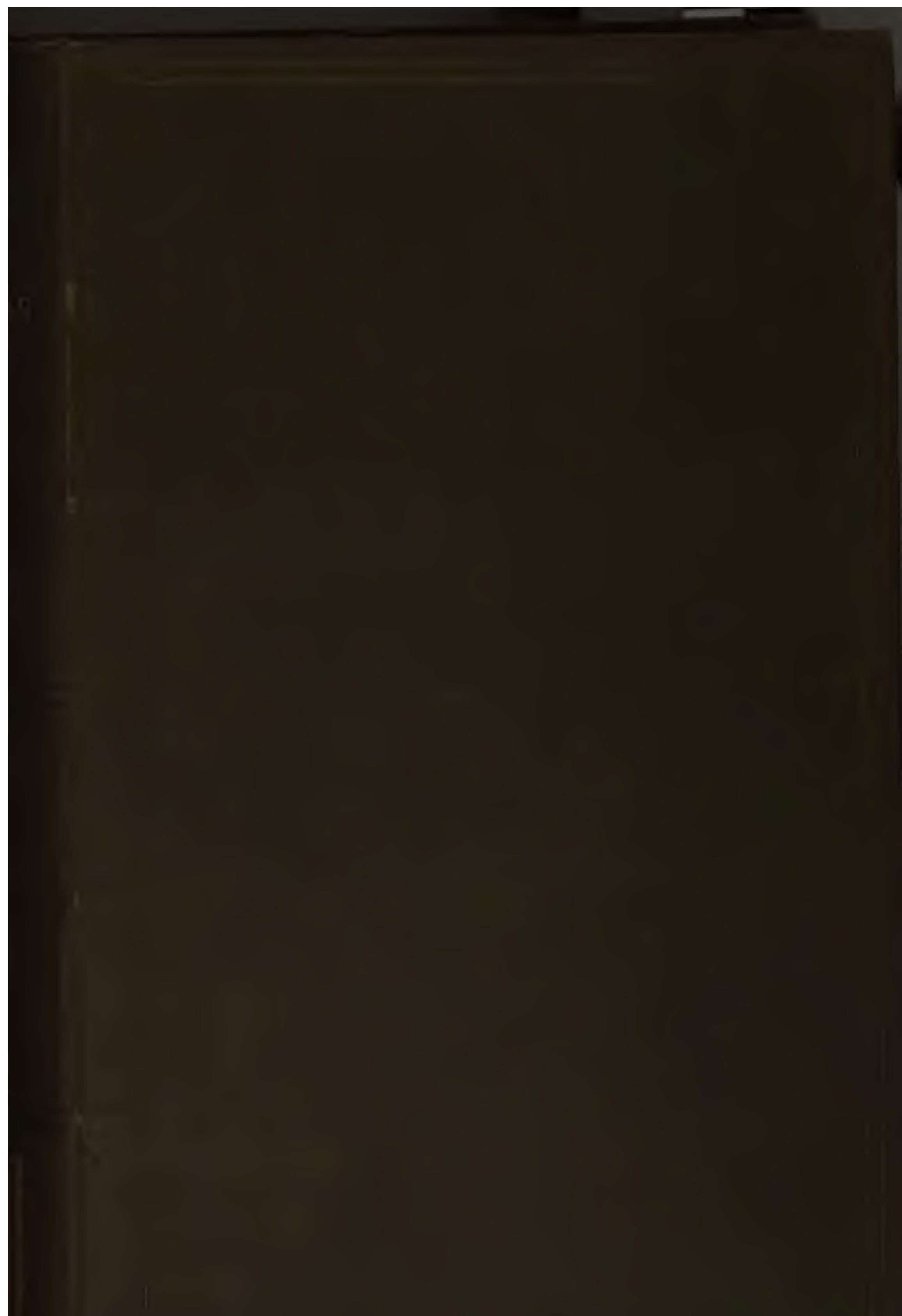




18.

HISTOIRE DE FREJUS

FORUM JULII

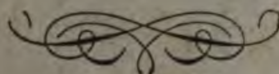
SES ANTIQUITÉS — SON PORT

(ACCOMPAGNÉE DE TROIS PLANCHES)

PAR

J.-A. AUBENAS,

Magistrat en retraite, Officier de la Légion-d'Honneur, ancien membre résidant de la Société des Antiquaires de France, membre titulaire de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan, Conservateur-honoraire de la Collection d'antiquités de Fréjus.



FRÉJUS

Typographie Louis LEYDET, Rue Nationale, 46.

—

1881.

C

HISTOIRE DE FRÉJUS

HISTOIRE DE FRÉJUS

Des circonstances indépendantes de notre volonté ont interrompu, à plusieurs reprises, l'impression de ce livre commencée depuis plus de trois ans, et qu'ont retardée, en outre, les remaniements rendus indispensables par des fouilles successives et de nouvelles découvertes; nous les regrettons d'autant moins qu'elles nous ont permis de comprendre dans l'examen critique consacré aux écrits inspirés par les antiquités de Fréjus, un travail qui a fait dernièrement quelque bruit (1). A défaut d'autre mérite, on offre donc au public une œuvre à peu près complète, mais assurément non définitive, car le sol de l'antique Forum Julii, à peine effleuré, réserve encore bien des surprises aux futurs explorateurs.

*Le présent volume a été divisé en deux parties, la première relative à l'*Histoire, *la deuxième concernant spécialement les* Antiquités, *mais s'en référant parfois à des explications produites dans la partie historique. Quoique celle-ci s'adresse surtout au patriotisme local, nous pensons qu'elle ne sera point sans intérêt pour les étrangers eux-mêmes, la vieille cité qui fait l'objet de cette étude ayant joué un rôle dont on ne saurait méconnaître l'importance.*

L'introduction suivante, après quelques détails bi-

(1) *La lagune de l'Argens et le port de Fréjus*, par M. Ch. Lenthéric.

bliographiques et archéologiques, aborde un sujet que l'on peut dire capital, puisqu'il s'agit de la salubrité de Fréjus, contradictoirement niée et affirmée, comme si c'était là une de ces questions mystérieuses et rebelles que l'observation et la bonne foi sont impuissantes à résoudre ; dans cet interminable procès entre l'erreur et la vérité, le lecteur prononcera sur pièces.

Nous tenons à remercier publiquement, ici, tous ceux qui ont bien voulu prendre un si cordial intérêt à la publication de ce livre ; la municipalité de Fréjus a également droit à notre gratitude, pour l'assistance qu'elle nous a prêtée dans l'exécution des fouilles qui ont servi à fixer quelques points douteux de l'archéologie fréjusienne.

On a joint au volume trois planches auxquelles le texte renvoie fréquemment. Elles sont dues à la collaboration de M. Méro, dessinateur habile sorti de l'École des Arts et Métiers, qui avec un zèle et un désintéressement que nous sommes heureux de reconnaître, a désiré contribuer à une publication intéressant sa ville natale.

INTRODUCTION.

I.

Depuis le réveil des sciences historiques, c'est-à-dire, depuis une soixantaine d'années, en a relativement peu écrit sur les antiquités de Fréjus, tandis qu'on a multiplié les publications concernant les monuments gallo-romains d'Arles et de Nimes, pour ne parler que de ces deux villes. La cité qui fait l'objet de ce livre, n'est pas moins intéressante; on peut même dire qu'elle offre un ensemble de ruines d'un intérêt tout exceptionnel, et que nulle part, en France, l'antiquaire ne peut trouver un champ plus fructueux d'exploration et d'études. Là, surtout, il rencontrera les restes d'un port, complété par un système de fortifications qui en avait fait, pour l'empire romain, un établissement maritime de premier ordre. Narbonne et Boulogne, ces deux autres ports de la Gaule, ne peuvent montrer de pareils vestiges, attestant encore, après dix-neuf siècles, l'importance de *Forum Julii*, et la grandeur de ceux qui avaient élevé, sur la côte méditerranéenne, cette place, forte entre toutes, que Tacite nomme si justement la Clef de la mer *(claustra maris)*.

Un archéologue distingué, devenu un administrateur éminent, M. le comte Christophe de Villeneuve-Bargemont, a bien saisi ce côté original des antiquités de Fréjus. « De tous les lieux où se sont conservés des vesti-
« ges de la puissance romaine, il en est peu, dit-il, qui
« en présentent un ensemble plus complet que Fréjus.
« On cite, dans plusieurs villes recommandables par
« leur antiquité et la célébrité dont elles ont joui, des cir-
« ques, des amphithéâtres, des thermes, des arcs de tri-
« omphe, des temples, des acqueducs, des tombeaux et
« d'autres monuments qui se font remarquer isolèment
« dans chacune d'elles ; ici, on découvre des ruines, non

« seulement de chacun de ces objets, mais encore de
« tous les travaux qui constituent un établissement
« essentiel à l'État, et auquel la métropole attachait un
« grand prix. Elle n'y avait pas, à la vérité, prodigué ces
« monuments superbes qui attestent le luxe et la magnifi-
« cence; presque tous étaient exclusivement consacrés
« à l'utilité publique, et, en les étudiant avec soin, on peut
« acquérir de grandes lumières sur le régime militaire
« des Romains, sur leurs établissements commerciaux,
« sur leur architecture militaire et civile, enfin sur di-
« verses branches de leur économie politique. (1) »

Avant le commencement de ce siècle, de volumineux travaux avaient été publiés sur les monuments alors connus de l'antiquité grecque et romaine. Dans cette voie, la Provence n'est point restée en arrière. Ses écrivains des trois derniers siècles ont payé, eux aussi, à la science un tribut qui les honore. Pendant que Raymond de Soliers (Soleri), Bouche, Ruffi, Fabri de Peiresc surtout, l'européen Peiresc, réunissent, pour l'ensemble de la contrée, de précieux matériaux, les monuments de Fréjus, en particulier, sont l'objet d'une première étude : Joseph Antelmi, vers la fin du XVII[e] siècle, Girardin, au commencement du siècle suivant, consacrent à ce sujet une part, la moindre toutefois, de leurs écrits plus spécialement destinés à faire connaître l'histoire ecclésiastique de leur pays.

Près d'un siècle s'écoule avant de rencontrer un autre travail original sur les ruines de la cité gallo-romaine. Enfin, en 1803, parait le remarquable rapport rédigé par M. de Villeneuve-Bargemont, au nom de la commission départementale chargée, sous sa direction, d'opérer des fouilles dans le territoire de Fréjus. Ce mémoire, également trop succint, mais singulièrement substantiel, était resté en quelque sorte inconnu jusqu'à ce jour; c'est justice et gratitude, à la fois, que de lui procurer une publicité qui ne saurait être asaez étendue.

En 1828, un jeune et savant architecte, M. Charles

(1) *Rapport sur des fouilles faites à Fréjus*, en Floréal, an XI.

Texier, à peine âgé de vingt-six ans, arrivait à Fréjus avec une mission archéologique officielle, et muni d'instructions rédigées par l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, en vue de nouvelles fouilles à exécuter. Les résultats de son exploration se trouvent consignés dans trois mémoires distincts, adressés à cette même académie, couronnés par elle, et insérés seulement en 1840 dans l'une de ses collections. Sauf quelques réserves dont nos lecteurs seront juges, nous n'hésitons pas à dire que c'est ce qui a été produit de plus important sur les antiquités de Fréjus.

M. Victor Petit, en même temps dessinateur et archéologue, s'était proposé de nous donner une description *illustrée* et complète de ce qui nous reste des édifices de Forum Julii. Une partie seulement de son travail a paru en 1865; elle fait vivement regretter que d'autres préoccupations aient distrait l'auteur, décédé depuis quelques années, de la poursuite d'un projet, dont l'entière exécution, d'après le plan adopté par lui, eût été un double service rendu aux antiquaires et aux touristes.

Mentionnons encore un certain nombre de brochures, de notices relatives à l'histoire de Fréjus et à ses monuments, simples résumés des travaux antérieurs, parmi lesquels il faut distinguer le trop court mémoire de M. Sénéquier de Grasse, inséré dans l'Annuaire du Var. Nous ne saurions, non plus, oublier les deux statistiques départementales, riches en renseignements archéologiques, publiées, à quarante ans de distance, par M. le préfet Fauchet et par M. Noyon, chef de division à la préfecture de Draguignan.

C'est une fois nanti de ces ressources bibliographiques, que nous avons, dès 1876, entrepris une nouvelle et minutieuse étude des monuments et des vestiges antiques qu'offre, avec une si grande profusion, le sol de Fréjus et de ses environs. Au cours de notre impression, nous avons vu paraître, d'abord, dans la Revue des Deux-Mondes, et ensuite, dans un livre spécialement consacré aux côtes de la Provence, le travail de M. Charles Lenthéric auquel notre préface fait allusion; il ne nous a point découragé d'achever le nôtre, quoique

l'auteur semble dire, qu'après les ouvrages dont on vient de lire l'énumération et dont l'ensemble forme à peine un volume d'une médiocre étendue, toute nouvelle publication sur le même sujet serait superflue.

On n'a point encore exécuté à Fréjus de fouilles sur une grande échelle, ainsi que cela a eu lieu pour quelques villes privilégiées. Indépendamment des deux tentatives que nous avons mentionnées (1803 et 1828-29), une commission locale, qui devait être permanente et ne put durer au-delà de cinq années, se livra, de 1817 à 1822, à quelques recherches, dont le résultat n'eut quelque importance qu'en ce qui concernait l'amphithéâtre. Le lecteur trouvera, dans la seconde Partie, les détails relatifs à cette triple exploration. Nous y avons également consigné les modestes découvertes qu'il nous a été donné de faire pendant les années 1878 et 1879, et dont notre préface a déjà parlé. Ce qu'elles ont offert de plus intéressant, ce sont les substructions de deux habitations antiques, situées, l'une, dans le voisinage des Arènes, au quartier de Notre-Dame, et l'autre, sur le terre-plein de l'une des deux citadelles qui défendaient le port, appelée la Plate-Forme. De petits fragments de mosaïque, dispersés sur le sol, nous avaient mis sur la voie de la premiere trouvaille, consistant en murs qui dessinent un vestibule et plusieurs chambres, dont l'une, de deux mètres au carré, avait conservé presque intact son pavage en mosaïque blanche, entourée d'une large bordure noire : près de là, se trouve une piscine également rectangulaire, de trois mètres de côté, à fond de béton soigneusement cimenté, de même que ce qui restait des quatre parois ; deux petits canaux en briques, l'un pour l'entrée, l'autre pour l'écoulement de l'eau, existent encore, ayant leur ouverture à deux angles correspondants. La seconde trouvaille offre plus d'intérêt. Page 466, nous avons mentionné cette petite découverte, en annonçant quelques détails ultérieurs pour lesquels la place nous a manqué, et que nous donnons ici.

Au haut du talus formé par des terres recouvrant un éboulement d'une partie du rempart de la citadelle, nous avions reconnu un angle en maçonnerie pouvant éga-

lement appartenir à un canal, à une porte ou à une fenêtre. Un premier travail de déblaiement nous fit bientôt reconnaître les deux montants d'une porte, pratiquée dans une muraille de 50 cent. d'épaisseur. En déblayant ce mur à l'intérieur, on constata l'existence d'une seconde porte, située, en façade, à 2m. 40c. de la première: on était dans une salle, dont les trois autres côtés ne tardèrent pas à apparaître. Le pavé fut rencontré à 80 cent. de profondeur; il était composé d'un lit épais de béton en matériaux très-menus, recouvert par une forte couche de ciment bien lissé; sur toute la surface étaient enchassés, disposés en damier, des carrés de marbre de diverses couleurs. Dans cette pièce, mesurant 5m. sur 4m. 50, se trouva bientôt, adossée au mur du fond, une cuve ou baignoire maçonnée et sans doute autrefois revêtue de marbre, dans le fond de laquelle on descend par un petit escalier de trois marches. Juste au milieu de la chambre, existe un trou rond de 25 cent. de diamètre; or, comme le pavé a une inclinaison prononcée vers ce point, une pareille disposition semblerait indiquer que la pièce était destinée à des ablutions d'eau froide, soit avant, soit après le bain chaud pris dans la baignoire; l'eau s'écoulait par cette ouverture dans un sous-sol, éclairé par une petite fenêtre carrée, qui n'a point encore été déblayé. Le soubassement des murailles, seul existant, était recouvert d'un stuc rouge, sans dessins et sans rayures; mais la cuve était remplie d'un amas de fragments d'enduit, recouverts de peintures et de dessins, provenant de la décoration de ce petit cabinet de bains ; nous en avons recueilli un grand nombre, qui ont été déposés dans la Collection de la ville. Quelques pas plus loin, la fouille fit découvrir l'hypocauste dans lequel on chauffait l'eau de la baignoire : douze petits piliers carrés, en briques, destinés à maintenir au-dessus du foyer les grands plateaux de terre cuite, qui supportaient à leur tour les vases contenant l'eau à chauffer, étaient encore en place. A l'ouest de la salle de bain, on reconnut, ensuite, les deux murs parallèles d'une étroite galerie, réduits à une hauteur de 50 c., et garnis pareillement à l'intérieur, d'un enduit en stuc

de couleur rouge. Les amorces d'autres murailles, dirigées dans divers sens, se montraient au fur et à mesure que la fouille s'étendait; mais la modicité des ressources dont on pouvait disposer, ne permit pas de les suivre. Nous nous sommes contenté de déblayer entièrement le talus dont nous avons parlé, et qui se trouvait, au midi, sous les ouvertures de la salle de bain. Cet amoncèlement de débris de toute sorte mélangés de terre, cachait une petite terrasse, soutenue, à la fois, par un mur de refend, et par des colonnes formées de briques rondes superposées ; deux tronçons importants figurent dans la collection locale avec trois plateaux concaves de terre cuite, revêtus d'un enduit peint à fresque, également trouvés là, et qui faisaient partie de la voûte recouvrant la salle de bain.

Quoique de création récente, le petit musée de Fréjus dont la municipalité à bien voulu nous confier l'organisation et le soin, permet de concevoir, pour l'avenir, de légitimes espérances (1). On y voit déjà réunies quelques pièces de premier ordre : une belle tête de Jupiter, et la partie inférieure de trois statues, dont l'une colossale, assise, le tout en marbre. (Les fouilles pour la construction d'une maison d'École viennent de faire découvrir une remarquable statuette, pareillement en marbre, à demi-couchée sur un lit de festin ; malheureusement la tête manque). La peinture, la céramique ont fourni leur contingent. On compte quelques inscriptions funéraires. Enfin, la numismatique est convenablement représentée, surtout si l'on tient compte de la règle essentielle qui a présidé à la formation de la collection, laquelle n'admet que des objets trouvés sur place. Ce serait un véritable musée, et un musée hors ligne, que posséderait Fréjus, si, depuis trois siècles, les innombrables antiquités découvertes sur son territoire avaient été conservées : et la belle statue de Vénus avec une étoile au front, dont parle l'abbé Girardin, et le buste de Janus, cité par le même, et le magnifique trépied de bronze, sur lequel Peiresc à fait une disser-

(1) M. Séverin Decuers, maire actuel, a surtout droit à la reconnaissance des archéologues.

tation, et la riche collection due à la sollicitude de trois membres également compétents de la famille Antelmi, dont il sera question dans ce livre. Telle qu'elle est, cependant, la ville qui fut Forum Julii, avec sa masse de ruines, les restes de son port, unique en France, ses citadelles, ses remparts, son aqueduc, mérite encore, au plus haut point, l'attention de ceux qui aiment à revivre dans les temps anciens.

II

Mais, tout en conviant les étrangers à venir visiter Fréjus, où tant de curiosités les attendent, il faut pouvoir leur dire si, comme quelques-uns le prétendent, cette ville, autrefois, il est vrai, entourée d'étangs et de marais aux eaux croupissantes, est toujours décimée par la fièvre, la *malaria*; ou si, de même que tant d'autres contrées jadis plus malsaines encore, elle a cessé, grâce à des efforts continus, d'offrir le moindre danger pour ses habitants et, à plus forte raison, pour les étrangers.

Et d'abord, une remarque. Les écrivains du dehors, qui depuis le commencement du siècle, époque de la transformation du territoire de Fréjus, se sont occupés de cette ville, se divisent en deux classes : ceux qui y ont longtemps résidé, et ceux qui n'ont fait qu'y passer. Or, ce sont précisément les premiers qui rendent le meilleur témoignage de sa moderne salubrité, hautement contestée par ces explorateurs d'une heure, dont une appréhension de dangers imaginaires semble, en quelque sorte, avoir hâté les superficielles investigations. Pour nous, un séjour et des courses incessantes de près de cinq années, nous ont convaincu de la parfaite innocuité du climat de Fréjus et de ses environs. C'est certainement aujourd'hui une question d'évidence ; mais on sait combien l'évidence a de peine à s'imposer, lorsqu'elle se trouve aux prises avec les redites de la routine ou les obstinations du parti-pris.

Pour les nécessités de la question, il suffira d'exposer

brièvement quel était l'état des lieux lors de la véritable infection de la plaine de Fréjus, .

A deux kilomètres à l'ouest de la ville, se trouvaient, sur la droite de la grande route, les marais dûs au défaut d'écoulement du ruisseau de la Vernette, et appelés les *Paluds*. A gauche, s'étendait une vaste étendue de terres, souvent inondées par la rivière d'Argent et son affluent torrentueux, le Reyran ; les eaux, en se retirant, laissaient là de grandes flaques d'eau souvent lentes à disparaître. Au point de la côte, alors plus rapproché de la ville mais distant encore de trois kilomètres, où le petit fleuve, rencontrant la mer, n'y pouvait parvenir que par une embouchure mal réglée, son lit, extravasé, formait une lagune connue sous le nom du *Grand-Escas*. A un kilomètre au sud du cours inférieur de l'Argent, ce qui nous porte à près d'une lieue de Fréjus, se voyait l'Étang dit de Villepey, entretenu par un petit cours d'eau du même nom. Enfin, de l'embouchure de la rivière d'Argent à Saint-Raphaël, la bordure du rivage montrait, çà et là, quelques flaques d'eau salée, dues aux infiltrations de la mer ; ce n'est qu'en avant de l'éminence rocheuse sur laquelle Saint-Raphaël est bâti, que les eaux mêlées des trois torrents qui se jettent là dans la mer, produisent parfois une nappe stagnante d'un pénible écoulement.

Toutefois, la submersion plus ou moins durable de ces différentes parties du territoire, n'avait à cause de leur éloignement, sur la santé des habitants de Fréjus, qu'une bien faible influence, comparée à l'action directe, immédiate, persistante, exercée, sous les murs mêmes de la ville, par l'étang bourbeux et infect qui avait pris la place du vaste port des Romains. Là était le véritable ennemi ; là se trouvait un foyer permanent d'émanations pestilentielles, justifiant tout ce qu'on a pu dire de l'exceptionnelle insalubrité de Fréjus. Ce port, qui avait fait sa splendeur, faisait maintenant sa désolation et sa ruine. Nous rappellerons les longs et méritoires efforts de l'énergique cité pour se débarrasser de cette robe de Nessus attachée à son flanc. Mais auparavant, disons quelques mots des travaux entrepris et des résul-

tats obtenus sur les autres points plus ou moins marécageux du territoire.

Le premier qui s'occupa sérieusement de l'assainissement de la plaine de Fréjus, fut le célèbre Adam de Craponne. Il avait proposé de rétablir le port. Son offre devant sans doute entraîner de trop fortes dépenses, ne fut point agréée ; mais, au témoignage de l'historien provençal Bouche (reproduit p. 291), il réussit à dessécher « plusieurs paluds et marais, au terroir de Fréjus. » Un ingénieur distingué a, de nos jours, rendu justice aux efforts tentés dès cette première époque. « Des « lettres patentes du roi du 17 novembre 1866, dit M. « Félix Martin, avaient autorisé le desséchement des « marais de Fréjus. La riche plaine d'alluvions, qui « s'étend aux pieds de l'antique cité romaine, était in- « fectée par des marais que formaient, à leur embou- « chure dans la mer, la rivière d'Argens et le torrent « du Reyran. Les eaux de ces deux cours d'eau diva- « guaient dans la plaine, et le pays était désolé par les « fièvres. Craponne les rectifia et les endigua sur une « longueur d'environ 8 kilomètres, et colmata les ma- « rais à l'aide de leurs alluvions. La transformation de « ce pays insalubre fut rapide. » (1) Une délibération du Conseil municipal, en date du 7 février 1808, attribue au même l'idée de la construction du canal dit des Moulins, dérivé de l'Argent, qui, après avoir pourvu aux besoins de l'agriculture, devait se jeter dans l'étang de l'ancien port, pour en raviver les eaux de plus en plus corrompues ; ce résultat ne fut point atteint. Vers la fin du dernier siècle, l'un des ingénieurs de la province, M. de Callas, entreprit le colmatage de la partie du territoire appelée plus particulièrement les Paluns, moyennant la concession qui lui serait faite des terres par lui desséchées : son travail obtint un succès qui est resté définitif. Les registres de la Mairie constatent les travaux successivement exécutés en vue du comblement du Grand-Escas, aujourd'hui presque entièrement atterri, du rétrécissement et de l'*avivement* de

(1) *Adam de Craponne et son œuvre*, p. 48. - Paris 1874, chez Dunod éditeur.

l'étang de Villepey, devenu inoffensif, du creusement et de la communication entre eux des fossés (ou *garonnes*) destinés à procurer aux eaux pluviales leur écoulement vers la rivière d'Argent. La salubrité de la plaine de Fréjus ne saurait plus être contestée.

Mais une fois la campagne assainie, il restait à faire disparaître le foyer d'infection toujours subsistant sous les murs mêmes de la ville.

Les trente dernières années du XVIIIe siècle et les vingt premières de celui-ci, ont été consacrées à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'achèvement de ce grand travail. Deux hommes également dévoués à leur pays, Mgr de Bausset-Roquefort, en première ligne, et après lui M. de Camelin, maire de Fréjus, s'employèrent auprès des États de Provence et du Gouvernement pour faire réussir un projet qui, tout en supprimant le mal, eût redonné à la ville infortunée la prospérité des anciens jours. Il ne s'agissait de rien moins que de restaurer le port des Romains en le recreusant, en rétablissant sa communication avec la mer, et en y amenant, comme autrefois, les eaux vivifiantes de l'Argent. Ce ne fut qu'un rêve. De 1775 à 1778, on vit se succéder les rapports, les contre-projets, les expertises, les devis, les plans; le tout fut porté d'abord à Aix, et ensuite à Paris, par le prélat infatigable qui avait fait sa cause de cette bienfaisante restauration. La dépense totale avait été estimée à 450,000 livres. Mgr de Bausset obtint de Louis XVI, qui s'intéressait si fort à la marine, 150,000 livres ; les Etats de Provence votèrent une pareille somme : restait à parfaire le dernier tiers, qui fut demandé à l'assemblée de la Viguerie de Draguignan. Cette assemblée, dans laquelle les députes de Fréjus étaient en infime minorité, se signala par le plus complet mauvais vouloir, et à l'encontre des intérêts les plus évidents de la région entière, dans sa délibération du 15 décembre 1778, elle décida « de ne prendre aucune « part au rétablissement du port de Fréjus, et de n'y con- « tribuer en rien. » Un autre système fut alors mis en avant. Dès qu'on ne pouvait plus rétablir le port, il était urgent de le combler entièrement. On imagina d'y jeter,

en le déviant, le fort torrent du Reyran, qui devait entraîner avec lui une grande quantité de sable, de gravier et de pierres. Ce travail difficile fut exécuté en moins de trois années, et, dès 1784, le résultat prévu commença à se réaliser. Ici, nous passons la plume à un homme, qui écrivait il y a 45 ans, et dont l'impartialité ne peut faire doute pour personne. Après avoir rappelé les espérances de ceux qui avaient réclamé la déviation du Reyran dans le port, il ajoute :

« On se rendit à leurs vœux, et après de grands travaux les crues du torrent y arrivèrent en 1784. On établit une grande écluse en tête du canal ; on construisit quatre ponts qui existent encore. La tourmente révolutionnaire fit négliger les résultats qu'on s'en promettait. Le port fut vendu par la Nation... Cependant, après avoir charrié des sables pendant trente années environ, le torrent avait produit de grands effets. C'est alors que la propriété du port passa dans les mains d'un homme que sa patrie reconnaissante n'oubliera jamais (M. Grisolle, aîné). Ce citoyen, estimable sous tous les rapports, a su, par des travaux constants et bien entendus, triompher de toutes les difficultés. En se donnant une propriété fertile et considérable, il a détruit la cause première des malheurs de la cité, et changé l'avenir de ses habitants. Son exemple a même été suivi par les propriétaires des terrains marécageux qui environnaient le port. Aujourd'hui la charrue sillonne ce même lieu autrefois sillonné par ces poupes superbes, fières de leurs innombrables rameurs... Fréjus a retrouvé ainsi les avantages de sa belle exposition ; il redevient ce lieu renommé, dans les temps anciens, par ses productions et sa salubrité. Il a fallu entrer dans le détail de ces résultats, pour dire la vérité et la propager contre ces préjugés, suites d'une vieille tradition, d'autant plus funeste, que des écrivains mal informés présentent toujours ce pays sous le poids de son ancienne insalubrité. »

L'auteur ajoute en note : « M. Rauch, savant philantrope et consciencieux, a parlé de Fréjus d'après cette tradition, dans son bel ouvrage de la *Régéné-*

« *ration de la nature végétale*, publié en 1819. Mieux « informé, il a hautement démenti ses assertions dans « ses *Annales européennes*. » (1)

Ceci était écrit en 1836; ce qui, quatre ans après, n'empêchait pas Malte-Brun, dans sa *Géographie universelle*, de dire, en s'obstinant à répéter le dicton légendaire : « Le climat de la ville de Fréjus est générale« ment malsain, à cause du terrain marécageux sur « lequel elle est située. » Mais, en 1845, Girault de Saint-Fargeau, à l'article *Fréjus* de son *Dictionnaire Géographique et historique de toutes les communes de France*, édité par la maison Firmin-Didot, écrivait : « Le « port ne communiquant plus avec la mer, devint un « marais pestilentiel, qui a été depuis peu desséché et « livré à l'agriculture. » Dans la *Statistique du Département du Var* par M. Noyon, publiée l'année suivante, on lit d'abord ces mots, p. 13 : « Les marais de Fréjus, « d'Hyères, de Bras, de Mouraillon et de Mougins, si « justement renommés pour leur insalubrité, ont dis« paru. » Parlant ensuite plus particulièrement de la plaine de Fréjus, il ajoute (p. 490) : « Si les cultu« res y sont peu répandues, on ne doit en accuser ni « la qualité du sol, ni son exposition, mais seulement « la dépopulation de cette ville, dont les restes s'étei« gnaient, il y a peu de temps encore, au milieu d'un air « méphitique. » Deux pages plus loin, il s'exprime « ainsi à l'égard de la localité voisine : « Saint-Ra« phaël. Sur les bords du golfe. Son territoire, aride « et sablonneux, est parsemé d'amas d'eaux qui exha« lent des miasmes pestilentiels. » Il est vrai que l'auteur s'est servi des mêmes termes pour ce qui concerne l'étang de Villepey : « Il se découvre, dit-il, en partie « pendant l'été, et jette alors des exhalaisons pestilen« tielles (p. 13) ; » et il les emploie une troisième fois, en parlant des abords de Cannes : « Il existe enco« re, dans la plaine de Laval, une infinité de petites « mares qui répandent au loin des miasmes pestilen« tiels (p. 15). » Ces expressions, ainsi prodiguées, paraîtront encore excessives à la date de 1846 ; à trente-cinq ans de distance, elles sont tout à fait inapplicables

(1) M. Sénéquier, *Annuaire du Var* 1836.

aux territoires de Saint-Raphaël et de Cannes, comme à celui de Fréjus.

Cette dernière ville pouvait croire en avoir fini et bien fini avec un mauvais renom que rien ne justifiait plus (car, depuis près d'un demi-siècle, la mortalité y a éte ramenée au chiffre moyen des villes réputées les plus saines), lorsqu'on a vu paraître, dans l'un de nos recueils les plus autorisés, le travail de M. Charles Lenthéric où tout semble concourir pour faire suspecter la salubrité de Fréjus.

L'art de l'écrivain est incontestable ; nous n'en dirions pas autant de sa connaissance des lieux, soit qu'il ait mal vu, soit qu'il ne se soit pas donné le temps de bien voir. Sa pensée nous paraît résumée dans ce parallèle surtout littéraire,dans cette opposition à effet mettant en regard Saint-Raphaël et Fréjus, qui ont trop d'intérêts communs pour s'attarder aux errements d'une rivalité puérile et surannée.

« Le port de Saint-Raphaël suffit très-largement à « toutes les exigences de la navigation dans la baie « de Fréjus... Ce petit hâvre fait aujourd'hui le service « maritime dont le port de Fréjus est à jamais déshé- « rité... Un effectif de deux-cents pêcheurs forme le « fond de la population de cette petite crique,dont l'ave- « nir est moins dans le développement du commerce et « de l'industrie, que dans l'hivernage des riches oisifs « et la vente lucrative de terrains destinés à la construc- « tion de villas de plaisance.

« Peu de régions de la Provence présentent des con- « ditions plus séduisantes de paysage et de climat. La « petite ville de Saint-Raphaël est placée en dehors de « la zone d'infection des marécages de Fréjus. Elle « s'étend gracieusement sur la plage au pied de la « chaîne sauvage de l'Estérel. De tous côtés, les rochers « aigus de porphyre rouge percent le sombre feuillage « des chênes-lièges et des pins. La côte, bordée d'écueils, « se développe en dessinant une falaise tourmentée cou- « verte de chênes-verts. Uu peu au large, deux rochers « fauves, semblables à des animaux fantastiques au re- « pos, ferment la rade et reçoivent sur leur croupe al- « longée l'écume des vagues ; le premier est couché à « quelques encablures de la côte, le second à cinq cents

« mètres en avant; on les nomme le lion de terre et le
« lion de mer.

« Au loin, Fréjus, pauvre et triste, s'éteint dans une « morne solitude. Le voile de la mort semble déjà re- « couvrir la campagne silencieuse et endormie. La « large plaine de l'Argens se développe horizontale, « verdoyante et fiévreuse ; les ruines de l'aqueduc se « dessinent à l'horizon, se perdent dans le fond de la « vallée et rappellent ces longues files d'arceaux et de « piliers qui rayent à perte de vue la campagne dé- « serte tout autour de la Ville éternelle. L'ensemble de « ce paysage méridional est beaucoup plus italien dans « le sens classique du mot qu'un très-grand nombre de « sites célèbres en Italie. C'est le même sol, le même « ciel et la même tristesse qu'aux bords du Tibre ; les « débris romains épars de tous côtés rendent l'analo- « gie plus saisissante encore ». (*Revue des Deux-Mon-* « *des*, n° du 1er août 1879).

Aux réclamations de la ville de Fréjus contre la teinte si fort poussée au noir de la partie de ce tableau qui la concerne, la *Revue des Deux-Mondes* a répondu que c'étaient là des impressions de voyageur, qu'elle ne se reconnaissait ni le droit, ni l'obligation de contrôler. Les choses n'en sont pas moins ce qu'elles étaient avant le passage de l'auteur de l'article, et la salubrité actuelle de Fréjus et de ses environs reste un fait acquis : dans l'heureuse phase de sa fortune ascendante, Saint-Raphaël, si rapproché, aurait trop à perdre qu'on puts'imaginer le contraire



Le lecteur trouvera, après la table des matières, un *Errata* auquel il voudra bien recourir; mais il est prié, ici, d'excuser l'inexplicable distraction typographique, qui, dans plusieurs endroits de la 1re Partie, fait lire, écrits par deux *s*, les mots « vraisemblable » et « vraisemblablement. »



PREMIÈRE PARTIE

PREMIÈRE PARTIE.

HISTOIRE DE FRÉJUS

CHAPITRE PREMIER.

Origine de Fréjus. — Population primitive de son territoire. — Conquête de la Provence par les Romains. — Jules César.

Le nom de FORUM JULII (successivement devenu *Fréjuls* et *Fréjus*) se trouve mentionné par d'assez nombreux textes de l'antiquité latine et grecque. En suivant l'ordre des dates, on le voit figurer d'abord, dans les Lettres des correspondants de Cicéron, ensuite dans Strabon, Pomponius Méla, les deux Pline et Tacite, plus tard dans les Itinéraires d'Antonin, la Géographie de Ptolémée, la Description de l'Univers par Étienne de Bysance, la Table théodosienne, dite de Peutinger, et enfin, dans la Notice des provinces des Gaules, rédigée au Ve siècle. A ces diverses mentions, il convient d'ajouter quelques inscriptions qui nous ont pareillement

conservé le souvenir du plus grand établissement maritime et militaire des Romains sur nos côtes.

L'antiquité, toutefois, est restée muette en ce qui regarde la fondation, les commencements précis de Fréjus. Les historiens locaux, pour ajouter à l'ancienneté de leur ville, se sont plu à lui attribuer une origine phocéenne. Girardin, après Antelmi, invoque à cet égard une tradition nationale. « La ville de Fréjus, dit-il est une « colonie des Phocéens établis à Marseille ; notre tradi- « tion nous l'apprend. » L'auteur ajoute que Strabon, lui-même, *insinue* le fait : nous verrons tout à l'heure que le grand géographe du monde romain ne dit et n'indique rien de pareil.

L'honnête et sincère abbé Girardin n'était ni un savant archéologue, ni un critique exercé. Il reste d'un prix inestimable pour l'exactitude et le soin qu'il a apportés dans la description des monuments antiques de Fréjus, tels qu'on les voyait encore de son temps, et pour l'abondance et la sûreté de ses recherches relatives à l'histoire civile et religieuse de sa patrie. Mais ce qui, dans son œuvre, se rapporte aux origines, appartient bien plutôt au roman qu'à l'histoire. On va en juger par cette page où, sans y être autorisé par un texte quelconque et emporté par sa seule imagination, l'auteur raconte, comme s'il y avait assisté, toutes les particularités de la construction de *Forum Julii* par les Grecs-phocéens de *Massilia*, ou plutôt *Massalia* (Massalie ou Marseille).

« Lorsque les Marseillois arrivèrent sur nos terres, ils « y trouvèrent un peuple sauvage, sans police et sans

« demeure certaine, qui vivoit de la chasse, de la pèche et
« des fruits que les arbres portent d'eux-mêmes. Ce peu-
« ple, voyant les navires, les armes et l'attitude des
« Phocéens aguerris, se retira dans les montagnes du
« nord, qui étoient habitées, selon Pline l'Ancien, par
« différentes nations dont il nous a conservé les noms
« dans son Histoire Universelle, et les laissa maîtres de
« la plaine et de la mer. Les Phocéens, qui n'avoient pas
« moins de génie que de valeur, ayant soigneusement
« examiné la situation et les qualités du vaste pays qu'on
« leur abandonnoit, choisirent un lieu propre pour y bâtir
« une ville, et ne tardèrent pas de mettre la main à l'œu-
« vre. Fréjus naissant sur le rivage de la mer, entre les
« mains des Phocéens, étoit semblable à un jeune arbre
« qui s'élève insensiblement, et qui, étendant tous les
« jours ses branches et ses feuilles, devient toujours plus
« fort et plus agréable à voir. Tous les chefs de cette
« entreprise animoient le peuple au travail, dès que l'au-
« rore paroissoit. Les uns creusoient les fondements, les
« autres amenoient les pierres; ceux-ci travailloient au ci-
« ment, les autres bâtissoient; il y en avoit qui prenoient
« garde que les bâtiments fussent solides et bien
« alignés; enfin, toute la ville retentissoit des coups de
« marteaux et des cris des ouvriers. Chaque jour,
« chaque heure, Fréjus croissoit heureusement, et mon-
« troit de loin aux étrangers, qui voyageoient sur mer,
« de nouvelles maisons et d'autres édifices qui s'élevoient
« au ciel. Cependant le peuple expulsé, ayant fait une
« ligue avec ses voisins, qui craignoient pour eux-

« mêmes, revint en foule afin de troubler les travaux de « ces nouveaux venus, et de les chasser, s'il étoit possi- « ble, pour rentrer dans son ancienne demeure. Mais ces « peuples alliés ne purent empêcher que les fondateurs de « Fréjus n'achevassent avec gloire ce qu'ils avoient « commencé (1). »

C'est bien évidemment, ici, une imitation de la manière de Fénélon, racontant, dans son Télémaque, la fondation de l'idéale Salente. Quant à cette prétendue tradition, sur laquelle Girardin a brodé les développements plus ou moins poëtiques qu'on vient de lire, et qui eût été vieille d'au moins deux mille ans lorsqu'il écrivait, on ne pourrait l'accepter en histoire, que si, au cours des âges, elle avait été recueillie et constatée par une succession de témoignages non interrompue ; tandis qu'il y a à peine deux siècles qu'elle a été invoquée pour la première fois. Mais l'auteur a semblé s'étayer du dire de Strabon, lequel vivait, il est vrai, au commencement de notre ère. Voyons comment s'exprime l'exact et scrupuleux géographe grec, dans le passage invoqué par l'abbé Girardin ; je choisis une traduction de son texte pleinement autorisée.

« La côte qui s'étend depuis Massalia (Marseille) jus- « qu'au Var, et la Ligurie attenante à ce fleuve, est bor- « dée de villes massaliotes, telles que Tauroentum, Olbia, « Antipolis et Nicæa ; on y trouve, de plus, le port « d'Auguste, situé entre Olbia et Antipolis, à six cent

(1) Girardin, *Histoire de la Ville et de l'Eglise de Fréjus*, Paris 1729, chez la veuve Delaulne. T. 1er, p. 4.

« stades [1] de Massalia ; on le nomme *Forum Julii* [2]. »

Sans tenir compte de la ponctuation, ce qui change complètement le sens, Girardin a ainsi traduit : « La côte « qui s'étend du pays de Marseille jusqu'au fleuve du « Var, et les Liguriens qui y habitent, renferme les villes « des Marseillois, Toulon (*Tauroentum*), Hyères (*Olbia*), « Antibes (*Antipolis*), Nice(*Nicæa*)et le Lieu naval de Cé« sar Auguste (*Navale Augusti*) qui s'appelle Fréjus [3]. » C'est donc par une erreur évidente de lecture, et par une altération assurément involontaire du véritable texte, que le traducteur a compris Fréjus dans la nomenclature des villes du littoral, dont Strabon attribue la fondation à Marseille. Dans l'auteur grec, cette revuè se termine à Nice , et c'est en se reprenant, pour suivre un autre ordre d'idées, qu'il parle de *Forum Julii*.

On n'en saurait douter si l'on rapproche de ce passage les lignes suivantes du même écrivain, qui n'ont point encore été citées : « Les Massaliotes avaient employé « leurs forces militaires à fonder un certain nombre de « places destinées à leur servir de boulevarts contre les « Barbares : les unes, situées sur la frontière d'Ibérie, « devaient les couvrir contre les incursions des Ibères ; « les autres, telles que Rhodanusia et Agathé, devaient « les défendre contre les Barbares des bords du Rhône ;

(1) Vingt lieues.

(2) *Géographie de Strabon*, l. IV, chap. 1er § 9. (Traduction de MM. Coraï, Laporte du Theil, etc.)

(3) *Histoire de Fréjus*, t. 1er. p. 4

Toulon était *Telo Martius* et non *Tauroentum*, et *Olbia* paraît avoir été *Ecube* et non pas *Hyères*.

« d'autres enfin, à savoir Tauroentum, Olbia, Antipolis « et Nicæa, devaient arrêter les Salyens et les Ligures « des Alpes [1]. » On voit que Forum Julii ne figure pas davantage dans cette nouvelle énumération des colonies fondées par les anciens Marseillais, entre le Rhône et le Var, énumération de tout point conforme à la précédente, et par le nombre des cités dénommées, et par l'ordre dans lequel leurs noms sont disposés : c'est là un supplément de preuve à l'encontre de cette origine phocéenne qu'on a voulu donner à Fréjus.

Mais l'opinion la plus accréditée est celle qui rapporte à Jules César la fondation de cette ville, ou du moins sa construction romaine équivalant à une création. C'est encore, ici, j'ai le regret de le dire, une tradition et non point un fait historiquement prouvé. Le seul argument invoqué consiste dans le nom même de Forum Julii (le *Forum* ou le *Marché de Jules*). Sur ce nom, s'est greffée une légende qui a également pris, dans l'ouvrage de l'abbé Girardin, tout son romanesque développement. Voici ce qu'il en dit, de cette même plume facile qui a raconté avec tant de complaisants détails la fondation primitive de Fréjus par les Phocéens-marseillais.

« Ce que nous savons *indubitablement*, est que Jules « César voulut bien honorer notre ville de son nom, dont « la splendeur et la renommée ont fait oublier celui

(1) *Géographie de Strabon*, liv, IV, ch. 1er § 5. — Pour la suite, j'aurai recours à la traduction toute récente de M. Tardieu, sous-bibliothécaire de l'Institut. Paris, Hachette, 1867.

« qu'elle portoit auparavant. Il la fit donc appeller *Forum*
« *Julium*, c'est-à-dire, *Marché de Jules*..... Il est juste
« que l'histoire de ce grand homme, qui a aimé Fréjus,
« qui l'a honoré plusieurs fois de sa présence, qui l'a
« distingué par quantité de priviléges et de bienfaits, ne
« soit point séparée de l'histoire de notre patrie..... Ce
« fut lui qui l'embellit, à l'Orient, par cette porte magni-
« fique qui ouvroit l'entrée à ceux qui venoient d'Italie ;
« il agrandit et perfectionna notre port ; il acheva d'en-
« tourer notre ville de murs et les fortifia : il y établit un
« marché pour la rendre commode et opulente. Charmé
« de l'attachement que nos citoyens avoient pour sa per-
« sonne, il leur confia ses provisions pour la guerre des
« Gaules, établissant chez eux des magasins et un arse-
« nal, qui servoient d'entrepôts aux sommes et aux mu-
« nitions que le Sénat lui envoyoit pour entretenir ses
« troupes. Il fit non seulement bâtir ces magasins immen-
« ses qui nous restent, et qui servoient d'ornement à la
« ville, mais encore plusieurs édifices publics. Il fit
« donner à nos habitants tous les privilèges que la répu-
« blique romaine avoit coutume d'accorder à ceux qu'elle
« vouloit distinguer, et ensuite il voulut que notre ville
« portât son illustre nom. Il aima les Fréjusiens comme
« ses amis et ses enfants ; il leur laissa l'exemple de ses
« vertus, dont ils avoient été plusieurs fois les témoins,
« et ils l'ont toujours regardé comme leur ornement et
« leur père. Enfin, nul ne peut révoquer en doute que ce
« fameux conquérant, étant devenu maître de l'Empire,
« et ayant la dispensation des faveurs entre les mains,

« n'ait fait mille biens à Fréjus, sa ville bien aimée et son « ouvrage [1]. »

L'examen de ces assertions, dont aucune, je le répète, ne s'appuie sur le moindre texte historique, viendra plus utilement à la fin de ce premier chapitre, qui doit nous conduire à l'achèvement de la conquête des Gaules par Jules César.

Que dire donc de Fréjus, pour les temps antérieurs ? Si, comme nous l'avons vu, il n'est pas possible, historiquement parlant, de lui attribuer une origine grecque, ne peut-on, au début, en faire une cité, ou plutôt une bourgade, un *oppidum* celto-ligure, semblable à tant d'autres répandus sur la même côte? Evidemment rien ne s'y oppose : une position facile à défendre, le voisinage de la mer, un territoire exceptionnellement fertile, tout, au contraire, autorise à penser que sur ce point de la Provence si bien choisi, a pu, je dirai volontiers, a dû exister un établissement qui servait de demeure et de refuge à une population vivant, à la fois, des fruits de la terre, des produits de la pèche et des profits de la piraterie; établissement adopté plus tard, agrandi et fortifié par les Romains. L'antiquité ne nous apprend rien à cet égard ; en revanche, elle nous a transmis de précieux renseignements sur les peuplades qui habitaient la partie de la Ligurie où se trouve Fréjus. Un rapide aperçu de leur histoire, antérieure à la venue de Jules César, fait nécessairement partie de ce livre : peut-être nous fournira-t-il

(1) *Histoire de Fréjus*, t. 1er, p. 7, 89 et 100.

quelques données pouvant servir à la solution du problème de la fondation romaine de Forum Julii.

Girardin indique la tribu ligure à laquelle il estime que doit être attribué le territoire de Fréjus. Après avoir avoué qu'on ne peut rien dire de certain, relativement au nom que les Phocéens de Marseille donnèrent à leur prétendue colonie, « mon sentiment, ajoute-t-il, est qu'ils la « nommèrent *Oxubia*, les Oxubiens étant les peuples du « diocèse de Fréjus, si l'on considère bien la description « qu'en fait Pline l'Ancien (1). » Il y a tout lieu de croire, en effet, qu'une bonne partie du diocèse actuel de Fréjus, comme cette ville-même, appartenaient à la grande tribu celto-ligure des *Oxubiens*, ou mieux *Oxybiëns*, que Polybe a le plus anciennement fait connaitre, et qu'ont mentionnée plus tard, Strabon, Pomponius Méla, Pline l'Ancien et Florus. Quant à ce nom d'Oxubia ou Oxybia, attribué à Fréjus par l'abbé Girardin, il ne figure nullement dans le passage de Pline auquel l'auteur fait allusion, et qui n'est qu'une simple nomenclature des peuplades et des villes répandues sur le littoral et les terres adjacentes. Voici comment s'exprime l'écrivain latin, contemporain de Néron, de Vespasien et de Titus (années 54-70 de l'ère chrétienne), lequel, dans sa description, procède de l'ouest à l'est.

« Sur la côte, on trouve Massilia des Grecs-Phocéens, « notre alliée, le promontoire de Zao, le port de Citharista, la région des Camatullicains, ensuite les Suelté-« riens, et au dessus, les Verruciniens ; sur le bord de la

(1) *Histoire de Fréjus*, t. 1er p. 8.

« mer, se voit Athenopolis des Massaliotes, Forum Julii. .
« la région des Oxybiens et des Ligaunes, au-dessus
« desquels sont les Suétriens, les Quariates et les Aduni-
« cates ; après quoi, sur la même côte, on rencontre
« Antipolis, la région des Décéates et le fleuve du Var [1]. »
Pline nous apprend, en outre, que les diverses peuplades du littoral, de chaque côté de la chaîne des Alpes-Maritimes, portaient le nom générique de *Ligures*. C'est ce qu'il dit, entre autres, des Oxybiens et des Décéates, dans ce passage qui n'est qu'une brève constatation de leur particulière notoriété : « Ligures les plus célèbres
« au-delà des Alpes : les Salluviens (Salyens), les
« Décéates, les Oxybiens ; en deçà des Alpes : les
« Vernèdes, les Vagiences, etc. [2] »

On s'accorde à faire dériver le nom de *Ligures*, en grec *Ligüès*, de *lly-gour,* mot celtique qui veut dire « homme de mer ». Cette appellation, que l'on a étendue à un certain nombre de nations situées dans les terres, convient surtout aux tribus qui se partageaient les côtes de la Méditerranée, de l'embouchure du Rhône à celle de

(1) At in ora Massilia Græcorum Phocæensium, fœderata ; promontorium Zao ; Citharista portus ; regio Camatullicorum. Dein Suelteri, supraque Verrucini. In ora, autem, Athenopolis Massiliensium, *Forum Julii*....... regio Oxubiorum Ligaunorumque, supra quos Suetri, Quariates, Adunicates. At in ora oppidum latinum Antipolis; regio Deciatum ; amnis Varus. (*Histoire naturelle*, Livre III. chap. Ier, traduction de M. Littré, dans la *Collection Nisard*).

Pline a fait suivre le nom de *Forum Julii* de qualifications inutiles à transcrire ici; nous les recueillerons, pour les expliquer, au cours du chapitre III de cette première partie.

(2) Ibidem, ch. VII.

l'Arno [1]. La population primitive de Fréjus était donc *ligure*, ou, pour parler plus exactement, *celto-ligure*, le nom de Celto-Ligurie ayant prévalu, en Gaule, sur la gauche du Rhône, comme celui d'Ibéro-Ligurie à droite de ce fleuve : la Ligurie propre commençait au-dela des Alpes, et faisait partie de l'Italie.

On peut appliquer à cette population locale la peinture, dans quelques traits peu flattée, qu'ont faite des nations liguriennes prises en général les écrivains grecs et latins, et que nous trouvons résumée en ces termes par M. Amédée Thierry : « Le Ligure était de petite taille et d'une « complexion sèche, mais nerveuse. Sobre, économe, « dur au travail, il gâtait ces vertus par des vices qui lui « donnèrent, chez les anciens, une célébrité malheu- « reuse : il passait pour fourbe, perfide, intéressé. Dans « la contrée voisine de Massalie, où l'influence de la civi- « lisation grecque s'était fait sentir immédiatement, les « Ligures cultivaient l'olivier, la vigne et les céréales. « Plus loin, dans la montagne, ils vivaient de chasse ou « venaient, dans la plaine, se louer comme ouvriers aux « propriétaires de cultures. Sur la côte, ils faisaient la « pêche et la piraterie. Dès que la tempête commençait à « troubler la mer, on voyait ces hardis corsaires mettre à « flot leurs fragiles barques ou leurs larges radeaux « soutenus sur des outres, et aller assaillir les vaisseaux « étrangers surpris par le gros temps loin des ports... Les « femmes liguriennes partageaient d'ordinaire avec leurs

(1) Mémoire de Fréret. (*Histoire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, Paris 1753, t. XVIII, p. 84).

« maris les plus pénibles travaux de l'agriculture ; comme « eux, on les voyait descendre par bandes de la montagne, « pour aller travailler, moyennant salaire, sur les terres « de Massalie et de ses dépendances..... A cette com-« munauté de travaux et de souffrances ne se bornait « pourtant pas l'égalité des sexes : la Ligurienne était « pour son mari une compagne suivant toute l'acception « du mot, tandis que la femme gauloise, livrée aux « caprices du despotisme le plus illimité, pouvait envier « la destinée de ses esclaves [1]. »

En même temps que les Oxybiens et les Décéates, Pline l'Ancien mentionne également les Salluviens (Salyens des Grecs) comme l'une des principales nations liguriennes de la Provence. Ce serait sortir de mon sujet que de rechercher quelle a été la position précise de cet ancien peuple. Il me suffira de transcrire ces quelques lignes que lui a consacrées Strabon. « D'Antibes jusqu'à Massalia « et même un peu plus loin, s'étendent les Salyens; « ils habitent cette partie des Alpes qui domine la côte, « et occupent même une partie de la côte, mêlés avec les « Grecs. Dans les anciens auteurs grecs, les Salyens sont « appelés Ligyens (*Ligures*), et le nom de Ligystique « (*Ligurie*) désigne tout le territoire dépendant de Mas-« salia ; les auteurs plus modernes nomment les Salyens « Celto-Ligyens (*Celto-Ligures*) et leur attribuent tout « le pays de plaine qui s'étend jusqu'à Luérion (la « Durance) et au Rhône [2]. » Ainsi, le nom de *Salyens* paraîtrait plutôt désigner une confédération de peu-

(1) *Histoire des Gaulois*, (Paris 1828). T. II., pp. 15-18.
(2) *Géographie*, Liv. IV, ch. VI, § 3.

plades diverses qu'un seul peuple, et correspondre, quoique dans un sens moins étendu, à la dénomination générale de *Ligures*. Mais le pays de plaine, aux environs d'Aix et d'Arles, semble avoir été leur quartier principal et peut-être leur pays originaire [1].

Quant aux Décéates et aux Oxybiens, peuplades ligures limitrophes, et appartenant probablement à la confédération salyenne, il résulte des deux passages de Pline, ci-dessus transcrits, qu'ils possédaient la côte, à partir du fleuve du Var, frontière orientale des premiers, jusqu'à un point, au couchant, qu'il n'est pas facile de déterminer, et qui formait la limite extrême du territoire oxybien. Cluvérius, Sanson et le père Labbe, au témoignage d'Honoré Bouche, l'historien si complet de la Provence, placent les Oxybiens aux alentours de Fréjus même [2], Le père Hardouin va jusqu'à dire que cette ville était leur capitale. Néanmoins, ni les uns ni les autres n'ont essayé de marquer les frontières respectives des Décéates et des Oxybiens, non plus que les limites qui les séparaient des peuples voisins.

La question de l'étendue et de la délimitation du territoire des Oxybiens serait grandement éclaircie par la connaissance de la position de leur ville maritime, vraissemblablement leur capitale, cette *Ægytna*, dont Polybe seul nous a transmis le souvenir, à propos de la première expédition sérieuse des Romains dans la Gaule *transalpine*.

(1) *Notice de l'ancienne Gaule*, par D'Anville. Paris 1760, p. 573.

(2) *Chorographie et Histoire de la Provence*, Aix, 1664. t. Ier, p. 182.

L'emplacement de cette cité ligure, entièrement disparue, a donné lieu à de longues discussions et à des systèmes nombreux. Des recherches personnelles, et une étude attentive des lieux, me feraient placer avec une certaine confiance Ægytna à Agay, situé à une douzaine de kilomètres au sud-est de Fréjus. Mais avant de présenter au lecteur, à l'appui de cette opinion, quelques arguments qui me semblent plausibles sinon décisifs, il convient de reproduire le texte de Polybe, auquel j'ai fait allusion. La citation est un peu longue ; elle ne formera point cependant un hors-d'œuvre dans ce livre, car elle appartient à l'histoire de la contrée même qui nous occupe. Ce précieux fragment, relatant des faits antérieurs de plus d'un siècle à la venue de Jules César, est la première page de l'histoire romaine dans les Gaules, page écrite au lendemain des évènements, Polybe étant mort peu de temps après l'expédition dont il parle.

Rome sortait de sa seconde guerre punique ; elle avait accompli, pas à pas, l'entière soumission de la Gaule cisalpine, cette province italienne conquise et si longtemps possédée par notre vaillente race ; l'Espagne etait presque domptée : c'est dire, qu'à son tour, la Gauie transalpine se trouvait menacée. Pourtant, les Romains semblaient la respecter encore. On eût dit que les souvenirs de leur lutte deux fois séculaire contre les Gaulois des bords du Pô, les faisaient hesiter avant de s'attaquer à la mère-patrie de ce peuple qui avait failli arrêter leurs destinées. Les Phocéens-marseillais leur en ouvrirent les portes.

D'abord bien accueillis sur nos côtes, ces nouveaux

venus, ambitieux et avides, n'avaient pas tardé à se brouiller avec leurs voisins. Alliés de Rome de très bonne heure, l'ayant puissamment aidée sur la mer, dans sa grande rivalité avec Carthage, ils avaient pu, grâce à cette alliance, non seulement se faire craindre, mais encore fonder, le long du rivage, les colonies, les comptoirs dont parlait Strabon. De pareils établissements assuraient les possessions des Marseillais, leur commerce et leur navigation contre les efforts des Barbares (les Barbares c'était nous). Naturellement la population celto-ligure voyait d'un mauvais œil les progrès de ces étrangers sur son territoire. Elle les haïssait surtout de leur connivence avec une nation qui venait d'écraser sans pitié ses frères d'au-delà du Var. Les Transalpins les plus rapprochés de ce fleuve prirent enfin les armes, bien décidés à chasser les colons massaliotes de leurs fortes places d'Antibes et de Nice. C'est ici que commence le récit de Polybe, l'an 155 avant Jésus-Christ.

« Vers cette époque, dit-il, arriva une ambassade de « la part des Massaliotes que les Ligures inquiétaient « depuis longtemps : ces peuplades les mettaient alors « dans une grande extrémité, car elles tenaient assiégées « Antibes et Nice, colonies de Massalie. L'ambassade « vint à Rome exposer l'état de leurs affaires et implorer « des secours. Le Sénat, ayant entendu les députés, dé- « cida d'envoyer des commissaires pour examiner l'état « de ces contrées, et aussi pour réparer sans recourir « aux armes, s'il était possible, les maux qu'avaient faits « les Barbares.

« Le Sénat avait désigné pour cette députation Fla-
« minius, Popilius Læuas et Lucius Pupius. Ceux-ci,
« naviguant avec les envoyés de Marseille, abordèrent à
« la ville d'Ægytna, dans le territoire des Oxybiens. Mais
« les Ligures, ayant appris que ces Romains venaient
« leur ordonner de lever le siége des deux villes, accou-
« rurent pour s'opposer à leur débarquement. Ils trouvè-
« rent Flaminius déjà à terre avec ses bagages, et le
« sommèrent tout d'abord de quitter leur pays; puis,
« sur son refus d'obéir, ils se mirent à piller ses effets,
« repoussèrent violemment et maltraitèrent fort les es-
« claves et les valets qui voulurent empêcher ce pillage,
« blessèrent Flaminius lui-même défendant ses gens,
« tuèrent deux de ses esclaves, et refoulèrent les autres
« Romains sur leur navire. Flaminius, coupant les ca-
« bles, se sauva à grand peine. On le conduisit à Mar-
« seille, où les soins les plus grands lui furent prodi-
« gués.

« Le Sénat, informé de ces évènements, ordonna aus-
« sitôt à Quintus Opimius, l'un des consuls, de partir
« avec une armée, pour aller combattre les Décéates et
« les Oxybiens. Quintus réunit ses troupes à Plaisance.
« franchit les Apennins et arriva chez les Oxybiens.
« Ayant placé son camp le long du fleuve Apron, il
« attendit les ennemis, qu'il savait réunis et tout prêts
« à combattre Bientôt il mena ses forces contre Ægytna,
« où avaient été insultés les députés du peuple romain,
« prit cette ville d'assaut, réduisit les habitants en escla-
« vage, et envoya à Rome, chargés de chaînes, les au-

« teurs de l'injure. Cela fait, il marcha contre les « ennemis.

« Les Oxybiens, comprenant qu'ils n'avaient aucun « pardon à espérer pour leur conduite criminelle envers « les députés, prirent une résolution désespérée : excités « par une rage aveugle, n'attendant même pas quatre « mille Décéates qui devaient se joindre à eux, ils s'é- « lancent contre les Romains. Le consul, ainsi attaqué « brusquement, fut d'abord étonné et inquiet de l'audace « et de la fureur des Barbares; mais, en homme qui à « une grande expérience joignait beaucoup de sagacité, « il jugea bientôt que c'était un acte sans raison et ins- « piré par le seul désespoir, et il augura favorablement « de l'issue du combat. Il fit donc sortir ses troupes du « camp, et, après une allocution convenable, il les mena « d'abord au pas ordinaire; puis, s'élançant avec im- « pétuosité, il rompt sans peine les rangs des Oxybiens, « en tue un grand nombre et met les autres en fuite. « Alors paraissent les Décéates, qui alliés des Oxybiens, « venaient partager leurs périls : arrivés après le com- « bat, ils arrêtent les fuyards, et bientôt ils fondent sur « les Romains avec une ardeur, une énergie incroyables. « Mais, vaincus dans ce combat, ils ne tardent pas à se « soumettre, eux et leur cité, à la loi du vainqueur. [1] »

Dans une lutte aussi inégale, les deux peuplades ligu-

(1) Polybe, *Excerpta Legationum*, ch. XXX et XXXIX. A défaut d'autre, j'emprunte cette traduction aux deux ouvrages publiés par MM. Alliez et Sardou père, sur *Cannes et les Iles de Lérins*.

riennes devaient naturellement succomber ; mais c'est à juste titre que l'histoire les loue d'avoir osé résister, ne fût-ce qu'une heure, à la puissance déjà colossale qui marchait si rapidement à l'entière conquête du monde.

Bien des opinions, ai-je dit, ont été émises sur cette Ægytna dont la position, fixée avec certitude, permettrait de préciser celle des Ligures-Oxybiens. D'Anville, suivi par Papon, la place au Golfe-Juan [1], Cluverius (Cluvier) à Cannes [2], l'ancien historien de la Provence, Honoré Bouche, à l'anse de Théoule ou à La Napoule [3]; M. Walckenaer (1839), hésite entre La Napoule et Agay, dont le premier il a prononcé le nom [4]; plus récemment, M. l'abbé Alliez (1860) [5] et M. Sardou (1867) [6], saisis de la même question, se sont prononcés, l'un et l'autre, pour la ville de Cannes. Dans l'énumération de ces divers points, plus ou moins rapprochés de Fréjus, la préférence, je l'ai dit, me paraît devoir être accordée à la rade d'Agay, déjà indiquée, d'une façon peu affirmative, il est vrai, par le savant académicien à qui on doit le plus important ouvrage de ce siècle sur la géographie ancienne de la Gaule. L'examen approfondi de cette intéressante question, sera de ma part l'objet d'une publication ultérieure : je dois me borner, ici, à quelques reflexions, ne voulant point trop alonger une notice historique, à

(1) *Notice de l'ancienne Gaule*, p. 35.

(2) *Italia antiqua*. Leyde 1624. t. 1, p. 60.

(3) *Chorographie et Histoire de Provence*. Aix 1664. t. 1, p. 167.

(4) *Géographie ancienne des Gaules*, t, 1, p. 182.

(5) *Les Iles de Lérins, Cannes et les rivages environnants.*

(6) *Notice historique sur Cannes*, etc.

laquelle je ne puis consacrer que la moindre partie de ce volume.

Une première observation à faire, à cette époque de la *barbarie* celto-ligure, et bien antérieurement aux grands travaux publics exécutés par les Romains sur nos côtes, c'est qu'il ne saurait être question, lorsqu'on parle du port Oxybien, d'une œuvre artificielle, d'un établissement maritime savamment disposé, tel qu'on vit, plus tard, le port de Narbonne et celui de Fréjus. Ægytna était donc un port naturel, n'ayant nécessité aucun de ces travaux d'art qu'un peuple aussi primitif eût été dans l'impuissance d'exécuter. Les ports même de Marseille, d'Antibes et de Nice, œuvre d'une nation entièrement civilisée, devaient bien plus encore à la nature qu'à l'art.

Or, qu'on jette les yeux sur la carte, et surtout, qu'on étudie par soi-même les diverses échancrures du littoral, de Fréjus au Golfe-Juan, point le plus éloigné qui ait été proposé, et l'on se convaincra qu'aucune localité, en dehors d'Agay, ne réunit les conditions d'un véritable port naturel. La rade du Golfe-Juan, quoique sûre, est trop vaste; les anses de Cannes et de La Napoule sont trop ouvertes, et la crique de Théoule, bordée, d'ailleurs, de rochers inaccessibles, est complètement insuffisante. Seule, la rade d'Agay, s'enfonçant jadis bien plus avant dans les terres, offrait des avantages d'étendue, de profondeur et d'abri, qui durent la faire choisir pour son établissement maritime, par la population primitive de la contrée : l'embouchure d'une petite rivière servait en-

core de prolongement à ce port, au débouché d'une vallée étroite, présentant néanmoins, à droite et à gauche, assez d'assiette pour une ville telle que devaient être les cités ligures. Pour ceux que séduisent les étymologies, j'invoquerai, enfin, la ressemblance qui existe entre les deux noms d'Ægytna et d'Agay, en ajoutant que postérieurement, la même localité paraît avoir porté celui bien plus caractéristique d'*Agathon,* ainsi qu'en témoignent les Actes du martyre de Saint-Porcaire, abbé de Lérins, lequel eut lieu en l'an 730. D'Anville remarque, à ce propos, que dans les plus anciennes cartes, le nom d'Agay est écrit *Agat,* abréviation évidente d'Agathon et consonnance qui se rapproche encore plus d'Ægytna [1]. C'est, sans doute, de cette dernière ville, en partie restaurée, que Strabon a voulu parler, lorsqu'il dit, dans un nouveau passage, où il est encore question de Fréjus : « Quant aux ports (de la côte ligurienne), sauf celui de « Forum Julium, *qui est considérable*, et celui de Massa- « lia, ils sont généralement de médiocre grandeur ; tel « est, par exemple, le port *Oxybius,* qui tire son nom « des Ligures Oxybiens [2]. » Etienne de Bysance, écrivain de la fin du Ve siècle, dans son espèce de dictionnaire géographique et historique, dont nous n'avons que des extraits, parle également d'une ville qui portait le nom d'Oxybium; sans doute le « port Oxybius » de Strabon. En opposant, dans le passage qui précède, ce

(1) Noyon. *Statistique du Département du Var*. Draguignan, 1846, p. 243.

(2) *Géographie*, liv. IV, ch. 1er. § 10.

port à celui de Forum Julii, ce dernier fait formellement disparaître l'hypothèse que jamais Fréjus ait porté le nom d'*Oxubia* ou d'*Oxybia* que lui donne Girardin.

Mais revenons à la question, qui nous importe surtout, de la délimitation du territoire oxybien.

Si Ægytna est Agay, placé à l'extrémité méridionale de la chaîne de l'Estérel, et justement au milieu du massif porphyrique extravasé le long de la côte, il me semble difficile de ne point admettre que cette chaîne, au moins dans la partie voisine de la mer, appartenait aux Oxybiens ; et comme Fréjus est en quelque sorte situé au revers occidental de la montagne, on peut en conclure que cette ville était comprise dans leur territoire. Je sais avec quelle réserve, dans le vague des textes, on doit essayer de préciser les limites respectives des nations et surtout des peuplades antiques. Pline toutefois, ni aucun autre auteur grec ou latin n'ayant déterminé la frontière qui séparait, à l'ouest, les terres des Oxybiens de celles de leurs voisins, nous sommes autorisés à rechercher quelle a pu être cette ligne de démarcation.

On a vu dans quel ordre, en parcourant le littoral d'occident en orient, Pline fait figurer les villes et les peuples qui le bordaient de son temps. Après Marseille, le port de Citharista, la région des Camatullicains ; ensuite, les Sueltériens, (*dein Suelteri*) au-dessus desquels il place les Verruciniens ; puis, revenant sur le bord de la mer (*in ora autem*), Athenopolis des Marseillais, *Forum Julii, la région des Oxybiens et des Ligaunes*, ayant au-dessus d'eux les Suétriens (*Suetri*), complètement

distincts des *Suelteri*, les Quariates et les Adunicates ; enfin, reprenant la côte, Antibes, la région des Décéates et le Var.

Je ne dirai rien des peuples placés plus ou moins loin de la mer, tels que les Verruciniens, les Suétriens, les Quariates et les Adunicates. Notre attention doit se porter uniquement sur ceux qui se partageaient le littoral. Le texte de Pline fait les Sueltériens voisins occidentaux des Oxybiens et des Ligaunes compris par l'auteur dans la même contrée. C'est le seul passage de l'antiquité où ces Ligaunes soient nommés. Peut-être était-ce seulement, là, une subdivision de la grande tribu Oxybienne, ou une peuplade habitant plus avant dans les terres. L'omission de son nom par Polybe, qui ne parle que des Oxybiens et des Décéates, dans le premier engagement des Romains avec les Ligures de la côte, autorise à le croire. M. Walckenaer n'hésite pas à loger ces Ligaunes au nord des Oxybiens; mais il refuse d'attribuer à ceux-ci, le massif de l'Estérel, et je ne veux point dissimuler que la plupart des écrivains, et les plus récents, ont émis, à cet égard, une opinion contraire à celle que je cherche à établir ici. Suivant M. Walckenaer, le territoire des Oxybiens, confinant, à l'ouest, avec les Sueltériens, s'arrêtait au revers oriental de cette chaîne de l'Estérel, qu'il attribue tout entière aux Sueltériens, dont le nom lui paraît, comme il l'avait semblé à Papon, s'être conservé dans celui de la montagne elle-même [1]. MM. Alliez et Sardou, entre autres, adoptent cette attribution. Ce dernier, précisant

(1) *Géographie ancienne des Gaules,* Paris 1839, t. 1. p. 182.

davantage, fixe à la hauteur d'Antibes la frontière orientale des Oxybiens, au-delà de laquelle commençaient les Décéates, et affirme résolument que les Sueltériens de l'est « avaient dans leur territoire la ville appelée « depuis Forum Julii (Fréjus) [1]. » Quelque importance qui s'attache, nommèment, à la décision d'un savant tel que M. le baron Walckenaer, il me semble que, dans le silence de Pline sur la question des confins réciproques des peuples mentionnés par lui, il y a des motifs de décider que le territoire Oxybien, du côté du couchant, ne s'arrêtait point à la petite plaine de Laval ou de Cannes, au pied même de la montagne de l'Estérel. Aux raisons tirées de la position d'Ægytna, telle qu'elle m'a paru résulter de la nature des lieux et de la configuration de la côte, on peut en ajouter d'autres, prises dans le texte même de Pline l'Ancien.

Ma principale observation portera sur la distribution à faire des quatres peuples énumérés par lui, (Camatullicains, Sueltériens, Oxybiens et Décéates) le long de la côte de Provence, du port de Citharista *(La Ciotat* pour le plus grand nombre) au fleuve du Var, ce qui donne une longueur approximative de 185 kilomètres. Si, comme le veut M. Walckenaer, le revers oriental de l'Estérel marquait la limite occidentale des Oxybiens, le territoire des Camatullicains et Sueltériens réunis présenterait, à lui seul, un développement de près de 150 kilomètres, les quatre cinquièmes de la longueur totale de la partie de la côte dont il est question, ne laissant qu'une

(1) *Notice historique sur Cannes et les Iles de Lérins*. p. 2.

étendue de trente kilomètres pour y loger les Oxybiens et les Décéates. Cependant l'histoire ne dit rien de ces Camatullicains et de ces Sueltériens, tandis qu'elle témoigne de l'importance et de la force militaire des deux autres peuples : les termes de la narration de Polybe suffiraient pour l'attester. Rappelant de plus anciennes luttes, entre Rome et les Ligures italiens, auxquelles semblent avoir pris part leurs frères de la Provence, Florus, sans le vouloir, rend pareillement justice à l'énergie patriotique de ceux-ci. « Tous ces farouches montagnards, dit-il, Salyens, Décéates, Eburiates, Oxybiens, Ingaunes, échappèrent longtemps à nos armes. Enfin le consul Fulvius incendia leurs repaires ; Bébius les fit descendre dans la plaine, et Posthumius les désarma complètement, leur laissant à peine du fer pour labourer leurs champs. [1] » Ces faits paraissent avoir précédé de vingt-cinq à trente années l'expédition du consul Opimius, lequel, on vient de le voir, trouva les Oxybiens et les Décéates parfaitement armés et n'ayant rien perdu de leur ancienne valeur.

De tout ce qui précède, il me semble donc rationnel de conclure qu'on ne saurait restreindre le territoire de ces deux peuples dans des limites aussi étroites que le Var, d'un côté, et, de l'autre, le revers oriental de l'Estérel, et qu'il y a lieu, en attribuant cette chaîne aux Oxybiens, ce qui place dans leur dépendance le territoire de Fréjus, de reporter plus à l'ouest, la limite qui les sépa-

(1) Florus, *Abrégé de l'Histoire Romaine*, livre II. ch. 3. Traduction de M. F. Ragon.

rait des Sueltériens. Mais où prendre cette limite? Était-ce la chaîne des Maures, presque parallèle à celle de l'Estérel, ou bien la rivière d'Argent, qui coule à son pied? L'une et l'autre, jusqu'à la hauteur du Muy, constitueraient une frontière naturelle, et l'on peut, il me semble, d'autant mieux les adopter, que le Var, se trouvant à peine éloigné de soixante-seize kilomètres du point extrême que je viens d'indiquer, ce ne serait encore donner, à chacune des belliqueuses nations oxybienne et décéate, qu'un développement moyen de neuf lieues, la Siagne, ou plutôt le torrent de Vallauris marquant entre elles la ligne de démarcation [1].

Ceci dit, et trop longuement dit, essayons de localiser le récit de Polybe, lequel se contente de nous apprendre,

(1) Voici ce qu'Honoré Bouche dit des Sueltériens auxquels quelques-uns attribuent Fréjus : « Consécutivement aux *Camatullicains*, Pline « parle des *Sueltériens*, disant *Regio Camatullicorum*, *dein Suelteri*, « vraissemblablement vers Brignoles et Draguiguan, où, même, la carte « de Peutinger les loge. » Pour preuve de l'importance qu'il accorde aux Sueltériens, Bouche fait cette observation que, « de tous les peuples de « la Provence cis-Rhodane, la carte de Peutinger ne marque que les « Vocontiens, les Cavares, les Caturigiens et les Sueltériens. » (*Chorographie et Histoire de la Provence*, t. 1. p. 182.) J'ajouterai que, sur cette carte ou Table de Peutinger, à laquelle on assigne pour date le règne de Théodose, le nom des Sueltériens est le seul qui figure dans l'immense espace compris entre le Rhône, le Var, la Durance et la mer : les noms des trois autres peuples se lisent dans la partie qui s'étend de la Durance à l'Isère. La rubrique *Selteri* pour *Suelteri*, inscrite, il est vrai, au dessus du nom de Forum Julii, mais tout auprès de la large ligne désignant le cours de la Durance, indique évidemment, pour l'ensemble de la contrée, la principale désignation de peuple subsistant encore à l'époque de la confection de la Table.

qu'après avoir réuni son armée à Plaisance, le consul Opimius « franchit les Apennins, et arriva chez les Oxybiens. » En ne mentionnant point le passage des Alpes, après celui des Apennins, l'historien grec nous donne à entendre que le consul, évitant la voie de terre, au pouvoir des tribus confédérées, dut s'embarquer dans l'un des ports de la Ligurie italienne, pour aborder sur le point de notre côte le plus favorable à ses desseins. Riverains du Var, les Décéates s'étaient évidemment chargés du siége de Nice, tandis que les Oxybiens, appuyant pareillement à l'Est, assiégeaient Antibes. L'*Apron*, sur les bords duquel, une fois à terre, les Romains établirent leur camp, ne peut-être que la rivière de la Siagne, qui se jette dans la mer à l'extrémité occidentale de la plaine de Laval ou de Cannes : dans ce cas, La Napoule indiquerait le lieu de leur débarquement. Campé, probablement, sur la butte si favorable de Saint-Cassien, à quelques centaines de mètres de la mer, Opimius coupait, ainsi, l'armée Oxybienne de sa capitale dégarnie et menacée, ce qui devait, dans sa pensée, la forcer de quitter le siége d'Antibes, pour courir à la défense de ses propres foyers. Voyant que les Oxybiens hésitaient à se décider, le consul, longeant la route côtière, œuvre ancienne des Phéniciens, dut marcher rapidement sur Ægytna (Agay), et après s'en être emparé presque sans coup férir, revenir avec la même rapidité dans son camp de la plaine de Cannes, en avant duquel il livra aux Oxybiens et aux Décéates la double bataille qui amena leur défaite et leur soumission. « Le consul, ajoute Polybe, après la soumis-

« sion de ces peuples, donna aussitôt aux Massaliotes la « plus grande partie qu'il put du territoire conquis; il « obligea les Ligures à livrer à ceux-ci des otages, qui « devaient être renouvelés à des époques fixées; il enleva « les armes aux peuplades qui avaient combattu contre « lui, et distribuant ses troupes dans les bourgs, passa « le quartier d'hiver dans la contrée. Ainsi, cette guerre « fut entreprise et terminée avec une grande célérité [1]. » Marseille était parvenue à attirer les Romains sur notre sol. Ce premier pas de la nation conquérante devait en amener d'autres, en apparence pour le profit de son alliée maritime; mais la perte de la république phocéenne était au bout des succès, que sa connivence procurait à l'ennemi d'une contrée trop hospitalière pour ses propres fondateurs.

Trente années s'écoulèrent avant que les Romains reparussent dans la Gaule. Ayant ainsi planté ,sur son extrême rivage, ce premier jalon de leur marche envahissante, ils pouvaient attendre. D'ailleurs, d'autres soins, d'autres soucis les occupaient : leurs expéditions en Orient; la dernière guerre punique, qui amena la ruine complète de Carthage; la destruction de Numance, en Espagne; la guerre des Esclaves; et enfin, les dissensions civiles causées par la loi agraire et les menées factieuses des Gracques. Lorsque, libre de ses mouvements, Rome voulut reprendre son œuvre, ce furent encore les Marseillais qui lui en fournirent le motif ou le prétexte. Une nouvelle et opportune ambassade vint implorer le

(1) *Excerpta Legationum*, Ibid.

secours du Sénat, contre les Ligures-Salyens, leurs plus proches voisins, « qui les harcelaient, disaient-ils, sans « relâche, jaloux qu'ils étaient de cette prospérité que « Massalie devait au peuple romain [1]. » Le consul Fulvius Flaccus reçut l'ordre de se rendre en Gaule avec une armée. Il arriva dans notre Provence vers le mois d'octobre de l'année 126 avant l'ère chrétienne.

Je ne veux certes point, à propos de Fréjus, faire l'histoire de la conquête de la Gaule méridionale par les Romains ; je ne relèverai, en courant le plus rapidement possible, que ce qui peut avoir quelque rapport avec la question d'origine dont nous poursuivons la solution.

Fulvius trouva au-delà des Alpes plus d'ennemis rassemblés qu'on ne l'avait cru. Toute la Ligurie gauloise, sauf probablement les peuplades entre le Var et Fréjus, déjà domptées et très-vraissemblablement maintenues sous le joug par une force romaine permanente, toute la Ligurie, dis-je, était en armes. Le consul n'obtint pas de grands succès : en deux campagnes, il ne put qu'imparfaitement réduire l'une des principales nations de l'intérieur, il est vrai, celle des Ligures-Vocontiens. Son successeur, Sextius, se montra général plus habile. Il s'attaqua aux Salyens, dont Marseille se plaignait surtout ; il les défit entièrement, et battit une seconde fois les Vocontiens, qui sans doute, malgré leur première défaite, avaient pris parti pour la population salyenne.

Cette dénomination de Vocontiens ou Voconces (*Vo-*

(1) *Florus*, liv. III. ch. 2.

contii) employée, à cette date, pour désigner un peuple de la basse Provence, donnerait naissance à une question delicate et curieuse de géographie historique. Ce n'est point, ici, le lieu de la traiter à fond ; mais je puis me croire autorisé à en dire quelques mots, car les Vocontiens, ainsi localisés, auraient été, en quelque sorte, limitrophes de la contrée où se trouve Fréjus. Les historiens ne parlent point de cette double défaite que je viens de mentionner ; mais le souvenir nous en a été transmis par un monument plus précieux et plus certain qu'aucun texte narratif, je veux parler des *Fastes Capitolins*, cet antique répertoire de marbre, qui n'a pu ni se tromper ni varier. Voici ce qu'ils portent :

— « Marcus Fulvius Flaccus, proconsul, l'an de Rome « 630 (1), triomphe des Ligures-Vocontiens »

— « Caïus Sextius Calvinus, proconsul, (l'an de Rome « 631 (2),) triomphe des Ligures-Vocontiens et des Sal-« luviens (ou Salyens) (3). »

Ni l'un ni l'autre général romain, c'est un fait irrécusable, n'avait encore dépassé la Durance, qui sépare la haute de la basse Provence. Ils n'eurent affaire qu'aux populations de cette dernière contrée. Là, se trouvaient

(1) 125 ans avant J.-C.

(2) 124 ans avant J.-C.

(3) La double inscription des Marbres Capitolins est ainsi conçue :

M. FVLVIVS. M. F. Q. N. FLACCVS PROCOS
DCXXX DE LIGVRIBVS VOCONTIEIS

C. SEXTIVS. C. F. C. N. CALVINVS PROCOS
.... DE LIGVRIBVS VOCONTIEIS
SALVIEISQVE.

donc, dans les terres à l'ouest de Fréjus, et aux environs du Luc, qui paraît avoir été le *Forum Vocontium*, *Vocontii* et *Voconii* dont parle la correspondance de Cicéron, en même temps qu'elle nomme *Forum Julii*, ces Voconliens ou Voconces, désignés, ici, pour la première fois.

Je sais bien que Strabon, Pomponius Méla et Pline placent les Vocontiens au-delà de la Durance. Mais il ne faut pas perdre de vue que leurs écrits sont postérieurs de près de deux siècles aux campagnes de Fulvius et de Sextius. Primitivement ce peuple, qui paraît avoir été puissant, s'étendait, sans doute, des deux côtés de la Durance, et l'on doit croire que, refoulé par la conquête, il transporta au nord de cette rivière sa principale résidence. A cet égard, j'invoquerai le passage suivant d'un très-savant mémoire consacré aux Voconces, et publié par l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, à la suite des recherches de M. Charles Texier sur Forum Julii.

« Le Père Monet, dit l'auteur de ce travail, porte les « limites des Vocontiens jusqu'à Fréjus. Peut-être, « avant Strabon, la domination de ce peuple s'étendait-« elle au-delà (au sud) de la Durance. On voit, sur les « Marbres Capitolins, Fulvius Flaccus triompher des « Ligures-Vocontiens. Les Romains venaient à peine de « mettre le pied dans la Gaule transalpine. Cette inscrip-« tion fait présumer et de l'étendue de leur territoire et « de leur importance [1]. »

(1) *Recherches sur les Antiquités romaines du pays des Vocontiens*, par M. Long, docteur médecin à Die (Drôme). Paris, 1849, t. II de la seconde série des *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie* p. 293.

L'histoire ajoute qu'après avoir écrasé les tribus de la basse Provence, Sextius fit vendre à l'encan les habitants des villes ; ensuite, promenant ses légions le long du littoral, entre le Rhône et le Var, « il balaya la population « dans les montagnes de l'intérieur, en lui défendant « d'approcher à plus de quinze cents pas des lieux de « débarquement, et à plus de mille pas du reste de la « côte [1]. » Tel fut, on doit le croire, le sort de la population primitive de Fréjus, et l'on peut voir, à la distance voulue, sur le sommet de la montagne d'Auriasque, une vaste et double circonvallation de murs très épais, en pierres sèches, qui offrent tous les caractères d'une véritable construction, d'un *oppidum* celto-ligure [2].

A Sextius, retourné à Rome, après avoir fondé la ville de son nom, *Aquæ Sextiæ* (Aix), succéda le consul Domitius Ahénobarbus qui, le premier, franchit la Durance et battit, près d'Avignon, les Allobroges, peuple du Dauphiné, venu à sa rencontre (année 123). Le consul de l'année suivante, Quintus Fabius, remporta une plus grande victoire, sur les bords de l'Isère, contre les Allobroges et les Arvernes réunis. Ce fut le sceau de la conquête de cette partie de la Gaule délimitée par le Var, le cours entier du Rhône, la mer et les Alpes, conquête inaugurée, trente-deux ans auparavant, par la défaite des tribus des environs de Fréjus. Les consuls qui suivirent,

(1) Amédée Thierry, d'après Strabon, *Histoire des Gaulois*, t. II p. 164.

(2) J'entrerai dans plus de détails, à ce sujet, dans la seconde partie de ce volume.

Publius Manilius (année 120), Aurelius Cotta (119) et Marcius Rex (118) affermirent les acquisitions de leurs prédécesseurs ; ils y ajoutèrent la contrée qui fait face à la mer, depuis le Rhône jusqu'au pied des Pyrénées et des Cévennes. Ce premier démembrement de la Gaule reçut le nom de *Province romaine*, ou plutôt de PROVINCE (*Provincia*), la province par excellence, titre d'honneur en retour de l'indépendance à jamais perdue.

Jusqu'ici nous n'avons rien trouvé qui concerne directement Fréjus. L'histoire de ces temps n'en fait aucune mention, même la plus détournée, tandis que, précisément à la date où nous sommes parvenus, elle a cru devoir enregistrer, avec d'assez grands détails, la fondation romaine de la ville et du port de Narbonne, dont l'importance et la célébrité firent donner, de bonne heure, à la Province, son nom de Gaule *narbonnaise*. « Dans les « prévisions profondes de la politique romaine (dit très-« bien l'historien des Gaulois), Narbonne n'était pas diri-« gée seulement contre les indigènes de la Gaule ; on la « plaçait comme une surveillante et une rivale auprès de « Massalie, dont la puissance, devenue inutile, com-« mençait à inspirer de l'ombrage..... De la fondation « de Narbonne, Massalie put dater l'ère de sa ruine [1]. » En effet, les ménagements pour cette ville allaient toujours en diminuant, à mesure que Rome faisait de nouvelles conquêtes pour son propre compte. Il est même très probable, que, se bornant à conserver aux Massaliotes quelques enclaves autour de leur métropole et de leurs

(1) Amédée Thierry, t. II. p. 184.

colonies, les Romains, pour des nécessités à la fois maritimes, militaires et politiques, ne tardèrent pas à leur reprendre la bande du littoral primitivement concédé.

Une fois maîtresse de toute la Gaule méditerranéenne, Rome dut songer à y former de solides établissements. Aix et Narbonne n'étaient qu'un commencement, et l'on peut se demander si, dès lors, la pensée n'est pas venue aux conquérants d'utiliser la position exceptionnellement avantageuse de Fréjus? Les mêmes motifs de prévision menaçante à l'égard de Marseille, et la nécessité de se précautionner contre les retours offensifs des Ligures montagnards, accrus de la population maritime, refoulée dans l'intérieur, expliqueraient et justifieraient la construction de l'établissement dont nous recherchons l'origine, en même temps, ville très-fortifiée et port militaire puissamment défendu; sans compter, qu'un port á Fréjus était de beaucoup plus rapproché de l'Italie que Narbonne, et permettait d'introduire plus rapidement dans la Province, les secours de munitions et de troupes dont les Romains eurent longtemps besoin pour l'affermissement de leur autorité.

Ni les moyens, ni les occasions ne leur ont manqué de réaliser tout ou partie de cette création, avant la venue de Jules César. L'un des faits qui dut le plus leur en faire sentir la nécessité, est la grande invasion cimbro-teutonne qui, durant douze longues années, dévasta toute la Gaule centrale et une partie de la Province (112-

101 avant J.-C). Trois armées de la République avaient été successivement vaincues, lorsqu'en l'année 106, celle de Cépion et de Mallius subit un des plus épouvantables désastres que Rome, depuis son origine, eût encore éprouvés. 80,000 soldats périrent dans cette funeste journée. La bataille se donna à quelque distance de la rive droite du Rhône, les Cimbro-Teutons ayant, jusque-là, respecté la partie orientale de la Province romaine, entre le Rhône et le Var. La consternation fut au comble. Ce fut alors que Rome remit aux mains du célèbre Marius le soin de sa vengeance et le salut de l'Italie menacée. Pendant que celui-ci réunissait de nouvelles armées, devenues nécessaires, les Barbares, maîtres de la Province occidentale, en dévastèrent tout le littoral, du Rhône aux Pyrenées. « On ne sait, dit M. Amédée « Thierry, ce que devinrent, dans cette tempête, les ri- « ches établissements massaliotes et italiens, et surtout « Narbonne, avec ses citoyens romains et ses édifices « commencés [1]. »

En arrivant dans la Gaule, Marius n'y trouva plus la masse des envahisseurs. Au lieu de prendre la route de l'Italie, tentés par le voisinage de l'Espagne, ils s'étaient décidés à transporter, de l'autre côté des Pyrenées, leurs massacres et leurs déprédations. L'éloignement des Cimbro-Teutons dura près de trois années, employées par le général romain à exercer ses troupes, et aussi, à leur faire exécuter de grands travaux de défense et d'utilité publique, dont l'histoire ne cite guère que ce canal

(1) *Histoire des Gaulois*, t. II, p. 210.

de communication entre le Rhône, obstrué par les sables, et la mer, lequel a longtemps retenu le nom de *Fossæ Marianæ*. On sait comment, à leur retour d'Espagne, les Barbares résolurent, enfin, de marcher sur l'Italie, et comment le grand capitaine, après avoir détruit les Teutons aux environs d'Aix, alla, de l'autre côté des Alpes, écraser les Cimbres dans les plaines de Verceil, (101-100).

Ce n'est point à titre de digression que j'ai rappelé ces faits connus. Je poursuis, avec le lecteur, la recherche de l'époque probable, où la cité, dont j'ai entrepris l'histoire, a pu devenir la seconde place maritime en date des Romains dans les Gaules. Marius, entre tous les généraux employés avant lui et après lui jusqu'à César, a eu le temps, le génie et les moyens d'entreprendre un pareil travail. Certes, l'histoire ne le nomme point, à ce sujet, pas plus qu'elle n'a nommé Jules César. Elle ne parle que de ses *Fossæ Marianæ*, ouvrage bien fait, toutefois, pour donner une idée de la hardiesse de son esprit. Mais il est bien permis de croire que, dans son système d'exercer et d'endurcir ses soldats par de grands travaux, le général romain ne passa point les deux années et demi de répit que lui accordaient ses formidables ennemis, confiné dans son premier camp des bords du Rhône, et uniquement occupé de la nouvelle embouchure à donner à ce fleuve. Il a dû parcourir la Province, alors seule possession des Romains dans la Gaule, en fortifier les divers points, principalement sur la route d'Italie, par les Alpes Maritimes, naturellement indiquée

aux Barbares, et qu'ils choisirent en effet. A-t-il, le premier, fortifié Fréjus? A-t-il, pour assurer par la voie de mer, et rendre plus rapides ses communications avec la métropole, creusé son port, devenu plus utile encore par suite des dégats nécessairement causés à celui de Narbonne, tombé au pouvoir de l'invasion? Autant de questions qui sont, je le reconnais, autant d'hypothèses, mais non à un moindre degré de probabilité que la *tradition* qui attribue à César la fondation de Fréjus.

Négligeant l'époque intermédiaire, arrivons, dès à présent, à ce grand nom, qui est devenu celui de l'antique cité à laquelle ce livre est consacré. Est-ce Jules César, lui-même, qui le lui a donné? Est-ce lui, à l'exclusion de tout autre, qui a fait d'un bourg ligure la ville romaine dont nous voyons les ruines? L'histoire, je l'ai dit, est, à cet égard, d'un mutisme absolu.

On sait que César était en même temps gouverneur (proconsul) des deux Gaules. Sa prévoyante ambition avait voulu adjoindre à la *Transalpine*, où il se proposait de conquérir une renommée nécessaire à ses desseins, la *Cisalpine*, déjà, depuis plus d'un siècle, entièrement soumise. Son vaste gouvernement s'étendait, ainsi, jusqu'auprès d'*Ariminum* (Rimini), sur ce Rubicon qui le mettait seulement à trois journées de Rome. Après chaque campagne heureuse, dans la Gaule *ultérieure* (c'est ainsi qu'il appelle lui-même la Gaule transalpine), et après avoir mis ses troupes en quartier d'hiver, l'homme de guerre, redevenant homme exclusivement politique, allait passer plusieurs mois dans les villes de la Lombar-

die et des provinces voisines, pour veiller aux intérêts de son ambition, et se concerter avec ses partisans, qui, de Rome, s'empressaient d'accourir auprès de lui. Eh bien ! j'ai relu, la plume à la main, les deux principaux écrits que l'antiquité nous a légués sur César, je veux parler de sa *Vie*, par Plutarque, et de ses propres Commentaires, cette composition si riche en détails stratégiques et en renseignements locaux. Ils mentionnent ces divers voyages dans la Gaule cisalpine, durant les huit années de lutte que coûta aux Romains la soumissoin de la Transalpine. Mais, pas plus à l'aller qu'au retour, à défaut d'une mention expresse de la fondation de Fréjus, on ne rencontre dans Plutarque ou dans les Commentaires (et il faut en dire autant de tous les anciens historiens qui ont eu à parler de César) la plus lointaine allusion à cette ville, que, pourtant, on dit sienne : tout négatif qu'il soit, cet argument a bien son importance. Quelques courts extraits vont convaincre le lecteur.

Ce fut vers le mois de mars ou d'avril de l'année 58 avant l'ère chrétienne, que Jules César, au sortir de son consulat, se rendit dans la Gaule transalpine, avec la ferme intention d'en achever la conquête ébauchée par ses prédécesseurs. Plutarque ne dit rien de ce premier voyage : il prend le proconsul déjà arrivé de l'autre côté des Alpes. Les Commentaires sont un peu plus explicites. Les Helvètes ou Helvétiens s'étaient décidés à quitter leurs âpres montagnes pour quelque contrée plus fertile du sol gaulois. « César, porte son propre

« récit, apprenant qu'ils se disposaient à passer par no-« tre Province, part aussitôt de Rome, se rend à grandes « journées dans la Gaule ultérieure, et arrive à Genève. » Là, ayant reconnu, dès d'abord, l'insuffisance des forces dont il pouvait disposer, « il ordonne de lever, dans toute « la Province romaine, le plus de troupes qu'elle peut « fournir..... Avec la légion qu'il avait sous ses ordres « et les troupes qui arrivaient de la Province, il élève, du « lac Léman au Jura, un rempart de mille pas de lon-« gueur. » Il en confie la garde à Labiénus. « Pour lui, « il va en Italie à grandes journées, y lève deux légions, « en tire trois de leurs quartiers, aux environs d'Aquilée, « et prend, par les Alpes, le plus court chemin de la « Gaule ultérieure, à la tête de cinq légions. Là, les « Centons, les Graïcettes, les Caturiges (*peuples de la « Tarentaise, du Mont-Cenis et d'Embrun*), qui s'étaient « emparés des hauteurs, veulent arrêter la marche de « son armée : il les repousse dans plusieurs combats, et « se rend en sept jours d'Ocelum (*Exilles en Piémont*), « dernière place de la Gaule citérieure (*cisalpine*) au ter-« ritoire des Voconces (*le Dauphiné*) dans la Province « ultérieure. De là, il conduit ses troupes chez les Ségu-« siens (*peuples du Forez*) : c'est le premier peuple de « la Province, au-delà du Rhône [1]. » Cette route d'Italie en Gaule, donnée ici comme la plus courte, quoique plus pénible que celle, qui, débouchant par les Alpes Mariti-mes et dite *Via Aurelia*, passait par Nice, Antibes et

(1) *Commentaires*, Livre 1 § VII et X, *(Collection Nisard)*, traduction de M. T. Baudement.

Fréjus, est celle que César, dans ses divers voyages, semble avoir préférée. En effet, elle le menait bien plus promptement dans la Gaule supérieure, siége de ses opérations [1].

Après avoir, presque coup sur coup, battu d'abord les Helvètes, et ensuite les Germains qui, sous le commandement d'Arioviste, avaient franchi le Rhin, César repasse les Alpes. Il se borne à dire, qu'ayant mis son armée en quartier d'hiver dans le pays des Séquanes, « il partit « pour aller tenir les assemblées dans la Gaule cité- « rieure [2]. » Quant à Plutarque, il s'exprime ainsi : « Après tous ces exploits, César, pour veiller de plus « près sur ce qui se passait à Rome, alla dans la Gaule « qui est baignée par le Pô. [3] »

La prise d'armes des Belges rappela César de ce côté des Alpes, franchies sans doute encore, au retour comme à l'aller, par le Mont Genèvre ou le Mont-Cenis. Plutarque et les Commentaires sont absolument muets sur les circonstances de cette rentrée dans la Gaule supérieure, qui dut s'effectuer au printemps de l'année 57. Ils nous

(1) Honoré Bouche (*Chorographie et Histoire de la Provence*, t. I, p. 146 et 432) a traité avec un grand sens critique, cette question de la direction suivie par Jules César. Il place *Ocelum*, non à Exilles, mais à Avigliana, située à 24 kilomètres de Turin. « Parti de là, dit-il, César, « nonobstant les oppositions des Centrons, des Graïcelles et des Caturiges, « suivit vraissemblablement la route ordinaire de Suze, d'Oulx, de « Sesane, du Mont-Genèvre, de Briançon, d'Embrun, et le reste du « Dauphiné, jusques à la Bresse, où il passa le Rhône. »

(2) *Commentaires*, liv. I, § LIV.

(3) *Vie de Caïus Julius César*, § XXII (Traduction de Ricard,

apprennent, qu'après avoir dompté tous les peuples voisins du Rhin, « pressé de se rendre en Italie et en Illyrie, « le proconsul mit ses légions en quartier d'hiver et part « tit pour l'Italie [1]. » Avant son départ, voulant assurer ce passage par les hautes Alpes, qu'il paraît bien décidément avoir adopté de préférence, César chargea Galba, l'un de ses lieutenants, de réduire, pendant son absence, les peuples des environs, c'est-à-dire, les Nantuates, les Véragres et les Sédunes, qui étaient les habitants du Chablais, du haut et du bas Valais [2].

Le commencement de l'année 56 fut signalé, en Gaule, par le soulèvement des populations maritimes de l'ouest, ayant à leur tête les Vénètes, peuple dont la capitale était Vannes. « César instruit, portent les Commen« taires, donne ordre de construire des galères sur la « Loire, de lever des rameurs dans la Province, de ras« sembler des matelots et des pilotes. Lui-même, dès « que la chose le permet, se rend à l'armée [3]. » Plutarque est encore plus bref : « Lorsque César fut de re« tour à son armée des Gaules, il trouva la guerre allu« mée [4]. » Donc, rien sur ce retour. Il est à regretter surtout que les Commentaires soient aussi laconiques au sujet de ces levées de gens de mer dans la Gaule narbonnaise ; l'occasion se présentait naturellement de nous parler de l'emploi des ressources du port de Fréjus, pour les opérations que le général avait en vue. Les

(1) *Commentaires*. L. II, § XXXV.
(2) *Ibidem*. L. III, § 1.
(3) *Ibidem*. L. III, § IX.
(4) *Vie de César*. § XXV.

Vénètes et leurs confédérés de l'Armorique furent vaincus, à la fois, sur terre et sur mer. En même temps Crassus, autre lieutenant du proconsul, accomplissait la conquête presque entière de l'Aquitaine, assurant ainsi les frontières occidentales de la Province romaine.

L'hiver venu, César se rend pour la quatrième fois en Lombardie, et en revient brusquement, avant le retour du printemps (année 55), sur la nouvelle que quatre cent mille Germains avaient passé le Rhin et envahi la Belgique. Nous ne savons rien de la route suivie dans ce double voyage. Les Germains sont encore défaits et refoulés de l'autre côté du Rhin, que César, le premier des Romains, franchit à son tour, pour en imposer à ces peuples barbares. Ce fut alors aussi que le hardi proconsul exécuta sa première descente en Angleterre, au moyen des navires qui lui avaient servi dans sa guerre contre les Vénètes. L'hiver, qui s'avançait, l'empêcha de rien tenter de sérieux, et renvoyant cette conquête à l'année suivante, il ramena ses troupes en Belgique. « César, portent les Commentaires, quittant les quartiers d'hiver « pour aller en Italie, comme il avait coutume de le faire « chaque année, ordonne à ses lieutenants de construire, « pendant l'hiver, le plus de vaisseaux qu'il serait pos- « sible.... Tout ce qui est nécessaire à l'armement, il « le fait venir d'Espagne [1] ; » sans doute des ports de la côte septentrionale, celle de la Cantabrie et de l'Asturie, la plus rapprochée de la Grande Bretagne,

(1) Liv. V. § I.

ne demandant rien aux deux ports de Narbonne et de Fréjus, dont les arrivages, pour lui parvenir, eussent dû contourner toute la péninsule ibérique.

Au printemps de 54, retour de César dans le nord de la Gaule, et nouvelle expédition d'Angleterre. Plutarque est muet sur ce retour. Les Commentaires se bornent à cette mention : « César part de la Gaule citérieure pour « l'armée. Quand il y est arrivé. ... » Cette seconde descente sur les côtes de la Grande Bretagne, ne fut encore qu'une tentative qui resta sans résultat : la conquête définitive de ce vaste pays était réservée au plus illustre des enfants de Fréjus, Cnéus Julius Agricola.

Au moment où César, ayant cantonné ses troupes sur les frontières de la Belgique, se dirigeait vers les Alpes, pour faire sa visite annuelle aux populations cisalpines, une insurrection éclate, quelques-uns de ses quartiers sont attaqués, une légion entière est détruite ; il se voit obligé de revenir sur ses pas, et se décide à passer à Amiens l'hiver de 54-53. Le retour de la belle saison marqua la reprise des hostilités. Les nations limitrophes du Rhin furent écrasées. Cette laborieuse campagne terminée, le proconsul établit, pour l'hiver, ses légions à Trèves, à Langres, à Sens, et « dès qu'il eut pourvu aux « subsistances de l'armée, il partit pour l'Italie, selon sa « coutume, pour y tenir l'assemblée du pays [1]. »

Il y était à peine depuis trois mois, qu'il reçut la nouvelle du soulèvement, à la voix de Vercingétorix, de la Gaule presque entière. On était alors au commencement

(1) *Commentaires*, Liv. VI § XLIV.

de l'année 52, en plein hiver, un hiver d'une rigueur exceptionnelle. « César (c'est Plutarque qui parle) n'eut « pas plutôt appris cette révolte générale, qu'il partit « sans perdre un instant, et, reprenant les mêmes che- « mins qu'il avait déjà tenus, il fit voir aux Barbares, « par la célérité de sa marche, dans un hiver si rigou- « reux, qu'ils avaient en tête une armée invincible, à « laquelle rien ne pouvait résister [1]. »

Cette fois encore, César, pressé de rejoindre ses légions, avait pris par les Hautes-Alpes, qui le rapprochaient considérablement de la Gaule septentrionale. Il avoue qu'en arrivant, ayant appris que Luctère, lieutenant de Vercingétorix, cherchait à pénétrer, par les Cévennes, dans la Gaule Narbonnaise, « il se trouva fort « embarrassé [2]. » Il se décida, enfin, à courir au danger le plus proche. C'est la première fois, pendant cette longue guerre, qu'on le voit pénétrer dans la Province romaine. Mais toutes les circonstances de son récit indiquent qu'il visita seulement la partie comprise entre le Rhône et les Pyrénées, seule menacée, la Province orientale, celle d'Aix et de Fréjus, étant hors d'atteinte. Après avoir renforcé les garnisons de Narbonne et de Toulouse, le proconsul court en Auvergne, et, là, commence cette mémorable campagne de six mois, qui se termina par la prise d'Alésia et la capture de l'héroïque Vercingétorix.

C'est ici que finit, avec le VIIme Livre, la rédaction des

(1) *Vie de César*, §. XXIX.
(2) *Commentaires*, Liv. VII, §. VI.

Commentaires due à César lui-même, et que commence la continuation attribuée à Aulus Hirtius, l'un de ses officiers. Dans le VIIIme Livre, celui-ci achève la narration de l'entière conquête de la Gaule. Il nous montre le proconsul, qui s'était décidé à passer l'hiver à *Bibracte* (Autun), réprimant, en 51, une dernière tentative de soulèvement au centre, dans l'Ouest et vers le Rhin; puis, l'été suivant, et la paix enfin assurée, visitant une partie de la Gaule méridionale. « César, dit-il, qui « n'était jamais allé en personne dans l'Aquitaine, s'y « rendit avec deux légions, pour y passer le reste de la « saison. Cette nouvelle expédition fut comme les autres, « prompte et heureuse, car tous les Etats de l'Aquitaine « lui envoyèrent des députés et lui donnèrent des otages. « Il partit ensuite pour Narbonne avec une escorte de « cavalerie. ... Pendant le petit nombre de jours qu'il « passa lui-même dans la Province, il parcourut rapide« ment les assemblées, y prit connaissance des débats « publics, et distribua des récompenses à ceux qui « l'avaient bien servi...... Ces choses terminées, il alla « rejoindre les légions dans la Belgique; et passa « l'hiver à Némétocène (Arras). (1) » Ce texte donne à entendre, ce me semble, que la promenade du proconsul dut se borner à la partie de la Province romaine voisine de l'Aquitaine, c'est-à-dire, à celle qui s'étend du Rhône aux Cévennes et aux Pyrenées : quelques jours ne lui eussent pas suffi pour parcourir, dans les termes dont se servent les Commentaires, toute la région comprise

(1) *Commentaires*, Liv. VIII, §. XLVI.

entre le Rhône et le Var. Retourné à Arras, César employa ce second hiver, à organiser sa conquête, rendue définitive par la lassitude d'un peuple qui lui avait héroïquement résisté pendant huit longues années. « L'hiver fini, (c'est-à-dire, au printemps de l'an 50), « César, ajoute son continuateur, contre son usage (il ne « passait ordinairement les Monts, qu'à l'entrée de la « saison rigoureuse) partit pour l'Italie à grandes jour- « nées, afin de visiter les villes municipales et les « colonies (de la Cisalpine)..... Quand il eut parcouru « toutes les contrées de la Gaule citérieure, il rejoignit « promptement l'armée à Némétocène [1]. »

Dans ce voyage au-delà des Alpes, Jules César avait préparé toutes ses chances pour la lutte suprême qui s'annonçait entre Pompée et lui. L'un, devenu tout-puissant à Rome, prétendait y dominer toujours, et l'autre, fort de sa gloire et de ses services, entendait n'y revenir qu'en maître. On connaît cette longue négociation, qui ne put aboutir à concilier deux ambitions aussi opposées. Le Sénat, injuste pour le vainqueur de la Gaule, qu'il redoutait surtout, voulut le forcer à se démettre de son gouvernement et à licencier ses troupes, lui refusant même un nouveau consulat, dont il investissait Pompée. On sait la suite. Après avoir employé ce dernier hiver à s'assurer, par sa douceur et ses bienfaits, non seulement l'obéissance, mais encore l'affection des Gaulois, ayant renforcé son armée par plusieurs corps de troupes indigènes qui

(1) Commentaires, Liv. VIII, §§ L et LII.

lui furent toujours fidèles, César, au printemps de 49, franchit les Alpes, sans doute par la route la plus courte, celle qu'il avait constamment suivie, passe le Rubicon et arrive aux portes de Rome, abandonnée par Pompée et le Sénat.

Au cours de la guerre civile qui suivit, César fut appelé à combattre en Espagne, d'abord, en 48, contre Afranius et Varron, lieutenants de Pompée, et ensuite, en 45, contre les fils de celui-ci, mort depuis deux ans. La première fois, il dut traverser la Narbonnaise, où il fut retenu quelque temps par le siége de Marseille, que sa mauvaise fortune avait rangée du parti de Pompée. « César (dit simplement le narrateur de la Guerre civile) « part de Rome et se rend dans la Gaule ultérieure. » Il apprend, à son arrivée, que Marseille s'est donnée à Domitius, l'un des généraux de son adversaire. « Irrité de « cette injure, continue le récit, César vient avec trois « légions mettre le siége devant la ville. » Voulant la presser également par mer et par terre, et jugeant sa flotte trop faible: « il fit construire douze galères à Arles, « qui furent achevées et équipées en trente jours [1]. » Il n'est nullement question qu'il ait eu recours aux ressources des ports de Fréjus et de Narbonne. Après s'être vaillamment défendue, la reine de la Méditerranée, à la veille d'être emportée d'assaut, se vit enfin forcée de se rendre à discrétion. « César, ajoutent les Commentaires, « pardonna à la ville, plutôt pour son renom et son anti- « quité que pour son mérite; et après s'être fait livrer

(1) Commentaires *De Bello civili*, Liv. 1 §§ XXXIII et XXXIV.

« les armes, les vaisseaux et les machines de guerre, « avec tout l'argent du trésor public, il entra dans la « place, et y ayant laissé en garnison deux légions, ren- « voya les autres en Italie et passa à Rome [1]. »

La seconde expédition de César en Espagne, offre encore moins d'intérêt pour le sujet qui nous occupe. Il paraît s'y être rendu par mer, et son retour dut probablement s'effectuer de la même manière. « César, dit « seulement Plutarque, nommé consul pour la qua- « trième fois, partit sur le champ pour aller en Espagne « faire la guerre aux fils de Pompée [2]. » Ceux-ci vaincus à leur tour, César, nommé Dictateur perpétuel pendant son absence, rentra définitivement à Rome, où, par sa modération, son humanité, il chercha à faire oublier les moyens violents dont il avait souvent usé pour parvenir à ses fins. « Ce fut donc une justice, ajoute son « biographe, que les Romains lui rendirent, lorsqu'ils « ordonnèrent que, pour consacrer sa douceur dans la « victoire, on bâtirait, en son honneur, un temple à la « Clémence [3]. » Alors aussi, sans doute, fut érigé dans les environs du Luc, à peu de distance de Fréjus, un temple ou un autel sur lequel se lisait cette inscription, rapportée par Bouche, d'après Solery et Gruther :

(1) *Ibidem*. Voici dans quels termes non moins vagues, Plutarque parle de ce voyage à travers la Province romaine : « César se rendit en « Espagne avec une armée, pour en chasser les deux lieutenants de Pom- « pée...... Quand il fut de retour à Rome... » *(Vie de César* § XLII).

(2) *Vie de César,* § LXI.

(3) Plutarque, *Ibid.*, § LXIII.

IVSTITIAE ET CLEMENTIAE C. CAESARIS SEDES (*Monument de la Justice et de la Clémence de Caïus César*) (1).

Le lecteur excusera cette longue analyse des deux principaux textes de l'antiquité relatifs aux faits et gestes de Jules César. C'est un travail, jamais essayé, et qui devait être fait afin de solder cette question de la fondation de Forum Julii par le conquérant des Gaules. On vient de le voir, non-seulement, dans tout cela, on ne trouve rien qui s'y rapporte, mais encore on y chercherait vainement une indication que César soit venu à Fréjus. Si le fait a eu lieu, historiquement nous l'ignorons : on peut le supposer, non l'affirmer.

Toutefois, s'il est une époque où Jules César a pu concevoir l'idée de fonder un établissement maritime à Fréjus, dans le cas où cet établissement fût encore à créer, c'est au lendemain de la prise de Marseille, et dans le but d'opposer, au port de cette ville, un second port rival. Eut-il cette pensée, et surtout la réalisa-t-il ? C'est ce que dit expressément l'un de nos historiens récents les plus recommandables, M. Amédée Thierry. Rappelant, d'après Suétone, l'envoi par le Dictateur de deux colonies dans la Gaule narbonnaise, il ajoute : « César « fonda aussi sur la côte, non loin d'Antipolis (Antibes) « à l'embouchure de la rivière d'Argent, *Forum Julii*, « colonie maritime, qui prit en peu d'années un accrois- « sement immense, et ne fit pas moins de mal aux éta- « blissements massaliotes, à l'est du Rhône, que Nar- « bonne n'en avait fait aux établissements de l'ouest

(1) *Chorographie et Histoire de la Provence*, t. I, pp. [illegible] et [illegible].

« et à la métropole même [1]. » Or, voici comment, dans la Vie de Tibère, s'exprime Suétone, sur lequel paraît s'appuyer l'historien des Gaulois : « Le père de Tibère, « Claudius Tibérius Néro, était questeur de Jules César « dans le temps de la guerre d'Alexandrie, il comman- « dait sa flotte et contribua beaucoup à la victoire. Pour « récompense il fut créé grand-pontife, et chargé de « conduire dans les Gaules plusieurs colonies, entre au- « tres celles que l'on nomme actuellement Narbonne et « Arles [2]. » C'est de lui-même, et séduit évidemment par son nom de *Jules*, que M. Thierry a ajouté Fréjus à Arles et à Narbonne, seules villes de la Province romaine formellement désignées par l'écrivain latin.

César, il est vrai, fonda ou repeupla, en dehors de l'Italie, un très-grand nombre d'établissements romains. « Quatre-vingt mille citoyens, nous dit le même, furent, « par ses ordres, transportés dans des colonies au-delà « de la mer [3]. » Plutarque écrit pareillement : « César « (une fois ses ennemis vaincus) s'appliqua à gagner les « citoyens par des repas publics, par des distributions « de blé, et les soldats par l'établissement de nouvelles « colonies ; les plus considérables furent Corinthe et « Carthage [4]. » Que Jules César ait établi, dans la Narbonnaise notamment, plusieurs colonies militaires

(1) *Histoire des Gaulois*, t. III, p. 262.

(2) *Histoire des Douze Césars* . Vie de Tibère, § IV (Traduction de Laharpe).

(3) Suétone, *Notice de César*, § XLII.

(4) *Vie de Jules César*, § LXIII.

et civiles, la chose est certaine, et Suétone indique que Narbonne et Arles n'ont pas été les seules ; mais, je le répète, il faut ajouter à son texte, pour affirmer que Fréjus était une de celles qu'il sous-entend.

Cependant, car je ne veux rien taire, Bouche et Antelmi citent, d'après Hubert Goltzius, une médaille qui, à leurs yeux, semble trancher la question de l'établissement, par César, d'une colonie à Fréjus. Cette monnaie, qu'il ne serait plus possible de retrouver, portait pour légende : COL. IVLIA. OCTAV., d'après le premier, et d'après le second, COL. IVL. OCT., que les deux écrivains traduisent par *Colonia Julia Octavanorum* (Colonie Julienne des Octavaniens ou soldats de la Huitième légion). Ils la donnent comme frappée du temps d'Auguste, qui passe pour avoir établi la Huitième légion à demeure dans Fréjus. Dans ce cas, la qualification de Julienne, donnée à la colonie des Octavaniens, n'indiquerait qu'une chose, c'est que déjà, comme nous le verrons au chapitre suivant, la ville était en possession de son nom de Forum *Julii*. Mais on pourrait dire aussi, que le mot *Julia* de la médaille de Goltzius, signifie que Jules César, lui-même, à l'époque désignée par Suétone, a pu envoyer à Fréjus une colonie de soldats de toute autre légion [1].

(1) *Chorographie et Histoire de la Provence*, par Honoré Bouche, t. 1. p. 246.

— *De Initiis Ecclesiæ forojuliensis. Dissertatio historica, chronologica, critica, profanosacra, auctore Josepho Antelmio, Forojuliensi canonico*. Aquis-Sextiis (Aix) 1680. P. 9.

Toutefois, il y a lieu de croire, que bien antérieurement à Jules César, une colonie romaine, plutôt civile que militaire, y avait été établie. C'est ce que conjecture Girardin, d'après les termes dont se sert Tacite, pour nous apprendre que son beau-père Agricola était né à Fréjus. « Il était originaire, dit celui-ci, de l'ancienne « (*ex vetere*) et illustre colonie des Forojuliens. » — « Elle étoit ancienne cette colonie ; par conséquent, « (reprend avec grande raison l'historien local), elle « avoit été fondée longtemps avant César, qui n'a pré- « cédé Tacite que de quatre-vingts ans ; car, en fait de « villes, on n'appelle pas ancienne celle qui n'a pas « même un siècle de fondation [1]. »

Il faut donc le redire, en réalité, le nom de Forum Julii, donné à Fréjus, ou adopté par ses habitants, il est vrai, du vivant de César, reste l'argument capital de ceux qui attribuent au grand Jules, non-seulement la colonisation, mais l'édification de cette ville. L'argument aurait plus de valeur, si la géographie ancienne ne nous montrait trois autres cités connues sous cette même dénomination. La remarque en a été d'abord faite par Joseph Antelmi, dans la trop courte introduction, consacrée aux antiquités de sa patrie, qui se trouve en tête de son livre, modestement intitulé *Dissertation*, sur les origines de l'Eglise de Fréjus [2]. L'abbé Girardin (il ne pouvait être mieux inspiré), s'appropriant les recherches érudites de son prédécesseur, a fait pareillement

(1) *Histoire de la Ville et de l'Eglise de Fréjus*, t. 1, p. 136.
(2) *De Initiis Ecclesiæ forojuliensis*, etc.

figurer ces divers Forum Julii ou Julium dans les prolégomènes de son histoire.

La première ville de ce nom se voyait en Espagne. Pline l'Ancien la mentionne dans le passage suivant : « Autour du fleuve Bétis, se trouvent Ossigi, la Lacédé« monienne ; Iliturgi ou *Forum Julium* ; Ipasturgi, « appelée la Triomphante..... [1] »

La seconde, qu'on rencontrait en Allemagne, est nommée dans les Actes d'un concile tenu à Cologne, en 887, contre certains ravisseurs de biens d'Eglise : les évêques les ajournent « au synode qui devra se réunir à *Forum* « *Julii* (le nom moderne est inconnu) le jour de la fête « de Saint Jean-Baptiste [2]. »

La troisième, enfin, située dans l'ancienne Vénétie, au pays des Carnes (*Carni*), y est devenue la ville de *Cividale-di-Friuli*, qui a donné son nom à la Province de *Frioul*. Pline appelle ses habitants *Forojulienses transpadani* (Forojuliens d'au-delà du Pô), évidemment pour les distinguer des Forojuliens de la Gaule narbonnaise [3]. Paul Diacre, l'historien des Lombards, parle aussi de cette ville et la désigne indifféremment sous les noms de *Forum Julii*, de *Civitas forojuliana* et de *Forojulianum castrum* [4].

(1) Circa flumen ipsum, Ossigi quod cognominatur Laconicum ; Iliturgi quod *Forum Julium* ; Ipasturgi quod Triumphale... — *Histoire Naturelle*, L. III, chap. III.

(2) .... Videlicet in festivitate sancti Johannis Baptistæ, 8 cal. Julii, *Foro Julii*, quando iterum, Deo annuente, synodus celebranda erit....

(3) *Histoire nat*. L. III. ch. XXIII.

(4) *De Gestis Longobardorum* (Collection de Muratori, t. 1, pp. 432 et 466).

Voilà bien trois *Forum Julii* autres que Fréjus. Pourtant, on ne prétend pas que Jules César en soit le fondateur, comme on le dit, sur la foi de ce seul nom, de la cité dont l'origine semble défier toutes nos recherches.

Mais bien d'autres villes, il est vrai, non qualifiées *Forum*, une fois la Gaule conquise et Rome asservie, s'empressèrent d'adopter ce nom de Jules, divinisé par l'admiration et l'adulation contemporaines. « De cette « époque, date le plus grand nombre des familles Ju- « liennes et des villes Juliennes, c'est-à-dire, des famil- « les et des villes dont le Dictacteur daignait accepter « le patronage : Bibracte des Eduens fut en tête de ces « villes clientes, et s'honora du nom de *Julia* [1]. »

Une nomenclature, même incomplète, des cités Juliennes répandues sur la surface de l'empire, et mentionnées par les textes, les inscriptions ou les médailles, nous menerait trop loin. Je me bornerai seulement à en indiquer quelques-unes, prises au hasard dans la géographie particulière de la Gaule : *Juliomagus* (Angers), *Juliodunum* (Loudun), *Vicus Julii* (Aire), *Julia Valentia* (Valence), *Julia Carpentoracte* (Carpentras), *Apta Julia* (Apt), *Julia Augusta Aquæ* (Aix), *Julia Biterræ* (Béziers), *Julia Paterna Arelate* (Arles), et *Julia Colonia Decumanorum* (Narbonne, devenue une colonie de la Dixième légion). La fondation de ces villes, malgré leur nom Julien, n'est pas davantage attribuée à César. Mais, pour les deux dernières, ce nom provoque une réflexion que je ne veux point omettre.

(1) Amédée Thierry, *Histoire des Gaulois*, t. III, p. 262.

Nous avons vu, dans Suétone, l'établissement certain, par les soins de Jules César, d'une colonie à Narbonne et à Arles. Si l'on trouve là une preuve, que c'est dès lors, que ces deux villes ont pris leur surnom Julien, on peut encore soutenir d'après la médaille de Goltzius, que la mention de *Julia* qu'elle porte, indiquerait que Fréjus a reçu, dans les mêmes circonstances, une semblable colonie.

Le lecteur est maintenant en état d'apprécier la valeur des assertions de l'abbé Girardin, relatives à la part prise par César à la construction de Forum Julii. Après tout ce qui vient d'être dit, il me paraît superflu de les examiner, de les réfuter en détail. Zèle patriotique et fantaisie pure, ces affirmations si précises sur la présence fréquente de Jules César à Fréjus, sur l'érection, par lui ou par ses ordres, de l'enceinte fortifiée de la ville, de sa porte triomphale, de ces vastes magasins qui desservaient le Port, et de ces autres édifices auxquels l'auteur fait allusion. Girardin a emprunté à Joseph Antelmi et à Bouche, l'opinion qui fait de César, dans l'acception la plus personnelle du mot, le fondateur de Fréjus ; mais les développements, les enjolivements sont de lui. C'est la passion d'une illustre origine qui lui a fait écrire la page reproduite au début de ce chapitre, et qui a passé dans la tradition populaire, comme une expression de témoignages historiques qui n'existent pas.

Il est temps de conclure. Que faut-il donc décider de cette question d'origine, qui devait, une fois pour toutes, être examinée à fond? Evidemment rien de certain, soit quand à la date de l'établissement romain de

Fréjus, soit quant au nom de celui qui l'a fondé ou de ceux qui l'ont développé. Le temps, qui a fait disparaître tant de textes, tant de monuments de l'antiquité grecque et latine, a emporté, avec de bien plus grands souvenirs, le secret qui pique notre curiosité. Enoncer, tout en hésitant encore, de simples probabilités, est la seule chose qui soit permise.

La colonie maritime de Narbonne est donnée avec certitude comme la première colonie envoyée par les Romains dans les Gaules, l'an 117 avant Jésus-Christ. J'ai rappelé les faits, qui, à partir de cette date jusqu'à l'apparition de Jules César, me semblaient pouvoir être utilement consultés dans l'obscur problème des origines de Fréjus. Il m'a paru en résulter qu'il n'y avait rien d'improbable à croire, que pour des nécessités parfois pressantes, les Romains, durant cette période, aient pu être amenés à fonder sur la Méditerranée une seconde place maritime telle que Fréjus, mise par de puissants ouvrages à l'abri des attaques des populations remuantes de la Ligurie, et communiquant plus rapidement avec Rome et l'Italie. J'ai prononcé le nom de Marius; mais c'est sans exclure les autres gouverneurs, qui, de l'an 117 à l'année 58, époque de l'arrivée de César en Gaule, ont commandé dans la Province romaine.

En résumé, le vraissemblable me paraît être ceci. Primitivement, bourg celto-ligure, faisant partie du territoire Oxybien conquis par les Romains dès l'an 155 avant notre ère, Fréjus, à partir de l'établissement de la colonie de Narbonne et antérieurement à Jules César,

est, à son tour, devenu le séjour d'une colonie romaine, qui en a fait une place maritime, laquelle a reçu des developpements successifs. Rien ne s'oppose à penser que le conquérant de la Gaule ait pu y envoyer de nouveaux colons, ainsi que Suétone le constate pour Narbonne, déjà dotée par les Romains d'une première colonie. Mais cela n'est pas nécessaire pour expliquer ce nom *Julien* que Fréjus partage avec tant d'autres cités, dont César ne fut point le fondateur, et que cette ville a pu prendre comme elles, à titre d'hommage, ou en signe d'un patronage sollicité et peut être spontanément concédé.

Quelque vague que soit cette conclusion, il est difficile d'en formuler une autre, sans tomber dans le domaine de la fantaisie historique, ce que je désire surtout éviter.

CHAPITRE II.

Mort de Jules César. — Rivalité de Marc-Antoine et d'Octave. — Arrivée d'Antoine à Forum Julii. — Jonction de son armée avec celle de Lépide, au Pont d'Argent. — Séjour des deux généraux romains à Fréjus. — Leur retour en Italie. — Triumvirat.

Ce chapitre sera consacré à une série de graves évènements, à propos desquels nous rencontrons, enfin, le nom de *Forum Julii*, prononcé pour la première fois par l'histoire. Mais, avant d'en aborder le récit, un court préambule est nécessaire.

Le 15 mars de l'an 44, Jules César était mort assassiné en plein sénat, laissant Rome profondément troublée. La guerre civile avait endurci les cœurs, divisé les familles, et de plus, en haut comme en bas, perverti le sens moral et la claire notion de la chose publique. Le dévouement aveugle pour un chef de parti, audacieux et prodigue, remplaçait, surtout dans les camps, l'ancien culte pur et désintéressé de la patrie. Les Romains étaient mûrs pour la servitude, restait seulement à savoir quel serait leur maître.

La majeure partie du Sénat se trouvait unie de pensée avec les conjurés, qui, en ôtant la vie à César, préten-

daient affranchir leur pays d'une tyrannie qu'ils croyaient prochaine, depuis le jour où l'un des siens avait ose lui offrir en public un diadème, il est vrai, par deux fois refusé. Après une première émotion, le peuple s'était calmé, et les amis de César comme ses ennemis, semblèrent vouloir vivre en paix. Par suite d'une sorte de transaction, on décida, d'une part, que les lois et les nominations faites par le Dictateur seraient ratifiées, et de l'autre, que ses meurtriers ne seraient point recherchés. Mais l'ancien questeur de César dans les Gaules, son principal lieutenant à la bataille de Pharsale, Marc-Antoine, devenu commandant de la cavalerie, et consul en exercice, sous le prétexte assez tardif de venger la mort de son bienfaiteur, se mit à poursuivre les visées de la plus vaste ambition, peu justifiée par des talents de second ordre, et par un caractère généralement méprisé. Courtisan du peuple et de l'armée, Antoine avait, en outre, attiré à lui une autre créature du maître commun, Lépide, celui-ci sans caractère et sans talent, et plus vaniteux encore qu'ambitieux, nommé grand-pontife à la mort du Dictateur, après avoir été fait pareillement consul par lui et en avoir reçu, au sortir de son consulat, le commandement de la Gaule narbonnaise.

Antoine jouit d'un pouvoir presque absolu jusqu'au retour d'Octave, petit-neveu et fils adoptif de César, que son oncle avait envoyé étudier en Grèce, et auquel convenait mieux le rôle de vengeur que le consul affectait de s'attribuer. Froid, circonspect et profondément habile, quoique à peine âgé de dix-neuf ans, César-Octave

ne voulut rien précipiter. Recherchant l'affection du peuple, il entretenait, en même temps, de bons rapports avec le Sénat, demandant des conseils à Cicéron, son principal chef, qui, malgré ses soixante-quatre ans, poursuivait avec une ardeur toute juvénile le relèvement de la République, c'est-à-dire, le retour du pouvoir dirigeant entre les mains de l'aristocratie. Choqué de l'insolente avidité d'Antoine, et devinant mal l'ambition cachée du jeune Octave, le grand orateur, tout-puissant à cette heure, protégeait ce dernier, tandis qu'il répondait aux menaces et aux entreprises de l'autre, par ses admirables *Philippiques*, où revivait toute la magie de son ancienne éloquence. C'est ainsi qu'on marchait à une nouvelle guerre civile : moins d'un an après la mort de Jules César, elle éclatait enfin, au milieu d'une confusion bien faite pour dérouter les meilleurs esprits.

Le Sénat avait distribué ou confirmé les divers gouvernements provinciaux. Du choix même de César, celui de la Gaule cisalpine était échu à Décimus Brutus, devenu l'un de ses assassins ; Lépide devait commander en Gaule, dans la Province romaine méridionale ; Munatius Plancus, avec quatre légions, gardait la Province supérieure, comprenant le pays des Allobroges, de l'Isère à Lyon, et Asinius Pollion gouvernait l'Espagne. Ces noms sont ceux qui vont figurer dans notre récit, à côté de celui d'Antoine, lequel, à l'expiration de son consulat, n'avait reçu que le commandement lointain de la Macédoine.

Mais, dans ces temps d'anarchie, chaque général en-

treprenant, même sans commandement officiel, trouvait à enrôler des soldats pour la poursuite de ses desseins personnels. Ne voulant point trop s'éloigner de Rome, Antoine, au refus du Sénat, se fit donner par le peuple, le gouvernement de la Cisalpine ; il parvint à séduire quelques légions revenues de Macédoine, et il partit pour aller déposséder Brutus, qui, manquant de forces, s'enferma dans Modène. Octave, de son côté, avait levé des troupes, dans le but de combattre Antoine, lequel, vainqueur, eût été trop puissant. Il fut bientôt à la tête de 10,000 vétérans des armées de César, tous dévoués à sa personne, et se joignit aux nouveaux consuls, Hirtius et Pansa, que le Sénat envoyait au secours de Brutus, déclarant solennellement Antoine *Ennemi de la patrie*. On sait ce qui se passa devant Modène : Antoine fut battu, Brutus délivré ; les deux consuls, quoique victorieux, périrent sur le champ de bataille, et, par la réunion des principales forces de la République sous son commandement, l'héritier de Jules César se trouva en quelque sorte l'arbitre de la situation (avril de l'an 43 avant J.-C.).

Cicéron, le conseil et l'âme de cette république sur son déclin, se multipliait dans sa verte vieillesse. Il correspondait avec les généraux commandants des provinces, qui, ainsi qu'Octave, lui témoignaient une grande déférence, en apparence du moins, le renseignaient, provoquaient ses avis, et sollicitaient surtout sa protection. Ses deux correspondants les plus assidus étaient Décimus Brutus, ferme soutien du Sénat, que Cicéron

estimait à cause de leur conformité de vues, et Munatius Plancus, républicain pour beaucoup douteux, qu'il chérissait, néanmoins, depuis son bas-âge. C'est principalement avec le secours de cette correspondance, d'un prix inestimable pour l'histoire, que j'entreprends le récit des événements qui suivirent la bataille de Modène, et vinrent se dénouer dans les environs de Fréjus.

Pendant quelque temps on ne sut, à Rome, ce qu'était devenu Antoine. D'abord, on l'avait cru complètement perdu, quand on apprit, qu'avec les restes de son armée, il se dirigeait, en toute hâte, vers la Gaule transalpine. Il paraissait tenter ainsi un coup de désespoir, et l'on ne doutait point qu'il ne trouvât la mort dans sa fuite, soit par les troupes de Décimus Brutus, qui ne pouvait manquer de le poursuivre, soit par celles de Plancus, qui lui barrerait les passages des Alpes. Brutus fit connaître à Cicéron les causes qui l'avaient empêché de se mettre à la poursuite d'Antoine, le manque de cavalerie, et la froideur avec laquelle Octave, qui se réservait, avait accueilli ses propositions d'agir en commun. Il le renseignait, en même temps, sur les forces et la marche du fugitif. « En fuyant avec un petit nombre de soldats mal « armés, écrit-il le 5 mai, Antoine a fait ouvrir les pri« sons, il a pris toutes sortes de gens, et par ce moyen « il paraît avoir assez grossi ses troupes. Joignez-y celles « de Ventidius, qui, après avoir traversé une partie des « Alpes, par une marche fort difficile, est arrivé aux « Gués[1], et s'est joint dans ce lieu avec Antoine.

(1) *Ad Vada*, au pied des Alpes.

« Celui-ci est accompagné d'un bon nombre de vétérans « et d'autres soldats [1]. » Une partie de ces troupes hésitait à s'engager dans les âpres défilés des Alpes. Enfin, en leur persuadant, sans doute, qu'il avait des intelligences avec les généraux de la Gaule narbonnaise, Antoine parvint à les décider à partager sa fortune.

Décimus Brutus n'était rien moins que rassuré sur la fidélité des deux commandants de la Province romaine, vers lesquels se dirigeait Marc-Antoine, et même, sur celle d'Asinius Pollion, gouverneur de l'Espagne. « Antoine est en marche, (ajoute-t-il, quelques jours après), « il va joindre Lépide. Il n'a pas perdu toute espérance du côté même de Plancus, comme je l'ai décou-« vért dans ses papiers, qui me sont tombés entre les « mains, et qui contiennent les noms de ceux qu'il de-« vait envoyer à Asinius, à Lépide et à Plancus [2]. » Cicéron, toutefois, se rassure, se reposant sur les talents de Décimus lui-même, qu'il prisait fort haut, et sur les efforts de Plancus, dont il ne veut point douter, pour neutraliser toute velléité de trahison de la part de ce pusillanime et médiocre Lépide, qu'il méprise trop pour le craindre.

A peine âgé de trente-un ans, Lucius Munatius Plancus, grâce à la protection de César et à son éloquence précoce qu'atteste Cicéron, avait déjà fourni une brillante carrière. Devenu successivement tribun du peuple,

(1) *Lettres familières de Cicéron*, traduites par M. de Golbéry; Lettre n° 721. (*Collection Panckoucke* t. 25 des *Œuvres de Cicéron*).

(2) *Ibidem*, Lettre 813.

l'un des préfets de Rome, général d'armée (*imperator*), il avait reçu du Dictateur, son gouvernement de la Province supérieure, confirmé par le Sénat. Avant de mourir, César l'avait, en outre, désigné consul, concurremment avec Décimus Brutus, pour l'une des années suivantes. Lors de l'assassinat de son bienfaiteur, Plancus put croire que le parti du Sénat serait le plus fort, et il s'y était rallié avec une apparence de sincérité, qui allait au cœur de Cicéron, l'un des plus anciens et des meilleurs amis de son père. De janvier en mai de cette décisive année 43, ils s'étaient beaucoup écrit. Dans leur correspondance, Munatius Plancus s'attache à multiplier les protestations de dévouement envers la République et de vénération pour le grand orateur, dispensateur omnipotent des faveurs publiques, qu'il appelle, plus d'une fois, « son père » ; mais je ne sais quoi de guindé et de faux perce dans son élégant et facile langage. Quant à Cicéron, il ne cesse d'exciter le zèle de Plancus ; il lui prodigue ses exhortations éloquentes, mêlées de louanges parfois excessives : discernant bien, toutefois, l'ambitieux dans l'homme, en même temps qu'il parle à Plancus de désintéressement et de patriotisme, il a soin de lui promettre tout son appui [1]. »

Les deux commandants de la Gaule méridionale avaient reçu du Sénat l'injonction pressante de s'opposer à la marche d'Antoine. Lépide, à la tête de son armée, ayant

(1) C'est ce Munatius Plancus que le Sénat, vers cette époque, sans doute pour le soustraire aux intrigues de la politique, avait chargé de fonder ou d'agrandir la ville de Lyon.

quitté le camp qu'il occupait sur le Rhône, semblait se diriger vers les Alpes Maritimes avec toute l'allure d'un homme décidé à combattre ; déjà par ses ordres deux de ses chefs de légion, Silanus et Culléon, avaient pris les devants, pour en disputer les passages au fugitif. Plancus, de son côté, venu assez rapidement des environs de Lyon sur l'Isère, s'était mis en communication avec son collègue. Il avise Cicéron de cette première étape, relevant de quelques forfanteries ses assurances habituelles de dévouement. « Je me suis arrêté, lui mande t-il, dans « le pays des Allobroges, pour être en état de me con« duire suivant les évènements. Si Antoine arrive ici « sans être bien accompagné, j'espère lui résister faci« lement, et faire prendre aux affaires une tournure « dont vous serez satisfait, quand même l'armée de « Lépide se déterminerait à le recevoir..... Soyez sûr « que personne ne l'emportera sur moi pour le zèle, le « courage et l'activité [1]. » Quoiqu'il paraisse, ainsi, ne rien redouter d'une trahison possible des troupes de Lépide, Plancus annonce qu'il agit activement auprès de leur chef, avec lequel il était ou affectait d'être fortement brouillé, afin de s'assurer de son concours, non plus pour empêcher Antoine d'entrer dans la Gaule, car il n'était plus temps, mais pour le combattre à outrance.

En effet, malgré d'extrêmes difficultés, celui-ci avait pu franchir les Alpes. Dans cette marche précipitée, à travers des monts déserts et arides, ses soldats, manquant souvent de vivres, avaient dû se nourrir de l'écorce

(1) Œuvres de Cicéron, t. XXV, Lettre 815.

des arbres, de la chair de leurs chevaux et d'autres animaux plus répugnants encore. Homme incomplet, mais, à l'occasion, général intrépide, singulièrement énergique par accès et toujours plein de ressources, Antoine leur donnait l'exemple de la résignation, soutenant leur moral par son éloquence toute militaire, et rechauffant, par les plus magnifiques promesses, leur attachement à sa cause. Ayant choisi, pour pénétrer en Gaule, les passages les plus méridionaux, il ne pouvait rencontrer Plancus. Loin de s'opposer à sa descente des Alpes, Silanus et Culléon paraissaient plutôt avoir été chargés de l'introduire dans la Province romaine. En possession, enfin, de la Voie Aurélienne, qui reliait le Var au Rhône, il s'avançait sans obstacle le long de la mer, pendant que Lépide, qui suivait la même route en sens contraire, et prétendait se hâter, était encore loin.

C'est dans ces circonstances, vers le milieu du mois de mai, que Plancus écrit à Cicéron une nouvelle lettre, non moins pleine de protestations, lui faisant connaître les progrès de la marche d'Antoine, à qui il ne ménage point l'outrage : il annonce, en même temps, qu'il se porte au secours de Lépide, avec lequel il s'est entendu. Je donne cette épître presque dans son entier, car elle est, en quelque sorte, l'acte de naissance de la cité qui nous occupe. C'est ici, en effet, que l'on va voir Fréjus, sous son nom romain de FORUM JULII, faire sa première et brusque apparition dans l'histoire, au lendemain, pour ainsi dire, de la mort du Dictateur, ce qui est la preuve,

annoncée plus haut, que déjà, du vivant de Jules César, la ville était en possession de ce nom.

Plancus, Imperator, Consul-désigné, à Cicéron. [1].

« ..... Ayant traité avec Lépide par un grand nombre « d'agents, je lui ai proposé de mettre à part nos ancien- « nes querelles, pour nous réconcilier sincèrement en « faveur de la République, et de marquer plus de consi- « dération pour ses propres intérêts, pour ses enfants « et pour sa patrie, que pour un brigand désespéré. Je « lui ai fait offrir, s'il y consentait, mon secours et mes « services dans toutes sortes d'occasions. C'est par l'en- « tremise de Latérensis que cette affaire s'est négo- « ciée [2]. Lépide m'a engagé sa foi, que s'il ne peut « empêcher Antoine d'entrer dans sa province, il lui « déclarera une guerre ouverte. Il me prie de me mettre « en marche pour joindre incessamment mes forces aux « siennes ; ce qui lui paraît d'autant plus nécessaire « qu'Antoine est surtout fort par sa cavalerie, tandis que « Lépide n'en a pas même une médiocre. Cependant, « malgré ce petit nombre de cavaliers, deux de ses meil- « leurs sont venus me joindre depuis peu de jours.

« Des promesses si généreuses m'ont excité aussitôt à « ne rien épargner pour seconder les intentions de « Lépide. J'ai conçu de quelle utilité serait notre jonc- « tion, soit pour ruiner la cavalerie d'Antoine, soit pour

(1) On sait que le titre d'*Imperator* se donnait aux généraux qui avaient commandé en chef.

(2) Le Sénateur Juventius Latérensis républicain sincère, avait été envoyé par le Senat auprès de Lépide, pour le maintenir dans la bonne voie.

« contenir, par la présence de mes troupes, tout ce qu'il « y a de traîtres et de mécontents dans les siennes. « Ayant fait jeter, dans l'espace d'un seul jour, un « pont sur l'Isère, grande rivière du pays des Allobroges, « je l'ai passée avec mon armée, le 12 mai. *Cependant, « sur l'avis que Lucius, frère d'Antoine, s'était avancé « jusqu'à Forum Julii avec un corps de cavalerie et « quelques cohortes*, j'avais fait partir, la veille, mon « frère à la tête de quatre mille chevaux, pour aller à « sa rencontre (1). Je le suis sans perdre un moment avec « quatre légions bien disposées et le reste de ma cavale- « rie, et j'ai laissé derrière moi tout le gros bagage. Si « la fortune favorise un peu la Républipue, nous arrê- « terons, ici, l'audace du rebelle, et nous verrons peut- « être, en un seul jour, la fin de toutes nos peines ; « mais si le brigand regagne l'Italie, à la nouvelle de « mon approche, ce sera l'affaire de Brutus de le cher- « cher et de le joindre. Ma crainte n'est pas que Brutus « manque de courage, ni n'habileté. Dans cette suppo- « sition, néanmoins, je ferai partir mon frère avec ma « cavalerie, pour garantir l'Italie du ravage de ces « furieux.

« Prenez soin de votre santé, et aimez-moi comme je « vous aime (2). »

Peu de jours après, autre lettre annonçant, à la fois, l'arrivée d'Antoine lui-même à Fréjus, où son lieute-

(1) Quum vero mihi nuntiatum esset, Lucium Antonium præmissum cum equitibus et cohortibus ad FORUM JULII venisse, fratrem cum equitum quatuor millibus, ut occurreret ei, misi.

(2) Cicéron, tom. XXVI, Lettre 816.

nant Ventidius doit bientôt le rejoindre, et celle de Lépide à Forum Vocontium (le Luc), à vingt-quatre milles romains (39 kilomètres) de Fréjus. « Antoine, dit Plancus, « est arrivé le 15 mai à Forum Julii, avec son avant- « garde; Ventidius n'en est éloigné que de deux jour- « nées. Lépide est campé à Forum Voconii, d'où « l'on compte vingt-quatre milles jusqu'à Forum Ju- « lii, et, suivant ce qu'il m'écrit, il est résolu de m'y « attendre [1]. » Plancus paraît plus que jamais rempli de confiance et d'ardeur. « Si Lépide, ajoute-t-il, et la « fortune me sont fidèles, je vous garantis que l'affaire « se terminera bientôt comme nous le désirons [2]. »

Presque en même temps, Cicéron, que tous s'attachent à tromper en le flattant, recevait une missive de Lépide, lui apprenant que, par suite d'un nouveau mouvement en avant, il venait de s'établir sur les bords de la rivière d'Argent; il ajoutait, qu'à la date de sa lettre, Antoine, son frère Lucius, et Ventidius, son lieutenant, se trouvaient campés en face de lui avec des forces dont il fait l'énumération. Se sentant fortement soupçonné, Lépide croit devoir, ensuite, protester à son tour de sa fidélité. Ce n'est point le ton fanfaron de Plancus; mais sous son

(1) Antonius, id. mai. ad *Forum Julium* cum primis copiis venit. Ventidius bidui spatio abest ab eo. Lépidus ad *Forum Voconii* castra habet, qui locus a *Foro Julii* quatuor et viginti millia passus abest; ibique me spectare constituit quemadmodum ipse mihi scripsit.

On trouvera, dans la seconde partie, quelques détails sur ce Forum Vocontium ou Voconii (car on écrivait son nom de ces deux manières) dont la position a donné lieu à de longs débats.

(2) *Ibidem*, Lettre 818.

apparente simplicité, mélange de bonhomie et d'astuce, on sent percer le traître, qui, par faiblesse ou par ambition, va bientôt se dévoiler. Laissons-lui la parole.

Lépide, Imperator pour la deuxième fois, Grand Pontife, à Cicéron.

« Sur la nouvelle qu'Antoine avait pris le chemin de « ma province avec ses troupes, et qu'il se faisait « précéder par une partie de sa cavalerie, sous la con- « duite de Lucius, son frère, j'ai quitté le camp que « j'occupais sur le Rhône, dans la résolution d'aller au « devant d'eux. Je me suis rendu par des marches « continuelles à Forum Voconium, et même plus loin, « pour asseoir mon camp sur les bords de l'Argent [1]. « Publius Ventidius s'est joint à Marc Antoine avec « ses trois légions : leur camp est au-delà du mien. « Antoine, avant cette conjonction, n'avait que la se- « conde légion, avec un assez grand nombre de soldats « des autres légions, mais sans armes. Sa cavalerie est « considérable, car elle est sortie entière du combat. « Elle ne monte pas à moins de trente centuries : mais « il me vient un grand nombre de ses gens, tant ca- « valiers que soldats, et son armée diminue tous les « jours. » Lépide déclare, que c'est contre ses ordres que Silanus et Culléon se sont montrés si favorables à Antoine ; quant à lui, il est bien décidé à lui tenir tête. « A l'égard de cette guerre, reprend-il, je ne manque- « rai, ni au Sénat, ni à la République. J'aurai soin de « vous marquer ce que j'aurai fait dans la suite. » Il

(1) A Vingt-trois kilomètres seulement de Fréjus.

n'est point trop présumer que de penser, que la nouvelle de l'entrée du frère d'Antoine à Fréjus a mis trois ou quatre jours pour lui parvenir; cette entrée a donc eu lieu vers le 8 du mois. Plancus nous apprend, en outre, que Marc-Antoine « y est arrivé le 15 mai, avec son avant-« garde, » et que son lieutenant, Ventidius, n'était « qu'à deux journées de lui » : ainsi, le 17 mai, l'armée entière a campé dans la ville ou autour de ses murs.

Malgré ses pertes, elle ne laissait pas d'être considérable encore. Nous voyons, dans la lettre de Lépide, qu'elle comprenait, en cavalerie, trente centuries ou cohortes : la cohorte se composait de cent cavaliers; c'est donc, là, un premier corps de trois mille hommes. Quant à l'infanterie, Ventidius amenait trois légions, chaque légion comptant réglementairement 6,000 soldats, et Lépide ajoute, qu'avant la jonction de Ventidius, Antoine avait avec lui la deuxième légion, encore 6,000 hommes. Cela fait, en tout, une force organisée de 24,000 fantassins et de 3,000 chevaux. Mais, dans la correspondance qui nous sert de guide, nous trouvons, sur la situation militaire d'Antoine, au lendemain de sa défaite, un nouveau renseignement qui va compléter ces indications. « Voici, (mande d'Espagne Asinius Pollion à Cicéron) « ce qu'on m'écrit de la Gaule de Lépide, qu'Antoine a « levé honteusement le siège de Modène, mais qu'il lui « reste cinq mille hommes de cavalerie, avec trois lé-« gions en bon ordre, une de P. Bagienus, et quan-« tité de soldats sans armes ; que Ventidius s'est joint

« à lui avec la septième légion, la *huitième* [1] et la neu-
« vième ; que s'il perd l'espérance du côté de Lépide, il
« aura recours aux dernières extrémités, et que, non-
« seulement il armera le peuple des provinces, mais jus-
« qu'aux esclaves [2]. » Ce seraient, à ce compte, sept légions, donnant 42,000 soldats. Supposons, toutefois, qu'une ou deux de ces légions aient refusé de suivre Antoine au-delà des Alpes ; on peut, pour l'appréciation de ses forces, les remplacer par la cavalerie, ne retenant que le chiffre de 3,000 cavaliers, au lieu des 5,000 mentionnés par Pollion, et aussi par ces soldats sans armes, ces habitants enlevés sur la route, et ces prisonniers rendus à la liberté, dont il a été question dans une lettre de Brutus. Ce sera donc, ce me semble, rester dans les termes de la vraissemblance, que d'attribuer à Antoine une armée d'une quarantaine de mille hommes.

De ce calcul (et il n'a pas d'autre objet), ressort une conclusion toute naturelle en faveur de l'importance déjà acquise par Fréjus. Antoine n'a dû choisir, comme point de ralliement, qu'une ville lui offrant les ressources nécessaires pour restaurer et équiper des troupes aussi nombreuses que les siennes, désorganisées par la défaite, brisées par les fatigues d'une marche longue et pénible, et en partie désarmées. On peut croire qu'il trouva tout ce qui lui manquait dans Forum Julii, place forte, où il

(1) Remarquons, en passant, cette VIII[e] légion qui ne fait point encore sa résidence habituelle à Fréjus.

(2) Cicéron, Tome XXVI, Lettre 831.

eût pu, en outre, soutenir un siège, si les soldats de Lépide et de Plancus, plus résolus que leurs chefs, se fussent décidément tournés contre lui.

Sans doute, de Fréjus, Antoine avait entamé des négociations avec Lépide, campé sur l'Argent, pour amener une union qui était, selon toute apparence, dans les vœux de celui-ci, mais qui pouvait n'être pas du goût de la majorité de ses troupes. Antoine, lui, était maître de son armée. Il n'en était pas de même de Lépide, caractère faible, hésitant, et, dans ses desseins de trahison, s'ils existaient, contrarié par la présence et la fidélité du sénateur Latérensis. Toutefois, à une aussi petite distance, Antoine avait la ressource des émissaires plus ou moins secrets, et c'est peut-être ainsi qu'il faut entendre « ces « cavaliers et ces soldats, » dont parle Lépide à Cicéron, comme quittant journellement l'armée rebelle pour passer dans son camp.

Il est temps de dire au lecteur, ce qui était encore un mystère pour Rome, que, dès le lendemain de la bataille de Modène, des relations, en vue d'une entente, s'étaient établies entre Octave et Antoine. Si l'on doit en croire Appien, le consul Vibius Pansa, blessé à mort, en souvenir de Jules César, dont il avait reçu des bienfaits, dévoilà à son neveu le plan du Sénat et de Cicéron, lequel consistait à se servir de lui pour se débarrasser d'Antoine, et ensuite, à le faire accabler, lui-même, par les généraux meurtriers de son oncle, Cassius et les deux Brutus. Il lui conseilla donc de se réconcilier avec Marc-Antoine, et de former ensemble, le parti des vengeurs de César, con-

tre celui de ses assassins. Octave comprit, et fut d'autant plus porté à suivre les conseils de Pansa, que les meneurs de la République, dans l'ivresse du succès, n'avaient pas craint de le mortifier, en lui refusant toute ovation militaire, pour la grande part prise par lui à la victoire de Modène, tandis qu'ils accordaient le triomphe à Décimus Brutus, qui n'y avait que très peu contribué. Faisant semblant de poursuivre Ventidius, qui avec ses trois légions cherchait à gagner le camp d'Antoine, au pied des Alpes, Octave le chargea de dire au fugitif ces mots assez vagues : « Qu'il ignorait ses véritables intérêts. » Il avait pris, dans les lignes de Modène, un des principaux officiers d'Antoine, nommé Décius. Non content de le traiter avec distinction, quelques temps après, il lui rendit sa liberté. En prenant congé d'Octave, Décius lui demanda s'il n'avait aucune commission à lui donner pour son général : « Dites-lui de ma part (répondit le jeune « César, un peu moins énigmatif), que je lui crois assez « de pénétration pour avoir deviné mes intentions par « ma conduite ; s'il n'y a rien compris, je serais im- « prudent de m'expliquer plus en détail. » Dion Cassius ajoute qu'Octave s'ouvrit plus à découvert, par lettres, à Pollion et à Lépide, qui s'étaient toujours montrés partisans déclarés de son oncle, leur signalant le plan formé de les détruire les uns par les autres, et les invitant, sous le couvert d'une apparente soumission aux ordres du Sénat, à s'entendre pour la sûreté commune. Il paraîtrait, enfin, qu'avant même de pénétrer dans la Gaule narbonnaise, Antoine aurait reçu une lettre d'Oc-

tave, alors sous le coup du refus que le Sénat lui faisait du consulat, lettre pleine d'avances, pour une réconciliation, qui était, disait-il, dans l'intérêt de tous les vengeurs de la mort de Jules César [1]. Que le fils adoptif de celui-ci fût sincère ou non, Antoine comprenait que le meilleur moyen de rendre sûre et durable une alliance avec lui, était de doubler ses forces par sa réunion avec Lépide.

Après quelques jours de repos (du 15 au 21 mai), et dans son désir d'atteindre enfin cet important résultat, Antoine, ainsi que nous l'avons vu, avait quitté Forum Julii pour venir camper en face de Lépide, séparés seulement par la rivière d'Argent, dont celui-ci occupait le pont. Ce pont, devenu historique, montre ses ruines dans le voisinage des Arcs, à 200 mètres en aval du pont actuel que traverse la grande route : il desservait la voie Aurélienne, qui passant par Fréjus, conduisait, de la frontière d'Italie, à Aix et à Arles. C'est par une erreur évidente, et en s'en rapportant à une tradition formellement contredite par les textes reproduits ci-dessus, que M. Charles Texier place le camp de Lépide au pont romain qui subsiste encore en son entier à moins de trois kilomètres de Fréjus [2]. En apprenant à Cicéron qu'il s'est établi sur l'Argent, au-delà de Forum Voconlium (*ultra*), Lépide, à n'en pas douter, ne donne à cette ex-

(1) *Histoire romaine* par les Pères Catrou et Rouillé, Paris 1732, t. XVII, p. 541.

(2) *Mémoires sur la Ville et le Port de Fréjus*, par M. Charles Texier, Premier Mémoire, p. 210. (*Collection des Mémoires présentés à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, 2me série, t. II).

pression, que la signification d'une distance plus ou moins rapprochée ; on ne saurait l'entendre de la presque totalité de l'espace de vingt-quatre milles (39 kilomètres), qui, au dire de Plancus, séparait Forum Voconțium de Forum Julii.

Qu'était devenu ce Plancus, dont les assurances et les promesses avaient fait naître tant de confiance à Rome? Moins il agissait, plus il écrivait. Dans une verbeuse épître, il annonce à Cicéron que, sur un appel pressant de Latérensis et de Lépide, il a quitté l'Isère, se dirigeant vers le Pont d'Argent. « J'espère, dit-il, que dans huit « jours, à compter de la date de cette lettre, je me « joindrai aux troupes de Lépide [1]. » Mais il marche lentement, quand il faudrait courir. Les deux armées de Lépide et d'Antoine sont en présence ; il sait ce qui se passe ; c'est le moment, en paraissant soudain, de venir donner, à l'un, force et courage, et de déconcerter les tentatives de l'autre : il n'en fait rien, cependant, et lui, qui semblait résolu à affronter leurs deux armées réunies, se tient prudemment à distance, comme un homme qui se réserve, attendant le succès pour se décider.

Nous allons, maintenant, assister aux graves événements qui se passèrent, il y a plus de dix-neuf siècles, sur les bords si voisins de l'Argent. Depuis, l'histoire a parlé, et a mis à nu cette grande intrigue, ourdie pour amener la fin d'une république qui avait conquis le monde, et qui périssait, comme tant d'autres, avant et

(1) Cicéron, Tome XXVI, Lettre 825.

après, en proie à ses incurables dissentions. C'est par un système, dont le lecteur ne se plaindra pas, que je m'attache, le plus possible, à demander aux témoignages mêmes de l'antiquité, la narration de ces faits reculés. Deux écrivains, Plutarque et Appien, se complétant l'un par l'autre, nous ont conservé le souvenir des scènes du Pont d'Argent. Je vais les laisser parler : commençons par Plutarque.

« Antoine, dit-il, obligé de fuir, eut à souffrir de « grandes difficultés, et fut réduit à une famine extrême. « Mais tel était le caractère du personnage, que l'ad- « versité le rendait supérieur à lui-même, et qu'elle lui « donnait tous les dehors de la vertu.... Son dessein, en « traversant les Alpes, était d'aller se joindre aux légions « que commandait Lépide, qu'il regardait comme son « ami, et qui lui était redevable de tous les avantages « qu'il avait retirés de l'amitié de César.

« Quand il eut assis son camp non loin de celui de « Lépide, voyant qu'il ne recevait de sa part aucune « marque d'attention, il résolut de tout risquer et d'aller « lui-même le trouver. Il avait les cheveux négligés, et « sa barbe, qu'il laissait croître depuis sa défaite, était « fort longue. Il prend donc une robe de deuil ; il s'ap- « proche des retranchements de Lépide, et il commence « à parler. La plupart des soldats de Lépide étaient tou- « chés de sa misère et vivement émus par ses discours ; « mais Lépide, qui s'aperçut de la disposition de ses « troupes, et qui en craignait les suites, fit sonner les « trompettes afin de couvrir la voix d'Antoine. Cette

« dureté ne fit qu'accroître la compassion des soldats, et « ils envoyèrent secrètement vers Antoine, Lélius et « Clodius, déguisés en courtisanes (1), pour lui dire d'at- « taquer sans crainte le camp de Lépide, parce que la « plupart d'entre eux étaient disposés à le recevoir, et « même, s'il le désirait, à tuer Lépide. Antoine ne vou- « lut pas permettre qu'on touchât à Lépide. Mais le « lendemain matin, dès la pointe du jour, il se met à la « tête de ses troupes ; puis, sondant le gué de la rivière « qui séparait les deux camps, il se jette le premier à « l'eau, et il gagne l'autre rive, encouragé par les sol- « dats de Lépide, qui lui tendaient les mains et qui « arrachaient les palissades. A peine entré dans le camp, « Antoine fut maître de toute l'armée. Mais il traita Lé- « pide avec beaucoup de douceur : en le saluant, il lui « donna le nom de père, et bien qu'il eût lui-même en « effet toute l'autorité, il continua de laisser à Lépide le « titre et les honneurs du commandement (2). »

Voici, maintenant, le récit plus détaillé d'Appien.

« Antoine arriva devant le fleuve sur lequel Lépide « avait établi son camp. Il ne se fortifia par aucun fossé, « ni par aucun retranchement, comme s'il venait camper « auprès d'un ami. Alors, de part et d'autre, des émis- « saires nombreux échangèrent leurs communications. « Les uns rappelaient à Lépide l'ancienne amitié d'An-

(1) Des femmes de mauvaise vie suivaient les armées romaines en campagne.

(2) Plutarque (*Vie d'Antoine*). (Traduction de M. Alexis Pierron, professeur au Lycée Louis-le-Grand), Paris 1861. Charpentier, ed. t. IV, p. 201.

« toine, et les divers bienfaits dont il lui était redevable,
« le prévenant de prendre garde que la défaite d'Antoine
« ne devînt le signal de celle des autres partisans de
« Jules César; les autres faisaient valoir auprès d'Antoine la fausse position de Lépide à l'égard du Sénat,
« qui lui avait transmis des ordres précis d'attaquer Antoine, et ils promettaient cependant, en son nom, qu'il
« ne l'attaquerait pas le premier. Mais les soldats de
« Lépide, soit qu'ils eussent un certain respect pour la
« haute position d'Antoine, soit qu'ils eussent été persuadés par ses émissaires, soit que l'absence de sa part de
« toute précaution pour se défendre, les eût touchés, se
« mêlaient à ses soldats, d'abord secrètement, et ensuite
« ouvertement, au mépris des ordres des tribuns militaires, qui voulaient empêcher ces communications.
« Mais, pour les rendre plus faciles, les soldats réunirent
« les deux rives du fleuve par un pont de bateaux, et
« ceux de la dixième legion, qu'Antoine avait autrefois
« choisis et enrôlés, disposaient tout pour le recevoir dans
« le camp de Lépide.

« Latérensis, l'un des plus illustres sénateurs, voyant
« toutes ces manœuvres, en prévint Lépide qui ne voulut pas le croire, et alors il ordonna lui-même que
« l'armée fût divisée en diverses parties, séparées les
« unes des autres, comme si elles avaient une marche à
« exécuter, afin qu'on pût reconnaître, et la fidélité des
« uns, et la trahison des autres. Lépide ordonna alors
« que l'armée, séparée en trois corps, sortît la nuit,
« tandis que les questeurs trésoriers venaient à eux

« l'argent à la main. Alors les soldats, à la quatrième « veille, c'est-à-dire à trois heures du matin, à la pointe « du jour, ayant pris leurs armes comme pour se mettre « en route, occupent le retranchement du camp et en « ouvrent les issues à Antoine, qui se dirige directement « vers la tente de Lépide, conduit par les soldats de ce « dernier, qui marchaient en rangs serrés, et demandè- « rent que la paix fût faite et qu'on épargnât la vie de « tant de malheureux Romains : Lépide, qui n'était pas « encore habillé, quitta son lit pour s'approcher d'eux, « promit de faire ce qu'ils demandaient, et reçut Antoine « par une accolade. Il y a des auteurs qui racontent que « Lépide se jeta comme un suppliant aux genoux d'An- « toine ; mais ils n'ont rapporté aucune preuve de cette « assertion, qui ne me paraît pas vraissemblable, car « Lépide n'avait pas été hostile à Antoine et n'avait rien « fait qui pût lui inspirer de la crainte. C'est ainsi « qu'Antoine parvint de nouveau à une grande puis- « sance [1]. »

Ce fut le 29 du mois de mai de l'an 43 que s'accomplit cette conjonction fameuse, si fatale à la république romaine ; les préliminaires en avaient donc duré huit jours, puisque, d'après la lettre de Lépide, Antoine, dès le 21, avait établi son camp sur la rive gauche de l'Argent. Ce même jour, Laterensis, désespéré de la tournure prise par les évènements, s'était ôté la vie. Le lendemain, Lépide adressa à Rome l'espèce de manifeste qu'on va lire,

(1) Appien, *De Bellis civilibus*, Liv. III § 83. (Traduction de M. Thouron, Prés. de la Soc. des Sciences, ect. du Var).

et dont le laconisme trahit tout l'embarras du général infidèle à ses promesses.

Lépide, Imperator pour la deuxième fois,
Grand-Pontife, au Sénat et au Peuple romain.

« Si vous jouissez d'une bonne santé, je m'en réjouis « beaucoup : la mienne est fort bonne. Je prends les « Dieux et les hommes à témoin, Pères Conscrits, que « mes pensées et mes sentiments se sont toujours rap- « portés au bien de la République, et que je n'ai rien eu « de plus à cœur que le salut et la liberté commune. « Vous n'en auriez pas attendu longtemps des preuves, « si la fortune ne m'avait comme arraché mon projet. « Mais toute l'armée s'est obstinée dans un soulèvement « général à vouloir, suivant sa coutume, conserver la « paix et ménager les citoyens. Elle m'a forcé, pour le « dire sincèrement, à prendre la vie et la sûreté de tant « de Romains sous ma protection. Je vous supplie donc, « Pères Conscrits, de mettre à part tous les ressentiments « particuliers pour ne consulter que les intérêts de la « République, et, dans un temps de dissentions civiles, « de ne pas traiter de crime la piété dont nous avons été « émus, moi et mon armée. Il me semble que, pour vous- « mêmes et pour la République, vous ne sauriez prendre « de meilleur parti que d'avoir égard au salut et à la « dignité de tout le monde. Le trente Mai, au Pont- « d'Argent. Adieu [1]. »

Ainsi finit cette grande comédie politique, préparée à Fréjus et jouée dans ses environs, qui ne tarda pas à

(1) Cicéron, t. XXVI, Lettre 838.

tourner au drame, et reçut, dans Rome, son dénouement lugubre et sanglant. Si Antoine et Lépide y ont les premiers rôles, Plancus, avec ses lenteurs volontaires, s'en montre un utile complice. Pendant tous ces pourparlers du Pont d'Argent, il avait continué d'avancer avec sa réserve ordinaire, s'arrêtant, d'après son dire, « à quarante mille pas » du Pont d'Argent, ce qui le plaçait à la hauteur du Verdon. Mais, devant une démonstration des généraux réunis, qui se portèrent à sa rencontre jusqu'à la moitié de cette distance, Plancus s'était empressé de reprendre le chemin de sa province. C'est ce qu'il écrit, le 5 juin, à Cicéron, donnant à sa retraite précipitée toute l'allure d'un succès, à cause du grand péril auquel, selon lui, il avait soustrait son armée (1). Très-probablement concerté entre eux, pour dissimuler la connivence de Plancus dans les faits qui venaient de s'accomplir, le mouvement d'Antoine et de Lépide n'avait rien de sérieux; aussi revinrent-ils paisiblement sur leurs pas, prenant ensemble la route de Forum Julii. On peut facilement se figurer la surprise de ses habitants qui, quinze jours auparavant, avaient assisté au départ d'Antoine, sombre et soucieux sous ses habits de deuil, et qui le voyaient revenir triomphant, à la tête d'une armée de plus de quatre-vingt mille hommes (2) !

Combien de temps les deux futurs triumvirs restèrent-ils à Fréjus, et à quoi employèrent-ils leur séjour? Si

(1) *Ibidem*, Lettre 845.

(2) On s'accorde, en effet, à donner à Lépide une armée au moins égale à celle de Marc-Antoine.

abondante et si précise, en ce qui concerne les faits que je viens de raconter, l'histoire garde sur ce double point le silence le plus absolu. De l'ensemble des textes et des récits anciens, il ressort, néanmoins, que ce fut, au plutôt, dans le cours du mois de septembre suivant, que l'armée fusionnée repassa les Alpes, pour aller, d'abord, enlever à Décimus Brutus la Gaule cisalpine, et ensuite rejoindre Octave. C'est à la suite de Bouche, de Girardin et de plusieurs autres, que j'ai dit, qu'après leur jonction, les deux généraux s'étaient rendus à Forum Julii. Ils n'avaient, en effet, aucun intérêt à s'enfoncer dans la Gaule narbonnaise ; tout, au contraire, leur commandait de se tenir, le plus possible, rapprochés de l'Italie où leur sort devait se décider. Or, de Fréjus aux Alpes Maritimes, limite du gouvernement de Brutus leur irréconciliable ennemi, ils ne rencontraient, pour y faire un séjour plus ou moins long, que les villes grecques d'Antibes et de Nice, restées naturellement neutres dans ce débat, à l'exemple de leur métropole, comme l'avait fait, du reste, toute la population indigène de la Gaule transalpine. A Fréjus, établissement purement romain, l'armée romaine était chez elle. Ses chefs y trouvaient les ressources nécessaires à l'entretien du soldat et à la nourriture des chevaux, grâce aux riches produits et aux abondants pâturages d'une vaste plaine, alors, comme aujourd'hui, fertilisée par l'Argent ; sans compter que, par la voie de la mer, ils pouvaient, en toute facilité, correspondre avec Rome, et surtout avec Octave, toujours campé dans les envi-

rons de Modène, en attendant qu'il leur donnât le signal d'aller le rejoindre. Dans le mutisme de l'histoire, on est donc parfaitement autorisé à penser que Lépide et Antoine passèrent à Forum Julii leurs trois mois d'attente, du commencement de juin à la fin d'août, exerçant et disciplinant leurs troupes, si fraîchement mêlées, leur donnant plus de cohésion et de solidité, rechauffant leur dévouement, et (rien ne repousse cette supposition) les occupant à d'utiles travaux, soit dans la ville, soit dans son port, soit aux alentours.

Outre Lépide, Antoine et le frère de celui-ci, Lucius Antonius, un personnage est à noter parmi ceux que vit alors Fréjus. Je veux parler de ce Ventidius, l'une des figures les plus originales de ces temps troublés. Publius Ventidius Bassus était de famille plébéienne. Tout jeune encore, fait prisonnier avec sa mère, lors de la guerre des Alliés où périt son père, il avait figuré, chargé de chaînes, dans le triomphe du vainqueur, Pompéius Strabo. De son premier état, il fut mûletier, puis entrepreneur de transport, pour conduire dans leurs commandements les gouverneurs et leur suite. César, qui probablement avait eu recours à ses services, ayant eu occasion de remarquer son intelligence, son caractère hardi et plein de ressources, le prit et l'avança rapidement dans son armée, et toujours désireux de capter la faveur du peuple, le fit successivement tribun, l'un des deux préteurs de Rome et enfin sénateur. Dans les divisions qui suivirent la mort du dictateur, Ventidius se rangea du parti d'An-

toine, sous les ordres duquel il avait servi dans la guerre des Gaules. Sa réputation et son crédit sur la classe populaire lui avaient permis de lever en Italie, à lui seul, les trois légions qui formaient la moitié de l'armée d'Antoine, et au nombre desquelles, nous l'avons vu, figurait la *Huitième*, plus tard établie à demeure dans Fréjus.

La nouvelle de la défection de Lépide avait produit à Rome une émotion profonde. A l'instant, le Sénat le déclara « ennemi de la Patrie, » de même que les légionnaires de son armée qui persisteraient plus de trois mois dans leur révolte. Déjà Antoine, et les légions qui l'avaient suivi en Gaule, se trouvaient sous le coup de cette sorte d'excomunication politique. Cependant, on ignorait encore les relations d'Octave avec les deux généraux, relations qui se poursuivaieni entre Modène et Forum Julii. Cicéron et le Sénat se retournèrent vers le jeune César, qu'on avait pris plaisir à humilier. On lui offrit le triomphe qu'on lui avait refusé, et on lui fit espérer, toutefois sans en fixer l'époque, le consulat qu'il désirait ardemment pour la suite de ses desseins. Octave s'attacha à tromper le Sénat par une feinte soumission. Il parut se préparer à marcher contre les rebelles ; mais, secrètement, il fit jurer à ses officiers de ne jamais combattre « les amis de César » : c'était suffisamment désigner Antoine et Lépide. A son instigation, ses soldats envoyèrent une députation à Rome réclamer deux choses, l'acquittement des récompenses qui leur avaient été annoncées aprés leur victoire de Modène, et le consulat pour leur général. On promit de les récompenser, dès qu'ils

auraient rejoint l'armée : quant au consulat demandé pour leur chef, la réponse fut que celui-ci n'ayant pas l'âge requis, les lois ne permettaient pas de le lui accorder encore. Alors la députation, vraissemblablement d'après ses instructions, insista pour obtenir une amnistie en faveur des soldats de Lépide et d'Antoine. Le Sénat refusa durement, et ce refus, prévu par Octave, anima d'autant plus à la révolte les légions réunies à Fréjus. En apprenant, par le retour de ses députés, ce que ceux-ci appelaient avec colère le mauvais vouloir et l'injustice du Sénat et de Cicéron, en particulier, l'armée demanda à haute voix, qu'on la conduisît à Rome, afin d'obtenir par la force ce qu'on refusait à ses prières.

Le parti de la République se croyait toujours en mesure de faire face aux périls qui le menaçaient. Malgré ses allures douteuses, on s'obstinait à compter sur Plancus. En effet, à cette date, celui-ci ne semble pas encore avoir fait son choix entre la République qui croule et l'Empire qui vient. Il continue à écrire à Cicéron de longues lettres, qui sont autant de plaidoyers pour justifier une conduite qu'on n'attaque pas. Nous, qui les lisons avec la connaissance de sa defection finale, nous pouvons juger, et de sa profonde duplicité, et de la credulité de celui qu'il s'obstine à appeler son père, en le trahissant.

L'histoire romaine, à cette date, offre bien le plus étrange spectale qu'il ait été donné de voir. C'est une véritable partie d'échecs, engagée à fond entre deux fortunes adverses, et où les joueurs, débarrassés de tout scrupule, luttent d'habilité, de feintes, et on peut le dire,

de fourberies. Tous les visages étaient masqués. Le Sénat et Cicéron faisaient semblant de recourir à Octave, mais ne comptaient que sur Decimus Brutus et sur Plancus, qui, marchant d'accord, eussent pu empêcher la jonction redoutée des armees fusionnees d'Antoine et de Lepide avec celle du jeune Cesar. Oblige, malgré ses repugnances, d'avoir recours a Plancus, dont il se defiait en le méprisant, Brutus faisait en même temps appel au concours d'Octave qu'il haïssait et qui le lui rendait bien, mais, en secret, il sollicitait du Senat l'envoi de forces plus sûres, des legions d'Afrique, et surtout, des nombreuses troupes que l'autre Brutus (Marcus) commandait en Macédoine, ce qui lui eût permis d'accabler successivement Octave, pour lui le principal ennemi de la Republique, et les rebelles publics ou cachés de la Narbonnaise. Et, pendant ce temps, Plancus, desireux de jouer un grand rôle, afin d'obtenir de grandes recompenses, ne demandait rien moins que le secours des deux armees de Décimus et d'Octave, pour ecraser ensemble celle de Lépide et d'Antoine, renvoyant après la victoire le choix du parti le plus favorable a ses interêts. Quant à Octave, secrètement d'accord avec ces derniers, il restait sourd à toutes les sollicitations, et se contentant de faire esperer au Senat sa cooperation, il ne cessait de reclamer le consulat, qui devait lui donner (les republicains le sentaient bien) les moyens de realiser ses projets d'ambition.

L'heritier de Jules César, s'inspirant de l'audace de son oncle, résolut enfin de devenir consul de gre ou

de force. En apparence, poussé par ses propres soldats, au lieu de se rapprocher de Brutus, pour marcher ensemble vers Fréjus, il prit le chemin de Rome, et vint camper à quelque distance de la ville. Le Sénat, qui disposait de trois ou quatre légions, voulut d'abord se mettre en défense; mais, la peur finissant par prévaloir, il envoya à l'entreprenant général de grandes sommes d'argent, le chargeant de les distribuer lui-même à ses troupes, et il lui fit dire, que, quoiqu'il lui manquât plusieurs années pour avoir l'âge légal, on ne s'opposait plus à son arrivée au consulat. Mais le fils adoptif de César ne voulait tenir cette dignité que du peuple. Les comices furent assemblés, et il fut nommé consul d'une commune voix ; il se choisit lui-même pour collègue, Quintus Pédius, l'un des fidèles amis de son oncle. Alors, il rentra dans Rome. A l'instant, les légions sur lesquelles les républicains paraissaient compter, vinrent se placer sous ses ordres. Le Sénat était dompté. Il reconnut la puissance d'un maître que Cicéron, naguère, traitait encore d'enfant. En effet, Octave n'avait pas vingt ans : génie politique, dès ses débuts supérieur à Jules César, si la politique veut dire la hardiesse dans la prudence, le mystère et la duplicité à la poursuite imperturbable du pouvoir suprême. Cette révolution, car c'en était bien une, eut lieu, d'après les uns, quatorze jours avant les Calendes de septembre (le 20 août), et selon d'autres, dix jours seulement avant celles d'octobre (le 10 septembre). Ces dates nous rappellent à Forum Julii, où nous avons laissé Lépide et Antoine attendant l'issue des menées d'Octave.

On est, en effet, d'accord, pour dire que ce fut alors que celui-ci les invita à venir le joindre. Il apparaît, néanmoins, qu'une fois devenu tout-puissant, Octave eût bien voulu pouvoir se passer d'eux, d'Antoine surtout, que sa réputation militaire et sa campagne heureuse et hardie au-delà des Alpes, rendaient un compétiteur sérieux dans le partage de ce pouvoir si ardemment convoité. On doit présumer qu'il leur fit attendre le signal, s'il est vrai qu'Antoine, dans son impatience, soit allé jusqu'à le menacer, en son nom et en celui de Lépide, de s'unir aux partisans de la République, s'il tardait plus longtemps à réaliser leur union. Toujours circonspect, mais avançant sans cesse, Octave, qui, en qualité de consul, avait non-seulement le commandement des armées, mais aussi la proposition des décrets et des lois, obtint d'abord du peuple l'autorisation vague de poursuivre les assassins de César, et ensuite du Sénat, maintenant rendu obéissant par la crainte, l'adjonction à ses troupes des légions de Décimus Brutus, ce qui était le déposseder de son commandement. Brutus conçut le projet audacieux de prévenir le jeune consul. Un surcroît inattendu de forces venait de lui arriver : Plancus avait fait passer les Alpes à son armée, et s'était joint à lui.

Cette circonstance inopinée rendit quelque espoir aux républicains de Rome. Ils attendaient Brutus et Plancus comme des libérateurs, quand la nouvelle survint qu'Antoine et Lépide, à la tête de dix-sept legions et de dix mille cavaliers, avaient enfin quitté la Narbonnaise, n'y laissant que six légions, et pénétré dans la Gaule cisal-

pine. Octave, alors, annonça au Sénat qu'il partait avec son armée pour marcher à leur rencontre. Mais, à peine hors de Rome, son collègue au consulat, Pédius, apporta un projet de décret, révoquant ceux qui avaient déclaré Lépide et Antoine « ennemis de la Patrie, » formule qui, même en ce temps d'anarchie, conservait une grande force pénale. Le Sénat céda encore, croyant se faire éventuellement, de sa soumission, un titre auprès des deux généraux ainsi réhabilités. Cicéron ne l'inspirait plus ; voyant la partie perdue, il s'était retiré à sa maison des champs. Dans ce naufrage de ses espérances et de ses affections, ce dut lui être une particulière douleur de voir son Plancus, levant enfin le masque, après s'être un instant uni à Brutus, sans doute pour le leurrer, se tourner, au moment décisif, du côté d'Antoine et de Lépide, et leur livrer son armée. *Morbo traditor*, a dit de lui Velleius Paterculus; « traître par instinct, » ont répété les traducteurs, adoucissant l'énergie de cette flétrissure que rendraient mieux les mots « âme infectée du mal; du virus de la trahison. »

Je n'ai point à raconter ce qui suivit : et la mort de Décimus Brutus, tué par lâche surprise, en voulant rejoindre ses amis de Macédoine ; et le Triumvirat conclu dans les environs de Bologne, entre Octave, Antoine et Lépide ; et leur retour à Rome ; et leurs cruelles proscriptions, qui firent périr tant d'illustres Romains, Cicéron, surtout, qui retrouva tout son courage pour mourir ; et la tête ensanglantée du prince des orateurs, dérisoirement exposée sur la tribune aux harangues ; et cette

langue éloquente traversée par l'épingle d'or de la scélérate Fulvie, digne compagne d'Antoine, pour la punir de ses ardeurs vengeresses. Cette lamentable histoire est partout. A Antoine, revient principalement l'idée d'un tel massacre, et il y a probabilité de croire, que ce fut dans les loisirs forcés et dans l'attente fiévreuse de Forum Julii, qu'il médita la rédaction de ces tables sinistres, renouvelées des fureurs de Marius et de Sylla, et que César, plus magnanime, s'était refusé à dresser. Les triumvirs, dans un infâme marché, se livrèrent réciproquement leurs amis et leurs proches. Lépide sacrifia son frère, Antoine, son oncle, Octave, Cicéron ; et Plancus, on ne sait pour quel motif, ou par quelle émulation d'infamie, fit aussi proscrire son frère Plotius. En même temps, on s'arrachait les dépouilles de l'État. Les acteurs de notre récit ne furent point oubliés, et les quatre années suivantes virent successivement arriver au consulat, Ventidius, Munatius Plancus, le frère d'Antoine et Pollion : c'était la curée après le carnage, et pour Plancus, surtout, le prix de la trahison.

CHAPITRE III.

Fréjus et Vipsanius Agrippa. — Envoi, dans le port de Forum Julii, de la flotte capturée à Actium sur Antoine. — Cornelius Gallus. — Voyages de l'empereur Auguste dans les Gaules. — Fréjus, colonie de la Huitième légion. — Ses divers titres. — Accroissement de son port.

Jusqu'ici, la Correspondance de Cicéron nous a seule fait lire le nom de Forum Julii. A partir du Triumvirat, ce nom revient plus d'une fois dans les textes de l'antiquité respectés par le temps. Je reproduirai, sans en rien omettre, les divers renseignements qu'ils nous fournissent, et sur l'existence de la ville dont nous poursuivons l'histoire, et sur les personnages auxquels, durant la période gallo-romaine, Fréjus a donné le jour.

Le fait le plus ancien, mentionné par l'histoire, est l'envoi dans le port de Fréjus, douze ans après les événements que je viens de raconter, de la flotte capturée à Actium par Octave. Sur ce fait parfaitement authentique, M. Charles Texier a édifié un système attribuant formellement à Vipsanius Agrippa, le lieutenant préféré du futur *Auguste*, les développements qui firent du port de Forum Julii le principal établissement maritime des Romains dans les Gaules, et le rendirent suscepti-

ble, notamment, de recevoir les trois cents navires pris sur Antoine. Voici l'exposé un peu confus de ce système historique.

« Agrippa, qui devait bientôt être appelé à jouer un « grand rôle, commençait à se distinguer contre les en- « nemis du peuple romain. Après avoir apaisé quelques « troubles dans l'Aquitaine, il avait traversé la Gaule « pour s'opposer aux Suèves, et, le premier depuis Cé- « sar, il avait eu l'honneur de passer le Rhin..... La « guerre contre Sextus Pompée (maître de la Sicile), né- « cessitait des armements considérables dans tous les « ports de l'empire. Octave, qui avait su éloigner ses « collègues par des expéditions lointaines, ne voulait « pas les rappeler pour les mettre à la tête de cette im- « portante entreprise. Agrippa fut le seul en qui Octave « crut pouvoir mettre sa confiance.....

« Depuis longtemps la République, n'ayant plus rien « à redouter des puissances maritimes, avait négligé ses « forces navales. Les ports de l'Italie et des Gaules deve- « naient insuffisants pour contenir les flottes qu'Octave « voulait créer. Agrippa, revenu vers la Narbonnaise, « prit d'abord soin de faire exercer ses légions au service « de la marine. Dans ces circonstances, il était aussi im- « portant de garder les côtes des Gaules que celles de « l'Italie. Le général se dirigea vers ce dernier pays, afin « de chercher un lieu convenable pour y établir une « partie de sa flotte ; il s'arrêta à Pouzzole, comme « offrant la situation la plus favorable. Après avoir or- « donné la plus grande activité dans l'exécution des tra-

« vaux, il revint vers ses légions, qui étaient restées à « Fréjus. Quoique le port eût déjà reçu quelques gros « navires, il entreprit de le mettre en état de contenir « une grande flotte; sa position dans le voisinage de « petites îles, et sa proximité de l'Italie, durent le faire « préférer aux ports qui existaient alors. D'ailleurs, Jules « César avait déjà commencé des travaux importants; la « ville avait reçu son nom, et cette circonstance ne dut « pas peu contribuer à décider celui dont toute l'ambi- « tion était de plaire à Octave. Les grands travaux en- « trepris par Agrippa, furent terminés assez prompte- « ment pour que le port fût en état de recevoir les restes « de la flotte de Sextus Pompée; mais ces murailles de- « vaient bientôt renfermer de plus illustres débris. La « victoire d'Actium suivit de près la bataille de Myle. En « vain Antoine opposait-il cinq cents galères aux légers « vaisseaux d'Octave; le phare de Frejus eclaira bientôt « le dernier désastre de celui que la ville avait protégé « dans sa première fortune. Trois cents galères, condui- « tes dans le port, apprirent aux habitants le triste sort « d'Antoine, qu'ils avaient vu, peu d'années aupara- « vant, traverser leur ville, à la tête d'une si brillante « armée [1]. »

Par la précision et l'assurance des affirmations, cette page rappelle la manière de l abbé Girardin, racontant la double fondation de Fréjus par les Phoceens et Jules César. J'aurai assez souvent occasion de rendre justice

(1) 1er *Mémoire* de M. Ch. Texier sur *la Ville et le Port de Fréjus*, p. 178.

aux estimables travaux de M. Texier, pour qu'une pareille observation me soit permise : un rapide coup d'œil jeté sur la période historique dont il s'agit, la justifiera, je l'espère, et nous fera reconnaître ce qui peut être maintenu dans les assertions qu'on vient de lire.

Le Triumvirat vécut douze années. Laissant provisoirement à Lépide le gouvernement de Rome et de l'Italie, les deux autres triumvirs, après avoir vaincu, en Thessalie, les derniers défenseurs de la République, Cassius et Marcus Brutus, réduits à se donner la mort, se partagèrent le reste du territoire romain. Antoine retint l'Orient, où il s'établit, et où sa destinée lui fit bientôt rencontrer cette Cléopâtre, qui devait le perdre. L'Occident échut à Octave. La Gaule était la principale province de son lot ; quelque temps après, l'an 41 avant J.-C., le futur Auguste s'y rendit, pour en prendre possession.

Je recherche simultanément la part possible d'Octave et d'Agrippa dans les constructions de Fréjus. En ce qui concerne le premier, l'histoire, pour ce très-court voyage, ne nous fournit aucun détail, si ce n'est qu'il s'occupa de calmer les esprits, agités par le contre-coup de la dernière révolution, et surtout, de gagner à son parti une province aussi importante. Vint-il à Fréjus? Nous l'ignorons ; s'il visita son port, tout au plus eut-il le temps d'en constater les avantages, résultant de son heureuse situation. Quant à Agrippa, il n'avait point quitté l'Italie, menacée par Sextus Pompée.

Revenu bientôt à Rome, Octave songea à se débarrasser de cet inutile et en même temps gênant Lépide, et

il le força, en quelque sorte, d'aller prendre le commandement de l'Afrique, déjà depuis longtemps conquise, sauf l'Egypte, où régnait Cléopâtre. Antoine parut se désintéresser de la possession de l'Italie, restée d'abord indivise. Les deux triumvirs étaient alors au mieux. Veuf pour la seconde fois, Antoine, quoique déjà fortement épris de la reine d'Egypte, était venu à Rome épouser, par politique plus que par amour, la sœur de son collègue, la belle Octavie : au commencement de l'année suivante, il repartit, avec sa jeune femme, pour cet Orient qui l'attirait. Avant de se séparer, les tout-puissants triumvirs pourvurent, en véritables souverains, au gouvernement des provinces qu'ils s'étaient adjugées, et Agrippa reçut de son ami le commandement de la Gaule transalpine.

Nous ne savons, ni à quel moment de l'année 39, Agrippa se rendit en Gaule, ni combien de temps il y demeura, et nous n'avons que peu de renseignements sur ce qu'il y fit pendant son séjour. L'historien des Gaulois les résume ainsi : « Agrippa, chargé de l'organisation « des cités chevelues (la partie de la Gaule conquise par « César), ne fut occupé, pendant tout le cours de sa mis- « sion, que de repressions violentes et de guerres, du « nord au midi. Il porta ses armes dans l'Aquitaine, « soulevée toute entière ; rappelé bientôt vers le Rhin, il « courut le défendre contre les bandes germaniques. « Agrippa leur permit de s'établir le long du fleuve..... « Il retourna à Rome, sans avoir rien fondé pour l'orga-

« nisation de la Gaule chevelue [1]. » L'histoire ne dit nulle part qu'Agrippa ait paru à Fréjus, et, par conséquent, n'a à mentionner aucune construction, aucun travail exécuté alors par lui dans cette ville. Quant à l'époque de son retour à Rome, elle est également difficile à préciser : nous l'y trouvons, vers la fin de cette même année, rappelé par Octave, pour présider aux préparatifs de son expédition projetée contre la Sicile, dont s'était emparé Sextus Pompée, le dernier fils du rival de Jules César, et en même temps, le dernier ennemi du Triumvirat.

C'était une grosse affaire que d'arracher cette grande île à Sextus Pompée, maître d'une véritable armée, reste des partisans de son illustre père, et d'une flotte nombreuse, commandée par d'habiles chefs. Fait consul en janvier de l'année 38, Agrippa s'occupa de créer, à son tour, une flotte qui pût lutter contre celle de l'ennemi. Il rassembla tous les navires dispersés sur la côte italienne, les radouba et les arma en guerre ; il en construisit d'autres de diverse grandeur ; les sénateurs se cotisèrent pour l'enrôlement des matelots, et on fit, en outre, monter sur les galères vingt mille esclaves, préalablement affranchis. Restait à former ces équipages nouveaux aux manœuvres et aux évolutions navales. Ne trouvant pas, en Italie, de port assez spacieux pour y faire ainsi l'éducation de sa marine, à l'abri des vents et des surprises de l'ennemi, Agrippa conçut l'idée d'un bassin gigantesque, profondément enfoncé dans les terres,

(1) Amédée Thierry, t. III, p. 269.

dont voici, d'après Strabon, Dion-Cassius et Virgile, une brève description. Ces détails vont nous ramener à notre sujet.

« Proche de Cumes, entre Misène et Putéoles (Pouz-« zoles), se trouvait une plage figurée en demi-cercle, « et, de toutes parts, environnée de montagnes. Dans « l'étendue de ce circuit, la nature s'était plu à former « trois golfes, dont le premier faisait partie de la mer « Tyrrhénienne. Le second n'était à proprement parler « qu'un lac, nommé Lucrin, séparé de la mer par « une ancienne chaussée, longue de huit stades, et qui « n'avait de largeur que pour faire rouler un char. « Plus avant dans les terres, la chute des eaux avait « creusé un espèce de marais, où venaient se déchar-« ger les fontaines sulfureuses, qui y coulaient des « montagnes voisines. Cet étang s'appelait le lac d'A-« verne, souvent célébré par les poètes, qui l'ont re-« gardé comme un des soupiraux de l'Enfer. L'Averne « n'était divisé du Lucrin que par une langue de terre. « Agrippa entreprit de réunir toutes ces eaux pour « n'en faire qu'un seul bassin. Il fit donc deux ou-« vertures à la chaussée qui séparait le Lucrin du « premier golfe, et pratiqua un canal qui du Lucrin « conduisait dans l'Averne. Par là, le Lucrin et l'A-« verne communiquèrent avec la mer, et les vaisseaux, « par le golfe Tyrrhénien, purent entrer successivement « dans les deux lacs et y rester à l'abri des tempêtes « L'inventeur donna le nom de Jules César à ce magni-« fique ouvrage [1]. »

(1) *Histoire Romaine* par Catrou et Rouillé. t. XVIII, p. 458.

Ne serait-ce point le souvenir de ce hardi travail, qui a fait attribuer par M. Texier, à Vipsanius Agrippa, la construction du port également artificiel de Fréjus ? Que de près ou de loin, soit pendant son séjour en Gaule, soit après son départ, l'industrieux romain, à qui la nature avait départi le génie et le goût des grandes entreprises, ait donné quelques ordres à cet égard, on ne saurait pas plus le nier que l'affirmer ; tout ce que je veux faire remarquer, c'est qu'autant l'histoire est précise pour cette création de la côte italienne, autant elle est muette en ce qui concerne le port de Forum Julii. Nulle part, également, il n'est question de ces légions amenées ou laissées, selon M. Texier, par Agrippa à Fréjus, pour y être exercées au service de la marine, ni de ces allées et venues du lieutenant d Octave, d'Italie en Gaule, et de Gaule en Italie. On sait que l'expédition de Sicile réussit pleinement. Battu sur terre et sur mer, grâce principalement à la coopération d'Agrippa, qui commandait, à la fois, la flotte et un corps d'armée, Sextus Pompée se réfugia en Syrie, où il trouva la mort par les ordres d'Antoine. En racontant minutieusement les faits de cette guerre, et tout en exaltant l amiral d'Octave, pour sa victoire de Myles, qui la termina, les historiens anciens ne parlent pas davantage de ces vaisseaux de Pompée, envoyés à Fréjus, événement que M. Texier donne comme la date et la preuve de l'achèvement, par Agrippa, des travaux du port de cette ville.

Dans la suite de son premier mémoire, le même ajoute que « les principaux monuments qui existent encore dans

« le territoire de Fréjus, doivent être rapportés à cette « époque (celle du Triumvirat) [1]. » Voyons si cette seconde assertion est mieux justifiée que celle qui fait du port de Forum Julii l'œuvre de Vipsanius Agrippa.

Nous sommes parvenus à la sixième année du Triumvirat, et nous n'avons rien rencontré qui autorise une pareille opinion. Pendant les six années suivantes, Agrippa, chargé du gouvernement de Rome, n'eut aucune occasion de reparaître dans la Gaule. Ce fut Octave, qui, après sa première campagne d'Illyrie, s'y rendit, l'an 35, se proposant de la traverser seulement, pour aller achever la conquête de l'Angleterre, ébauchée par son oncle. Mais, à peine avait-il passé les Alpes, qu'une nouvelle révolte des populations Illyriennes, le força à rebrousser chemin. L'Illyrie, et aussi la Dalmatie, complètement domptées, donnèrent au jeune triumvir une situation militaire, qui lui permit d'envisager sans défaillance, le jour, plus ou moins prochain, où les armes décideraient entre lui et Marc-Antoine de l'empire du monde. Néanmoins, quatre années s'écoulèrent encore avant cette lutte suprême, que rien, désormais, ne semblait pouvoir conjurer.

Pendant que le fils adoptif de César acquérait chaque jour plus de maturité et plus de gloire, et obtenait ainsi, des Romains, une estime qui peu à peu devenait de l'amour, son rival, de plus en plus subjugué par les charmes de Cléopâtre, remplissait l'Orient du scandale croissant de ses amours adultères, et offensait le nom romain par

(1) *Ibidem*. p. 180.

le spectacle de sa vie efféminée et lâche Voulant augmenter encore l'affection publique à son égard, César-Octave entreprit d'embellir, et surtout d'assainir la grande capitale romaine. Ce fut Agrippa, devenu édile, qu'il chargea de réaliser ses intentions, et celui-ci s'acquitta de la commission qui lui était confiee, avec un désinteressement et dans un esprit de grandeur, qui augmentèrent singulièrement sa reputation. Ce n'est point, ici, le lieu de decrire toutes les constructions, les edifices les améliorations que Rome dut à l'habile initiative de son grand édile; il suffira, pour les besoins de la question qui nous occupe, de mentionner quelques-uns de ces travaux fameux.

La ville possédait déjà, depuis longtemps, plusieurs aqueducs qui lui fo rnissaient les eaux dont elle manquait; mais, soit defaut d'entretien, soit par l'effet des guerres civiles, les plus importants, obstrués ou rompus, avaient cessé de fonctionner L'un de ces acqueducs allait chercher, à plus de soixantes milles, cette *eau Marcia*, la plus estimee des romains; un autre y amenait *l'eau Julia* également renommée par sa fraîcheur et sa limpidité Agrippa rétablit ces divers ouvrages entièrement à ses frais, en y ajoutant des constructions nouvelles. Le dernier aqueduc, surtout, reçut des embellissements qui en firent un monument des plus splendides. « Le conduit qu'il fit élever pour distribuer « l'eau Julia sur le Mont-Palatin et sur le Mont-Vi- « minal, était long de 15,000 pas, et rahaussé de terre

« d'environ 528 pieds [1]. Les arcades, qui soutenaient « cet aqueduc, furent bâties en briques, mais incrustées « d'un marbre précieux. Partout où ces eaux se déchar- « geaient, pour la commodité du public, elles formaient « des jets d'eau qu'Agrippa avait ornés de 300 statues, « partie de marbre, partie de bronze, accompagnées de « colonnes aussi de marbre, dont le nombre montait à « 400 [2]. » Un ouvrage tout aussi considérable et non moins utile, fut la construction des nouveaux égouts destinés à conduire dans le Tibre les eaux pluviales et les immondices de la ville. Tarquin avait commencé cette canalisation souterraine et chaque génération y avait ajouté Agrippa l'augmenta de sept canaux voûtés à une grande hauteur et assez larges pour permettre d'y circuler en bateau. En même temps, le fastueux et infatigable édile construisait au Champ de Mars, pour l'usage du peuple, les Thermes, qui portèrent son nom, et qu'il se plut à embellir d'un nombre infini de statues de prix ; il décorait le Cirque ; enfin (j'abrège cette énumération), il jetait les fondements d'un Panthéon magnifique, qu'on voit encore, et qui ne put être achevé qu'après plusieurs années.

Ce qu'on vient de lire expliquerait suffisamment l'opinion de M. Texier, qui lui fait attribuer à cette époque la construction des principaux monuments de Forum Julii, de ses thermes, de ses egouts, qui sillonnent le sol actuel, et surtout de son aqueduc, lequel pouvait lutter de

(1) Je me borne à copier.

(2) Catrou et Rouille, *Histoire Romaine*, t. XVIII p. 619.

proportions grandioses avec les aqueducs restaurés par Agrippa. Je ne puis que répéter ce que j'ai déjà dit pour le port : l'histoire, qui fait connaître avec autant de détails que de précision, la part prise par Agrippa à l'embellissement de Rome, ne nous apprend rien sur sa participation à l'érection des monuments de Forum Julii ; ce qu'on avance à cet égard, ce sont autant de suppositions, de presomptions, de probabilités, si l'on veut, ce ne peut être autre chose.

Mais arrivons au premier fait certain, relatif à Fréjus, que les écrivains anciens nous fournissent pour cette période.

La lutte définitive entre Octave et Antoine allait enfin commencer Parvenu au dernier degré de la passion et de la folie, celui-ci avait répudié d'Octavie, la renvoyant injurieusement à son frère, publié sa nouvelle union avec Cléopâtre, légitimé les enfants qu'il avait eus d'elle. et paru renoncer au titre de citoyen romain, pour devenir un simple monarque Asiatique. L'indignation fut générale en Italie ; on en voulait surtout à Antoine de son mépris du nom romain, dont le culte survivait à celui de la liberté. Rome s'associa avec empressement à César-Octave, pour venger l'injure commune Bientôt l'Orient et l'Occident se trouvèrent aux prises. Les deux plus grandes flottes que le monde eut encore vues, s'entrechoquèrent dans la mer d'Epire, sous le promontoire d'Actium, et celle d'Octave, commandée par son fidèle Agrippa, remporta une victoire complète sur la marine réunie d'Antoine et de Cléopâtre. On sait la suite,

et la fuite honteuse du Romain sur les traces de sa perfide maîtresse, et leur arrivée en Egypte, où le vainqueur ne tarda pas à les rejoindre, et la folie d'Antoine, se plongeant dans des voluptés nouvelles à la veille de périr. Octave retourna d'abord à Rome, après avoir dirigé les vaisseaux enlevés à l'ennemi sur Fréjus, qui, à partir de cet instant, devint l'une des trois grandes stations navales de l'Occident.

C'est Tacite qui nous apprend cette double circonstance, dans le livre IV de ses Annales où il fait l'énumération des forces de l'empire au temps de Tibère. « L'I-« talie, dit-il, était protégée sur ses deux mers par deux « flottes, à Misène et à Ravenne. Le littoral de la Gaule, « le plus voisin de nous, *était gardé par les galères « qu'Auguste avait prises à la bataille d'Actium et en-« voyées à Forum Julii avec des marins choisis* (1). » Il y a lieu d'être surpris que Suétone, parlant du même sujet, ait complètement passé sous silence le nom de Forum Julii, ainsi associé au souvenir de la plus mémorable victoire du prince dont il écrivait la vie. « Auguste, « se contente-t-il de dire, distribua par départements « les légions et les troupes auxiliaires; il eut toujours « une flotte à Misène, et une autre à Ravenne, pour « protéger les deux mers (2). » Cette omission de la flotte de Forum Julii ne saurait prévaloir contre l'affirma-

(1) Collection Panckoucke. *Annales*, traduites par M. Ch. Panckoucke, Liv. IV, §§ 4 et 5.

(2) *Histoire des Douze Césars*, traduction de Laharpe : *Notice d'Auguste*, § 49.

tion de l'écrivain le plus véridique de l'antiquité, et, en outre, gendre d'Agricola, lequel a dû le renseigner exactement sur tout ce qui concernait sa propre patrie.

L'histoire nous fait connaître la composition de cette flotte. Au jour de la bataille, rapporte Plutarque, « Antoine n'avait pas moins de cinq cents navires, parmi « lesquels il s'en trouvait plusieurs à huit et dix rangs de « rames, tout aussi magnifiquement ornés que s'ils « eussent dû servir à une pompe triomphale[1]. » Les marines de Grèce, de Cilicie, de Pergame, de Syrie, et surtout de Phénicie, avaient été mises à contribution pour la formation de cette armée navale, qui eût pu être bien plus redoutable encore, si Antoine, manquant de matelots expérimentés, n'eût fait incendier une grande partie de ses vaisseaux, dans la crainte de les voir tomber au pouvoir de l'ennemi. Il ne réserva que les plus forts, de trois à dix rangs de rameurs. Désirant assister à cette action décisive, Cléopâtre lui en avait amené deux cents autres, pour sa part ; ils furent également livrés au feu, sauf une soixantaine d'une grandeur tout à fait inusitée. Sur plusieurs des navires de la flotte combinée, s'élevaient des tourelles, dépassant le pont de dix à douze pieds, et remplies de légionnaires armés de toutes sortes de traits. Ces lourdes masses étaient, en outre, hérissées de pointes de fer, qui semblaient devoir les rendre inabordables[2]. Octave n'avait que trois cents galères à

(1) Plutarque, *Vie d'Antoine*. (Traduction de M. Pierron, t. IV, p. 251).

(2) Plutarque et Dion Cassius.

opposer à ce formidable armement, et toutes de petit échantillon à trois et quatre rangs de rames au plus, mais munies d'un solide éperon, au moyen duquel Agrippa, son amiral, grâce à une manœuvre supérieure et à l'intrépidité des équipages, finit par avoir raison de la marine d'Antoine. C'est encore Plutarque qui nous fait connaître le nombre des navires capturés dans cette journée, qui fut bien plutôt un désastre naval qu'une bataille meurtrière. « Il ne périt pas dans l'action, ajou-« te-t-il, plus de cinq mille hommes, mais il y eut, au « rapport de César-Octave, trois cents vaisseaux de « pris [1]. » Ils formaient encore une flotte considérable pour le temps. Lorsqu'elle entra dans le port de Fréjus, pavoisée de tous les trophées de la victoire, ce dut être, pour ses habitants, un grand spectacle et un double étonnement. En effet, pendant qu'ils contemplaient les débris de cette fortune inouïe, commencée douze ans auparavant dans leurs murs et les environs de leur cité, leurs regards étaient émerveillés par l'aspect étrange et les dimensions inconnues de ces vaisseaux ramassés dans tous les ports les plus célèbres de l'Afrique et de l'Asie.

Je n'ajouterai qu'une reflexion, qui naturellement se présente à l'esprit : c'est que, pour contenir, indépendamment de tous autres navires, ces trois cent grandes galères enlevées à Antoine, et dont chacune employait des rameurs par centaines, le port de Fréjus, quelles que soient les mains qui l'aient creusé, ou agrandi, ou fortifié, devait être, dès lors, une œuvre définitive et justi-

(1) *Ibidem*, p. 260.

fiant pleinement les termes dans lesquels en parle Strabon.

J'ai prévenu le lecteur, qu'au lieu de consacrer un chapitre à part à la biographie des personnages marquants produits par Fréjus gallo-romain, je les ferais figurer au cours de ce récit, et à la date de leur apparition dans l'histoire où ils ont joué un rôle plus ou moins important. Ainsi encadrés, ces portraits auront plus de vie et de vérité, et seront mieux compris.

La suite des événements amène naturellement sous ma plume le nom de Cornelius Gallus, en même temps poète et homme de guerre, que les plus savants biographes s'accordent à faire naître à Fréjus, sur la foi de Saint-Jérome, lequel écrivait dès la seconde moitié du IVe siècle. Les Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, entre autres, adoptent pleinement cette opinion, dans l'article de leur histoire classique des écrivains de la Gaule et de la France, qu'ils ont consacré à Cornelius Gallus. Voici, en effet, ce qu'on lit dans une de leurs notes: « Comme le terme latin dont se sert Saint-Jérome pour « exprimer la patrie de Gallus (Forum Julii), signifie et « la ville de Fréjus, en Provence, et le Frioul en Italie, « quelques Italiens, suivis par quelques Français mo- « dernes, l'on entendu en cette dernière signification. « Mais il paroît indubitable qu'il faut l'entendre de « Fréjus, qui étoit alors une colonie romaine plus célè- « bre que le Frioul. D'ailleurs, outre que le nom de « Gallus suppose un homme originairement Gaulois, « Saint-Jérôme marque, ici, le lieu fixe de la nais-

« sance de ce poète, plutôt que le nom général et indé-
« terminé de son pays [1]. »

Cornelius Gallus naquit l'an de Rome 688 (année 67 avant l'ère chrétienne). Les uns lui donnent une origine obscure; d'autres prétendent, au contraire, que son père tenait à l'ordre équestre. De son enfance et de sa première jeunesse, nous ne savons rien. Dès avant le Triumvirat on le trouve à Rome, où il était venu, comme tant d'autres, chercher fortune, s'exerçant à l'éloquence et surtout à la poésie, pour laquelle il paraît avoir été remarquablement doué. Il cultiva principalement le genre élégiaque, et publia quatre Livres de pièces, où la sensibilité s'alliait à la grâce, qui lui firent une grande réputation. Gallus compta parmi ses admirateurs et eut pour amis un grand nombre d'hommes célèbres, entre autres Pollion, Messala, Ovide, et le plus illustre de tous, le chantre de l'Enéide.

Pour ces commencements, les Bénédictins de la *France littéraire*, invoquant les notices de Suétone sur les principaux écrivains du temps, et les Commentaires sur Virgile de Servius Maurus Honoratus, grammairien du Ve siècle, fournissent de nouveaux détails. « Gallus, disent-
« ils, quitta sa patrie pour aller s'établir à Rome, comme

(1) *Histoire Littéraire de la France, t. I.* (Première partie, p. 101). L'ouvrage de Saint-Jérôme cité par les Bénédictins, et que nous regrettons de ne point avoir à notre disposition, est ainsi indiqué par eux: *S. Eusebii Hieronymi chronicorum canonum liber I. Amsterdam*, 1658, p. 42. C'est une traduction latine, avec continuation, de la célèbre Chronique écrite en langue grecque par *Eusèbe*, évêque de Césarée, au commencement du IVe siècle, et dont l'original est perdu.

« en usoient alors tous ceux qui vouloient ou faire for-
« tune, ou briller entre les beaux esprits. Il commença
« par y signaler son amour pour les gens de lettres,
« en recevant chez lui avec beaucoup de bonté Quin-
« tus Cœcilius Epirota, précepteur de la femme de
« Marcus Agrippa, qui avoit été disgracié. L'on fit de-
« puis à Gallus un crime de cet acte de générosité
« envers Epirota, qui devint ensuite un célèbre profes-
« seur de Grammaire. Le principal talent de Gallus fut
« pour la poésie Il excelloit particulièrement dans l'é-
« légie et le poëme épique. Bientôt il s'acquit une
« estime générale, et passa pour un des plus grands
« favoris des Muses. En cette qualité, il lia une étroite
« amitié avec les plus illustres poètes de son temps.
« Parthénius, l'un d'entre eux, qui florissoit dès le com-
« mencement de l'empire d'Auguste, lui dédia l'ou-
« vrage érotique que nous avons encore de lui, et qui
« est fort estimé de ceux qui aiment ces sortes de
« poëmes. C'est encore à Gallus que le poète Marcus
« Furius Bibaculus adressa les vers qu'il fit sur Va-
« lère Caton (célèbre poète et grammairien) (1). »

Nous n'avons plus les poésies de Gallus; le talent même de l'auteur ne nous est connu que par le noble et touchant tribut d'éloges que Virgile lui accorde dans deux de ses pièces légères. Personne n'a oublié ces vers de la sixième églogue, placés par le poète dans la bouche de Silène et de Linus :

« Silène peint Gallus errant aux bords du Permesse;

(1) *France littéraire*. t. 1, p. 104.

« une des neuf sœurs le conduisant au sommet d'Aonie ; « Phébus et toute sa cour se levant à l'approche de ce « grand poète ; le berger Linus, couronné de verdure « et de fleurs, lui disant dans le langage des Dieux : Re- « cevez, ô Gallus, cette flûte que vous offrent les « Muses ; c'est la même que jadis elles donnèrent au « vieillard d'Ascra [1] ; elle animait ses chants quand, « du sommet des monts, descendaient à sa voix les « chênes attendris. Sur cette flûte chantez l'antique ori- « gine de la forêt de Grynée [2], et qu'entre toutes les « forêts, elle soit l'orgueil d'Apollon [3]. »

La dixième églogue, publiée vers le milieu du Triumvirat, est entièrement consacrée à Gallus, dont elle porte le nom. Virgile le console des infidélités de sa maîtresse, la comédienne Cithéris, qu'il appelle Lycoris, et qui avait inspiré ces chefs-d'œuvre de passion et de délicatesse, si fort prisés par les contemporains. Tout le monde a lu cette délicieuse églogue, témoignage d'estime et de sympathie, qui s'adresse encore plus à l'ami qu'au poète. Il serait superflu de la transcrire ici ; contentons-nous d'en redire la fin.

« Muse, c'est assez pour votre élève d'avoir chanté « ces vers, tranquillement assis, les mains occupées à « tresser une corbeille de joncs. Si vous y mettez le « prix, ils vaudront beaucoup aux yeux de Gallus, de ce « Gallus pour qui mon amitié croît de jour en jour,

(1) *Hésiode.*

(2) *Grynée,* ville d'Eolie, où Apollon avait un temple.

(3) *Bucoliques* de Virgile. (Traductiou de M. Charpentier. — Collection Panckoucke.)

« comme le jeune arbre qui déploie, au retour du « printemps, sa verdure nouvelle [1]. »

Renommée par sa beauté, son esprit et sa grâce, Cithéris était une affranchie de Volumnius, appelé *Eutrapelius* ou « diseur de bons mots, » d'où le nom de Volumnia qu'on lui donnait pareillement. Le voluptueux Antoine en fut d'abord violemment épris. Cornelius Gallus lui succéda dans les bonnes grâces de la courtisane, sans doute après la retraite forcée de celui-ci, à la suite de la bataille de Modène. A son tour, Gallus se la vit enlever par un chef de légion, qu'on ne nomme point, et qui la conduisit en Gaule, où il allait servir; de là ses regrets et sa douleur, mais plutôt jeux d'esprit et pur désespoir de poète, consignés, pour sa gloire, dans des vers que Virgile a célébrés.

Les lettres; à Rome, s'alliaient volontiers avec la politique et les armes, et les écrivains, les orateurs, parvenaient aux plus hautes charges de l'Etat. Devenu de bonne heure homme d'épée, Cornelius Gallus s'attacha à la fortune du neveu de Jules César, qui charmé de son esprit, et se croyant sûr de son dévouement, l'admit dans son intimité. Pendant tout le Triumvirat, il n'est nullement question de lui, soit comme militaire, soit comme magistrat civil. Il faut croire, néanmoins, qu'il ne traversa pas cette période de douze années sans y trouver des occasions de se distinguer, et que la confiance comme l'affection d'Octave l'avaient fait arriver à quelque grade élevé, puisqu'au lendemain de la victoire

(1) *Ibidem*.

d'Actium, nous le voyons chargé de conduire en Egypte, pour la terminaison de la lutte avec Antoine, l'armée de terre qui s'était contentée d'assister à la bataille sans y prendre part. Obligé d'aller se montrer en Italie, Octave avait donné rendez-vous à son lieutenant sous les murs d'Alexandrie, en même temps qu'il dirigeait vers Fréjus la flotte capturée sur les côtes de l'Epire. Les renseignements que Gallus était à même de fournir sur les avantages offerts par le port de sa ville natale, ont-ils, dans cette circonstance, déterminé le choix du vainqueur d'Actium? La chose n'aurait rien d'improbable.

Ce fut par mer, que Cornelius Gallus conduisit en Afrique l'armée confiée à ses soins, et dont les historiens ne font point connaître le chiffre. Octave lui avait ordonné d'aborder l'Egypte par l'ouest, par la Cyrénaïque qui faisait partie de la Province romaine africaine. En prévision d'une attaque de ce côté, Antoine y avait placé un corps de troupes. Mais Gallus n'eut point à les combattre, leur chef Pinarius les ayant décidées, sans trop de peine, à embrasser le parti victorieux. Avec ce surcroît de forces, il se porta en avant, et s'empara de Parétonium, ville maritime du domaine de Cléopâtre. Cette perte réveilla Antoine de son long engourdissement; il accourut à la tête de quelques troupes, se faisant suivre par une flotte qui longeait le littoral. Gallus laissa les navires entrer dans le port, et les soldats s'approcher jusqu'au pied des murailles, d'où ils se mirent à interpeller les légionnaires de Pinarius, les exhortant à venir se

joindre à eux ; puis faisant sonner les trompettes, pour étouffer leurs clameurs, il ordonne une vigoureuse sortie, en même temps qu'il fait tendre les chaînes qui fermaient l'entrée du port. Les assiégeants furent complètement défaits, et leur flotte, prise comme dans un filet, fut en partie coulée, en partie incendiée. Antoine retourna à Alexandrie pour y rassembler de nouvelles troupes. Là, il apprit que son rival, débarqué à l'orient de l'Egypte, s'était emparé de Peluse, qui gardait l'embouchure du Nil. Informé du succès d'Octave, Gallus s'empressa d'envoyer à son aide la flotte qui l'avait amené et qui ne lui était plus nécessaire. L'un et l'autre marchèrent ensuite sur Alexandrie, et bientôt Antoine, battu sous les murs de cette ville, se vit contraint de se donner la mort.

Restait à s'emparer de Cléopâtre, qu'Octave avait destinée pour son triomphe. Un instant, elle s'était flattée de séduire le neveu de Jules César, comme elle avait fait de son oncle ; mais, se doutant des desseins du vainqueur, elle s'était réfugiée, avec une de ses femmes, dans une pyramide inachevée qui devait lui servir de tombeau. Ayant fait soigneusement barricader la porte, et munie de vivres, la reine se refusait obstinément à quitter cette retraite, menaçant de se poignarder si on employait la violence pour l'en tirer. Octave, qui voulait l'avoir vivante, chargea Gallus de la rassurer. Celui-ci, par de belles paroles, et assisté de Proculeïus, parvint, enfin, à la décider à sortir et à rentrer dans son palais. On sait comment, déçue dans toutes ses tentatives de séduction, et persuadée qu'elle allait être donnée en spectacle à la

plèbe romaine, Cléopâtre sut, par une mort courageuse, éviter cette honte au dernier sang des Ptolémées. Après avoir organisé l'Egypte, Octave partit, laissant à Cornelius Gallus, ce qui l'élevait au premier rang, le gouvernement de cette importante conquête. Gallus l'avait habilement et bravement servi ; son dévouement semblait assuré, et de plus, il possédait toute son affection. Mais une autre raison paraît avoir déterminé le choix dont il fut l'objet pour un commandement brigué par bien d'autres personnages qui lui étaient de beaucoup supérieurs en naissance. C'est précisément la médiocrité de son origine qui le fit préférer, dans la crainte qu'un homme trop considérable ne fût tenté de se rendre indépendant sur cette rive lointaine, grâce à la légéreté d'une population remuante, qui l'eût pris pour chef, dans la pensée de s'affranchir à son tour [1].

Rentré à Rome, vers le mois de juillet de l'an 30, César-Octave y passa près de trois années à asseoir sa puissance, que tout favorisait. C'est alors, âgé seulement de trente-deux ans, qu'il prit le titre d'*Empereur*, indiquant sa suprême autorité dans la paix et dans la guerre, auquel le Sénat, quelque temps après, ajouta ce nom d'*Auguste*, qui doit désigner désormais le fondateur habile et l'heureux maître de l'*Empire romain*. Assisté des conseils d'Agrippa et de Mécène, Auguste, tout en réformant l'Etat, porta son attention sur l'organisation des provinces. Il en fit deux parts, rendit au Sénat

(1) Pour tout ce qui précède, voir Dion-Cassius, ch. 51 et 53 ; Velleius-Paterculus, liv. 2 ; Florus, liv. 4 ; Plutarque, dans la vie d'Antoine, et la Chronique de Saint-Jérôme.

celles dont l'administration était régulière et facile, et garda pour lui celles qui, moins affermies dans leur fidélité, ou plus exposées aux attaques du dehors, pouvaient nécessiter encore l'emploi des forces militaires dont il s'était réservé le commandement exclusif. Les provinces qu'il conserva en Occident, furent la Gaule transalpine, la partie conquise de la Germanie et l'Espagne. L'empereur se prépara, ensuite, à quitter Rome pour une assez longue absence. Trois choses l'appelaient hors de l'Italie : la Gaule à organiser, le nord de l'Espagne à pacifier, et le désir d'aller conquérir la Grande-Bretagne, à peine entamée par Jules César.

Au moment de partir, Auguste reçut une nouvelle qui fut pour lui une douloureuse et bien étrange surprise. Cet homme qu'il aimait pour son esprit et sa fidélité jusqu'alors éprouvée, et qu'il avait élevé si haut, Cornelius Gallus, ivre de son pouvoir, affolé d'ambition et livré sans frein aux suggestions d'une vanité vraiment insensée, en moins de trois ans était parvenu, à force d'excès, à soulever toute l'Egypte contre lui. Insolent avec ses égaux, dur pour les inférieurs, par-dessus tout avide d'argent et de faste, il n'avait reculé devant aucune exaction, dépouillant même les palais et les temples de Thèbes, des richesses accumulées par les anciens souverains du pays. Dans son délire croissant, il s'était fait ériger des statues en divers lieux, ordonnant, de plus, qu'on inscrivît son nom et ses exploits sur les grandes Pyramides ; enfin, on rapportait de lui maints propos injurieux à l'adresse

de son bienfaiteur : Cornelius Gallus était, à la fois, un ingrat et un factieux. Un certain Valerius Largus, d'ami devenu ennemi, avait exprès quitté Alexandrie pour venir révèler tous ces faits. Il se porta l'accusateur légal du gouverneur de l'Egypte, et selon le terme consacré, le déféra publiquement comme coupable de divers crimes. Ne voulant point juger lui-même un homme qu'il aimait encore, pressé d'ailleurs de se rendre en Gaule, l'empereur renvoya au Sénat la connaissance de cette affaire, toutefois après avoir remplacé Gallus, à qui il fut enjoint de venir rendre compte de sa conduite à Rome.

L'empereur resta également près de trois ans absent, pendant qu'Agrippa, avec sa prudence ordinaire, gouvernait l'Italie en son nom. Le projet qui dominait sa pensée, en franchissant le Var, était celui qu'il avait formé de porter, par la route des deux mers, et en contournant l'Espagne et la Gaule, la guerre dans la Grande-Bretagne. C'était là une expédition qui réclamait l'emploi de toutes les ressources maritimes de l'Italie et de la Province romaine. Quoique l'histoire n'en dise rien, il est difficile de croire qu'Auguste ne soit pas venu à Fréjus, principal port du littoral, où il pouvait centraliser ses préparatifs, et où devait l'appeler le désir bien naturel d'inspecter cette flotte d'Antoine et de Cléopâtre qu'il y avait envoyée, et qui mettait à sa disposition un nombre infini de matelots. Les historiens parlent uniquement de son séjour de trois ou quatre mois à Narbonne, sans qu'il soit question de préparatifs

quelconques faits dans son port, pas plus qu'à Fréjus, en vue de l'expédition d'Angleterre. L'empereur paraît avoir choisi cette ville pour sa résidence à cause de sa qualité de capitale de la Province romaine, et à cause aussi de son voisinage de l'Espagne, où la révolte était imminente.

Les députés de toute les cités gauloises avaient été convoqués à Narbonne. Après en avoir tiré tous les renseignements qu'il jugea nécessaires, Auguste pourvut à une première organisation de la Gaule. Il la divisa en quatre grandes provinces, la Narbonnaise, l'Aquitaine, la Lyonnaise et la Belgique, et pourvut aux formes de l'administration politique, civile et financière de chacune d'elles. Le cens romain fut appliqué sur toute la surface du pays et des Procurateurs (intendants) furent chargés de faire rentrer l'impôt. C'est sans doute alors que la Province romaine reçut ce nom de *Narbonnaise*, sous lequel il convient de la désigner désormais.

Pendant qu'il s'occupait de ce travail d'organisation, en attendant le moment de s'embarquer pour sa grande expédition, Auguste reçut une ambassade composée des principaux habitants de la Grande-Bretagne, qui, avisés du danger qui les menaçait, avaient traversé la Gaule, lui apportant toutes les soumissions capables de le désarmer. L'empereur se laissa fléchir, et renvoya la députation rassurée dans son île, renonçant, pour lui-même, à la poursuite d'une conquête que notre Agricola devait seul achever. D'ailleurs l'Espagne, de plus en plus agitée, réclamait sa présence. Vers le milieu d'octobre il

fit passer les Pyrénées à ses troupes; mais voulant, avant d'agir, étudier une contrée si difficile à réduire, il s'établit pour l'hiver dans la ville de Tarragone.

L'arrivée du printemps fut le signal des hostilités contre les Cantabres et les Astures. Souvent vaincus, mais jamais domptés, ces peuples, loin d'être intimidés par le voisinage de l'armée romaine, s'étaient confédérés et mis en pleine révolte. Auguste forma le plan de les attaquer, à la fois, par mer et par terre. Il donna l'ordre à sa flotte, tirée vraissemblablement de Fréjus, sa principale station navale, d'entrer dans l'Océan, pour se rendre, en contournant l'Espagne, sur la côte cantabrique, en même temps qu'il longeait lui-même les Pyrenées jusqu'aux frontières des provinces révoltées. Quelques mois suffirent pour soumettre la Cantabrie, surprise par les attaques simultanées des troupes embarquées sur la flotte et des légions amenées par l'empereur. Mais la santé de celui-ci avait été sérieusement atteinte par les fatigues de cette guerre de montagnes, compliquées des ardeurs d'un été brûlant ; il se vit obligé de regagner Tarragone, remettant à l'année suivante la soumission de l'Asturie

Auguste trouva dans cette ville des dépêches qui lui faisaient connaitre le résultat de l'action intentée contre Gallus. Reconnu coupable d actes arbitraires, de concussions et même d'attentats contre l'autorité du prince, le Sénat l'avait condamné, les uns, disent à mort, les autres, au bannissement, et prononcé en même temps la confiscation de tous ses biens, ordonnant, en outre, qu'on

ferait des sacrifices aux Dieux pour les remercier d'avoir délivré la patrie d'un si dangereux citoyen. Quelques jours après, survint la nouvelle que Cornelius Gallus, dans son désespoir, s'était lui-même ôté la vie [1]. L'empereur le regretta, et l'on dit même qu'il donna des pleurs à cette triste fin d'un homme qu'il chérissait. Suétone a écrit à ce sujet quelques lignes qui doivent trouver place ici. On y voit qu'Auguste connaissait l'amitié, et qu'il ne fut jamais le premier à y manquer. « Son affection, « dit l'historien des Césars, ne se gagnait pas aisément, « mais elle était durable. Il savait apprécier le mérite et « les services, et pardonner les petits défauts et les fau- « tes légères. On ne peut citer que deux hommes qui « aient été malheureux après avoir été aimés de lui : « Salvidienus Rufus, qu'il avait élevé au consulat, et « Cornelius Gallus, qu'il avait fait gouverneur d'Egypte, « tous deux de la plus basse extraction. Il défendit au « premier l'entrée de sa maison, et même des provinces « où il commandait, en punition de son ingratitude et de « sa méchanceté ; à l'égard du second, qui voulait ex- « citer des troubles, il le renvoya devant le Sénat ; et « lorsque les accusations intentées contre lui et les dis- « positions de ses juges l'eurent determiné à se donner « la mort, Auguste loua le zèle que l'on témoignait « pour le venger, mais il pleura, en disant : qu'il était « donc le seul qui ne fût pas le maître de borner ses « ressentiments contre ses amis. Tous ceux qui le fu- « rent, hors les deux que je viens de citer, tinrent le

(1) Dion Cassius L. 53.— *Chronique* de Saint-Jérôme .

« premier rang dans leur ordre, pour les richesses et « pour le pouvoir, jusqu'à la fin de leur vie, malgré « quelques nuages qui s'élevèrent dans leur liaison [1]. »

On n'a jamais bien su le fond de cette affaire. Suétone parle d'une condamnation imminente ; mais il parait certain que la sentence du Sénat fut rendue. Le même n'accuse Cornelius Gallus que d'avoir voulu « exciter des troubles », ce qui ne peut s'entendre que de quelque velléité folle de se rendre indépendant dans son gouvernement. Ce serait donc, là, « cet attentat contre l'autorité du prince» qu'Auguste ne pouvait pardonner, lui, qui avait choisi Gallus, privativement à tant d'illustres romains, afin de mettre sa province d'Egypte à l'abri des tentations d'une ambition patricienne. Quoi qu'il en soit, cette plus ancienne des célébrités de Fréjus, doit bénéficier auprès de l'histoire, non seulement des regrets que sa mort inspira au maître qu'il avait offensé, mais encore de la fidélité envers sa mémoire, ouvertement professée par ses amis, et enfin de la durable haine qui s'attacha à ce Largus qui l'avait dénoncé et fait condamner [2].

Le printemps suivant amena la conquête de l'Asturie, et l'empereur employa le reste de l'année à organiser

(1) Notice d'Auguste § LXVI.

(2) Je dis que Cornelius Gallus est le plus ancien personnage, né à Fréjus, dont l'histoire fasse mention. Quelques biographes font naître dans cette ville le fameux acteur Roscius, le maître de déclamation de Cicéron, antérieur d'une soixantaine d'années à Gallus. Tout ce qu'on sait, c'est que Roscius était Gaulois de nation, probablement originaire de la Gaule Narbonnaise ; mais aucun écrivain de l'antiquité n'a précisé le lieu de sa naissance.

l'Espagne, ainsi qu'il avait fait de la Gaule. Sans que l'histoire mentionne son passage à travers la Narbonnaise, au commencement de l'an 25, nous le trouvons de retour à Rome qu'Agrippa avait embellie par de nouveaux travaux. Le long et splendide règne d'Auguste doit se prolonger encore pendant trente-huit années ; mais les proportions nécessaires de ce livre, m'invitent à abréger ce qui, dans cette époque, peut concerner de près ou de loin le sujet auquel il est consacré.

L'empereur ne reparut de ce côté des Alpes que dix ans plus tard. Dans l'intervalle, en l'an 20, les Gaules avaient revu le fidèle Agrippa, appelé précipitamment par une nouvelle irruption des Germains. Auguste, l'année précédente, lui avait donné sa fille unique Julie en mariage, et l'avait constitué gouverneur de l'Italie avec un pouvoir égal au sien, en partant pour l'Orient, où il se trouvait alors. Les Germains refoulés au-delà du Rhin, Agrippa alla en Espagne pacifier d'autres troubles, et, après une absence de dix-huit mois, vint rejoindre à Rome son maître et son ami. C'est vraissemblablement pendant ce long séjour dans les Gaules, qu'il travailla à les doter des quatre grandes routes, qui partant de Lyon, dont l'importance s'accroissait sans cesse, conduisaient, d'après Strabon, « la première chez les Sentons et en « Aquitaine, la seconde au Rhin, la troisième à l'Océan, « et la quatrième dans la Narbonnaise et à la côte Mas- « saliote [1]. » A propos de ce second et dernier voyage d'Agrippa, l'histoire ne prononce pas davantage le nom

(1) Géographie de Strabon. Liv. IV, § 11.

de Forum Julii, et n'y fait même aucune allusion. Il est cependant naturel de penser que *l'alter ego* de l'empereur, le grand-amiral de ses flottes n'est point retourné en Italie sans avoir donné quelque attention au principal établissement maritime des Romains sur la Méditerranée.

Auguste et Agrippa passèrent trois années à Rome, employées à la réforme de l'Etat et des mœurs. Telle était la force et la popularité du gouvernement, qu'en l'an 16 avant notre ère, ils purent, ce qui ne s'était point vu encore, s'éloigner ensemble, le premier pour se rendre dans la Gaule, et le second en Asie. Leur absence se prolongea au-delà de deux années. La guerre des Germains était surtout ce qui préoccupait l'empereur, en passant les Alpes ; mais il voulait aussi, une fois pour toutes, dompter et désarmer les populations de cette grande chaîne, dont l'esprit l'indépendance et les agressions soudaines ne cessaient de tenir en alarme les provinces voisines. A son dernier voyage, il avait presque anéanti la puissante tribu des Salasses, peuple du Val-d'Aoste. Dans celui-ci, il s'attaqua aux tribus des Alpes Rhétiques ou des Grisons, des Alpes Pennines et Grecques, des Alpes Maritimes, et même à celles de nos *Basses-Alpes*. Les noms des vaincus furent inscrits sur le monument appelé les *Trophées d'Auguste*, élevé, les uns disent à la Turbie, près de Nice, les autres, à Suze, dans le Piémont. Pline l'Ancien nous a conservé cette inscription, où ces divers peuples se trouvent mentionnés au nombre de quarante-quatre. Quelques-uns ne sont pas très éloignés de Fréjus : tels sont les Ebusiani,

les Veamini, les Gallicæ, les Triullati, les Vergunni, de l'ancien diocèse de Senez ; les Etini, les Eguituri, les Nementuri, les Oratelli, de l'ancien diocèse de Glandevez; les Nerusii, cités par Ptolémée, qui leur donne *Ventium* (Vence) pour chef-lieu, et enfin les Suetri, que Pline, dans un passage invoqué déjà, place immédiatement au-dessus de la région des Oxybiens, à laquelle nous pensons qu'appartenait Forum Julii.

Les Germains avaient, une fois de plus, traversé le Rhin ; mais voyant l'empereur prêt à marcher contre eux, ils s'empressèrent de lui envoyer des députés pour excuser leur conduite, remirent entre ses mains de nombreux otages et rentrèrent dans leurs forêts. Auguste ajourna de nouveau l'expédition qu'il méditait contre cette Germanie indomptée, et vint à Lyon s'occuper de perfectionner encore l'organisation de la Gaule. Devenu rapidement une cité populeuse et puissante, Lyon fut choisi pour le siége des gouverneurs généraux et la résidence des empereurs, dans leurs voyages de ce côté des Alpes.

A quatre années de là, (l'an 10 avant J.-C.), l'empereur, résolu à porter définitivement la guerre au-delà du Rhin, revint s'établir dans cette ville, où, pendant son absence, les soixante nations de la Gaule, reconnaissantes de ses bienfaits, lui avaient élevé un autel, comme à un Dieu. Agrippa n'existait plus alors, et les deux fils d'un premier lit de l'impératrice Livie, Tibère et Drusus, qu'Auguste avait adoptés, furent ses lieutenants dans cette campagne de Germanie, qu'il dirigeait de la

province lyonnaise, et qui fut interrompue par la mort du bien regretté Drusus, dont il voulut suivre, jusqu'à Rome, la dépouille mortelle ramenée par son frère Tibère

Ce fut le dernier voyage de l'empereur dans les Gaules. Pour nous, son règne est fini, et nous compléterons ce chapitre par quelques détails qui se rattachent à la même époque, en dehors de toute date précise, et concernent plus particulièremen Fréjus.

Les trois plus anciens écrivains qui parlent de cette ville, après les correspondants de Cicéron, sont Strabon. Pomponius Méla et Pline l'Ancien. Le premier écrivait déjà sous Auguste. le second sous Tibère et Claude, et le dernier, né l'an 23 de l'ère Chrétienne, composa son grand ouvrage moins d'un demi-siècle après la mort du premier empereur romain : tous les trois, évidemment, constatent un état de choses existant au début de l'empire.

On a vu, par nos précédentes citations, que Strabon désignait Fréjus sous le titre de *Navale Augusti*, ou plus exactement de *Navale Cæsaris Augusti*, ajoutant que son port, mis par lui snr le même rang que celui de Marseille, « était considérable [1]. »

Pomponius Méla nomme Fréjus à la suite des localités avoisinant Nice. « Nice, dit-il, touche les Alpes, touche la « Cité des Décéates, touche Antibes, et on trouve ensuite « Forum Julii, colonie des Octavaniens [2]. »

(1) J'ai prévenu le lecteur que je n'avais point de caractères grecs à ma dispositio». Je ne puis donner que la traduction latine du texte de Strabon (Edition de Casaubon).

(2) Nicæa tangir Alpes, tangit Oppidom Deciatum, tangit Antipolis, deinde Forum Julii, Octavanorum colonia. (*De situ Orbis*, Liv. II, ch. 5).

Pline, enfin, dans son énumération des peuples et des villes du littoral, ajoute ces mots que nous avons tenus en réserve : « Sur la côte, se voit Forum Julii, Colonie des « Octavaniens, dite *Pacensis* et *Classica*; le fleuve « d'Argent y coule [1]. »

Mais il convient de rapprocher de ces textes, trois médailles relatives à Fréjus, dont la connaissance est due au savant Hubert Goltzius, et que Joseph Antelmi a eu soin de ne point omettre dans sa substantielle dissertation [2]. La première, que celui-ci attribue formellement à Auguste, a déjà figuré dans ce livre; on a vu qu'elle portait la mention : COL. JVL. OCT. (*Colonia Julia Octavanorum*). Sur la seconde, frappée sous Néron, se lisait cette précieuse légende, qui semble copiée sur le texte de Pline : COL. PACENS. CLASS. (*Colonia Pacensis Classica*). Quant à la troisième, appartenant au règne de Domitien, si elle ne rappelait aucune des qualifications de la colonie de Fréjus, elle donnait, ce qui la rendait une pièce unique, le nom même de la ville antique, de cette manière : COL. FOR. JVL. (*Colonia Forum Julii*).

Enfin, il faut citer, une très curieuse inscription, trouvée à Nîmes au commencement du XVIIe siècle, publiée alors par Jean Poldo, historien de cette ville, et depuis par Bouche, Antelmi, Girardin et beaucoup d'autres. La Cité des Forojuliens (*Civitas Forojuliensium*) y témoigne

(1) In ora, Forum Julii, Octavanorum colonia quæ Pacensis appellatur et Classica; amnis in eâ Argenteus. (*Histoire Naturelle*, Liv. III, ch. 5).

(2) *De Initiis Ecclesiæ forojuliensis dissertatio* etc. (Aix 1680). pp. 9 et 21.

sa reconnaissance envers un personnage revêtu de plusieurs dignités, entre autres, de celle de Tribun des soldats de la légion *Octava Augusta* (Huitième légion d'Auguste ou portant le nom d'Auguste), que Fréjus avait choisi pour l'un de ses protecteurs « *patronus*, » et qui apparemment était décédé à Nîmes. Ce nom de *Legio Octava Augusta*, reproduit par un grand nombre d'inscriptions funéraires, découvertes en divers lieux, est une preuve de l'établissement, sous Auguste, de la colonie des Octavaniens à Fréjus, en même temps que la seconde légion était envoyée dans la ville d'Orange, appelée pour ce fait, *Arausio colonia Secundanorum*, comme on disait déjà *Arelate Sextanorum*, (Arles, colonie de la Sixième légion), *Narbo Decumanorum* (Narbonne, colonie de la Dixième légion), l'une et l'autre établies par Jules César [1].

Reprenons, pour les expliquer, ces différentes qualifications.

Colonia Octavanorum. — Comment faut-il entendre cet établissement de la Huitième légion à Fréjus? D'après Bouche, Antelmi et l'abbé Girardin, il ne saurait être question que d'une résidence permanente du corps entier dans cette ville, devenue ainsi ce que nous appel-

(1) « L'inscription du monument d'Ancyre nous apprend qu'Auguste, « 13 ans avant son troisième voyage dans les Gaules, en 729 de Rome « (année 25 avant J.-C), établit des colonies dans la Gaule Chevelue et « la Narbonnaise : *Colonias..... in Gallia Comata et Gallia Narbonensi, præter præsidia militum deduxi*. — Dion-Cassius, liv. IV. » (*Mémoires* de M. Long sur les *Antiquités du pays des Vocontiens*, publiés avec ceux de M. Texier par l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres. — 2e série, t. II, p. 407).

lerions le lieu habituel de sa garnison (1). C'est dans ce sens que je me suis exprimé jusqu'ici. Mais d'autres pensent que ces sortes d'établissements étaient plutôt des colonies de soldats vétérans, qui, leur temps de service expiré, recevaient, à titre de récompense, des terres autour d'une ville dont la résidence leur était assignée. Si l'on s'en rapporte à M. Amédée Thierry, telle fut la nature de l'établissement militaire de Fréjus. « Auguste, « dit-il, fonda en plusieurs lieux, au nom de son père « adoptif et au sien, des colonies tirées des armées : « *Arausio*, chez les Cavares, reçut des vétérans de la se« conde legion, *Forum Julii*, de la huitième ; cette ville « était déjà colonie romaine, l'autre en prit le titre pour « la première fois (2). » Entre ces deux opinions le choix n'est point aisé, d'autant mieux que, sous les Antonins, on voit, au témoignage de Ptolémée, une légion, pareillement nommée *Octava Augusta*, cantonnée à *Argentoratum* (Strasbourg). Mais, pour de plus amples éclaicissements, je renvoi le lecteur à la partie du volume où seront expliquées les diverses inscriptions relatives à Fréjus, et notamment celle de Nîmes citée plus haut.

L'historien des Gaulois remarque avec raison que, déjà, Fréjus avait été colonisé par les Romains, lorsque les Octavaniens vinrent s'y établir. Tacite nous l'a affirmé, en qualifiant cette ville *d'ancienne colonie*, 60 ou 70 ans après la mort d'Auguste. Je ne reviendrai pas

(1) Honoré Bouche, t. I. p. 247 ; Joseph Antelmi p. 46 ; Girardin, t. I, p. 129.
(2) *Histoire des Gaulois*, t. III, p. 273.

sur ce qu'on a lu, à la fin du premier chapitre, de la possibilité que César ait envoyé lui-même à Forum Julii, une colonie que M. Thierry appelle maritime, et qu'il faudrait dire militaire, pour se conformer à l'esprit du texte cité de Suétone, le seul à invoquer. Nous n'avons, à l'appui de cette hypothèse, que la légende de la première médaille, *Colonia Julia Octavanorum* ; mais ce dernier mot sous-entend nécessairement le nom d'Auguste, car nous savons que le corps des Octavaniens s'appelait communément la légion *Octava Augusta*. Parfois, les deux noms de Jules et d'Auguste se trouvaient accolés ensemble, comme dans *Julia Augusta Aquæ* (Aix) (1). Au reste, que l'établissement d'une colonie militaire à Fréjus soit dû à César ou à son fils adoptif, cela ne contredirait point le fait dont j'ai déjà parlé, de l'envoi antérieur, dans cette ville, d'une colonie de simples citoyens : le texte de Tacite recevrait, ainsi, son explication la plus plausible. Nous avons vu, en effet, que la même chose avait eu lieu pour Narbonne, dotée par Crassus, l'an 117, d'une première colonie, et par César, en l'année 46, d'une colonie de légionnaires vétérans. « Des deux colo-
« nies envoyées à Narbonne (dit, à ce sujet, un acadé-
« micien érudit du dernier siècle), la première était du
« nombre des colonies civiles, c'est-à-dire, qu'elle fut
« simplement formée de citoyens romains ; la deuxième
« était purement militaire. Cette distinction de colonies

(1) *Inscriptions*, dans la Collection de Dom Bouquet, t. I, p. 136.

était donc ce que nous dirions aujourd'hui la principale « station navale » de Rome dans les Gaules, et en même temps, sans contredit, son premier port militaire de la Méditerrannée, à en juger par ce qui reste des deux citadelles qui le protégeaient et des môles qui en défendaient l'accès. Narbonne était surtout un port de commerce. Strabon l'indique suffisamment, lorsqu'il dit : « Narbonne est le plus grand *emporium* ou marché de « ces contrées ; » et un peu plus loin : « De l'autre « côté du Rhône sont les Volces Arécomiques. Nar- « bonne passe pour être leur port ; il serait plus juste « de dire qu'elle est celui de la Gaule entière, tant elle « surpasse les autres villes maritimes par l'importance et « l'activité de son commerce [1]. »

Antelmi a fait la curieuse remarque, reproduite par Girardin, que Ravenne portait à peu près le même nom que la colonie maritime de Fréjus. On l'appelait *Classis* et *Classitana*, ce qui s'explique par la similitude des situations, son port ayant été choisi pour le stationnement d'une seconde grande flotte, ainsi que Tacite nous l'a appris, en nous faisant connaître que la troisième avait son séjour accoutumé à Misène [2].

Il est facile de se figurer le mouvement, l'animation

(1) Strabon, Liv. IV, §§ 6 et 12.

(2) J'ai donné (p. 105) la traduction de ce que dit Tacite des trois flottes de l'empire. Je reproduis, ici, son texte original :

Italiam utroque mari duæ classes, Misenum apud et Ravennam, proximumque Galliæ litus rostratæ naves præsidebant, quas Actiaca victoria captas Augustus in oppidum Forojuliense miserat, valido cum remige. (*Annales*, Liv. IV, § 5).

qu'une pareille armée navale, des services maritimes très-complets, sans parler du va-et-vient continuel des navires affectés au commerce (Fréjus était aussi un grand marché), devaient procurer à la ville. Les gens de mer s'y comptaient par milliers, car la navigation ancienne, se faisant surtout à la rame, employait cinq à six fois plus de bras que la nôtre. Ce fut une époque de prospérité, on pourrait dire de splendeur, dont il serait impossible de déterminer la durée. Deux inscriptions précieuses, trouvées à Fréjus, attestent encore la présence permanente de la flotte impériale dans son port, sous les règnes d'Antonin-le-Pieux et de Marc-Aurèle, plus d'un siècle et demi après la mort d'Auguste. L'une concerne un *Triérarque* ou commandant de trirème (capitaine de vaisseau), l'autre est relative à un *Préfet de la Flotte* (amiral), tous les deux inhumés à Forum Julii [1].

Colonia Pacensis. — Au titre précédent, Pline-l'Ancien, comme le médaille de Néron, ajoutent celui de *Pacensis*. Que signifie cette expression? On doit s'en tenir à l'explication de Joseph Antelmi, adoptée encore par l'historien de Fréjus, lequel n'oublie jamais qu'une chose, c'est de reconnaître ce qu'il doit à son docte devancier. D'après celui-ci, l'épithète de *Pacensis* vient évidemment du mot paix (*pax*, *pacis*) « Octave-Auguste, ajoute-t-il, « après avoir battu la flotte d'Antoine, envoya à Fréjus « les vaisseaux pris sur lui. Cette victoire navale assura

(1) Ces inscriptions figurent, en leur lieu, dans la seconde Partie où l'on trouvera également, résumées à l'article du Port, quelques notions sur la marine des anciens.

« la tranquillité de Rome et de l'univers entier. *Alors*, « comme le dit Velleius Paterculus, *la guerre civile finie*, « *la guerre étrangère éteinte, le retour de la paix dissipa* « *la fureur des armes; les anciennes lois reprirent leur* « *force, les champs furent rendus à la culture et les* « *hommes à la sécurité* (1) En présence de semblables « résultats, dûs à la bataille d'Actium, on n'a pas lieu « d'être surpris, que la ville où furent envoyés les tro- « phées d'une si grande victoire, qui étaient en même « temps ceux de la paix reconquise, ait été appelée du « nom de *Pacensis* (2) . » Ce titre de *Ville de la Paix* semble encore justifié, aux yeux de l'auteur, par cette double considération de la présence habituelle, à Fréjus, d'une puissante flotte destinée à maintenir la tranquillité sur les côtes, et de l'importance de cette place maritime, « l'une des plus fortes de l'empire, vrai boulevard des « Gaules et gage, par conséquent, de sécurité et de « *paix* (3) . » Ajoutons, toujours d'après le même, que sous le règne d'Auguste, la ville espagnole nommée aujourd'hui Badajoz, avait reçu une pareille désignation; on l'appelait *Pax Augusta*, d'où le nom de *Pacenses* donné à ses habitants.

Je renvoie à la partie du volume consacrée au port de Fréjus, ce que dit Pline du fleuve d'Argent, qu'il fait passer dans la ville même *(amnis in ea Argenteus)*, tandis que cette rivière coule aujourd'hui à une assez grande dis-

(1) Velleius Paterculus, Liv. II.

(2) Joseph Antelmi, *De Initiis Ecclesiæ forojuliensis dissertatio*, P. 21.

(3) *Ibidem*, p. 23.

tance : c'est un point des plus curieux à étudier, et qui tient à ce que j'appellerai la théorie du port artificiel de Forum Julii. Mais je ne dois point omettre une explication, qui aurait dû précéder celles que je viens de fournir, car elle concerne le nom même de la cité gallo-romaine (le *Forum de Jules*), connu, nous l'avons vu, dès avant l'apparition sur la scène, de César-Octave. Je ne répéterai pas ce que j'ai dit de ce titre Julien porté par Fréjus ; il me suffira de préciser la signification du mot *Forum* qui y est joint. Cette expression était employée pour désigner la principale place publique, où se tenait un marché régulier, fréquenté par les gens du dehors, *fori* (de là est venu notre mot *foire*), où se réunissaient les assemblées populaires, et où, enfin, on rendait la justice. Rome avait plusieurs *forum*. Le forum politique et judiciaire est célèbre, son nom remplit l'histoire ; les autres, consacrés au négoce, recevaient des dénominations particulières, suivant la nature des affaires qui s'y traitaient. Mais, dans les provinces, le même lieu servait ordinairement aux débats publics et aux transactions commerciales, et les villes, où se tenait le plus habituellement un grand marché, en reçurent cette qualification de *Forum* (le marché par excellence), bien justifiée, pour Fréjus, par sa situation à l'entrée d'une plaine vaste et fertile, et par la possession d'un port qui y faisait affluer les produits du monde entier. M. Charles Texier croit avoir reconnu l'emplacement du forum de Fréjus, entouré, comme à Rome, de constructions et de portiques ;

nous retrouverons ce qu'il en dit dans notre revue des monuments antiques de cette ville.

Terminons par un mot sur ces deux dénominations sous lesquelles l'antiquité a encore désigné Fréjus, l'une, *Civitas Forojuliensium*, donnée par l'inscription de Nîmes, dont j'ai déjà parlé, et l'autre, *Oppidum Forojuliense*, employée par Tacite dans son texte qu'on vient de lire en note. Ce mot d'*Oppidum* doit évidemment s'entendre d'une ville forte, et les ruines de Forum Julii attestent combien cette place méritait une semblable qualification. C'est le nom que Strabon donne à la ville d'Embrun, et Pline l'Ancien à Aix, à Nice, à Vintimille et à Gênes; c'est celui sous lequel, en 314, Constantin désigne la ville d'Arles, en y convoquant un concile. Quant à l'expression de *Civitas* elle s'employa d'abord pour signifier une contrée entière, comme lorsque César dit *Civitas Helvetia*, voulant entendre, par là, l'ensemble des tribus helvétiques. Mais ce nom, après la conquête, fut appliqué aux villes d'une certaine importance, où résidaient les magistrats politiques ayant autorité sur toute une région, et telle paraît avoir été la situation administrative de Forum Julii.

CHAPITRE IV.

Fréjus, de la mort d'Auguste à la fin de l'Empire romain. — Chef germain interné à Forum Julii. — Fréjusiens célèbres : Græcinus, Agricola, Valerius Paullinus. — Participation de ce dernier et des habitants de Fréjus à l'intronisation de Vespasien. — Salubrité de Forum Julii. — Mentions diverses de cette ville. — Christianisme. — Premiers Evêques.

Après la mort d'Auguste, arrivée l'an 14 de Jésus-Christ, l'empire fondé par lui dura un peu plus de quatre siècles et demi. Ce long espace se divise pour nous en deux périodes bien distinctes. L'une, la plus courte mais la mieux remplie, s'étendant de Tibère à Adrien (années 14-117), continue à nous faire lire le nom de Forum Julii dans les récits contemporains, et nous montre divers personnages célèbres qui lui ont dû le jour. L'autre, d'une entière pénurie malgré sa longue durée (118-476), ne nous offre, soit dans les textes, soit dans les monuments, que quelques sèches mentions de la cité gallo-romaine. Elle semble disparaître et s'éteindre sous les brumes des derniers temps de l'empire. Mais, de l'obscurité qui s'épaissit autour de son histoire païenne, se dégage bientôt une pure lumière dont l'éclat va sans cesse en grandissant ; c'est le christianisme qui triomphe, avec son cortége d'hommes éminents dans le siècle, plus émi-

nents encore dans la foi et la vertu. Saint-Léonce, le grand évêque de Fréjus, son ami, l'illustre Saint-Honorat, et ses deux premiers successeurs, assistent à l'agonie de cet empire immense, à la veille de succomber sous la revanche des nations. Mais revenons sur nos pas.

L'astucieux Tibère avait succédé à Auguste, qui sut mettre de la grandeur dans l'habileté, et pour lui, on le sait, la fin justifiait tous les moyens. Homme de guerre expérimenté, Tibère s'était signalé dans la lutte avec la Germanie ; c'est lui que son père adoptif avait chargé d'aller venger les légions de Varus, massacrées par Arminius, l'*Hermann* des chroniques d'outre-Rhin. Mais il ne put tirer de ce désastre qu'une vengeance incomplète, et bientôt, devenu empereur, il envoya, pour achever son œuvre, son neveu Germanicus qui parvint à relever le prestige des armes romaines. A cette époque, les peuples de la Germanie formaient une double confédération. A la tête de la première était la puissante nation des Chérusques, qui occupait les duchés de Brunswick et le Lunebourg et obéissait à Arminius ; les Marcomans, peuple non moins puissant, maîtres des monts Hircyniens et de la Bohême, dirigeaient la seconde sous Marobodus, leur chef. L'union de ces deux hommes eût rendu la Germanie invincible ; mais la jalousie et le désir de primer avaient fini par les diviser, et c'est ici qu'on va voir à l'œuvre cette politique supérieure, cette fourberie dont le nom de Tibère est demeuré l'expression. Ces détails sont nécessaires pour expliquer la presence à Fréjus, de l'un des personnages qui joua un rôle important dans

le curieux épisode de la politique romaine qui va suivre.

Ayant réussi à sauvegarder leur indépendance, les Chérusques et les Marcomans, dans les intermittences de guerre, ne se refusaient pas à des relations de voisinage et de commerce. Mais les négociants romains, accueillis sur leurs terres, cachaient souvent des agents politiques, de véritables espions, qui abusaient de la confiante hospitalité de ces peuples primitifs. Tibère sut les employer avec succès. Par leur moyen, il surexcita la jalousie de Marobodus contre son rival, lui offrant de l'aider à conquérir cette suprématie de la Germanie, qu'il ambitionnait. Marobodus, séduit, fit alliance avec Rome, et se déclara publiquement contre Arminius, en voyant s'approcher une armée, en apparence envoyée pour le soutenir. L'empereur l'avait confiée à son fils Drusus, déjà formé à la guerre, mais dont il voulait faire l'éducation politique, dans une occasion qui lui semblait des plus opportunes. Drusus était porteur de ses instructions, dictées par la ruse la plus savante, et, pour la Germanie, plus redoutable que l'emploi des armes. Tibère, en effet, avait également entouré Arminius de ses agents et de ses intrigues, lui promettant sans doute aussi son concours pour triompher du prince des Marcomans, pendant qu'en secret, il le faisait dénoncer comme aspirant au titre de roi, auprès de son peuple fanatique de liberté. Enfin, en même temps qu'il animait ainsi, l'un contre l'autre, les deux grands chefs germains, l'adroit empereur s'était aussi occupé de susciter un ennemi à Marobodus pendant son absence de ses Etats.

Il y avait, alors, chez les Gothons (subdivision des Goths, *Gothi*, établie dans la Prusse actuelle) un jeune homme du nom de Catualda, issu de l'une des premières familles du pays, et qui s'était signalé, comme un chef brave et hardi, dans les guerres conduites par Marobodus : c'est celui que nous ne tarderons pas à voir à Fréjus. Le prince des Marcomans, sans doute jaloux de sa réputation précoce, l'avait gravement offensé et chassé avec ignominie de son armée et de ses domaines. Ce fut sur lui que Tibère jeta les yeux, pour le lancer contre les terres de Marobodus, lorsque celui-ci en serait loin, et l'on comprend bien maintenant la profonde habileté du plan dont l'exécution avait été confiée à Drusus.

Le commandant de l'armée romaine se montra le digne élève de son père. Rusant avec Marobodus, qui avait commencé seul la guerre contre le chef des Chérusques, et lui faisant espérer chaque jour son arrivée, il le laissait de plus en plus s'éloigner de ses Etats ; et, pendant ce temps, par ses émissaires, d'une part il provoquait à la révolte les libres compagnons d'Arminius, et de l'autre, il cherchait à dépopulariser le chef marcoman auprès de ses propres sujets, dont un grand nombre désapprouvait cette guerre faite au champion de l'indépendance germanique, et vraissemblablement avait refusé d'y prendre part : enfin, il animait les ressentiments de Catualda, l'engageant à profiter, pour se venger, de l'éloignement de son ennemi, et lui promettant, à cet effet, tout son appui.

Ce qui précède ressort du récit que Tacite a consa-

cré à cette campagne moins guerrière que diplomatique de Drusus. Le succès dépassa les espérances du père et du fils. A peu de temps d'intervalle, Arminius, suspecté, mourait empoisonné par l'un de ses compatriotes, et Marobodus se voyait forcé de demander un asile à Tibère dont il n'avait pas su pénétrer la trame si habilement ourdie. Il faut laisser parler Tacite, tout en abrégeant une partie de son texte : « Catualda, suivi « d'une forte troupe, se jette sur le territoire des Mar- « comans, séduit quelques grands, les associe à son « complot, s'empare du palais et d'un château voisin. « On y trouva les anciennes dépouilles des Suèves..... « Abandonné de toutes parts, Marobodus n'eut plus d'au- « tre recours que la compassion de Tibère. Il écrivit à « l'empereur, non comme un fugitif et un suppliant, « mais comme conservant tout le souvenir de sa pre- « mière fortune. L'empereur lui répondit qu'il trouve- « rait une demeure assurée et convenable en Italie..... « Marobodus fut envoyé à Ravenne, afin que si un jour « les Suèves osaient menacer, on pût le montrer comme « prêt à ressaisir son royaume ; mais il ne sortit pas « de l'Italie durant dix-huit années, et mourut de vieil- « lesse, déchu de sa célébrité, parce qu'il avait trop « désiré de vivre [1]. »

La chute du puissant chef des Marcomans ainsi opérée, la réalisation du plan de Tibère ne pouvait être complète que par la ruine de celui qui l'avait détrôné.

(1) *Annales*, Liv. II, §§ 62 et 63. (Traduction de M. Ch. Panckoucke).

Il ne fut pas difficile de lui trouver des ennemis. Sur les indications de son père, Drusus noua des relations avec les Hermundures, peuples compris entre l'Elbe et la Vistule, qui, dans leur amour du butin, se décidèrent aisément à entreprendre, avec la connivence des Romains, une expédition fructueuse. Attaqué et vaincu par eux, le trop confiant Catualda se vit bientôt réduit à la fortune de Marobodus et obligé, comme lui, d'avoir recours à ce qu'il croyait la générosité de Tibère. « Catualda, « ajoute Tacite, eut le même sort, et obtint un même re- « fuge. Chassé, peu de temps après, par les Hermun- « dures, et par Vibilius, leur chef, il fut accueilli de « Tibère et envoyé à Forum Julii, colonie de la Gaule « narbonnaise [1]. » Le rusé empereur, au point de vue romain, put avec raison se vanter en plein Sénat du succès de ses stratagèmes, dont le but était l'agrandissement de l'empire et la sécurité de ses frontières. « Il fit un « court éloge de la dextérité de son fils, et manifesta que « ce prince avait appris de lui le secret de détruire les « fiers germains [2]. » Les échos de ce discours durent parvenir jusqu'aux oreilles des prisonniers de Ravenne et de Fréjus, et ils comprirent trop tard combien ils avaient été les dupes de cette politique habile, consistant à semer la discorde entre les peuples voisins, afin de les voir se détruire les uns par les autres.

(1) Idem Catualdæ casus, neque aliud perfugium. Pulsus haud multo post Hermundurorum opibus, et Vibilio duce : receptusque *Forum Julium, Narbonensis Galliæ coloniam, mittitur.* (Annales, L. II. § 63).

(2) Catrou et Rouillé, t. XX, p. 335.

Un grand nombre de guerriers fidèles avaient accompagné Marobodus et Catualda dans leur exil, et Fréjus, pour la première fois, put contempler ces *Barbares*, à l'aspect étrange, dont on parlait si souvent et qui étaient si peu connus. Mais peut-être la présence de ces hommes, venus d'une terre de liberté et d'indépendance, dans deux villes importantes de son empire si despotiquement régi, parut-elle constituer un danger aux yeux de l'ombrageux Tibère, et il s'empressa d'en débarrasser Ravenne et Fréjus. « Quant aux Barbares (dit Tacite « en terminant) qui avaient suivi Marobodus et Catualda, « dans la crainte que leur mélange ne troublât le calme « de nos provinces, on les établit au-delà du Danube, « et on leur donna pour roi Vannius, de la nation des « Quades [1]. » Ces faits avaient échappé jusqu'ici aux écrivains qui se sont occupés de Fréjus ; il m'a paru intéressant de combler cette lacune.

L'histoire, proprement dite, nous fait défaut pendant le reste du règne de Tibère, et sous les règnes de ses successeurs, jusqu'à la guerre civile qui prépara l'avénement de Vespasien. Heureusement la biographie va nous venir en aide. Trois personnages, nés à Fréjus, s'offrent à nous, Græcinus, Agricola et Valerius Paullinus, importants tous les trois à divers titres, mais les deux premiers, le père et le fils, illustres par une vertu dont la corruption du temps rehaussait l'éclat. Fidèle au mode

(1) Barbari utrumque comitati, ne quietas provincias immixti turbarent, Danubium ultra, inter flumina Marum et Cusum, locantur, dato rege Vannio, gentis Quadorum. (Annales, ibidem).

de composition adopté pour ce livre, c'est aux textes originaux que je demanderai surtout le récit de leur vie, qui intéresse, en bien des points, la connaissance du Fréjus antique.

Julius Græcinus, le premier en date, doit être venu au monde un peu avant le commencement de l'ère Chrétienne L'époqne précise de sa naissance ne nous est pas connue, mais on peut la déduire de celle de sa mort, arrivée l'an 40 de Jésus-Christ. En effet, l'on sait qu'en mourant, Græcinus laissait un fils presque au berceau, ce qui lui donnerait un âge peu avancé; d'un autre côté, sa carriére, si bien remplie, suppose nécessairement un homme parvenu à une entière maturité : ce n'est donc pas trop que de lui attribuer une quarantaine d'années d'existence, ce qui le fait naître à la date indiquée ci-dessus, c'est-à-dire vers la fin du règne d'Auguste.

Au début de la Vie d'Agricola, Tacite, en quelques lignes de ce style concis qui lui est propre, en même temps qu'il nous donne la généalogie de son beau-père, a posé les jalons de la biographie de Græcinus. « Cnéus Julius « Agricola, dit-il, originaire de Forum Julii, colonie « ancienne et célèbre, eut ses deux aïeuls procurateurs « des Césars, dignité qui égale celle de chevalier. Son « père Julius Græcinus, de l'ordre des sénateurs, connu « par son amour pour l'éloquence et la philosophie, « mérita par ses vertus mêmes la colère de l'empereur « Caligula, et, en effet, il reçut l'ordre d'accuser Marcus « Silanus, refusa et périt. Sa mère fut Julia Procilla, « de la plus rare chasteté. » Ce qui va suivre ne sera

qu'une paraphrase de ce sommaire consacré par Tacite à une famille devenue la sienne [1].

Quoique celui-ci ne parle que d'Agricola, comme né à Fréjus, tous les biographes se sont accordés pour y faire pareillement naître son père : l'expression *ortus*, employée par l'auteur pour dire qu'Agricola sortait de cette ville, semble, en outre, impliquer que ses parents y faisaient habituellement leur résidence. Rien ne vient contredire ce fait, pas même, ainsi que nous l'expliquerons tout à l'heure, la qualité sénatoriale de Græcinus. On peut, évidemment, en dire autant du père de celui-ci, dont Tacite ne donne point le nom, se contentant de nous faire connaître son titre de Procurateur des Césars. Qu'elle fût originaire du pays ou venue de l'Italie, ou qu'elle provînt de la fusion depuis longtemps accomplie entre les vainqueurs et les vaincus, c'était là une famille relevée, à la fois, dans la société gallo-romaine, par les talents, les dignités et la fortune.

Les fonctions de Procurateur impérial, dont était revêtu le père de Julius Græcinus, furent probablement

(1) *Vie d'Agricola*, §. IV. (Traduction de M. Ch. Panckoucke). Je reproduis le texte même de Tacite, qui est un titre de gloire pour Fréjus :

Cnæus Julius Agricola, veteri et illustri Forojuliensium colonia ortus, utramque avum procuratorem Cæsarum habuit : quæ equestris nobilitas est. Pater Julius Græcinus, senatorii ordinis, studio eloquentiæ sapientiæque notus, iisque virtutibus iram Caii Cæsaris meritus : namque M. Silanum accusare jussus, et, quia abnuerat, interfectus est. Mater Julia Procilla fuit, raræ Castitatis......

introduites par Auguste, en même temps que celles de Proconsul, Propreteur ou Président (gouverneurs généraux), de Préteur et de Censeur, lors de cette organisation de la Gaule qu'il fit à Narbonne. Les Procurateurs avaient une grande ressemblance avec les Intendants de notre ancienne monarchie, spécialement chargés de l'administration et de la juridiction financières. Dans les grandes provinces de l'empire (la Narbonnaise était de ce nombre), commandées par un président, proconsul ou propreteur, qu'on appelait les Légats de l'empereur, le procurateur, placé au second rang, s occupait uniquement de l'assiette et de la perception des impôts, ainsi que du jugement de toutes les contestations qui en pouvaient naître. C'étaient encore, là, de grandes attributions, sous un régime, chef-d'œuvre de fiscalité, qui voulait faire rendre aux provinces tout ce qu'elles pouvaient donner, sans trop mécontenter des populations qu'il était toujours politique de ménager. Il y fallait des hommes de tact, d'autorite et surtout de considération. En l'absence ou en cas d'empêchement du délégué impérial, alors le procurateur exerçait la plenitude du pouvoir et jugeait même les procès des particuliers. Mais, dans les provinces moins importantes, « les petites pro« vinces, » on se contentait d'envoyer des procurateurs, qui étaient de veritables gouverneurs, dont ils avaien toutes les attributions militaires, politiques et judiciaires. Claude donna un nouveau relief à ces fonctions, en décrétant que les procurateurs, sans distinction de provinces, pourraient juger en toute matière, même cri-

minelle, et que leurs décisions auraient la même autorité que si lui-même les avait rendues [1].

Nous ne savons rien de toute la première partie de l'existence de Græcinus. On peut croire que comme son fils, il vint étudier à Marseille. Son éducation terminée, il se rendit à Rome, à l'exemple de son compatriote Gallus et de tant d'autres, qui, originaires de la Province romaine, étaient allés y chercher et y avaient trouvé la réputation et la fortune. Tels étaient, j'en abrège la liste, l'orateur Votienus Montanus, son frère le poète Publius et le poète-historien Terentius Varro, nés à Narbonne ou dans les environs ; le grand historien Trogue-Pompée, du pays des Voconces, probablement de Vaison ; Domitius Afer, orateur natif de Nîmes ; Antonius Primus, poète de Toulouse ; Marcus Aper, l'un des remplaçants de Cicéron au barreau romain, et le poète Florus, oncle de l'historien de ce nom, l'un et l'autre originaires de la Gaule, sans qu'on sache le lieu précis de leur naissance ; mais surtout les Marseillais, qui faisaient honneur aux écoles de leur ville natale, Ocus et Agrotas, orateurs éloquents, les médecins Crinas, Demosthène et Charmis, et le plus fameux de tous, le grand satyrique Pétrone.

Julius Græcinus avait principalement étudié l'éloquence, qui était alors en même temps celle du barreau et de la tribune, et la philosophie, ce qui doit s'entendre encore de l'histoire, de la politique, et même des

(1) On peut surtout consulter, à cet égard, les commentaires du savant Hollandais du XVIe siècle, Juste Lipse, sur le Douzième livre des Annales de Tacite (Collection latine de Lemaire, 4e volume p. 504).

sciences naturelles. Sans doute il s'acquit promptement à Rome une grande réputation, due à ses succès oratoires et à son talent d'écrivain, mais surtout à la gravité de sa vie et à son éclatante probité, qui le firent parvenir de bonne heure à cette dignité de sénateur, qu'il paraît avoir occupé le premier dans sa famille : en effet, Tacite ne dit point que le père de Julius Græcinus en ait été revêtu.

Depuis César, les provinciaux, assimilés aux citoyens romains, avaient été admis au Sénat, au grand scandale d'une partie de la population qui ne leur ménageait pas les sarcasmes. « César, disait-on, triomphe des Gaulois, « et César les place dans le Sénat, où ils ont quitté « leurs braies, pour prendre le laticlave (ornement de la « noblesse). » En même temps, on placardait sur les murs une affiche plaisante et hardie ainsi conçue : « Le « public est averti de ne pas indiquer le chemin du Sé- « nat aux nouveaux sénateurs [1]. » Les partisans de la vieille constitution proclamaient que tout était perdu, les arts comme la *Majesté du nom romain*. « Adieu l'urba- « nité ! s'écriait Cicéron, adieu la fine et élégante plai- « santerie ! la braie transalpine a envahi nos tribu- « nes [2]. » Mais ces Gaulois, d'abord raillés, surent bientôt conquérir une honorable place dans les Lettres, au Forum, et au Capitole où siégeaient les Pères Conscrits. Auguste, Tibère, Caligula prirent de nouveaux sénateurs dans les Gaules, jusqu'à ce que Claude, se

(1) Suétone, *Notice de César*, § 80.

(2) Lettre à Varron (*Epîtres familières*, L. IX).

souvenant qu'il y était né, ou plus politique malgré la simplicité d'esprit dont on l'a affligé, eût fait rendre un décret accordant formellement aux habitants de la Gaule, le droit d'entrer au Sénat et d'occuper toutes les charges publiques [1].

Græcinus fit, à Rome, honneur à sa patrie. Sénèque le Philosophe, son contemporain, l'appelle plusieurs fois *Vir egregius*, comme nous dirions l'Honnête homme, et nous a transmis sur lui une anecdote où brillent cette exquise probité, sa qualité dominante, et une finesse d'esprit qui démentait les fâcheux pronostics de Cicéron. Parvenu, sans doute, à l'une de ces charges pendant la durée desquelles on devait, à ses frais, offrir des jeux publics au peuple, Græcinus, quoique particulier riche, s'était trouvé dans l'obligation de recourir à la bourse de ses amis pour parfaire les grandes sommes néccessaires en pareil cas. C'est à ce propos que Sénèque, dans son traité des Bienfaits, parlant de désintéressement et d'élévation morale ajoute : « S'il nous faut l'exemple d'une belle âme, rappelons Julius Græcinus, ce grand citoyen, que Caïus fit mourir uniquement parce qu'il était plus homme de bien qu'il ne convient à un tyran d'en rencontrer. Ses amis lui apportant tous de l'argent pour la dépense des jeux publics, il refusa une somme considérable envoyée par Fabius Persicus. Ceux-ci, qui considéraient plutôt l'offrande que celui qui offrait, le blâmant de ses refus : Moi, répondit-il, que j'aille accepter un bienfait d'un homme dont je n'accepterais pas à table

(1) Tacite, *Annales*, Liv. XI, § 23.

« une santé ! Et comme le consulaire Rebilus, homme « non moins décrié, lui envoyait une somme encore plus « forte, et insistait pour qu'il l'acceptât : Je te prie de « m'excuser, lui dit-il, j'ai refusé Persicus. Mettrait-on « plus de scrupule dans le choix d'un sénateur que cet « homme dans le choix d'un bienfaiteur ? [1] »

Le même nous a conservé cette seconde anecdote qui sert encore à faire connaître la nature de l'esprit fin et délicat de Græcinus. « Sénèque (disent les Bénédictins « de la France littéraire) rapporte un autre trait de l'his- « toire de Græcinus, qui montre le grand cas que « l'on faisoit de son jugement. Les beaux esprits de « Rome se trouvant embarrassés pour assigner une secte « au philosophe Ariston, qui ne sortait jamais de la « chaise (litière) où il se faisoit porter, soit pour dispu- « ter, soit pour composer ses ouvrages, s'adressèrent à « Græcinus pour savoir ce qu'il en pensoit. Scaurus « avoit déjà dit : Assurément, Ariston n'est pas péri- « patéticien. Græcinus, consulté à son tour, répondit : « Je ne puis vous en rien dire, car je ne connois pas « même sa démarche [2]. » En effet, la démarche sert à faire connaître l'homme ; mais il était surtout diffi- cile de dire si Ariston était de la secte des Péripatéti- ciens, qui ne philosophaient qu'en se promenant.

Les seuls écrits de Græcinus, dont le souvenir soit par-

(1) Sénèque, *Des Bienfaits*, L. II, § 21. (Collection Nisard, traduction de M. Elias Regnault).

(2) *Histoire littéraire de la France*, t. 1, p. 164. (Article de Julius Græcinus)

venu jusqu'à nous, sont relatifs à l'agriculture, alors devenue une science où s'exerçaient les plus grands personnages, en même temps propriétaires de vastes domaines dont ils aimaient à diriger l'exploitation. Dans cette littérature agronomique, Græcinus avait eu des devanciers et des modèles, Caton le Censeur, le plus ancien de tous, Julius Atticus, Cornelius Celsus, sans compter Virgile qui avait popularisé, en les poétisant, les travaux des champs. L'espagnol Columelle, le plus savant ou du moins le plus complet des agronomes de l'antiquité, possesseur lui-même de terres considérables qu'il faisait valoir, vint, en l'an 42, composer à Rome le grand traité en Douze livres qu'il nous a laissé sous le titre de *De re rustica*. Dans sa revue préliminaire des écrivains qui l'avaient précédé, il est le premier qui nous parle des travaux de Græcinus, mort seulement deux années auparavant. Après avoir cité Caton et Virgile : « Rendons « hommage, ajoute-t-il, aux hommes de notre époque, « Cornelius Celsus et Julius Atticus, dont l'un nous a « donné un traité complet d'agriculture en cinq livres, « et l'autre une monographie sur le genre de culture « applicable aux Vignes, en un seul livre. Julius Græ- « cinus, que l'on peut regarder comme le disciple d'At- « ticus, a également légué à la postérité deux livres « relatifs à la culture de la vigne. Son ouvrage, bien « qu'il traite du même sujet, est plus agréable et en « même temps plus profond que celui de son maître [1]. »

Une trentaine d années après, Pline, dans la partie de

[1] Columelle, Liv. I. ch. 1. (Collection Nisard).

son Histoire naturelle consacrée aux Arbres, a encore mentionné, mais avec moins d'éloges, l'ouvrage de Græcinus. Parlant des différentes sortes de vigne, et arrivé à celle qu'il nomme la *vigne helvenaque* (je copie sans essayer de traduire), il continue ainsi : « Il y en a de « deux espèces, la plus grosse, que quelques-uns appel- « lent longue ; la plus petite, qu'on nomme *émarque* : « celle-ci n'est pas aussi abondante, mais le vin en est « plus agréable à boire. Elles sont toutes les deux grê- « les ; il faut en soutenir les branches avec des fourches, « autrement elles ne peuvent porter leurs produits. « Elles se plaisent aux brises de mer ; elles haïssent la « rosée. Aucune vigne n'aime moins l'Italie ; elle y est « peu fournie, petite ; elle y pourrit ; le vin même « qu'elle produit ne passe pas l'été ; aucune autre ne « vient mieux dans un sol maigre. Græcinus qui, du « reste, a copié Cornelius Celsus, pense que c'est, non « la nature de cette vigne, mais le mode de culture pro- « voquant la pousse exagérée des sarments, qui l'empê- « che de réussir en Italie, et que cela en absorbe la fer- « tilité, à moins qu'un terroir très gras n'en prévienne « l'épuisement [1]. » Les habitants actuels de Fréjus reconnaîtront peut-être la variété dont il est ici question, et que Græcinus, selon toute apparence, avait pu étudier dans son propre pays. C'est vraisemblablement aussi à Fréjus, ou dans ses environs, qu'il avait remarqué ces vignes, plutôt des treilles, vieilles de plus d'un demi-

(1) Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle*, Liv. XIV. ch. 4. (Collection Nisard, traduction de M. Littré).

siècle, dont son ouvrage devait faire mention, car on lit encore dans Pline : « Græcinus dit que des vignes ont « duré soixante ans [1]. » Pline l'Ancien avoue enfin, sans qu'il soit possible de faire la part des deux rédactions, avoir encore utilisé le travail de Græcinus dans les livres xv, xvii et xviii de sa grande histoire [2].

Julius Græcinus n'avait certainement pas rompu avec sa patrie, et ses intérêts comme ses affections devaient parfois l'y ramener. Les sénateurs tirés des provinces, comme les membres de nos modernes sénats, une fois les affaires expédiées, revenaient dans les contrées où se trouvait le siége de leur fortune, et c'était même l'influence qu'ils y exerçaient, qui, le plus souvent, avait déterminé leur entrée au sénat romain. Ce fut sans doute pendant l'un de ces voyages, que Græcinus épousa Julia Procilla, fille comme lui-même, nous a dit Tacite, d'un procurateur impérial. Le même la fait mourir aux environs de Vintimille « dans ses domaines, » ce qui indique quelque probabilité que son père ait exercé ses fonctions dans la circonscription des Alpes-Maritimes, dont on avait formé une province distincte (l'une de ces *petites provinces* mentionnées plus haut) entre l'Italie et la Gaule. Procilla est connue dans l'histoire par ce titre que lui décerne Tacite, de « femme d'une rare chasteté, » digne compagne, ainsi, du *Vir egregius* dont Sénèque, tout à l'heure, vantait la belle âme.

(1) Ibidem. Liv. XVI. ch. 90.

(2) *Histoire de la France littéraire* des Bénédictins (Article de Julius Græcinus), t. I. p. 166.

Ces deux époux, si bien assortis, vivaient heureux. La venue d'un fils, qui devait leur faire tant d'honneur, avait encore accru leur bonheur et leur tendresse, lorsque Græcinus dut mourir, victime de la scélératesse d'un tyran et de sa propre vertu. Ce tyran était Caligula, un monstre et un fou, qui, en trois ans seulement de règne, et jeune encore, était parvenu à faire oublier les longues cruautés de Tibère. Cette courte époque vit le supplice des plus illustres citoyens. Couvert du sang de son frère, entretenant avec ses sœurs un commerce incestueux, Caligula passait pour avoir fait empoisonner sa mère. Se croyant dieu, il voulut avoir un temple, des prêtres, des victimes. C'est ce féroce insensé qui souhaitait que le peuple romain n'eût qu'une tête afin de pouvoir la trancher d'un seul coup. Comme ses profusions, ses folles dépenses étaient sans bornes, chaque jour, pour y pourvoir, sa rapacité inventait quelque moyen nouveau. L'un des plus lucratifs et des plus odieux consistait à faire condamner et mourir, comme coupables de Lèse-Majesté, des citoyens innocents, ce qui emportait la confiscation de leurs biens au profit du trésor impérial. Nécessairement les plus coupables étaient les plus riches, et des délateurs, révélant sans pudeur des propos et des offenses imaginaires, se trouvaient toujours prêts pour les déférer à une justice que la terreur rendait complaisante.

Marcus Silanus, dont le tour était venu, n'était rien moins que le père de la première des cinq femmes de cet atroce Caligula. Riche, vertueux et beau-père de

l'empereur, on ne pouvait espérer le faire condamner que sur la dénonciation et la poursuite d'un homme considérable par sa réputation et sa vertu. Græcinus (suprême louange) fut choisi pour cette infâme mission : « Il refusa et périt, » dit l'énergique Tacite, qui ne nous fait pas connaître si, pour le punir de sa désobéissance, le tyran employa le fer ou le poison. Belle mort qui couronnait une belle vie !

Je me suis attardé à cette biographie de Julius Græcinus. J'avais à dédommager sa mémoire du silence ou du laconisme de tous ceux qui, parlant de Fréjus, ont omis ou à peine prononcé son nom. Toute leur attention s'est concentrée sur son fils ; le contraire eût été plus équitable. En effet, la destinée d'Agricola lui a donné un historien qui a parlé assez haut dans les siècles, et il nous suffira, en ce qui le concerne, d'emprunter à l'immortel récit que tous savent par cœur, quelques dates et quelques faits : ici, la sobriété sera du respect.

Après avoir raconté la mort de son beau-père, Tacite, rappelant sa naissance, ajoute : « Agricola était né aux « Ides de Juin (le 13 du mois) sous le troisième consu- « lat de Caïus César (Caligula); il sortit de la vie, âgé de « cinquante-six ans, le dix des Calendes de Septembre « (23 Août), Collega et Priscus étant alors consuls [1]. » Ce texte, qui fait mourir Agricola en l'année 93, époque certaine du double consulat mentionné par l'écrivain, le ferait naître l'an 40, qui est la date également connue du troisième consulat de Caïus Caligula ; mais, dans ce cas,

(1) *Vie d'Agricola*, § XLIV. (Traduction Panckoucke).

Agricola n'aurait vécu que 53 et non 56 ans. Une faute s'est évidemment glissée dans les manuscrits de Tacite, et elle doit plutôt porter sur le simple chiffre désignant l'un des consulats de l'empereur régnant, que sur la mention plus détaillée qui suit et précise nettement, à la fois, et l'âge d'Agricola et les noms des consuls en exercice à l'époque de sa mort. C'est, du reste, le sentiment des savants auteurs de l'Histoire littéraire de la France, lesquels, on le sait, font autorité. Voici comment ils s'expriment : « Le texte de Tacite place la naissance d'Agri-
« cola au treizième jour de Juin, sous le troisième
« consulat de Caligula ; mais il faut lire le second, l'an
« 38 de l'ère chrétienne, comme il paroît par la suite de
« cet écrivain. En effet, Tacite disant qu'Agricola vécut
« cinquante-six ans, et qu'il mourut sous le consulat de
« Priscus et de Collega, c'est-à-dire l'an 93 de notre ère
« commune, ce terme de 56 ans doit se compter, non du
« troisième consulat de Caligula, qui tombait en l'an 40,
« mais du second, deux ans auparavant. On ne voit
« point d'autre moyen de corriger le texte défectueux
« de Tacite [1]. »

Comme son père, Agricola portait le nom de *Jules*, partagé aussi par sa mère. Peut-être ses deux familles étaient-elles du nombre de celles que nous avons vues, avant la mort de César, se parer avec empressement, en même temps que Fréjus et tant d'autres villes, de ce titre *Julien*, signe du plus illustre patronage Quoi qu'il en soit, le fait méritait d'être remarqué. Rien ne dit que l'en-

(1) T. 1 p. 219, (article d'Agricola).

fance d'Agricola se soit passée à Rome, et tout, au contraire, porte à penser qu'elle s'écoula alternativement à Fréjus et à Vintimille. Vraie matrone des anciens jours, sa mère vivait là dans sa tendresse et sa douleur, et aussi dans l'horreur de cette Rome abhorrée, qui lui avait ravi son époux. Tacite a renfermé en une seule phrase ces commencements de la vie de son héros. « Elevé dans le sein de sa mère et par sa tendresse, « Agricola passa, dit-il, au milieu des études et de tous « les arts libéraux son enfance et sa jeunesse [1]. » On doit en conclure que Fréjus, pour sa part, offrait alors les maîtres nécessaires à cette première éducation.

Lorsque son fils fut sorti de l'adolescence, Julia Procilla, mère tendre mais cœur viril, n'hésita pas à s'en séparer pour l'envoyer étudier à Marseille. Agricola, quoique bien jeune encore, sut s'y garantir de l'entraînement des mauvais exemples et de ses propres passions. « Ce qui l'é- « loigna des séductions du vice, reprend son biographe, « fut, outre son naturel pur et vertueux, la résidence « qu'il fit dès son jeune âge, et les leçons qu'il recueillit « à Marseille, ville où l'urbanité grecque et l'économie « de nos provinces se trouvaient réunies et heureuse- « ment associées [2]. » Déjà, Cicéron avait surnommé cette ville l'*Athènes des Gaules*; Auguste y envoyait son neveu Lucius Antonius parfaire son éducation; Strabon, sous Tibère, après avoir constaté la révolution qui s'opéra dans l'ancienne Massalie, à la suite de sa prise par César, explique comment, déchus de leur impor-

(1) *Vie d'Agricola*, § IV.
(2) *Ibidem*.

tance politique, ses habitants, sans renoncer au commerce, se consacrèrent plus que jamais à la culture des lettres, des sciences et des arts, conservant, en même temps, la simplicité et la pureté de leurs mœurs. « Tout « ce qu'ils comptent aujourd'hui de beaux esprits, dit-il, « se porte avec ardeur vers l'étude de la réthorique et de « la philosophie; et, non contents d'avoir fait dès long- « temps de leur ville la grande école des Barbares, et « d'avoir su rendre leurs voisins philhellènes au point « que ceux-ci ne rédigeaient plus leurs contrats autre- « ment qu'en grec, ils ont réussi à persuader aux jeunes « patriciens de Rome, eux-mêmes, de renoncer désor- « mais au voyage d'Athènes, pour venir au milieu d'eux « perfectionner leurs études..... Malgré ce changement, « les mœurs des Massaliotes sont restées simples et leurs « habitudes modestes [1]. »

Une préférence très-marquée, et tenant à la nature de son esprit, portait le jeune Agricola vers la philosophie pure, sans doute au détriment de l'histoire, de la jurisprudence et de l'art oratoire, connaissances mieux appropriées au rang qu'avait occupé son père et auquel il était destiné. Mais Procilla, qui suivait ses études avec une grande attention, et peut-être même s'était rendue à Marseille (la citation suivante pourrait le faire croire), s'attacha à combattre cette ardeur pour une science qui, trop exclusivement poursuivie, menait au pédantisme, à la singularité, et eût détourné son fils de sa voie. « Je me rappelle qu'Agricola, rapporte le témoin de ses

(1) *Géographie*. Liv. IV, § 5.

« entretiens intimes, racontait souvent lui-même que, « dans sa première jeunesse, il se serait jeté dans l'étude « de la philosophie avec trop d'entraînement, et plus « qu'il ne convient à un Romain et à un Sénateur (*Romano, ac Senatori*), si la prudence de sa mère n'eût « tempéré son âme ardente et pleine de feu. C'est que « son génie sublime et enthousiaste, aspirant à l'éclat « d'une gloire élevée et supérieure, en saisissait les apparences avec plus d'impétuosité que de circonspection. « Bientôt l'âge et la raison le modérèrent, et de l'étude « de la philosophie, il recueillit, ce qui est le plus difficile, la juste mesure qui fait la sagesse (1). » Ce passage est le seul qui nous fasse connaître qu'Agricola fut sénateur comme son père.

Devenu homme et en état de choisir sa carriére, il se décida pour celle des armes, avec le ferme dessein d'y acquérir une réputation qui lui ouvrirait la porte des emplois, auxquels l'avait préparé le genre d'éducation qu'il devait à la sollicitude maternelle : ce fut du gré si ce n'est à l'instigation de sa mère, qui avait, pour ce fils unique, toute l'ambition de sa clairvoyante tendresse. Elle le vit partir avec peine, sans doute, mais avec une fierté pleine d'espoir, pour la Grande-Bretagne, où le jeune Agricola allait servir sous Suétonius Paullinus, parent, peut-être, du Paullinus de Fréjus, qui va bientôt faire son apparition sur la scène. Quelques relations antérieures entre la famille d'Agricola et ce général, expliqueraient le choix que le jeune volontaire fit de la Bretagne pour ses

(1) Vie d'*Agricola*, ibid.

débuts, et l'affectueuse familiarité de son chef, qui l'admit à loger dans sa tente [1].

Agricola faisait son apprentissage militaire dans un moment difficile. Les populations bretonnes s'étaient soulevées, et il fallut à Suétonius Paullinus plusieurs années et de grands efforts pour les réduire, jusqu'à une prochaine révolte. Il n'avait pas tardé à distinguer les aptitudes et les qualités solides de son protégé, et ce fut avec le grade de tribun militaire (on en comptait plusieurs par légion) que celui-ci fit la plus grande partie de la campagne. Je prendrai, dans Tacite, cette dernière citation qui fait bien connaître la maturité précoce d'un esprit également porté au devoir et à la vertu. « Loin « de la licence des jeunes gens, qui font du service un « état de dissolution, loin de leur oisiveté, Agricola « ne se prévalut jamais de son titre de tribun ni de son « inexpérience pour se livrer aux plaisirs et obtenir des « congés ; mais il voulut connaître la province, être « connu de l'armée, s'instruire auprès des habiles, se « lier avec les plus recommandables, ne rien briguer « par jactance, ne rien refuser par timidité, se mon- « trer à la fois et vigilant et circonspect. Tous les « événements auxquels il prit part, lui donnèrent de « l'habileté, de l'expérience, de l'émulation, et firent « entrer dans son âme la passion de la gloire militaire, « passion ingrate en ces temps, où de sinistres soup- « çons enveloppaient tout ce qui s'élevait, et où une « grande réputation n'était pas moins périlleuse qu'une

(1) *Vie d'Agricola*, § 5.

« mauvaise [1]. » On était, alors, dans la seconde et plus cruelle moitié du règne de Néron.

L'historien d'Agricola nous le montre, pendant les dernières années de ce règne détestable, revenu à Rome, où il épouse Domitia Decidiana, « issue d'illustres aïeux » et dont l'alliance « prêta de la force et de l'éclat à ses projets d'élévation, » puis, successivement, questeur en Asie, où sa probité de famille éclate sous un proconsul concussionnaire, tribun du peuple à Rome, enfin préteur, donnant les jeux pubics « dans une juste mesure « d'économie et de magnificence. » Au sortir de cette dernière charge, l'honnête Galba le chargea de rechercher et de réintégrer dans les temples les offrandes et objets précieux dont ils avaient été dépouillés sous le sacrilège Néron [2].

L'année d'après, Julius Agricola perdait sa mère dans des circonstances qui nous ramènent à l'histoire particulière de Fréjus et à la biographie d'un autre de ses enfants qui a eu sa part d'illustration. Je veux parler de ce Valerius Paullinus, mentionné plus haut, et dont le nom a été francisé sous celui de Valère Paulin, que nous pouvons adopter [3].

C'est encore Tacite, l'historien le mieux renseigné sur Fréjus, qui nous apprend que Valère Paulin était né

(1) Ibidem.

(2) *Vie d'Agricola,* § VI.

(3) En cette matière, l'usage fait loi, et il est difficile d'expliquer pourquoi, dans nos écrivains, certains noms sont restés romains, et d'autres ont reçu une tournure française.

dans cette ville *(Paullino patria Forum Julii)*, sans toutefois nous faire connaître l'époque précise de sa naissance (1). Peut-être comptait-il quelques années de plus que son compatriote Agricola, ainsi qu'on va pouvoir en juger. Paulin, en effet, voué comme lui à la carrière militaire et à la vie politique, ce qui indique au moins une famille de chevaliers, était déjà, sous Galba, parvenu dans l'armée au grade d'officier supérieur du corps privilégié des Prétoriens, et dans l'administration, à l'emploi de procurateur, très-probablement de la Gaule narbonnaise (2) : ces dernières fonctions, surtout, supposent un homme entièrement mûr, tandis qu'Agricola, à la même date, avait au plus trente ans. Au cours de ses campagnes, Valère Paulin eut occasion de se lier avec ce Flavius Vespasien que la pourpre impériale allait bientôt chercher sous les murs de Jérusalem, qu'il assiégeait alors, afin d'accomplir le sort prédit à la ville impie : pour un instant, sa biographie se confond avec l'histoire de sa patrie.

De bonne heure, l'empire romain commençait à se livrer à la discrétion des armées. Galba ne régna que dix mois ; les Prétoriens, qui l'avaient fait empereur après le meurtre de Néron, le massacrèrent et proclamèrent à sa place, le 16 janvier de l'an 69, Salvius Othon, reconnu par l'Italie et les provinces d'Orient. Mais, déjà,

(1) *Cornelii Taciti Historiarum. Liber* III, § 43. On sait que les deux grands ouvrages de Tacite, se complétant réciproquement, sont désignés, l'un par le titre d'*Histoires*, et l'autre par celui d'*Annales*.

(2) Ibidem, § 42.

l'armée de la Basse-Germanie, campée sur le Rhin, avait proclamé son général Aulus Vitellius, entraînant l'adhésion des provinces septentrionales de la Gaule, et l'on dût s'attendre à l'une de ces luttes formidables qu'on n'avait pas revues depuis le Triumvirat. Pendant qu'Othon rassemblait assez lentement ses forces, son rival, voulant le prévenir, fit marcher contre lui deux divisions de son armée, sous les ordres de ses deux principaux lieutenants, Alienus Cecina et Fabius Valens, avec ordre de pénétrer en Italie par les Alpes; lui-même devait les suivre lorsqu'il aurait terminé les levées de troupes qu'il faisait le long du Rhin.

Le mouvement en faveur de Vitellius s'était étendu, gagnant de proche en proche, à mesure que Cecina et Valens descendaient vers le sud. La province Narbonnaise et celle des Alpes-Maritimes finirent par se déclarer, non par affection pour un homme diffamé et seulement connu par ses débauches et sa gloutonnerie, mais par crainte de ses armes, s'exposant ainsi, bien plus que le reste de la Gaule, aux coups de son rival. Othon, maître de l'Italie, disposait de deux grandes flottes, celles de Ravenne et de Misène : la flotte de Forum Julii restait seule pour protéger la côte ligurienne. Tacite ne dit point que Valère Paulin fût alors à Fréjus ; mais on peut le supposer, vu la position critique où se trouvaient sa ville natale et la province entière commise à ses soins.

En effet, Othon, pour détourner de la route de l'Italie les généraux de son concurrent, avait conçu le projet hardi de transporter dans le midi de la Gaule le théâtre

de la lutte. et sa flotte, partie du port de Misène, venait de débarquer sur le rivage de la Ligurie italienne, voisin du Var, un important corps de troupes. A quelques milliers d'anciens marins, formés en légions, on avait joint les cohortes urbaines de Rome, la majeure partie des Prétoriens « qui étaient l'âme et le nerf de l'armée, les « conseils et les surveillants des généraux mêmes [1], » et, ce qui était bien fait pour effrayer, deux mille gladiateurs, « ressource honteuse, ajoute Tacite, employée « dans les guerres civiles par les généraux les plus inhu- « mains [2]. »

A ces nouvelles, les villes de la Narbonnaise, les colonies romaines surtout, et par conséquent la colonie maritime de Fréjus, en cette occurrence, la plus menacée et la plus importante à préserver, se hâtèrent d'envoyer demander du secours à Fabius Valens qui, après avoir traversé le pays des Voconces (le Bas-Dauphiné), était arrivé, le premier, au pied des Alpes. Celui-ci s'empressa de diriger des forces suffisantes sur Fréjus ; une bonne partie resta à la garde de la ville. l'autre fut destinée à aller combattre les troupes d'Othon. C'est ce que rapporte Tacite en ces termes : « La province Narbonnaise, réunie au « parti de Vitellius, était menacée par la flotte d'Othon; « des courriers l'apprirent en hâte à Fabius Valens. Les « députés des colonies étaient présents ; ils implorèrent « des secours. Valens envoya deux cohortes de Tungriens, « quatre escadrons de cavalerie, et l'Aile entière (toute

(1) Tacite, *Histoires* Liv. I, § 87.

(2) Ibidem. Liv. II § 11.

« la cavalerie) des Trévires avec le préfet Julius Classicus. « Partie de ces forces fut laissée à Forum Julii, de peur « que, si toutes les troupes s'éloignaient par les routes de « terre, la flotte d'Othon, maîtresse de la mer, ne se « hâtât de s'emparer de cette ville. Douze escadrons de « cavalerie et l'élite des cohortes s'avancèrent contre « l'ennemi. On leur enjoignit une cohorte de Liguriens, « ancienne garnison auxiliaire du pays, et cinq cents « Alpins (*Alpini*), qui n'avaient pas encore été sous « les enseignes[1]. » On remarquera qu'il n'est nullement question de la huitième légion, qui, si elle eût fait sa demeure fixe à Fréjus, devrait figurer dans le récit de Tacite, lequel ne parle, pour cette ville évividemment, que d'une garnison habituelle de Liguriens auxiliaires.

Lorsque cette petite armée sortit de Fréjus, sous le commandement du préfet Julius Classicus, il n'était plus temps de secourir la province des Alpes-Maritimes que les soldats d'Othon avaient mise à feu et à sang. A leur arrivée, la mère d'Agricola, Julia Procilla, se trouvait dans ses terres, aux environs de Vintimille ; son fils était resté à Rome, retenu sans doute par des nécessités politiques que nous ignorons. A peine débarqués, on vit les Othoniens, soit désir de procéder par la terreur,

(1) « Imminere provinciæ Narbonensi, in verba Vitellii adactæ, classem Othonis, » Fabio Valenti trepidi nuntii adtulere... Duas Tungrorum cohortes, quatuor equitum turmas, universam Trevirorum alam cum Julio Classico præfecto, misit : *e quibus pars in colonia Forojuliensi retenta, ne, omnibus copiis in terrestre iter versis, vacuo mari classis accelerarct* (Histoires, L. II, § 14).

soit plutôt amour du brigandage, se ruer en bêtes fauves sur une population inoffensive et désarmée. Pris à l'improviste, et voyant leur pays dégarni de troupes, les habitants essayent de les fléchir par leur soumission et un accueil qui avait toutes les apparences de la cordialité. Vains efforts ! « Comme sur des rives étrangères « et en des villes ennemies, on brûle, on dévaste, on « pille, avec d'autant plus d'atrocité que nulle part on « ne s'était prémuni contre le danger [1]. » Alors, le désespoir s'empare de ces malheureux. Ils supplient leur procurateur, Marius Maturus, de les conduire à l'ennemi; mais, mal armés, manquant de discipline, au premier choc, ils sont taillés en pièces et dispersés. « Furieux « de cette attaque, ajoute Tacite, les soldats d'Othon « tournent leur rage contre le municipe d'Albium In- « temelium (Vintimille), car le combat n'avait offert « aucun butin sur ces pauvres montagnards ; on ne pou- « vait même les réduire en servitude, leur agilité et la « connaissance du pays les aidaient à s'y soustraire : « l'avidité du soldat s'assouvit aux dépens de l'innocen- « ce [2]. » Ces derniers mots, vraissemblablement, sont une allusion à la mort tragique de Julia Procilla. L'écrivain a été plus explicite dans la Vie d'Agricola. « L'année « suivante (dit-il en parlant de celle qui suivit sa pré- « ture) affligea son âme et sa famille par une perte « cruelle. Des soldats de la flotte d'Othon, portant çà et « là leur licence, et dévastant, comme pays ennemi,

(1) Tacite, *Histoires* Liv. II, §§ 12 et 13

(2) Iibidem.

« l'Intemelium dans la Ligurie, assassinèrent au sein de « ses domaines, la mère d'Agricola, pillèrent ses pro- « priétés et une partie de son patrimoine, seul motif « d'un tel meurtre [1]. »

L'armée Vitellienne rencontra, entre Cagnes et Antibes, celle d'Othon, qui, après avoir achevé son œuvre de dévastation, avait passé le Var et s'avançait vers Forum Julii. Elle suivait le bord de la mer, escortée, en quelque sorte, par la flotte. La bataille s'engagea aussitôt; elle fut sanglante, et Tacite, dans la description qu'il en donne, ne dit point que ces *Alpins* dont il a parlé, et qui devaient être les montagnards des régions au nord de Fréjus, aient en rien faibli. La marine d'Othon surtout, embossée à toucher le rivage, fit éprouver de grandes pertes aux troupes de Vitellius, qui, de leur côté, supérieures en cavalerie, parvinrent à envelopper et à détruire entièrement quelques bataillons ennemis. Mais, en somme, les Othoniens purent s'attribuer la victoire. Cependant, comme elle avait été opiniâtrément disputée et que les deux armées étaient à peu près d'égale force, on en resta là. « Comme si l'on eût conclu un traité, ajoute « l'historien de cette guerre, dans la crainte réciproque « de la flotte et de la cavalerie, les Vitelliens rétrogradèrent vers Antibes, municipe de la Gaule narbonnaise, « les Othoniens revinrent à Albingannum (*Albenga*), « dans la Ligurie intérieure [2]. » Il n'y eut point d'autre action; la querelle allait se vider sur le sol italien.

(1) *Vie d'Agricola*, § VII.
(2) Tacite, *Histoires*, L. II, § 15.

En effet, pendant ce temps, Cecina et Valens avaient franchi les Alpes et reuni leurs forces dans les plaines de la Lombardie. Impatient d'une solution, Othon vint lui-même présenter la bataille aux généraux de son adversaire, qui ne se pressait pas de quitter la Gaule : se défiant des soldats Tungriens et Trévires, que nous venons de voir combattre près d'Antibes, et leur attribuant peut-être son échec, Vitellius, au lieu de les envoyer à ses lieutenants, les avait licenciés, avec ordre de retourner dans leur pays. Les deux partis en vinrent aux mains près de Bédriac, entre Mantoue et Crémone (14 avril). Cette journée décida de l'empire. Othon, vaincu, se tua, et Vitellius, un mois après, faisait enfin son entrée dans Rome. Dès les premiers jours, il s'annonça comme un tyran, dont les cruautés firent craindre un nouveau Caligula et un autre Néron ; en même temps, ses débauches, ses orgies, sa proverbiale gloutonnerie provoquaient un mépris, un dégoût universels. Le besoin d'un plus digne maître se fit bientôt sentir. Le 3 juillet suivant, l'armée de Judée, répondant à ce vœu, proclamait empereur son chef Flavius Vespasien, général habile, homme ferme et doux, cité pour son intégrité et estimé de tous. A l'instant, il fut reconnu par les provinces d'Orient ; mais, en Occident, l'élan de ses partisans était comprimé par la crainte des armes de Vitellius. Valère Paulin fut un des premiers à se déclarer, et, avec ce nom, nous voici revenus à Fréjus.

Des liens d'amitié, depuis longtemps formés, l'unissaient à Vespasien. A son appel, non seulement sa ville

natale, mais encore les villes des environs, et probablement la Gaule narbonnaise entière, se prononcèrent pour le concurrent de Vitellius. Paulin mit Forum Julii en état de défense; il enrégimenta ces soldats de Belgique, précédemment licenciés, et pour la plus grande partie restés dans le midi de la Gaule, arma ses compatriotes, les paysans du territoire ainsi que les montagnards voisins, et ainsi préparé, il attendit, dans sa forte place, les attaques des Vitelliens. Je ne parle que d'après Tacite, lequel s'exprime en ces termes; « Les cités environnantes (celles « de la Narbonnaise orientale) avaient prêté serment à « Vespasien à l'instigation de leur procurateur Valerius « Paullinus, guerrier habile, et ami de ce prince avant sa « fortune. Paullinus réunit tous les soldats licenciés par « Vitellius, qui, d'eux-mêmes, coururent aux armes, et « mit une garnison à Forum Julii, clef de cette mer. « Son autorité avait d'autant plus de poids, que Fréjus « était sa patrie, et qu'il était honoré des Prétoriens, « dont jadis il avait été tribun. Les habitants des campa- « gnes eux-mêmes, par intérêt pour un concitoyen, et « dans l'espoir de sa future grandeur, mirent tous leurs « efforts à seconder ce parti [1]. »

(1) Circumjectas civitates procurator Valerius Paullinus, strenuus militiæ, et Vespasiano ante fortunam amicus, in verba ejus adegerat. Conécitisque omnibus qui exauctorati a Vitellio bellum sponte sumebant, Forojuliensem coloniam, claustra maris, præsidio tuebatur: eo gravior auctor, quod Paullino patria Forum Julii, et honos apud prætorianos, quorum quondam tribunus fuerat. Ipsique pagani, favore municipali, et futuræ potentiæ spe, juvare partes adnitebantur. (*Historiarum* Liber III, §§ 42 et 43).

Agricola fut aussi un des premiers à reconnaître l'empereur d'Orient. Dans le désordre de la guerre civile, la nouvelle de la mort de sa mère avait été longtemps à lui parvenir. « Il se rendait, rapporte son historien, aux « solennités de ses funérailles, quant il fut surpris par la « nouvelle que Vespasien aspirait à l'empire, et aussitôt « il passa dans son parti [1]. » On doit regretter la sobriété de Tacite qui l'a empêché de nous parler des regrets et de la douleur d'Agricola en présence d'une aussi cruelle perte ; mais on les comprend suffisamment de la part d'un tel fils et à l'égard d'une telle mère. Agricola ne paraît pas être venu à Fréjus, mis en si bon état par son digne émule ; après un séjour plus ou moins long dans les Alpes-Maritimes, nous le retrouvons à Rome au moment de la lutte suprême entre Vitellius et les partisans de Vespasien.

Le frère de celui-ci, son second fils Domitien (Titus achevait le siége de Jérusalem) et Mucien, son meilleur lieutenant chargé de la direction, l'avaient précédé en Italie. A l'instant, les défections commencèrent ; Cecina, lui-même, envoyé contre eux, fut un des premiers à abandonner Vitellius, mais il essaya inutilement d'entraîner son armée. Une grande bataille eut lieu près de Crémone, et les généraux de Vespasien remportèrent une victoire complète. Fabius Valens, avec une seconde armée, se dirigeait vers le théâtre de la guerre, lorsqu'il apprit, à la fois, cette défaite et la défection des deux flottes de Ravenne et de Misène, livrées par leurs

(1) *Vie d'Agricola.* § VII.

commandants. Valens alors, dit Tacite, « conçut un « projet hardi, et dont le succès aurait eu des consé« quences terribles : c'était de se jeter dans des navires, « de descendre sur quelque point de la Gaule narbon« naise, de soulever les Gaules, les armées et les nations « germaniques, et d'entreprendre une guerre nou« velle [1]. » Fabius Valens, par son influence sur la Gaule centrale et les provinces rhénanes, pouvait devenir, en effet, très-dangereux, s'il parvenait, la route des Alpes lui étant fermée, à traverser impunément la Narbonnaise. Tacite nous apprend quelle fut la suite de cette entreprise, qui met encore en relief le nom de Valère Paulin et nous ramène à Fréjus.

« Valens, sorti du golfe de Pise, fut contraint par la « tempête ou les vents contraires d'entrer dans le port « d'Hercule-Monœcus (*Monaco*). Non loin de ce lieu « se trouvait Marius Maturus, procurateur des Alpes« Maritimes : fidèle à Vitellius, quoique entouré d'en« nemis de toutes parts, il n'avait pas encore abjuré son « serment ; il fit accueil à Valens, mais il l'effraya sur « le projet téméraire d'aborder la Gaule narbonnaise. « Au même moment, la crainte ébranlait la foi de ceux « qui l'accompagnaient. » (Maturus fournit à Valens et à sa suite les détails déjà reproduits et empruntés à ce même chapitre, concernant les dispositions prises par Paulin). « Dès que ces dispositions très-réelles, et « de plus accrues par la renommée, eurent ébranlé de « diverses manières les esprits des Vitelliens, Valens,

(1) *Histoires*, L. III, § 41

« avec quatre gardes, trois amis et autant de centu-
« rions, regagne ses vaisseaux. Maturus et les autres
« Vitelliens prirent volontairement le parti de rester
« et de jurer fidélité à Vespasien. Au reste, si la mer
« offrait plus de sécurité à Valens que les côtes et les
« villes, il n'en était pas moins incertain de l'avenir,
« et il savait mieux ce qu'il avait à éviter qu'il ne
« savait à qui il devait se fier [1]. »

L'historien ne dit pas quelle était la force de l'escorte de Fabius Valens, diminuée encore par la défection qu'on vient de voir, ni le nombre de ses navires. D'après les termes du récit, il paraissait tenter un passage audacieux à travers la Narbonnaise et non une expédition sérieuse contre les côtes de cette province. Par conséquent, il devait plutôt chercher à éviter le port de Fréjus qu'à se commettre avec ceux qui le défendaient. Au reste, quelque fût son dessein, le mauvais temps et l'esprit de décision de Valère Paulin se chargèrent de le faire échouer. « Une tempête, rapporte Tacite, jeta Valens dans les « Stœchades, îles des Marseillais (les Iles d'Hyères); là, « des galères liburniennes, envoyées par Paullinus, se « saisirent de lui [2]. » On peut à la fois supposer, ou que déjà Paulin, pour donner la chasse à Fabius Valens, avait mis en mer des *bâtiments légers* pris dans le port de Fréjus (c'est la traduction du mot *liburnicæ* ici employé), ou bien que ce fut seulement sur l'avis du naufrage de celui-ci, qu'il s'empressa de les envoyer aux îles d'Hyères,

(1) *Histoires* L. III, §§ 42 et 43.
(2) Ibidem.

afin de le surprendre et de l'enlever. Quoi qu'il en soit, cette capture du principal lieutenant de Vitellius, en même temps qu'elle était un coup hardi habilement exécuté, constituait un grand avantage pour Vespasien, à qui une diversion heureuse de ses ennemis dans la Gaule supérieure, eût, en effet, causé les plus grands embarras. Naturellement, le prisonnier dut être montré à Frejus pour rassurer ses habitants et encourager leur fidélité. Paulin l'expédia ensuite en Italie, où il fut enfermé dans la citadelle d'Urbin, et bientôt après mis à mort.

L'importance du service rendu, en cette occasion, par Valère Paulin à la cause flavienne, est hautement attesté par Tacite. « Valens pris, tout se tourna, dit il, vers la « puissance du vainqueur. » L'Espagne, les Gaules, la Grande-Bretagne s'y rallièrent à l'envi [1]. Plus loin, à propos de la mort du dernier soutien de Vitellius, l'écrivain ajoute : « Ces mêmes jours, Fabius Valens est tué « à Urbinum, dans sa prison. Sa tête est montrée aux « cohortes Vitelliennes, pour qu'elles ne conservent dé- « sormais plus d'espérance, car elles croyaient que Va- « lens avait pu passer en Germanie et y formait une ar- « mée avec les anciennes troupes et de nouvelles. La vue « de sa tête les jeta dans le désespoir, et l'armée flavienne « apprit, on ne saurait dire avec quelle joie, la mort de « Valens comme la fin de la guerre [2]. »

Peu de temps après, dans les rues de Rome et sous les yeux du peuple, qui se contentait, comme au cirque, de

juger des coups, eut lieu le dernier acte de cette mémorable lutte. Vitellius, vaincu en personne se donne la mort, et Vespasien vient, enfin, recueillir le fruit des travaux de ses amis et le prix de sa renommée (Décembre de l'an 70) Depuis la mort de Néron, deux années et demie à peine s'étaient écoulées ; on eût dit un siècle, tant les évènements s'étaient accumulés dans ce court intervalle. Le monde respira sous le règne d'un prince juste, économe et honnête. Il sut récompenser ceux qui l'avaient servi. C'est sans doute alors que Valère Paulin fut fait Sénateur. Il en fut de même, mais probablement plus tard, d'Agricola. Déjà, pour les dernières nécessités de la lutte, le généralissime de Vespasien, Licinius Mucien l'avait chargé de faire des levées de troupes en Italie pour le compte de la cause commune. L'habileté et l'intégrité dont il fit preuve en cette occasion, lui valurent le commandement de la vingtième légion [1]. Voulant poursuivre sa carrière militaire, et en même temps distraire sa douleur, Agricola demanda à retourner dans la Bretagne avec ce corps difficile à conduire, mais qu'il eut bientôt ramené à une obéissance exemplaire.

Quant à Fréjus, quoique l'histoire n'ait enrégistré aucune marque de satisfaction, aucune récompense de la part du nouvel empereur pour une ville qui s'était si bien montrée, on peut croire qu'il ne fut point oublié. Aussi quelques-uns attribuent-ils à ce prince une partie de ses monuments, et notamment son amphithéâtre

(1) *Vie d'Agricola*. § VII.

et son aqueduc, le plus important et le plus utile de tous.

A partir de l'avènement de Vespasien, Valère Paulin, confiné dans ses fonctions sénatoriales et ses goûts littéraires, attestés par d'illustres écrivains, disparaît de la scène historique, qu'Agricola continue d'occuper avec une distinction toujours croissante. Après Tacite, je le répète, il serait mal-séant de faire la biographie de celui-ci ; nous devons nous borner à la condenser en quelques lignes, le récit de l'historien sous les yeux, ne nous refusant pas, en dehors de toute citation proprement dite, à recueillir quelques-uns de ces traits, de ces mots caractéristiques dont Tacite a le secret.

Le second séjour de Julius Agricola dans la Grande-Bretagne, paraît avoir duré de deux à trois ans ; il s'y acquit de nouveaux titres auprès de l'armée, et aux yeux d'un prince, juste appréciateur du mérite. Son général, Cerialis, « l'associa aux travaux, aux périls et bientôt à la gloire ; » il lui confia parfois, pour des expéditions difficiles, le commandement de la plus grande partie des troupes, et Agricola s'en tira à son honneur, rapportant ses succès à son chef : ainsi, par son esprit de subordination et ses allures modestes, « il échappait à l'envie, non pas à la gloire. »

A son retour à Rome, Agricola fut admis au nombre des Patriciens (*inter Patricios*), et, par là, il est naturel d'entendre que ce fut alors qu'il obtint son entrée au Sénat. Bientôt, l'empereur le choisit pour aller gouverner l'Aquitaine, emploi des plus importants et qui menait

surement au Consulat. Il s'y montra habile, ferme et conciliant à la fois, son biographe ne veut pas dire intègre, car parler d'intégrité et de désintéressement dans un tel homme « serait injure à ses vertus. »

Rappelé après un gouvernement de près de trois années, Agricola, le premier Juillet de l'an 77, est nommé consul avec le césar Domitien, en remplacement de l'empereur lui-même et de son fils aîné Titus, entrés en charge le premier Janvier. C'était ce qu'on appelait des *consuls-substitués*, mais consuls au même titre que ceux qu'ils remplaçaient. Ce fut pendant son consulat qu'Agricola promit à Tacite, « quoique jeune encore, » sa fille, « déjà de la plus belle espérance ; » ce mariage eut lieu dès l'année suivante. Né à Interamne (*Terni*) dans l'Ombrie, vers l'an 54, C. Cornelius Tacitus entrait dans sa vingt-cinquième année et n'était alors connu que par quelques succès au barreau. On ne dit rien de sa naissance, mais, aux emplois dont il fut revêtu par la suite, on peut juger qu'il appartenait à une famille d'un rang distingué [1]. Quant à son génie précoce, Agricola l'avait sans doute deviné, comme il avait su apprécier les qualités d'un gendre aussi digne de lui. Désigné Pontife après son consulat, Agricola fut, en même temps, appelé au commandement général de la Grande-Bretagne. C'était le couronnement de sa carrière, et pour lui l'espérance d'une gloire complète, objet de sa constante ambition. Ce pays indomptable réclamait une

(1) En l'an 97, sous Nerva, on le trouve consul-subrogé, à la place de Verginius Rufus.

conquête nouvelle et Vespasien voulait qu'elle fût définitive. Muni de pleins pouvoirs, et emportant la confiance de son maître, le général s'y rendit vers le mois de Juin de l'an 78 ; il n'en revint qu'en 86, c'est-à-dire après une guerre de huit années, juste le temps qu'avait mis César pour conquérir la Gaule.

Il faut lire, dans Tacite, les détails si intéressants, et pour Rome si nouveaux, de cette série d'expéditions, où Agricola déploya toutes les qualités de l'homme de guerre et toutes les ressources d'une politique, avec opportunité, patiente ou décidée. Ce qu'on remarqua le plus, ce fut l'exacte et constante discipline qu'il sut maintenir dans ses troupes, par sa fermeté et sa douceur, « affable aux bons, sévère aux méchants. » Jusque-là, les Romains n'avaient combattu que dans la partie formant l'Angleterre proprement dite. Après en avoir affermi la possession par ses armes et une équitable administration, et l'avoir, en quelque sorte, civilisée, c'est-à dire *romanisée*, Agricola, le premier, pénétra dans la Calédonie (l'Ecosse). Ce fut pas à pas, tantôt hardi, tantôt prudent, maître de son armée par son courage et son bonheur constant, qu'il parvint à soumettre entièrement ce vaste pays. Pendant ce temps la flotte, combinant ses opérations avec celles de l'armée de terre, contournait toute la côte calédonienne, et, pour la première fois, on reconnut que la Grande-Bretagne était une île. La femme d'Agricola, Domitia Decidiana, l'avait suivi ou était venue le rejoindre, car on lit dans Tacite,

qu'en la sixième année de son commandement, il perdit un fils, âgé d'un an, et qu'il supporta ce malheur sans faire parade, comme d'autres, d'un courage stoïque, et sans se laisser aller à une faiblesse trop féminine : « la guerre était une des distractions de ses douleurs. » Une dernière victoire, la plus disputée et la plus complète, mit fin à cette longue et mémorable expédition, « couronnant par un grand jour cinquante années de lutte. » Ayant renvoyé son cheval, Agricola « combattit à pied devant les enseignes. » Dix mille ennemis restèrent sur le champ de bataille; les Romains n'eurent que 340 morts. Alors, enfin, la Bretagne fut entièrement domptée (*tum primum perdomita est*).

Vespasien n'existait plus ; Titus, son successeur, avait à peine été deux ans *les délices du Genre humain* : fils et frère indigne, Domitien régissait l'empire, faisant presque regretter Caligula et Néron. Inepte et lâche à la guerre, et cependant avide de réputation militaire, la jalousie des exploits d'autrui, même les plus utiles à la patrie, rongeait son cœur et animait sa cruauté, qu'égalait seule son hypocrisie. Quoique le conquérant de la Bretagne, en lui rendant compte de ses succès, exagérât encore sa modestie naturelle, Domitien en reçut le récit « la joie au front, la rage au cœur. » Il dissimula pourtant devant l'explosion d'allégresse et de louanges que provoquèrent, à Rome, les dépêches d'Agricola ; il lui fit décerner « les ornements triomphaux et l'honneur de la statue ; » mais les circonstances de l'arrivée du vainqueur montrèrent bientôt ce que cachaient ces hommages con-

traints. Ce fut de nuit, comme on le lui avait prescrit, qu'il entra dans Rome; ce fut de nuit qu'il se présenta au palais impérial : « reçu par une froide embrassade et sans une parole, on le laissa confondu dans la foule des courtisans. »

Jugeant son prince et connaissant son temps, Agricola se concentra entièrement dans la retraite et le repos. Le vulgaire qui, contre l'habitude des victorieux, le voyait aller sans appareil et sans suite, « cherchait en lui sa renommée. « Les périls ne le menaçaient pas moins, placé entre les adulateurs pervers d'un maître dont il devinait la haine, et « l'espèce d'ennemis pour lui la plus funeste, ceux qui le louaient. » Agricola passa ainsi cinq longues années, expiant sa gloire et déjouant, par sa modération et sa prudence, les desseins de son prince et les trames de ses ennemis. Sa mort, qui suivit une courte maladie, fut un deuil public, car on sentait la perte que faisait l'empire, alors sous le coup de graves échecs militaires. L'empereur, lui-même, sentit l'obligation de paraître affligé. Le peuple l'accusait. « La commisération s'augmentait, dit Tacite, « du bruit accrédité qu'Agricola périssait par le poison ; » et il se contente d'ajouter : « pour moi, je n'oserais rien « affirmer de certain. » Mais on a le droit de dire que la réputation de Domitien dépose contre lui. Selon l'usage, sous ces exécrables tyrans, Agricola, dans le but d'assurer la validité de son testament, l'avait, rançon odieuse, nommé cohéritier avec sa femme et sa fille. Domitien s'en montra flatté comme d'une marque d'estime venant d'un homme de bien : « Il ne savait même pas qu'un bon

père n'inscrit pour héritier qu'un méchant prince. » La fille et le gendre d'Agricola, partis pour un long voyage, n'assistèrent pas à ses derniers moments où il ne perdit rien de son habituelle fermeté d'âme, héritage d'un père qui avait su braver la mort. Sa fin n'eut pour témoin que Domitia Decidiana, et celle-ci, fière d'un tel époux, osa lui faire des funérailles dignes de lui.

Tel fut Julius Agricola, le plus illustre des enfants de Fréjus qui s'est honoré en décorant de ce grand nom sa principale place publique. On l'a vu, nous ne savons malheureusement rien des relations, qu'après l'avoir quittée, Agricola a pu entretenir avec sa ville natale. Mais ce qu'on peut avancer, c'est qu'il ne l'oubliait point dans ses entretiens de famille; la preuve s'en trouve dans les détails relatifs à Forum Julii, transmis par le seul Tacite, évidemment renseigné par son beau-père.

Valère Paulin survécut une quinzaine d'années à Agricola, ayant pu échapper aux cruautés de Domitien et goûtant la douceur du règne de Trajan, sous lequel il paraît avoir retrouvé l'influence dont il avait joui auprès de Vespasien, ce prince ami. Un défaut, dans toute monographie, un penchant difficile à combattre, c'est de s'exagérer l'importance de son sujet, et de sortir de la mesure, soit quant aux choses, soit quant aux hommes. Pour parer à ce reproche, en ce qui concerne Paulin, je demande à reproduire la page suivante d'un ouvrage à coup sûr bien impartial, indifférent même à l'égard des célébrités de Fréjus, j'ai nommé l'Histoire littéraire de la France par les Bénédictins. Dans la notice qu'ils ont

consacrée à notre personnage, à titre de notabilité gallo-romaine, les auteurs rappellent d'abord son rôle lors de l'avènement de Flavius Vespasien, mentionnant les emplois occupés par lui. Ils continuent ainsi :

« Après que Valère Paulin se fut distingué dans ces « divers emplois, il se retira à Rome, où il fut reçu au « nombre des Sénateurs Il se fit beaucoup de réputation « dans cette auguste compagnie par sa fermeté et son « amour pour la justice. Le loisir que lui pouvoit laisser « cette nouvelle charge, il l'employoit à l'étude, ne s'oc- « cupant jamais de rien que de grand et d'immortel. « Paulin entra en commerce avec les gens de lettres qui « brilloient de son temps, et se lia d'amitié particulière- « ment avec le poète Martial et Pline le Jeune Le pre- « mier lui adressa quelques-unes de ses épigrammes, et « l'autre plusieurs de ses lettres. Il paroît que celui-ci et « Valère Paulin s'écrivoient réglément. Paulin ayant été « quelque temps sans le faire, Pline lui porta ses plaintes « d'une telle négligence et lui déclara qu'il ne recevroit « point d'autre excuse qu'un grand nombre de très-lon- « gues lettres. Il faisoit tant de cas du mérite de Paulin, « qu'il lui communiquoit, comme à un ami sage et judi- « cieux, les réflexions qu'il faisoit tous les jours, afin de « cesser d'en faire, si elles ne se trouvoient pas de son « goût. En une occasion que Pline avoit plaidé durant « sept heures avec un concours extraordinaire, il en « donna avis à Paulin, et prit de là occasion de l'animer « à travailler soit à quelques discours pour être pronon- « cés de vive voix, soit à quelque ouvrage pour la pos-

« térité, Mais l'on ne trouve plus rien aujourd'hui, ni de « ces écrits de Paulin, supposé qu'ils aient jamais existé, « ni du grand nombre de lettres que produisit son com- « merce avec Pline et les autres savants [1]. »

Dans cette seconde partie de sa vie, c'est surtout par son intime liaison avec Pline le Jeune, neveu et fils adoptif de l'Ancien, et le premier écrivain, après Tacite, de cette seconde époque, que Valère Paulin est connu, et reste en quelque sorte célèbre. Parmi les douze lettres adressées par Pline à son ami, et qui nous ont été conservées dans sa Correspondance, il en est une d'un grand intérêt pour nous, car il y est question de Fréjus, et l'on y trouve un précieux témoignage en faveur de son ancienne salubrité, louée à l'égal de l'excellence de ses laitages. Elle nous apprend, ensuite, que Paulin possédait encore à Fréjus des terres, sa maison, des gens chargés d'en prendre soin, preuve évidente qu'il n'avait pas renoncé à sa patrie et qu'il devait parfois y revenir. De toute façon, et par ces détails, et par son objet, par son style et la connaissance qu'elle nous donne du caractère de Pline le Jeune et de celui de son ami, cette lettre mérite d'être transcrite en son entier.

Pline salue son cher Paulin. (Plinius Paullino suo Salutem).

« Je vous avouerai ma douceur pour mes gens, d'au- « tant plus franchement que je sais avec quelle bonté

(1) *Histoire littéraire de la France*, t. 1, première partie, p. 245.

« vous traitez les vôtres. J'ai constamment dans l'esprit « ce vers d'Homère :

Il eut toujours pour eux le cœur d'un tendre père,

« et n'oublie point le nom de « père de famille, » que « parmi nous on donne aux maîtres. Mais quand je « serais naturellement plus insensible et plus dur, je « serais encore touché du triste état où se trouve mon « affranchi Zosime : je lui dois d'autant plus d'égards « qu'ils lui sont plus nécessaires. Il est fidèle, com- « plaisant, instruit : son talent principal, et son titre, « pour ainsi dire, c'est celui de comédien. Il déclame « avec force, avec goût, avec justesse, même avec grâce « et il sait jouer de la lyre, mieux qu'un comédien n'a « besoin de le savoir. Ce n'est pas tout, il lit des haran- « gues, des histoires et des vers comme s'il n'avait « jamais fait autre chose.

« Je suis entré dans tout ce détail pour vous appren- « dre combien cet homme seul me rend de services, et « de services agréables. Ajoutez-y l'affection que j'ai « pour lui depuis longtemps, et que son danger a redou- « blée : car nous sommes faits ainsi ; rien ne donne plus « d'ardeur et de vivacité à notre tendresse, que la crainte « de perdre ce que nous aimons. Et ce n'est pas la « première fois que je crains pour sa vie. Il y a quel- « ques années que, déclamant avec force et véhémence, « il vint tout-à-coup à cracher le sang. Je l'envoyai en « Egypte pour se rétablir, et après y avoir fait un long « séjour, il en est revenu depuis peu en assez bon état. « Mais ayant voulu forcer sa voix plusieurs jours de

« suite, une petite toux le menaça d'une rechute ; et « bientôt après, son crachement de sang le reprit. *Pour « essayer de le guérir, j'ai résolu de l'envoyer dans « l'une des propriétés que vous possédez à Forum Julii. « Je me souviens de vous avoir souvent ouï dire que « l'air y est fort sain, et le lait très-bon pour ces sor- « tes de maladies. Je vous supplie donc de vouloir « bien écrire à vos gens de lui ouvrir votre villa et votre « maison, et de lui donner tous les soins qui lui seront « nécessaires.* Il n'abusera pas de vos bontés ; car il « est si sobre et si modéré, qu'il refuse, non-seulement « les douceurs que peut demander l'état d'un malade, « mais les choses mêmes que cet état semble exiger. Je « lui donnerai pour son voyage ce qu'il faut à un homme « qui va chez vous. Adieu (1). »

(1) *Lettres de Pline le Jeune, traduites par de Sacy, nouvelle édition revue et corrigée par M. Jules Pierrot.* Livre V, n° 19 (Collection Panckoucke).

Voici le texte latin du passage souligné : Qua ex causa destinavi eum mittere in prædia quæ Forojulii possides. Audivi enim te sæpe referentem, esse ibi et aerem salubrem, et lac ejusmodi curationibus accommodatissimum. Rogo ergo, scribas tuis, ut illi villa, ut domus pateat ; offerant etiam sumptibus ejus, si quid opus erit.

J'ai cru devoir modifier, dans un sens plus litteral et plus exact, quelques expressions de la traduction de ce passage donnée par la collection Panckouke. Le principal changement a pour objet le nom même de *Forum Julii* que les traducteurs ont rendu par celui de *Frioul* (le Forum Julii d'Italie), par distraction sans doute, car il est de toute évidence qu'il s'agit, ici, de la cité de la Gaule narbonnaise, patrie de Valère Paulin. Sacy et M. Jules Pierrot disent : « J'ai résolu de l'envoyer (Zosime) à *votre terre* de Frioul. » *In prædia tua quæ Forojulii possides*, suppose autre chose qu'une terre unique; il faut donc prendre *prædia* dans le sens de

Comme Agricola, son concitoyen, Valère Paulin fut également promu aux honneurs du consulat. En effet, dans la *Chronologie historique des consuls romains*, donnée par *l'Art de vérifier les Dates*, ouvrage classique en cette matière, nous le voyons figurer, l'an 101 de Jésus-Christ, à côté de l'empereur Trajan, comme l'un des consuls-substitués de cette année, ayant rempli ses fonctions du premier mars au premier juillet. Pline, ne pouvant se trouver à la cérémonie de son installation, lui écrivit pour s'en excuser[1]. Valère Paulin était alors avancé en âge. On ignore dans quelle année du règne de Trajan il cessa de vivre. En mourant, il voulut donner à son ami une marque d'estime, qui attestait en même temps, chez l'un et chez l'autre, cette *bonté*, cette *douceur* envers les serviteurs et les clients, dont parle la lettre que nous venons de reproduire. « Paulin (disent « en terminant son article, les auteurs de l'Histoire littéraire de la France), pour dernière preuve de l'amitié « qu'il portoit à Pline le Jeune, lui céda, à sa mort, les « droits qu'il avoit sur ses affranchis, et Pline leur obtint de Trajan le droit de bourgeoisie à Rome[2]. »

Nous voici parvenus à la seconde période gallo-romai-

plusieurs terres ou biens. Les mêmes traduisent ensuite *ut illi villa, ut domus pateat*, par « le recevoir dans votre maison. » Il m'a paru convenable de ne point omettre ce mot de *Villa*, qui s'entendait alors, comme aujourd'hui, d'une habitation dans la campagne.

(1) *Lettres* de Pline le Jeune, Liv. IX, n° 37.

(2) Ibidem, Liv. X, n° 105.

ne, dont j'ai parlé au début de ce chapitre, et qui s'étend du règne d'Adrien à la fin de l'empire d'Occident. Pour cette époque, comprenant un peu plus de trois siècles et demi, nous nous trouvons dans la plus complète impossibilité de reconstruire l'histoire de Fréjus ; les textes narratifs font absolument défaut, et aucun personnage marquant ne se révèle jusqu'à l'apparition des premières célébrités chrétiennes. Néanmoins, quoique à de grands intervalles, on voit figurer encore le nom de Forum Julii dans certains textes et documents légués par l'antiquité, chose suffisante pour interrompre la prescription historique, et attester l'importance durable d'une ville qui n'a subi de désastre irrémédiable et constaté que de la main des Mahométans ou *Sarrasins*, dans le courant du dixième siècle. Des médailles en petit nombre et de plus rares inscriptions, trouvées dans le territoire de Fréjus, nous ont transmis, en outre, le souvenir de quelques empereurs. Tout cela est peu substantiel, et, dans une pareille indigence, on comprend que ce qui nous reste à dire ne saurait être bien long [1].

En suivant l'ordre des temps, il faut mentionner, d'abord, les deux Itinéraires portant le nom d'Antonin-le-Pieux, le second successeur de Trajan (138-161); non qu'on puisse affirmer qu'ils sont de lui, mais on les croit

(1) Dans la suite des temps, un très-grand nombre de médailles ont dû évidemment être ramassées à Fréjus, mais elles ont été soigneusement enlevées. Le peu qu'il nous a été donné de voir, appartient principalement aux règnes d'Auguste, de Tibère, de Néron, de Vespasien, à l'époque des Antonins, et surtout à la période constantinienne.

rédigés par ses ordres, et peut-être revus sous Valentinien III, à deux siècles de là. Le premier décrit les principales voies de terre et indique, par *milles*, la distance respective des diverses localités qu'il dénomme; le second fait connaître les routes par mer, et marque les différents ports et stations navales de l'empire romain. La partie de l'Itinéraire terrestre, consacrée à la voie Aurélienne, relève, à partir de Nice, les points suivants : Le *Var*, *Antibes*, *Ad Horrea* et Forum Julii, après lequel vient *Forum Voconii* (1). Dans l'Itinéraire maritime des côtes de la Narbonnaise, on lit cette énumération correspondante : « Nice, *plage*; Antibes, *port ;* les Iles de Lérins; Forum « Julii, *port*; le Golfe Sambracitain, *plage*... » L'importance de l'établissement maritime de Fréjus persiste, car il est toujours qualifié *port*, tandis que d'autres points de la côte ne reçoivent que la dénomination de *plagia* ou bien de *positio*, lieu de relâche et de ravitaillement. Cette importance, du reste, nous a déjà été attestée par les deux inscriptions funéraires de Fréjus, mentionnées à la fin du précédent chapitre, et concernant, la première, un commandant de trirème (*Triérarque*) du même Antonin-le-Pieux, et la seconde, un *Préfet de la flotte* de Marc-Aurèle, son successeur (2).

(1) Je renvoie à la deuxième partie (article de la *Via Aurelia*) toute discussion relative aux anciens Itinéraires, et notamment, à la position de cet *Ad Horrea*, qui fait encore question.

(2) Pour les deux Itinéraires d'Antonin, voir le grand *Recueil des Historiens des Gaules et de la France* par Dom Martin Bouquet, Bénédictin de Saint-Maur (Nouvelle édition de M. Léopold Delisle, membre de l'Institut) ; t. 1, p. 103.

C'est sous le règne de ce dernier, vers l'an 175 que l'astronome grec ou égyptien, Claude Ptolémée, composa sa Géographie en huit Livres, dans laquelle Fréjus se trouve encore nommé. L'auteur, décrivant les côtes de la Méditerranée, et, à l'imitation de Pline l'Ancien, procédant de l'ouest à l'est, cite successivement : « Le « Promontoire de Citharista (la Ciotat), la Cité d'Olbia, « l'Embouchure de l'Argent, la *Colonie de Forum Ju-* « *lium*, et Antipolis des Décéates. » Antibes n'était point la capitale des Décéates, ses anciens ennemis ligures; l'écrivain a vraissemblablement voulu dire que cette ville était située dans leur pays. On remarquera surtout, ici, que Fréjus conserve toujours ce titre de *Colonie* que Tacite aimait à rappeler [1].

Nous devons, maintenant, franchir un siècle entier, pour rencontrer un nouveau monument à citer. Ce sera la colonne votive, aujourd'hui disparue avec tant d'autres antiquités précieuses, retirée jadis des ruines de Fréjus et qui avait été élevée en l'honneur de l'empereur Aurélien. L'inscription donne à ce prince, en même temps que plusieurs autres titres, celui de *Restaurateur de l'Univers*, et elle indique son troisième consulat comme date de l'érection du monument, ce qui correspond à l'année 275 de notre ère [2].

(1) Voici la traduction latine du texte grec de Ptolémée, donnée par D Bouquet, t. 1, p. 81 : Massalia civitas et Tauroentum et Citharistes promontorium, Olbia civitas, Argentei fluvii ostia, *Forum Julium Colonia* ; inde Deciatorum Antipolis. (Géographie, Liv. II).

(2) Antelmi, *De Initiis* etc. p. 19. — Girardin, *Histoire de Fréjus*, t. 1, p. 101.

L'époque de Constantin, (306-337) est représentée par une colonne milliaire, découverte en 1628 le long de la voie Aurélienne, à peu de distance de Fréjus : l'inscription, qui nous a été conservée dans les manuscrits du grand savant provençal Claude Nicolas Peiresc, reproduit les différents titres du premier empereur chrétien (1).

Une seconde borne milliaire, trouvée pareillement, cinquante ans après, dans le voisinage de Fréjus, faisait lire, d'abord, le nom du fils et successeur du grand Constantin, appelé Constantin comme son père : la suite de l'inscription mentionnait, ajoutés sans doute après coup, le nom de Valentinien, dont la famille remplaça la race constantinienne, et ceux de son frère Valens et de Gratien, son fils (337-384) (2).

Sous le règne de Théodose-le-Grand, apparaît un document des plus précieux ; je veux parler de la *table* ou *carte* qui porte son nom, et qu'on appelle aussi *Tabula Peutingeriana*, du nom de l'allemand Conrad Peutinger à qui on en doit la connaissance, dans le cours du XVIe siècle. Cette représentation des routes de l'empire, à laquelle on assigne pour date l'année 393, marque les villes et stations militaires situées sur chaque parcours, avec indication du nombre de milles romains qui les sé-

(1) MSS. de Peiresc, conservés à Paris (Bibliothèque nationale). *Inscriptiones antiquæ*, t. I, folio 121, et t. II, folio 18.

(2) Opuscule posthume de Joseph Antelmi, intitulé : *Assertio pro unico S. Eucherio Lugdun. Episc*, 1726. L'auteur y veut prouver qu'il n'y a eu qu'un saint Eucher évêque de Lyon.

parent : c'est, en quelque sorte, l'Itinéraire terrestre d'Antonin traduit et figuré au moyen d'un dessin grossier, et tout de convention quant à la réalité topographique. Sauf quelques différences dans l'évaluation des distances, on y trouve indiqués dans le même ordre, sur la route de Milan à Arles : Le Var, Antipolis, Ad Horrea, *Forum Julii* et Forum Voconii [1].

Un document non moins important (celui-ci est le dernier) attribué au règne d'Honorius, fils et successeur de Théodose (395-423), mentionne encore Fréjus, toutefois avec une variante que nous avons déjà relevée dans une inscription citée à la fin du précédent chapitre. Il s'agit de la *Notice des Provinces*, suivant la dernière division de la Gaule en dix-sept circonscriptions dont huit portent la dénomination de *Viennoise* [2]. C'est une simple nomenclature des *Cités* gallo-romaines, énumérées à la suite de leurs *Métropoles* respectives. Fréjus y figure comme appartenant à la troisième province viennoise, prise dans ce qui formait auparavant la Seconde Narbonnaise, car déjà, depuis assez longtemps, la Narbonnaise d'Auguste avait été partagée en deux provinces séparées par le Rhône, la partie occidentale avec Narbonne pour capitale, et la portion orientale ayant Aix pour chef-lieu. Je me borne à copier les diverses mentions concernant la Viennoise IIIe: *Metropolis, Civitas Aquensium* (Aix) ; *Civitas Aptensium* (Apt) ; *Civitas Reïensium* (Riez) ; *Civitas Forojuliensium* ou *Forojuliensis* (Fré-

(1) Dom Bouquet, t. I, p. 108.

(2) *Notitia Provinciarum et Civitatum*, Dom Bouquet, t. I, p. 122.

jus); *Civitas Vappincensium* (Gap); *Civitas Seguste-riorum* (Sisteron); *Civitas Antipolitana* ou *Antipolita-norum* (Antibes): sept cités, en tout. Ici, l'expression *civitas* désigne, à la fois, la ville dénommée et la circonscription territoriale qui en dépendait, le *pagus* gaulois, respecté dans l'organisation administrative des Romains.

Mais, à la date indiquée pour la rédaction de la *Notice des Provinces*, nous sommes en plein christianisme, devenu depuis Constantin, c'est-à-dire depuis un siècle, la religion de l'Etat; aussi certains traduisent-ils par *Evêché* le mot *Civitas* et celui de *Metropolis* par *Archevêché* (1). Maintenant Fréjus, comme les autres cités énumérées, a ses Evêques. L'un des plus illustres, Saint-Léonce, est contemporain de l'empereur Honorius. C'est également sous le règne de ce prince que son ami, son émule en sainteté, le grand Honorat, fonde dans le diocèse de Fréjus le célèbre monastère de Lérins. On était à la veille de la chute de l'empire romain d'Occident. Bientôt son agonie commence, et Saint-Ausile, le troisième successeur de Léonce, peut assister à la fin misérable de ce colosse qui avait si longtemps opprimé le monde. Tout semble perdu, les lettres, les sciences, les arts. Heureusement l'Evangile a pris possession des Gaules, et il ne tardera pas à convertir et à adoucir tous ces Barbares, qui, dans les desseins de Dieu, ont fini par avoir raison de la Rome politique et guerrière. L'Eglise gallo-romaine sauvera ce qu'il importait de conserver de

(1) Honoré Bouche, *Chorogr. et Hist. de Provence*, t. I, p. 113.

la civilisation païenne, ses chefs-d'œuvre littéraires, sa science du droit, ses formes administratives et juridiques, préparant, par l'unité religieuse, la fusion de tant de races diverses, d'où sortira cette unité politique qui, de bonne heure, a fait la France.

CHAPITRE V.

Commencements de l'Eglise de Fréjus. — Le prêtre Acceptus. — Saint-Léonce et Saint-Honorat. — L'Eglise de Fréjus, du Ve au Xe siècle. — Destruction de la ville par les Sarrasins. — Sa reconstruction par l'évêque Riculfe.

Nous devons revenir sur nos pas pour rechercher quels ont été les commencements de l'Eglise de Fréjus, sujet des plus importants mais entouré de difficultés, et auquel les proportions de ce volume me font vivement regretter de ne pouvoir accorder la place qui lui est due. Des plumes autorisées, des écrivains locaux pleins de zèle ont depuis longtemps essayé d'élucider cette obscure question d'origine : aidé de tant de savantes recherches, et en jetant, ce qu'on n'a pas fait, un coup d'œil sur les circonstances de l'introduction et de la diffusion du christianisme dans les Gaules, je vais tâcher d'apporter ma faible part dans la solution du problème [1].

(1) Les ouvrages auxquels je fais allusion sont, d'abord, le *De Initiis Ecclesiæ Forojuliensis* de Joseph Antelmi, déjà plusieurs fois cité, et l'*Histoire de la Ville et de l'Eglise de Fréjus* par le curé Girardin, que le lecteur connait également ; et ensuite, du premier, *Descriptio Diœcesis Forojuliensis*, et du second, *Description historique du Diocèse de Fréjus* : ces deux derniers ouvrages, laissés en manuscrit, ont été

On ne trouve rien de précis sur l'Eglise de Fréjus jusqu'à la seconde moitié du IV[e] siècle. En l'an 374, pour la première fois, les actes d'un concile tenu à Valence, en Dauphiné, nous révèlent son existence, à propos du remplacement contesté de l'un de ses évêques; d'où cette conséquence naturelle, tirée par tous les auteurs, que l'Evêché de Fréjus existait déjà depuis plus ou moins longtemps. Mais quelle date assigner à son établissement ? En l'absence de tous documents certains, détruits sans doute lors de la grande dévastation sarrasine, ce n'est que par voie d'induction que l'on peut essayer de répondre à cette question.

On a longuement disserté sur l'époque probable de l'introduction du Christianisme dans la Narbonnaise seconde, autrement dit la Provence. On connaît la pieuse légende de Saint-Lazare, de Sainte-Marthe, sa sœur, et de Sainte-Marie-Madeleine, que la tradition fait aborder dans les environs de Marseille, peu de temps après la mort de Jésus-Christ. De pareils voyages, entre les ports d'Orient et ceux de la Gaule méridionale, étaient chose facile et très-usitée, et le fait de ces trois personnages

pour la première fois, publiés en 1872 par M. l'abbé J.- B. Disdier. Auparavant le même avait rendu un non moins grand service à la science, en publiant ses propres recherches historiques *sur Saint-Léonce, Evêque de Fréjus et Patron du Diocèse*. A ces travaux, il faut joindre ceux de M. l'abbé Alliez *sur le monastère de Lérins*, (Histoire en 3 vol.), et son volume intitulé : *Les Iles de Lérins*, *Cannes et les Rivages environnants*. Dès 1636, le père Louis du Four avait, le premier, fait paraître un opuscule sous ce titre : *Sanctus Leontius, Episcopus et Martyr, suis Forojuliensibus restitutus*.

évangéliques fuyant, en Judée, la persécution, pour venir chercher un refuge sur nos côtes, n'est point un événement extraordinaire en soi. L'histoire proprement dite n'en dit rien; mais on ne saurait accueillir avec trop de respect des souvenirs qui offrent de tels caractères d'ancienneté et de perpétuité. Une autre tradition attribue les premières prédications de la foi nouvelle, dans les contrées qui ont formé la Provence, à un Saint-Trophime, disciple de Saint-Paul, qu'on dit envoyé, par Saint-Pierre lui-même, de Rome dans la ville d'Arles dont il fut le premier évêque. Mais cette tradition est fortement contestée. Les uns reculent la mission très-réelle du Saint-Trophime d'Arles jusqu'au second siècle; d'autres, se basant sur de plus solides autorités, la placent au milieu du siècle suivant. Recherchons donc, à la lueur de l'histoire, comment la religion chrétienne s'introduisit en Gaule, comment elle pénétra dans l'ancienne Province romaine, quelle y fut la marche de ses progrès, et, par conséquent, à quelle époque on peut reporter la conversion de Fréjus et des habitants de la contrée qui a formé son diocèse, ainsi que la création de son siége épiscopal.

Le célèbre Sévère Sulpice, d'avocat distingué devenu moine et disciple de Saint-Martin évêque de Tours, dont il a écrit la vie, sanctifié lui-même après sa mort, dans sa remarquable *Histoire sacrée* qui lui a valu le nom de *Salluste chrétien*, écrivait vers la fin du IVe siècle : « Ce ne fut qu'un peu tard que le christianisme « s'établit en-deçà des Alpes, et l'on ne commença à y

« voir des martyrs que sous Marc-Aurèle [1]. » D'un autre côté, Saint-Grégoire, qui au VIe siècle illustra pareillement le siége de Tours, et qu'on a appelé *le Père de notre histoire*, nous fait connaître les noms des premiers apôtres gaulois. « Saint-Pothin (disent, d'après « lui, les Bénédictins de Saint-Maur), sorti d'Asie où il « avait pu être instruit par les Apôtres mêmes, et « depuis premier évêque de Lyon, Saint-Irénée, son « prêtre et ensuite son successeur, avec quelques autres « disciples de Saint-Polycarpe, sont les premiers que « nous sachions certainement être venus prêcher la foi « dans les Gaules [2]. » Saint-Polycarpe, alors évêque de Smyrne, avait reçu de bonne heure la foi de Saint-Jean-l'Evangéliste auquel il s'était particulièrement attaché : Saint-Pothin, son contemporain et son ami, pouvait très-bien, en effet, avoir puisé à la même source.

La ville de Lyon, choisie par lui comme résidence et centre de ses prédications, était, depuis Auguste, la véritable capitale de la Gaule, la cité Impériale en un mot.

(1) *Histoire Sacrée*, Liv. II, § 46, citée par les Bénédictins de Saint-Maur, dans leur *Histoire littéraire de la France*, t. I, p. 224. Pour ces tembs reculés et jusqu'au quinzième siècle, le grand ouvrage des Bénédictins n'est, à proprement parler, qu'une histoire ecclésiastique où la critique et l'érudition se disputent le pas, et où figurent, à leur date, tous les personnages chrétiens plus où moins célèbres avec l'appréciation de leurs œuvres, les Actes des conciles, les Lettres des papes et des évêques, ect. ect.

(2) Grégoire de Tours, *Historia Francorum*. Liv. I, § 27. — *Hist. litt. de la France*, Ibidem. p. 225.

Le motif qui détermina la préférence de Saint-Pothin, fut sans doute le même qui avait conduit Saint-Pierre et Saint-Paul à Rome, c'est-à-dire, le désir d'attaquer le paganisme là où était sa plus grande puissance. Comme eux, l'Apôtre des Gaules scella sa divine mission de son sang, en l'an 177, la seizième année du règne de Marc-Aurèle, ce sage qui condamnait aux bêtes : quarante-sept néophites reçurent la mort en même temps que leur évêque. Le sang de ces premiers martyrs fut fécond. La foi rayonna autour de Lyon, et Vienne eut son Eglise, peut-être contemporaine de celle de la métropole. Saint-Marcel porte l'Evangile à Châlons-sur-Saône, Saint-Valérien à Tournus, Saint-Bénigne à Dijon, à Autun et à Langres, affirmant pareillement leur foi par le martyre. Pendant ce temps, Saint-Irénée, successeur et continuateur de Saint-Pothin, achève la conversion de sa cité épiscopale et ses disciples vont établir le christianisme à Besançon et à Valence. Toute la vie de ce savant prélat, martyrisé à son tour en 202, sous Septime Sévère, ne fut qu'une lutte éloquente contre les hérésies qui embarrassaient les premiers pas de l'Eglise gauloise. Mais, déjà, elle était en état d'avoir des conciles, témoin celui que présida Saint-Irénée lui-même, à Lyon, pour la fixation du jour de la fête de Pâques, qui n'était point encore uniformément célébrée.

Avec le troisième siècle apparaissent, enfin, les premiers évêques incontestés de la Gaule narbonnaise. C'est encore à Saint-Grégoire de Tours que nous en devons la connaissance. Vers l'an 250, selon lui, Dieu envoya dans

les Gaules sept autres missionnaires que l'on croit avoir été désignés par le pontife romain. Voici leurs noms et la résidence qu'ils se choisirent : Saint-Trophime, qui se fixa à Arles, Saint-Paul à Narbonne, Saint-Saturnin à Toulouse, Saint-Austremoine à Clermont en Auvergne, Saint-Martial à Limoges, Saint-Gatien à Tours et Saint-Denis à Paris. Ce furent sept évêchés nouveaux établis à plus ou moins d'intervalle l'un de l'autre, car quoique l'historien des Francs n'indique qu'une seule et même date pour ces diverses missions, il est à croire qu'elles ne furent pas simultanées. « De la manière dont Saint-« Grégoire de Tours parle de la mission de ces sept « évêques, disent les Bénédictins de Saint-Maur, on « s'imagineroit qu'ils sont venus en même temps dans « les Gaules. Mais cela ne s'est pas fait ainsi. Les uns « sont venus plus tôt, les autres plus tard. Il est au « moins indubitable que Saint-Trophime y étoit venu et « avoit fixé son siége à Arles assez longtemps avant « Saint-Saturnin à Toulouse (celui-ci arrivé certaine-« ment en 250). On n'en peut douter lorsqu'on fait « attention qu'avant 253, il avoit pour successeur à « Arles l'Evêque Marcien, engagé dès lors dans l'hérésie « de Novatien, et qu'entre Saint-Trophime et ce Mar-« cien, il y a eu au moins un autre évêque, qui est « Saint-Régule... De telle sorte qu'il faut avancer de « trente ans ou environ la mission de Saint-Trophime « dans les Gaules. Il en peut aisément avoir été ainsi « des autres évêques [1]. » C'est donc vers l'an 220, sous

(1) *Hist. litt. de la France*, t. I, p. 305.

le règne d'Héliogabale, qu'aurait eu lieu la mission de l'Apôtre de la seconde Narbonnaise à laquelle appartenait Fréjus.

On sait d'une manière certaine, que Saint-Saturnin, après avoir établi, vers 250, son siége épiscopal à Toulouse, où il trouva le martyre, y avait formé des disciples qui allèrent répandre sa doctrine en différents lieux et y fondèrent de nouvelles Eglises. La même chose doit s'entendre de ses autres collègues, et, successivement, on voit naître les évêchés d'Agen, de Bordeaux, d'Angoulême, de Périgueux, de Poitiers, de Saintes, de Bourges, d'Angers, du Mans, et dans le nord, sans doute par les soins de l'Apôtre de Paris, ceux de Chartres, de Meaux, de Senlis, d'Amiens et de Cologne. « De même « enfin, (ajoutent les Bénédictins de Saint-Maur, à qui « nous empruntons ces détails), les villes les plus con- « sidérables du voisinage d'Arles et de Narbonne, qui « n'avoient point encore reçu la foi à l'arrivée de « Saint-Trophime et de Saint-Paul dans les Gaules, ne « tardèrent pas à voir former des Eglises dans leur en- « ceinte par le ministère de ces deux grands évêques (1). » Les mêmes écrivent encore : « Outre le grand nombre « d'Eglises dont nous venons de faire l'énumération, il « y avoit des évêques dans presque toutes les autres « principales villes des Gaules, où ils vinrent s'établir de « divers endroits. Quelques-uns y furent envoyés de « Rome même, comme les sept dont nous avons parlé, « Saint-Pérégrin, envoyé à Auxerre sous le pape Sixte II

(1) Ibidem, p. 307.

« (257), Saint-Genulfe à Cahors sous le même, et sans
« doute plusieurs autres qui nous son moins connus,
« D'autres y purent venir d'ailleurs [1]. »

Ces citation sont justifiées par l'intérêt qu'elles présentent pour la solution de la question qui nous occupe. En effet, ne peut-on pas conclure de ce qui précède, que si Saint-Trophime, à l'imitation de ses six autres collègues en apostolat, a fondé des Eglises dans la seconde Narbonnaise, qui était la province où se trouvait Arles et est devenue la provence actuelle, Fréjus a dû être l'un des lieux choisis par lui pour un semblable établissement ? Du Rhône au Var, on ne rencontrait que quatre villes importantes à différents titres : Marseille, Arles, Aix et Fréjus. Les Barbares n'ont pas encore passé le Rhin ; la Narbonnaise est intacte ; Forum Julii existe dans son entière splendeur, principal port de l'empire, cité populeuse (nous rechercherons plus tard le chiffre de sa population), renommée par ses monuments et par sa force comme place de guerre : s'il est difficile de prouver, au sens strict du mot, qu'alors, c'est-à-dire pendant la seconde moitié du IIIe siècle, cette ville, convertie à la foi, a possédé des évêques, il le serait plus encore d'établir, par des arguments péremptoires, qu'il n'en a point été ainsi.

Jusqu'à la fin de ce siècle, le christianisme ne cessa de progresser, et la cruelle persécution de Dioclétien, qui fit tant de martyrs (à Marseille, Saint-Victor, et Saint-Genès, à Arles), n'empêcha pas son triomphe définitif dix

(1) Ibidem.

ns après, au commencement du règne de Constantin. L'histoire a donné à ce prince le nom de Grand ; il le méritait, question de dogme à part, pour avoir consacré par sa puissance, aux yeux du monde, la plus grande révolution que le monde eût connue, la plus bienfaisante et la plus féconde, puisqu'elle relevait la dignité humaine, supprimait l'esclavage, cette pierre angulaire de la société païenne, et allait bientôt sauver la civilisation submergée par les flots de la barbarie. Son père, Constance-Chlore, fait César par Dioclétien, en avait reçu le gouvernement, ou pour mieux dire, la souveraineté de la Gaule ; il fixa son siége à Trèves sur la Moselle, qui, depuis assez longtemps déjà, avait dépossédé Lyon de son espèce de primauté. Les chrétiens n'eurent qu'à se louer de sa douceur, inspirée sans doute par sa femme Hélène, la mère de Constantin, que l'Eglise a sanctifiée pour l'ardeur de sa foi évangélique. Constantin transporta, de Trèves à Arles, le siége du Préfet du Prétoire des Gaules, ce qui, sous un prince devenu chrétien, fit en quelque sorte de cette dernière ville, la capitale politique et religieuse du pays. Sous son règne, le christianisme reçut sa complète organisation. En Gaule, les diocèses furent délimités et de nouveaux siéges établis.
« Les métropoles ecclésiastiques, dit un savant mémoire
« déjà cité, faible imitation des grandes divisions ad-
« ministratives de l'empire, et les cent quinze diocèses,
« qui représentent souvent la circonscription du terri-
« toire des anciens peuples, furent établis lorsque Cons-

« tantin associa le christianisme à l'empire..... On res-
« pecta les démarcations des peuples, que la conquête
« avait jusque-là conservées [1]. »

L'Eglise gauloise ou gallicane n'avait plus rien à redouter du paganisme. Quoique n'ayant pas entièrement disparu, il se soumettait en frémissant, à l'abri de toute persécution, lui qui avait tant persécuté. Mais la religion nouvelle, débarrassée de ses ennemis extérieurs, avait à compter avec les révoltes intérieures, et l'hérésie d'Arius, qui niait la divinité du Fils, égal à son Père, venait de naître à la même heure où Constantin se convertissait. Déjà, depuis quelques années, une autre hérésie plus ardente, quoique n'ayant rien de la gravité de la première, tentait de semer la division dans les Eglises de la Gaule méridionale. C'était celle des *Donatistes*, ainsi nommée de l'évêque africain Donat, qui en avait été le promoteur. Les Donatistes refusaient d'admettre à la communion les *Traditeurs*, c'est-à-dire ceux qui, pendant la dure persécution de Dioclétien, avaient livré les Ecritures et autres livres sacrés aux païens, acharnés à les détruire. Les plus saints pontifes, dans l'intérêt de la paix, sentirent la nécessité de mettre fin à cette intolérance impitoyable pour des hommes, qui, répentants d'un moment de faiblesse, ne méritaient pas d'être à tout jamais rejetés de la communion chrétienne. Un premier concile, tenu à Rome en 313, avait condamné

(1) *Recherches sur les antiquités romaines du pays des Voconliens*, par M. Jean-Denis Loug, (*Mémoires* de l'Académie des Inscriptions, 1849, 2e série, t. II. p. 334).

l'évêque Donat et ses adhérents : ne se tenant point pour battus, ceux-ci demandèrent un nouveau jugement, prétendant que leur défense n'avait pas été complète. Par un scrupule d'impartialité, Constantin leur accorda cette satisfaction, et convoqua, pour les entendre, un nouveau concile à Arles, dans le courant de l'année suivante.

A ce concile, que le Père Sirmond appelle « le plus considérable de l'Eglise après les conciles œcuméniques, » furent convoqués les évêques d'Afrique, où était née l'hérésie, ceux de la Gaule et des autres provinces d'Occident qui obéissaient à Constantin [1]. Trente-trois évêques y siégèrent en personne, assistés de quatorze prêtres, vingt-six diacres, sept exorcistes et deux lecteurs, la plupart de ceux-ci délégués par des prélats absents, pour les remplacer. Les Actes de l'assemblée ne citent nommément que douze évêques gaulois, celui d'Arles, qui présida, et ensuite ceux de Marseille, de Toulouse, de Bordeaux, de Vaison, de Vienne, de Lyon, d'Autun, de Rouen, de Reims et de Cologne ; et ils se contentent de désigner, comme s'étant fait représenter, les Eglises de Mende, d'Orange, d'Apt et de Nice [2]. Evidemment, cette double énumération ne doit pas être limitative : la partie qui mentionne les évêques, laisse en dehors bien des sièges connus ; et parmi les 49 membres non-mitrés, plus de quatre, très-vraissemblablement, représentaient d'autres diocèses de la Gaule méridionale. C'est

(1) Bénédictins de Saint-Maur, *Hist. litt. de la Fr.* t. I, deuxième partie, p. 52.

(2) Ibidem.

dire que l'absence du nom de Fréjus, dans les Actes de cette assemblée, ne saurait être invoquée comme une preuve irréfragable qu'alors son Eglise n'existait pas; surtout quand on y voit figurer, sans parler des évêchés d'Apt et d'Orange, le siége de Nice, ville du littoral d'une importance à coup-sûr bien moindre que Forum Julii. Toutefois, en supposant que l'évêché de Fréjus fût encore à créer à l'avènement de Constantin, il ne doit pas être moins ancien que le règne de ce prince, car, de sa mort à l'année 374, date des premiers documents certains relatifs à l'histoire ecclésiastique de Fréjus, il ne s'est écoulé qu'une période de trente-sept ans, et les documents dont il est question supposent une Eglise établie depuis plus ou moins longtemps.

A ce premier concile d'Arles, où les Donatistes furent de nouveau condamnés, en succéda un second, tenu, l'an 353, dans les plus fâcheuses circonstances. Constantin était mort en 337, sans avoir pu détruire l'hérésie arienne. En vain il l'avait fait condamner par le concile de Nicée, lequel fixa la foi dans le fameux Symbole qui porte le nom de cette ville. Dans le partage que ses trois fils firent de son vaste empire, l'aîné, Constantin, né à Arles même, eut les Gaules, l'Espagne et la Grande Bretagne. Constance, le second, les provinces d'Orient, et Constant, le dernier, l'Italie, l'Illyrie et l'Afrique. L'aîné et le plus jeune restèrent attachés au catholicisme; mais Constance se montra de bonne heure Arien zélé, et en 350, devenu seul maître de l'Empire, par la mort, sans enfants, de ses deux frères, il se trouva

livré à toute la malice et aux intrigues des sectateurs d'Arius, qui abusaient plus encore de sa faiblesse d'esprit que de sa conviction dans l'erreur. Il persécuta surtout Saint-Athanase, l'illustre évêque d'Alexandrie, protégé, de leur vivant, par ses frères, et qu'un concile arien avait déposé de son siége et fait exiler. La lutte entre l'hérésie et la vraie foi prit alors dans les Gaules, principalement dans le midi, une ardeur inouïe, et la puissance impériale fit un instant pencher la balance du côté de ceux qui niaient la *consubstantialité* du Verbe. Deux hommes représentaient les deux principes en cause : Saint-Hilaire, évêque de Poitiers, le plus grand père de l'Eglise gallicane depuis Saint-Irénée, et l'évêque d'Arles, Saturnin. courtisan ambitieux, inféodé à l'Arianisme et tout-puissant sur l'esprit de l'empereur. De son exil, l'intrépide Athanase n'avait cessé de rappeler, parfois durement, Constance à ses devoirs chrétiens. Celui-ci convoqua alors dans la ville d'Arles, où il résidait, ce second concile dont j'ai parlé, pour en obtenir une condamnation formelle de l'évêque d'Alexandrie. Saturnin y présidait, entouré d'un certain nombre de prélats ariens ; mais malgré tous leurs efforts et les menaces de l'empereur, la majorité refusa ce qu'on lui demandait, guidée et soutenue par Hilaire de Poitiers et l'évêque de Toulouse, Rodane, les deux seuls dont les noms nous aient été conservés.

Qu'on me permette d'ajouter encore quelques lignes, qui achèveront de nous faire connaître le milieu, à la

dire que l'absence du nom de Fréjus, dans les Actes de cette assemblée, ne saurait être invoquée comme une preuve irréfragable qu'alors son Eglise n'existait pas; surtout quand on y voit figurer, sans parler des évêchés d'Apt et d'Orange, le siége de Nice, ville du littoral d'une importance à coup-sûr bien moindre que Forum Julii. Toutefois, en supposant que l'évêché de Fréjus fût encore à créer à l'avènement de Constantin, il ne doit pas être moins ancien que le règne de ce prince, car, de sa mort à l'année 374, date des premiers documents certains relatifs à l'histoire ecclésiastique de Fréjus, il ne s'est écoulé qu'une période de trente-sept ans, et les documents dont il est question supposent une Eglise établie depuis plus ou moins longtemps.

A ce premier concile d'Arles, où les Donatistes furent de nouveau condamnés, en succéda un second, tenu, l'an 353, dans les plus fâcheuses circonstances. Constantin était mort en 337, sans avoir pu détruire l'hérésie arienne. En vain il l'avait fait condamner par le concile de Nicée, lequel fixa la foi dans le fameux Symbole qui porte le nom de cette ville. Dans le partage que ses trois fils firent de son vaste empire, l'aîné, Constantin, né à Arles même, eut les Gaules, l'Espagne et la Grande Bretagne. Constance, le second, les provinces d'Orient, et Constant, le dernier, l'Italie, l'Illyrie et l'Afrique. L'aîné et le plus jeune restèrent attachés au catholicisme; mais Constance se montra de bonne heure Arien zélé, et en 350, devenu seul maître de l'Empire, par la mort, sans enfants, de ses deux frères, il se trouva

livré á toute la malice et aux intrigues des sectateurs d'Arius, qui abusaient plus encore de sa faiblesse d'esprit que de sa conviction dans l'erreur. Il persécuta surtout Saint-Athanase, l'illustre évêque d'Alexandrie, protégé, de leur vivant, par ses frères, et qu'un concile arien avait déposé de son siége et fait exiler. La lutte entre l'hérésie et la vraie foi prit alors dans les Gaules, principalement dans le midi, une ardeur inouïe, et la puissance impériale fit un instant pencher la balance du côté de ceux qui niaient la *consubstantialité* du Verbe. Deux hommes représentaient les deux principes en cause : Saint-Hilaire, évêque de Poitiers, le plus grand père de l'Eglise gallicane depuis Saint-Irénée, et l'évêque d'Arles, Saturnin, courtisan ambitieux, inféodé à l'Arianisme et tout-puissant sur l'esprit de l'empereur. De son exil, l'intrépide Athanase n'avait cessé de rappeler, parfois durement, Constance à ses devoirs chrétiens. Celui-ci convoqua alors dans la ville d'Arles, où il résidait, ce second concile dont j'ai parlé, pour en obtenir une condamnation formelle de l'évêque d'Alexandrie. Saturnin y présidait, entouré d'un certain nombre de prélats ariens ; mais malgré tous leurs efforts et les menaces de l'empereur, la majorité refusa ce qu'on lui demandait, guidée et soutenue par Hilaire de Poitiers et l'évêque de Toulouse, Rodane, les deux seuls dont les noms nous aient été conservés.

Qu'on me permette d'ajouter encore quelques lignes, qui achèveront de nous faire connaître le milieu, à la

et-un prélats y assistaient, parmi lesquels les évêques d'Arles, d'Orange et de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Cette assemblée venait précisément de s'occuper, au point de vue de la discipline ecclésiastique, en général, de la question que faisait naître la conduite d'Acceptus, et il l'avait résolue contre ceux qui trop souvent, apparemment, s'accusaient ainsi. Sa décision, à cet égard, forme le quatrième des articles ou *canons* rédigés par le concile. « Ce quatrième canon est remarquable (ajoute l'ou-
« vrage qui nous sert de guide). Il se trouvoit des per-
« sonnes qui pour éviter l'etat ecclésiastique, qui leur
« paroissoit redoutable, se déclaroient chargées de quel-
« que péché mortel qui les excluoit selon les canons.
« Les Pères du concile louent leur modestie et leur
« frayeur religieuse. Mais voyant d'un côté avec regret
« que cet aveu laissoit de mauvaises impressions dans
« l'esprit du peuple, toujours porté à croire le mal;
« et de l'autre qu'ils ne pouvoient pas se condamner
« eux-mêmes non plus qu'une tierce personnne, ils
« ordonnérent que ceux qui se trouveroient dans ce
« cas seroient crus sur leur parole. En conséquence, il
« les excluent du *sacerdoce*, comme coupables, ou du
« crime dont ils s'accuseroient, ou de mensonge contre
« eux-mêmes [1]. »

Les fidèles de Fréjus, dans l'ignorance de cette dé-

(1) Ibidem, p. 210. — L'expression de *Sacerdoce*, dans le langage liturgique des ces premiers temps, désigne, à la fois, l'état de simple prêtre et la dignité épiscopale. C'est dans ce dernier sens que ces mots de *sacerdos*, *sacerdotium* sont employés par Saint-Ambroise, Saint-Augustin, Sidoine-Appollinaire et autres.

cision dogmatique, non encore publiée, adressèrent une supplique aux prélats réunis à Valence, pour les prier de contraindre Acceptus à devenir leur pasteur. L'évêque d'Arles, Concordius, primat de la Narbonnaise, se fit l'organe de leur vœu, rendant justice aux vertus et à la bonne renommée de l'élu. Mais les Pères du concile ne jugèrent pas à propos de faire une exception à la règle qu'ils venaient d'établir, et ils en exprimèrent, en quelque sorte, leurs regrets à l'Eglise de Fréjus, dans cette lettre qu'il faut reproduire toute entière (traduction et texte), car elle est le premier monument authentique de son histoire.

A nos bien-aimés Frères, le clergé et le peuple de l'Eglise de Fréjus (suivent les noms des 21 évêques, sans désignation de siége), *Salut dans le Seigneur.*

« Notre révéré frère Concordius, nous ayant, d'une « part, parlé de la personne du très-saint Acceptus ainsi « qu'il convient à un homme prudent et à un chrétien, « et nous ayant fait connaître, de l'autre, que vous « désiriez tous avec ardeur de le voir élever aux hon- « neurs du Sacerdoce, cependant, comme déjà le Concile « avait décidé d'interdire ces sortes d'ordinations qui ne « peuvent se faire sans scandale, nous n'avons pu accor- « der à un seul ce qui était refusé aux autres ; et quoi- « que nous n'ignorions point que plusieurs par humilité « et quelques-uns effrayés du fardeau du Sacerdoce (ce « qui sont des marques de sainteté) ont porté contre « eux-mêmes de fausses accusations pour se soustraire à

« cet honneur, néanmoins parce que presque tous les
« hommes sont plus enclins à juger en mal qu'en bien,
« et que toute contestation sur la personne des ministres
« de Dieu peut être prise en mauvaise part, il a été ré-
« solu dans le concile que quiconque aura porté contre
« soi-même des accusations vraies ou fausses, devra être
« cru sur son propre témoignage : c'est pourquoi nous
« avons décrété que de telles personnes devaient absolu-
« ment être écartées de cette dignité qu'il convient de
« mettre à l'abri de tout scandale. Que la divine miséri-
« corde, bien-aimés Frères, vous protège jusque dans
« l'Eternité [1].

(1) *Dilectissimis Fratribus Clero et Plebi ecclesiæ Forojuliensis, Fœgadius, Eumenius, Florentius, Artemius, Æmilianus, Britto, Justus, Evodius, Rhodanius, Eortius, Chrestus, Constantius, Paulus, Concordius, Antherius, Neoterius, Nicetius, Urbanus, Félix, Simplicius et Vincentius, episcopi, in Domino salutem.*

Quamvis tam ea, benedictus frater noster Concordius, de sanctissimi Accepti personâ, suggesserit quæ prudenti et christiano viro digna sunt, quàm quòd studio omnium vestrûm ad honorem sacerdotii poscatur, edixerit tamen, quia in Synodo jam sederat, ordinationes hujusmodi submovendas, quæ sine scandalo esse non possunt, non potuimus præstare uni, quod cæteris negabatur ; et licet non ignoraremus, multos verecundiâ et nonullos suscipiendi sacerdotii metu trepidos (quæ utique signa sunt sanctitatis) falsa in se rejiciendi honoris causâ dixisse, tamen quia omnium ferè ad ea quæ sunt pejora proclive judicium est, et materies disputationum, ex obrectatione Sacerdotum Dei quæritur, sedit in synodo ut quisquis de se vel vera, vel falsa dixisset, fides ei. quam suomet testimonio confirmaret, haberetur ; quapropter, decretum est, submovendos protinùs esse ab eo gradu, quem ab omni scandalo liberum esse decet. Divina vos pietas in æternum protegat, Fratres dilectissimi. (Antelmi, *De Initiis*, etc. p. 44. — Girardin, Liv. III, p. 24). Ce dernier a seul traduit la lettre; je n'ai apporté à sa traduction que les modifications qui m'ont paru résulter du texte.

Nous ne pouvons que répéter, après Antelmi, Girardin et M. Disdier, que ce document, et les faits qu'il rappelle, sont une preuve sans réplique de l'antériorité du siége épiscopal de Fréjus; à moins qu'on ne veuille soutenir, qu'alors, le clergé et le peuple de cette ville procédèrent d'eux-mêmes à son établissement, par l'élection, sans précédent, du prêtre Acceptus. Or, on sait que les communautés chrétiennes n'avaient point ce droit, réservé aux Papes, aux Conciles et aux Primats. Si, dans cette circonstance, les habitants de Fréjus avaient risqué une nouveauté, les Pères du concile de Valence, et en particulier, l'évêque d'Arles, primat de la province, n'eussent pas manqué de les rappeler à l'observation des Canons.

Après ce premier fait, nous retombons dans l'obscurité et aucun document certain ne nous fait connaître le nom du pontife élu à la place d'Acceptus, heureux d'échapper aux honneurs dont il redoutait le poids. Antelmi et Girardin placent ici un évêque du nom de Quillinius ou Quinidius, qui aurait occupé le siége jusqu'à l'avènement de Saint-Léonce, c'est-à-dire pendant près de trente ans. M. Disdier le repousse, en invoquant les plus solides arguments, auxquels, faute de place, je me vois obligé de renvoyer le lecteur. « Il vaut mieux (dit-il, en terminant « sa discussion marquée au coin de la plus saine critique) « avouer notre ignorance sur le successeur d'Acceptus, « et déplorer la perte des antiques documents à l'aide « desquels les origines de l'Eglise de Fréjus nous

« apparaîtraient peut-être entourées de moins d'obs-
« curités [1]. »

On met l'épiscopat de Saint-Léonce au commencement du cinquième siècle. Les trente dernières années du siècle précédent avaient été marquées, soit dans l'ordre politique, soit dans l'ordre religieux, par des évènements qu'il faut au moins indiquer, pour faire connaître l'époque dans laquelle allait se produire le premier évêque connu de Fréjus. C'est un tort que de trop isoler du temps où ils ont vécu, les personnages dont on étudie l'histoire.

Dans cet intervalle se place, en Occident, la mort de Valentinien Ier, le règne de son fils aîné Gratien (175-183) et celui de Valentinien II, son second fils (183-192), l'un et l'autre assassinés; et, en Orient, le glorieux règne de Théodose. Valentinien II n'ayant point laissé d'enfants, celui-ci put, un instant, réunir l'empire entier sous ses lois ; mais à sa mort, arrivée en l'an 395, il le partage de nouveau, et, cette fois, d'une manière définitive, entre ses deux fils, donnant à Arcadius, l'aîné, Constantinople et tout l'Orient, et l'Occident avec Rome au jeune Honorius, qui commençait à peine sa onzième année. Gratien, Théodose et Valentinien avaient su contenir, au-delà des frontières, les barbares maintenant prêts pour les grandes invasions, pendant que le christianisme trouvait en eux de constants et fervents protecteurs.

(1) *Recherches historiques sur Saint-Léonce, évêque de Fréjus et Patron du Diocèse*. Draguignan, 1864, pp. 13-18.

Deux hommes, deux prélats hors-ligne, Saint-Martin, fait évêque de Tours en 371, et Saint-Ambroise, devenu évêque de Milan trois ans plus tard, quelques mois seulement après l'affaire d'Acceptus, dominent et dirigent l'Eglise d'Occident. Mais la direction appartient surtout à Ambroise, le grand docteur de ce temps, et qui n'eut d'égal que Saint-Augustin, son disciple, élevé sur le siége d'Hippone au moment même où disparaissait Théodose. Saint Martin et Saint-Ambroise moururent dans le cours de la même année (397). Déjà, l'Eglise des Gaules avait perdu, en 390, Saint-Just, le digne successeur d'Irénée sur le siége de Lyon, et, en 392, l'évêque d'Agen Phébade, le compagnon de Saint-Hilaire de Poitiers dans la grande lutte contre l'Arianisme. C'était une forte génération d'athlètes, aussi courageux qu'éloquents, qui prenait fin, pour faire place à un autre où les vertus, la fermeté dans la foi et l'ardeur dans la charité allaient briller encore à un degré éminent. Pour cette période, qui s'ouvre avec le Ve siècle, le diocèse de Fréjus est représenté par les deux noms de Léonce et d'Honorat, les plus justement célèbres de son histoire, ainsi qu'on va pouvoir en juger.

Les renseignements contemporains sur ces deux saints personnages sont peu nombreux et en même temps peu précis. Le restaurateur de Fréjus, l'évêque Riculfe, nous dira, au Xe siècle, le désastre éprouvé par les archives de son Eglise, où l'on ne trouvait plus ni chartes, ni titres, ni documents d'aucune sorte relatifs aux pré-

cédentes époques [1]. Tout cela avait péri, et nous sommes obligés de demander à des sources étrangères, les quelques faits qui nous permettront, non de reconstruire une véritable biographie de Saint-Léonce et de Saint-Honorat, unis dans ces pages comme ils le furent dans leur vie, mais de marquer leur place dans l'histoire ecclésiastique du temps. Voici donc ce qui paraît avéré sur leur compte. et ce que la critique, après s'être parfois égarée, semble avoir définitivement consacré.

Saint-Léonce et son frère, Saint-Castor, naquirent à Nîmes de parents nobles et riches. On ne sait rien de leur enfance et de leur jeunesse ; on ignore également les circonstances qui déterminèrent leur vocation religieuse. Une vie pure et sainte les avait fait porter de bonne heure, l'un, sur le siége d'Apt, l'autre, sur celui de Fréjus. Alors, l'épiscopat se recrutait souvent parmi les familles d'un rang distingué. Pour ne prendre que deux exemples, Saint-Martin de Tours, fils d'un chef de légion, avait servi vingt-trois ans avec honneur avant de se faire prêtre, et Saint-Ambroise, né d'un Préfet du Prétoire, était gouverneur de la Ligurie italienne, lorsque la ville de Milan le choisit pour son évêque. Comment Saint-Léonce avait-il été connu par les habitants de Fréjus ? Faisait-il partie du clergé de cette ville ? ou bien sa renommée précoce y avait-elle pénétré d'un point plus ou moins éloigné ? D'après un ancien Légendaire, cité par Antelmi et aujourd'hui perdu, « Léonce,

(1) C'est ainsi que s'exprime une charte de l'an 980 qui viendra en son lieu.

« quittant sa patrie, aurait distribué ses biens aux pau-
« vres, ou laissé à ses proches tout son patrimoine, et
« serait arrivé à Fréjus, où l'évêque, devinant ses trésors
« de vertu, l'aurait retenu [1]. » Tous ces commencements sont pleins d'obscurités, et la date même de l'élévation de Saint-Léonce sur le siège de Fréjus ne nous est point exactement connue, pas plus, du reste, que celle qui inaugura le pontificat de son frère. On est d'accord pour les fixer vers la première année du Ve siècle ; et en effet, pour ce qui concerne Saint-Léonce, il était déjà évêque en l'an 405, qui est l'époque acceptée de l'arrivée de Saint-Honorat à Fréjus.

Les souvenirs sont un peu moins confus quant aux premières années du fondateur de Lérins, grâce à l'Oraison funèbre que nous a laissée de lui le second Saint-Hilaire, à la fois son parent, son disciple et son successeur sur le siége d'Arles, occupé par Saint-Honorat vers la fin de sa vie. La page suivante, empruntée aux Bénédictins de Saint-Maur, nous offre, pour son enfance et sa jeunesse, un résumé complet de ce monument véritablement historique, et, par conséquent, bien précieux à une époque aussi pauvre en documents de ce genre.

« Saint-Honorat, l'une des plus brillantes lumières de
« son temps, naquit dans les Gaules après le milieu du
« IVe siècle. On ignore le lieu précis de sa naissance ;
« mais on a un fondement légitime pour croire que ce
« fut l'un des deux pays que l'on a nommés dans la

(1) *De Initiis* etc. p. 70, cité par M. l'abbé Disdier, p. 24 de ses *Recherches historiques sur Saint-Léonce.*

« suite la Lorraine et la Bourgogne. Sa famille étoit « illustre et avoit possédé la dignité du consulat. Saint-« Hilaire, qui fut depuis son successeur dans le siége « épiscopal d'Arles, se dit son parent, et par là notre « saint se trouvoit allié avec Saint-Loup de Troyes, « qui avoit épousé la sœur de Saint-Hilaire.

« Honorat excelloit dans les exercices du corps, et « avoit été assurément élevé dans les Lettres, comme « toutes les personnes de naissance l'étoient alors. Dès « son enfance, il donna diverses marques de vertu, « quoiqu'il ne fût encore que catéchumène. Sitôt qu'il « pouvoit avoir de l'argent, il le distribuoit libéralement « aux pauvres. Après son baptême, il prit la résolu-« tion de renoncer entièrement au monde, malgré tout « ce que son père, qui étoit un homme du siècle, sut « mettre en usage pour l'y retenir et le lui faire aimer.

« Il avoit plusieurs frères ; mais on ne connoît que « Saint-Venance, qui bien plus âgé que lui, voulut « être son imitateur et son disciple dans la piété. « D'abord ils se retirèrent à la campagne dans une « de leurs terres, où l'odeur de leur vertu attira « plusieurs personnes, qui allèrent se joindre à eux. « Mais la crainte d'être tentés par les honneurs, leur « fit quitter leur pays. Ils vendirent ce que leurs au-« mônes précédentes avoient laissé de leurs biens, et le « distribuèrent aux pauvres. Ainsi dénués, ils allèrent « sous la conduite de Saint-Capraise s'embarquer à « Marseille vers l'an 395 ; ils abordèrent en Achaïe, « c'est-à-dire en Grèce et dans le Péloponèse. Les fa-

« tigues du voyage leur ayant causé plusieurs maladies,
« Saint-Venance n'y put résister et mourut à Méthone.
« Après sa mort, Saint-Honorat avec Saint-Capraise
« reprit le chemin des Gaules par l'Italie et la Toscane,
« et alla fixer sa retraite dans l'Ile de Lérins [1]. »

Les écrivains passent trop rapidement sur ces voyages d'Honorat, et ils ont surtout le tort de ne faire, dans l'article qu'ils lui ont consacré, aucune mention de ses relations avec Saint-Léonce. Antelmi conjecture que celui-ci, venant s'établir à Fréjus, et le futur fondateur de Lérins, sur le point de s'embarquer pour l'Orient, avaient pu se rencontrer à Marseille : « Certainement, « ajoute-t-il, leur amitié avait précédé le départ d'Honorat pour la Grèce [2]. » L'évêque de Marseille, Saint-Procule, promptement édifié sur le mérite du jeune patricien, eût bien voulu l'arrêter et l'attacher à son Eglise ; il lui en fit les plus vives instances ; mais Honorat ne se laissa point ébranler, dans son désir d'aller chercher au loin des exemples et des leçons de la vie qu'il voulait embrasser [3]. On pourrait croire que son absence fut de peu de durée ; mais si les dates proposées sont approxi-

(1) *Hist. litt. de la France*, T. II p. 156, d'après Saint-Hilaire dont nous n'avons que ce panégyrique de Saint-Honorat et une lettre à Saint-Eucher, publiées, pour la première fois en 1579, à Paris, sous ce titre : *S. Hilarii Arelatensis Episcopi epistola ad Eucherium, unà cum Oratione funebri de S. Honorato*.

(2) *De Initiis* ect. p. 70.

(3) *Acta Sanctorum, cura Johannis Bollandi ac Sociorum ejus* (1643-1729); Janvier, p. 19.

mativement exactes, elle se serait prolongée pendant près de dix ans. C'était dans l'Orient, en Syrie, en Palestine, en Grèce, en Egypte que la vie cénobitique se pratiquait dans toute sa perfection. Honorat, sous la conduite de Capraise, son compagnon, son précepteur peut-être, eut tout le loisir de s'initier aux règles et aux douceurs de cette existence, qui attirait tant d'âmes d'élite, avides de sacrifices et degoûtées des misères d'un monde près de crouler. Mais, à cet égard, nous ne savons rien de précis, non plus que de ce séjour d'Italie dont il est également question. Sur les côtes et dans les îles de la Toscane existaient déjà des monastères où les voyageurs durent s'arrêter plus ou moins longtemps.

En supposant que Saint-Honorat ne connût point Saint-Léonce avant son départ, Longueval et M. Alliez pensent, qu'à son retour en Gaule, il a très-bien pu débarquer à Fréjus, et que « devinant les trésors de vertu « qu'il trouverait auprès de l'Evêque, il s'éprit pour lui « d'une sainte et profonde affection [1]. » Le port de cette ville, au commencement du Ve siècle, était assurément encore l'un des plus grands abords des navires venant des contrées d'Orient et de la côte italienne : la supposition qui précède n'a donc rien d'improbable. Quelle que soit, du reste, la date de l'intime liaison des deux Saints, nous le redirons avec M. l'abbé Disdier : « l'union de ces « deux cœurs est incontestable [2]. » Elle est affirmée par

(1) Longueval, *Histoire de l'Eglise gallicane*, Liv. III. — *Histoire du Monastère de Lérins* par M. l'abbé Alliez, Ier vol. p. 10.

(2) M. Disdier, *Recherches*, etc., p. 44.

Hilaire d'Arles lui-même, un contemporain, lequel s'exprime ainsi : « Honorat se dirige vers Lérins, île déser-
« te et affreuse; là, il peut se livrer au silence et à la so-
« litude. et jouir, en même temps, des douceurs du voi-
« sinage et des liens d'amitié qu'il trouvait auprès du
« bienheureux évêque Léonce [1]. »

Ici, en dehors de tout texte, se place une tradition véritablement immémoriale ; c'est celle qui, avant la fondation du monastère de Lérins par Saint-Honorat, le fait s'arrêter et vivre pendant quelqne temps dans les gorges voisines de l'Estérel, au revers occidental de la montagne escarpée qui forme le Cap Roux. Là, à l'endroit où commence l'énorme masse rocheuse, se voit une grotte ou balme *(baoumo* dans le langage du pays) connue sous le nom de la *Sainte-Baume*, et, depuis l'époque la plus reculée, visitée par les fidèles de Fréjus et des environs, en souvenir de Saint-Honorat, qu'on dit l'avoir habitée. D'autres modifient légèrement la tradition en disant que ce fut seulement après son établissement à Lérins, que le Saint, affamé d'une plus grande solitude, venait de temps en temps s'enfermer dans cet ermitage, pour s'y livrer tout entier à la prière et à la méditation. Le fait fondamental de la retraite de Saint-Honorat au Cap Roux subsiste dans ces deux versions, et quoique le Panégyrique de Saint-Hilaire n'en parle pas, ce fait doit être

(1) Vacantem itaque insulam ob nimietatem squaloris.... petit, præter secreti opportunitatem ac beatissimi in Christo viri Leontii Episcopi oblectatus vicinia et charitate constrictus. (Saint-Hilaire, *Oraison funèbre* de Saint-Honorat).

recueilli par l'histoire, en présence du culte bien des fois séculaire rendu à la mémoire de ce Saint dans la grotte même qui porte son nom [1].

Situées en rade de Cannes et à proximité d'Antibes, les Iles de Lérins appartenaient néanmoins au diocèse de Fréjus, quoique distantes de plusieurs lieues de cette dernière ville. Strabon et Pline l'Ancien en ont fait mention. Voici ce qu'écrit le premier : « Aux Stœchades (les Iles « d'Hyères) succèdent les îles de Planasia et de Léron, « bien peuplées toutes deux. Léron, qui plus est, possède « un *heroon*, celui du héros Léron. Elle est située juste « en face d'Antipolis [2]. » Cet *heroon* était un temple ou un monument votif quelconque élevé en l'honneur du personnage qui avait donné son nom à ce groupe d'îles. Pline cite très-brièvement. « *Lero et Lerina* (ce dernier « nom, diminutif du premier, indiquant l'île la moins « spacieuse) placées en face d'Antibes ;» il ajoute que dans Lerina, « on conservait le souvenir d'un ancien « *oppidum* nommé Vergoanum [3]. » Ce Vergoanum, disparu bien avant le commencement de l'ère chrétienne, n'était probablement qu'une bourgade de pêcheurs, de marins, et peut-être de pirates. De nombreux vestiges d'antiquités attestent, dans Lerina, l'existence d'établissements datant de l'époque gallo-romaine ; resterait,

(1) L'abbé Disdier, (pp. 44-46), d'après Antelmi, Girardin et autres. — L'occasion se présentera de reparler de la Sainte-Baume, à propos de la voie Aurélienne, qui passait au pied du Cap Roux.

(2) *Géographie*, Liv. III, chap. I, § 10.

(3) Lero et Lerina adversus Antipolim, in quâ Vergoani oppidi memoria. (*Histoire Naturelle*. Liv. III, § 41).

toutefois, à examiner une question qui trouvera sa place à la fin du volume, c'est celle de savoir si la plupart de ces débris n'y ont pas été transportés d'ailleurs, de Fréjus notamment. L'île de Léro, la plus accidentée et la plus saillante au-dessus de la mer, a pris le nom de *Sainte-Marguerite* d'une église ou chapelle, construite de bonne heure, et dédiée à l'illustre martyre d'Antioche. L'autre île, de moitié plus petite, basse sur l'eau et absolument plane, ce qui justifie ses deux noms de *Planasia* et de *Lerina*, reçut celui de Saint-Honorat, qui l'avait choisie pour y bâtir son monastère. On appelle ce groupe *Les Iles de Lérins*, et c'est sous le nom de *Monastère de Lérins* que fut plus communément désignée la fondation religieuse dont il est temps de dire les merveillleux débuts.

Lorsque vers l'an 410 (1), Honorat, suivi de son fidèle Capraise et sans doute de quelques disciples, comme lui décidés à fuir le monde, aborda à Lerina, cette île, alors déserte, était infestée de serpents et autres bêtes vénimeuses. L'intervention miraculeuse du Saint, dit la tradition, ne tarda pas à l'en délivrer. Un second prodige lui donna l'eau qui lui manquait. Bientôt des constructions s'élevèrent, la terre fut défrichée, de nouveaux compagnons s'empressèrent d'accourir, et, en peu d'années, le monastère de Lérins était devenu le principal établissement religieux de la Gaule. On a dit que Saint-Honorat avait été le premier a y introduire la vie cénobitique. Cet honneur revient à l'illustre évêque de Tours, Saint-Martin, dont nous avons marqué la mort à peu près à l'époque

(1) Cette date, généralement adoptée, n'est qu'approximative.

où le jeune Honorat s'embarquait pour l'Orient. Cette constatation historique n'enlève rien au mérite du fondateur de Lérins, car sa création éclipsa bientôt la communauté de Marmoutier, établie, vingt ou trente ans auparavant, par Saint-Martin aux environs de sa ville épiscopale. Ce qui domine dans la personne d'Honorat, outre une sainteté égale, c'est un don d'attirer, de retenir et de façonner les âmes qu'aucun maître spirituel ne paraît avoir possédé au même dégré. Il apparut à ses contemporains avec une auréole de vertu, de bonté, d'angélique patience, qui en firent le guide en même temps le plus doux et le plus obéi, vénéré comme un père, chéri comme un ami. Nous ne possédons point les constitutions que Saint-Honorat rédigea pour sa communauté naissante. Elles devaient comprendre, pour tous, la méditation et la prière, et ensuite, suivant les dégrés d'éducation, pour les uns, la culture des lettres, la transcription des ouvrages profanes et sacrés. et ponr les autres, plus particulièrement laïques, le travail de la terre et les soins domestiques.

La part que prit Saint-Léonce à cette création, l'honneur de son diocése, se devine plutôt qu'elle ne nous est connue. Saint-Hilaire d'Arles, le seul écrivain contemporain où à propos de Lérins, il soit question de l'évêque de Fréjus, nous a atteste les «liens d'amitié» qui l'unissaient à Honorat; et c'est cette amitié qui avait évidemment déterminé celui-ci à s'arrêter sur nos côtes, et l'avait empêché d'aller réaliser ailleurs son projet depuis longtemps conçu. On peut croire que Léonce n'épargna rien

pour venir en aide à son ami, son émule en sainteté : encouragements, conseils, dons et secours de toute sorte, telle fut sa part contributive dans l'œuvre nouvelle. Saint-Hilaire raconte un fait qui implique nécessairement l'intervention de Saint-Léonce. Honorat, dans sa modestie, avait longtemps reculé devant les honneurs et les charges du sacerdoce ; il fallut pour l'y décider, faire violence à son humilité [1]. Evidemment, cette dignité ne put lui être conférée que par son évêque.

L'intervention de Léonce apparaît encore par le règlement qui détermina les attributious respectives de l'Evêque et de l'Abbé dans le gouvernement de la communauté de Lérins. « Voici comment les deux saints « amis réglèrent les rapports du monastère avec le su- « périeur hiérarchique : 1° les clercs et les ministres « de l'autel ne pouvaient être ordonnés que par l'évêque « diocésain, ou par celui à qui il en déléguerait le pou- « voir ; 2° c'est de lui seul qu'on recevait le saint « Chrême ; 3° les néophytes n'étaient confirmés que par « lui ; 4° les clercs étrangers ne pouvaient être admis à « la communion et au saint ministère sans son autori- « sation ; 5° tout le reste du monastère, consistant en « laïques, était soumis à l'abbé, dont le choix appar- « tenait à la communauté ; 6° l'évêque ne pouvait con- « férer les saints ordres à aucun religieux sans le con- « sentement de l'abbé [2]. » La connaissance de ces faits nous a été transmise par les Actes du troisième concile

(1) *Oraison funèbre* de Saint-Honorat.

(2) M. Disdier, *Rech. hist. sur St-Léonce* p, 48

tenu à Arles vers l'an 442, et qui fut chargé de mettre d'accord Fauste abbé de Lérins, qui voulait empiéter sur l'autorité diocésaine, et Théodore, évêque de Fréjus, lequel cherchait probablement à revenir sur les concessions du règlement qu'on vient de lire. Le concile renvoie les parties à son exécution pure et simple, et décide que l'évêque de Fréjus « ne pourra revendiquer « que ce que Léonce, son prédécesseur de sainte mé« moire, s'était attribué [1] : » suivent les articles de l'accord intervenu entre Saint-Honorat et Saint-Léonce. « On ne saurait méconnaître (fait judicieuse« ment observer M, Disdier) que le règlement donné « par Saint-Léonce ne soit marqué au coin d'une haute « sagesse ; il sauvegarde également la dignité épisco« pale et l'indépendance du monastère [2]. » Cette transaction devint une loi généralement adoptée dans les autres diocèses.

Forcé d'abréger, il ne saurait entrer dans mon plan de suivre pas à pas les développements de l'établissement de Lérins. D'ailleurs, l'histoire de ce monastère célèbre a déjà été faite, et je ne puis qu'y renvoyer mes lecteurs. Quelques mots cependant encore avant de revenir à Saint-Leonce. La réputation d'Honorat, ai-je dit, n'avait pas tardé à lui attirer de nombreux disciples, venus des points les plus opposés et appartenant, comme

(1) Hoc tamen sibi tantùmmodo vindicaturus (Theodorus), quod decessor suus sanctæ memoriæ Leontius episcopus vindicaverat : nempè ut clerici, ect. (Collection des conciles du père Labbe. t IV ; Antelmi, *De Initiis* p. 211.

(2) *Rech. Hist.* sur Saint-Léonce p. 52.

i, aux principales familles de la Gaule. Cette première nération de Lérins a fourni plusieurs prélats éminents, commencer par le fondateur lui-même, élevé en l'an 426, algré ses refus, sur le siége métropolitain d'Arles. près lui, il faut citer : Saint-Hilaire, son parent et son accesseur dans l'épiscopat ; Saint-Eucher, promu au ége de Lyon, et les deux fils de celui-ci, Salone, évêque e Genève, et Saint-Véran, évêque de Vence; Saint-Loup, autre parent de Saint-Honorat, choisi pour pasteur par la ville de Troyes, qu'il sauva des fureurs d'Attila, et son frère Vincent, évêque de Saintes ; Saint-Rustique, évêque de Narbonne; Vénère, évêque de Marseille; Saint-Maxime, fait évêque à Riez après avoir remplacé Honorat dans le gouvernement de son monastère ; Saint-Valère ou Valérien, évêque de Cimiez près de Nice ; Fauste, qui succéda à Saint-Maxime, d'abord comme abbé de Lérins et ensuite comme évêque de Riez; Saint-Jacques, évêque de Tarantaise en Savoie, et enfin le glorieux Saint-Patrice ou Patrick, l'apôtre et le premier évêque de l'Irlande.

Trois hommes, restés simples prêtres, sans doute par leur volonté, Vincent, Salvien et Cassien, n'illustrèrent pas moins ces commencements de Lérins. Le premier, plus connu encore par ses austérités que par ses écrits, passa sa vie entière dans l'île, d'où le nom de *Saint-Vincent de Lérins* sous lequel on le désigne. Saint-Eucher lui confia l'éducation de ses deux fils, et c'est en s'acquittant de cette délicate mission que Vincent compo-

sa son beau livre contre les Hérésies, « l'un des plus « excellents de l'antiquité ecclésiastique, » a dit le savant Pierre Pithou, né protestant, lequel avoue lui avoir dû sa conversion au catholicisme. Saint-Eucher parle de lui avec les plus grands éloges, et l'appelle « un homme saint, éminent en éloquence et en sagesse (1). »

Salvien, né vers 390, d'une famille considérable de Cologne ou de Trèves, s'était retiré auprès de Saint-Honorat cinq ou six ans avant la promotion de celui-ci à l'épiscopat. Il quitta l'île presque en même temps que lui, pour aller s'établir à Marseille, où il fut ordonné prêtre. Salvien a beaucoup écrit ; il ne nous reste que trois de ses ouvrages, un traité contre *l'Avarice*, un autre sur la *Providence* et un volume de Lettres. Il composa, en outre, un grand nombre d'Homélies ou Instructions pastorales pour divers prélats, qui avaient recours à ses lumières et mettaient sa plume à contribution; aussi l'appelait-on indifféremment « le Maître de la théologie chrétienne, » et « le Maître des Evêques (2). »

De trente ans plus âgé, Jean, surnommé Cassien, Scythe de nation, avait été tour à tour moine en Palestine, en Grèce, en Egypte, il avait même vécu sept ans avec les solitaires de la Thébaïde, lorsque les vicissitudes d'une vie agitée l'amenèrent en Provence Epris et bien instruit de la vie monastique, il voulut juger par ses yeux du mérite de l'œuvre de Saint-Honorat, dont les rapides

(1) Bénédictius de Saint-Maur, t. II. p. 310.

(2) Ibidem, *Notice de Salvien*, t. II, p. 519.

-ogrès réjouissaient tous les cœurs chrétiens (1). La réputation, déjà formée, du saint fondateur, contribua aussi à attirer à Lérins ; mais il ne parait pas y avoir fait un long séjour, une année ou deux au plus, après lesquelles il alla fonder lui-même à Marseille deux monastères, l'un d'hommes et l'autre de femmes. Le premier fut l'abbaye non moins célèbre de Saint-Victor, qui bientôt, à son tour, prit de grands développements. Cassien donna à ses religieux, dont il était devenu l'abbé, une règle tirée de la discipline des moines d'Orient.

En même temps que Saint-Honorat, Jean Cassien avait eu naturellement la facilité de connaître Léonce de Fréjus, et, sans qu'on en puisse préciser l'époque et l'occasion. il avait également noué des relations avec le frère de celui-ci, Saint-Castor, évêque d'Apt, lequel était occupé à établir un nouveau monastère dans son propre diocèse. Par une lettre que nous avons encore, il s'adressa à l'abbé de Saint-Victor « pour le porter à écrire les ins« tituts des solitaires d'Egypte et de la Palestine, afin « que leurs maximes pussent servir à former ses moi« nes (2). » Cassien se rendit à ce désir, et rédigea ses douze livres des Institutions monastiques, qui parurent vers l'an 417. « L'ouvrage fut reçu avec tant d'applau« dissement que Castor pressa encore Cassien d'écrire de « la même manière les conférences spirituelles *(colla« tiones)* qu'il avait eues avec les anachorètes de Scété

(1) M. Alliez, *Les Iles de Lérins* p. 14 et son *Histoire du Monastère*, t. 1, p. 70.

(2) Bened. de Saint-Maur. (*Notice de Saint-Castor*), t. II, p. 140.

Ce qui précède nous a amenés à la vingt-cinquième année de ce siècle, si fertile en évènements qui accomplirent la chute de l'empire d'Occident. Quel spectacle! quel sujet d'entretien et de réflexions pour Léonce et pour Honorat, soit qu'ils se vissent à Lérins, à la Sainte-Baume ou à Fréjus! L'un était déjà évêque, et l'autre n'avait point encore abordé son île, quand, en 403, les Visigoths (Goths de l'Ouest), venus des bords du Danube, envahissent l'Italie; mais, cette fois, ils en sont chassés par Stilicon, un barbare devenu romain, en même temps général, tuteur et beau-père d'Honorius, maintenant âgé de vingt ans. En 406, les Vandales, autre peuple germain, franchissent le Rhin et pendant trois années peuvent impunément ravager la Gaule, sauf peut-être la Narbonnaise, jusqu'à ce qu'ils se décident à aller s'établir en Espagne. Stilicon ne défendait plus l'empire et s'entendait, dit-on, avec le chef des Visigoths, Alaric, pour le faire passer entre les mains de son propre fils. Honorius, croyant à sa trahison, lui fait trancher la tête dans la ville de Ravenne, devenue résidence impériale à la place de Rome menacée et abandonnée. Enhardi par cette mort, Alaric rentre en Italie et court à Rome, qui, sur le point d'être emportée, peut une première fois se racheter à prix d'argent. Mais, en 410, il revient l'assié-

riæ episcopum Castorem quo potnimus sermone conscripsimus, nec decem collationes in Scythica eremo commorantium patrum, quæ præcipientibus sanctis Helladio et Leontio episcopis, utcumque digessimus, satisfacere potuerant, nunc etiam...., patrum septem collationes..... vobis credidi consecrandas, o sancti fratres Honorato et Eucheri, (Préface de la XI[e] Conférence).

ger de nouveau, la prend d'assaut, et pendant plusieurs jours, le pillage, le massacre, l'incendie sont le triste sort de cette superbe maîtresse du monde qui, pendant douze siècles, avait résisté à tant d'ennemis. Alaric survécut peu à ce grand succès. Voulant débarrasser l'Italie de ces hôtes dangereux, Honorius les engage à aller s'établir dans la première Narbonnaise (le Languedoc), qu'il cède en toute propriété à Ataulphe, beau-frère et successeur d'Alaric, et, pour se l'attacher davantage, il lui fait épouser sa sœur, Galla Placidia.

Cette situation si critique se trouvait encore compliquée par des révoltes intérieures, dont la Gaule méridionale était précisément le théâtre. Un soldat de fortune nommé Constantin, avait été, surtout à cause de ce nom toujours honoré, proclamé empereur, d'abord, dans la Grande Bretagne, et ensuite, dans le nord de la Gaule, et il s'était enfin établi à Arles, dans la ville du grand Constantin. La fortune donna heureusement à Honorius un général capable de lutter contre de telles difficultés. Constance, c'est son nom, vint avec une armée assiéger l'usurpateur. Bientôt forcé et pris, Constantin fut envoyé à l'empereur qui le fit mettre à mort, pendant que son fils Constant, qui prenait le titre de César, périssait également à Vienne (411). A cet usurpateur, en succéda aussitôt un autre, Jovin, proclamé avec la connivence d'Ataulphe, allié peu sûr de l'empire. Mais bientôt la brouille se mit entre eux, et Jovin, pour contrebalancer la défection des Visigoths, appella à son secours Gundicaire chef de la nation des Burgundes (Bourguignons) lesquels n'a-

vaient point encore passé le Rhin. Ceux-ci s'empressèrent d'entrer en Gaule, ce qui n'empêcha pas ce second usurpateur d'être battu, pris dans Valence et envoyé à Ravenne, où il subit le sort de Constantin (713). Honorius, reconnaissant envers son général Constance, lui fit épouser sa sœur Placidia, veuve depuis peu d'Ataulphe, et l'associa au gouvernement de l'empire.

Le démembrement de cet empire avait déjà commencé, et les Gaules, dès lors, virent deux monarchies barbares s'établir dans leur sein : le royaume Visigoth, s'étendant du Rhône aux Pyrénnées, avec Toulouse pour capitale; et le premier royaume de Bourgogne, dont le siége fut fixé à Vienne, comprenant une partie de l'Alsace, de la Suisse et de la Savoie, tout le Dauphiné et les autres terres placées au nord de la Durance. Les Burgundes ne tardèrent pas à embrasser le christianisme : déjà, avant d'entrer en Italie, les compagnons d'Alaric avaient quitté le culte de leurs dieux pour adopter, non la foi orthodoxe, mais l'Arianisme. La Provence propre se trouvait ainsi comme enclose entre le royaume des Visigoths à l'ouest, et la monarchie bourguignonne au Nord et à l'est. Cependant elle put garder jusqu'à la fin son autonomie gallo-romaine. « Pour la Provence (fait judicieusement observer son principal historien), comme ça « été la première province des Gaules acquise aux « Romains, aussi a-t-elle été la dernière qu'ils aient perdue [1]. » C'est dire, pour revenir à notre sujet, que Saint-Honorat et Saint-Léonce, l'un, de sa paisible

(1) Honoré Bouche, t I. p, 572.

retraite, l'autre, de sa ville hors d'atteinte et toujours intacte, purent considérer d'un œil tranquille, quoique d'un cœur contristé, ce grand ébranlement de l'empire romain.

Honorius vécut en paix jusqu'en 423, qu'il laissa le trône à son neveu Valentinien III, fils de Constance, mort depuis peu. Celui-ci, alors à peine âgé de quatre ans, prolongea son règne relativement prospère jusqu'en 455, tour à tour gouverné par sa mère et par Aëtius, le dernier défenseur de l'empire, haï de Placidia pour l'importance que ses services lui donnaient dans l'Etat. C'est à la mort du successeur d'Honorius que va se terminer cet aperçu historique sur les origines de l'Église de Fréjus, que je suis, à regret, forcé d'abréger.

Deux questions troublaient alors l'Eglise dans la Gaule méridionale, d'abord, celle de la suprématie ecclésiastique, disputée par les évêques d'Arles, de Marseille, de Narbonne et de Vienne ; et ensuite, celle que faisait naître l'obstination de l'évêque de Valence, Maxime, pour conserver, contre toutes les invitations de s'en démettre, un siége dont sa conduite scandaleuse l'avait rendu indigne. La première fut tranchée en faveur de la ville d'Arles, par le pape Saint-Zozime, dans une lettre écrite plus particulièrement aux évêques des *Sept Provinces* (on désignait par ce nom collectif, la première Viennoise, la première et deuxième Aquitaine, la Novempopulanie, *Guyenne*, les deux Narbonnaises et la province des Alpes-Maritimes). Cette lettre n'indique point les prélats des

Sept Provinces auxquels elle été adressée : assurément Léonce de Fréjus dut la recevoir. Il est nommé avec son frère d'Apt, dans une autre lettre, écrite, à deux ans de là, par le successeur du pape Zozime, Saint-Boniface, au sujet de la convocation du concile qui devait, à Valence même, prononcer définitivement sur le sort de l'évêque Maxime. Mais les actes de ce concile sont perdus, et nous ignorons ce qui s'y fit. C'est dans cette même année (419) que Saint-Léonce perdit son frère.

En 426, il eut la douleur de voir s'éloigner cet ami de vingt ans, dont le voisinage lui avait été si profitable et si doux. Le choix du clergé et des fidèles de la ville métropole de Fréjus, était venu enlever Saint-Honorat à sa retraite, qu'il avait rendue trop glorieuse pour qu'elle fût ignorée et respectée, et il avait dû se rendre à Arles, laissant entre les mains de son disciple Maxime, pareillement mis au rang des Saints, le gouvernement de son bien-aimé Lérins. Honorat n'occupa que trois ans ce siége élevé, où sa vertu, sa sainteté et sa doctrine brillèrent d'un nouvel éclat. Hilaire (celui-ci pareillement sanctifié), un autre de ses disciples et son parent, sans doute désigné par lui, le remplaça sur le siége d'Arles, et inaugura dignement son épiscopat par l'éloge public et applaudi de son prédécesseur, ouvrage d'un prix inestimable, où se trouve apprécié avec une véritable éloquence, ce grand personnage, l'honneur, il faut le redire, du diocèse de Fréjus, dont l'amitié a accru la juste célébrité de Léonce.

Nous ne trouvons plus qu'un seul document se rappor-

tant à la biographie de celui-ci ; c'est la lettre adressée par le pape Saint-Célestin, en 431 ou 432, aux évêques des Gaules, en général, et nominativement à six évêques de la Gaule méridionale, au nombre desquels se trouve Saint-Léonce, pour les prémunir contre la doctrine semi-Pelagienne, née depuis peu à Marseille, d'une interprétation plus ou moins plausible des écrits de l'abbé Cassien sur les matières de la Grâce. Beaucoup de bons esprits, de personnages vénérés pour la pureté de leur foi et la sainteté de leur vie, avaient adopté ou toléré une doctrine, que couvrait un tel patronage, et dont ils n'avaient pas compris tout d'abord la portée et les dangers. L'hérésie de Pélage, condamnée quelques années auparavant, n'admettait point le péché originel, et niait, dans l'œuvre du salut et le bien à accomplir, l'intervention de la grâce divine, donnant tout au libre arbitre de l'homme. Les semi-Pelagiens, sans toucher au dogme de la tâche originelle, mettaient sur la même ligne la Grâce et le libre Arbitre comme pouvant également opérer le salut, contrairement à la doctrine récente de Saint-Augustin, devenue celle de l'Eglise, qui faisait de la Grâce seule l'instrument du salut et du bien, la Grâce étant ainsi « la cause et non l'effet de nos mérites [1]. » Le pape Saint-Célestin, dans sa clairvoyance, exhorte les évêques nommés par sa lettre, à combattre l'erreur naissante et à propager et défendre les enseignements de Saint-Augustin, mort sur ces entrefaites. Les prélats avertis redoublèrent sans doute de vigilance ; mais ce trouble religieux, qui

(1) *OEuvres de Saint-Prosper*, (Bénéd. de Saint-Maur, t. II, p. 380).

d'ailleurs ne paraît pas avoir atteint le diocèse de Fréjus, fut long à s'apaiser, et ne prit fin qu'à un siècle de là, par les soins du second concile d'Orange (529).

Personne, à ce sujet, n'a jamais eu l'idée d'élever le moindre doute sur l'intégrité de la foi de Saint-Léonce, et même de supposer dans cette ardente foi, qui en a fait un Saint, un trouble quelque passager qu'on le suppose. A cette préoccupation, si elle pouvait exister, son dernier historien a fait la meilleure réponse. « L'histoire ne nous a pas conservé, dit M. l'abbé « Disdier, la preuve authentique des luttes de Saint- « Léonce contre ces fausses doctrines, de même qu'elle « ne nous donne pas la preuve positive de leur diffusion « dans son diocèse ; mais nous trouvons dans les tra- « ditions de notre Eglise les témoignages du zèle de ce « pontife pour la foi, et la trace de ses combats contre « l'erreur. L'ancien Bréviaire de Fréjus, imprimé à « Turin (1495), et qui, au milieu d'altérations et d'in- « novations nombreuses, a gardé encore un écho des « vraies traditions, célèbre à plusieurs reprises, dans « l'office de Saint-Léonce, son zèle pour la foi ; il dit sa « sainte habileté pour l'instruction des nouveaux con- « vertis, la puissance et l'aiguillon de sa parole contre « les incrédules et ses douces attentions pour les vrais « croyants. Ailleurs, il représente les féconds résultats « de ses prédications ; il le compare à un cellier abon- « dant d'où s'échappe le vin de la véritable doctrine ; « il montre Leonce s'appuyant de la puissante auto- « rité des docteurs pour faire briller le dogme catho-

« lique, affermissant la foi de Jésus-Christ par ses en-« seignements, et méritant enfin d'être assimilé lui-« même aux illustres docteurs [1]. »

Ici, se présente, dans l'histoire ecclésiastique de Fréjus, un véritable problème, que je ne me charge point de résoudre ; je me contenterai d'en exposer les termes et d'indiquer les différentes solutions qu'il a reçues.

Il résulte de textes incontestables, que dès l'année 433, un an ou deux après la date de cette lettre du pape Saint-Célestin, ci-dessus citée, la ville de Fréjus s'était donnée un nouvel évêque, d'où la conclusion, tirée naturellement par Antelmi, le premier qui ait traité la question, qu'alors Léonce était mort. Pour remplacer leur saint évêque, les fidèles et le clergé avaient d'abord jeté les yeux sur Maxime, le pieux successeur de Saint-Honorat à Lérins. Redoutant un tel honneur, celui-ci se tint si bien caché dans l'île, qu'il ne put être retrouvé, et les habitants de Fréjus, forcés de porter leur choix ailleurs, s'adressèrent à Théodore, abbé d'un monastère fondé dans les îles d'Hyères par Cassien. Maxime, quelque temps après, choisi pour évêque par la ville de Riez, où il était né, se vit obligé de céder aux prières de ses concitoyens, et il laissa le gouvernement de Lérins à Fauste, moine originaire de la Grande-Bretagne, et plus tard, comme nous l'avons vu, son successeur sur le siége de Riez. C'est Fauste, lui-même, qui nous a transmis le souvenir de ces faits, dans le panégyrique qu'il prononça aux obsèques de son prédécesseur. Evidemment c'est Fréjus

(1) *Rech. hist. sur Saint-Léonce*, p. 70.

qu'il entend désigner, dans ce passage où il dit que « la « ville, qui est voisine du monastère de Lérins, et qui « est située entre Riez et l'île de ce nom, désirait avoir « Maxime pour évêque [1]. » Dans le même panégyrique, Fauste nous apprend que celui-ci avait dirigé pendant sept ans le monastère de Lérins, avant sa promotion à l'épiscopat, « Or, comme il succéda immédia- « tement en qualité d'abbé à Saint-Honorat, qui fut « appelé à la tête de l'Eglise d'Arles en 426, on arrive « à la date de 433, qui est aussi l'époque approximative « à laquelle Fréjus est venu demander Maxime pour « évêque [2]. »

L'épiscopat de Théodore a laissé des traces irrécusables. On le voit figurer dans le concile qui se réunit à Riez le 29 novembre de l'an 439, en compagnie de l'évêque de cette ville, de ceux d'Arles, de Vaison, de Cavaillon, de Digne, de Vence, de Nice, et de plusieurs autres dont les siéges ne sont pas indiqués. Son nom se retrouve également dans la souscription des Canons d'un second concile tenu à Orange, le 8 novembre 441, et qui fut une suite du précédent : aux évêques déjà nommés, se joignirent Ingenuus d'Embrun, Constantin de Gap, Saint-Eucher, évêque de Lyon, et son fils Salone évêque de Genève [3]. Néanmoins, malgré ces actes bien certains et qui nous font voir, dans la personne de Théodore,

(1) Ambiebat illum proxima eremi civitas, quæ inter locum hunc, et insulam, ut nostis, interjacet. (Fauste Homélie 34, sur Saint-Maxime)

(2) *Rech. Hist. sur Saint-Léonce. p.*81.

(3) Bénédictins de St-Maur, t. II, pp. 232 et 234.

un véritable successeur de Saint-Léonce, on croit pouvoir soutenir que celui-ci, toujours vivant, a conservé encore pendant près de quinze années son titre d'évêque, sinon l'administration de son diocèse. On invoque, à cet égard, les traditions de l'Eglise de Fréjus, s'appuyant, en outre, sur une lettre émanée du pape Saint-Léon-le-Grand, et écrite en 445 au sujet de la primatie disputée entre les villes d'Arles et de Vienne.

Saint-Hilaire, dans son zèle pour les priviléges de son Eglise, et outrepassant évidemment son droit, avait déposé deux évêques de la Viennoise et procédé à la consécration du remplaçant de l'un deux. Rome s'émut, et fortement prévenue contre Hilaire, le dépouilla du droit de métropolitain et de la juridiction qu'il prétendait sur la province de Vienne, lui interdisant d'indiquer des conciles et de faire aucune ordination épiscopale. Ce droit d'assembler les conciles et naturellement d'y présider, fut attribué par Saint-Léon à un évêque du nom de Léonce, qu'il semble désigner comme le doyen de la province d'Arles, et au mérite duquel il se plaît à rendre justice. Voici ses paroles, qui terminent sa lettre, plus particulièrement adressée aux évêques de la Viennoise: « Comme « l'ancienneté est toujours digne de respect, nous vou« lons, si cela vous est agréable, décorer notre frère et « co-évêque Léonce, prélat d'une vertu éprouvée, d'une « telle dignité, que votre sainteté ne puisse indiquer, « sans son consentement, le concile d'un autre province; « nous voulons qu'il soit honoré de vous tous, comme le « mérite son ancienneté et sa vertu; mais nous réser-

« vons aux métropolitains la dignité de leur privilége[1].
« Il est juste, en effet, et il n'y a rien de blessant pour
« personne, que les évêques défèrent un tel honneur,
« dans leurs provinces, à celui qui les devance par l'an-
« cienneté de son ordination et le mérite de son âge[2]. »

On a contesté que Saint-Léonce, l'ami d'Honorat, fût l'évêque désigné par cette lettre. Mais l'auteur des Recherches établit très-bien qu'aucun évêque de ce nom, à l'époque indiquée, ne réunit les conditions d'ancienneté et de notoriété dont elle parle, et il invoque de très-nombreuses autorités qui n'hésitent pas à attribuer au saint Patron de Fréjus cette suprématie temporairement conférée par le souverain pontife[3].

Les traditions de l'Eglise de Fréjus, consignées dans des textes relativement anciens, expliqueraient, si elles étaient adoptées, cette singulière circonstance des pouvoirs épiscopaux de Saint-Léonce continuant à subsister après son remplacement par l'évêque Théodore. L'une des plus accréditées est celle qui le fait aller prêcher et convertir les nations germaniques (*Germanas gentes*, dit le Directoire de la cathédrale de Fréjus.) « Aucune action de
« Saint-Léonce, écrit Antelmi, n'est marquée plus
« expressément dans nos monuments liturgiques que
« celle de son apostolat au milieu des peuplades de la
« Germanie[4]. » Mais la tradition se tait sur le nom des

(1) Probablement le droit d'ordination.

(2) *Collection des Conciles* du P. Labbe, t. III, Epit. X : — M. L'abbé Disdier p. 73.

(3) M. Disdier, *Rech. sur St-Léonce*, 2e partie, ch. 1er.

(4) *De Initiis* p 87

contrées d'au-delà du Rhin parcourues par le nouvel apôtre et sur celui des peuples amenés par lui à la connaissance de l'Evangile.

J'ai dit les contrées d'outre-Rhin, parce que, jusqu'ici, cette tradition a été acceptée comme impliquant une mission essentiellement lointaine, et qui aurait conduit Léonce dans les profondeurs mêmes de l'Allemagne. Mais, pour l'expliquer, il ne serait pas nécessaire d'aller si loin, et l'on pourrait tout aussi bien l'entendre d'une prédication évangélique parmi les peuples germains déjà établis sur le sol de la Gaule. Le souvenir de l'apostolat de Saint-Léonce a été recueilli par deux monuments liturgiques, dont les textes respectifs présentent une nuance qui n'a point été remarquée et qu'il convient de mettre en relief. Le plus ancien est ce Directoire de l'Eglise de Fréjus, ci-dessus coté, manuscrit rédigé au treizième siècle, sous le titre de *Liber Institutionum*, et le second, le Bréviaire de la même Eglise, imprimé à Turin en 1495. Malgré son état de dégradation, le Directoire, à l'endroit où il était question de la prédication de Saint-Léonce aux infidèles, laisse lire encore les mots *Germanas gentes*, tandis que le Bréviaire emploie pour la première fois, en en parlant, les expressions de *terras germanicas* ; mais plus loin, les rédacteurs de 1495 disent, comme le Directoire, *Germanas gentes*, ce qui semble désigner plutôt la nationalité des peuples convertis que le territoire qu'ils habitaient alors. Or, nous savons que les Visigoths les Bourguignons, peuples germains, occupaient, les

uns, la rive droite du Rhône, et les autres les régions au nord de la Provence. Les premiers étaient Ariens avant leur venue ; les seconds, entrés idolâtres, se convertirent d'abord au catholicisme, mais, vers l'an 440, ils embrassèrent à leur tour l'Arianisme. Sans passer le Rhin, Léonce rencontrait donc deux *nations germaniques* au milieu desquelles pouvait s'exercer son zèle pour la foi : le royaume de Bourgogne, surtout, lui en offrait des occasions, soit qu'il ait d'abord contribué à affermir la conversion des bandes germaines, qui n'a pas dû s'opérer en un seul jour, soit qu'il ait, ensuite, disputé ces populations aux progrès de l'hérésie, laquelle finit par prévaloir.

A la tradition de Saint-Leonce *apôtre*, vint s'en joindre une autre, c'est celle de Saint-Léonce *martyr*. Antelmi en fait remonter l'introduction, dans la liturgie de Fréjus, au commencement du XIII[e] siècle [1]. Selon M. Disdier, le premier monument à date certaine où ce nouveau culte fut établi « est le Bréviaire fréjusien imprimé à Turin en 1495 [2]. » D'après cette légende presque récente, Léonce aurait trouvé la mort dans l'une des incursions que les Vandales d'Afrique faisaient sur les côtes d'Italie et de la Provence. Mais on ne tarda pas à reconnaître que ces excursions maritimes des Vandales n'avaient commencé qu'après l'année 455, date de la mort de l'empereur Valentinien III, et que ce ne fut que vers l'an 460 qu'elles se généralisèrent. Prolonger l'épiscopat de Léonce jusqu'après cette date, c'était lui donner

(1) *De Initiis* p 60.
(2) *Rech. hist.* p. 114.

une durée de plus de soixante ans, ce qui paraissait inadmissible. Aussi Joseph Antelmi, qui avait cru d'abord au martyre de Saint-Léonce, l'ami de Saint-Honorat, parce qu'il trouvait dans la liturgie de son temps un Léonce honoré comme martyr, après avoir allégué, (c'est Tillemont qui parle) tout ce qui se pouvait pour soutenir le martyre de ce Saint-Léonce, reconnaissant, enfin, que ce parti était trop difficile à soutenir, se réduisit à dire qu'il pouvait y avoir eu un second Léonce, évêque de Fréjus, martyrisé sous Euric, roi des Visigoths, vers l'an 480, ou depuis 480 : « Ce ne sont que de pures conjectures, « répond le même, auxquelles l'on pourroit néanmoins « avoir quelque égard, si l'on trouvoit toujours l'Eglise « de Fréjus en possession d'honorer Saint-Léonce « comme un martyr. Mais on voit qu'elle a changé en « un temps où certainement on n'avoit point de nou- « velles lumières sur l'histoire [1]. » L'Eglise de Fréjus a successivement abandonné, comme ne s'appuyant pas sur des preuves assez solides, la tradition du martyre de Saint-Léonce ami d'Honorat, et celle d'un second évêque du même nom, qui lui aurait succédé, et serait le martyr honoré jusqu'en 1781, date du nouveau Bréviaire, composé sous l'épiscopat de Mgr de Bausset-Roquefort, et approuvé par Rome, qui a rejeté cette double opinion d'un zèle exagéré. « Depuis, (ajoute, dans sa forte disser- « tation qui nous a été si utile, M. l'abbé Disdier) l'E- « glise de Fréjus vénère de nouveau son Patron sous

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles* (Paris 1694-1712,) t. XII p. 679.

« le seul titre d'évêque-confesseur, comme elle avait fait « antérieurement au quinzième siècle [1]. »

Mais une grande difficulté subsiste toujours, c'est celle qui consiste à faire vivre Saint-Léonce, malgré la tentative de le remplacer par Saint Maxime, et son remplacement effectif par l'évêque Théodore. Voici l'explication de cette singularité, donnée par son historien, et que je me borne à livrer à l'appréciation du lecteur « En admettant « l'apostolat de Saint-Léonce en Germanie, tout s'ex- « plique facilement : l'élection de Saint-Maxime pour « évêque de Fréjus, et, après son refus, le choix de « Théodore, abbé dans les îles Stœchades, sont motivés « par le départ de Saint-Léonce, que l'on croyait perdu « pour toujours, et la lettre du pape Saint-Léon trouve « le véritable évêque, à qui elle décerne l'honneur de la « convocation et de la présidence des conciles..... On « peut naturellement supposer que Théodore attendit « auprès de Saint-Léonce le moment où, pour la se- « conde fois, il serait son successeur. » Dans ce système, la mort de l'unique Léonce n'aurait eu lieu que quelques années après la date de la lettre du pape Saint-Léon, c'est-à-dire vers l'an 450 [2].

(1) *Rech. Hist.* p. 117. — Le père du Four avait, le premier, proposé la solution des deux Léonce, dans son opuscule, publié en 1636, et indiqué ci-dessus à la page 104.

(2) M. l'abbé Disdier, *Rech. Hist. sur St-Léonce*, pp. 79, 106 et 108. — Girardin, amplifiant, selon sa coutume, le texte d'Antelmi, donne une biographie complète du second Léonce, qu'il fait succéder à Théodore, et martyriser, vers l'an 474, par les Vandales, qui l'auraient enlevé dans l'une de leurs excursions, et conduit en Afrique.

En ne s'en tenant qu'aux faits qui paraissent suffisamment établis, on doit reconnaître que Saint-Léonce a occupé une grande place dans l'Église de son temps; c'est donc à juste titre que la ville de Fréjus l'a adopté pour Patron, et cela à une époque reculée, car nous verrons son culte rappelé, comme une chose ancienne, dans un document authentique du dixième siècle.

On ne sait point la date de la mort de l'évêque Théodore. Un texte contemporain nous le montre, vers l'an 447, assistant à Lérins, avec Hilaire d'Arles et Maxime de Riez, aux derniers moments de Saint-Capraise, ce maître en sainteté de l'illustre Honorat, parvenu alors à la plus extrême vieillesse [1]. J'ai déjà mentionné, par anticipation, le différend survenu, vers l'an 452, entre Théodore et l'abbé Fauste, au sujet du gouvernement du monastère de Lérins, et l'on a vu que le concile d'Arles, convoqué à cet effet, dans sa faveur pour la fondation de Saint-Honorat, dont la prospérité et la renommée allaient sans cesse en grandissant, l'avait maintenue en possession des priviléges consentis par Saint-Léonce. L'abbé Girardin, fort complet sur ces divers points, achève la biographie de Théodore, par la reproduction d'une lettre à lui adressée par le même pape Saint-Léon, sur la convenance de ne pas refuser les secours spirituels aux pêcheurs endurcis, même à

(1) *Vie de Saint-Hilaire, Evêque d'Arles*, par St-Honorat, Ev. de Marseille.— Bénédictins de St-Maur, t. II, pp. 586 et 645.

l'heure de la mort, question sur laquelle l'évêque Fréjus l'avait consulté [1].

A Théodore (nous ignorons l'époque de sa m succéda un enfant de Lérins, Ausile, dont la vie est connue, mais que ses vertus, couronnées par le mart ont mis au rang des saints. Le commencement de épiscopat est placé vers l'an 476, date mémorable, elle marque, en Occident, la chute définitive de l'Em romain. Depuis la mort du dernier souverain digne d nom, Valentinien III (455), on avait vu neuf fant d'empereurs se succéder sur le trône, après un r moyen de deux ans et quelques jours. Enfin, en sep bre de l'année 476, Odoacre, roi des Hérules, nouv envahisseurs de l'Italie, s'empare de Rome, et relè avec une pension dans une ville de la Campanie dernier des Césars, à qui une bizarrerie de la for avait imposé les deux grands noms de Romulus et d' guste, et que l'histoire, par dérision, sans dout appelé Augustule. Depuis la bataille d'Actium, Fréjus reçut les trophées, l'empire romain d'Occi avait duré cinq cent six ans. « Sa chûte ne fit a « bruit : elle ne pouvait causer de surprise. Ce f « dernier soupir d'un corps qu'une longue maladie « privé de tous ses ressorts [2]. » Le rôle politiqu guerrier de Rome est fini ; mais en devenant le s

(1) *Histoire de la Ville et de l'Eglise de Fréjus,* tome second, 99-131.

(2) *Art de vérifier les Dates*. Chronologie historique des Emper romains (Règne d'Augustule).

des successeurs de Saint-Pierre, cette ville restera toujours la métropole du monde.

Jusqu'ici nous avons pu, d'une manière plus ou moins suivie, reconstruire l'histoire de Fréjus. Une lacune de près de cinq siècles se présente à nous, fournissant seulement quelques noms d'évêques, enregistrés dans les actes des conciles tenus de leur temps. De l'histoire civile, pas un mot. Les écrivains locaux [1] expliquent cette disette de renseignements par les dévastations des Barbares, qui, avant et après sa chute, se disputèrent les lambeaux de l'empire romain. Un dicton populaire a cours à Fréjus : « La ville, répète-t-on, a été rasée sept fois. » Pour parfaire ce chiffre, il faut additionner les diverses invasions qui ont pu atteindre la Provence, celles des Vandales, des Bourguignons, des Visigoths, des Saxons, des Lombards, des Normands et enfin des Sarrasins. Mais ce n'est qu'à propos de ces derniers que les annales méridionales mentionnent le nom de Fréjus. Il n'est nullement question de cette ville dans les textes qui nous ont conservé le souvenir, il est vrai, très confus des faits et gestes des autres peuples barbares. Nous savons seulement que son évêque, Saint-Ausile, fut mis à mort par les ordres du roi Visigoth Euric, maître pour un instant de la seconde Narbonnaise. On peut tout supposer, mais il convient, en matière historique, de ne rien admettre en dehors de toute indication, si minime soit-elle, fournie par des témoignages autorisés. Les dévastations musulmanes

(1) Antelmi et Girardin.

sont au reste bien suffisantes, ainsi qu'on va le voir, pour expliquer la disparition des documents locaux relatifs à l'histoire ecclésiastique et civile de Fréjus, pendant la période de cinq siècles que je viens de signaler.

Mahomet était mort l'an 632, ayant converti l'Arabie entière à sa nouvelle religion. Le cimeterre d'une main, et de l'autre le Koran, ce mélange informe de traditions bibliques, de lambeaux évangéliques, d'enseignements sensuels et de sanguinaires excitations, ses successeurs ne tardèrent pas à dominer dans la plus grande partie de l'Asie et de l'Afrique. Moins d'un siècle après (710-714), les Mahométans, nommés en Europe *Sarrasins et Maures*, franchissent le Détroit de Gibraltar et enlèvent l'Espagne aux Visigoths. En 725, ils passent les Pyrénées, dans le dessein de soumettre la France, s'avancent jusqu'à Poitiers, où ils rencontrent Charles-Martel qui leur tue 300,000 hommes, sauvant ainsi la religion et la civilisation chrétiennes. Mais, en 730, les Musulmans reparaissent en Languedoc et en Provence: Agde, Narbonne, Beziers, Nîmes, Avignon, Aix et Arles tombent en leur pouvoir. Les détails font défaut sur cette première expédition des Arabes, dont la Provence propre eut tant à souffrir.

« Quoique les écrivains de ce temps-là, dit son principal historien, n'aient pas désigné particulièrement
« les dégats que vraissemblablement les Sarrasins
« firent par toute la Provence, néanmoins il y a de l'ap-
« parence que l'ayant attaquée par mer et par terre, et

« qu'ayant pris les principales villes, Avignon, Arles et
« Aix, tout le reste du pays, et deçà et delà la Durance,
« fut au pillage et à la merci de ces barbares, qui brû-
« loient les temples et les documents anciens des Eglises,
« renversoient les autels, battoient les prêtres, violoient
« les religieuses, chassoient les évêques de leurs siéges,
« démolissoient les villes, détruisoient les villages, tuoient
« les hommes, ravissoient les femmes, emportoient
« les meubles ; bref, exerçoient partout des actes d'une
« inhumanité extrême. Et c'est à ce temps, par tradi-
« tion de père à fils, que l'on refere la démolition de
« tant de villes et villages, dont on voit encore les masu-
« res en divers endroits de la province. C'est en ce
« temps, beaucoup mieux qu'en celui des Lombards et
« des Saxons, que périrent les villes de *Cemelium* (Ci-
« miers près de Nice), *d'Athenopolis*, *d'Heraclea*, *d'Ol-*
« *bia*, de *Forum-Voconii*, de *Forum Neronis* et autres
« jadis florissantes en Provence, et dont il ne nous reste
« presque aucune connaissance du lieu où elles étoient.
« C'est en ce même temps que la plupart des bourgs,
« le long de la côte et au cœur de la province, détruits
« et démolis par la main de ces barbares, ont changé
« de nom, si bien que l'on est fort en peine de trouver
« et de savoir quels sont ces bourgs désignés dans
« l'Itinéraire maritime et terrestre d'Antonin et dans la
« Carte de Peutinger. [1] »

(1) Bouche, *Chorographie et Histoire de Provence*, t. I p. 701.

Grâce, sans doute, à la force de son assiette, à la conservation de sa puissante enceinte et aux ressources de son port, Forum Julii, lors de cette première invasion, ne paraît pas avoir subi le sort des autres cités provençales. « Les dégats que les Sarrasins firent à la « ville de Frejus et à son territoire, ajoute Bouche, ap- « partiennent à une autre saison, quoique ces premiers « peuvent y en avoir fait aussi à cette première venue « ou au temps de Charlemagne. (1) » Si Frejus ne fut point alors pris et saccagé, ses environs, du moins, ne furent pas épargnés, et c'est à cette date que l'on place la mort de Saint-Porcaire, abbé de Lerins, martyrisé, avec cinq cents de ses religieux, dans la cour du cloître, lequel est encore debout (2). On doit croire que ce désastre amena la supression momentanée de la communauté, car pendant près de deux siècles il n'en est plus question dans les documents et textes contemporains. Revenu dans le midi de la Gaule, Charles-Martel reprend sur les Sarrasins les villes dont ils s'étaient emparés. Sous Charlemagne, les musulmans ou Maures, établis en Espagne, reviennent en force dans le Languedoc et penètrent de nouveau en Provence, d'où ils sont encore chassés par le puissant empereur (793). Mais, vingt ans après des Sarrasins venus de l'Italie, dont ils avaient envahi une partie, ruinent entièrement la ville de Nice et se rembar-

(1) Ibidem.

(2) *Description historique du Diocèse de Fréjus* par l'abbé Girardin, p. 73. (Publiée pour la premiere fois par M. l'abbé Disdier, Draguignan, 1872.)

quent aussitôt. Il faut aller jusqu'en 870 pour trouver une nouvelle descente des Musulmans d'Espagne et d'Italie : les historiens provençaux parlent, à ce propos, du pillage de la ville d'Aix, mais sans rien dire du reste de la contrée. C'est vers cette époque, qui est celle de la décadence de l'empire fondé par Charlemagne, que les mêmes écrivains commencent à parler de l'établissement, à demeure, des Sarrasins ou Maures sur les côtes de la Provence, dans le voisinage de la ville dont nous faisons l'histoire.

Leur établissement central fut choisi au sein du massif de montagnes, qui s'étendent à l'occident du golfe de Fréjus, jusqu'à la hauteur des Iles d'Hyères. Sur l'un des points culminants de la chaîne, dominant, d'un côte, les plaines intérieures, et de l'autre, regardant la mer, ils construisirent une forteresse rendue en quelque sorte inaccessible par les pentes abruptes du rocher qui la supportait. Les écrivains du temps lui donnent le nom de Fraxinet (*Fraxinetum*), peut-être un mot arabe, d'autres disent une dénomination tirée du grand nombre de *Frênes* existant alors dans le pays. C'est aujourd'hui *la Garde-Freinet*, et l'on voit encore au sommet de la colline, qui commande le bourg de ce nom, les restes de la citadelle musulmane avec ses fossés, ses escaliers, ses portes et sa citerne également creusés dans le roc. « Les Sar-
« rasins, ajoute l'annaliste de la Provence, s'étant
« bien fortifiés là, ils ravagèrent incontinent tout le
« territoire de Fréjus, et faisant toujours venir par

« mer d'autres Sarrasins d'Espagne et d'Afrique, ils
« firent de grandes courses par toute la province, à
« la désolation de ses habitants ; ils s'avancèrent vers
« les montagnes de Provence, et peu à peu vers les
« Alpes Cottiennes et Pennines, faisant partout des
« forteresses pour s'y défendre, et pour leur servir de
« retraite en leurs pillages et courses sur les provinces
« voisines ; de façon qu'ayant occupé tous les passa-
« ges et par mer et par terre, pour venir d'Italie en
« France, ils faisoient prisonniers tous les voyageurs,
« qu'ils contraignoient à se racheter à grande rançon,
« ainsi qu'il est rapporté dans la vie de Saint-Mayeul,
« abbé de Cluny, qui fut arrêté prisonnier par ces bar-
« bares, s'en allant à Rome. Et parce que, par dessus le
« nom de Sarrasins, ils avoient encore celui de Maures
« (à raison de la Mauritanie, province d'Afrique, d'où ils
« passèrent en Espagne, en Languedoc et en Provence)
« de là est venu que la contrée maritime et la forêt où
« étoit ce Fraxinet, sont encore vulgairement surnom-
« mées *les Maures* [1] »

On ne saurait assigner une durée exacte à ce séjour des Sarrasins dans les montagnes de la basse Provence. Ce n'est point trop que de faire remonter leur établissement permanent vers le milieu du neuvième siècle, lors de l'affaissemeut du pouvoir Carlovingien. Nous ne savons également rien de précis sur la prise de Fréjus par ces barbares, et sur la ruine presque totale qui s'ensuivit. Les écrivains contemporains sont muets sur ce grand dé-

(1) Honoré Bouche, *Histoire de Provence*, t. I, pp. 698 et 772.

nastre. Il ne nous est connu que par une Charte de Guillaume Ier, cinquième comte de Provence, donnée vers la fin du dixième siècle, et accordant de grands priviléges à l'évêque Riculfe, pour l'aider dans la reconstruction de sa ville épiscopale. Ce mutisme de l'histoire n'empêche pas l'abbé Girardin de présenter à ses lecteurs le récit dramatique et complet d'un siége et d'un saccagement malheureusement trop certains, mais dont les circonstances sont, dans son livre, autant de lieux communs fournis par sa trop facile imagination. Je me bornerai à insérer ici le document diplomatique dont je viens de parler; il est trop précieux pour en rien omettre, car c'est, à la fois, l'acte qui constate la fin de l'existence de l'antique *Forum Julii*, et l'acte de naissance du moderne Fréjus. Pour son intelligence, il suffira de savoir que, quelques années auparavant, par les efforts réunis du comte de Provence, de la noblesse et de la population entière, les Sarrasins, après la prise et la destruction de leur formidable *Fraxinet*, avaient été ou exterminés, ou chassés de la contrée, ou réduits en esclavage: depuis, il n'en fut plus question.

Voici la traduction très-peu abrégée de la charte de Guillaume Ier, dont le texte est reproduit ci dessous [1].

« Au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ, Amen.
« Riculfe, évêque de Fréjus, étant venu trouver le sei-
« gneur Guillaume, comte de Provence, dans la ville de

(1) In nomine Domini nostri Jésu Christi Amen. Riculfus Forojuliensis episcopus, in villa Manoasca ante præsentiam domni Willelmi Provinciæ comitis, et genibus ejus provolutus, ro-

« Manosque, et s'étant agenouillé devant lui, le supplia « de ne pas souffrir que l'église dédiée à la sainte Vierge « Marie et à Saint-Léonce restât plus longtemps aban- « donnée et profanée. « En effet, ajouta-t-il, par l'inhu- « manité des Sarrasins, la ville de Fréjus, où est cette « église, a été détruite et réduite en solitude, ses habi- « tants ayant été exterminés ou dispersés au loin par la « crainte. Il n'existe personne qui puisse désigner les « biens et les possessions appartenant à cette église ; les « chartes les édits des princes ont disparu ; les actes de « priviléges et tous autres titres ont été la proie du « temps ou des flammes : le nom seul de mon évêché « subsiste. Mais aujourd'hui, illustre comte, Dieu vous a « accordé le pouvoir de chasser les Sarrasins de cette « contrée, si longtemps opprimée par eux ; montrez- « vous reconnaissant d'un tel bienfait en rendant jus-

gavit eum ut ecclesiam Sanctæ Mariæ, Sanctique Leontii ho- nore dicatam, non pateretur esse inhoratam. Namque civitas Forojuliensis in qua ipsa ecclesia constructa est, acerbitate Saracenorum destructa atque in solitudinem redacta, habita- tores quoque ejus interfecti, seu timore longius fuerunt effu- gati ; non superest aliquis qui sciat, vel prædia, vel posses- siones quæ præfatæ ecclesiæ succedere debeant, non sunt cartarum paginæ, desunt regalia præcepta ; privilegia quo- que seu alia testimonia, aut vetustate consumpta, aut igne perierunt. Nihil aliud nisi tantum solo episcopatus nomine permanente. Igitur nunc, inclyte Comes, tibi est a Domino facultas concessa, ut expelleres Agerenos a pristinis finibus ; exhibe ei munus acceptum, ut reddendo Sanctæ Mariæ, Sanctoque Leontio prædia sua juste, quæ perdidit injuste. Dignum namque est, ut ipsum in ecclesia suæ Matris nomine

« tement à Sainte-Marie et à Saint-Léonce les biens qui « leur ont été injustement ravis; car vous devez, en « favorisant l'église consacrée à sa Mère, honorer Celui « qui vous a accordé de l'emporter sur vos prédéces- « seurs dans l'expulsion des infidèles. »

« Touché par ce récit et par les ardentes supplica- « tions du prélat, le comte lui assigna un délai pour se « concerter avec son épouse, ses frères, ses conseillers « et ses autres fidèles, afin de rechercher ensemble ce « qu'il y avait de mieux à faire.

« Le délai expiré, l'évêque vint de nouveau trouver « le comte, alors dans la ville d'Arles. Introduit devant « lui (et en présence de sa cour), il le pria de lui faire « connaître sa décision. Le comte demanda l'avis de « son épouse, de ses ministres, Adelbert et Adelelme, « et de ses autres fidèles, là-présents, sur ce qu'il

dedicata honores a quo accepisti, ut ceteros qui ante te fuerant, in expulsione paganorum præcelleres. Commotus namque his et multis aliis precibus præfatus princeps, respectum episcopo dedit, quousqne cum uxore et judicibus, cæterisque fidelibus suis inveniret quid de hac re facere debuisset. Expleto autem respectu, venit in Arelate civitate prædictus episcopus ante præsentiam ejus, et requisivit ipsius voluntatem. Ipse vero princeps consilium ad suam conjugem, vel ad judices suos Aldebertum, atque ad Adelelmium, necnon et ad ceteros fideles suos qui ibi aderant, quæsivit quid de hac causa agi apporteret. Illi vero timorem Domini præ oculis habentes, tale ei consilium dederunt, ut præter hereditatem quam ecclesia prædicta ibidem antiquius habuit, seu propter hoc quod ipse episcopus post expulsionem paganorum primus vestire cepit ipsam civitatem, unam medietatem de

« convenait de décider en cette affaire. Animés par
« crainte de Dieu, ceux-ci lui donnèrent le conseil de
« restituer, d'abord, à l'église de Fréjus, son antique
« patrimoine, et ensuite, pour récompenser l'évêque,
« qui, le premier, depuis l'expulsion des infidèles, avait
« commencé la restauration de la ville, de lui en concé-
« der la moitié, ainsi que celle de tout le territoire
« y-attenant.

« Moi, déclara alors le comte Guillaume, et mon
« épouse Adelaïs, par amour de Dieu, et aussi pour le
« salut de notre âme et de celles de nos parents, tant
« morts que vivants, concédons à la Sainte-Vierge
« Marie et à Saint-Léonce, et en même temps à l'évêque
« Riculfe et à ses successeurs, à perpétuité, pour les
« posséder et en jouir sans contestation aucune, la
« moitié de la ville de Fréjus et de son territoire, cultivé

omnibus quæ in circuitu ejusdem civitatis adjacent, redderet, vel donaret. Ego, inquit Wiielmus comes, et uxor mea Adelaïs, una pro Dei amore et per remedium animarum nostrarum, seu parentum nostrorum tam vivorum quam defunctorum, reddo atque concedo unam medietatem de ipsa civitate Forojuliensi, vel de terra in circuitu ejusdem civitatis adjacente, culta vel inculta, *et de Portu, vel seu de omnibus censuris quæ ex ipso exeunt, vel exire debent, et de piscatoriis*, et de omnibus quidquid dici aut nominari potest, quæ ad usus dominorum prædicti loci exeunt hodie, vel in antea exire debent, sive de villa Pogito, Sanctæ Mariæ, Sanctoque Leontio, necnon et episcopo Riculfo, successoribusque ejus in perpetuum, ut teneant et possiedeant absque ullius contrarietate personæ, consortes de uno latere mare magnum, de altero latere castrum Gorgia, montem Mercori;

« ou non cultivé, ainsi que de son Port et de tous les « droits qui en proviennent ou en pourront provenir ; la « moitié des pêcheries et de toutes les redevances « quelconques perçues, jusqu'à ce jour par les seigneurs « du lieu ; et enfin, la moitié du village du Puget. « Les biens et terres faisant l'objet de cette concession, « confrontent, d'une part, la grande mer, et de l'autre, « le château de Gorgia et le mont de Mercure, d'un « troisième côté, la rivière de la Siagne, et à l'opposite, « le torrent des Blavets et le fleuve d'Argent jusqu'à son « embouchure.... A cette donation nous joignons l'in- « tégralité de la Dîme. Si quelqu'un, soit nous, soit nos « héritiers, soit toute autre personne, apporte quelqne « empêchement à la présente donation, sa revendication « sera nulle, et il paiera, en outre, une amende de dix « livres de bon or.

de uno fronte flumen Cyagna, de alio vero fronte rivum Blaveto, et flumen Argenteum usque in jam dicto mare.... decimam quoque ab integro. Sane si quis, nos, aut hæredes nostri, vel ulla opposita persona quæ contra hanc guirpicionem ire voluerit, non valeat vindicare quod repetit ; et componat illi qui litem intulerit, auri optimi libras X. Et in antea possessio, guirpicio, vel redditio, atque cessio ista in Arelate civitate publice pridie Nonas Marcii anno L.... Mo.... regnante Conrado Rege, Indictione III. Signum Villelmi, comitis et uxoris suæ Adelaïs, qui hanc notitiam scribere, et testes subterfirmare preceperunt, manu illa firma. Robaldus Comes concessit et manu firmavit. Signavit Aicardus ; S. Villelmus Vicecomes ; S. Poncius Major ; S. Leidratus ;

« Fait publiquement dans la ville d'Arles, le jour « d'avant les Nones de mars, l'an..... sous le règne du « roi Conrad, Indiction troisième. Sceau du comte « Guillaume et de son épouse Adélaïs, qui ont ordonné « de rédiger cette charte et l'on fait attester par les « témoins. » Suivent les signatures des assistants, parmi lesquelles se lit celle du frère de Guillaume, Robald ou Rotbold, comte de Forcalquier, c'est-à-dire, de la Provence supérieure.

S. Canalerius ; S. Richelius ; S. Aicardus ; S. Valdus ; S. Inguilranus ; S. Ugo.

— Cette charte, reproduite par tous ceux qui ont eu à s'occuper de l'histoire ecclésiastique de Fréjus, nous a été conservée dans le cartulaire intitulé : *Authenticum rubeum* sanctæ Ecclesiæ Forojuliensis. *L'Authentique rouge* ou *Livre rouge*, contenant les titres des biens, revenus et privilèges de l'Evêché de Fréjus, fut rédigé en l'année 1401, par les soins de l'évêque Louis de Bolhiac (Girardin t. II, p. 225). L'original de cet important recueil, inutilement recherché dans ces derniers temps, se trouve représenté par une copie, ancienne encore, faisant partie des archives de l'Evêché. De très-bonne heure, le *Livre rouge* (au témoignage de Bouche, t. II. p. 42) étoit également désigné sous le nom de Livre Peloux (*Liber pilosus*), sans doute de la qualité de la peau employée pour sa reliure, comme le nom de *Livre rouge* pouvait provenir de la nuance du corps de l'écriture, ou du moins, de la couleur des lettres initiales, des titres des pièces ou chapitres et peut-être des sommaires et des notes.

Le texte latin de la charte de Guillaume I[er] en faveur de

Quelques réflexions indispensables sur le document qu'on vient de lire, termineront ce long chapitre.

Le roi Conrad, dont le nom figure dans la mention finale, était le cinquième souverain de ce royaume dit *de Bourgogne et d'Arles,* né du démembrement de l'empire de Charlemagne (879), et qui comprenait la Provence, le Dauphiné, la Savoie et la Suisse, ainsi qu'une partie de l'Allemagne. Son règne, d'une durée exceptionnelle, paraît s'être prolongé de l'an 937 à l'année 993.

En même temps que ces nouveaux souverains s'étaient retirés de l'obéissance des trop faibles successeurs du grand Charles, d'autres personnages entreprenants n'avaient pas tardé, au second dégré de l'échelle féodale, d'acquérir une indépendance presque complète : de là les Comtés particuliers de Vienne ou du Dauphiné, de Savoie, de Provence, etc. (923). Guillaume Ier, cinquième comte de Provence ou d'Arles, avait épousé Adélaïs, fille d'un comte d'Anjou. Ayant succédé à son père Boson II, en 968, il gouverna son État jusqu'en 992 :

l'évêque Riculfe, a d'abord été publié par le *Gallia christiana* (Pièces Justificatives de l'histoire du diocèse de Fréjus).

On a remarqué la précieuse mention faite, dans ce document, du Port de Fréjus et des droits de sortie et d'entrée qu'il procurait encore au Xe siècle ; il n'avait donc pas été ruiné par les Sarrasins, comme le reste de la ville. L'abbé Girardin (t. I, p. 211) traduit ainsi le passage qui le concerne : « La moitié du Port et tous les droits qu'on » en retire, ou qu'on en pourra percevoir à l'avenir. »

c'est donc dans cet intervalle que se place la rédaction de la charte en question. La seule lacune qu'elle présente tombe précisément sur l'année où elle a été souscrite; mais la troisième Indiction (période de 15 ans), mentionnée dans la formule finale, s'étant reproduite quatre fois sous le long règne de Conrad, en 945, en 960, en 975 et en 990, ce ne peut être qu'à l'une des deux dernières dates (975 ou 990) que cet acte a dû être promulgué [1].

La même obscurité règne dans la date de la destruction de Fréjus par les Sarrasins, et dans celle qui marque l'époque de sa reconstruction. Le plus sérieux de ses annalistes, Joseph Antelmi, s'exprime ainsi dans les Tablettes chronologiques dont il a fait suivre sa nomenclature des évêques Fréjusiens :

— « L'an 890, les Sarrasins, poussés par la tempête « sur la côte de Fréjus, ayant reconnu les avantages du « site du Fraxinet, pour l'exercice de leurs brigandages, « y construisent la célèbre citadelle de ce nom, dans le « voisinage du golfe Sambracitain, à quinze milles de la « ville de Forum Julii.

— « Environ vers l'an 915. les Sarrasins rasent « jusqu'au sol la ville de Forum Julii, massacrent ses « habitants, s'emparent de leurs biens et des choses « sacrées, foulent aux pieds les archives de l'Eglise et « les livrent au feu.

— « L'an 970, les Sarrasins ayant été définitivement « vaincus et chassés de leur forteresse par les armes

(1) *Gallia christiana*, t. I, p. 82; Notes de la charte de Guillaume Ier.

« heureuses de Gibelin de Grimaldi, l'évêque Riculfe « commence, le premier, à rétablir sa ville, laquelle n'avait « conservé que son seul nom d'évêché ; et, par la piété « de Guillaume Ier, comte de Provence, la moitié du « domaine de la cité et les autres droits de l'Eglise de la « bienheureuse Marie et et du bienheureux Léonce, sont « assignés et restitués à l'évêque, ainsi qu'à ses « successeurs. »

Enfin, un peu plus loin, Joseph Antelmi énonce que — « ce fut en l'an 975 que l'évêque Riculfe commença « à rétablir, à décorer (*vestire*) sa ville ruinée (*vastatam*) « par les Sarrasins, » et que « peu de temps après « (*non multo post*) le comte Guillaume restitua à lui et « à ses sucesseurs les biens et les droits appartenant « à l'Eglise de Fréjus (1).

Je reproduis sans discussion ces diverses dates, me contentant de prévenir le lecteur qu'on ne trouve rien, dans les textes et les documents, qui impose l'obligation ou qui empêche de les adopter : je ferai seulement remarquer que, d'après l'abbé Girardin (ceci est également dit sans preuve), ce serait en l'an 940 et non point en 915 qu'aurait eu lieu la destruction de Fréjus (2). Gibelin de Grimaldi, auquel Antelmi attribue la dernière défaite des Sarrasins et la prise de leur Fraxinet, sans doute sous la conduite ou d'après les ordres de son suzerain, le comte de Provence, appartenait à la famille, dès lors célèbre, de Mourguez ou de Monaco. En récompense de

(1) *De Initiis Eccl. Foroj.* pp. 149 et 155.
(2) Hist. de la ville et de l'Egl. de Fréjus, t. I, p. 200.

sa vaillance, Guillaume Ier lui concéda la propriété du golfe Sambracitain, « vulgairement appelé, dit la charte « de concession, Golfe de Saint-Tropez, » ainsi que de toutes les terres « attenantes. » Du nom de Grimaldi (en langue vulgaire *Grimald* ou *Grimaud*), le golfe et le principal bourg du voisinage furent appelés le Golfe de Grimaud et le bourg de Grimaud (1).

Riculfe appartenait à l'une des familles les plus distinguées d'Arles. L'un de ses oncles, Gonthar (*Guntharius*), Prévôt du chapitre de cette ville, avait été évêque de Fréjus, sans renoncer, pour cela, à sa Prévôté. Il figure, en cette double qualité, dans deux actes des années 946 et 948, ayant pour objet des échanges de biens entre l'Eglise d'Arles et la *noble dame* Teucinde (*Teucinda*), sa propre sœur, et tante, par conséquent, de Riculfe. Les terrains cédés par Teucinde, comprenaient la colline de Montmajour, laquelle formait encore une île au milieu des eaux extravasées du Rhône. Déjà quelques ermites, réfugiés dans cet endroit solitaire, s'étaient rapprochés pour mener une vie commune. Après la donation de Teucinde, on vit s'élever des constructions dans l'île, autour d'une vaste église, et le monastère de Montmajour ne tarda pas à devenir l'un des plus célèbres de la Provence.

Le neveu de Gonthar et de Teucinde entra comme novice et devint moine dans ce couvent fondé en partie grâce aux libéralités de sa famille. Sans doute il eut

(1) La charte, portant cette concession, nous a été également conservée par le Livre *rouge* ou *peloux*. — V. Bouche, t. II, p. 42.

mainte occasion de visiter son oncle, l'évêque de Fréjus. On doit croire, en effet, que son nom et sa réputation avaient pénétré dans cette ville, lorsqu'on voit, vers 974, le clergé et les fidèles le choisir pour gouverner leur Eglise. Cette date n'est qu'approximative. Le *Gallia christiana* cite un acte authentique émané du Chapitre d'Arles, sous l'année 966, lequel fait mention « de « l'archevêque d'Aix, Silvestre, et de ses six suffra- « gants : Landeric, Théodoric (que l'on sait avoir été « évêque d'Apt), Ærard, Honorat, Pons et Humbert [1]. » L'évêque de Fréjus, suffragant de l'archevêque d'Aix ou de la Narbonnaise seconde, était évidemment l'un des cinq prélats nommés, dont le siége est inconnu ; nous voyons qu'il ne s'appelait point Riculfe. C'est donc entre les années 966 et 974, qu'il faut placer l'avénement de celui-ci, sans pouvoir préciser la date où il a commencé à siéger. Son épiscopat paraît s'être prolongé jusqu'en l'an 1.000. Vers 996, les moines de Montmajour le choisirent pour leur Abbé, marque d'estime et d'affection qui indique la place occupée, dans l'Eglise de son temps, par le moderne fondateur de Fréjus.

(1) *Gallia christ*. t. I, p. 425 (*Notes*).

CHAPITRE VI

Comté et Vicomtes de Fréjus. — Les Evêques, seuls seigneurs temporels. — Jacques d'Ossa, évêque de Fréjus, Cardinal et Pape. — Prise de la ville par les Corsaires. — La peste et Saint François de Paule. — Les Fiesque et les Ursins, évêques. — Passage de l'empereur Charles-Quint. — Amirauté de Fréjus. — Guerres de religion. — Les Antelmi. — Le cardinal de Fleury. — Séjour à Fréjus du duc de Savoie. — Révolution française. — L'abbé Siéyes. — Napoléon et Pie VII à Fréjus. — Rétablissement du siége épiscopal.

Une seconde lacune, de près de cinq siècles encore, se présente à nous dans cette histoire abrégée de Fréjus En dehors du catalogue souvent incomplet et toujours aride de ses Evêques, nous ne trouvons que quelques faits isolés à mentionner. La petite ville de Riculfe, longtemps stationnaire, finit par franchir ses étroites limites, et au XV° siècle, une nouvelle enceinte devint nécessaire, englobant les faubourgs qui s'étaient formés peu à peu, bien en deçà, toutefois, de l'enceinte romaine.

Nous venons de voir que les évêques de Fréjus, dans la personne de Riculfe, avaient reçu en don la

Jacques d'Ossa avait amené, ou fait venir à Fréjus deux de ses neveux, fils de sa sœur, Jacques et Arnaud de Via, qu'il nomma, l'un, Capiscol, et l'autre Archidiacre de son église Cathédrale. Une fois pape, il les appela à Avignon, où ils devinrent cardinaux l'un après l'autre, Arnaud de Via ayant, en quelque sorte, succédé à la pourpre de son frère, décédé de bonne heure.

La suite du XIV[e] siècle ne nous offre à citer que l'épiscopat de Guillaume Amici, que le pape Clément VI, qui l'aimait, avait décoré du titre honorifique de Patriarche de Jérusalem, avant de l'appeler au siége de Fréjus, d'où, au bout de dix ans, il passa à l'archevêché d'Aix ; et celui de Louis de Bolhiac, religieux du diocèse de Saint-Flour, lequel ayant embrassé le parti de Benoît XIII, reçut dans sa ville épiscopale cet antipape, venu pour conférer avec lui (1).

L'histoire de Fréjus commence à renaître avec le quinzième siècle. L'importance de ses évêques se maintient. En 1409, nous voyons Egidius Juvenis, emprunté à l'Eglise de Reims, qui se distingua au concile de Pise réuni pour terminer le schisme causé par la compétition des divers concurrents à la papauté, et fut, plus tard, envoyé comme ambassadeur à la cour de France, par la reine Yolande de Naples, comtesse de Provence. En 1449, Jacques Juvénal des Ursins, d'archidiacre de Paris devenu patriarche honoraire d'Antioche et arche-

(1) Pour tout ce qui concerne les Evêques de Fréjus, j'ai recours à Antelmi (*De Initiis etc.*), au *Gallia christiana*, et à l'abbé Girardin.

vêque de Reims, s'étant demis de ce siége éminent en faveur de son frère et se trouvant alors en Provence reçoit une députation du chapitre de Fréjus, chargée de lui offrir l'évêché de cette ville : il se rendit à ses vœux, et administra le diocèse jusqu'en 1456. Son successeur fut Jean de Bellay, abbé de Saint-Florent d'Anjou. Celui-ci est remplacé, en 1461, par Léon Guérinet, un autre Angevin, alors conseiller-clerc au Parlement de Paris. « Comme il entendoit parfaite« ment les affaires, dit Girardin, il commença un pro« cès qui, quoique bien fondé, lui donna beaucoup de « peine et dura longtemps, sous les évêques qui lui « succédèrent [1]. » Il attaquait devant le Parlement de Provence, la Communauté ou Commune de Fréjus, au sujet des empiétements dont son domaine temporel était devenu l'objet de la part d'un grand nombre d'habitants. Cette affaire ne fut terminée que plus de cent ans après, ainsi que nous le verrons bientôt.

Ce siècle est surtout marqué, en Provence, par le séjour du roi René, dit *le bon Roi*, qui, dépouillé successivement de son royaume de Naples et de ses duchés de Lorraine et d'Anjou, vint passer les dix dernières années d'une vie agitée dans sa paisible cour d'Aix, d'où il gouvernait en père et livré à son goût pour les lettres et les arts, la seule province que la fortune lui eût laissée. Un fait de l'histoire de Fréjus se rattache au règne de ce prince, lequel possédait, dit-on, une maison dans l'un des quartiers de la ville.

(1) *Hist. de la Ville et de l'Egl. de Fréjus*, t. II, p. 231.

La suite des temps avait profondément modifié le mode de nomination des évêques, d'abord élus par le consentement unanime du clergé et des fidèles, ensuite par le choix des chapitres, et enfin par une entente commune des chanoines, des souverains et des papes. La main des princes de la maison d'Anjou, souveraine de la Provence, se reconnaît dans la désignation des prélats étrangers au pays, dont nous venons d'écrire les noms. Le dernier mentionné, Léon Guérinet, s'étant démis de son siége, en 1473, dans un voyage qu'il fit à Rome, le pape Sixte IV, sans attendre la présentation du roi René et du Chapitre, donna, *proprio motu*, l'évêché de Fréjus à son secrétaire, Urbain de Fiesque, de l'une des plus illustres maisons de Gênes. « Le « pape (c'est l'abbé Girardin qui parle) agit, dans cette « affaire, avec une autorité absolue. Cela causa de « grands troubles, car, d'un côté, les chanoines ne « voulurent point reconnoître Urbain pour évêque, et « de l'autre, le roi en témoigna son ressentiment à « Sixte IV, qui avoit fait cette nomination précipitée. « Cette contestation dura quatre ans, malgré l'excomu-« nication que le pape lança contre le chapitre de « Fréjus, et malgré l'interdit de la Cathédrale [1]. » Le roi René entretenait la résistance des chanoines, par ses conseils et même par ses injonctions formelles.

Cette situation fâcheuse fut cause d'un grave événement, qu'Honoré Bouche raconte en ces termes : « De « là, il arriva un jour à la ville de Fréjus un grand

(1) T. II, p. 232

« malheur, car comme les habitants, privés des fonc-
« tions ecclésiastiques, furent, le dimanche des Ra-
« meaux, dans les villages voisins pour y assister à
« l'office divin, et que la ville se trouva désertée de
« la plus grande partie de ses citoyens, certains cor-
« saires avertis de cet abandon, venant de la mer,
« entrèrent sans résistance dans cette ville, qu'ils mi-
« rent au pillage, exerçant sur ceux qui y étoient
« restés, toute sorte de cruautés et de barbaries (1). »
Le Chapitre, laissé enfin libre par le roi René, à qui Sixte IV avait accordé toute satisfaction, se soumit alors, et Urbain de Fiesque vint, en 1477, prendre possession de son évêché, muni des pouvoirs du pape pour ôter l'interdit de l'église Cathédrale et absoudre les chanoines des censures prononcées contre eux (2)

Quelques années après, la ville se vit plus cruellement éprouvée encore par un fléau qui s'était abattu sur la Provence, en 1480, en même temps que mourait le roi René, et dont les ravages n'ont été dépassés que par ceux de la peste de 1720. De proche en proche, la contagion avait fini par atteindre Fréjus, et ses progrès y furent tels, qu'une partie de la population ayant succombé, une autre ayant pris la fuite, ceux qui restaient se renfermèrent dans leurs maisons, attendant la mort, et ne faisant rien pour s'entr'aider.

C'est dans ces circonstances, qu'au commencement de l'année 1483, la tempête jeta sur la plage voi-

(1) *Histoire de Provence*, t. II, p. 476.
(2) Girardin, *ibid*.

sine, un homme, un Saint, le célèbre François de Paule, appelé du fond de la Calabre par le roi Louis XI agonisant, pour lui rendre, par un miracle, la santé que la science humaine ne pouvait plus lui donner. Cette guérison d'un vieillard cruel, en même temps habile et profond politique, n'était pas dans les desseins de Dieu ; mais la tradition et la foi contemporaine attestent le miracle non moins grand, accompli, à cette occasion, par le saint anachorète en faveur de Fréjus. Girardin est le plus ancien historien qui ait recueilli par écrit cette tradition, unanimement proclamée jusqu'à lui : il convient de le laisser parler.

« Le serviteur de Dieu, dit-il, ne sachant pas que « notre ville fût infectée, s'approche de nos murs, « accompagné de plusieurs personnes, et s'avance dans « les rues sans trouver qui que ce soit. Enfin, une « femme âgée se trouve par hasard sur ses pas; il lui « demande pourquoi on ne voyoit personne dans la « ville : Hé ! mon Père, dit-elle, c'est parce que la peste « est ici. La moitié des habitants a péri, et la plupart « des autres se sont enfuis, ou se tiennent enfermés chez « eux. » A cette nouvelle, Saint-François de Paule, « plein de charité et de confiance en Dieu, se jeta à « genoux pour se recommander avec sa troupe au « Seigneur, et pour le prier qu'il voulût bien éloigner « ce terrible fléau d'une ville où sa providence l'avoit « conduit. La prière de ce juste eut un effet singulier, « car, depuis ce moment, le mal contagieux cessa, non- « seulement de faire des progrès, mais encore on vit

« ceux qui en étoient attaqués, recouvrer la santé.
« Bien plus, depuis cet heureux jour, la peste n'a ja-
« mais osé approcher de cette ville, et semble encore
« aujourd'hui respecter un lieu d'où ce grand saint
« l'a chassée une fois... Notre tradition nous apprend
« que le Saint entra par la porte de Méous, et que,
« prenant d'abord à droite, il venoit à l'église par ces
« petites rues qui, après quelques détours, aboutissent
« à la Place ; que c'est dans ces quartiers-là qu'il
« rencontra cette femme, et qu'il pria à genoux pour
« la prospérité de notre ville. Elle nous apprend encore
« que ce serviteur de Dieu logea dans la maison canoni-
« cale de M. le Prévôt Antelmi, aujourd'hui évêque
« de Grasse, et qu'on lui donna une chambre vers le
« coin qui répond à la porte du cloître de l'Eglise [1]. »

Une preuve évidente de la brusque cessation du fléau, de la coïncidence de ce fait avec le passage de François de Paule, et en même temps, de la croyance des contemporains en sa miraculeuse intervention, c'est la construction presque immédiate de l'église et du couvent élevés à Fréjus pour perpétuer la mémoire de ce grand bienfait. Quelques temps après la mort du roi Louis XI, et grâce aux libéralités de son fils Charles VIII, le Saint calabrais venait de fonder, à Plessis-lès-Tours, le premier monastère, en France, de son ordre, que, dans son humilité, il avait voulu appeler l'Ordre des *Minimes* (les plus petits de tous). Commencés dès 1490, sept ans seulement après les faits accomplis, le couvent des Mi-

(1) T. I, p. 225.

nimes de Fréjus, aujourd'hui disparu, et sa remarquable église, qu'on voit encore, étaient complètement achevés en 1509. Cette maison prit, dès l'abord, une grande importance, et trois chapitres généraux, ayant mission d'élire le chef de l'Ordre, y furent tenus, en 1547, en 1556 et en 1565. Depuis, la population de Fréjus, dans une fête annuelle, n'a cessé de renouveler l'expression de ses actions de grâces envers celui qui fut son protecteur, et qu'elle a choisi pour son second patron (1).

Saint-François de Paule n'avait pas trouvé à Fréjus l'évêque Urbain de Fiesque, appelé par Sixte IV à Rome, où il mourut en 1485. Son successeur fut Robert Briçonnet, frère du cardinal Guillaume Briçonnet, premier ministre du roi Charles VIII, lequel lui procura bientôt un siége plus important. Après celui-ci, le Chapitre porta son choix sur Nicolas de Fiesque, que son oncle Urbain avait fait Prévôt de la Cathédrale. Nicolas était fils de Jacques de Fiesque, comte de Lavagne, et avait pour sœur la célèbre Sainte-Catherine de Gênes. Nommé cardinal en 1503, et forcé de résider à Rome, il demanda et obtint pour Coadjuteur, son neveu.

(1) La fête commémorative de Saint-François de Paule se célèbre le 3e dimanche après Pâques, et dure plusieurs jours. L'espace nous manque, à notre grand regret, pour décrire ces manifestations touchantes de la reconnaissance populaire, et nous ne pouvons que renvoyer le lecteur à la relation si complète et si heureusement réussie que vient d'en publier M. l'abbé Paul Terris, secrétaire de Mgr l'Evêque et chanoine honoraire de Fréjus. (*La Fête de Saint-François de Paule, à Fréjus*, typ. L. Leydet, imprimeur de l'Evêché).

un second Urbain de Fiesque, qui après avoir, pendant plusieurs années, administré le diocèse de Fréjus sous l'autorité de l'évêque titulaire, fut transféré à un autre évêché avant la mort de son oncle, arrivée en 1524.

Aux Fiesque, succèdent deux prélats d'une origine encore plus illustre, pris dans la famille des *Orsini* (les Ursins) de Rome, rivale en puissance et en richesse de la grande maison Colonna, et qui a donné à l'Eglise deux Souverains Pontifes, Nicolas III (1277), et Benoît XIII (1724). François des Ursins reçut du pape Clément VII lui-même, l'investiture de l'évêché de Fréjus, le propre jour qui suivit la mort de Nicolas de Fiesque. Le nouvel évêque était aussi cardinal; retenu pareillement à Rome par la confiance du pape, il se fit, à l'exemple des son prédécesseur, donner pour coadjuteur l'un de ses neveux, Léon des Ursins, et l'envoya gouverner le diocèse en son nom, ce qui dura jusqu'en 1533, date de la mort du cardinal-évêque. Devenu évêque titulaire, Léon des Ursins continua de résider à Fréjus, s'occupant exclusivement de son diocèse dont il fit souvent la visite. Ce fut pendant son épiscopat, qu'eurent lieu les deux invasions de la Provence par les armées de Charles-Quint, dans le récit desquelles le nom de Fréjus se trouve mêlé, et qui doivent arrêter quelques instants notre attention.

On connaît la longue lutte poursuivie, entre François Ier et son heureux rival, à la diète germanique chargée de déférer la couronne impériale. Devenu em-

igneurie de la moitié de la ville et du territoire y-atte-
ınt. L'autre moitié, réservée par les comtes de Pro-
nce, était possédée, évidemment à titre d'arrière-fief
sous l'hommage, par des Vicomtes particuliers,
nt on retrouve la trace dans quelques chartes, qui
entionnent pareillement le *Comté de Fréjus*; les
ulaires de ces fiefs du second dégré, dépendaient
ı comte de Provence, comme celui-ci dépendait des
is de Bourgogne et d'Arles. Bouche explique très-
en cette organisation féodale. « Par dessus les com-
tes universels ou maîtres généraux de toute une
province, il y avoit, dit-il, des comtes particuliers,
ou plutôt des vicomtes pour chaque cité épiscopale,
qui étoient comme les gouverneurs de ces villes et
les lieutenants du comte universel de tout le pays.
Et ainsi lisons-nous dans plusieurs chartes ancien-
nes, que dans le grand comté de Provence, il y
avoit plusieurs comtés particuliers sous le nom des
cités épiscopales. De quoi j'ai vu plusieurs titres,
comme comté d'Aix, comté d'Apt, comté d'Avignon,
comté de Cavaillon, comté de Sisteron, comté de
Gap, comté de Riez, comté de Senez, comté de
Vence, comté de Toulon, comté de Fréjus; et
même un comté particulier d'Arles par dessus le
général, lesquels comtés contenoient apparemment
toute l'étendue du diocèse de ces cités épiscopa-
les dont ils portoient le nom [1]. »

) Honoré Bouche, t. I, p. 835.

Il serait difficile de déterminer les limites du Comté de Fréjus, qu'il ne faut toutefois pas confondre avec celles du Diocèse, assurément plus étendu. Entre autres chartes, Bouche en cite une de l'an 1014, indiquant que le Fraxinet et la Molle en faisaient partie [1]. Un second document du même siècle, y place Ramatuelle; et dans une charte de 1044, le comté de Fréjus est étendu jusqu'au village de La Napoule, nommé alors *Avenionetum*, dans le voisinage duquel se trouvait ce Mont de Mercure, plus tard dit de Saint-Pierre, et vraissemblablement ce château de Gorgia dont il est également parlé dans la charte de Riculfe [2].

Quant aux vicomtes, qui se partageaient avec les évêques le domaine de cette nouvelle circonscription féodale, et y rendaient notamment la justice au nom des comtes de Provence, ils se trouvent mentionnés dans trois autres chartes du XIe siècle, produites en extraits par l'abbé Girardin, et concernant la donation faite à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, d'un village du nom de *Burnis*, « situé dans le comté « de Fréjus, sur le fleuve d'Argent, » et aujourd'hui disparu. Le premier de ces actes, émané de Franco, vicomte de Fréjus, porte la date de 1036. Le second, confirmant le premier, a été souscrit par « Franco, fils de Franco, vicomte de Fréjus. » Dans le troisième

(1) Girardin, t. I, p. 274.

(2) *Description hist. du Diocèse de Fréjus,* par Girardin, publiée par M. l'abbé Disdier, pp. 79 et 103. — *Les Iles de Lérins,* etc. par M. l'abbé Alliez, p. 324.

enfin, destiné à rendre plus claire et plus stable la donation consentie en faveur des moines de Saint-Victor, figure, avec cette même qualité de vicomte de Fréjus, un nouveau personnage du nom de Guillaume [1]. De bonne heure, ces co-seigneurs laïques cessèrent d'exister : nous en dirons bientôt le motif.

Le XII[e] siècle ne nous offre qu'un fait digne d'être noté. L'an 1100, Gilbert, dernier comte de Provence de la première race, étant mort sans enfant mâle, sa succession fut disputée par ses trois gendres, Raimond-Bérenger, comte de Catalogne et de Barcelone, Alphonse-Jourdain, comte de Toulouse, et Raymond des Baux, l'un des premiers seigneurs du pays. Les deux premiers parvinrent à s'entendre, à l'exclusion du troisième. Par un traité de partage de 1125, le comte de Toulouse obtint la souveraineté de tout ce qui était situé au-delà de la Durance, et celui de Barcelone eut pour sa part la Provence propre, de la Durance à la mer, et du Rhône à la Turbie près de Monaco Raymond des Baux ne reconnut pas ce partage ; de là une longue guerre entre sa maison et les comtes de Barcelone, qui voulaient la contraindre à l'hommage. Elle trouva, dans sa résistance, un puissant appui auprès d'un grand nombre de barons provençaux, peu désireux d'obéir à un étranger. Le plus animé était Boniface de Castellane, lequel avait pour frère Bertrand, du même nom, alors évêque de Fréjus. Celui-ci, dans cette occasion, ne se sépara point de sa famille,

(1) Girardin, t. I, p. 273

entraînant dans sa rébellion les habitants de sa ville épiscopale, qui, ainsi que lui, eurent grandement à s'en repentir, si nous en croyons l'historien le plus ancien, mais en même temps le moins autorisé de la Provence. Voici, en effet, comment s'exprime César de Nostradamus, dans ses annales publiées en 1614 et où il désigne sous le nom d'Ildefonse (Alphonse) le prince catalan dont il va être question.

« Au bruit de cette nouvelle, Ildefonse s'achemina « avec une grosse armée qu'il fit passer par Brignoles, « Fréjus, et les villages des environs. Mais parce que « les habitants de Fréjus, à ce induits par leur évêque, « neveu (les autres écrivent frère) de Boniface de Cas- « tellane, lui refusèrent les portes de la ville, Ildefonse « y fit planter et séjourner son camp l'espace de trois « jours, après lesquels il prit finalement la ville d'as- « saut, faisant tellement place à la force de son indigna- « tion, qu'il fit d'abord trancher la tête à ce pauvre « évêque et à tous les auteurs de la rebellion. Le feu de « la colère avait déjà porté Ildefonse à la délibération « résolue d'en faire autant des consuls, gouverneurs et « chefs de la ville, lorsqu'ils lui firent apparoir d'avoir « haut et clair déclaré et protesté comme ils ne vou- « loient s'opposer par sorte quelconque de désertion, « félonie ou désobéissance à leur prince naturel, de « manière que cette justification reçue arrêta entière- « ment son courroux implacable et la justice qui leur « étoit préparée. Ces exploits achevés, après qu'Ilde- « fonse eut laissé une bonne, sûre et forte garnison

« dans Fréjus, il fit marcher son camp droit à Cas-« tellane, où Boniface..... mettant en balance l'iné-« galité de ses forces et la rigoureuse et prompte exé-« cution qui avoit été faite sans rémission, tant en la « personne de l'évêque, son proche parent, que contre « les adhérents et fauteurs de la rébellion de Fréjus, » prit le parti de se soumettre (1).

Nostradamus est le seul qui parle, on vient de le voir sans trop d'indignation, de ces cruelles exécutions du farouche comte de Provence. Bouche n'en dit rien. Gaufridi se borne à ceci : « Ildefonse lève des trou-« pes, menace les parents de Boniface de les foudroyer « de son armée s'ils osent faire le moindre semblant « de le soutenir. Il va contre l'évêque de Fréjus qui « s'y disposoit, il le chasse de cette ville, et le dépouille « de ses terres. Cela fait, il dresse sa marche vers Cas-« tellane (2). » Cette version nous paraît plus probable. C'est celle qu'adopte Girardin, lequel, nous ne savons sur quelle autorité, ajoute que « Boniface de Castellane « étant rentré dans son devoir, Bertrand, son frère « recouvra les bonnes grâces d'Ildefonse, et tout ce qui « lui appartenoit lui fut rendu (3). » Gaufridi place les faits ci-dessus en l'année 1185. La maison des Baux

(1) *L'Histoire et Chronique de Provence de César de Nostradamus, gentilhomme provençal*. Lyon, 1614, imp. de Simon Rigaud, 157.

(2) *Histoire de Provence, par Messire Jean François de Gaufridi, chevalier, baron de Trets, conseiller au Parlement de la même province*. Aix, 1694. p 114.

(3) T. II, p. 186.

finit aussi par faire sa soumission, satisfaite de la possession des biens considérables qui lui furent concédés.

Ildefonse II, fils du précédent, devenu à son tour comte de Provence, ne tarda pas à dédommager l'évêché de Fréjus des maux qu'il avait soufferts. Ayant obtenu des chanoines, alors en possession de désigner l'évêque, de porter leur choix sur frère Raimond, religieux distingué (on ne sait de quel ordre), son chapelain et son confesseur, le prince, voulant leur témoigner sa satisfaction, restitua à l'église de Fréjus tout ce que son prédécesseur avait omis de lui rendre. Non content de cela, en novembre 1203, il donne à l'évêque Raimond et à ses successeurs, la juridiction pleine et entière de la ville ainsi que de ses dépendances, se réservant seulement le jugement des causes criminelles pouvant amener l'effusion du sang, dont l'Église ne saurait connaître. C'est ainsi que les évêques de Fréjus devinrent seuls seigneurs de cette ville et de son comté, ce qui rendit désormais inutile la présence des vicomtes, qui, depuis Riculfe, avaient partagé l'administration avec eux [1]. Cette donation, confirmée par Raimond-Berenger V, fils d Ildefonse, le fut encore, en 1245, par Charles d'Anjou, frère de Saint-Louis, devenu comte de Provence par son mariage avec la fille de Raimond-Bérenger, mort sans heritier mâle. Les termes de l'acte portent, que cette seconde confirmation a été promulguée, par le

(1) Bouche, t. II, p. 185. — Girardin. t. II, p. 193.

comte, à Fréjus même, « dans le palais du seigneur évêque [1]. »

L'avénement de Jacques d'Euse ou d'Ossa au siége épiscopal de Fréjus, dont il fut le titulaire le plus illustre, termine le XIIIe siècle. Jacques d'Ossa était natif de Cahors, de parents nobles, disent les uns, d'une famille d'artisans, disent les autres, qui ne font, par là, que réhausser son mérite. Savant, de bonne heure, en droit civil comme en théologie et en droit canon, et même en médecine, la protection de Pierre, archevêque d'Arles, lui procura la place de précepteur des enfants de Charles, deuxième comte de Provence de la maison de France, roi de Naples, de Chypre et de Jérusalem. L'un de ses élèves fut un saint, Louis dit de Luxembourg, mort archevêque de Toulouse. Comme témoignage de sa satisfaction, Charles II fit donner à Jacques d'Ossa, la prévôté de Barjols, l'un des principaux bénéfices du diocèse de Fréjus. Robert, son fils et son successeur, lui confia le sceau de ses Etats, et l'employa avec succès dans plus d'une affaire importante. L'évêché de Fréjus étant venu à vaquer, le roi Robert témoigna aux membres du Chapitre son vif désir d'y voir nommer son chancelier, ce qui eut lieu dans le courant de l'année 1299. Jacques d'Ossa vint aussitôt prendre possession de son diocèse, et pendant une administration de onze années, il y donna des preuves de vertu et des marques de capacité, qui le firent appeler

(1) Bouche, t. II, p. 266. — Ces priviléges furent fidèlement conservés par les divers comtes de Provence.

à l'archevêché d'Avignon, par le pontife français, Clément V, lequel venait de transporter dans cette ville le siége de la Papauté, les querelles des Guelfes et des Gibelins lui rendant le séjour de l'Italie impossible. Fait cardinal en 1311, le 8 septembre de l'année 1316, l'ancien évêque de Fréjus fut élu pape d'une commune voix, à la mort de Clément, et prit le nom de Jean XXII.

Nous n'avons pas à faire l'histoire de son pontificat, qui eut une durée exceptionnelle. Il fut traversé par la longue lutte avec Louis de Bavière, dont Jean XXII combattit ardemment l'élection comme empereur d'Allemagne, lutte dans laquelle le courageux pontife déploya toutes les ressources d'une politique habile et d'un caractère indomptable, pour faire triompher les intérêts de l'Eglise. Devenu pape, Jacques d'Ossa n'oublia point son ancien diocèse et lui accorda plusieurs faveurs. Il aimait à rappeler le souvenir de ses débuts, et à parler du temps, où, dans une situation moins relevée, il gouvernait l'église de Fréjus [1]. Après avoir occupé pendant dix-huit années la chaire de Saint-Pierre, ce pape mourut le 4 décembre 1334, ayant conservé jusqu'à l'âge de quatre-vingt-dix ans toute la force de son esprit, d'autres on dit de son génie. Son tombeau, vrai chef-d'œuvre d'art gothique, se voit encore à Avignon, dans l'une des chapelles de l'église cathédrale de Notre-Dame de Doms.

(1) Dans une Bulle de l'an 1316, Jean XXII s'exprime ainsi : *Dum nos minor status haberet et præsideremus Ecclesiæ Forojuliensi.*

pereur d'Allemagne tout en conservant son trône d'Espagne, Charles-Quint ne tarda pas à provoquer la guerre contre la France, et mettant à profit la trahison du Connétable de Bourbon, fomentée surtout par ses menées, il se résolut à porter la lutte sur notre sol. Bourbon, passé au service de l'ennemi, et conduisant une armée de trente mille Espagnols et Allemands, franchit le Var au commencement de juillet 1524. Le temps avait manqué pour mettre la province à l'abri de cette brusque agression. Le Connétable ne rencontra aucun obstacle sérieux jusqu'à Marseille, son principal objectif. L'historien le plus complet du pays décrit ainsi cette marche de l'armée impériale : « Aussitôt que Bourbon fut entré en Provence, il prit « le 10 juillet, sans nulle difficulté ni grande résis« tance, les lieux de Saint-Laurent et de Villeneuve « (Loubet), et les villes d'Antibes et de Grasse, à qui « il fit faire hommage et prêter serment au nom de « l'Empereur (comme successeur des anciens rois d'Ar« les) ; et chemin faisant vers Aix et Marseille, il en fit « de même aux villes de Fréjus, de Draguignan, d'Hyè« res, de Toulon, de Brignoles et de Saint-Maximin... « Enfin il n'y eut ni château, ni ville, ni village, jus« qu'à Marseille, qui lui résistât [1]. »

Le traître Bourbon s'était flatté d'emporter facilement Marseille, dont la conquête, aux termes des accords criminels conclus entre lui et les ennemis de sa patrie,

(1) *Histoire de Provence*, t. II, p. 544.

devait être récompensée par le rétablissement, en sa faveur, du royaume de Provence et d'Arles. Mais après quarante jours de siége, il se vit, malgré tous ses efforts, obligé d'abandonner cette entreprise, se retirant en désordre devant l'armée française ; et, le 6 octobre, il repassait le Var, avec la double honte de sa trahison et de son insuccès.

A douze années de là, eut lieu la seconde invasion de la Provence, qui, cette fois, eut à faire à Charles-Quint en personne et souffrit tous les maux qu'entraîne la guerre. Avisé à temps, François Ier avait pris toutes ses dispositions pour bien recevoir l'ennemi. Le maréchal de Montmorency, sans risquer de bataille décisive, dont on s'était si mal trouvé à Pavie, fit accepter le plan d'affamer les envahisseurs, et de les arrêter par le siége de quelques places, seules reconnues capables de résister. En même temps, un puissant camp de réserve se formait à Avignon, pour disputer aux Impériaux le passage de la Durance. Je prends, dans les écrivains locaux, les détails de cette guerre mémorable qui touchent de plus près à l'histoire de Fréjus.

« Le conseil du Roi (nous apprend d'abord Honoré « Bouche) dépêcha en Provence, le mois de Juin 1536, le « sieur Jean de Bonneval, personnage fort expérimenté « en l'art militaire, pour l'exécution de ces deux points, « savoir, pour faire le dégât par tout le pays, et pour « juger de la qualité des places qui pourroient soute« nir un siége [1]. » La défense d'Aix, ville ouverte,

(1) T. II, p. 576.

fut jugée par lui impossible. Il en fut de même de Saint-Maximin, Brignoles et Draguignan, que l'envoyé royal traversa pour se rendre à Grasse, où s'étaient réunies les milices et la noblesse de la province. Sur son passage, il commandait, de la part du roi, à tous les habitants des villes et villages, de faire disparaître leurs provisions et leurs bestiaux. Arrivé à Grasse, et après s'être concerté avec René de Savoie, comte de Tende, gouverneur de la Provence, qui s'était porté au devant de l'empereur, il fut reconnu que la ville, commandée par les hauteurs voisines, n'était pas tenable; on se décida donc à l'abandonner, après l'avoir démantelée et y avoir mis le feu.

Là, le gouverneur et le commissaire royal ayant appris, « que l'empereur étoit déjà arrivé à Saint-« Laurent (de ce côté du Var), et qu'il commençoit à « faire déloger son armée, ils conclurent qu'il falloit « penser à la retraite, et à faire le dégât. Le comte de « Tende, avec tout son monde, se retira (par le haut « pays) vers Marseille pour la défendre... Quant à « Bonneval, s'en revenant pareillement à Marseille par « le chemin Aurélian, qui devoit être la route de « l'ennemi, il fit brûler tous les fourrages, verser tous « les vins et les huiles, enfoncer tous les tonneaux, cor-« rompre tous les puits, y jeter le blé dedans, abattre « tous les fours et les moulins, rompre les meules, et « emporter les ferrements, de toutes les villes et de « tous les villages où il passoit, pour réduire l'armée « de l'empereur dans l'indigence, et, quand elle trou-

« veroit des provisions ailleurs, la mettre dans l'impuis-
« sance de s'en pouvoir servir [1]. »

Le chemin Aurélian (l'ancienne Voie Aurélienne, devenue la grande route de l'Italie à Aix et à Arles) passait, on le sait, à Fréjus ; ses habitants et ceux des lieux voisins eurent donc à faire le sacrifice qu'on attendait d'eux, et que toute la Provence, à quelques rares exceptions près, sut accepter comme une nécessité patriotique résolument subie. Fréjus ne paraît pas, dans cette occasion, avoir été mis en état de défense, et, contre l'opinion commune, rien n'établit que ce fut alors que la ville reçut sa seconde et plus moderne enceinte, englobant les faubourgs formés autour de l'enceinte de Riculfe ; abandonnée à elle-même, elle ne put que se résigner, ainsi que nous allons le voir en poursuivant le récit d'Honoré Bouche.

« Pendant les huit jours que l'empereur s'arrêta à
« Saint-Laurent du Var, il donna les ordres pour la
« marche de ses armées, et dépêcha sa flotte conduite
« par André Doria, pour se saisir promptement de tou-
« tes les villes et de tous les villages le long de la côte
« de la mer ; ce que Doria exécutant, mit au pillage tous
« les lieux maritimes, depuis Antibes jusqu'à Marseille.
« Toulon même, pour grande ville qu'elle fût, ne s'en
« put exempter, non plus que les lieux voisins.....
« Quelques barques de Nice et de Gênes, qui accompa-
« gnaient cette armée navale, s'en retournèrent chargées
« du butin qu'elle avoit fait sur tous les lieux mari-

(1) Ibidem p. 578-579.

« times. Pendant ce temps l'empereur partit de Saint-« Laurent, et vint à la ville de Grasse, qu'il trouva dé-« sertée; de là, il alla à Fréjus, où il fit faire la revue « de tout son monde, faisant donner un ducat à chacun « des soldats, et des biscuits fort durs qu'il avoit fait « porter des galères, commençant, ici, à faire ranger « ses troupes sous des enseignes, et à les faire marcher « en ordonnance pour prendre la route d'Aix et de « Marseille (1). »

D'après ce récit, il est évident que Fréjus, malgré ses remparts, n'avait pas été jugé susceptible d'être défendu, et que la ville, déjà rançonnée, comme toutes celles de la côte, par l'amiral de Charles-Quint, n'eut qu'à ouvrir ses portes à ce prince, qui se présentait à la tête de 50 à 60,000 hommes. Mais il y a tout lieu de penser que ses habitants, ou du moins ceux de son territoire, prirent part à l'héroïque défense des passages de l'Estérel, célébrée par tous les historiens de la Provence, et en ces termes par Papon :

« Le reste de l'armée ennemie alla se réunir à « Fréjus où étoit le rendez-vous général ; mais, dans « la marche, elle fut souvent harcelée par les troupes « du roi, ou par les païsans. Ceux-ci, qui connois-« soient mieux le pays, se cachoient dans un défilé, « derrière les rochers, ou dans les broussailles, et atta-« quoient l'empereur avec avantage. Il n'y avoit point « de stratagème qu'ils n'imaginassent pour l'affaiblir. « L'ennemi, furieux de se voir continuellement harcelé

(1) *Ibidem*. p. 581.

« par des gens qu'il avoit poussés au désespoir, ne leur « fit point de quartier. En ayant découvert un grand « nombre, qui s'étoient réfugiés au milieu d'un bois « sur le haut d'une montagne, avec leurs femmes, leurs « enfants et leurs bestiaux, on envoya un détachement « qui les investit dans leur asile, mit le feu au bois, « et repoussoit dans les flammes, ou tuoit à coups de « fusil les malheureux qui cherchoient à se sauver [1]. »

Girardin nous fournit quelques détails conservés par la tradition, ou empruntés à des documents aujourd'hui perdus, concernant le séjour de Charles-Quint à Fréjus. « Après cette belle expédition, dit-il, l'empereur « entra dans Fréjus en triomphe ; il eut soin de piller « notre ville, et surtout de faire emporter l'argenterie « et les reliques de notre église ; de là vient qu'elle « en est encore aujourd'hui presque dépourvue. J'ai « ouï dire à nos anciens, que le Chapitre avoit eu vé« ritablement la précaution de faire cacher les choses « les plus précieuses dans un lieu très-secret ; mais « que les officiers de Charles-Quint ayant saisi un vieux « chanoine qui savoit où étoit le Trésor de l'église, « lui firent déclarer, à force de tourments et de mena« ces, le lieu où on l'avoit caché, et qu'ils enlevèrent « tout. Avant de sortir de notre ville, Charles-Quint « donna ordre de réparer l'Amphithéâtre et le Port, « affectant de conserver ces beaux monuments des

(1) *Histoire générale de Provence*, par l'abbé Papon, Paris 1786, t. IV, p. 74.

« Romains en qualité de successeur à leur empire [1]. » L'historien Gaufridi rapporte dans les mêmes termes ce singulier projet de restauration des Antiquités de Fréjus, lequel impliquait une conquête durable de la Provence, dont fut heureusement frustrée l'ambition du César germanique.

Charles-Quint ne trouva de résistance qu'aux environs de Brignoles. Facilement vainqueur dans un affaire d'avant-garde, il voulut, pour faire croire à un grand succès, changer le nom de cette ville en celui de *Nicopolis*, « la Ville de la Victoire. » Entré sans obstacle à Aix, qu'on lui avait abandonné, il affecta de s'y comporter en véritable *roi d'Arles et de la Provence*. Depuis le milieu du dixième siècle, cette royauté, plutôt nominale que réelle, était échue, par cession ou mariage, aux souverains d'Allemagne ; mais ce qui restait de prétendus droits effacés par le temps, avait été formellement cédé, en 1363, par l'empereur Charles IV, à Louis duc d'Anjou et comte de Provence.

Dans la forme oratoire qu'il affectionne, Gaufridi nous fait connaitre la nouvelle organisation féodale, que Charles-Quint s'amusa à donner, en faveur de ses lieutenants, à ce fantastique royaume d'Arles, et dans laquelle Fréjus se trouve compris. « L'empereur, dit-il, « entre en triomphateur dans Aix, ville ouverte, et y « reçoit les honneurs de comte de Provence et de roi « d'Arles. Il crée de nouveaux fiefs, et en pourvoit les « principaux des siens, fait Antoine de Lève Vicaire de

(1) *Hist. de la Ville et de l'Eg. de Fréjus*, t. I, p. 238 et 239.

« l'Empire en Provence, le duc d'Albe, Vice-roi d'Arles, « André Doria, Amiral, Grouvelle, Chancelier. Il érige « quatre Duchés, quatre Principautés, quatre Marqui- « sats. Les duchés furent ceux des Iles d'Hyères, sous « le nom des *Iles d'Autriche*, qu'il donne à Doria ; celui « de Fréjus, qu'il nomme (de son nom) *Charleville*, « et qu'il donne au marquis du Guast ; celui de For- « calquier, qu'il donne à Fernand de Gonzague ; celui « de Brignoles, qu'il appelle *Nicopolis*, qu'il donne au « comte de Horn. Les principautés furent celles des « Baux, de Montélimart, de Sault et du Martigues. Les « marquisats furent ceux du Muy, du Luc, de Tourves « et de Trets [1]. »

Ce caprice de la vanité d'un homme resté grand dans l'histoire, dura moins d'un mois. Quelques jours après, le 19 août, Charles-Quint commençait le siége de Marseille, mais, non moins malheureux et aussi humilié que le Connétable de Bourbon, le 11 septembre suivant, il se voyait forcé de l'abandonner, et reprenait en toute hâte la route du Var sur la nouvelle que l'armée royale se disposait à passer la Durance, harcelé, dans sa marche par les troupes provençales, qui ne s'arrêtèrent qu'en avant de Fréjus. « Le comte de Tende, gouver- « neur de Provence, et Paul de Cère, fils du capitaine « Ranse, baron romain de la maison des Ursins, le sui- « vant en queue, l'accompagnèrent toujours battant « jusqu'à Fréjus, où il s'arrêta quelque temps pour « refaire son armée, et où le roi avoit résolu de l'aller

(1) *Histoire de Provence*, t. II, p. 454.

« attaquer, s'il n'en eût été fortement dissuadé par le « maréchal de Montmorency, lequel apprehendoit le dé« sespoir d'une armée, qui mettoit tout au hasard « pour recouvrer son honneur perdu (1). »

Girardin parle ainsi des circonstances de ce second passage des Impériaux à travers le territoire de Fréjus : « Ayant donc decampé secrètement, ils arrivèrent en « trois jours à Fréjus, et les soldats achevèrent de nous « désoler, irrités d'avoir manqué le pillage de la Pro« vence. Nos citoyens en eurent quelque revanche ; car, « comme l'armée de Charles-Quint repassoit le bois de « l'Estérel tout intimidée, s'étant ligués avec les habi« tants d'alentour, ils mirent le feu aux quatre coins de « la forêt, de sorte que cet empereur y perdit je ne sais « combien de monde, et courut lui-même grand risque « d'être enveloppé dans l'incendie. Il regagna Nice au « plus vite (2). » Ce retour fut désastreux. « Charles« Quint, ajoute Bouche, repassa le Var le 25 septembre, « laissant les chemins tout bordés de morts, de mala« des, de blessés, et d'armes de toute sorte, depuis Aix « jusqu'à la rivière du Var, où il trouva, que de 50 « à 60 mille hommes, qu'il avoit amenés en Provence, « il y en avoit laissé quelques vingt-cinq ou trente « mille (3). »

C'est là l'un des grands souvenirs dans les annales du patriotisme provençal.

(1) Honoré Bouche, t. II, p. 589.
(2) T. I, p. 243.
(3) *Histoire de Provence*, ibid.

Nous revenons à l'histoire purement locale de Fréjus. Son évêque Léon des Ursins, sans doute alors absent, ne figure dans aucun des récits de cette mémorable époque, qui se bornent à mentionner ce Paul de Cère, un Ursin comme lui, que nous venons de voir animé à la poursuite de l'empereur : son épiscopat dura jusqu'en 1564, marqué par les faits suivants.

Le Port, que la charte de Guillaume I[er] en faveur de Riculfe, nous a montré subsistant encore au X[e] siècle, puisque cette charte concède à l'évêque les droits perçus à sa sortie, avait, depuis plus ou moins longtemps cessé de fonctionner; sa communication avec la mer ayant fini par s'obstruer, il était devenu une sorte d'étang ou plutot de marais, d'où se dégageaient des exhalaisons funestes pour la santé des habitants. On tâcha d'y remédier au moyen d'un canal dérivé de l'Argent, qui, après l'avoir traversé dans sa longueur, se rendait à la mer. « Nos citoyens, en 1550, (dit Girardin à un siècle et « demi de là) firent construire un canal pour y conduire « les eaux de l'Argent, avec la permission de la cour des « Comptes. Ces eaux qui se changent et vont se jeter « dans la mer, on fait cesser les mauvaises vapeurs qui « s'élevoient du Port [1]. » Mais ce résultat, contre l'affirmation de Girardin, fut loin d'être durable et complet, car, dès la fin du XVII[e] siècle, on se préoccupait de la question de rendre la salubrité à Fréjus, en redonnant la vie à ce même port. Vers l'année 1560, un homme de génie pour son temps, lequel venait de se rendre célèbre

(1) T. II, p. 277.

par son canal de la Durance à la mer, Adam de Craponne, offrit aux habitants de Fréjus de le restaurer entièrement. « Il croyoit, ajoute Girardin, cette entre-« prise si peu difficile, qu'il avoit promis d'y travailler « avec succès pour une somme modique (1). » Ses offres ne furent point acceptées, mais l'habile ingénieur s'employa utilement au desséchement d'autres marais plus ou moins rapprochés, qui ajoutaient à l'insalubrité de la ville. C'est Bouche qui nous l'apprend : « Adam de « Craponne, dit-il, fut employé à dessécher plusieurs « paluds et marais en divers endroits de la province, et « surtout au terroir de Fréjus, en quoi il réussit partout « avec bon succès (2). »

Fréjus était toujours compté au nombre des villes maritimes, et quoique son port ne fonctionnât plus, un Edit de Henri II, en date du mois d'août 1555, y établit un siége d'Amirauté, composé d'un Lieutenant-général civil et criminel, d'un Procureur du roi, d'un greffier, de deux huissiers et de six procureurs (3). On sait que, sous l'ancienne monarchie, ces cours d'Amirauté avaient une juridiction spéciale, indépendante des tribunaux ordinaires, et qu'elles connaissaient de tous les faits et contestations relatifs à la marine et au commerce.

L'an 1560 vit le passage, à Fréjus, de la dernière fille de François Ier, Marguerite de France, duchesse de Berry, mariée l'année précédente à Philibert-Emma-

(1) *Ibidem*.
(2) T. II, p. 608.
(3) Girardin, t. I, p. 275.

nuel, duc de Savoie, et que le chancelier l'Hôpital avait été chargé de conduire à son époux. L'illustre magistrat a fait, dans l'une de ces pièces en vers latins où il excellait, une relation de ce voyage princier, qui contient une description brève et frappante du Fréjus d'alors : « Arrivés ensuite, dit-il, à Forum Julii, qui « n'est plus qu'une petite ville, nous voyons apparaître « les restes grandioses de son antique amphithéâtre, ses « arcs majestueux, ses thermes, son aqueduc. Bientôt « l'enceinte ruinée de son ancien port arrête nos re« gards : des jardins ont pris la place de ce port, « maintenant délaissé par la mer. » De ces derniers mots il faut conclure qu'une partie du port romain, comblée par le temps, avait été convertie en cultures ; mais la partie la plus rapprochée de la ville demeurait à l'état d'étang marécageux, ce qui a duré, comme nous le verrons, jusqu'au commencement de ce siècle (1).

Nous touchons à la fatale époque des guerres de religion, qui commencées pour la Provence en 1560, n'y prirent fin qu'en 1594. La population de Fréjus resta fidèle à la foi de ses pères, soutenue dans sa constance par le zèle de ses trois évêques, Bertrand de Romans,

(1) Voici les vers du chancelier l'Hôpital :

Inde Forum Julii parvam nunc venibus urbem ;
Apparent veteris vestigia magna theatri,
Ingentes arcus et thermæ et ductus aquarum ;
Apparet moles antiqui diruta portus,
Atque ubi portus erat, siccum nunc littus et horti.

(Œuvres de l'Hôpital, *Poésies latines*, Paris 1825-26)

François de Bolliers et Gerard Bellanger. Mais avant de passer au récit de ces temps malheureux, il convient d'enregistrer quelques faits appartenant à la même période, et qui concernent l'histoire municipale de Fréjus.

Les évêques, nous l'avons dit, étaient, depuis le commencement du treizième siècle, seigneurs temporels de la ville et autres lieux circonvoisins. Mais leur autorité féodale sut rester équitable et paternelle, ainsi qu'il convenait à des ministres de paix et de charité, maintenant sans doute avec fermeté leurs droits, mais une fois reconnus, y renonçant volontiers pour de médiocres avantages. C'est ce qu'on vit notamment en 1565. « Cette année, nous apprend Girardin, l'évêque « Bertrand de Romans se départit envers la Commu- « nauté de Fréjus de tous les droits seigneuriaux, lods « et directes, se réservant seulement la justice, par une « transaction qui fut ratifiée en 1567, moyennant une « pension féodale. » Cette pension fut fixée à 450 livres (1).

Les évêques-seigneurs ne tenaient, à vrai dire, qu'à la conservation de leur juridiction civile, laquelle leur donnait le droit d'instituer les magistrats chargés de rendre, en leur nom, la justice dans les divers lieux de leur domaine. Les habitants de Fréjus, contestant ce droit, réclamaient des juges nommés par les comtes de Provence, et après la réunion de cette province à la France, donnés par le roi. Le procès séculaire, commencé principalement sur cette question en 1163, sous l'évêque

Léon Guérinet, ne fut terminé qu'en 1586. Un arrêt du Parlement d'Aix avait, en 1511, donné gain de cause aux évêques. « La communauté, (ajoute l'historien « de l'Eglise de Fréjus) ayant appelé de cet arrêt au « Parlement de Paris, François de Bolliers, qui en- « tendoit parfaitement les affaires, voulut voir la fin « de ce procès, et mettre la dernière main à l'œuvre. « Il partit pour Paris, la ville y députa de son côté ; « et après beaucoup de peines et de dépenses, il eut « enfin arrêt au mois de mars de l'an 1586, qui main- « tint l'évêque de Fréjus dans sa possession et en toute « la justice, avec pouvoir de mettre des officiers et de « leur assigner des émoluments. On lui accorda par le « même arrêt, le même droit dans les lieux de Fayence, « de Bagnols, du Puget, de Saint-Raphaël, et du Re- « vest [1]. » En possession de ce droit qui sauvegardait le principe de leur autorité temporelle, les évêques se montrèrent encore plus faciles pour la cession de leurs autres priviléges féodaux, qui devint complète dès les premières années du siècle suivant, grâce à la libéralité d'un évêque enfant de Fréjus, Barthelemi de Camelin. « Ce prélat, lit-on encore dans Girardin, ayant cédé à « la Communauté, par un autre accommodement, plu- « sieurs avantages, comme le droit de chasse, de pêche, « de chauffage, d'herbages, etc. la pension féodale fut « augmentée ; elle se monte aujourd'hui à la somme « de 1208 livres [2]. »

(1) Girardin, t. II, p. 247.
(2) Girardin, t. I, p. 275.

La Communauté ou Commune de Fréjus, composée
: l'ensemble des citoyens soit urbains, soit ruraux, et
ganisée sur le modèle des autres municipalités de la
ovence, était administrée, avec l'assistance d'un con-
il de ville, par trois Consuls périodiquement élus, un
emier, un second et un troisième. Cette administra-
on se complétait par un Juge, et un Viguier, rem-
açant du juge, l'un et l'autre à la nomination de l'É-
êque. Chaque ville avait alors ses armoiries ; le blason
e Fréjus *portait*, pour parler l'ancienne langue héral-
ique, *d'argent à la croix de gueules, au chef d'azur*
hargé de trois fleurs de lis d'or (1).

Revenons à cette longue guerre civile, dont la ville de
réjus ne put entièrement se désintéresser, et qui nous
ournit, presque au début, le spectacle d'un drame lu-
ubre accompli dans ses murs.

Les premières luttes, sur la rive gauche du Rhône,
ntre catholiques et protestants, eurent lieu au nord de
Durance. En 1560, la contagion gagna Aix, et en
n instant, la Provence fut en feu, désolée pour bien
ngtemps par ces dissentions domestiques, ces haines
rieuses, cette soif du sang qu'entraînent les guerres
religion, les plus impitoyables de toutes. La Pro-
nce avait alors pour gouverneur Honoré de Savoie,
mte de Tende, dont le père et l'aïeul avaient aussi
mmandé le pays ; ce dernier, frère naturel de Louise
Savoie, mère de François Ier s'était établi en France,
connu comme parent du roi. La division avait aussi

(1) Girardin, t. I, p. 276.

pénétré dans le sein de cette famille, et pendant que le comte de Tende prenait la direction du parti catholique, son frère d'un second lit, René de Savoie, baron de Cipières, devenait l'un des chefs de la Réforme. La prise de Sisteron par le gouverneur de la Provence, en septembre 1562, sur les protestants secourus en vain par son frère, mit fin à cette première guerre provençale, et l'Edit de pacification, donné par Charles IX au mois d'avril de l'année suivante, suspendit, pour la France entière, la lutte fratricide qui la désolait. En janvier 1564, le jeune roi et sa mère, la trop habile Catherine de Médicis, se mirent à parcourir le royaume, dans l'intention de calmer les esprits : ce voyage, qui dura deux ans et demi, ne dépassa pas, en Provence, la ville de Brignoles. On avait cru à la paix ; ce ne fut qu'une trève, qui finit en 1567. Cette année vit le commencement d'une seconde guerre plus acharnée encore ; mais la lutte restant circonscrite dans les provinces de l'ouest et du centre, la Provence n'y prit d'autre part que l'envoi dans ces contrées, pour se joindre aux armées catholiques, d'un corps de 3,000 hommes sous la conduite de son gouverneur. Le frère de celui-ci n'avait pas quitté le pays, afin de veiller aux intérêts de son parti. C'est dans ces circonstances, qu'en 1568, Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, se trouvant à Nice, le baron de Cipières s'y rendit pour lui présenter ses devoirs de famille. Au retour, il s'arrêta à Fréjus. Quoique fermement attachée au parti catholique, cette ville n'avait pas souffert de la guerre civile, qui, ju

que là, avait épargné la Provence orientale : le baron de Cipières, qu'accompagnait, au reste, une escorte presque menaçante de 40 cavaliers, crut donc pouvoir s'y reposer en toute sécurité. Il avait cédé à une bien malheureuse inspiration, ainsi qu'on va le voir dans le récit suivant, emprunté à l'ancien historien de Fréjus, qui seul donne ces détails.

« Le marquis des Arcs et quelques autres seigneurs « du parti catholique, étoient alors dans notre ville, et « ayant suivi le baron de Cipières, pour voir s'il des- « cendroit à l'hôtellerie, ils pensèrent aux moyens de « l'arrêter, ou même de lui ôter la vie, quoiqu'il fût « accompagné de quarante chevaux. Ces seigneurs vont « de maison en maison solliciter nos citoyens de prendre « les armes ; le peuple s'attroupe de toutes parts ; on « crie partout que la marche du baron de Cipières est « contraire aux Edits du roi, qu'il étoit huguenot et « que cette foule de gens armés, qu'il menoit après lui, « devoit être suspecte ; qu'il étoit permis de donner sur « ceux qui voyageoient en pareil équipage, et qu'il ne « falloit pas laisser perdre une si belle occasion. On court « à l'hôtellerie, on l'investit ; le Baron et ses gens, sur- « pris, demandent ce que tout ce monde faisoit là ? On « leur répond que le marquis des Arcs étoit dans la ville, « et qu'il y avoit lieu de craindre qu'il ne leur jouât « quelque mauvais tour : « Pourquoi ? (répliqua le « Baron); je n'ai rien à démêler avec lui. » Cependant, « il arrive des gens armés ; la troupe des séditieux

« s'augmente de plus en plus : les magistrats en sont
« avertis ; ils accourent, et entrent dans le logis pour
« sauver le baron de Cipières qu'ils voient en péril :
« ils font fermer les portes, mais le peuple impatient ne
« tarda pas de les forcer, et fit main basse sur les gens
« du Baron. Ce fut un vacarme épouvantable, et on crut
« que ce seigneur y avoit été tué dans la mêlée. Cepen-
« dant le marquis des Arcs ayant fait la visite des
« corps, et n'ayant point trouvé celui du baron de Ci-
« pières, se douta que les Consuls lui avoient sauvé la
« vie, en le faisant évader. Il le leur demande, assurant
« qu'il vouloit le sauver lui-même. Les Consuls le lui re-
« mettent sur sa parole ; mais le peuple, qui le croyoit
« mort, l'ayant reconnu, se souleva avec plus de fureur
« qu'auparavant, se jeta sur lui et l'assassina [1]. »

Le nom de Bertrand de Romans, évèque de Fréjus, ne figure point dans ce récit. Il se trouvait alors à l'assemblée du Clergé, réunie à Paris pour délibérer sur les malheurs du temps [2] : sans doute, s'il eût été présent (la douceur et l'humanité de son caractère permettent de l'affirmer), il eût joint ses efforts à ceux des Consuls, afin de prévenir cet affreux massacre, dont les auteurs néanmoins restèrent impunis. « Quelques-uns, ajoute
« à ce propos Girardin, ont cru que le marquis des
« Arcs avoit fait jouer cette sanglante tragédie pour
« faire plaisir au comte de Tende, qui haïssoit le baron
« de Cipières, son frère. En effet, quoique le premier

(1) *Hist. de Fréjus*, t. I p. 217.
(2) Bouche, t. II, p. 653.

« fût Lieutenant du roi, et qu'il eût des troupes, il « ne se mit pas beaucoup en peine de venger cette « mort. Ainsi, le marquis des Arcs, qui étoit enseigne « du comte, obtint sa grâce, et les habitants de Fréjus « ne furent point inquiétés [1]. » Toutefois dans l'intérêt de sa sécurité future, au milieu de ces troubles dont nul ne pouvait prévoir la fin, la ville sentit la nécessité d'accroître ses moyens de défense. « Ce fut « vers ce temps-là, qu'elle obtint de Charles IX, la per- « mission de s'enfermer entièrement de murs, parce que « Fréjus s'étant beaucoup agrandi, tout le côté du « Nord étoit ouvert. Cela fut exécuté avec beaucoup « de diligence [2].

Mais des années s'écoulèrent avant que l'orage atteignît Fréjus. Après des succès balancés, la guerre avait amené dans toute la France, entre les deux partis, une nouvelle paix basée sur des concessions réciproques. L'épouvantable réveil de la Saint-Barthelemi vint tout remettre en question. En 1574, Charles IX meurt, remplacé par son frère Henri III, destiné à un règne encore plus tourmenté et plus sanglant. Les cinq années suivantes virent, en Provence, ces troubles purement locaux, mais très-vifs encore, dits des *Razats* et des *Carcistes*, troubles suscités par une ardente compétition entre le maréchal de Retz ou de *Raiz*, devenu gouverneur à la mort du comte de Tende, et le comte provençal, Jean de Carcès, son lieutenant, que le parti

(1) Cirardin, t. I, p. 249.
(2) *Ibid.* p. 250.

catholique, dont il était le chef, eût voulu voir à la tête de la province. Fréjus embrassa la cause du premier, représentant l'autorité royale à laquelle la ville fut toujours fidèle, mais demeura à l'abri des excès sans nombre qui se produisirent à cette occasion. En 1579, Catherine de Médicis, étant venue elle-même à Aix, put pacifier cette querelle des Carcistes et des Razats. La Provence crut pouvoir respirer : bientôt la Ligue y pénétrait, et durant dix années le pays allait se trouver livré à ses menées et à ses fureurs. « Jamais (s'écrie l'historio-
« graphe de ces contrées, en son bizarre mais énergique
« langage) bête sauvage dans les déserts, jamais grêle
« en la campagne, jamais torrents débordés ne firent
« tant de maux que ce faux zèle de religion, qu'on
« baptisa du nom de Ligue, n'en a fait à la France et
« particulièrement à la Provence ! (1) »

On comprendrait mal, en effet, ces guerres de religion, si l'on n'y voyait qu'une lutte entre deux croyances. Ceci était vrai pour le peuple, les petits n'ayant aucun avantage humain à retirer, à espérer d'une semblable anarchie. Le gros de la nation apportait, dans les deux camps, la même conviction emportée et sauvage, quoiqu'il soit vrai de dire, qu'en ce qui concerne la Provence, les premières hostilités vinrent des partisans de la Réforme (2). Mais pour ce qui est des Grands, de ceux surtout qui se partageaient, en haut lieu,

(1) *Hist. de Provence*, par Honoré Bouche, t. II, p. 680.

(2) C'est ce qui ressort clairement des récits de Bouche, dont l'impartialité et la modération sont évidentes.

direction des deux partis, la jalousie, l'ambition, l'intérêt purement temporel, les poussaient surtout à la guerre civile. La religion n'était qu'un masque qui couvrait les machinations de la politique. La rivalité de la maison de Lorraine et des princes de Bourbon et de Condé, pour la prépondérance dans l'Etat, avait provoqué et entretenu les premiers troubles. Maintenant, de la part des Guise, et sous le couvert de la Sainte-Ligue, la guerre contre Henri III, le dernier des Valois, et le roi de Navarre, son plus proche héritier, était une véritable lutte pour la Couronne. Dans plus d'une province, la guerre civile ne fut aussi qu'une ardente compétition de personnes. Telle était, en particulier, la position de la Provence. Le comte de Carcès était mort, laissant la direction du parti catholique à son neveu de Vins, brave soldat et en même temps chef habile et hardi, entièrement dévoué aux Guise. Pour contrebalancer son influence, Henri III donna le gouvernement du pays à l'un de ses favoris, sur lequel il pouvait le plus compter, Jean Louis de Nogaret duc d'Epernon, dont le frère aîné, Bernard de Nogaret duc de La Valette, commandait déjà en Dauphiné.

D'Epernon arriva à Aix, siége du gouvernement et du Parlement de la province, en septembre 1586. Afin de raffermir l'autorité royale, il avait amené un corps important de troupes gasconnes, recrutées par lui. et entièrement dévouées à sa personne et à sa fortune. Il visita les villes fidèles ou douteuses, ordonnant de nouvelles fortifications, et comme dit Bouche, « introdui-

« sant partout, et aux gouvernements et aux garnisons, « des seigneurs et des soldats de son pays de Gasco- « gne [1]. » Malgré sa fidélité persistante envers le parti royal, Fréjus reçut une garnison de Gascons, commandée par le baron de Montaud, du même pays. Le duc d'Epernon ne resta que sept mois en Provence, rappelé par Henri III pour l'aider dans la nouvelle guerre que la Ligue exigeait de lui contre les protestants. Le roi ne crut pouvoir mieux faire que de le remplacer par son frère La Valette, lequel prit aussitôt possession du gouvernement de Provence, laissant la garde du Dauphiné au chef des réformés, Lesdiguières, dont Henri se défiait moins que de tout autre commandant affilié à la Ligue.

Celle-ci, en Provence, possédait un moins grand nombre de places que le parti royal, mais les trois villes principales, Aix, Marseille et Arles, étaient à elle. L'un des premiers soins du duc de La Valette, fut de s'assurer des lieux qui tenaient pour le roi. De ce côté de la Durance, Bouche cite entre autres, dans l'intérieur, Castellane, Digne, Riez, Saint-Maximin, Brignoles, Barjols, Pignans, Lorgues, Draguignan et Grasse, et sur le bord de la mer, Toulon, Hyères et Fréjus. Quant aux villages intermédiaires, « ils furent, ajoute le même, le « logement et la proie de l'un et de l'autre parti, « comme furent aussi beaucoup de petites villes qui fu- « rent reprises à divers temps par les armes de chaque « parti [2]. » La noblesse s'était aussi partagée en deux.

(1) T. II. p. 701.
(2) Ibidem, p. 704.

Dans le parti du roi on voyait (pour ne citer que les gentilshommes dont les terres étaient les plus rapprochées de Fréjus) les seigneurs des Arcs, de Callian, de Tourette, de Montauroux, de Tannneron, d'Auribeau, de Saint-Césaire, de Gréolières et de Vence. Enfin tous ceux qui, dix ans auparavant avaient suivi le parti des Razats, se rangèrent du côté de Henri III, comme les anciens Carcistes étaient devenus Ligueurs ; les Religionnaires de Provence, en outre, par haine de la Ligue, offrirent leurs services au duc de La Valette : ces diverses catégories, composant le parti royal, lui valurent le nom de *Bigarats*, (les Bigarrés), sous lequel les Ligueurs le désignaient dans leur haine et leur mépris.

Chassé de Paris par le duc de Guise, le 12 mai 1588, date de la journée fameuse des Barricades, Henri de Valois, pour conserver sa couronne, avait dû se réconcilier avec son mortel et tout-puissant ennemi. Il parut lui livrer l'Etat, révoqua toutes les concessions faites aux huguenots, et attendit le moment propice de se relever de son humiliation. Abandonnées, en quelque sorte, par le roi, les provinces éloignées ne prirent conseil que d'elles-mêmes. La lutte, au sud de la Durance, devint encore plus animée. Tous les moyens semblèrent bons, et pendant que Henri de Guise faisait alliance avec le roi d'Espagne, la Ligue provençale sollicitait l'appui du duc de Savoie, cet autre ennemi traditionnel de la France, et en même temps La Valette s'entendait avec Lesdiguières, qui lui envoyait des secours.

Vers la fin de l'année 1588, le gouverneur royal se

vit enlever la place de Fréjus, par un hardi coup de main que Bouche mentionne en quelques mots. « Le « neuvième jour de novembre, écrit-il, le marquis de « Trans surprit, de nuit, la ville de Fréjus, qui tenoit « pour le Gouverneur, par l'intelligence de quelques « habitants, avec perte, tant de quelques Gascons com- « mis à la garde de cette ville, que de quelques Pro- « vençaux assaillans, et du lieutenant même de ce mar- « quis, qui y laissèrent la vie (1). » Girardin rapporte le même fait, en l'amplifiant. « Le marquis de Trans, « dit-il, qui étoit ligueur, c'est-à-dire du parti con- « traire au roi, voulut se saisir de notre ville, et pour « cet effet il épia le moment où le baron de Montaud « étoit absent. Alors, il fit secrètement approcher ses « troupes; il arrive auprès de nos murs la nuit, sans « être aperçu, et à l'ouverture des portes, ayant sur- « pris le corps de garde, il coupe la gorge aux soldats « à demi endormis. Cette action se fit avec tant de « bruit, que la garnison, ayant pris l'épouvante, sauta « les murailles et s'enfuit; de sorte que le marquis de « Trans demeura maître de Fréjus, au grand conten- « tement de nos citoyens qui ne pouvoient plus souf- « frir la dépense et la gêne que leur causoit cette « garnison gasconne (2). » Sans doute, de même qu'en beaucoup d'autres lieux de la province, les habitants de Fréjus étaient divisés entre eux, et ceux qui pen- chaient pour la Ligue, avaient dû faciliter l'entreprise

(1) T. II, p. 710.
(2) T. I, p. 255.

du marquis de Trans. Il faut reconnaître aussi (tous les écrivains locaux en témoignent) que ces troupes gasconnes, imposées à la province par le duc d'Epernon, s'étaient un peu trop habituées à la traiter en pays conquis.

Mais les évènements allaient se précipiter. Le 23 décembre, en pleins Etats de Blois, Henri III fait assassiner le duc de Guise, et deux jours après, son frère, le cardinal de Lorraine. Effet ordinaire des crimes politiques! il avait cru, ainsi, en finir avec la Ligue , il ne fit que l'exaspérer, en lui donnant plus de force et d'audace. Paris se révolte, proclame le trône vacant, donne tous les pouvoirs au duc de Mayenne, frère de ceux qu'on regarde comme les martyrs de la Foi, et force le dernier Valois à se jeter dans les bras des protestants, et à implorer le secours du futur Henri IV, pour venir réduire sa capitale qui lui échappe.

Ce nouvel élan se communiqua à la Provence. Le 21 mai 1589, les principaux Ligueurs, réunis à Aix, rédigèrent un acte solennel d'Union de tous les catholiques pour la défense de la Foi, stipulant que « quiconque refuseroit de le signer, seroit déclaré ami « du Gouverneur, partisan des hérétiques, ennemi de « la patrie et du repos public [1]. » C'était, dans la personne de son représentant, abjurer entièrement l'autorité royale. Beaucoup refusèrent leur signature, et quittèrent la ville. Parmi eux se trouvaient un certain

(1) Bouche, t. II, p. 715.

nombre de conseillers, lesquels formèrent, d'abord à Manosque, et ensuite à Sisteron, un second Parlement, qui lutta de décisions et d'arrêts avec les magistrats restés fidèles à la Ligue. En même temps, le parti royal recevait de Lesdiguières un nouveau et plus puissant secours, et les Ligueurs se voyaient renforcés par 3,000 hommes, que leur envoyait le duc de Savoie, en attendant sa venue ardemment sollicitée.

Néanmoins La Valette fit sur le littoral quelques expéditions heureuses. L'un des succès de sa cause fut la reprise de Fréjus, que Bouche est le seul à mentionner en ces termes : « La ville de Fréjus, qui auparavant « avoit été prise sur le Gouverneur par le marquis de « Trans, maintenant, le quinzième du mois de juin, « fut reprise par le baron de Montaud, gascon, par la « trahison de ceux-là mêmes qui l'avoient livrée au « même marquis, qui y fut fait prisonnier [1]. » Probablement les soldats du marquis de Trans avaient agi de manière à faire oublier les torts de la garnison gasconne, la destinée des populations étant d'être, tour à tour, rançonnées par les gens de guerre des deux partis. De ce qui précède, il est pareillement naturel de conclure, que la Ligue n'avait que peu de racines à Fréjus, définitivement perdu pour elle. L'évêque est le seul qui soit nommé parmi ses adhérents. C'était, alors, Gérard Bellanger, ancien chanoine du Chapitre de Saint-Sauveur d'Aix, lequel avait succédé, en 1587, à François de Bolliers, dont il ne sut point imiter la circons-

(1) T. II, p. 715.

pection, dans une foi non moins solide mais plus éclairée. Cet évêque, du reste, passa hors de son diocèse la plus grande partie de ces temps désastreux.

Mais les bornes assignées à ce travail, m'invitent à me hâter. A peine serait-il possible d'inscrire, ici, un simple sommaire des événements, qui, pendant cinq longues années encore, signalèrent, en Provence, le cours de la guerre civile. L'assassinat appelle l'assassinat. Le 1er août 1589, le meurtrier des Guise tombe sous le poignard de Jacques Clément. Le premier de la race des Bourbons, légitime héritier, mais prince hérétique, est proclamé roi de France par l'armée, sous les murs de la capitale imprenable. La Ligue refuse de reconnaître Henri IV, confirmant le duc de Mayenne dans sa qualité de Régent du royaume, et, de Paris, par son esprit, son enthousiasme et ses agents, gouverne même les provinces les plus éloignées. Enhardis par l'assistance des troupes venues de Savoie, les Ligueurs provençaux firent un effort qui les rendit maîtres de plusieurs places importantes. Mais, au mois de décembre, ces succès furent chèrement payés par la mort de leur général, l'habile et valeureux de Vins, tué d'un coup de mousquet devant les murs de Grasse, qui n'en succomba pas moins et reçut une garnison savoyarde. On lui donna pour successeur le comte de Carcès, fils de l'ancien antagoniste du maréchal de Retz, en même temps que le nouveau roi confirmait le duc de La Valette dans le gouvernement du pays.

L'année 1590 fut marquée par des succès balancés

et par l'arrivée de Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoie, lequel ayant déjà, à la faveur des troubles religieux, enlevé le marquisat de Saluces à la France, espérait bien, sous couleur d'assister la Ligue, et en la dupant, s'emparer de la Provence pour son propre compte. Ses calculs ambitieux ne se réalisèrent point. Entré à Aix le 17 novembre, le Duc y convoque les Etats de la province pour le mois de janvier 1591. L'assemblée lui accorde une levée de 15,000 hommes, destinée à pousser à outrance le parti royal. La Provence était, alors, exactement partagée en deux. Les royaux avaient déjà leur Parlement ; La Valette indique, à son tour, à Sisteron, une assemblée rivale qui vote les subsides nécessaires à une levée de 10,000 hommes. Parmi les représentants de la noblesse on y voit les seigneurs de Tourves, de Tournon, de Callas, de Tourettes, de Montauroux et de Vence ; parmi ceux du Tiers-Etat, figurent Audibert dit Caille, premier consul de Draguignan, et Jean Bonaud, premier consul de Fréjus. Jean de Barras, ancien consul d'Aix, ainsi que les consuls de Fréjus et de Sisteron, furent nommés Procureurs du pays, sorte de mandataires qui veillaient aux intérêts de la province d'une assemblée à l'autre (1).

Cette année 1591 se poursuivit avec des succès divers entre le duc de Savoie, reconnu pour chef par les Ligueurs, et le duc de La Valette qui continuait à diriger le parti du roi avec une grande habileté; cependant la fin en fut marquée par une importante

(1) Bouche, t. II, p. 749.

éfaite éprouvée, à Vinon, par Charles-Emmanuel en personne.

Au commencement de l'année suivante, la lutte se rapprocha de Fréjus, sans toutefois l'atteindre. Ses habitants furent témoins de la mort du chef du parti royal, survenue dans ces circonstances relatées par le seul Bouche : « Le duc de La Valette, sortant de la ville de « Riez, vint à celle de Toulon, d'où il fit sortir quatre « pièces de canon, pour aller assiéger Roquebrune près « de Fréjus ; où s'étant porté, et ordonnant la disposi- « tion de ses canons pour battre ce lieu, un coup de « mousquet, tiré du village, le renversa par terre, à sept « heures du matin de l'onzième du mois de février ; il « fut puis porté à Fréjus, où, quatre heures après, il « rendit l'âme, au grand déplaisir de plusieurs, mais « au grand contentement de quelques-uns de la ville « d'Aix, qui en firent des feux de joie dans leur « cœur [1]. »

Les deux partis passèrent six mois à se combattre avec des succès constamment partagés. En mars, le duc de Savoie, dégoûté de son alliance avec la Ligue provençale, s'en retourna à Nice, d'où il dirigea contre Antibes une expédition qui le mit en possession de cette forte place, qu'il entendait bien garder pour lui. Le comte de Carcès reprit le commandement de son parti, pendant que les partisans du roi mettaient à leur tête le Baron de Montaud, chef de la garnison de Fréjus, en attendant l'arrivée du nouveau gouverneur qui serait

(1) Bouche, t. II, p. 763.

donné au pays. Henri IV, qui assiégeait toujours inutilement Paris, ne crut pouvoir mieux faire, à son tour, que de rendre au duc d'Epernon un poste qu'il avait occupé avant son frère.

Entré en Provence, vers la fin du mois d'août, à la tête d'un nouveau corps de dix mille hommes, pareillement formé par lui, d'Epernon poussa vivement la guerre, et, avant la fin de l'année, il avait repris sur la Ligue plusieurs places importantes. Venu à Draguignan, « il donna (nous dit encore Honoré Bouche) les ordres « pour sortir de Fréjus trois canons avec lesquels il « voulut aller foudroyer le lieu de Montauroux (gardé au « nom du duc de Savoie), qu'il contraignit de se rendre « le 15 septembre, à la composition de la vie sauve, seu- « lement aux gens de guerre, dont toutefois quelques- « uns furent pendus par la trahison des agents de la « composition, et 500 soldats savoyards envoyés aux « galères à Toulon [1]. » Faut-il conclure, de cette fourniture d'artillerie, que Fréjus était, dans ces parages, la place d'armes du parti royal? Le duc d'Epernon alla, ensuite, enlever Antibes à sa ga·nison piémontaise, et, au retour, « il prit encore le lieu de Cannes, qui, après « la mort de La Valette, s'étoit révolté [2]. » Il n'y avait plus, dans cette partie de la Provence, que la ville de Grasse qui tînt pour la Ligue, opprimée qu'elle était par une forte garnison savoyarde. La rigueur de l'hiver

(1) T. II, p. 769.
(2) Bouche, p. 771.

ı fit remettre l'attaque à un autre moment ; mais cette ille, quelque temps après, sut s'affranchir elle-même.

Les quatre premiers mois de l'année 1593 furent employés en pourparlers de trève, entre les deux partis, qui ne purent aboutir. En juin, le duc d'Epernon vint mettre le siége devant Aix, qui avait été, jusque-là, la tête et le conseil de la Ligue. Ce siége, qui fut meurtrier, dura près d'un an : les troupes gasconnes y perdirent, entre autres, ce baron de Montaud que nous avons vu commander dans Fréjus.

.Mais un événement ardemment souhaité par la majorité des Français, lasse depuis longtemps de tant de misères, vint faire présager la cessation plus ou moins prochaine de la guerre civile. Le 23 août, on apprit, en Provence, l'abjuration de Henri IV et sa rentrée dans le sein de l'Eglise catholique. A partir de cet instant, la Ligue perdit chaque jour de ses partisans, et bientôt on se prononça ouvertement pour la paix, au grand regret du duc d'Epernon et de ses bandes gasconnes, qui rencontraient trop de profits dans cette guerre peu réglée, pour en désirer la fin. Ce revirement d'opinion fit de tels progrès dans Aix même, que le 5 janvier 1594, sur la provocation de la noblesse et des utorités de la ville, le Parlement rendit un arrêt sonnel portant que la province entière reconnaissait l'aurité légitime du roi, et que, désormais, la justice serait ndue en son nom; arrêt reçu « par des feux de joie, des cris d'allegresse, des fanfares de trompettes et

« des tonnerres de cannonades (1). » Il en fut de même dans la Provence presque entière.

Tout devait être fini. Henri IV prescrivit au duc d'Epernon de déposer les armes, et, sur son refus, le démit de son gouvernement, nommant, à sa place, le jeune duc de Guise, le fils du Balafré assassiné à Blois, qui, à l'imitation des autres princes de la Ligue, s'était rallié au glorieux chef de la maison de Bourbon. Le nouveau gouverneur s'attacha à réparer les maux que la guerre civile avait causés au pays, dévasté, ruiné pour de longues années. Gilbert Génébrard, archevêque d'Aix, et l'évêque de Fréjus, Gérard Bellanger, Ligueurs endurcis, furent bannis de la Provence, rendue, enfin, à la paix et à l'union, par la reddition de Marseille, effectuée un an après.

Le XVIIe siècle nous offre peu de faits intéressants au point de vue historique. Le plus important, est la convocation, qui fut faite à Fréjus, des Trois-Etats de la Provence ; voici à quelle occasion.

Nous sommes au règne de Louis XIII. Après avoir dompté toutes les rébellions intérieures, le cardinal de Richelieu, poursuivant, au dehors, ses grands desseins, avait fait déclarer la guerre à l'Espagne et à l'Autriche. Le 13 septembre 1635, une flotte espagnole de vingt-sept voiles, vint inopinément fondre sur les Iles de Lérins, et y débarqua un corps de troupes qui put facilement s'en rendre maître, ces iles se trouvant mal gardées et dépourvues de sérieux moyens de défense

(1) Honoré Bouche, p. 788.

la marine de la Méditerranée n'offrait pas des ressources suffisantes pour tenter de les reprendre ; le maréchal de Vitry, alors gouverneur de la province, dut attendre l'arrivée de la flotte que Richelieu s'empressait de former et d'équiper dans les ports de l'Océan. Cependant il fit appel au patriotisme des Provençaux, afin d'augmenter, par un recrutement volontaire, les forces de terre dont il pouvait disposer. L'élan fut général. Mais il fallait de l'argent, soit pour ces levées, soit pour l'armement naval qui se préparait à Toulon et sur les côtes de la Bretagne. Le gouvernement, dans les moments critiques, avait un moyen de battre monnaie ; c'était de créer des charges, des places, qu'il vendait aisément et fort cher. C'est ce qui fut fait. Le roi établit, en Provence, plusieurs offices de Finance, qui impliquaient la création de nouveaux impôts. En même temps, il y envoyait un prélat malgré sa profession très-expert aux affaires de la marine, l'abbé de Beauvau, évêque nommé de Nantes, pour presser l'armement des vaisseaux, et convoquer les Etats de la province, dans le but d'en obtenir une contribution que les besoins du trésor royal rendaient nécessaire. La ville de Fréjus fut choisie pour le lieu de cette réunion, qui se tint au mois de février 1636, et dont la composition ne nous est pas connue : on sait seulement qu'elle fut présidée par M. de Bausset, Lieutenant du roi à Marseille, avec l'assistance de l'évêque de Nantes. L'assemblée résolut de fournir au roi un subside de douze cent mille livres, payables en six ans,

à condition que les Edits financiers, créés à la charge de la province, et contrairement à ses privilèges, seraient supprimés ; ce que Louis XIII, satisfait du bon vouloir témoigné, en cette occasion, par la Provence, lui accorda par Lettres patentes du 18 avril suivant [1].

Pendant que tout se préparait pour cette expédition intéressant à la fois l'honneur de la France et la sécurité de nos côtes, le maréchal de Vitry ne s'oubliait point. « Il s'avança, dit Girardin, jusqu'à Fréjus, y mit des « troupes, et le fit fortifier d'un bastion, que l'on voit « encore, et de quelques autres ouvrages pour le dé- « fendre des insultes des Espagnols, au cas qu'il leur « prît l'envie de l'attaquer ; mais notre ville en fut « quitte pour la peur [2]. » Lorsque tout fut prêt par l'arrivée de l'escadre de l'Océan, que conduisait le comte d'Harcourt, un aigre dissentiment survenu entre ce chef des forces navales et le maréchal de Vitry, au sujet du commandement général des opérations, fit renvoyer l'expédition à l'année suivante. Le 28 mars 1637, l'attaque des Iles de Lérins eut enfin lieu, et malgré les redoutables fortifications dont les Espagnols les avaient couvertes, ceux-ci, après une série de combats meurtriers, se virent obligés de capituler.

Dans la pénurie des faits historiques offerte par ce siècle, nous devons enregistrer les noms de quelques évêques et de quelques personnages, qui, par leur mérite, ont fait honneur à Fréjus.

(1) Bouche, t. II, p. 903. — Papon t. IV, p. 478.
(2) T. I, p. 257.

A Gérard Bellanger avait succédé, dans la première année du siècle, sur le siége de cette ville, Barthelemi de Camelin, de l'une des principales familles du pays, et alors archidiacre de la Cathédrale. Il dut cet honneur à une circonstance particulière, que l'historien de l'Eglise de Fréjus rapporte en ces termes : « Henri IV « étant au camp du siége de Laon en 1599, avoit « donné le brevet de l'évêché de Fréjus à M, de « Crillon, un des lieutenants-généraux de ses armées (1), « afin qu'il en fît présent à tel honnête homme qu'il « trouveroit bon. Parmi ceux qui faisoient la cour à « ce brave officier, il y avoit un capitaine de son régi- « ment, nommé Planchier, beau-frère de Barthelemi « de Camelin; de sorte que M. de Crillon lui ayant « demandé, un jour, s'il n'avoit personne de ses pa- « rents capable de remplir l'évêché de Fréjus, il ré- « pondit qu'il avoit un beau-frère qui étoit archidia- « cre de la Cathédrale de cette ville, et qui avoit « beaucoup de mérite ; sur quoi M. de Crillon fit pré- « sent de son brevet à Barthelemi de Camelin (2). » Ce prélat est surtout connu par son rare désintéressement, qui lui fit retirer à sa propre famille les premières charges de la cité, qu'elle occupait depuis longtemps, notamment celle de Viguier, l'une des plus importantes. Louis XIII, ou plutôt Richelieu, le tenaient en grande estime, et il eut assez de crédit auprès d'eux, pour se faire donner, comme Coadjuteur, son neveu Pierre

(1) Le Brave Crillon, l'ami personnel du Béarnais.

(2) Girardin, t. II, p. 250.

de Camelin, lequel lui succéda, en 1637, sur le siége de Fréjus, et gouverna le diocèse jusqu'en l'an 1654, continuant les traditions de simplicité et d'honneur de son oncle. La ville épiscopale dut aux Camelin plusieurs fondations religieuses, la maison des Jésuites, celle des Dames de Saint-Dominique et de Saint-Bernard, et le monastère des Frères-Prêcheurs ou Dominicains. Pierre de Camelin, en outre, fit agrandir, à ses frais, le palais de l'Evêché, dont il doubla les constructions. Son épiscopat fut marqué par un évènement extraordinaire, bien fait pour jeter l'épouvante dans l'esprit des habitants de Fréjus. « Le 15 février de l'année 1644, rapporte Honoré « Bouche, un grand tremblement de terre se fit sentir en « Provence, et principalement le long de la côte mari- « time. On en eut quelque peu de ressentiment dans « Aix, un peu plus dans Marseille, mais beaucoup plus à « Fréjus, où l'église, pendant qu'on faisoit la prédi- « cation, trembla si fort, qu'il sembloit qu'elle dût « venir en ruine ; de quoi le peuple, épouvanté, prit « la fuite [1]. » La commotion se prolongea jusqu'à Nice, dont les environs furent plus fortement éprouvés que cette partie de la côte,

Aux Camelin succéda un prélat étranger, Joseph Zongo Ondedeï, d'une famille noble de Pezzaro (Duché d'Urbin), secrétaire, ou plutôt confident du Cardinal Mazarin sorti tout-puissant des orages de la Fronde. Docteur en droit de l'Université de Bologne, Joseph Ondedeï fut d'abord envoyé en Portugal par le pape Grégoire XV,

(1) T. II, p. 932.

avec la qualité d'Auditeur général de la Légation apostolique ; il fut fait, ensuite, Auditeur de Rote à Avignon, ville papale, où Mazarin était Vice-Légat, en attendant qu'il entrât au service de la France : c'est là que la connaissance se fit. Devenu cardinal et premier-ministre, celui-ci attira auprès de lui Ondedeï, et, à la fin des troubles, lui obtint sa nomination à l'évêché de Fréjus. Un écrivain du temps a dit à ce sujet : « On ne pouvoit choi-
« sir un prélat plus digne de cet emploi que lui. La soli-
« dité de son jugement, l'égalité de sa conduite, la fidé-
« lité dans ses paroles, la probité de ses déportements,
« sont des preuves évidentes de cette vérité. Je ne m'é-
« tonne pas si son Eminence lui donne une place dans
« son cabinet aussi bien que dans son cœur, si elle lui
« communique les secrets, et si elle prend son conseil
« dans les affaires les plus importantes, puisqu'elle a fort
« bien reconnu, en toutes sortes d'occasions, qu'il y
« avoit autant de lumières dans son esprit, que d'ardeur
« et de fidélité dans son zèle. [1] »

Ce ne fut qu'en 1661, à la mort de son protecteur et ami, que l'évêque de Fréjus, déjà depuis longtemps sacré à Paris, vint prendre possession de son siége. Mazarin avait voulu le retenir auprès de lui, pour la négociation de la paix avec l'Espagne, et celle relative au mariage de Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse, qui se poursuivaient en même temps. Ondedeï fut du voyage de deux mois, que le jeune roi fit en Provence, au commencement

(1) *Le Navire de la France*, par Coquerel. (Dans Girardin, t II, p. 256).

de l'année 1660, en compagnie de la reine, sa mère, de son premier-ministre, et suivi de la plus grande partie de sa cour. Nous le voyons figurer au *Te Deum* chanté, le 3 février, à Aix, dans la cathédrale de Saint-Sauveur, en présence du roi, pour célebrer la conclusion de la paix, dont un courrier venait d'apporter le traité, qui fut immédiatement ratifié. Le dix-neuf du même mois, Louis XIV et sa mère étant allés faire leurs dévotions dans l'église, alors célèbre, de Notre-Dame de Grâce à Cotignac, ce fut l'évêque de Fréjus qui officia, et Anne d'Autriche voulut communier de sa main [1]. Ondedeï suivit, ensuite, la cour à la frontière d'Espagne, où le mariage du roi devait avoir lieu ; il fut l'un des assistants, et Louis XIV voulut même qu'il signât les articles de son contrat [2].

Une fois à Fréjus, Joseph Ondedeï parut oublier les grandes affaires auxquelles il avait pris part, pour se consacrer uniquement aux devoirs de son état, visitant souvent son diocèse, et faisant largement profiter les malheureux de la fortune que lui avait procurée l'amitié d'un puissant ministre. « Il légua par son testament, « ajoute Girardin, quantité de biens à notre Eglise, « aux hôpitaux, et aux pauvres [3]. » Joseph Ondedeï mourut à Fréjus le 25 du mois de juillet 1674. L'avant-veille, il avait dicté son acte de dernière volonté, conservé dans les minutes recueillies par M. Sidore, no-

(1) Bouche, t. II, pp. 1032 et 1033.
(2) Coquerel, *Le Navire de la France*.
(3) T. II, p. 257.

taire actuel de la ville, lequel contient, en effet, une longue nomenclature d'œuvres pieuses et de fondations marquées au coin de la plus touchante charité. Il n'avait légué à sa famille que ses meubles et effets personnels; c'était bien peu de chose, ainsi qu'on le voit par un acte postérieur, où ses exécuteurs testamentaires déclarent que le défunt, ayant toujours fui le luxe, et même les commodités de la vie, il n'y avait pas lieu de procéder à la vente des objets mobiliers provenant de sa succession, attendu que ces objets étaient à peu près sans valeur (1).

Pressé par l'espace, nous ne dirons rien des trois prélats, Antoine de Clermont-Tonnerre, Luc et Louis d'Aquin, qui occupèrent le siége épiscopal, de 1674 à 1698, date de la promotion de celui, qui avant d'être le cardinal de Fleury, se fit avantageusement connaître comme évêque de Fréjus. Mais c'est, ici, le lieu de mentionner quatre personnalités Fréjusiennes, appartenant à une seule et même famille, celle des Antelmi, qui ont su marquer leur physionomie dans ce dix-septième siècle que nous allons quitter.

Nicolas Antelmi, le plus anciennement connu, né dans la seconde moitié du XVIe siècle, et mort le 2 mars 1646, d'abord chanoine de Fréjus, et choisi ensuite pour Vicaire-général du diocèse par Barthelemi de Camelin, son ami, rendit de grands services à son Eglise, en recherchant de tous côtés, à grands frais, et avec un zèle incessant, les titres et documents dont ses

(1) Minutes de l'Etude de M. Sidore.

archives avaient été dépouillées. Ses hautes lumières et l'estime que lui accordait son ordre, le firent choisir comme Agent-général du Clergé, et c'est en cette qualité qu'il assista, en 1605 et en 1606, aux deux Assemblées qui se tinrent à Paris. Par un goût de l'histoire et des curiosités anciennes particulier à sa famille, Nicolas Antelmi, qui s'était lié d'amitié avec l'illustre Peiresc, voulut former un cabinet d'antiquités, qui rivalisât avec celui que le grand savant provençal s'occupait de rassembler à Aix ; mais la mort vint interrompre ses recherches. C'est à lui qu'on doit le catalogue raisonné des évêques de Fréjus, qui figure dans le *Gallia christiana* des frères de Sainte-Marthe [1].

Quelque temps avant sa mort, Nicolas s'était démis de son canonicat en faveur de son neveu Pierre Antelmi, revenu de Paris, où il avait étudié la théologie et la jurisprudence, avec le diplôme de docteur dans l'une et l'autre faculté. Celui-ci, qui portait jusqu'à la passion l'amour de l'antiquité, augmenta de beaucoup la collection de son oncle, et en peu d'années, en fit un véritable Musée. Il fouilla Fréjus et les environs, et fut assez heureux pour réunir quelques pièces de premier ordre. « Pierre Antelmi perdit cependant, ensuite, le goût de « ce genre d'occupation, car, dès 1630, il commença « à se défaire de son cabinet, dont il gratifia peu à « peu le célèbre Peiresc : il lui donna, entre autres, le « beau trépied de bronze sur lequel celui-ci a composé

(1) Ces courtes notices sont rédigées avec le secours du Dictionnaire de Moreri et de la Biographie universelle de Michaud.

« une dissertation [1]. Lorsqu'en 1637, Peiresc vint à « mourir, Pierre Antelmi abandonna l'étude des anti- « quités, et ne dirigea plus ses travaux que sur la théo- « logie [2]. » Ce fut lui qui refondit, sur des actes authentiques, les leçons qu'on était dans l'usage de lire aux offices de Saint-Léonce, ayant soin d'en rejeter toutes les traditions fabuleuses concernant ce patron de l'église de Fréjus. Peu de temps avant sa mort, arrivée le 27 novembre 1668, Pierre Antelmi, ainsi que l'avait fait son oncle à son égard, se démit de son canonicat en faveur de l'un de ses neveux, Joseph Antelmi, le plus connu de cette famille, également recommandable par la science et par les mœurs.

Joseph Antelmi, pareillement né à Fréjus, en 1648, étudia la théologie à Lyon, sous le père La Chaise, et celui-ci, devenu confesseur du roi Louis XIV, fit obtenir, en 1684, à son élève, les fonctions de Grand-vicaire et d'Official auprès de l'évêque de Pamiers. Né pour l'histoire, Joseph Antelmi s'était particulièrement appliqué à celle de son pays, et avait formé le projet de l'écrire longuement. Il employa à ce travail les quinze années qu'il passa à Fréjus depuis son retour de Lyon; mais il ne put l'amener à sa perfection, ou bien le manuscrit s'en est malheureusement perdu. Il se contenta de publier, en 1680, cette Dissertation, qui nous a été si utile, et dans laquelle, à côté des re-

(1) Je parle de ce trépied dans la IIe partie du présent ouvrage.

(2) *Biographie universelle*.

cherches nouvelles sur la fondation de l'Eglise de Fréjus, on trouve la biographie de ses Saints et de ses Evêques, des aperçus sur l'antiquité, l'origine, les noms divers et l'histoire de la ville, avec une revue des monuments que les Romains y ont laissés. L'affaire de la Régale avait provoqué de grands troubles dans le diocèse de Pamiers; l'évêque, M. de Verthamon, chargea son Grand-vicaire de les pacifier, et celui-ci s'acquitta de cette commission difficile avec un plein succès. Ses délicates fonctions n'empêchèrent point Joseph Antelmi de s'occuper de travaux littéraires. Il publia, en 1689, sur les ouvrages de Saint-Léon le Grand et de Saint-Prosper, quelques observations dirigées contre le père Quesnel de l'Oratoire, qui avait attribué au premier plusieurs ouvrages qu'Antelmi restitue au second; et quelque temps après, une nouvelle dissertation contre le même, pour prouver que le *Symbole* d'Athanase, dont il voulait faire honneur à un évêque d'Afrique, était l'œuvre de Saint-Vincent de Lérins. Enfin, en 1693, l'infatigable érudit fit paraître son ouvrage sur Saint-Martin de Tours, dans lequel il indique et analyse tous les écrivains qui ont traité de la vie de ce grand évêque. Revenu à Fréjus pour rétablir sa santé, fortement altérée par une trop grande application à l'étude, Joseph Antelmi y termina sa vie, le 24 juin 1697, âgé seulement de 49 ans. Il laissait un grand nombre de travaux manuscrits, notamment, une histoire du diocèse de Fréjus, une autre du monastère de Lérins, une dissertation sur le Symbole des Apôtres,

t son ouvrage, d'une critique si forte, sur Saint-Eucher, évêque de Lyon. L'histoire du Diocèse a été publiée de nos jours ; le travail concernant Saint-Eucher fut imprimé en 1726 par les soins de Charles Antelmi, frère de l'auteur. Celui-ci, que Girardin appelle « sa« vant et curieux comme ceux de sa famille [1], » donna aussi ses soins à la conservation des antiquités de Fréjus. D'abord prévôt de la Cathédrale, il devint ensuite évêque de Grasse, mettant ainsi le sceau au juste renom d'une famille qui méritait de figurer dans cette histoire.

Lors de sa nomination à l'évêché de Fréjus, André Hercule de Fleury, alors âgé de 45 ans, avait eu mainte occasion de se faire connaître. Né à Lodève d'un receveur des tailles appartenant à une famille noble et ancienne du Languedoc, il fut, dès son enfance, destiné à l'état ecclésiastique. « Amené à l'âge de six ans à « Paris, il fit ses humanités au collège de Clermont « sous la direction des Jésuites. Après sa réthorique, « il passa au collège d'Harcourt pour y faire sa philoso« phie. Né avec de l'esprit, doué de beaucoup de fa« cilité et d'une heureuse mémoire, joignant à celà « l'amour de l'étude, il avait brillé dans toutes ses clas« ses. Il les termina en soutenant des thèses en grec « et en latin, sur les principaux dogmes enseignés par « les anciens philosophes dans les écoles d'Athènes ; « exercice qui désignait les bons élèves, mais qui com« mençait à devenir rare, et dont Rollin et Boivin

(1) T. I, p. 110.

« donnèrent les derniers exemples (1). » Le jeune Fleu n'avait alors que quinze ans ; son mérite précoce lui obtenir un canonicat à Montpellier, pour le remplir au sitôt qu'il serait prêtre. Ce ne fut que dix ans apr que les Ordres lui furent conférés. Ces dix années avaie été remplies par les études les plus diverses, poursu vies avec une ardeur et un succès, qui valurent à l'ab de Fleury le grade de docteur de Sorbonne. « Introdui « presque aussitôt à la cour, avec une figure agréable, « de nobles manières, un esprit cultivé, il se fit bientôt « connaître, et acquit d'illustres et puissants amis qui « devinrent ses protecteurs (2). » Il fut d'abord nommé aumônier de la reine Marie-Thérèse, et à la mort de cette princesse, en 1683, devint aumônier du roi, qui lui donna, pour soutenir son rang, la riche abbaye de Rivour, située dans le diocèse de Troyes. Tout désignait l'abbé de Fleury pour une situation plus haute, son mérite, la sagesse de sa conduite, la régularité de ses mœurs ; cependant Louis XIV la lui fit attendre près de dix ans, aimant mieux, sans doute, le garder à sa cour. Ce fut seulement le Ier novembre 1698, que, sur la demande de Bossuet et du cardinal de Noailles, il le nomma enfin à l'évêché de Fréjus.

Le nouveau prélat ne vint prendre possession de son siége qu'en mai 1701. On a prétendu que Fleury s'était éloigné avec regret de la cour pour aller habiter une petite ville dont il redoutait le séjour. « Quoi-

(1) *Biographie universelle* de Michaud, article de M. Lécuy.
(2) Ibidem.

qu'il en soit de cette répugnance (ajoute le biographe que je me plais à citer) son devoir n'en souffrit pas ; il se rendit dans son diocèse, en sortit peu, se dévoua à l'instruction de son troupeau, soulagea les pauvres, établit de petites écoles dans les campagnes, etc. [1]. » Girardin parle de ses visites dans tout son diocèse, des retraites auxquelles il conviait les prêtres des diverses paroisses, de ses soins pour le recrutement et l'instruction du clergé, et de l'établissement qu'il fit, à cet égard, d'un Séminaire aux besoins duquel sa bourse fournissait libéralement. Ce fut lui qui installa dans l'Hôtel-Dieu de Fréjus, les sœurs de la Charité de Nevers, faisant, en même temps, une fondation importante pour leur entretien.

En 1702, l'évêque de Fréjus reçut dans son palais le duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV, devenu roi d'Espagne sous le nom de Philippe V, au retonr de sa malheureuse campagne du Milanais. Cinq ans après, Fleury eut à faire les honneurs forcés de sa demeure épiscopale à Victor-Amédée, duc de Savoie, qui s'était joint à la coalition formée contre Louis XIV, dans le but d'enlever à son petit-fils la couronne d'Espagne. Victor-Amédée avait été chargé comme généralissime d'envahir la Provence, et y était entré en juillet 1707, se dirigeant vers Toulon, dont il se proposait de faire le siége. Ici nous allons recourir d'autant plus volontiers à Girardin, en ce qui concerne le passage de l'armée enne-

(1) Ibidem.

mie à Fréjus, qu'il fut témoin oculaire des faits qu'il raconte, étant alors curé de cette ville.

« Ce prince, dit-il, ayant formé le dessein de ruiner « l'armée navale de France, qui mouille ordinairement à « Toulon, descend des Alpes, passe le Var avec une « armée de quarante mille hommes, évite Antibes, et « vient, par l'Estérel, à Fréjus ; il avait fait avertir « nos magistrats de lui préparer 150,000 rations de pain. « Notre ville, ni les passages n'étoient point gardés ; « on ne put s'empêcher d'obéir. Il arriva dans nos « murs le 17 juillet 1707, sur les cinq heures du matin, « après avoir marché toute la nuit, il alla droit au « camp, et ensuite il entra dans notre ville par la porte « de Saint-François, suivi de sa cour, et descendit à « l'Évêché. L'avant-garde de son armée s'étoit saisie, « dès la veille, de tous les postes d'alentour. Le prince « Eugène, les princes d'Anhalt, de Hesse-Cassel, de « Witemberg, se logèrent aussi dans les principales « maisons. Je fus témoin de cette scène mémorable et « de tout ce que j'en vais rapporter.

« La plupart des habitants avoient pris la fuite; les cha- « noines et les bénéficiers étoient tous sortis de la ville, « l'office divin cessa. En deux heures de temps, tous « les jardins furent entièrement pillés ; les puits furent « bientôts épuisés, et on fut réduit à boire des eaux « corrompues ; sans le canal des moulins, l'armée « auroit péri de soif. Le pain de munition étoit à moitié « pourri, et le vin manqua d'abord ; nos vignes et notre « moisson furent à moitié gâtées. L'armée navale des

« Alliés arriva sur notre plage le 17 juillet ; elle étoit
« composée de quarante gros vaisseaux de ligne, et
« d'une infinité d'autres bâtiments de toute espèce,
« qui faisoient comme une forêt sur la mer. Les soldats
« et les matelots anglais et hollandais brûlèrent nos
« maisons de campagne, et firent partout des dégâts
« inestimables ; ils désolèrent l'église et le village de
« Saint-Raphaël, ils enlevèrent les cloches, profanèrent
« la sainte-Eucharistie et ouvrirent même les tombeaux.
« Le duc de Savoie ne permit pas qu'on fît aucun désor-
« dre dans notre ville : les monastères avoient des sau-
« ve-gardes ; nulle femme ni fille ne fut violée ; on ne
« pilla point de maison, on ne tua aucun habitant, on
« ne brûla quoi que ce soit. L'armée s'étant reposée
« quatre ou cinq jours à Fréjus, en partit le 22.
« Elle mit le feu à quelques maisons du Puget, en
« passant ; la plupart de celles du Muy furent brûlées ;
« enfin, les troupes firent un incendie du bourg de
« Vidauban : elles arrivèrent en deux jours de marche à
« la Valette, près de Toulon, où elles campèrent. »

Il en fut de Victor-Amédée comme du Connétable de Bourbon et de Charles-Quint. Après un mois d'inutiles efforts pour emporter Toulon, il quitta, lui aussi, brusquement la Provence, poursuivi par les Français, qui le serraient de près. « Le duc de Savoie, ajoute Gi-
« rordin, revint à Fréjus le jour de Saint-Louis
« (25 août), avec son armée : il entendit la messe dans
« la salle de l'Evêché ; il y séjourna, et partit le len-
« demain, sans permettre qu'on nous fît aucun mal.

« Nous en fùmes quittes pour la peur; nous ne
« payâmes que très-peu de contributions. Ainsi se
« dissipa cet orage, qui sembloit menacer toute la
« France. Les troupes Françaises arrivèrent dans notre
« ville deux heures après que les ennemis en furent
« sortis. Nos habitants, qui s'étoient retirés à Aix, à
« Marseille et dans les forêts, revinrent bientôt chez
« eux; il ne manqua que quelques paysans qui s'é-
« toient fait tuer sottement par les houzards sur le
« bord d'une forêt. » Cette sottise n'était peut-être que l'excès d'un patriotisme que les paysans de Fréjus et des environs tenaient de leurs pères (1).

On a remarqué, qu'au milieu des dévastations infligées au reste de la contrée, la ville même de Fréjus avait été relativement bien traitée. Les divers biographes de Fleury, s'accordent pour en faire honneur à son intervention, ainsi qu'à l'estime et à la considération qu'il avait su inspirer à Victor-Amédée et au prince Eugène, le véritable chef de l'armée ennemie.

Fleury resta encore près de huit ans évêque de Fréjus, se comportant en prélat modèle, et semblant avoir dit adieu à la cour qui, cependant, se souvenait de lui. L'insalubrité de Fréjus, causée par les eaux stagnantes de son port, s'accroissait sans cesse. Atteint dans sa santé et dans ses forces, Mgr de Fleury, à la fin de 1714, demanda au roi la permission de se démettre de son évêché, et en reçut comme dédommagement l'abbaye de Tournus sur la Saône. Il quitta

(1) Voir Girardin, t. I, pp. 269-272.

Fréjus, pour s'y rendre, le 17 juillet de l'année suivante, accompagné, pendant près d'une lieue, par la population entière.

Fleury était alors dans sa soixante-deuxième année. Sa carrière semblait terminée : une nouvelle et magnifique existence allait commencer pour lui. Nous ne le suivrons point dans cette seconde partie de sa vie, qui appartient à l'histoire générale, et dont les détails se trouvent partout. Louis XIV n'avait pas oublié l'évêque de Fréjus ; le souvenir de son mérite et de ses vertus lui revint au moment de mourir, et par un codicile ajouté à son testament, il le nomma précepteur de son petit-fils, le futur Louis XV, alors encore enfant (1).

Adoré de son élève, Fleury se consacra pendant quinze ans à son éducation, et en eût fait un tout autre homme, si des passions indomptables, et l'exemple d'une cour corrompue, n'avaient contrarié ses efforts. Quant à lui, devenu successivement, pendant le cours de ces quinze années, membre de l'Académie française, de l'Académie des Sciences et de celle des Inscriptions et Belles-Lettres, ensuite cardinal, enfin premier-ministre, il gouverna pendant dix-sept ans la France, à partir de 1726, avec

(1) Saint-Simon, cette commère de génie, s'étend avec toute sa volupté de mal dire, sur la répugnance qu'il suppose à Louis XIV pour donner un évêché à l'abbé de Fleury, et la met sur le compte de la mauvaise opinion qu'il avait conçue de la conduite trop dissipée de celui-ci. Est-il possible de concilier une opinion pareille avec la suprême marque de confiance donnée par ce prince à l'ancien évêque de Fréjus, choisi, entre tous, pour élever son héritier ?

un pouvoir absolu, comme l'avaient fait Richelieu et Mazarin, moins grand'homme assurément, mais donnant les preuves d'un désintéressement et d'une modération que ceux-ci n'avaient point connus. Au sortir des profusions de Louis XIV, le cardinal de Fleury sentit que l'économie était le premier devoir d'un ministre dirigeant. Il voulut l'imposer aux autres comme il se l'imposait à lui-même, « faisant, ainsi que l'a dit « M. de Lacretelle, éprouver plus de refus aux courtisans « qu'aux malheureux [1]. »

Le cardinal de Fleury mourut âgé de plus de 89 ans, le 29 janvier 1743. Sa meilleure oraison funèbre serait le spectacle des désordres et des débordements qui suivirent sa mort. Mais on nous permettra de transcrire, ici, les paroles de deux écrivains contemporains non-suspects de flatterie, et qui rendent au cardinal de Fleury la justice qui lui est due. « On fut étonné, dit « Voltaire, que le premier-ministre fût le plus aimable « des courtisans [2] et le plus désintéressé. Il laissa tran- « quillement la France réparer ses pertes, et s'enrichir « par un commerce immense, sans faire aucune inno- « vation, traitant l'Etat comme un corps robuste et « puissant qui se rétablit de lui-même. » Duclos, connu par son indépendance et sa répugnance à louer, ajoute: « A sa mort, sa succession se trouva être à peine celle « d'un médiocre bourgeois, et n'aurait pas suffi à la « moitié de la dépense du mausolée que le roi lui fit

(1) *Histoire du Dix-huitième siècle.*
(2) Homme de cour.

« élever. Cette mort pourrait rappeler ces temps éloi-
« gnés, où des citoyens, après avoir servi leur patrie,
« mouraient si pauvres, qu'elle était obligée de faire
« les frais de leurs funérailles..... Son esprit d'écono-
« mie le trompa, il est vrai, sur l'article de la Marine.
« S'il l'a portée quelquefois trop loin, ceux qu'elle
« gênait en murmuraient, et tâchaient de prouver qu'il
« ne voyait pas les choses en grand ; et mille sots,
« qui ne voyaient ni en grand ni en petit, répètaient
« le même propos : mais le peuple et le bourgeois,
« c'est-à-dire, ce qu'il y a de plus nombreux et de
« plus utile dans l'Etat, et qui en fait la base et la force,
« avaient à se louer d'un ministre qui gouvernait un
« royaume comme une famille. Quelque reproche qu'on
« puisse lui faire, il serait à désirer pour l'Etat, qu'il
« n'eût eu que des successeurs de son caractère, avec
« une autorité comme la sienne. »

Le remplaçant du cardinal de Fleury, sur le siége de Fréjus, fut Pierre Joseph de Castellane, de cette grande et ancienne famille dont le nom figure si souvent dans l'histoire de la Provence. Ce fut le dernier évêque nommé par Louis XIV. Sacré, en 1715, à Paris où sa nomination l'avait surpris, il vint, à la fin de cette même année, prendre possession de son diocèse, qu'il gouverna paisiblement jusqu'en 1739, n'ayant été témoin d'aucun événement qui mérite d'être rapporté. Il trouva, au cours de sa longue administration, un naturel et puissant appui dans la personne du premier-ministre dont la sollicitude ne cessait de veiller sur les

intérêts de son ancien troupeau. « La reconnaissance, « (écrit, à ce sujet, l'historien contemporain de la Ville « et de l'Eglise de Fréjus) m'oblige de publier que « M. le cardinal de Fleury n'a point oublié les Fréju- « siens dans son élévation; qu'il leur fait la grâce « d'honorer leur ville de sa protection, et qu'elle lui a « les plus grandes obligations. Je serois infini si je « voulois en faire l'énumération au public. Je me con- « tenterai de dire que son Eminence a bien voulu « payer, au mois de février de cette année 1729, de « ses propres deniers, la taxe qui étoit imposée au « Corps des marchands, arts et métiers de Fréjus, pour « le joyeux avénement du roi à la Couronne (1). »

L'évêque suivant fut Martin de Bellay, qui vécut jusqu'en 1766, remplacé par M. de Bausset-Roquefort, que la Révolution française trouva sur son siége. Celui-ci, ainsi que nous le verrons lorsqu'il sera question du Port, mérita la reconnaissance de la ville de Fréjus, par tout ce qu'il tenta, par tout ce qu'il fit pour éteindre un foyer d'infection qui décimait sa population, et faisait redouter aux étrangers son séjour et même ses approches. Forcé par la révolution de s'expatrier, ayant vu, plus tard, son siége supprimé, Mgr de Bausset mourut en Italie, où il avait cherché un refuge, en compagnie de l'abbé Henri, son humble collaborateur aux temps prospères, son ami dévoué, son consolateur dans les mauvais jours, dont Fréjus a pu admirer la simplicité

(1) T. II, p. 272.

évangélique et les fortes vertus, quand, à son retour, il fut nommé archiprêtre et curé de la ville.

Cette fin du siècle, si agitée, si pleine de choses mémorables, de changements justifiés et d'excès criminels, amène naturellement le nom de l'un des enfants les plus celèbres de Fréjus, dont le souvenir est intimément lié à celui de cette terrible époque ; on a nommé l'abbé Sièyes.

Né le 3 mai 1748, d'un père qui, aux ressources d'une certaine aisance, joignait celles d'un emploi dans l'administration du Domaine, le jeune Sièyes commença ses études au collége des Jésuites de sa ville natale, et alla les achever chez les Doctrinaires de Draguignan [1]. Dans une notice, vraissemblablement écrite ou dictée par lui, on lit, qu'à l'imitation de plusieurs de ses condisciples, il eut alors la pensée d'embrasser la carrière militaire. Mais ses parents, qui voulaient le faire prêtre, l'envoyèrent à Paris, où il entra au Séminaire de Saint-Sulpice. Ses études ecclésiastiques terminées, il prit le dégré de licencié en Sorbonne, reçut ensuite les Ordres, et, peu de temps après, obtint un canonicat à Tréguier, en Bretagne, dont il alla prendre possession dans le courant de l'année 1775. Doué d'une intelligence pénétrante et forte, déjà au Séminaire, où il était entré avec une vocation médiocre, la théologie l'attirait moins que les lettres, les sciences, la métaphysique surtout, et les doctrines nouvelles des économistes. Son bénéfice

(1) Son père était Contrôleur de l'Enregistrement et du Timbre ; il avait aussi la Poste.

ne l'astreignait point à la résidence; il habita presque constamment Paris, se livrant, par un goût naturel mais discrètement dissimulé, à l'étude de la philosophie moderne, alors dans son triomphe, et à celle de la science politique, qui commençait à passionner les esprits. En 1784, l'évêque de Chartres, M. de Lubersac, n'en jeta pas moins les yeux sur lui pour le faire Vicaire-général de son diocèse : les manières graves, réfléchies de l'abbé Sièyes, la régularité de sa vie, son esprit d'autorité et son ton de décision l'avaient séduit. Quoique moins prêtre qu'administrateur, Sièyes fut remarqué dans l'exercice de ses nouvelles fonctions, et y acquit une influence qui le fit nommer, en 1787, par le diocèse de Chartres, Conseiller-commissaire à la Chambre souveraine du clergé, emploi qui l'appelait souvent à Paris et à Versailles : la même année, il fut choisi pour faire partie de l'Assemblée-provinciale d'Orléans, et y révéla sa capacité pour les affaires.

On était à la veille de la Révolution et dans l'attente des Etats-généraux. La royauté avait eu le tort, pendant près de deux siècles, de laisser dormir cette institution fondamentale de la monarchie, dont le nom seul, après ce long temps écoulé, était bien connu, tandis que sa composition, sa forme, ses pouvoirs, étaient devenus autant de problèmes tombés dans le domaine de l'érudition. Le gouvernement crut devoir recourir, à ce sujet, aux lumières de tous. C'est à cet appel, que l'abbé Sièyes répondit par sa brochure fameuse, dont le titre était, à lui seul, une révolution. *Qu'est-ce que le Tiers-Etat?*

(disait-il, entendant par ce mot la bourgeoisie et le peuple) — *Tout.* — *Qu'a-t-il été jusqu'à présent?* — *Rien.* — *Que demande-t-il?* — *Devenir quelque chose.* L'effet de cet écrit, successivement tiré à trente mille exemplaires, fut immense. Obscur la veille, l'auteur, le lendemain, se réveilla célèbre. Nommé député de Paris aux Etats-généraux par les électeurs du tiers, Sièyes, à partir de cet instant, appartient à l'histoire. Sa vie publique est bien connue; il suffira de quelques mentions et de quelques dates pour la rappeler au lecteur [1].

Sans rénonciation formelle à son ancien état, pour lequel il était si peu fait, l'abbé Sièyes ne parla et n'agit plus qu'en laïque émancipé, en homme politique poursuivant systématiquement le triomphe de ses idées, mûries par treize années de silencieuses études. Quoique peu éloquent, son flegme imperturbable, son ton dogmatique et absolu, surtout sa féconde initiative, lui donnèrent une grande autorité auprès de ses collègues de l'assemblée. Au lieu du vote par ordre, qui assurait la majorité à la Noblesse et au Clerge, le Tiers-Etat, réclamant le vote par tête, avait invité les deux premiers ordres à se réunir à lui, et s'était déclaré en permanence. Ce fut alors que M. De Brezé vint, de la part du roi, sommer les députés du tiers de se séparer, et que Mirabeau lui fit cette réponse enregistrée par l'histoire. L'envoyé du

(1) Avant l'élection de l'abbé Sièyes, Barthelemi, son frère aîné, avocat au Parlement d'Aix, qui, du nom d'une terre de leur famille située non loin de Fréjus, et évidemment sans prétention à la noblesse, se faisait appeler Sièyes de la Beaume, avait été choisi par le Tiers-Etat de Provence comme un de ses représentants aux Etats-généraux.

roi parti, Sièyes, pour qui le Tiers-Etat était la nation même, dit à ses collègues, dont quelques-uns hésitaient : « Nous sommes aujourd'hui ce que nous « étions hier ; délibérons. » L'assemblée étant enfin parvenue à se constituer par la réunion et la confusion des Ordres, l'abbé Sièyes prit une notable part à tous ses travaux ; toutefois, sans action s'exerçait davantage dans les comités et dans les couloirs qu'à la tribune. Ce fut lui qui proposa de substituer le nom d'Assemblée-nationale à celui d'Etats-généraux, afin de bien marquer l'esprit nouveau qui animait les réformateurs. Ce fut encore lui qui suggéra à Mirabeau de provoquer un armement général, sous la dénomination de Garde-nationale. Il ne put faire accepter sa propre rédation de la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, dont il avait eu l'idée ; mais il fut plus heureux dans son projet de division de la France en Départements, qui est à peu près celle d'aujourd'hui. En souvenir, sans doute, de son ancien état, il combattit la suppression, sans indemnité, des revenus du Clergé, connus sous le nom de Dîme. « Ils veulent être libres, s'écria-t-il à ce « propos, et ils ne savent pas être justes ! » Ces honnêtes paroles lui coûtèrent sa popularité. Membre du comité de Constitution, Sièyes avait préparé, de son côté, un projet depuis longtemps caressé qui ne fut pas adopté ; très-tenace dans ses idées, il attendit une heure plus favorable de le représenter. Forcé d'abréger, nous ne dirons plus qu'un mot de cette époque de sa vie. La Constitution civile du Clergé avait remis au peuple l'

lection des évêques. Unanimement porté pour le siége de Paris, Sièyes allait être nommé ; il écrivit afin de décliner toute candidature, et un autre fut élu à sa place.

Pendant la durée de la Législative, qui succéda à l'Assemblée-nationale, l'abbé Sièyes disparut de la scène (on sait que les membres de cette dernière assemblée avaient été déclarés inéligibles par la constitution nouvelle) ; mais il reparut à la Convention comme député de la Sarthe, élu également par l'Orne et la Gironde. Nommé, l'un des premiers, président de cette assemblée redoutable, il se réfugia bientôt dans les comités, évitant la tribune, cherchant à se faire oublier, préoccupé d'une seule chose, franchir, sain et sauf, la sanglante étape qu'il avait devant lui. Lors du procès de l'infortuné Louis XVI, il fut sans pitié parce qu'il ne fut pas sans crainte. Il vota *la mort*, mais sans ajouter ces mots *sans phrases*, qu'on lui a attribués. Au 9 Thermidor, après la chute de Robespierre, quelqu'un lui demandant, étonné de le revoir, ce qu'il avait fait dans ces temps de terreur : *J'ai vécu*, répondit froidement Sièyes. Pendant le reste de la durée de la Convention, Sièyes concentra son activité dans le sein du Comité diplomatique, et participa aux traités faits avec la Hollande, la Prusse et l'Éspagne.

Lors de la formation du Directoire, qui, d'après la Constitution de l'an III (1795), devait régir l'Etat conjointement avec le Conseil des Cinq-cents et celui des Anciens, Sièyes, nommé l'un des cinq Directeurs, refusa ces fonctions établies par une loi organique qu'il n'ap-

prouvait point. Il refusa pareillement le ministère des Affaires-étrangères, qui lui était offert, se contentant d'un siége au conseil des Cinq cents, où, dans les diverses commissions, il concourut à la confection des principales lois et décrets de l'époque. Au 18 Fructidor (1797), il embrassa le parti qui triomphait, et se laissa nommer ministre-plénipotentiaire et envoyé-extraordinaire auprès du roi de Prusse ; sa haute réputation lui valut, à Berlin, l'accueil le plus flatteur. C'est dans ce poste qu'il reçut sa nomination nouvelle aux fonctions suprêmes de Directeur ; cette fois, il accepta, et fut installé le 8 juin 1799. Cinq mois après, la France, lasse et dégoûtée d'une forme et d'un personnel de gouvernement sans force et sans prestige, affamée d'ordre, et alarmée par des revers militaires menaçants pour sa sécurité, assistait et applaudissait à la révolution du Dix-huit Brumaire, désirée et favorisée par Sièyes.

Devenu d'abord consul provisoire avec Bonaparte et Roger-Ducos, l'abbé Sièyes, débordé par les événements et se sentant sous la main d'un maître, lui qui, tout au plus, eût accepté un égal, refusa, dans l'organisation définitive du Consulat, la seconde place que Bonaparte lui offrait. Il s'estima heureux d'avoir pu faire adopter, pour la nouvelle constitution, une partie de ses idées, dont il avait inutilement, jusque-là, poursuivi l'application. Sièyes prit place au Sénat, et le Premier-Consul, quelque temps après, lui fit attribuer, à titre de récompense nationale, la belle terre de Crosne, remplacée presque aussitôt par une dotation considérable. Lors

de la création de la noblesse impériale, l'avocat du Tiers-Etat, ne sollicita pas, comme tant d'autres acteurs de la Révolution, mais accepta, sans s'étonner, le titre de Comte. Sièyes était rentré dans son silence. Il en sortit, au mois d'avril 1814, pour coopérer à l'acte de déchéance porté contre l'Empereur, maintenant vaincu, par un sénat complice et valet de sa puissance sans frein. Au retour de l'île d'Elbe, il n'en fut pas moins compris dans la chambre des Pairs, formée par Napoléon sur le modèle de celle de la Restauration. Après les Cent-Jours, devançant la loi qui bannissait les anciens régicides, Sièyes se retira en Belgique, et jusqu'en 1830, vécut modestement à Bruxelles, sans plus faire parler de lui. Rappelé par la révolution de Juillet, il rentra à Paris, usé, accablé, oublié, n'étant plus que l'ombre de lui-même. C'est là qu'il s'éteignit le 30 juin 1836; il était alors dans sa 89me année.

Dès la création de l'Institut, en 1795, l'abbé Sièyes avait fait partie de la classe des Sciences morales et politiques, et lorsque cette classe fut supprimée par Napoléon pour cause d'*idéologie*, il passa à l'Académie française, d'où la Restauration le fit exclure ; mais la monarchie de Juillet ayant rétabli, en 1832, l'Académie des Sciences morales et politiques, Sièyes y reprit naturellement sa place, et c'est ce qui lui a valu, de la part de l'éminent secrétaire-perpétuel M. Mignet, un de ces éloges qui sont le jugement de la postérité sur les célébrités disparues. Il appelle Sièyes « un génie puissant et de premier ordre ; » et M. Thiers a dit de lui :

« Assurément si la Révolution française avait dû avo
« un Solon ou un Lycurque, Sièyes était digne d
« l'être. » Il fut, à coup sûr, un grand publiciste
mais l'histoire ne dira point que ce fut un granc
caractère.

On s'est étonné qu'un homme monté si haut, n'ait pas fait à sa ville natale tout le bien qui était en son pouvoir. Une fois puissant, il parut l'avoir oubliée, accueillant, néanmoins, avec courtoisie ceux des habitants de Fréjus qui venaient, à Paris, le visiter. Cette sorte de séparation paraît dater du Consulat, peut-être de l'ère sanglante de la Convention, car, pendant l'Assemblée-nationale, un échange de communications très-cordiales existait entre l'abbé Sièyes et ses compatriotes, fiers de sa célébrité et approuvant hautement ses idées et sa conduite. Il n'en fut pas de même de M. Sièyes de la Baume, son frère aîné, lequel, après avoir joué un rôle insignifiant à la première assemblée, avait obtenu un siége au Tribunal, depuis Cour de Cassation, maintenu dans ce poste par l'empire et le gouvernement des Bourbons. Celui-ci ne cessa d'entretenir, avec sa ville d'origine, des rapports dont témoigne sa correspondance, en partie conservée [1].

(1) M. le docteur Eugène Pascal possède quelques lettres de l'abbé Sièyes à sa famille, presque toutes antérieures à la Révolution. En voici une qui confirme ce que l'on vient de lire.

« Versailles, le 12 août 1789.

« A MM. les Maire et Consuls de la ville de Fréjus.
« Rien ne m'a fait autant de plaisir, dans ma vie, que de
« recevoir l'expression des sentiments dont la ville de

e désir de ne pas scinder une biographie, malgré son
due bien insuffisante, nous a fait laisser en arrière un
nement d'un grand intérêt pour cette histoire ; je
x parler du débarquement de Bonaparte sur la plage
'réjus, lors de son brusque retour d'Egypte. On a dit
l'abbé Sièyes fut un de ceux qui pressèrent le géné-
le passer en France, pour venir s'emparer du gou-
nement. On croirait volontiers, qu'en vue de faciliter
le hâter sa rentrée, en quelque sorte clandestine,
yes a pu lui indiquer, comme lieu d'abordage, cette
e mal gardée, en même temps qu'il agissait auprès
autorités de sa ville natale, pour obtenir, au futur
tateur, une dispense des formalités sanitaires qui
eussent fait perdre un temps précieux.

Le 17 vendémiaire, an VIII, (9 octobre 1799), dans
natinée, quatre bâtiments de guerre furent aperçus
uillés à proximité de Saint-Raphaël, devenu le point
ttérage du golfe, depuis l'ensablement de l'entrée du
t romain de Fréjus, située à moins d'un kilomètre de
village. C'étaient les frégates *Le Muiron* et *La Car-*

'réjus veut bien m'honorer ; il est flateur, il est doux
our moi d'obtenir l'approbation de mes compatriotes.
i j'ai fait ce que j'ai pû et, par conséquent, ce que j'ai dû
ans le poste qui m'a été confié par la ville de Paris,
avoue aussi que j'en reçois de votre part un prix ines-
imable. Je vous prie d'agréer toute ma reconnaissance,
insi que le témoignage de mes sentiments filiaux pour
ne ville où j'ai pris naissance et où j'ai été élevé.

Je suis avec respect, Messieurs, votre très-humble et
rès-obéissant serviteur.

« L'abbé SIÈYES. »

rère, avec les chebecks *La Revanche* et *La Fortune*. Le bruit s'étant répandu que le général Bonaparte se trouvait à bord du *Muiron*, les habitants de Saint-Raphaël et de Fréjus s'empressèrent d'accourir sur la plage, saluant de leurs acclamations cette arrivée inespérée de l'homme dont on attendait le salut de la France. Le petit port de Saint-Raphaël dépendait d'un fonctionnaire de la marine faisant sa résidence à Fréjus ; mais le service des quarantaines avait été placé dans les attributions de la municipalité de cette ville, dont l'autorité, à cet égard, s'étendait tout le long de la côte, jusqu'a Théoule. L'Amiral Ganteaume, commandant supérieur des bâtiments sur rade, ayant demandé, pour le jour même, la libre entrée du général et de sa suite, le préposé de la Santé à Saint-Raphaël ne crut pas pouvoir prendre sur lui de dispenser les arrivants des délais sanitaires strictement prescrits. Le Lieutenant du port s'empressa de venir à Fréjus, pour rendre compte de ce qui se passait aux Agents-municipaux, dénomination substituée à celle de maires et de consuls, lesquels se rendirent aussitôt sur le bord de la mer, où ils rencontrèrent un officier chargé par Bonaparte lui-même de leur demander, à eux, la libre entrée refusée par leur préposé. Par une délibération prise sur les lieux, et qui porte l'empreinte de l'enthousiasme qui les entourait, ceux ci, « au nom des intérêts « de la République, » (un avenir prochain se chargeait de commenter ces mots qu'on ne lit pas sans surprise) arrêtèrent « que la libre entrée serait accordée « sans nouveau délai au général Bonaparte et à sa suite, »

et qu'en outre, « afin de donner au vainqueur d'Egypte « une preuve de leur attachement, ils se rendraient à « bord de la frégate *Le Muiron*, décorés de leurs échar- « pes, pour lui exprimer l'expression de leurs vœux, et « les sentiments de la plus vive reconnaissance. » Ils purent fournir au général, qui depuis plus de deux mois était sans nouvelles de la France, de premiers renseignements sur les affaires publiques, qu'il avait hâte de connaître. Déjà, au moment de quitter Fréjus, les Agents-municipaux avaient reçu de lui, par l'intermédiaire de l'amiral Ganteaume, une demande à ce sujet, en même temps qu'il les faisait prier de mettre à sa disposition un courrier extraordinaire pour porter ses dépêches au Directoire. Les actes de l'époque ne nous apprennent rien sur les circonstances du débarquement du général Bonaparte et de son entrée dans Fréjus, qui dut se faire au milieu des mêmes acclamations qui avaient salué sa présence à bord. On sait seulement qu'il logea à l'Hôtel tenu alors par M. Perreymond, dans le local actuel de l'Hôtel-Gay, où se trouvait de passage le général Perreymond, de la même famille. Pressé de se rendre à Paris, Bonaparte ne s'y reposa que quelques instants, le temps de voir arriver une berline de voyage, que la famille Tripoul, du Puget, mettait à sa disposition (1).

(1) Nous donnons ici, le texte même du procès-verbal rédigé par les Agents-municipaux de Fréjus, ainsi que la lettre à eux adressée par l'amiral Ganteaume.

« Ce jourd'hui, dix-sept Vendémiaire an Huit de la « République française une et indivisible, à dix heures du « matin, Nous, Rémy Martel et Louis Collombet, Agents-mu-

Fréjus fut assez heureux pour traverser les diverses phases de la révolution sans trop souffrir de ses maux. On n'y cite ni un excès, ni une victime, chose rare dans

« nicipaux de ce canton de Fréjus, en cette qualité. Inten-
« dants de la Santé publique aux rades de Fréjus et ports
« obliques d'Agay et Théoule, ayant été avertis que quatre
« bâtiments de l'État, dont deux pinques et deux frégates.
« venaient d'Égypte, dans une desquelles nous a-t-on assuré
« être le général Bonaparte et plusieurs généraux et savants
« qui l'accompagnaient à son retour d'Egypte; ce qui nous
« a été confirmé par le citoyen Pierre Giraud. notre Lieu-
« tenant de port, qui est venu nous annoncer cette heureuse
« nouvelle par des cris répétés : « Vive la République! Le
« sauveur de la France est arrivé dans notre rade, ainsi que
« le général Berthier et son état-major; » nous invitant
« de nous rendre de suite à Saint-Raphaël. pour y entendre
« l'officier de marine chargé de nous demander la libre en-
« trée, qui lui avait été refusée par notre préposé de la
« Santé publique en cette rade.

« Le témoignage de ce fonctionnaire public ayant levé
« toute incertitude, nous nous sommes transportés au rivage
« de la mer avec le susdit lieutenant de Port et le général
« Perreymond, qui se trouvait de passage en cette ville.
« Quelle fut notre joie, quand nous fûmes arrivés au bord
« de la mer, d'y trouver un peuple immense, qui, par des
« acclamations réitérées, criait : Vive notre père! Vive Bo-
« naparte! Ici, fonctionnaires publics, citoyens de tout âge
« de l'un et de l'autre sexe, chacun voulait avoir part à
« cette heureuse surprise, et témoigner sa reconnaissance
« au vainqueur d'Egypte. Nous eumes assez de peine d'at-
« teindre le rivage de la mer, où abordait le canot dans
« lequel était l'officier chargé de nous demander la libre en-
« trée, d'après le refus qui lui en avait été fait par notre
« préposé de santé; mais après avoir interrogé le susdit
« officier. lequel nous a remis sa patente, visée à Ajaccio
« avec libre entrée, et nous ayant assuré que pendant la
« traversée de quarante-cinq jours, aucune maladie conta-
« gieuse ne s'était manifestée à leur bord, et ce qui nous
« fut garant de cette assertion, c'était le général Bonaparte,
« lui-même, qui nous invitait à lui donner la libre entrée
« ainsi qu'aux gens de sa suite;

« Sur quoi, Nous, Agents-municipaux susdits,

« Considérant que le moindre retard à donner l'entrée à

ces temps de haines sociales, de sanguinaire fureur. Fait chef-lieu de District par la constitution de l'an III, devenu, en l'an VIII, simple chef-lieu de canton, la

« des personnes si précieuses et si distinguées, pourrait « compromettre les intérêts de la République;

« Arrêtons qu'il sera donné de suite la libre entrée au « général Bonaparte, ainsi qu'au général Berthier et à toute « leur suite; et de plus, pour donner une preuve de notre « attachement au vainqueur d'Egypte, nous nous rendrons « à bord de la frégate *Le Muiron*, commandée par le contre- « amiral Ganteaume, décorés de nos écharpes, pour leur « témoigner l'expression de nos vœux, et les sentiments de « la plus sincère reconnaissance.

« Ainsi délibéré à Fréjus, les jour, mois et an susdits.

« MARTEL aîné, MARTEL cadet,
« COLLOMBET, Agents-municipaux. »

(Outre Berthier, Bonaparte ramenait avec lui Murat, Desaix, Marmont, Bessières et Eugène Beauharnais).

En rade de Fréjus, 17 vendémiaire an 8.

« Le Contre-Amiral Ganteaume, commandant la Division « navale de la République, au citoyen Président de la mu- « nicipalité à Fréjus.

« Le Général Bonaparte, Citoyen, arrivant d'Egypte sur « les frégates qui sont sous mes ordres, me charge de vous « prier de faire tenir prêt un courrier extraordinaire pour « porter ses dépêches au Directoire.

« Privés depuis quelque temps des nouvelles, nous vous « prions également de vouloir bien nous transmettre les « dernières que vous avez reçues, et surtout celles relatives « à la situation de l'armée d'Italie.

« Je vous salue, R. GANTEAUME. »

On raconte, à Fréjus, une anecdote assez curieuse et d'une entière authenticité sur ce premier passage de Bonaparte. Par la lettre ci-dessus de l'amiral Ganteaume, on vient de voir quel était son vif et naturel désir de connaître la situation intérieure et extérieure de la France. Quelques citoyens

Constitution civile du clergé lui avait, en 1790, conservé son siége épiscopal, dont fut pourvu Jean-Joseph Rigouard, curé de la petite paroisse de la Valette près Toulon, et l'un des députés de la province aux Etats-généraux. Cet évêque constitutionnel, tenu à l'écart par la population, administra, en quelque sorte nominalement, le diocèse jusqu'à l'époque de la Terreur, qui supprima le culte, rétabli seulement, en 1801, par le Concordat intervenu entre Pie VII et le Premier-consul. Cette convention, imposée par les circonstances au chef de l'Eglise, qui, pour prix de douloureux sacrifices, obtenait le rétablissement du culte catholique en France, supprima l'évêché de Fréjus, conservé par la Constitution civile du clergé, laquelle avait maintenu un évêque dans chaque département. Le Concordat ne faisait, des deux départements du Var et des Bouches-du-Rhône, qu'un seul et vaste diocèse gouverné par l'archevêque d'Aix, ce

notables, empressés de le satisfaire, se rendirent à l'Hôtel-Perreymond, munis de journaux plus ou moins récents, ramassés à la hâte. Ils trouvèrent le général se promenant dans sa chambre, tout en lisant un livre qu'il posa, sans le fermer, sur la cheminée pour les recevoir. Après un court échange de paroles, et oubliant en quelque sorte leur présence, l'impatient général se jeta sur les journaux. Le premier qui lui tomba sous la main sembla lui causer une vive impression, et il disparut dans une pièce voisine, où se trouvaient le général Berthier et les autres officiers, évidemment pour leur faire part de ce qu'il venait de lire. Pendant sa courte absence, l'un des assistants, M. Rolland, eut la curiosité assez naturelle de jeter les yeux sur le livre laissé ouvert : c'était une traduction de la *Conjuration de Catilina* par Salluste. Ennemi de la démagogie, Bonaparte en étudiait, pour les combattre, les procédés dans l'instructif récit de l'historien latin.

qui, indépendamment de l'évêché de Fréjus, supprimait encore ceux de Marseille, de Toulon et de Riez. La ville de Fréjus, en perdant son évêque, perdait le seul et précieux reste de son antique splendeur. Son nom subsistait seul pour rappeler ce qu'elle avait été. Ses établissements diocésains reçurent les destinations les plus diverses. Le palais épiscopal se transforma en école et en prison municipale; successivement, le séminaire servit de maison de détention, de loge de Francs-maçons et d'hôpital militaire [1]. Déjà, les églises et les bâtiments de ses monastères, vendus comme biens nationaux, avaient été convertis en magasins, en remises et en greniers.

Tant que dura l'Empire, Fréjus ne put espérer de voir le rétablissement de son siége épiscopal. On dut d'autant moins s'en flatter que de graves dissentiments ne tardèrent pas à s'élever entre Napoléon et le doux pontife, qui, après lui avoir accordé le Concordat, n'avait pas refusé de venir à Paris pour le sacrer. La brouille consommée, l'Empereur, en 1808, dépouille le Pape de ses Etats, et l'année suivante, se trouvant alors à Vienne après sa victoire de Wagram, il le fait enlever de Rome, dont il s'empare, et ordonne de l'amener en France. On connait cette marche douloureuse de Pie VII, traversant la Toscane, le Piémont et la Savoie, au milieu d'un peuple indigné par ce spectacle du Père des fidèles traîné et gardé comme un criminel. Parvenu à Grenoble, par le Mont-Cenis, le 21 juillet 1809, le Pape

(1) *Fréjus ancien et moderne*, par M. Sénéquier.

y séjourna jusqu'au 2 août, que des ordres, venus de Vienne, prescrivirent de le ramener en Italie et de le conduire à Savone, dans la province de Gênes, lieu définitivement fixé pour sa résidence. Par crainte, sans doute, de démonstrations encore plus vives de la part des populations italiennes, l'officier chargé de l'expédition, était invité à prendre, pour ce retour, la route de la vallée du Rhône et de la Provence.

Pie VII arriva à Fréjus le 6 août, dans l'après-midi, accueilli, sur tout ce long parcours, par une population empressée, qui sollicitait, à genoux, sa bénédiction. Il descendit à l'hôtel où se trouvait, à ce moment, la Poste aux chevaux dont M. Michel Pascal était titulaire, hôtel tenu par M. Jourdan dans la belle maison construite, au siècle dernier, par M. de Suffret, juge de la circonscription, et aujourd'hui possédée par M Brunel, adjoint au maire de Fréjus. Les fenêtres en sont ornées de têtes saillantes, représentant le Printemps, l Été, l'Automne et l'Hiver; de là le nom d'Hôtel des Quatre-Saisons, sous lequel la maison était alors plus particulièrement désignée. Le Saint-Père y passa la nuit, et le lendemain 7, il partit pour Nice. La veille, et avant son départ, les habitants de la ville et des environs n'avaient cessé de lui prodiguer les plus touchantes marques d'attachement et de vénération, recevant avec un recueillement indicible sa double bénédiction [1].

(1) A l'occasion de ce passage de Pie VII à Fréjus, les registres de la Paroisse nous font connaître un détail que je relèverai, car d'un pareil personnage tout intéresse. Précisément, le jour de son arrivée, la maitresse de l'Hôtel venait

Moins de cinq ans après Fréjus devait revoir, mais dans une situation bien différente, les deux hôtes, entre tous illustres, dont il lui avait déjà été donné de contempler les traits.

Parvenu au sommet de la puissance et de l'orgueil, Napoléon, en 1812, avait fait transporter le Pape de Savone

de mettre au monde un enfant. Le pére désira le faire nommer par le Pape ; celui-ci y consentit, et le nouveau-né, mort quelques mois après, reçut à son baptême les prénoms de *Grégoire-Barnabé*, qui étaient ceux de Sa Sainteté, auxquels les parents voulurent ajouter celui de *Pie*, plus caractéristique encore. Je copie sur le registre de l'année, conservé aux archives de l'Evêché, les deux actes relatifs à ce fait, et dont les termes ne laissent aucun doute sur le séjour de Pie VII dans la maison dite *des têtes*, acquise par M. Brunel des héritiers Jourdan.

— « L'an mil huit cent neuf, et le huit du mois d'Août, « a été, par moi curé soussigné, ondoyé dans la maison du « Sr Ange Jourdan, tenant l'auberge de la Poste de cette « ville, un garcon né le six du courant ; le dit ondoiement « fait par suite d'accident survenu et pour cause du danger « de mort, en présence du Sr Ange Jourdan, père, et de « Joseph Barthélemi Sénéquier, sacristain de la paroisse.

« COULOMB, curé, JOURDAN, SÉNÉQUIER. »

— « L'an 1809, et le 20 septembre, a été baptisé Pierre « Grégoire Barnabé Pie Jourdan, né le 6 août, fils de Mi-« chel Ange Jourdan, propriétaire, et de Rossoline Fortunée « Baude, mariés en face de l'Eglise. Le parrain a été le « Sr Pierre Maurel, attaché au génie des Ponts et Chaussées, « et la marraine dame Marie Apollonie Suffret, épouse Bel-« lissime. Les prénoms de *Grégoire-Barnabé-Pie* ont été « donnés, de l'agrément, et pour perpétuer le souvenir du « passage, du Souverain Pontife Pie VII, qui se trouva logé « dans la maison occupée par le dit Sr Jourdan, lors de la « naissance du dit enfant. Et ont signé avec nous, curé, les « père, parrain et marraine susdits,. avec les Srs Laurent « Bus, propriétaire, et Jourdan, avocat.

« BUS, JOURDAN, avocat, COULOMB, curé. »

(Les signatures du parrain et de la marraine manquent à cet acte de baptême).

au château de Fontainebleau. C'est là que Pie VII, privé de sa liberté et à bout de concessions, donna au monde ce sublime spectacle de l'inaltérable douceur, de la patience invincible aux prises avec la force toute puissante, et employant, tour à tour, vainement la séduction et la menace. Cela dura jusqu'au commencement de l'année 1814. La bataille de Leipsick, succèdant à la désastreuse campagne de Russie, avait, à la fin de 1813, achevé d'entamer le prestige impérial. Quatre grandes armées, aujourd'hui bien unies contre le dominateur de l'Europe, poursuivaient son renversement, mais hélas ! aussi, l'humiliation de la France. A l'intérieur, lasse de guerre et de despotisme, l'opinion se réveillait et prononçait le nom presque oublié de liberté. Obligé de demander un dernier effort au pays, menacé sur sa frontière bientôt envahie, l'Empereur pensa que la présence, sur le sol français, du chef des catholiques froissés et mécontents, pourrait lui causer des embarras, et il se décida à le renvoyer en Italie. Pie VII quitta Fontainebleau le 22 janvier 1814, en même temps que Napoléon, sortant de Paris, allait prendre, pour la lutte suprême, le commandement de ses troupes, si disproportionnées mais plus que jamais héroïques.

Le Saint-Père, sous la conduite du colonel Lagorce, et escorté de quelques gendarmes qui se renouvelaient sur la route, cheminait lentement par un froid rigoureux. L'Empereur, voulant éviter les ovations des grandes villes, lui avait tracé un itinéraire à travers les régions du centre, qui, par Cahors, Nîmes et Beaucaire, amena le Pape en Provence vers le 5 février. Le lundi, 7, il était à Tourves,

çu au milieu des démonstrations de joie et d'attachement, 'qui, malgré la présence de son escorte, ne lui aient manqué à aucune station. Il en repartit le lendemain de très bonne heure, et ce fut aux cris répétés : *Vive le Saint-Père!* qu'à fin de la journée, il entra ns Fréjus. Il y passa la nuit, et, dans la matinée u 9, se remit en route pour aller coucher à Nice. ie VII, cette fois, descendit à l'hôtel de M. Michel 'ascal, maître de la Poste, à quelques pas de celui où l avait déjà logé, et qui, sans doute, avait cessé d'exister. Un souvenir de ce second passage s'est conservé dans la mémoire des habitants. On raconte que, lorsqu'au moment de son départ, le Pape parut au balcon pour donner sa bénédiction aux fidèles amassés dans la rue, le vent du Mistral, qui, depuis la veille, soufflait en tempête, s'apaisa tout à coup : la foule crut y voir un prodige et redoubla d'acclamations.

Le 9 février, Pie VII avait quitté Fréjus; le 27 avril, Napoléon y arrivait. Que d'évènements dans un aussi court ntervalle! On connaît cette merveilleuse campagne de 'rance, où le vieux lion, retrouvant toute l'audace et le énie de ses premiers exploits, fit payer si cher, aux arnées coalisées, chacun de leurs pas sur le sol de la patrie. lais épuisé par ses victoires, accablé par le nombre, bandonné de l'esprit public, l'Empereur succomba enfin; dut abdiquer, et le 20 avril, sous la garde de quatre comissaires européens (un général anglais, un prussien, un utrichien et un russe), il se mit en route vers la plage de 'réjus, où l'attendait le vaisseau *l'Intrépide* de la marine

britannique, qui devait le transporter à l'*île d'Elbe*. Un historien, qui mérite confiance et recherche les détails, a fait, de cette marche et de l'arrivée de l'Empereur à Fréjus, un récit que je me bornerai à reproduire en partie.

« Le voyage de Napoléon jnsqu'au lieu de son em-« barquement (dit M. de Vaulabelle) dura huit jours. Son « passage, pendant la première moitie de la route, fut « partout salué par les acclamations qui accueillaient sa « présence au temps de sa grandeur..... L'attitude de « la population changea dès qu'il fut entré dans la vallée « du Rhône..... Toutefois, ce fut à Avignon qu'il reçut « les premières insultes ; on s'y emporta contre lui en « injures grossières et en menaces. Les habitants de la « petite ville d'Orgon, qu'il dut ensuite traverser pour « se rendre à Aix, ne s'en tinrent pas aux invectives; « sa vie fut menacée. Dans leur effroi, les commissaires « Alliés, chargés de protéger sa personne jusqu'au lieu « d'embarquement, le supplièrent de se prêter à un « déguisement ; il consentit à revêtir l'uniforme de l'un « d'eux..... Les insultes et les injures continuèrent à « le poursuivre. Obligé de s'arrêter dans un château « du département du Var, habité par quelques da-« mes [1], il ne put contenir le sentiment qui l'oppressait, « et leur dit en les abordant : « Il paraît que je suis « pour les gens de ce pays un brigand et un scélérat; « du moins tout le monde le dit, convenez-en, Mesda-« mes. Maintenant que la fortune m'est contraire, je

(1) Le château du Bouillidou au Canet du Luc, appartenant à M. Charles du Luc, ardent impérialiste.

« suis un misérable et un tyran. Mais savez-vous ce « que tout cela signifie? J'ai voulu mettre la France « au-dessus de l'Angleterre; voilà tout. » Les indignes « outrages qu'il eut à subir dans cette partie du Midi, « ne cessèrent qu'à Fréjus : les habitants de cette petite « ville l'accueillirent avec le respect qui lui était dû; « les autorités s'empressèrent de venir le saluer : « Vous « voyez Napoléon, ce maître du monde, dit-il au maire; « le voilà aujourd'hui empereur de l'île d'Elbe? que « pense-t-on, ici, de cet événement? — Sire, on croit « que vous vous êtes perdu par les Droits-réunis et par « la guerre. — Je le sais, mais trop tard; cependant « je n'ai jamais fait que prévenir mes ennemis, étant « sûr d'être attaqué par eux, si je ne les attaquais pas « le premier. Au surplus, j'ai été trahi. Je suis content « de la réception qu'on m'a faite dans cette ville. Je « regrette que Fréjus soit en Provence [1]. »

Napoléon logea, cette seconde fois, au même Hôtel Pascal, dit de la Poste, où Pie VII était descendu, et y occupa le même appartement que cette victime, aujourd'hui triomphante, d'une ambition qui avait causé sa perte. Quel sujet de réflexions! Mais c'est surtout en se rendant, le lendemain, sur la plage connue de Fréjus et de Saint-Raphaël, pour s'embarquer, qu'il dut songer aux étonnantes vicissitudes des choses humaines. Quinze ans auparavant, jeune, glorieux, acclamé, il

(1) *Histoire des Deux Restaurations*, par Achille de Vaulabelle (… édition) t. Ier, p. 432.

avait foulé ce rivage, s'élançant, plein de confiance, vers le plus splendide avenir : accablé par la fortune vieilli par le chagrin, il y revenait empereur déchu et sous une garde étrangère, se dirigeant vers sa première prison, qu'il ne quittera un instant, que pour se voir confiné sur un îlot plus lointain, où s'achèvera cette légende d'une existence unique dans l'histoire.

Fréjus eut à subir le contre-coup des Cent-Jours. Le retour de Napoléon avait ramené en France les armées coalisées. Le 26 juillet, un corps d'armée autrichien, venant d'Italie, s'installa dans la ville, et y demeura jusqu'au 30. Pendant leur séjour, ces troupes se laissèrent aller à des excès qui provoquèrent maintes représailles [1]. A partir de ce moment, Fréjus entre dans une période de tranquillité dont il n'est plus sorti, ayant heureusement traversé toutes les crises politiques qui, durant ces soixante dernières années, ont agité le pays.

Un dernier fait nous reste à mentionner; il servira d'épilogue à cette histoire. Je veux parler du rétablissement de l'Évêché de Fréjus.

Le gouvernement de la Restauration, reconnaissant l'insuffisance du nombre des siéges conservés par le Concordat de 1801, négocia, en 1817, avec le Pape (c'était toujours Pie VII), une nouvelle convention qui établissait, ou plutôt faisait revivre cinq archevêchés et vingt-quatre évêchés, précédemment supprimés. Le titre de cité épiscopale fut alors rendu à Fréjus, avec

(1) M. Meiffret, *Fréjus ancien et moderne*, p. 70.

ne circonscription diocésaine agrandie, et comprenant ut le département du Var, jusqu'au fleuve de ce om. Le nouveau diocèse de Fréjus englobait, ainsi, s anciens diocèses de Vence, de Grasse et de Toulon, ans leur entier, et une portion de ceux de Senez, de Glandevès et de Riez. Ce résultat était dû, en partie, aux efforts du cardinal de Bausset, parent du dernier évêque de Fréjus, employé efficacement dans les négociations avec la cour de Rome. Mais la Chambre des Députés du temps, par des motifs d'opposition politique, refusa de voter les fonds nécessaires au fonctionnement des siéges rétablis. Le gouvernement n'en procéda pas moins, en 1820, à la nomination des titulaires, et l'évêché de Fréjus échut à M. l'abbé Charles Alexandre de Richery, d'une famille distinguée de la haute Provence, lequel, par son savoir et ses rares qualités, s'était déjà fait une réputation dans le diocèse d'Aix.

Trois années s'écoulèrent avant que Mgr de Richery put venir prendre possession de son siége, le Pape attendant, pour instituer les nouveaux évêques, que le gouvernement français fût en mesure d'assurer, à leur égard et à l'égard de leurs établissements diocésains, l'exécution des clauses du Concordat. L'évêque nommé se fit précéder, à Fréjus, par M. l'abbé André Saurin, qui, pourvu des fonctions de curé, lui prépara les voies, et qu'il s'attacha ensuite comme son plus intime collaborateur. Jamais plus digne précurseur d'un plus digne prélat. Les Fréjusiens le connaissaient, l'ayant vu étu-

dier, puis professer avec distinction au séminaire de leur ville. Prêtre excellent, type achevé de l'homme de bien, l'abbé Saurin était, à la fois, la science, la vertu, la modestie et la charité, la charite surtout, car nulle part on ne vit homme possédant moins donner plus aux malheureux. Enfin, au commencement de 1823, les Chambres ayant pourvu à l'exécution du Concordat, une bulle, en date du 16 mai, apporta à Mgr de Richery l'institution apostolique qui lui manquait. Ce fut l'un des derniers actes émanés de la main de Pie VII, alors âgé de 83 ans, et mort trois mois après. Le souvenir du chaleureux accueil, qu'à deux reprises, il avait trouvé à Fréjus, fut peut-être pour quelque chose dans le choix, qu'en ce qui le concernait, l'illustre Pontife fit de la vieille cité, pour lui attribuer un siége ardemment disputé par d'autres villes du département du Var.

Sacré évêque à Paris, le 20 juillet, dans l'église des Missions-étrangères, mais retenu encore par des devoirs administratifs, Mgr de Richery désigna l'abbé Saurin pour prendre en son nom possession de son siége, le chargeant en même temps d'administrer le diocèse pendant son absence, avec le titre de vicaire-épiscopal. Ce fut seulement le 1er octobre suivant, que le nouvel évêque fit son entrée vraiment triomphale dans Fréjus, au milieu des transports d'une population, qui voyait renouée, en sa faveur, la chaîne des temps, et connaissait le mérite et les vertus de son nouveau pasteur. En le recevant à l'entrée de la Cathédrale, entouré de tout le clergé du diocèse, l'abbé Saurin lui adressa une allocu-

ion éloquemment émue, car il parlait avec tout son cœur, qui produisit une impression dont le souvenir est encore vivant.

Après avoir remercié, avec une tendre effusion, l'abbé Saurin, moins des flatteuses paroles qu'il lui avait adressées, que des soins intelligents et dévoués donnés par lui à son diocèse, le Prélat, introduit dans l'église, monta en chaire et donna lecture de son premier Mandement à une foule composée de la population entière de la ville et d'un grand nombre d'autres fidèles accourus de tous les points du département. Les habitants de Fréjus furent presque tentés d'applaudir, lorsque rappelant le souvenir de leur dernier évêque, M. de Bausset-Roquefort, ce grand bienfaiteur, il ajouta : « Pourquoi faut-« il que le vénérable pontife, qui, dans nos jours de « calamité et de deuil, occupait ce siége antique, n'en « ait pas vu la restauration ? Pourquoi cette Eglise, « qu'il a gouvernée pendant tant d'années avec tant « de zèle, de sagesse et de prudence, a-t-elle été privée « du bonheur de le revoir ? Quel eût été le sien de se « retrouver au milieu de vous après tant d'orages ! « Hélas ! une terre étrangère, témoin de ses vertus, « de ses souffrances et de son admirable résignation, « a reçu et conserve avec respect sa dépouille mor-« telle ; mais son souvenir vit dans vos cœurs et n'en « sera point effacé : jamais vous n'oublierez cette dou-« ceur angélique, cette charité parfaite, cette piété so-« lide, ces qualités aimables qui faisaient le fond de son

« caractère, et lui attiraient autant de respect que « d'amour. »

A peine arrivé, Mgr de Richery, avec l'aide de l'abbé Saurin, qu'il s'empressa de se donner pour vicaire-général, s'occupa de relever son diocèse de l'abandon où il était resté depuis plus de trente ans. Le 30 novembre, le Chapitre fut constitué, et ses membres, nommés par le roi, installés dans leurs fonctions. Le même jour, eut lieu la réouverture solennelle du grand séminaire, imposante construction due à l'initiative et aux libéralités de Mgr de Bausset : le nouvel évêque venait de mettre la dernière main à sa restauration, fort avancée par l'abbé Saurin. Celui-ci, dans son zèle sans bornes, consentit, malgré ses occupations administratives, à s'y charger des cours d'Ecriture-sainte et de Morale. Il aimait l'enseignement, ayant déjà professé à Fréjus même, et ensuite aux séminaires de la Seyne et d'Aix, et savait captiver ses élèves par sa douceur et son grand savoir, qui lui avait mérité le nom de *Bibliothèque vivante*. L'évêque donna ensuite ses soins à sa Cathédrale, qui avait considérablement souffert. En 1825, il posa la première pierre du nouveau palais épiscopal, respectant tout ce qu'on pouvait conserver de l'ancien, qui datait du rétablissement de Fréjus. Enfin, l'année suivante, il jeta les fondations d'un Hôtel-Dieu monumental, auquel fut adjoint un pensionnat pour les jeunes-filles. Mais cette même année, le 6 décembre, Mgr de Richery eut la douleur de perdre son vicaire-général, son bras droit, son ami.

ıtte mort de M. l'abbé Saurin fut un deuil public ; donna lieu à des manifestations qui en ont fait un ement en quelque sorte historique. Ce fut au milieu auditoire en pleurs, que l'évêque, en présence du s, prononça cette oraison funèbre, d'une louange si ;, d'un ton si touchant de filiale tendresse envers simple prêtre, qui est restée comme un monument ıquence venue du cœur. Après avoir rappelé les rances, qu'un mieux inattendu dans l'état du ma-, avait permis de concevoir : « Hélas ! s'écria le prélat accablé, le Seigneur s'est montré inexorable, ;, malgré les vœux, les larmes, les prières et les supplications d'une ville entière, il a appelé à lui ce prê-'e vénérable, ce modèle des pasteurs, ce père des ıuvres, ce consolateur des affligés, cet homme raiment apostolique et selon le cœur de Dieu. Nous vions eu le bonheur de le trouver à la tête de cette aroisse, quand la Providence nous confia le gouver-ement de ce vaste diocèse ; nous l'avions appelé à artager avec nous ce pesant fardeau, et il nous le endait facile par l'étendue de ses lumières, la sagesse le ses conseils, la pureté et la droiture de ses vues et e ses intentions, l'activité de son zèle, la considéra-ion et l'estime générale dont il jouissait dans tout ı diocèse... O mon père, mon père, *Pater mi* ! *Pa-ır mi* ! quels regrets amers vous laissez dans otre cœur; quel vide effrayant dans cette ville pour ui vous étiez une seconde providence, et dans ce iocèse dont vous étiez l'âme et la lumière ? Qui

« nous consolera dans notre affliction, qui nous dé-
« dommagera de votre irréparable perte ?...... Ah ! si
« comme nous en avons une si juste confiance, vous
« êtes aujourd'hui dans le sein de Dieu, soyez tou-
« jours notre père et notre protecteur ; ne cessez de
« veiller sur cette ville qui vous fut si chère, sur ses
« habitants que vous avez comblés de tant de bien-
« faits... sur nous, en particulier, dont vous étiez la
« joie et la couronne, et pour qui vous témoigniez
« tant d'intérêt et d'attachement ! (1) »

Au cimetière, ce fut une scène indescriptible. Pour la population, qui l'avait vu à l'œuvre, l'abbé Saurin était plus qu'un homme de bien, c'était un *bienheureux* : chacun voulut avoir de lui un souvenir. « Quelle « scène attendrissante au cimetière, dit un de ses bio- « graphes, lorsqu'il s'agit d'ensevelir le corps ! Tous « se précipitent pour avoir un morceau de l'ornement « ou de la soutane dont il est couvert; ses cheveux « sont enlevés comme une précieuse relique ; plu- « sieurs font toucher, au moins, à ces mains vénérables « des croix, des chapelets. L'intervention de la gen- « darmerie est nécessaire afin qu'on puisse confier à « la terre ces restes mortels (2). »

A trois ans de là, Mgr de Richery, qui avait montré aux habitants de Fréjus le type du parfait évêque, quittait cette ville, emportant tous ses regrets, pour aller prendre possession de l'archevêché d'Aix.

(1) *Vie d'André Saurin* p. 148. Draguignan 1859.
(2) Ibidem. p. 146.

ci les noms des prélats qui, depuis cette époque, cupé le siège de Fréjus : (1829) Louis-Charles ; (1845) Casimir Wicart (celui-ci demanda et d'ajouter le nom de Toulon au titre de son évê- (1856) Mgr Joseph Jordany ; (1876) Mgr Joseph-ien-Ferdinand Terris, évêque actuel et digne seur de tant d'éminents pontifes.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE

AVERTISSEMENT

*La seconde partie de cet ouvrage a été conçue sur un plan qui, nous l'espérons, aura l'approbation du lecteur. Depuis l'apparition de l'*Histoire *de l'abbé Girardin (1729), trois écrivains se sont plus spécialement occupés des Antiquités de Fréjus: M. le comte Christophe de Villeneuve-Bargemont, en l'année 1803; M. Charles Texier, en 1828-29; et, en 1865, M. Victor Petit. L'historien local faisait une œuvre qu'on peut dire originale, n'ayant trouvé que quelques lignes à glaner dans les écrits de son devancier, Joseph Antelmi. Cependant M. de Villeneuve-Bargemont le cite peu, et M. Texier semble ignorer son existence; seul, M. Petit lui a fait de larges emprunts, mais il omet ou n'a pas connu le travail de M. de Villeneuve, et il ne trouve qu'une fois l'occasion de prononcer le nom de M Charles Texier, annonçant, il est vrai, de plus plausibles mentions pour la suite de son ouvrage, malheureusement resté inachevé.*

Nous avons voulu procéder autrement, et par un système de citations suivies et puisées à toutes les sources, mettre nos lecteurs au courant de ce qui, jusqu'à ce jour, a été dit sur les divers sujets, sans

avoir recours à de trop faciles équivalents, qui ne sont, le plus souvent, que des plagiats déguisés. Nous rendrons ainsi, à nos devanciers de toutes les dates, la justice qui leur est due, tout en établissant la situation successive, pendant les deux derniers siècles, de ce qui fut Forum Julii. *Notre part, dans le travail qui va suivre, sera celle-ci : constater l'état actuel des monuments gallo-romains de Fréjus, compléter les précédentes descriptions, confirmer fréquemment les conclusions de ceux qui ont écrit avant nous; mais aussi proposer des solutions nouvelles, dont le lecteur sera juge, en ayant sous les yeux, sincèrement exposées, toutes les données des petits problèmes archéologiques qui pourront se présenter.*

Afin de rendre égales, le plus possible, les deux parties de cet ouvrage, et de faire entrer, dans un moins grand nombre de pages, tout ce qui concerne l'archéologie pure, ce qu'on va lire, texte et citations a été imprimé en plus petits caractères (1).

(1) Pour faciliter aux archéologues et aux touristes, la visite des antiquités dispersées de Fréjus, nous ne craindrons pas de multiplier les indications d'orientation et de distance, ayant soin de citer les noms anciens et modernes des quartiers à parcourir, ainsi que ceux des propriétaires actuels de chaque terrain; nous tâcherons de suppléer par là au manque absolu, du moins à cette heure, de tout *cicerone* suffisamment renseigné. Nous n'avons rien négligé pour rendre les mesures exactes : nous préviendrons le lecteur quand, (forcément, elles ne seront qu'approximatives.

DEUXIÈME PARTIE.

ANTIQUITÉS DE FRÉJUS

I.

ENCEINTE, TOURS ET PORTES.

La ville gallo-romaine était assise sur un plateau à base irrégulière et fortement ondulé, qui, à partir de la porte antique par où entrait la route d'Italie, s'élève progressivement jusqu'à une hauteur de vingt à trente mètres au-dessus de la plaine, ainsi dominée comme par une sorte de promontoire. Du nord à l'est, ce plateau se rattache aux derniers contreforts de la chaîne voisine dite de l'Estérel ; du côté du nord-ouest, ses pentes rapides plongent dans la vallée souvent inondée par la rivière torrentueuse du Reyran ; toute la partie sud-ouest, sud et sud-est, tranchée au pied en plusieurs lignes brisées, fait front à une vaste plaine parfaitement unie, et encadrée par la mer, le fleuve d'Argent et les premiers mamelons de la chaîne des Maures. C'est au sud-est de cette éminence, qui le couvrait,

que fut creusé le Port. La ville occupait toute la surface supérieure, délimitée, maintenue et protégée par une muraille d'enceinte dont nous allons étudier le grand circuit de près de quatre kilomètres. Cette promenade autour de l'antique Forum-Julii, doit nécessairement précéder l'examen de ses divers édifices.

L'ancien historien de Fréjus n'a guère consacré qu'une page au mur même de l'enceinte, tel qu'on le voyait encore au commencement du siècle dernier. Voici dans quels termes il en détermine le périmètre et apprécie le système qui a présidé à sa construction.

Notre ancienne ville avoit plus de 5,000 pas de circonférence. J'a fait le circuit de ses murs qui s'étendoient, comme on le voit encore, depuis les anciens magasins du Port jusqu'à la Porte-Romaine, de la Porte-Romaine jusqu'à la Plate-forme, et de là, jusqu'à l'Amphithéâtre; de l'Amphithéâtre jusqu'au Pati, du Pati jusqu'à la Porte de la Paticière; de cette porte jusqu'à la Butte de saint-Autoine, et de cette Butte,enfin, tout alentour du Port, jusqu'à ses magasins. Les murs étoient bâtis de quartiers de pierre de tout calibre, à chaux et à sable; on n'y épargnoit pas le mortier; on l'y jetoit en abondance, et ce mortier est aujourd'hui aussi dur que les pierres mêmes; de sorte qu'il est très-malaisé de détruire ces anciennes masures. Le dehors de ces murs étoient paré de petites pierres taillées, ayant environ un pan de largeur, et demi-pan de hauteur, à peu près. Elles étoient rangées d'une manière qui fait plaisir à voir. Les murs étoient fort élevés et fort épais partout, pour résister aux beliers et aux machines de guerre de ce temps-là: il en paroit des restes en une infinité d'endroits, et il y en a qui se sont conservés presqne entiers jusqu'à nos jours. Ils étoient gardés par plusieurs tours. (1)

M. de Villeneuve-Bargemont, servant d'organe à la

Histoire de la Ville et de l'Eglise de Fréjus, par l'abbé Girardin, Paris 1729 ; t. I. p. 42. — L'auteur compte par *pan* et par *canne*, mesures usitées de son temps : la *canne*, équivalant à la *toise*, comprenait 8 pans de 25 centimètres, et doit, par conséquent. être prise pour 2 mètres.

commission archéologique présidée et dirigée par lui, nous fait ainsi connaître l'état où se trouvait encore l'enceinte au commencement de ce siècle : le point de départ est différent, mais le tracé est le même.

Les remparts de l'ancienne ville sont assez bien conservés, et on peut déterminer leur étendue presque dans tout leur cours, si ce n'est par la partie qui s'élève hors de terre, du moins par les fondations, dont les traces paraissent à peu près partout. Ils servent d'enceinte à la ville moderne dans toute la partie occidentale ; arrivés à la Forte Dorée, ils s'étendent vers l'est, renferment la Redoute et les Magasins qui avoisinent la vigne du Paradis, viennent aboutir à la Porte Romaine, suivent la direction de l'Aqueduc jusques à la partie septentrionale de la ville actuelle, qu'ils ne quittent plus jusques à la Porte des Gaules. On peut donc avancer que l'enceinte de la ville ancienne avait environ 6,000 pas (3 kilomètres), et était propre à contenir vingt à vingt-cinq mille habitants. De distance en distance, on voit encore un grand nombre de tours, qui étaient destinées à défendre la ville, et qu'on avait eu soin de placer dans les endroits les moins forts par leur position (1).

Le lecteur sera bientôt familiarisé avec ces dénominations données par l'abbé Girardin et M. de Villeneuve aux divers points de repère de leur trop courte description, et qui sont, du reste, indiqués sur le plan joint à ce volume. L'explication en viendra naturellement au cours de l'excursion que nous allons entreprendre autour de la ville antique, après avoir transcrit encore ces quelques lignes empruntées aux Mémoires de M. Tixier, lequel constate l'état de choses existant, il y a juste, aujourd'hui, un demi-siècle.

Le pourtour des murailles de Fréjus offre la forme irrégu-

(1) *Rapport présenté au nom de la commission chargée de diriger les fouilles faites à Fréjus, en Floréal an XI, par ordre de M. Fauchet, Préfet du département du Var*, par M. Christophe de Villeneuve-Bargemont, actuellement Préfet du département de Tarn et Garonne. Agen (1803) chez R. Noubel impr. (p. 15 *du rapport*).

lière d'un polygone dont le périmètre est de 3,500 mètres environ, sans compter l'enceinte du Port. Ces murailles, qui sont généralement de l'épaisseur de 2 à 3 mètres, sont encore bien conservées dans toute leur étendue. La hauteur de celles qui sont entières est de près de 8 mètres, sans compter le parapet, qui manque presque partout; les arrachements qui restent des créneaux, peuvent faire supposer qu'ils étaient de la hauteur de 1 mètre 65 centimètres. Ces murailles sont toutes en béton, revêtues de petits moellons; les joints étaient refaits en mortier. Il ne reste pas de traces de stuc à l'extérieur de la ville. A la distance moyenne de 15 mètres, ces murs étaient flanqués de tours de 9 mètres de diamètre extérieurement; ces tours s'élevaient beaucoup au-dessus du parapet du mur; elles contenaient des escaliers par lesquels on arrivait aux chemins de ronde. (1)

Ainsi, aux trois dates que l'on connaît (1729, 1803 et 1829), les anciens remparts de Forum Julii étaient encore dans un bon état de conservation relative: ce ne sont plus aujourd'hui que des ruines, mais ces ruines imposantes attestent toujours la puissance du peuple-roi qui a marqué ces lieux de son empreinte ineffaçable. M. Victor Petit, qui les a vus en 1865, en a fait, pour cette date, et le premier de tous, une étude consciencieuse et détaillée, qui nous sera d'un grand secours dans l'excursion que nous allons entreprendre, en ayant sous les yeux le plan dressé sur nos indications par M. Méro, lequel donne une idée exacte de la configuration de la cité antique, et indique au lecteur le degré de conservation des différentes parties de l'enceinte. Adoptant la direction tracée par M. de Villeneuve, nous procéderons en sens inverse de M. Victor Petit, afin de suivre, dans le sens de l'aqueduc, qui, là, faisait corps avec le rempart, la

(1) Ier. *Mémoire sur les antiquités de Fréjus*, p. 183. V. le titre complet dans la première partie de ce volume p. 76.

partie la plus éloignée du Port, que celui-ci a d'abord décrite.

Pour faire le tour de cette grande enceinte, sur le développement de laquelle, on l'a remarqué, ceux qui ont écrit avant nous ne sont point d'accord, nous prendrons notre point de départ à l'Amphithéâtre : c'est là que commençait le rempart, pour y revenir, après avoir contourné le vaste plateau d'assiette de la ville antique et les deux citadelles qui la défendaient.

Pénétrons dans le terrain. sis au quartier dit de Notre-Dame, préparé pour recevoir la gare du chemin de fer de la mine de houille des Vaux, lequel se manifeste déjà par une tranchée opérée dans la colline où s'enfonce l'Amphithéâtre. A gauche et à quelques mètres de son ouverture, se voient les restes d'une tour ronde (lettre *z* de notre plan) indiquant l'angle formé par le retour du rempart. En partant de ce point, pour se diriger vers la ville actuelle, on contourne un talus presque semi-circulaire et haut de 6 à 8 mètres, marquant, sur une étendue de 270 mètres environ, la place du rempart, destiné à soutenir les terres supérieures, tout en protégeant la ville. Il y a moins de vingt ans, une notable et magnifique portion de cette section de l'enceinte subsistait encore. Elle fut cédée, pour être démolie. à la compagnie qui faisait construire le chemin de fer de Marseille à la frontière italienne, et les matériaux en provenant ont servi à l'établissement de la voie et de la gare. On ne distingue plus que quelques rognons de bâtisse, affleurant la pente de la colline, aux deux côtés de la tranchée du *railwai* des

Vaux. A une trentaine de mètres sur la droite de cette tranchée, on remarque, adossés au talus, quelques vestiges d'une construction, en partie antique, qui n'a point échappé à la sagacité de M. Victor Petit, et sur laquelle nous aurons à revenir (lettre *y* du plan).

Sortis de ce terrain à demi clos, par une porte à claire-voie donnant sur le chemin qui borde le cimetière et la place du Pati, près d'un moulin à huile, nous rencontrons immédiatement la cassure du rempart romain, assis, sans autre fondation, sur la roche même. Il se continue pendant une vingtaine de mètres, masqué à l'extérieur, par une maison dont il forme le mur de fond, et soutenant, en dedans, un remblai de plus de 5 mètres que M. le conseiller Bareste a fait disposer en jardin. Quelques pas de plus, et nous sommes en face de la construction, sans contredit, la plus originale de toutes celles que le temps a plus ou moins respectées. Elle est désignée sous le nom de *Porte des Gaules*, et a été souvent décrite. Voici ce qu'en disent les écrivains que nous avons plus particulièrement sous les yeux. Et d'abord, Girardin :

Cette porte est tout à fait remarquable, et d'une fabrique particulière, Elle est comme dérobée aux yeux des citoyens, parce qu'elle est enfermée dans le jardin potager des pères Cordeliers, qu'ils ont fait clore de murs, qui règnent le long du grand chemin. C'étoit par cette porte que ceux qui venoient des Gaules entroient dans notre ville. Ils trouvoient, d'abord, une grande demi-lune de 90 pas de circuit interne, dont les murs, quoique bâtis depuis dix-huit siècles, sont encore entiers et fort élevés. On aperçoit, au fond de cette demi-lune, deux portes semblables dans leur dimension, éloignées de 12 pas l'une de l'autre. Elles avoient plus d'une canne de largeur chacune. Les avenues de ces deux portes étoient gardées par deux grandes tours de 24 pas de circonférence, postées aux deux cornes de cette vaste demi-lune. Il y a, dans

le bas de ces deux portes, de gros quartiers de pierre de taille, comme dans le bas de la Porte Dorée, et tout cela faisoit un bel aspect. (1)

M. de Villeneuve-Bargemont :

La première porte qui se présente en entrant à Fréjus (pour qui vient de Marseille) est la Porte des Gaules. Elle s'annonce par une grande esplanade où se trouvent, de chaque côté, des massifs de maçonnerie, qni formaient vraisemblablement des fortifications. Au fond de cette demi-lune, se trouvaient deux portes semblables dans leur dimension, mais éloignées l'une de l'autre da 12 pas : Girardin en parle comme les ayant vues, et ajoute qu'elles étaient renfermées dans le jardin des Cordeliers : il n'en reste actuellement que de très-légères traces. (2)

M. Charles Texier :

La Porte des Gaules est encore assez bien conservée pour qu'on puisse juger de son aspect. An fond d'une demi-lune de 50 mètres de diamètre, elle s'ouvre par trois arcades ; les deux latérales, d'une très-petite dimension comparativement à la grande proportion de la porte, étaient destinées aux piétons; des arrachements qui subsistent dans la baie, paraissent indiquer quelques marches pour monter sur un trottoir. Cette porte, construite en petits moellons, était décorée par deux grandes chaines en pierre de taille. On trouve, sur la face, des arrachements de piédestaux, mais qui sont trop ruinés pour qu'on puisse savoir s'ils portaient des colonnes ou des figures. Le système de défense permettait de ne pas employer les herses, comme dans beaucoup d'autres portes anciennes ; les soldats, montés sur les tours et sur les murailles, auraient pu écraser tout ennemi qui aurait tenté de pénétrer dans la ville, Cette partie des murailles est celle qui offre la plus belle conservation : le mur est dans toute sa hauteur, sauf les créneaux, qui ont disparu ; il y a lieu de croire qu'ils étaient en pierre de taille, et qu'ils auront été employés pour bâtir. (3)

M. Victor Petit a mesuré et dessiné la Porte des Gaules. Il a trouvé 55 mètres pour le diamètre de son

(1) T. I, p. 48.
(2) Rapport. p. 11.
(3) 1er Mémoire p. 185.

demi-cercle; 9 mètres 40 cent. pour celui des tours d'angle que M. Texier se contente de mentionner en passant; 22 mètres pour l'embasement de la façade des portes; enfin 2 m. 65 c., pour l'épaisseur, et 9 mètres pour l'élévation du mur semi-circulaire, lequel, ajoute-t-il, « a conservé encore une notable partie de son « chemin de ronde, bordé d'un mur d'appui de 70 cent. « de hauteur, sur 60 c. d'épaisseur (1). »

Cette construction singulière, malgré de nouvelles dégradations, offre encore dans son ensemble un aspect monumental. Des tours d'angle, celle de gauche, presqu'entièrement ruinée jusqu'au sol, a dû être refaite à tiers de hauteur, dans son pourtour extérieur, pour soutenir les terres du jardin de M. Bareste, qui englobe son périmètre, et se continue en contournant le premier quart du mur semi-circulaire. La concavité que montrait la moitié de la base restant encore de la tour correspondante, a été masquée, tout récemment, par une rocaille servant de décoration à une fontaine publique (2).

La grande muraille semi-circulaire, vue, en 1829, par M. Texier « dans toute sa hauteur » (près de 8 mètres, selon lui, sans compter les créneaux), et dont M. Victor Petit, qui lui donne 9 mètres, constate l'existence presque en son entier, puisqu'il nous dit qu'elle con-

(1) *Fréjus* Forum Julii, *Note descriptive accompagnée d'un plan, d'une carte et de cent dessins intercalés dans le texte*. (Extrait du *Bulletin monumental*). Nice, librairie Visconti; Cannes, librairie Robaudy. Le titre ne porte point le timbre de l'année; mais l'auteur disant (p. 74) qu'il écrit trois ans après l'inauguration du chemin de fer de Fréjus au Var, qui est de 1862, nous donne la date de sa publication (1865). Elle vient d'être réimprimée à Cannes (1878).

(2) Ces locutions *à droite* et *à gauche*, doivent s'entendre eu égard à la *droite* et à la *gauche* du spectateur.

servait encore une notable portion de son chemin de ronde et du mur d'appui qui le bordait, ne présente plus aujourd'hui qu'une élévation variant de 6 à 7 mètres : les créneaux, le parapet et le mur de ronde ont disparu.

Le diamètre de la demi-lune est bien de 50 mètres comme le marque M. Charles Texier, et non de 55, ainsi que l'indique M. Petit, la corde de l'arc, bien entendu, rattachée aux angles formés par l'extrémité de la corne et la naissance des tours. Quant au diamètre de celles-ci, une mesure exacte de la tour enclose dans le jardin-Bareste, nous a donné juste 10 mètres, hors d'œuvre, au lieu de 9 m. 40 c. relevés par M. Petit.

On a pensé que cet enfoncement, bordé d'une haute muraille, avait été imaginé uniquement pour procurer un plus grand air à cette entrée de la ville. La muraille est, ici, le rempart même, et sa disposition en un demi-cercle rentrant, a eu surtout pour objet de contrebutter la poussée des terres supérieures, dont le niveau est de 6 mètres plus élevé que le sol extérieur. Cette esplanade, si fort exhaussée, qui formait autrefois le jardin attenant au couvent des Cordeliers, devenue une place publique, a reçu d'abord le nom tout local de *Pati*, et aujourd'hui, nivelée et agrandie, porte celui de *Place Agricola*.

Venons à la porte même, à laquelle sa position a fait donner le nom de Porte des Gaules : cette dénomination doit être postérieure à Girardin, car celui-ci, sans la désigner autrement, se borne à dire que « c'é-

« toit par cette porte, que ceux qui venoient des Gau-
« les, entroient dans la ville. »

On a remarqué qu'elle n'était point uniformement décrite. L'abbé Girardin, qui voyait l'édifice au temps de sa plus grande conservation, ne parle que de deux ouvertures, d'une *canne de largeur chacune,* et éloignées *de 12 pas l'une de l'autre.* « Les avenues de « ces *deux portes* (ajoute-t-il) étoient gardées par « deux grandes tours; » et encore : « Il y a, dans le « bas de ces *deux portes*, de gros quartiers de pierre « de taille... » Ainsi. à moins de prétendre que l'ancien historien de Fréjus, reconnu si exact, a pu mal observer une chose qui devait lui sauter aux yeux, il faut admettre que cette entrée se composait uniquement de deux baies fort étroites, placées de chaque côté du point central de la demi-lune, et que l'entre-deux était bouché par une partie du rempart. M. de Villeneuve, la décrivant, en 1803, sous sa dénomination dès lors usitée de Porte des Gaules, ne s'exprime pas différemment. Cependant, à vingt-six ans de distance, M. Texier nous dit que cette entrée monumentale *s'ouvrait par trois arcades,* « les deux latérales, des-« tinées aux piétons, d'une très-petite dimension com-« parativement à la grande proportion *de la porte,* » évidemment, l'ouverture principale affectée aux chevaux et aux chariots. M. Petit, venu le dernier, s'approprie la description de l'abbé Girardin, et donne un dessin de la Porte des Gaules figurant seulement les deux petites ouvertures, séparées par un massif de bâtisse romaine. Mais M. Texier admet tellement une grande ouverture centrale, qu'il en fait sortir (p. 18

le son Ier mémoire) la voie Aurélienne, laquelle traversait Forum Julii, opinion que partage M. Victor Petit, et qui devient impossible à concilier avec la description de Girardin, adoptée par lui. M. Texier va jusqu'à ajouter (3e mémoire, p. 254) « qu'une fouille faite « hors la ville, au-devant de la Porte des Gaules, a « mis à découvert le prolongement de la voie. »

En présence de dires aussi contradictoires, le lecteur comprendra, et partagera peut-être, un doute que nous nous excusons d'être le premier à exprimer.

Etait-ce bien, là, une véritable porte de ville donnant passage à une grande route? car la voie Aurélienne, classée parmi les *viæ solennes,* était la principale artère qui traversait la Provence. Sans une ouverture centrale, d'une largeur suffisante, il est difficile de l'admettre; en effet, les ouvertures latérales ne mesurant que 1 m., 80 c., ne pouvaient guère servir à la circulation des chevaux et des véhicules. Nous relèverons, ensuite, un fait qui n'a point été remarqué; c'est la grande différence de niveau existant entre le sol d'où s'élève la muraille semi-circulaire, et le terrain supérieur qu'elle soutient, laquelle est aujourd'hui de 6 mètres et était probablement plus considérable autrefois, le plan de l'hémicycle s'étant manifestement exhaussé. Un autre point à noter est la constitution géalogique de la base qui supporte les remblais de la *Place Agricola*, masse rocheuse volcanique, dont on peut voir une portion tranchée et mise à nu dans l'angle du nord-ouest. C'est sur cette roche, à 40 m. seulement du centre de la demi-lune, que furent établies, au XIVe siècle, les fondations du couvent des Minimes,

occupé ensuite par les Cordeliers, dont l'Eglise seule subsiste encore. Le prolongement, sous terre, de la roche arrive jusqu'à une vingtaine de mètres de la Porte des Gaules, de telle sorte que, pour pénétrer dans la ville, il aurait fallu franchir une rampe que l'on admettra difficilement.

Lorsqu'il parle, non-seulement de trois ouvertures, mais encore de trois *arcades*, M. Texier suppose évidemment ce qu'il croit avoir existé, car, avant lui comme après lui, personne n'a rien observé de pareil. Jusqu'à ces derniers temps, il est vrai, on a pu voir au fond de la demi-lune, entre les deux portes antiques obstruées de bonne heure, une large brèche, qui, au moyen d'uue sorte d'escalier tout moderne, composé de dalles mal ajustées, et complété par une pente rapide, conduisait sur la terrasse des Cordeliers, devenue le Pati. Que le rempart romain, à une date qui ne saurait être précisée, se soit écroulé en cet endroit, ou que, plutôt, il ait été démoli, un fort éboulement des terres supérieures, entraînées par les eaux pluviales, s'était produit à travers cette issue, et la municipalité de Fréjus à dû rétablir le mur du fond, et achever de murer les deux portes latérales pour soutenir les nouveaux remblais nécessaires au nivellement de la place Agricola, ramenée au niveau du terrassement antique, presque à la hauteur du rempart.

C'est là cette ouverture dont M. Texier, seul (nous le répétons), a fait une grande porte romaine, sans nous dire, ce qui eût justifié son opinion, si la face extérieure des piliers carrés des deux petites portes les plus rapprochés du centre de l'hémicycle, et qui sont

encore apparents, était parementée, ainsi que l'est encore leur face intérieure. La bâtisse récente ne permet plus d'en juger. Tout ce qui reste des quatre piliers formant l'embrasure des deux portes latérales, consiste en de grands fragments de maçonnerie saillante et ayant pour base des blocs de grès largement taillés.

Que conclure de tout ce qui précède? Nous appuyant sur les textes de Girardin, de M. de Villeneuve, et, on peut dire aussi, de M. Petit, qui n'ont vu que les deux étroites ouvertures dont l'encadrement subsiste encore, nous pensons que c'étaient là deux portes uniquement affectées aux piétons, deux poternes munies d'escaliers conduisant sur la plate-forme, et qu'il faut chercher ailleurs l'issue de la voie Aurélienne. Reste l'assertion de M. Charles Texier, relative à la fouille dont il a été question plus haut. Nous regrettons, en ceci, le laconisme de l'écrivain. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que, préoccupé de la solution de ce point important, nous avons, à notre tour, fait pratiquer une fouille à trois mètres en avant du fond de la Porte des Gaules, et loin d'y trouver des vestiges d'une voie romaine, nous y avons rencontré, à une faible profondeur, la partie inférieure d'un mur assurément antique, long de 5 mètres sur 60 centimètres d'épaisseur, placé en travers de la grande ouverture de M. Texier. Les angles de l'extrémité de droite étaient formés par deux pierres taillées en pans arrondis et rentrants, dont nous avons déposé l'une dans la collection d'Antiquités de la ville. D'autres substructions existent auprès, complétant les indices qui nous

autorisent à penser, jusqu'à plus ample vérification, que la grande route des Romains ne sortait point par là.

Nous nous sommes attardés devant cette première porte. Toutefois, avant de poursuivre, il convient de faire connaître avec plus de détails que n'en fournissent les citations précédentes, les matériaux et les procédés de construction employés par les Romains à Forum Julii, et dont la Porte des Gaules nous permet déjà de nous rendre compte. M. Charles Texier, à la fois géologue, architecte et archéologue, est entré, à cet égard, dans des détails techniques d'un grand intérêt. Il est, ici, dans son élément, et nous ne pouvons mieux faire que de reproduire, en les coordonnant, les divers renseignements disséminés dans ses trois mémoires et qu'il nous fournit avec autant de précision que d'autorité. Loin d'être un hors-d'œuvre, ils sont une préface nécessaire de cette seconde partie.

Nous transcrivons, d'abord, ce qui concerne les matériaux.

... Le sol sur lequel la ville est bâtie, offre dans plusieurs endroits des traces de feux volcaniques. Les montagnes qui l'environnent, ne contiennent aucune espèce de pierre calcaire, et les seuls matériaux employés dans les constructions, sont des grès, des porphyres, des granits et des laves (*1er mémoire*, p. 181). — *Les roches du pays* n'ont pu fournir aucune pierre d'appareil; on a été obligé de tirer de fort loin les pierres de taille nécessaires pour quelques édifices (*3e mémoire*, p. 247). — Il reste peu de monuments construits en gros quartiers de roches ; la rareté des grosses pierres a peut-être été une cause de destruction pour ces monuments..... Tous les parapets des murailles, les créneaux et les marches, qui étaient formés de grandes dalles, ont été enlevés (*1er mém.* p. 181).

... Le *grès*, qui a servi à la construction, offre deux variétés, l'une verte et peu attaquable par la gelée, l'autre rouge, mais très-gélive..... Les remparts de la ville sont bâtis avec

les matériaux pris sur les lieux ou aux environs. On y remarque le grès rouge, extrait des roches sur lesquelles la ville est élevée. La variété la plus répandue est un grès brun, renfermant des rognons de porphyre roulé. Cette qualité de pierre est tellement attaquable par la gelée que, dans bien des endroits, le moellon a disparu, et le mortier forme des espèces de cellules. . . . Les porphyres sont aussi employés en abondance (*1er et 3me mémoires*, ibidem).

... Les *laves*, très-abondantes dans le territoire de Fréjus, sont les roches qui offrent le plus de variétés. Tout le revers nord de la colline sur laquelle la ville est bâtie, présente des traces nombreuses d'exploitations de laves, tant anciennes que modernes. Dans cet endroit, la lave offre un aspect spongieux qui l'a fait rechercher par les Romains pour la composition de leurs bétons..... Les différentes variétés de laves offrent des spellites très-curieux, renfermant en abondance des cristaux de chaux carbonatée.... Cette roche, extrêmement dure et assez semblable à la lave de Volvic, a été aussi employée par les Romains pour le pavage des rues de la ville (*3e mém.* pp. 248 et 249).

... Les *trapps* sont plus communs dans la vallée du Reyran et vers le pied de l'Estérel : en général, cette roche, quoique très-dure, ne peut être utilisée qu'en petits fragments, à cause des fils qui la coupent en tous sens ; les Romains ne l'ont employée qu'en moellons..... On trouve aussi dans la lave poreuse, des rognons de trapp, qui paraissent d'une formation antérieure ; on rencontre de ces fragments dans les ruines de Fréjus, qui paraissent avoir été employés comme pierres de fronde (Ibid. pp. 249 et 250).

.... C'est ainsi que les Romains durent tirer parti des mauvais matériaux qui les entouraient, pour construire leurs monuments. Mais il leur manquait une chose de première nécessité ; la chaux ne se trouve nulle part dans les environs de Fréjus. ... Les pierres calcaires ne se trouvent que dans les cantons situés au delà de la montagne de l'Estérel, vers la ville de Fayence ; c'est là que les anciens allaient chercher leurs pierres à chaux, mais ils venaient la fabriquer dans les environs de la ville (1e *mém. p. 181 ; et 3em. p. 251*).

... Le sable du Reyran, formé par les débris de roches très-dures, est fort estimé pour les mortiers ; les Romains le préféraient au sable boueux de l'Argent (3e *mémoire* p. 250).

Procédés de construction :

Les murailles (de l'enceinte) sont toutes en béton, revêtues de petits moellons ; les joints étaient refaits en mortier ....

Tous les édifices qui subsistent, sont également construits en béton et en petits moellons essemillés, qui ont un décimètre et demi en carré pour le parement de face, et dont la queue a trois décimètres. La dureté des matériaux n'a pas empêché les constructeurs de former un appareil très-régulier; le porphyre et le grès paraissent travaillés avec la même facilité...... Aucun monument n'était construit en moellons apparents ; ceux qui n'étaient pas revêtus de marbre, étaient couverts en stuc avec des peintures. Le stuc était fixé sur le mur au moyen de grands clous, en forme de marteau, plantés dans les joints. Quelques monuments en conservent encore un grand nombre ; en fouillant au pied, on retrouve le stuc et les clous. ... Il ne reste pas de traces de stuc à l'extérieur de la ville (*1er mémoire* pp. 181, 182 et 183; *3e m.* p. 247).

Voici, enfin, ce qui concerne la confection de ce blocage intérieur, vrai béton cyclopéen, dans lequel étaient employés des fragments de roches et des cailloux roulés de toute grosseur.

Il est probable que ces épaisses murailles étaient construites par encaissement ; le béton liquide, placé entre deux parements qui n'ont souvent qu'une épaisseur de 25 cent., aurait fait écrouler toute la muraille pendant la construction : il était nécessaire de poser des traverses en bois, qui retenaient des ais placés verticalement, et formaient des caisses capables de contenir la masse du mur, jusqu'à ce que le mortier eût pris de la consistance. Alors on battait le béton dans l'intérieur de ces caisses, de manière à ce qu'il ne restât aucun vide dans l'intérieur..... Il existe, à peu de distance de la ville, un tombeau de famille qui est entièrement construit dans ce système, au point qu'on enlève des bancs de béton de 1 m. 24 c. de hauteur, portant huit assises de moellon, qui formaient le parement de tout le bloc. Chaque banc est posé sur un lit de mortier fort uni, qui paraît avoir été très-longtemps piloné...... Les voûtes sont construites en grès et en laves cimentées par un béton solide (celui-ci beaucoup plus fin), composé de cailloux du Reyran, de sable et de chaux. (*2e mémoire*, p. 230).

La construction appelée la Porte des Gaules, est favorable à la constatation de ce qu'on vient de lire. Elle

montre encore une partie de son parement en petits moellons smillés, ce qu'on nomme le *petit appareil*, et que M. de Caumont propose de désigner sous le nom de *petit appareil allongé*, lorsque les pierres ont une surface plus étendue dans le sens horizontal que dans le sens vertical : c'est généralement le cas à Fréjus. Le parement est, ici, presque entièrement formé de ce grès brun-rougeâtre dont a parlé M. Texier. Ses nombreuses lacunes, mettant à nu l'intérieur de la maçonnerie, permettent d'y reconnaître les différentes espèces de matériaux, grès, laves, cailloux roulés, fragments de trapp et de porphyre, qui forment le corps de tous les gros murs de l'antique Forum Julii restant debout.

Mais reprenons notre marche.

De la tour d'angle de droite (*V* du plan), dans la coquille de laquelle est disposée la fontaine dont nous avons parlé, nous remontons, en passant devant l'entrée du jardin de la Gare, l'enceinte romaine sur un parcours de 67 mètres, jusqu'au devant de l'Hôtel-Gay ou du Midi (Lettre *X* du plan). Cette portion du rempart, qui soutient le côté sud de la Place Agricola, a été entièrement dépouillée de son revêtement : sa hauteur, de beaucoup amoindrie au point de départ, diminue encore progressivement en avançant, la grande route, qui la borde, ayant été fortement remblayée pour faciliter l'accès de la ville moderne.

A la hauteur de l'Hôtel du Midi, se trouvait, il y a une trentaine d'années, une porte formant arcade, probablement l'une des ouvertures de l'enceinte du XVe siècle, laquelle, à partir du coin sud-ouest du jardin

de M. Bareste, se confondait avec la muraille romaine, utilisée à cet effet.

A partir de la brisure indiquée par le point *X*, le rempart, traversant la route presque en angle droit, s'enfonce dans la première remise de l'Hôtel-Gay, où il sert de base au mur de gauche pour devenir, ensuite, celle du mur de droite de la seconde remise, et va ressortir dans la petite cour de l'hôtel, manifesté par un grand pâté de bâtisse qui marque, dans cet endroit, la place d'une tour ronde, près de laquelle se voit, en outre, un reste de voûte, probablement la bouche d'un égout. La muraille, dont les substructions disparaissent dans les constructions supérieures, longeait ensuite le jardin de la Gare, puis, faisant un nouveau coude le long de la voie ferrée, bordait la petite terrasse où a été établi le jardin de M. Forelle. Dans le coin de ce jardin, le plus rapproché du premier *chemin-à-niveau*, se montre un bloc de maçonnerie, évidemment romaine, émergeant du remblai. Il est situé à environ 130 mètres du point *X*.

Toute cette section de l'enceinte, depuis l'Amphithéâtre, découpait et soutenait le plateau terrassé sur lequel la ville était bâtie : le niveau du sol extérieur est approximativement indiqué par celui des jardins de la Gare, et aussi de la pompe Saint-François qui y confine.

Sur l'emplacement même du chemin-à-niveau, existait une seconde porte romaine que le tracé trop inflexible de la voie ferrée a fait disparaître, et le morceau de maçonnerie situé à l'angle du jardin Forelle, est le seul vestige qui en reste. Ses dispositions

rappelaient celles de la Porte des Gaules, mais sur une échelle infiniment réduite. L'abbé Girardin, le premier qui l'ait signalée, lui donne le nom singulier de *Porte Paticière*.

Cette porte, écrit l'historien local (t 1, p. 48), qui est en assez bon état, est celle que nous appelons la Paticière. Nos magistrats la firent murer il y a plusieurs années. Le cintre est tout entier, mais bas, et sa largeur n'est pas grande. Deux tourelles en gardoient l'avenue ; elles sont postées aux deux cornes d'une demi-lune dans la concavité de laquelle est placée cette porte. La demi-lune a 36 pas de circuit en dedans. (*Les lettres VV du plan, marquent les deux petites tours.*)

Le rapport de 1803 en parle à peu près dans les mêmes termes :

En suivant le rempart du côté du sud, on trouve la porte dite Paticière, dont le cintre est encore entier ; sa hauteur est peu considérable : une petite demi-lune, aux extrémités de laquelle se trouvaient deux tourelles, lui sert d'avenue (p. 11).

M. Texier (1er m. p. 186) mentionne cette seconde porte en quelques mots ; seulement, il ne lui donne qu'une tourelle, ce qui est une erreur manifeste, ou une inadvertance de sa part, au témoignage même de ceux qui ont assisté à sa destruction, et se souviennent parfaitement d'avoir vu la Porte Paticière telle qu'elle est décrite ci-dessus. On en trouve un dessin (de l'arcade seulement) dans la publication plus récente de M. Petit, dessin exécuté, nous apprend-t-il, d'après la description à lui donnée, sur place, « par un vieil habitant du quartier (1). » Il est à regretter que les constructeurs du chemin de fer, en faisant disparaître cet

(1) *Note descriptive*, etc. p. 61.

édifice, ne nous en aient pas conservé une esquisse qui eût été pleinement authentique.

Pour suivre, en l'absence de tout vestige, la direction ultérieure mais, nous le croyons, justifiée de l'enceinte, nous sortons de la voie ferrée et nous longeons le canal des Moulins, dit le *Béal,* jusqu'au point marqué *S* sur notre plan, où la grande muraille reparaît, décrivant une légère courbe inclinée vers la Porte Paticière. Comment, de ce nouveau point, l'enceinte allait-elle rejoindre le rempart toujours subsistant près de l'arc monumental appellé aujourd'hui la Porte Dorée ?

Les écrits de l'abbé Girardin, de M. Texier, et, nous dirons aussi, de M. Petit, présentent, à cet égard, une lacune qui s'explique parce qu'ils ont considéré l'antique citadelle de l'ouest, dite la Butte Saint-Antoine, au pied de laquelle nous sommes parvenus, et la citadelle de l'est, appelée la Plate-Forme, comme deux ouvrages séparés, situés en dehors de la ville gallo-romaine. Ces surfaces fortifiées n'en étaient que le prolongement, et formaient les deux cornes du grand arc décrit par l'enceinte, en lignes brisées, tout à l'entour du Port. La commission de 1803 a, seule, entrevu ce qui nous paraît et ce qu'on réconnaîtra, nous l'espérons, être la vérité. « La redoute de Saint-Antoine, « dit trop laconiquement M. de Villeneuve, (p. 16 de « son rapport) servait également à fortifier le côté sud-« ouest de la ville, c'est-à-dire, l'espace compris entre « la Porte Paticière et la *Porte Dorée*, et à garantir « le Port du vent du nord-ouest. » Parlant, à la page suivante, de la citadelle de la Plate-Forme, il dit plus

clairement : « La partie orientale se joint avec l'ancien « rempart..... Les murs environnants sont extrême-« ment épais, surtout vers l'est, où, comme on vient « de le dire, ils se confondent avec les remparts. » Généralisant cette observation, nous ne craindrons pas d'avancer que les murs extérieurs des deux citadelles n'étaient autre chose qu'une continuation de l'enceinte même de la ville. L'exacte description des forteresses romaines, dedans et dehors, fera l'objet d'un article à part, qui viendra après celui-ci. Nous allons donc, réservant tout détail, suivre à grands pas le mur-rempart qui se présente à nous, et qui revet tout le front occidental de la Butte Saint-Antoine. Nos mesures pour la suite de l'enceinte, à raison de certaines difficultés des lieux, ne seront parfois qu'approximatives, mais à bien peu de chose près.

Nous dirigeant au sud, après avoir marché l'espace de 46 mètres, nous traversons le pont du canal des Moulins ou Béal, qui, là, pénètre dans l'antique citadelle. Un nouveau parcours de 150 mètres nous amène à un arceau à-demi bouché, situé à l'angle de ce long mur d'une construction si originale. La section suivante, tournant à l'est, et mesurant 60 m., rencontre une tour, au-delà de laquelle, à 30 m., s'en trouve une autre de même dimension. Le rempart prend ensuite la direction du nord, montrant encore son chemin de ronde, et vient s'appuyer à l'importante construction que M. Charles Texier, avec beaucoup de raison, pense avoir été le grand Phare de *Forum Julii*. C'est de là, en effet, que partait, se dirigeant droit à

l'est, le môle méridional qui, de ce côté, délimitait et protégeait le Port. Nous pénétrons, par une porte grillée en fer, dans la propriété dite des Moulins, appartenant à M. Ferdinand Pascal, et toujours marchant au nord, nous côtoyons le rempart, presque dans toute sa hauteur, sur une longueur de 120 mètres : le dernier tiers de cette section est caché à nos yeux par les bâtiments des moulins et d'une scie hydraulique adossés à la muraille antique, facile à reconnaître de l'intérieur. Nous sommes parvenus au point *P* du plan, où le Béal trouve sa sortie.

De cet endroit, l'enceinte rejoignait les abords de la Porte Dorée ; mais il n'en reste aucune trace, si ce n'est une partie de fondation supportant le mur d'une petite étable, de l'autre côté du chemin en pente qui conduit aux moulins. La direction indiquée par ce fragment de bâtisse antique, ferait raccorder l'enceinte, 70 mètres plus loin, avec le mur de soutènement de la haute terrasse où M. le conseiller Bareste a établi son second jardin : c'est le tracé que MM. Texier et Petit lui ont assigné dans leurs plans, et que nous croyons devoir pareillement adopter. La tour, d'un aspect tout moderne, qu'on voit à l'est, n'est point, comme on pourrait le croire, une construction antique plus ou moins ruinée, revêtue d'une maçonnerie récente; elle tient la place de l'une des tours du rempart du XVe siècle qui, de là, allait rejoindre en ligne droite la Porte Paticière, comprise dans son périmètre. Mais une tour romaine paraît avoir existé à peu de distance de celle-ci ; c'est ce que dit formellement M. de Villeneuve.

Lorsqu'on creusa le canal qui dérivait les eaux du Reyran

dans le port, il fallut abattre une tour ronde qui se trouvait à 20 pas de la Porte Dorée, et qui correspondait à celle de la Redoute Saint-Antoine (*la tour du Phare*) : après avoir enlevé la terre à une distance d'environ 6 mètres, on s'aperçut que ses fondements ne portaient que sur le sable mouvant, et non sur pilotis, comme il y avait lieu de le croire. Ce fait, qui nous a été garanti par des témoins oculaires, mérite l'attention des amateurs de l'architecture des Romains. (Rapport de 1803, p. 13).

Avant d'aller plus loin, nous devons nous arrêter quelques instants devant l'arc monumental qui provoque l'attention des voyageurs, circulant, à proximité, sur le chemin de fer, et qu'on a pris pour l'une des portes de la cité antique, jusqu'à la venue de M. Texier, lequel a démontré que cette arche faisait partie d'un édifice donnant sur le port, en dehors, il est facile de le reconnaître, de l'alignement du rempart romain. Nous nous en occuperons plus spécialement lorsque nous aurons à parler du port dont cet édifice formait une dépendance. Mais nous croyons devoir reproduire, ici, la double description que l'abbé Girardin et M. de Villeneuve ont faite, à titre d'entrée triomphale, du monument auquel ils donnent le nom de Porte Dorée, par des motifs que nous apprécierons plus tard. Ils nous le montrent sous un aspect bien différent de celui qu'il offre aujourd'hui, et que lui ont fait perdre des travaux de réparation qui, au premier abord, paraissent trop complets.

La 2e porte qui subsiste, dit Girardin, du moins quant à un arc, est celle que nous appelons la Porte Dorée, qui est à présent à cent pas de la ville, au midi, dans un jardin qui appartient au monastère des Filles de Saint-Dominique. C'étoit par cet endroit qu'on alloit de la ville au Port ; c'étoit par là qu'entroient les marchandises qui nous venoient par la mer. Quelques-uns ont cru que les richesses qu'on

amenoit dans nos magasins par cette porte, lui avoient fait donner le titre de Porte d'Or, *Porta aurea*; mais il est plus vraisemblable qu'elle a eu ce riche nom, à cause des grands clous de fer, à têtes dorées, qu'on y avoit placés dans la maçonnerie à distance presque égale, et que l'on voit encore aujourd'hui très-distinctement daas l'entre-deux des pierres qui parent les piliers de cette porte magnifique. Elle avoit 34 pans de hauteur, du rez de terre au plus haut point de son cintre, qui subsiste, et 16 pans et demi de largeur. Elle consistoit en trois arcs : celui du milieu étoit plus large que les deux autres, qui sont aujourd'hui abattus. Il y a encore une masse énorme de maçonnerie, qui s'élevoit plus de deux cannes au-dessus des cintres, ornée, d'espace en espace, de certaines rangées de grosses briques qui servent d'ornement du côté de la ville. La foudre en abattit une partie du côté de l'est, il y a quelques années, et fit, en un moment, ce que trente hommes n'auroient pas fait dans dix jours ; mais elle respecta le cintre, qui a 12 pans de profondeur, et les piliers qui ont 10 pans de face. Il y a des difficultés sur cette porte, que je suis en état d'expliquer aux curieux, et que j'omets pour n'être pas si long. Ce bel édifice est bâti de la même manière que les murs et les tours de la ville dont j'ai fait la description. On voit au bas du côté du midi, presque rez de la terre, de gros quartiers de pierre de taille, rangés avec art, qui servoient également de soutien et d'embellissement à cette porte auguste. Elle étoit accompagnée de plusieurs bâtiments qui l'ornoient, de magasins et de maisons qui servoient de demeure aux officiers qui la gardoient. On en voit beaucoup des restes tout à l'entour (*Hist. de Fréjus*, t. I, p. 46).

En décrivant le monument tel qu'il l'a vu au commencement de ce siècle, M. de Villeneuve, tout en s'inspirant du texte de Girardin, semble dire que ce nom relativement moderne de Porte Dorée était connu de l'autiquité.

La Porte Dorée est celle qui servait de communication de la ville au port : quelques personnes ont prétendu que ce nom, *Porta Aurea*, lui avait été donné, parce que c'était sous ses voûtes que passaient les richesses qui arrivaient à Fréjus, et qui en sortaient : d'autres pensent qu'elle se nommait ainsi à cause des grands clous à tête dorée, qui se trouvaient dans la maçonnerie. La première opinion paraît

'autant plus vraisemblable, qu'on trouve des portes de ce
om dans plusieurs villes anciennes : quant à la seconde,
uoique Girardin l'appuie, et prétende qu'on voyait de son
emps des clous à tête dorée, elle porte sur des conjectures
ui semblent peu solides. Quoiqu'il en soit, cette porte
était très-belle. Elle consistait en trois arches ; celle du mi-
lieu avait environ 9 mètres de haut sur 4 de large : elle
subsiste encore, et son cintre supporte une masse énorme de
maçonnerie ornée de briques, qui forment divers dessins :
des deux pilastres qui la supportent, celui de la gauche, en
faisant face à la ville, est presque entier ; l'autre est dé-
gradé au point qu'il semble n'exister que par artifice. Au
commencement de ce siècle, la foudre tomba sur ce monu-
ment, et en détruisit une partie : les arches latérales n'exis-
tent plus, et à peine en peut-on distinguer les vestiges. La
Porte Dorée se trouve maintenant enfermée dans des jar-
dins : d'après les fondements qu'on découvre tout auprès,
il paraît qu'elle était environnée de vastes édifices qui lui
servaient d'ornements, et dans lesquels logeaient les person-
nes préposées à la garde des portes, au service du port et
du commerce (Rapport, p. 12).

Nous reprenons notre marche à partir de la tour du jardin Bareste, ayant sur notre gauche un pâté de maçonnerie antique montrant une série d'enfoncements alternativement ronds et carrés et qui appartient à l'ensemble des constructions signalées dans les extraits qu'on vient de lire. Cette bâtisse est dominée par le rempart, presqu'entièrement dépouillé de son appareil, et se continuant dans la direction du nord, sur une longueur de 80 mètres : il soutient un quartier de la ville gallo-romaine bâti en terrasse et vraisemblablement affecté à ceux qui vivaient du Port. Arrivé au point *N* du plan, le mur d'enceinte fait un coude à angle droit ; là sans doute, dans l'antiquité, se trouvait quelque large escalier pour descendre dans le terrain, complètement nivelé en contre-bas, qui supportait les édifices de la Porte Dorée, près de laquelle on arrive aujour-

d'hui par une pente artificielle obtenue au moyen de matériaux, de débris et de terres amoncelées. La lettre *N* indique pareillement l'une des entrées actuelles de Fréjus pour ceux qui viennent du village de Saint-Raphaël : près de là était la porte dite *de Méou*, tout au commencement de la rue aux Arbres.

A ce point, le rempart, faisant un angle droit, pénètre dans la propriété de Mme Dufau, où il se montre muni de son revêtement antique, sur une étendue de 70 mètres, jusqu'à un nouvel angle rentrant, presque immédiatement suivi d'un autre angle qui lui fait reprendre sa direction première, le long de la route de Saint-Raphaël assise sur le quai septentrional de l'ancien port. Nous atteignons ainsi, après un nouveau parcours de 80 mètres, le coin de la propriété de Mme Disdier, d'où la muraille antique, se portant au nord, arrive, près du Cours, à la seconde entrée de Fréjus du côté de Saint-Raphaël, que l'on désigne par le nom de Porte Reynaude. Le segment du rempart qui borde à l'intérieur, sur une longueur de 50 m., le jardin Disdier, subsistant à moitié hauteur et maintenu par un énorme contrefort, sert de support à un mur garni de meurtrières construit aux Xe et XVe siècles. La notable section qui s'étend en droite ligne de la propriété Dufau au jardin Disdier, paraissait encore, il y a peu d'années, dans toute sa hauteur, sauf les créneaux qui, ainsi que l'a fait observer M. Texier, n'existent nulle part. On a malheureusement permis à quelques propriétaires d'adosser des écuries et des remises à cette belle partie de l'enceinte romaine, et aujourd'hui elle a entièrement disparu sous le crépissage

nd de ces constructions parasites. De la porte de Méou à la porte Reynaude, la muraille antique soutenait une vaste terrasse encore plus élevée que celle qui va du jardin Bareste à la porte de Méou, et formant la suite du quartier maritime.

M. Victor Petit, le seul qui ait porté son attention sur cette partie de l'enceinte, nous fait connaître quel était, avant son empâtement, l'aspect de la portion du rempart dont nous venons de parler et qui longe la route de Saint-Raphaël. Voici ce qu'il en dit (nous réservons, pour le chapitre du Port, l'examen de ses assertions concernant l'ancien et complet voisinage de la mer, que nous croyons avoir été beaucoup plus éloignée de la butte rocheuse qui supporte ce quartier de la ville).

La haute et longue muraille antique que nous avons devant nous, sert de revêtement plutôt que d'appui à un massif de roches formant plateau. et dont le revers escarpé plongeait dans la mer avant l'établissement, par les Romains, du vaste entrepôt qu'ils nommèrent Forum Julii. Nous joignons à notre texte le dessin d'un fragment de mur antique, bâti sur la roche vive et destiné à compléter ou à remplir une brèche dans ce même banc de rochers de nature volcanique, ainsi que tout le sol sur lequel la ville antique fut établie. L'exemple que nous donnons ici peut, d'une manière générale, faire comprendre la forme irrégulière de l'enceinte fortifiée. Les Romains ne firent point autre chose que de fortifier les endroits faibles des bancs de rochers, s'avançant, en forme de promontoire. sur les plages sablonneuses qui bordaient, à l'ouest. la vallée du Reyran, et au sud, la mer elle-même. Ces divers massifs rocheux furent reliés entre eux par une forte muraille..... (p.55) .

... La grande muraille antique est surmontée d'une foule de maisons de chétive apparence et qui font partie d'un très-ancien quartier établi sur le faîte d'un banc de rochers s'abaissant à pic dans la mer, et dont l'escarpement fut consolidé et regularisé par la forte muraille antique dont nous avons parlé. Il ne semble pas douteux que dès les temps les

plus reculés, et antérieurement à la domination romaine, le banc de rochers dont nous parlons n'ait été choisi par les populations qui ont formé la bourgade primitive, comme l'emplacement le plus facile à défendre (p. 87).

Il est très-probable qu'à l'endroit occupé par la porte Reynaude, se trouvait, dans l'antiquité, une porte servant de communication avec le port, ainsi que nous l'expliquerons en son lieu. Un reste de bâtisse à fleur de sol, qui se remarque à l'angle extérieur du clos Disdier, tout près de l'ancienne église des Pénitents noirs, bâtisse faite de ce gros béton que nous connaissons, le donnerait à penser. De la porte Reynaude, le rempart reprenait sa direction vers l'Est, maintenant le remblai d'une autre terrasse à constitution rocheuse, aujourd'hui la promenade du Cours, dont la superficie montre, ça et là, des substructions antiques. Ce mur de soutien a été refait, ou du moins réparé, depuis que M. Petit, mieux à même de voir et de juger, s'exprimait en ces termes formels : « Aux « abords de la Porte Reynaude, la muraille antique « fait un nouveau coude à angle droit, et se confond « avec un gros mur de soutènement qui borde la pro- « menade publique dite le Cours (p. 88). » Quelques protubérences, qui sortent de ce même mur, semblent encore attester, malgré leur enduit moderne, l'existence de l'enceinte romaine. Nous la retrouvons (lettre *M* du plan) à quelques pas de l'angle oriental de la terrasse du Cours, et toujours dans la même direction, de l'autre côté du chemin qui longe le flanc de cette promenade publique. M. Victor Petit ne dit rien de cette réapparition du rempart, qui, après une courte interruption, se montre de nouveau derrière l'usine

actuelle du Gaz et la maison contiguë de M. le capitaine de marine Beuf, situées l'une et l'autre très en contre-bas du terrassement que la muraille antique était destinée à soutenir. — De la Porte-Reynaude, jusqu'ici, nous avons parcouru une distance d'environ 200 mètres.

Du point élevé où nous nous trouvons, l'œil plonge dans un enclos auquel sa situation exceptionnellement abritée a fait donner le nom de *Paradis*; c'est ainsi que le désigne l'abbé Girardin. Il y a de fortes raisons de croire (l'ancien historien de Fréjus et M. Charles Texier l'ont dit avant nous) que cette surface cultivée, aujourd'hui la propriété de M. Beuf, faisait autrefois partie du port, dont les eaux, à cet endroit, venaient battre contre la muraille d'enceinte. Elle nous apparaît, se développant presque circulairement en trois segments inégaux d'une longueur totale de 270 mètres, jusqu'à l'angle sud-ouest de la citadelle orientale, qui nous montre l'ouverture ruinée et béante des grands magasins établis dans la profondeur de son terre-plein, très-vraisemblablement pour les besoins de la marine. Plusieurs parties du rempart sont entières, mesurant 7 et 8 mètres du bas du Paradis au niveau du sol remblayé et solidement maintenu. On constate toutefois, dans le plus grand segment, celui du nord, une large échancrure qui semble avoir été ménagée à dessein, et dont M. Texier va peut-être nous fournir l'explication.

On remarque (dit-il) au pied de la citadelle du levant, une grande pente en maçonnerie qui conduit à de vastes magasins souterrains : cette pente était évidemment destinée à

tirer à terre les petites galères, pour les renfermer dans les magasins. Or, elle ne communique pas avec l'enceinte du port, mais avec cette partie que les anciens appelaient *cothon* et qu'aujourd'hui on appelle la *darse*... On a considéré ces magasins comme ayant pu servir à renfermer les agrès de la marine; mais comme la pente en maçonnerie descendait jusque dans les eaux du port, on doit croire, ainsi que nous l'avons dit, qu'ils ont servi à mettre à couvert les galères romaines (*1er mém.* pp. 189 et 195).

Nous reviendrons sur ce plan incliné et maçonné, qui établissait une communication entre la citadelle de l'est et le port. Nous ne l'avons fait figurer ici que parce qu'il nous paraît expliquer d'une manière plausible l'interruption du rempart signalée plus haut, et que M. Petit (p. 88) semble croire provenir d'un écroulement causé par la poussée des terres supérieures. Elle avait pu être ménagée sans compromettre la sûreté de cette partie de l'enceinte, commandée et efficacement protégée par la citadelle, qui s'élève tout auprès. Entre cette échancrure et l'angle de la forteresse, où se raccordait le rempart, on remarque deux contreforts (indiqués au plan *LL*) dont le premier, à coup sûr antique, ressemble, par ses dimensions, à celui que nous avons vu dans la propriété Disdier.

Notre excursion nous a amenés en face de l'éminence nivelée et fortifiée à laquelle on a donné le nom de Plate-Forme. En attendant le moment de la décrire en détail, il nous suffira, comme nous l'avons fait pour la Butte Saint-Antoine, de contourner d'un pas rapide sa muraille extérieure, plus ou moins ruinée, qui également, ici, forme la suite de l'enceinte et se confond avec elle. A cet effet, nous devons rétrograder, descendre, près de l'usine à gaz, le talus sur le-

quel nous nous trouvons, et, par la route de Saint-Raphaël, gagner la propriété de MM. Rolland, que circonscrit et domine le front sud-est de la citadelle : le voisinage des grandes ruines qui nous apparaissent, a fait appeler ce quartier *les Antiques*.

A partir du mur tout moderne, qui forme la clôture orientale du Paradis, l'enceinte, devenue le rempart de la citadelle, se poursuivait, en une ligne légérement arrondie, sur une étendue de 120 mètres, jusqu'à un ouvrage angulaire marqué *I* sur le plan. De ce côté, la Plate-Forme domine la plaine qui s'étend à son pied, d'une vingtaine de mètres. De la muraille antique il ne reste debout qu'un pan colossal long de 30 mètres, maintenu par trois puissants contreforts. Le commencement de ce grand mur, qui se soudait à la partie de l'enceinte contournant le Paradis, a presque entièrement disparu sur une longueur d'environ 50 mètres, laissant à découvert le mur intérieur de l'un des magasins de la marine, qu'on a pris à tort, selon nous, pour le rempart même. En avant de ce mur, se voient, en effet, quelques traces qui permettent de rétablir la direction de la muraille d'enceinte, allant se raccorder avec la partie soutenue par les contreforts. Vient, ensuite, une nouvelle interruption de 30 mètres, marquée par de grands blocs de maçonnerie épars et provenant de l'écroulement du rempart, jusqu'à l'angle oriental de la citadelle dont nous avons déjà parlé.

De ce point *I*, la forte muraille prend, en ligne droite, sa direction vers le nord-ouest, formant le front latéral de la forteresse, défendu par deux tours (*HH*) dont les ruines sont très-reconnaissables. Cette partie

de l'enceinte qui mesure 90 mètres, est encore bien conservée jusqu'au niveau de la Plate-Forme. De la seconde tour, près de laquelle finit la citadelle, jusqu'aux abords de la grande route d'Italie, le mur d'enceinte fait défaut. Il est d'abord remplacé par un long talus, de 4 et 6 m. de haut, qui maintient le niveau du terrain supérieur ; puis le terrain inférieur s'élève, et devient dominant à son tour. Après avoir parcouru, ainsi, une distance de 140 mètres, nous rencontrons un fragment du rempart, dépouillé de tout parement, de 7 m. de long sur 1 et 2 m. de haut, brusquement interrompu au fossé de la grande route : son épaisseur, mesurée sur le revers du fossé, donne la largeur normale du mur d'enceinte, 2 m. 50 cent.

Nous touchons à la partie la plus intéressante du rempart, qui nous montre cette grande originalité, cet exemple unique, croyons-nous, dans toutes les constructions antiques, d'un aqueduc se combinant, s'amalgamant avec une enceinte fortifiée, sur une étendue de près d'un kilomètre, sans lui rien ôter de sa solidité, de sa sécurité. Mais avant d'étudier d'une manière plus complète qu'on ne l'a essayé jusqu'ici, ce phénomène curieux et qui fait honneur à l'habileté des ingénieurs romains, nous devons porter notre attention sur l'une des principales ouvertures de l'enceinte murale, par où pénétrait la route venant d'Italie (la voie Aurélienne), et que, pour cette raison, nos devanciers ont indifféremment nommée Porte d'Italie, Porte Romaine ou Porte de Rome, et encore Porte Majeure ou Décumane.

Ce qu'ils ont décrit sous ces divers noms, consistait

on une sorte d'arc de triomphe élevé dans l'intérieur de la ville, à 30 m. à peu près de l'alignement du rempart : le lecleur comprendra bientôt pourquoi nous précisons ainsi la position exacte de cet édifice, car, de ce qu'on va lire, on conclura avec nous que ce n'était point, là, la véritable entrée de la ville, mais un monument décoratif placé en arrière de la porte militaire et parallèlement à celle-ci.

Le premier qui en ait parlé, est Joseph Antelmi, dans son ouvrage souvent cité sur les origines de l'Eglise de Fréjus, ouvrage publié, on s'en souvient, dès 1680. Antelmi ne décrit point ; il se contente de mentionner l'édifice qu'il appelle, lui, *Porta Major*, *Porta Decumana*, s'appropriant, en outre, l'opinion d'Antoine Porée, prêtre de Mons, lequel expliquait « la magnificence inu- « sitée » de ce monument, par la raison qu'Antipolis (Antibes) ayant été attribuée à l'Italie, Forum. Julii était devenu la porte des Gaules, et qu'il convenait à la majesté de l'Empire de frapper l'admiration des étrangers qui entraient par là dans cette province privilégiée (1). A l'appui de ces quelques paroles, l'auteur a intercalé, dans son texte même, une vue au burin de ce qui restait encore de l'arc triomphal, édifice de grand caractère quoique ne justifiant qu'en partie les termes pompeux qu'emploie Joseph Antelmi, et que reproduit, en les amplifiant, la description suivante de l'abbé Girardin, donnée un demi-siècle plus tard : celui-ci, on le sait, fait systématiquement honneur à Jules César de l'édification des monuments antiques de Fréjus.

(1) *De Initiis Ecclesiæ Forojuliensis*, p. 10.

Cette porte ouvroit, pour ainsi dire, l'entrée des Gaules à ceux qui venoient d'Italie. Jules César la fit bâtir pendant la conquête des Gaules, pour donner d'abord une grande idée d'une ville qu'il avoit honorée de son nom, et de cette immense Province dont il étoit gouverneur. Nous l'appelons la Porte Romaine. Elle est bâtie de grosses pierres de taille, et consistoit en deux arcs, distants d'une canne et demie l'un de l'autre ; l'entre-deux étoit voûté : l'arc oriental et la voûte sont tombés ; l'arc du côté de la ville subsiste encore, mais la pierre du milieu, qui en est comme la clef, est si usée et tient à si peu de chose, que plusieurs ont la faiblesse de craindre que cet arc ne leur tombe dessus, dans le moment qu'ils passent au-dessous. Cette porte a, du rez de terre jusqu'à son cintre, 32 pans de hauteur, et 23 de largeur. Il y a, au-dessus, des pièces d'architecture du goût de ce temps-là, qui servoient d'ornement ; et il reste encore beaucoup de maçonnerie sur le pilier méridional, qui soutenoit cette porte superbe. Nous voyons, par là, qu'elle étoit extrêmement élevée dans son tout. Je n'ai pas vu, en France, une porte de ville qui approche de la magnificence de celle-ci. Les voyageurs, qui prennent la grande route de Provence en Italie, sont obligés de passer par cette porte, aussi bien que ceux qui viennent d'Italie en France. Elle est à l'Orient de la ville, à trois cents pas de nos murs nouveaux, sur le grand chemin. Plusieurs curieux sont venus chez nous, en divers temps, pour la considérer.

La commission chargée, en 1803, de récenser les monuments antiques de Fréjus, trouva l'édifice dans un état plus avancé encore de dégradation. L'arceau avait disparu ; il n'en restait plus que les deux piliers. Voici comment s'exprime le rapporteur :

La quatrième porte antique est celle qui est sur la route d'Italie, à environ 200 mètres de la porte actuelle : on la nommait la *Porte Romaine*, parce qu'elle était placée sur la voie Aurélienne qui conduisait à Rome. On assure que Jules César la fit construire pendant la conquête des Gaules : ce qu'il y a de certain, c'est qu'on y avait employé des pierres de taille, et qu'on l'avait élevée à une hauteur prodigieuse. Elle consistait en deux arches égales qui avaient 8 mètres de haut sur 6 de large, distantes l'une de l'autre d'environ 3 mètres ; et cet intervalle était voûté : cette

voûte et la porte orientale sont détruites ; l'arc occidental subsistait encore du temps de Girardin, et il paraît que la grande route passait au-dessous, car il dit que la pierre de la voûte tenait à si peu de chose, que plusieurs personnes craignaient qu'elle ne les écrasât au moment où elles y passaient. On ne distingue plus maintenant que les piliers qui lui servaient de support; et l'on raconte que ce monument fut détruit, dans le cours de la guerre de 1744, par un général français qui craignait que ses soldats ne subissent le sort qui semblait les menacer : lorsqu'on voulut exécuter ses ordres, on trouva que ces pierres énormes étaient traversées par des barres de fer très-épaisses, qui les liaient les unes aux autres, et leur donnaient, par conséquent, une solidité à toute épreuve. Ce fait, qui paraît certain, fait regretter qu'on n'ait pas pris, alors, le parti de changer l'alignement de la route, ainsi qu'on le fit quelque temps après ; nous aurions conservé un monument remarquable, et, sans partager l'enthousiasme patriotique de l'historien de Fréjus, qui avance qu'il n'a pas vu, en France, de porte de ville qui approchât de la magnificence de celle-ci, on peut croire, d'après ce qui en reste, que la Porte Romaine était digne de ceux qui l'avaient fait construire. (Rapport de M. de Villeneuve, p. 13).

Pour ce qui regarde cette édification de la Porte Romaine, attribuée à Jules César, nous nous contenterons de rappeler ce que nous avons dit, d'une manière générale, de la fondation prétendue de Forum Julii par le conquérant de la Gaule supérieure (1).

Il y a quelque obscurité dans ce qu'on vient de lire. On pourrait croire que l'édifice présentait plusieurs ouvertures distinctes, et M. Fauchet, préfet du Var, par les ordres de qui, en 1803, furent faites les fouilles dont M. de Villeneuve a rendu compte, l'a ainsi compris, se méprenant évidemment sur le sens des rapports à lui adressés. « La Porte d'Italie (dit-il dans sa Statistique, œuvre remarquable du reste), était formée par deux voûtes parallèles, de 8 mètres de

(1) Voir la première Partie, pp. 36 à 56.

« hauteur sur 6 de longueur, séparées par un inter-
« valle de 3 mètres également voûté (1). » Cette disposition eût donné trois ouvertures ou arcades, tandis que le rapport de M. de Villeneuve n'en fait supposer qu'une, copiant évidemment, sur ce point, le texte de l'abbé Girardin qui nous semble suffisamment clair, puisqu'il parle seulement de « deux arcs, dont l'entre-
« deux était voûté. » Cela ne donne que l'idée d'une voûte, encadrée, à chaque bout, par un arc plus ou moins décoré qui faisait corps avec elle. C'est, en effet, sous cet aspect que la gravure jointe au texte de Joseph Antelmi, représente le monument : elle montre deux pierres se détachant du seul arceau qui subsistait encore alors, et dont la chute imminente fut cause de sa démolition.

De l'ensemble de l'édifice, il ne reste aujourd'hui qu'un pilier tronqué, celui de droite en regardant la ville, lequel, dit bien M. Victor Petit (p. 40) « pré-
« sente, malgré son état de ruine, un aspect monu-
« mental motivé par l'emploi de larges pierres de taille
« admirablement juxta-posées sans mortier. » C'est, ici, un exemple unique, pour tout l'antique Forum Julii, d'une construction en blocs de grès de grande dimension. Nous ne pouvons qu'adopter les mesures fournies par M. Petit en ce qui concerne le pilier ruiné, seul vestige de la Porte Romaine : 50 à 60 c. pour la hauteur des assises, 2 m. 90 c. pour l'épaisseur de la muraille, et 5 mètres pour la hauteur du tout. Le dessin que l'auteur a intercalé dans son texte, nous paraît une reproduction enjolivée de la gravure d'Antelmi,

(1) *Statistique du Département du Var*, Paris 1805, p. 191.

une sorte de restauration de cet arc de triomphe, qui, nous le répètons, ne constituait point l'entrée de la ville antique en arrivant d'Italie.

Forum Julii était une véritable place forte, entourée, du côté de la mer comme du côté de la terre, par une épaisse muraille d'enceinte flanquée de hautes tours rondes, et de plus, protégée par deux citadelles qui en défendaient les approches. Comment concilier ce système de fortification continue avec une ouverture telle que la *Porte Romaine*, simple construction d'apparat dépourvue de tout moyen de clôture? Nos devanciers, MM. Texier et Petit, ont fait figurer sur leurs plans un double mur disposé en fer à cheval, qui continuant l'enceinte, venait se souder aux deux piliers de l'arc monumental que gardaient deux tours placées aux angles formés par le rempart et cette muraille semi-circulaire : notre plan a adopté cette disposition dont nous ne saurions, toutefois, certifier l'existence. Mais une fouille pratiquée à l'alignement du rempart, nous a fait reconnaître l'un des pieds-droits de la porte que nous appellerons militaire, relié à une construction de forme carrée, vraisemblablement un corps de garde qui surveillait l'entrée. Cet édifice, dont la partie inférieure seule subsiste, revêtue de son parement, tient à une ruine émergeant du talus qui borde la grande route actuelle, et qui paraît provenir d'une tour (marquée *h* sur notre plan), laquelle trouve pour lui correspondre, à une vingtaine de mètres au nord-ouest, une seconde tour, celle où aborde l'aqueduc. C'est dans la muraille remplissant l'entre-deux (lettre *g*)

qu'avait été ménagée, croyons-nous, la véritable entrée de la ville forte, puissamment protégée par les deux tours dont il vient d'être question.

L'énorme massif de constructions, si bizarrement amalgamées, que nous avons devant nous en regardant le nord-ouest, demande une attention, une étude particulière. C'est sur son sommet que s'opérait, après un très-long parcours, la jonction de l'aqueduc à la muraille d'enceinte, ce qui a fait donner, à cet ensemble, le nom assez peu justifié de *Château-d'eau* sous lequel nous le désignerons. M. Texier n'en a dit qu'un mot, en signalant le hardi système suivi par les Romains, à partir d'ici, pour la construction de leur enceinte murale :

La prise d'eau se trouvait exactement à la hauteur des murailles. Les anciens ont profité de cet accident pour faire passer les eaux sur les remparts : aussi la direction des eaux suit le pourtour des murailles, jusqu'à ce que, l'angle des deux remparts se trouvant trop aigu, elles passent par un conduit en ligne diagonale pour reprendre ensuite la direction des murailles, tendant vers l'amphithéâtre (*1er mém. p. 185*).

M. Victor Petit est un peu plus explicite.

Nous voici parvenus, dit-il, à la rencontre et à la jonction du mur de l'aqueduc avec la muraille d'enceinte. Nous donnons un dessin et un plan de l'ensemble du grand massif de construction qui est resté debout, et qui présente un enchevêtrement fort compliqué de pans de murs collés les uns aux autres et auxquels une demi-tour semblable à celle que nous venons de voir donnait un point d'appui utile (p. 39).

Nous reconnaîtrons, tout à l'heure, que ce que M. Petit a pris pour une demi-tour était bien réellement une tour entière, à travers laquelle passait le canal de l'aqueduc, ainsi que cela avait lieu, nous

allons voir par quel procédé, dans toutes les tours garnissant l'enceinte, depuis le point d'attache de l'aqueduc au rempart jusqu'aux bassins intérieurs qui recevaient ses eaux. Essayons de *déchiffrer*, et de faire comprendre au lecteur, par une description que nous ne craindrons pas de rendre minutieuse, cette construction compliquée, qui a reçu le nom de Château-d'eau, et dont le dessin joint au texte de M. Petit, ne donne qu'une idée incomplète, nous pourrions dire inexacte.

Placés sur la grande route nous apercevons, à notre droite, une étroite et haute arcade, mesurant 12 mètres du sol jusqu'à sa voûte sur 2 m. 70 c. d'ouverture, et maintenue par deux piliers de 2 m. d'épaisseur moyenne, ce qui les fait paraître un peu grêles eu égard à l'élévation de la voûte qui supporte, en outre, une portion de muraille de 1 à 2 mètres de haut, sur laquelle a été construite la cuvette de l'aqueduc. Cet arceau voûté forme le trait d'union entre la partie de l'aqueduc venant du nord-est et celle qui va suivre le haut de la muraille d'enceinte, qu'un angle presque droit porte au nord-ouest. Voûte et piliers, uniquement affectés au passage du canal, avaient été transversalement établis dans la rotondité de la tour d'angle dont nous avons déjà parlé, et qui gardait les abords de la Porte d'Italie. C'est, sans doute, l'une de celles auxquelles Girardin fait allusion, lorsqu'il dit qu'à « l'orient de la ville, il existoit encore une tour « attenante à la bastide du S. Aimar, et une autre « plus considérable auprès de la Porte romaine (1); »

(1) T. 1, p. 44.

et c'est celle que M. Victor Petit a prise pour une demi-tour servant d'appui au château-d'eau. Cette véritable tour, faisant partie du système de l'enceinte fortifiée, était traversée, à la fois, vers son sommet par le canal de l'aqueduc, et dans le bas par une poterne militaire que nous décrirons bientôt.: une fouille pratiquée autour de l'arcade, nous a fait reconnaître sa circonférence entière, dessinée par un mur parfaitement parementé à l'extérieur et à l'intérieur, et offrant une épaisseur de 1m. 20 c, qui est celle des murailles des diverses tours dont il est encore permis de juger.

La combinaison imaginée par les Romains offrait plusieurs avantages. L'arcade, simple appendice intérieure, pourvoyait au passage de l'aqueduc, et la tour, qui l'enveloppait, garantissait contre les attaques du dehors la sécurité de l'enceinte, et de plus, ses parois, serrant étroitement l'arcade, empèchaient toute poussée de la voûte et tout écartement des piliers, ce qui avait permis de ne leur donner que cette mince épaisseur qui frappe eu égard à la grande hauteur sous clef. Si aujourd'hui cette arcade, après la destruction presque totale de la tour, reste encore debout, cela est dû à cette solidité prodigieuse que procure à la bâtisse romaine la perfection du mortier employé et rendu,par le temps, plus dur que la pierre même. Quoique la construction de l'arcade nous paraisse évidemment contemporaine de celle de la tour, nous pensons, néanmoins, que la tour fut d'abord élevée et proprement parmentré au dedans et au dehors, et que ce n'est qu'après l'entière consolidation de ce premier ouvrage qu'on procéda à l'érection de l'arcade transversalé. Ce

ui nous en est une preuve, c'est l'aspect arrondi et ugueux de la face orientale du pilier de droite, face adhérente à la paroi intérieure de la tour ; son défaut primordial de tout parement, et néanmoins la régularité relative de sa surface, indiquent que celle-ci a été moulée par la muraille circulaire à laquelle elle était en quelque sorte collée.

L'ouverture ménagée dans la partie inférieure de cette tour, formait la petite entrée militaire de la Porte d'Italie. M. Charles Texier l'a notée, dans ces lignes d'où il résulterait que la destruction de la tour est postérieure à 1829, date de sa mission archéologique :

> La Porte d'Italie était défendue de la même manière que la Porte des Gaules (*c'est-à-dire, par deux tours rondes*); seulement, à la tour d'angle qui subsiste en entier, et où l'aqueduc vient se perdre aux remparts, on remarque la poterne par laquelle on entrait quand la grande porte était fermée. Cette tour servait évidemment de corps de garde, et l'on était obligé de passer au milieu des soldats. (*Ibid.* p. 186).

Aujourd'hui il ne reste de cette tour, au-dessus du sol, qu'un grand fragment triangulaire dans la concavité et à la base duquel s'ouvre la porte intérieure de la poterne qui donnait accès dans la ville ; l'ouverture correspondante, par où l'on entrait du dehors, a disparu avec la muraille de la tour, rasée jusqu'aux premières assises que notre fouille a fait apparaître.

Cette partie du volume est une sorte d'inventaire des antiquités de Fréjus, qui, dans notre pensée, doit servir de *memento* et de date, en cas de futures dégradations malheureusement trop probables. Nous ne pouvons donc craindre de multiplier les détails et de préciser les indications ; nous croyons plaire, ainsi, à

l'archéologue et au touriste. — La tour avec son arcade intérieure, de même que le reste du château-d'eau, se trouvent dans la propriété, dite *le Claus*, appartenant à M. le docteur Serraillier : notre plan a désigné, par le chiffre romain III, cette subdivision du sol antique de Forum Julii, circonscrite par l'enceinte murale, le chemin de Boson et un mur de clôture qui la borne au midi ; la propriété correspondante en dehors du rempart romain, sise au quartier de *Sainte-Croix*, appartient à M. Jullien, juge de paix du canton de Fréjus; et M. le docteur Eugène Pascal est propriétaire de la parcelle qui s'étend du mur méridional de l'enclos Serrailier à la grande route. Notre fouille a porté, à la fois, sur ces trois terrains. — Celà dit, nous reprenons notre description.

Vu de chez M. Jullien, voici l'état dans lequel, aujourd'hui, se présente à nous l'ensemble des constructions du château-d'eau.

D'abord l'arcade, bouchée, dans le bas, par un petit mur moderne de 2 mètres de haut. En avant, la base arrondie de la tour enserrant les deux piliers, le long desquels remonte un arrachement d'une largeur uniforme de 1m 20 c., qui est l'épaisseur de la muraille circulaire que nous retrouverons du côté opposé. La face antérieure des piliers mesure 1 m. 80 c. Celle du pilier de gauche est presque entièrement dépouillée de son parement, sauf dans sa partie inférieure : nous avons remarqué la forme brute et arrondie de sa face latérale extérieure, ainsi façonnée par la concavité de la tour dans laquelle l'arcade avait été en quelque sorte intercalée. La face extérieure du pilier de droite

faitement parementée, de même que la face in-
?, mesurant 2 m. 45 c., qui est la longueur de la
Cette voûte est formée de pierres non taillées,
dans un abondant mortier : les voussoirs de
nt en pierres plates d'une taille peu finie,
ustées avec une grande régularité.
: arcade, la première de celles incorporées à
ite pour le service de l'aqueduc, n'est pas à
ment des quatre grands piliers qui marquent,
gauche, la direction de l'arrivée des eaux ; elle
nce le mouvement de conversion à droite que
oter le canal.
suite de la tour, et accolé à son parement exté-
'élève un fort pilier dont la face adhérente est
ent parementée, ce qui indique sa construction
eure. Le parement de sa face antérieure, large
45 c., est entièrement conservé jusqu'en haut. Sa
érale de droite, toujours parementée, se profile,
asant, dans le massif des constructions. Ce pi-
est pas posé à l'alignement des deux piliers de
; il continue le mouvement tournant du château-
our joindre le rempart, lequel va déterminer la
n définitive de l'aqueduc vers le nord-ouest. Au
t, on remarque un segment de la cuvette sem-
à une poutre coudée qui s'avance dans le vide.
lier intermédiaire, et sur sa face biaise, s'appuie
de la muraille d'enceinte, formant un angle
parement montre quelques moellons s'enche-
régulièrement avec le parement du pilier,
d'une construction simultanée. Tel est ce châ-
eau, vu du dehors.

La fouille pratiquée de ce côté,a produit une quantité de débris de poteries, de terres et de couleurs les plus diverses. Au reste, dans toute cette propriété de Sainte-Croix, le long du rempart et des quatre piliers que bordait la voie Aurélienne, le sol est semé de tessons, de fragments de marbre, etc. provenant, évidemment, dès sépultures disposées autour de la ville.

Nous pénétrons dans la propriété Serraillier, pour examiner en détail le côté sud-est des constructions amalgamées. La face antérieure du pilier,devenu celui de gauche,et sa face intérieure ont conservé leur parement intact; une partie seulement de ce revêtement en moellons smillés d'un grès brun-rougeâtre, se montre dans le haut du pilier correspondant. La muraille qui surmonte la voûte et forme le radier de l'aqueduc, n'a subi aucune dégradation. Les surfaces où manque le parement, permettent de juger de l'emploi presque exclusif des laves pour la confection du corps de la maçonnerie. Nous remarquons plusieurs rangées de trous ménagés dans la bâtisse et destinés, selon toute apparence, à l'établissement d'échafaudages en vue des réparations futures. De ce côté, la fouille a mis à nu tout le pourtour de la tour, en dedans et en dehors, et aussi, sur une profondeur de 1 m. 50 c., la base des piliers; leurs angles sont d'une grande netteté et les deux plans, qui les dessinent, finement parementés et, de plus, enduits d'une légère couche de ciment. Quelques fragments de marbre gris et blanc ont été trouvés là, provenant sans doute de la décoration intérieure de la tour. N'oublions pas de mentionner la base d'une muraille mise à découvert

l'alignement des piliers de l'aqueduc du champ ullien, et formant avec cette tour un angle d'une parite conservation ; c'est le reste d'un mur plein qui accordait la dernière arcade extérieure avec le premier uvrage de l'enceinte.

L'ouverture cintrée de la poterne, pratiquée dans épaisseur de la muraille de la tour, donne accès dans n couloir dont la voûte biaise se prolonge sur une ongueur de près de 5 mètres, interrompue par l'écroument d'une partie de la maçonnerie du châteaueau. Cette voûte est encore faite de pierres brutes, ées par un mortier de qualité supérieure, comme le ont, du reste, toutes les voûtes romaines de Fréjus. En montant sur le seuil de la poterne, on remarque, ntre le pilier gauche de l'arcade et la paroi intérieure e la tour, une fissure qui remonte en s'élargissant ; la artie de la tour qui serrait le pied-droit opposé, ayant té démolie, l'arcade s'est légèrement inclinée sur la roite, maintenue, malgré ce défaut d'aplomb, par la ohésion de sa bâtisse. Cette fissure permet de juger u système suivi pour la construction de ces arcades, ntercalées dans une tour sans que leur maçonnerie se onfonde. Accolé à la tour, parement contre parement, ient ensuite le grand pilier que nous avons remarqué e l'autre côté ; ici, sa largeur dépasse de plus d'un iètre celle de la face extérieure. Il est également à oter que, de ce côté, la face antérieure des piedsroits de l'arcade mesure 70 cent. de plus que leur ace extérieure correspondante : on doit en conclure ue l'arcade n'était pas précisément placée au milieu

de la tour, et la suite va faire voir que cette disposition était le résultat d'un système difficile à expliquer.

Sortis du passage voûté, plaçons-nous à quelques pas de l'ensemble que nous étudions, et dont la bizarrerie va se compliquer encore.

A la suite du pilier en éventail, vient l'épais massif de bâtisse, à travers lequel cheminait le couloir de la poterne ; il s'étend sur la droite et forme avec la tour un angle très-bien parementé : cette portion de la maçonnerie s'élève presque jusqu'au niveau de l'aqueduc. Sur la gauche, l'énorme construction montre un angle rentrant, à côté duquel se reconnaissent les arrachements d'un pilier ayant appartenu à une nouvelle arcade semblable à celle renfermée dans la tour ; on ne distingue rien du pilier correspondant. Les pieds-droits de cette arcade paraissent avoir été empâtés dans une épaisse muraille ajoutée après coup, et l'ouverture, elle-même, a été bouchée par un mur à parement antique, qui monte jusqu'aux voussoirs de tête de la voûte sur laquelle repose la cuvette de l'aqueduc. Tout cet amas assez confus, nous le reconnaissons, de maçonnerie amoncelée a été vraisemblablement construit pour contrebuter l'angle saillant formé par le changement de direction de l'aqueduc ; l'angle opposé, qui s'ouvre sur la proprieté Jullien, trouvant uae solidité suffisante dans sa disposition semi-circulaire rentrante.

Tel est ce château-d'eau que nos prédécesseurs se sont refusés à décrire, et nous craignons bien, malgré nos efforts, de n'en pas avoir donné une idée suffisamment claire et précise au lecteur.

S'il en faut croire MM. de Villeneuve, Fauchet et xier, une bifurcation de l'aqueduc avait lieu sur le mmet, aujourd'hui fort ruiné, de cet ensemble de nstructions. Nous reproduisons leurs textes, groupés un seul paragraphe.

Arrivé à la Porte Romaine, l'aqueduc se divisait en deux anches. L'endroit où cette séparation se faisait, subsiste core, et le canal est beaucoup plus étroit au-dessous, ce i suppose une masse d'eau moins considérable. Une branche ivait la direction de l'ancien rempart et entrait dans la lle du côté du nord ; l'autre se dirigeait vers le port pour service public. (*Rapport* de M. de Villeneuve, p. 26). — rivé à la Porte de Fréjus du côté de l'Italie, l'aqueduc se visait en deux branches ; on reconnaît encore l'endroit où faisait le partage ; une division entrait dans la ville du té du nord, l'autre se dirigeait vers le port pour le service blic. (*Statistique du Var par M. Fauchet*, p. 190). — avait suppléé à la rareté des eaux douces, dans la ville Fréjus, par un aqueduc qui amenait les eaux de la rivière Siagne jusque dans les tours qui servent de château-d'eau. en remarque une dans laquelle est pratiquée une descente opre à un volume d'eau considérable. Ce château-d'eau te son tribut à la citadelle ; mais on remarque, dans la tie inférieure du mur, un conduit souterrain dirigé vers place, qui portait peut-être ses eaux dans le bassin situé milieu du Forum. (*1er mémoire* de M. Texier, p. 209).

Les deux premières assertions ne forment qu'une le et même opinion, M. Fauchet ayant systémati-ement copié, dans sa Statistique, les termes du rap-t des commissaires chargés par lui d'exécuter des illes à Fréjus. Nous ne pouvons rien dire, personnel-ent, de cette division de l'aqueduc que le manque moyens d'ascension suffisants ne nous a pas per-s de vérifier. Girardin n'en parle point ; il se borne à stater (I, 89) que « l'aqueduc, étant conduit jusqu'à a Porte Romaine, avoit ensuite été tourné du côté lu nord. » Quant à l'observation de M. de Villeneuve,

qu'à partir du château-d'eau le canal subit un retrécissement, elle ne doit être acceptée que dans la proportion des chiffres suivants : — largeur de la cuvette, mesurée à 1,200 m. en amont à sa sortie de la colline, 72 centimètres; largeur prise dans la partie de l'aqueduc que nous verrons bientôt et qui traverse en diagonale l'angle du rempart, 70 cent. Cette légère différence cadre mal avec les paroles de M. de Villeneuve, impliquant l'idée d'une très-notable diminution, en aval, du volume des eaux. Les éléments nous manquent pour discuter les assertions de M. Charles Texier, lequel a pu voir, il faut le croire, le château-d'eau dans un moins grand état de dégradation, puisqu'il nous a dit que, de son temps, la tour d'angle subsistait en entier; nous nous bornons à en prendre note, devant les retrouver lorsqu'il sera question de la citadelle de l'est et du Forum.

Cette longue station devant la partie la plus intéressante sans contredit de l'enceinte murale, se justifie d'elle-même. Les détails dans lesquels nous avons dû entrer, pour suppléer au silence de ceux qui ont écrit avant nous, permettront d'abréger et feront mieux comprendre ce qui nous reste à dire. Enregistrons toutefois, avant de nous éloigner, le résultat de notre fouille au-dessous de l'arc décoratif appelé la Porte Romaine. La partie inférieure du pilier qui sert aujourd'hui de piédestal à la croix de la Mission, a été mise à nu, montrant le long de la construction, le socle arrondi sur lequel elle repose ; les fondations du pied-droit correspondant ont été retrouvées du côté du midi, à la distance de 6 m. indiquée par M. de Ville-

uve, et la fouille a fait reconnaître, en outre, une rtion du béton de la voie romaine qui passait sous voûte.

M. Petit est le seul qui ait étudié d'une manière iciale ce que nous appellerons le rempart-aqueduc it nous allons suivre le développement, et encore -t-il touché que quelques points qui l'avaient plus ticulièrement frappé. Son étude est précédée d'un tain nombre d'aperçus, assurément nouveaux, sur le n, l'occasion et l'époque relative de la construction.

lette muraille (dit-il, p. 31) servait de support de passage, de point d'appui, à la cuvette ou canal de l'aqueduc, disition très-singulière, unique peut-être en ce qui touche murs d'enceinte fortifiés d'une ville. Et chose non moins gulière ! la construction de ce canal établi au sommet de nuraille, là où devait être le chemin de ronde, semble conporaine de la muraille d'enceinte elle-même. Le chemin ronde fut remplacé par la rigole du canal, quelques ans à peine après la construction du mur fortifié. Celui-ci vit à maintenir le niveau de l'eau à la hauteur considéraoù elle était amenée. Il est possible que la cuvette ou ri- ait été recouverte de larges dalles formant alors chemin ronde ; mais cela n'est, de notre part, qu'une supposition aucun indice de construction ne vient appuyer. Tout fe penser, au contraire, que le mur d'enceinte fut, peu temps après sa construction, jugé insuffisant comme dése militaire, et qu'il fut employé comme simple prolonent de l'aqueduc, édifice considéré comme étant d'une ité inconstestable et journalière. On peut supposer une période d'années de paix donna lieu d'espérer que mur fortifié devenait, pour l'avenir, une défense inutile, bien que cette ligne défensive fut reportée ailleurs. Il est ubitable qu'une brèche faite par l'ennemi dans le mur ceinte, atteignait, du même coup, le canal de l'aqueduc.

Décrivons, d'abord, avant de nous prononcer sur le rite de ces diverses suppositions ; elles trouveront it-être quelque eclaircissement dans nos remarques érieures.

Reprenant notre marche, à partir de l'angle rentrant du château-d'eau, et cheminant sur la propriété Jullien située en contre-bas du clos Serraillier, nous suivons, pendant une cinquantaine de mètres, le rempart antique établissant la séparation des deux propriétés, jusqu'à une nouvelle arcade plus large de 1 m. 50 c. que celle que nous venons de décrire (*E* du plan). Cette portion du rempart, d'abord ruinée près de terre et se relevant ensuite, montre encore de belles parties de son parement en petits moellons équarris. Quelques jours, pratiqués par le marteau des démolisseurs dans la maçonnerie en béton ou blocage, permettent de reconnaître l'épaisseur de la muraille, qui est toujours la même, c'est-à-dire de 2 m. 50 c.

Cette arcade devant laquelle nous nous sommes arrêtés, et qui supporte pareillement la cuvette de l'aqueduc, est celle qui, au début de ces études, avait principalement frappé notre attention; d'autant plus que personne, jusqu'ici, n'a signalé ce qu'au premier abord elle offre d'anormal. C'est bien plus encore de cette grande ouverture béante et nullement gardée par des ouvrages voisins, que l'on peut dire qu'il n'est pas possible que les Romains aient volontairement interrompu, ainsi, la puissante et systématique continuité de leur enceinte murale. Plus tard, le résultat des fouilles exécutées autour de l'arcade du chateau-d'eau, nous a fait nous demander si, ici encore, une tour n'enveloppait pas l'arc-support de l'aqueduc? Un plus attentif examen nous a fait remarquer le contour régulier et non parementé des faces latérales extérieures des pieds-droits qui soutiennent la voûte, signe caractéristi-

que dont nous avons expliqué la signification et la cause, et qui, à lui seul, prouve la préexistence d'une tour, après la construction de laquelle il a été procédé à l'intercalation de l'arcade transversale. Enfin, en y regardant de plus près, on distingue fort bien, de chaque côté de l'arcade, les arrachements de la muraille circulaire qui l'enserrait et la maintenait. Chez M. Serraillier, vers le bas du pilier de gauche, l'arrachement de la tour conserve quelques moellons du parement interne ébauchant une courbe très-accusée. La modicité des fonds mis à notre disposition, ne nous a pas permis de pratiquer, là, une fouille qui nous eût fourni la preuve matérielle d'une disposition identique à celle du château-d'eau; toutefois, d'après les observations qui précèdent, la chose nous paraît évidente.

Les faces antérieures des piliers, vues du clos Seraillcr, mesurent 1 m. 60 c., et vues du dehors, seulement 1 m. 20 c.; d'où cette nouvelle conclusion que l'arcade n'était pas exactement placée dans le milieu de la tour. Ces faces ont conservé la plus grande partie de leur parement. Il en est de même des faces latérales internes des pieds-droits, lesquelles donnent une largeur de 2 m. 40 c., ce qui indique la longueur de la voûte, faite de blocage, avec voussoirs en pierres plates verticalement disposées. L'ouverture de l'arcade est de 4 m. 20 c., et sa hauteur, sous clef, de 12 mètres; le radier et les parois de la cuvette qui la couronnent, augmentent cette hauteur de 2 m. 50 c. Ici, le canal des eaux est voûté, exemple unique dans tout le parcours de l'aqueduc coulant hors de terre, et sur

lequel nous aurons à revenir en étudiant l'ensemble de ce grand travail.

Une dernière remarque, avant de nous éloigner. Les pieds-droits de l'arcade ne sont point parementés jusqu'au niveau du sol actuel; ils ont été construits sur une base en blocage de grès et laves, dont les aspérités, très-saillantes, dépassent de plusieurs centimètres la ligne verticale du parement supérieur. Cette maçonnerie brute, mesurant, en hauteur, 1 m. 50 c. à l'extérieur, et 70 cent. à l'intérieur, n'est autre chose, évidemment, que la fondation même de l'arcade, mise à nu par l'abaissement ou le déplacement des terres qui la recouvraient.

A peu de distance de là, et relié à l'arcade par un reste de rempart ruiné presque à fleur de sol, nous rencontrons un superbe pan de mur, large, à sa base, de 20 mètres, et percé, vers les deux tiers de sa hauteur qui dépasse 14 mètres, par un arceau ménagé dans la masse de la bâtisse (1). Cette portion encore intacte du rempart-aqueduc est d'un grand effet et donne une idée de l'aspect primitif de l'enceinte romaine. Sa face extérieure offre peu de traces de parement; à l'intérieur, le mur est grossièrement parementé en moellons irréguliers jusqu'aux deux tiers de sa hauteur; le dernier tiers, au contraire, montre un revêtement fin en moellons de grès rouge et vert, proprement essemillés. Peut-être la partie inférieure était-elle recouverte d'un enduit qui en masquait l'irrégularité. Sur le côté de la muraille opposé au point d'arrivée, on remarque, dans

(1) Cet arceau, pareillement indiqué *E* sur le plan, est figuré par le dessin conventionnel affecté aux ouvertures qui se remarquent aujourd'hui dans l'enceinte.

plein de la maçonnerie en béton, une réparation en
ques assez minces et de largeur diverse, posées à
t sur une hauteur de 3 mètres et une largeur de
m. 50. Dernière particularité : une brisure s'est pro-
ite dans le milieu de la voûte, sous le radier de l'a-
educ ; elle permet d'apercevoir ce fond de la cuvette
i se maintient par sa propre cohésion.

A partir d'ici, le sol va sans cesse en s'élevant pen-
ant une centaine de mètres, jusqu'à la partie extrême
ord de l'enceinte, assise sur le flanc d'une butte ro-
heuse dont le sommet applani (lettre *D* du plan) fi-
ure une sorte de *redan,* qui commandait tout ce côté
e la ville. Sur les trois quarts du parcours, des ves-
ges très-apparents marquent la place de la muraille
ntique, dominés par deux grands blocs de maçonnerie
emblables à de véritables rochers. A quelques mètres
u second, et vers le milieu de la montée, le canal de l'a-
educ pénétrait dans l'intérieur de la ville, pour aller
entôt reprendre le rempart. 25 mètres plus loin, l'en-
inte fortifiée reparait en un beau fragment d'une lon-
ueur de 16 m., sur 4 à 5 m. de hauteur qui, déjà,
rt d'appui au terrassement intérieur de la butte. Le
uillage vivace et lustré d'un lierre deux fois séculaire,
asque, en partie, le revêtement encore intact de ce
ur bâti sur la roche même ; les lignes des moellons
parement suivent le mouvement ascendant du ter-
in, particularité qui n'a pas échappé à l'observation
M. Victor Petit. Un dessin, ajouté à la page 38
son texte, reproduit cette disposition oblique des
ssises : « C'est là, ajoute-t-il, un curieux exemple de

« maçonnerie que nous n'avons rencontré nulle part « aussi accusé. »

Ce fragment du mur d'enceinte s'appuyait à une tour figurée sur notre plan, et dont il ne reste plus aujourd'hui qu'un arrachement dans le bas, à gauche, dessinant sa forme circulaire, et faisant angle avec le rempart. A la tour, succède un nouveau fragment bien conservé,long de 10 m. et percé, au niveau de la plate-forme intérieure, de cinq trous destinés à l'écoulement des eaux pluviales ; il se termine à une ouverture (embrasure ou poterne) large d'un mètre, indiquée par l'un de ses angles, parfaitement formé. Cette ouverture est suivie d'un troisième fragment, d'une longueur de 6 m. et bien paremènté, après lequel se prononce le mouvement qui porte définitivement la muraille d'enceinte au sud-ouest. C'est à 45 mètres de ce point que reparaît le canal de l'aqueduc : dans cet intervalle, quelques substructions et quelques blocs isolés de maçonnerie indiquent seuls, sur le flanc déclive du rocher, la place du rempart qui defendait l'un des côtés de l'ouvrage angulaire dont nous examinerons l'intérieur avant d'aller plus loin. Girardin, dans son tracé de l'enceinte murale (voir plus haut, p. 370), a désigné cette partie culminante de la butte sous le nom de la *Plate-Forme* que nous n'emploirons point, afin d'éviter toute confusion avec la citadelle orientale qui a plus particulièrement retenu cette dénomination et la justifie mieux. Faute d'expression plus juste, nous l'appelons le Redan.

A l'intérieur de cet ouvrage, de nombreux vestiges, qu'on ne peut apercevoir du dehors, attestent l'exis-

tence et précisent la direction de la partie de la muraille d'enceinte qui en constituait la force extérieure. Le large pan, tapissé de lierre, dépasse seul de 2 mètres le niveau du terre-plein. Mais c'est surtout le changement du cours de l'aqueduc qui doit attirer notre attention. A côté de l'opinion, déjà reproduite, de M. Texier, lequel explique la déviation imprimée, en cet endroit, au canal des eaux, par la seule difficulté de leur faire franchir l'angle *trop aigu* formé par le rempart, nous placerons l'explication, à notre avis plus plausible, que donne M. Victor Petit de ce changement de direction.

Le sol (écrit celui-ci, qui, on le sait, marche en sens inverse de nous), se relevant peu à peu, arrive à une butte rocheuse isolée et qui domine tout le terrain avoisinant. Le mur d'enceinte surmonte cette butte et se coude brusquement à angle droit. Ici l'aqueduc, ne pouvant suivre le faite du mur qui dépasse la hauteur du niveau des eaux, fait un coude sur la droite et longe obliquement le penchant de la butte, puis va rejoindre le mur d'enceinte, à l'endroit où celui-ci est redescendu, par suite de l'abaissement du sol, à la hauteur régulière de la cuvette (p. 37).

Il n'y a qu'un mot à reprendre dans ces lignes. En effet, la seule inspection des lieux suffit pour se convaincre que le rempart, qui ceint la butte, ne décrit ni un angle *aigu*, ni même un angle *droit*, mais un arc en plusieurs lignes brisées. Cette disposition ne pouvait faire obstacle au rapide passage des eaux, nullement gênées par l'angle bien moins ouvert du château-d'eau. C'est donc, comme le pense M. Petit, par l'impossibilité de faire passer l'aqueduc sur les murs du redan, quelque peu élevés qu'on les suppose, qu'on se vit naturellement amené à construire un canal

transversal, qui recevait l'eau du rempart, avant son mouvement ascensionel le long de la butte, et la lui rendait lorsque, après avoir contourné cette éminence, son sommet avait repris le niveau normal de l'aqueduc.

Dans ce chapitre, exclusivement consacré à l'enceinte, nous ne nous attarderons point à décrire la forte construction qui pourvoit au passage intérieur des eaux, et contre-butte, en même temps, les terres rapportées pour niveler le plateau sur lequel nous nous trouvons; cette description viendra en son lieu, quand nous nous occuperons spécialement de l'aqueduc. Contentons-nous, avant de sortir de ce redan, d'en mesurer la surface : son pourtour extérieur nous donne 150 mètres, avec une base d'environ 90 mètres, formée par l'épaisse muraille dont nous venons de parler.

Redescendus de la butte, nous poursuivons notre marche à partir du point où le canal reprenait le rempart, et nous longeons en ligne droite, sur une étendue de près de 170 mètres, une nouvelle section de l'enceinte murale non moins intéressante à étudier.

Le rempart a presque entièrement disparu, entrainant, dans sa chute, la cuvette dont quelques fragments gisent sur le versant de la butte, s'arc-boutant entre eux. Vient ensuite, à 15 mètres de la sortie de l'aqueduc, un grand et beau pan de mur de 20 mètres de long, le plus entier de tout ce qui reste de l'enceinte; il subsiste dans toute sa hauteur, et nous montre sur son faîte le canal, découvert, ayant ses parois bien parementées jusqu'au bord. Ici encore (c'est une

nouvelle observation de M. Petit), « le mur antique est « posé, sans fondation, sur le sol, et les assises sui- « vent la pente du terrain (p. 37). » Il a conservé une notable partie de son revêtement extérieur ; mais le parement est bien plus complet à l'intérieur, interrompu seulement par une large trouée pratiquée dans toute l'épaisseur de la muraille, qui donne la mesure normale (2 m. 50 c.). En montant dans cette ouverture, on peut mieux juger qu'en tout autre endroit, de la nature de ce puissant blocage qui forme le corps de tous les gros murs de Forum Julii : la pouzzolane concassée ou pulvérisée est entrée, pour une forte partie, dans la composition du mortier.

A ce pan de mur, succède un arcade de médiocre hauteur, qui reçoit, à son tour, la cuvette de l'aqueduc, et n'a pas manqué d'attirer l'attention de M. Victor Petit. Sa publication contient (p. 36) une vue d'ensemble, très-réussie, de cet arceau et de la muraille qui y adhère. Mais l'auteur pense encore, comme il l'a déjà dit à propos de l'arcade du château-d'eau, qu'une simple demi-tour protégeait cette nouvelle ouverture, du côté de la campagne ; le plan qu'il a joint à son dessin, ne reproduit, en effet, que la moitié extérieure de la circonférence. On ne saurait admettre, du moins à Fréjus, l'existence de ces demi-tours. L'arcade que nous considérons, de même que les deux que nous avons déjà étudiées, avait été transversalement établie dans une tour entière, préalablement construite. De la gare du *tramway* de la mine de Boson, qui longe cette partie de l'enceinte, les arrachements de la tour sont parfaitement reconnaissables, dans le bas des pi-

liers ; quant à l'existence, sur le terrain Serraillier, de la demi-circonférence opposée, une découverte voisine dont nous allons parler tout à l'heure, nous donne le droit de l'affirmer. Les faces latérales extérieures de cette arcade offrent la même forme arrondie que nous avons remarquée dans les deux précédentes, forme imprimée par la concavité de la muraille circulaire. Ici encore, cette construction intermédiaire avait été élevée en dehors de la ligne diamétrale de la tour, et, de là, une différence notable dans la largeur respective des faces antérieures des deux pieds-droits, mesurant, du côté de la gare de Boson, 90 cent., et du côté Serraillier, 1 m. 65 c.

A 36 mètres de cette arcade (20 m. sans traces apparentes de l'ancien rempart, et 16 m. de substructions qui dépassent le sol), s'en trouve une autre presque identique (lettres *EE* du plan). Celle-ci n'offre, au dehors, aucun vestige de la tour qui l'enserrait ; mais une fouille peu profonde nous a montré, du côté opposé, sa demi-circonférence intérieure : si donc, du côté de la gare de Boson, nous n'avons pu découvrir les fondations de l'autre moitié, c'est qu'elles ont disparu avec la portion du sol qui les supportait. Ainsi, en ce qui concerne la première arcade, nous avons la demi-circonférence extérieure de la tour, sans la partie correspondante : ici, nous retrouvons la demi-circonférence intérieure, sans trace possible de la moitié de la tour qui, au dehors, débordait le mur d'enceinte : ne sommes-nous pas autorisés à dire que ces deux arcades étaient, comme les précédentes, renfermées dans de véritables tours? D'ailleurs, un dernier et plus frappant exemple nous

fournira bientôt la preuve que tel fut le système des Romains dans la construction de leur rempart-aqueduc.

Les arcades que nous avons sous les yeux, paraissent, au premier abord, absolument semblables : même hauteur sur fondation, 6 à 7 mètres, même ouverture, 4m.50c., même profondeur, 2 m 40 c.; elles ne diffèrent que par la largeur des faces antérieures de leurs pieds-droits, qui donne pour la seconde, en dehors, 1 m. au lieu de 90 c., et en dedans, 1 m. 50 c., au lieu de 1 m. 65 c.; c'est dire que celle-ci était placée un peu plus au milieu de la tour. La moins grande hauteur de ces deux arcades s'explique par leur situation sur le versant de la butte dont le redan forme le sommet, et qui s'élève de plusieurs mètres au-dessus du sol extérieur. Quant à la cause des différences de proportion que l'on doit avoir remarquées dans les pieds-droits des diverses arcades placées sur la ligne de l'enceinte, et dont témoignent nos mesures relevées avec soin, il faut la chercher dans la plus ou moins grande élévation des voûtes que ces piliers avaient à supporter. Avant de quitter ces deux dernières arcades, signalons leur bon état de conservation. Leurs têtes de voûte présentent un ornement que nous n'avons point encore rencontré, c'est une ligne demi-circulaire de petits mœllons équarris, encadrant extérieurement les voussoirs comme une sorte de chapelet. Les voûtes ont tout leur enduit qui a retenu l'empreinte des madriers employés dans la construction des cintres.

Vingt mètres plus loin, nous traversons la route qui conduit de Fréjus à la mine schisteuse de Boson. N'y avait-il pas là, dans l'antiquité, une porte pour

ceux qui arrivaient des parties du nord? Le rempart est trop ruiné, de chaque côté de la route, pour permettre de l'affirmer. Ici finit la propriété Serraillier et commence le clos de M. Anglès, appelé autrefois la Vigne du Chapitre, ou le *Capitou*, et comprenant la circonscription désignée au plan par le chiffre majuscule H. Quoique d'abord plus basse que le terrain Serraillier, cette partie du sol de la ville antique se relève ensuite, pour revenir au niveau marqué par la base du redan, formant, dans toute sa longueur, un terrassement maintenu par les ruines du rempart à une hauteur variant de 2 à 6 mètres au-dessus du sol extérieur, sur lequel nous poursuivons notre excursion.

A 50 mètres de la route de Boson, et côtoyant les substructions plus ou moins apparentes du rempart, nous arrivons à une belle et haute tour qui demande un examen détaillé, car c'est la seule qui subsiste, presque dans toute sa hauteur, de toutes celles qui défendaient Forum Julii. Il y a moins de trente ans, il en existait une autre dans le voisinage, et l'historien de Fréjus parle de ces deux tours en termes qui, on le remarquera, concordent avec ce que nous avons dit du système adopté par les ingénieurs romains pour la combinaison de l'aqueduc avec l'enceinte.

On en voit deux, dit Girardin, sur les bords de la Vigne du Chapitre, vers le nord. L'une avait plus de 50 pans de hauteur, et environ 32 pans de circonférence ; l'autre avoit les mêmes dimensions à peu près, mais elle est fort ruinée dans le haut. Les eaux de l'aqueduc passoient par le milieu de ces deux tours ; on en voit encore le canal renfermé dans leur diamètre. La moitié de ces tours, qui tourne au midi, a été ruinée par les barbares jusqu'au rez de terre (t. Ier, p. 43).

Evidemment, ce texte ne peut donner que l'idée de tours entières, ce qui n'a pas empêché M. Charles Texier de les prendre pour deux demi-tours. voici ce qu'il en dit :

Dans la partie du nord, il reste encore deux tours demi-circulaires, d'une hauteur de plus de 15 mètres ; elles sont ruinées par le haut; on remarque, dans l'intérieur, les traces de plusieurs étages et de deux escaliers. Le premier étage, qui communiquait avec l'aqueduc, formait une espèce de château-d'eau pour le service des curateurs des eaux (*curatores aquarum*) ; le second étage, éclairé par des fenêtres fort étroites, était destiné à contenir quelques soldats (1° *mém.* p. 183).

M. Victor Petit, qui n'a pu voir comme nous que la tour devant laquelle nous stationnons (l'autre ayant complétement disparu), reproduit le texte de Girardin, et, nous ne savons pourquoi, s'attache à le combattre le trouvant obscur, tandis qu'il nous semble et paraîtra assurément au lecteur d'une suffisante clarté.

Le trop de concision (dit-il, p. 33) rend cette description laconique. On doit croire que le canal suivait, non le contour du sommet de la tour, mais le diamètre, ce qui motiva l'établissement d'une large arcade transversale dont il ne reste plus de trace. Nous croyons aussi pouvoir assurer que cette tour ne fut jamais fermée du côté de la ville, c'est-à-dire qu'elle n'est qu'une demi-tour formant contrefort ou point d'appui à la muraille qui, par suite de la déclivité du sol, arrive à une hauteur assez considérable.

Nos fouilles, en faisant apparaître la circonférence entière, ont donné raison au vieil historien de Fréjus, dont il n'est point facile de prendre l'habituelle exactitude en défaut (1).

(1) Notre plan (lettres *CC*) a marqué la place des deux tours ; celle teintée en noir est la seule qui subsiste en partie.

Le précieux spécimen d'architecture militaire que nous avons sous les yeux, nous fixe sur la forme de toutes ces tours qui défendaient l'enceinte de la ville antique, lesquelles, évidemment, avaient été construites sur le même modèle. Voici donc l'aspect que présente celle-ci, vue du dehors. Elle est assise sur un solage en très-gros béton, de près d'un mètre de haut, et débordant pareillement d'un mètre la muraille circulaire qu'il supporte. Cette espèce de socle, formant fondation, devait être enfoui dans le sol. Le revêtement extérieur de la tour, en petits moellons smillés mi-partie jaunâtres et verts, est du plus gracieux effet. A la hauteur du premier étage, se trouvent trois meurtrières dont l'étroite ouverture va en s'évasant dans l'intérieur, surmontée par un arc extrêmement surbaissé et posant sur une large et mince dalle appelée *laouvo* dans le pays. Au deuxième étage, se voient trois fenêtres correspondantes, en plein cintre, dont l'arcature, formée de voussoirs peu épais, déborde les montants. Six rangées de trous d'échafaudage se remarquent dans la hauteur de la tour; ils traversent toute l'épaisseur de la muraille et servaient, de l'autre côté, à recevoir les poutres destinées à soutenir les madriers des planchers. Un peu sur la gauche, à 50 cent. au-dessus du solage, débouche un conduit en poterie, sans doute pour le service des eaux ménagères. Un petit écartement s'est produit dans le haut de la tour, s'arrêtant à la fenêtre du milieu dont il a disjoint les voussoirs. A la vue, et en se plaçant à distance sur un point intermédiaire, la tour, dépouillée de ses créneaux, paraît encore d'un tiers plus élevée que le ni-

veau de la cuvette supportée par les arcades du clos Serraillier : l'aqueduc la traversait donc aux deux tiers de sa hauteur.

A l'intérieur, le segment que nous avons retrouvé à 40 cent. seulement de profondeur, est plus grand d'un cinquième que celui qui déborde extérieurement le rempart, et cette nouvelle observation nous permet d'affirmer, d'une manière générale, que les diverses tours qui garnissaient l'enceinte, ne présentaient, au dehors, que les deux cinquièmes de leur circonférence. Au milieu de celle-ci, a été reconnue la porte qui établissait la communication avec la ville, de 1 m. 4 cent. d'ouverture ; son seuil, d'une seule pierre de grès épaisse de 40 cent. et posée de champ, montre, vers la droite, deux petits trous destinés à recevoir les scellements de la fermeture. Ce seuil est encastré dans l'épaisseur de la muraille circulaire, et les deux montants de la porte, régulièrement parementés, forment avec les parois des angles encore intacts. Le parement intérieur de la tour est également bien conservé, sans trace d'enduit ni de stuc, probablement détachés par le temps. La plate-bande de grès, que nous avons remarquée de l'autre côté, se présente en plafond en haut de l'ouverture des meurtrières, tellement évasée qu'elle dépasse celle des fenêtres placées au-dessus, lesquelles se comportent à l'intérieur comme à l'extérieur. Nous avons inutilement cherché les pieds-droits de l'arcade qui, ailleurs, pourvoyait au passage de l'aqueduc ; elle avait été remplacée, ici, par un mur plein de 1 m. 80 cent. d'épaisseur, et nous avons mis à nu toute sa partie inférieure, appuyée aux parois de la

tour dont la concavité a moulé en biseau arrondi ses deux extrémités. Le canal des eaux passait vraisemblablement entre le premier et le second étage, supporté par ce mur dans le haut duquel on devait avoir ménagé une ouverture suffisante pour le service de la tour. M. Petit pense avec raison que les divers étages semblent ne jamais avoir été formés que de simples madriers : quant aux deux escaliers dont parle M. Texier, il n'en reste absolument aucune trace. En nous éloignant de cette tour, formulons un vœu, c'est qu'on se hâte, par des crampons de fer où par tout autre moyen, d'empêcher une désagrégation qui, vu le manque d'appuis, nous paraît imminente.

La suite du mur d'enceinte se raccorde avec la tour par un angle bien conservé dans son parement. La partie inférieure seule du rempart se montre pendant une cinquantaine de mètres, après lesquels viennent 70 mètres de vestiges plus ou moins apparents, sortant du talus que forme la propriété Anglès (le sol antique) dont le niveau, depuis la tour, va sans cesse en s'élevant, jusqu'à la dernière arcade qui nous reste de l'aqueduc uni au rempart (voir lettre *E* du plan). Celle-ci n'a que 5 ou 6 mètres de haut. Elle nous montre, pour la dernière fois, le radier de la cuvette posé sur sa voûte parfaitement conservée surtout dans ses voussoirs de tête, encadrés du même cordon de petits moellons carrés que nous avons vu déjà La forme exterieurement arrondie et fruste de ses pieds-droits, en partie enfouis dans le talus, indique que cette arcade, dont l'ouverture, large de 4 mètres 10 cent., est bouchée par un mur moderne, était, comme les autres

enveloppée dans une tour, aujourd'hui détruite. Un nouveau parcours de 80 mètres, le long du haut talus marquant toujours, par quelques vestiges, la place du rempart, et soutenu, à mi-distance, par trois contreforts n'ayant rien d'antique, nous amène à l'une des routes qui conduisent de Fréjus dans la vallée du Reyran : on appelle celle-ci, limite extrême de la propriété Anglès, le chemin de L'Agachon.

Arrêtons-nous quelques instants pour considérer une bâtisse romaine qui se trouve à 12 mètres seulement de l'alignement du rempart, et qui indique assurément que, là, existait la porte ou l'une des portes établissant la communication entre la ville et la région montagneuse du nord-ouest et du nord (v. au plan, lettre *B*).

L'abbé Cirardin, il y a un siècle et demi, concentrant son attention sur la seule ligne de l'enceinte, déclarait n'avoir retrouvé, de ce côté, aucune porte d'entrée. « Je n'ai pu découvrir, dit-il (p. 49), s'il y en avoit « quelqu'une au Septentrion en faveur de ceux qui ve- « noient des montagnes à Fréjus. » M. Texier, plus affirmatif, prétend que « la partie du nord était entiè- « rement fermée (Ier *mém.* p. 185). » Tout en avouant que la commission de 1803 n'avait reconnu « aucun vestige d'une porte romaine » dans toute cette partie de l'enceinte murale qui dessine la plus grande face de la ville antique, son rapporteur ajoute : « Il est ce- « pendant vraisemblable, d'après la distance qu'il y a « entre la Porte Romaine et celle des Gaules, qu'on « en avait pratiqué au moins une pour les habitants « de la campagne (p. 15). » M. Petit, observateur presque toujours exact, a bien remarqué la ruine qui

va nous occuper ; il pense que « ce pan de muraille « antique, maintenant isolé, devait se relier à la mu-« raille d'enceinte de la ville (p. 31) ; » toutefois, l'idée d'une porte, dans cet endroit, ne lui est pas venue.

La ruine en question se compose, sur la droite, d'un mur épais au moins d'un mètre, car une partie de son épaisseur disparaît sous les terres supérieures, et haut seulement de 1 m. 30 c., le surplus ayant été abattu : sa longueur est de 10 mètres : son blocage intérieur est revêtu, dans le bas, du parement régulier que nous connaissons. En face, se montre la base également parementée d'un autre mur de même longueur, qui formait, avec le premier, un couloir de 2 m. 50 c. de large, par lequel débouche dans la campagne le chemin de L'Agachon, comme autrefois, croyons-nous, en sortait une voie romaine dont ce chemin a gardé d'évidentes traces. A la sortie du passage, le mur de droite s'évase et se confond avec une partie du rocher arrondie au ciseau, ce qui nous prouve que ce dernier travail est contemporain de la construction du mur. Ce pan-coupé donne la direction de la route, qui prend d'abord à droite, pour descendre bientôt vers le Reyran. Le passage était-il flanqué, de chaque côté, par quelque ouvrage défensif, ou traversait-il, en poterne, une tour qui l'eût suffisamment protégé ? Une fouille pourrait seule répondre à cette double question. En l'état, il serait tout aussi impossible de dire si, par une double inflexion, que nous avons néanmoins figurée sur le plan, le rempart venait se raccorder avec la ruine ci-dessus décrite, ou si ce couloir extérieur, pro-

longé jusqu'à la ligne du mur d'enceinte, laquelle, nous l'avons dit, n'en était éloignée que de 12 mètres, y rencontrait une ouverture pour pénétrer dans la ville. Mais ce qui nous semble démontré, c'est que là, dans l'antiquité, se trouvait la porte ou l'une des portes de Forum Julii conduisant dans la direction du nord.

De l'autre côté du chemin de L'Agachon, un morceau de bâtisse romaine, isolé, nous indique la suite de la muraille d'enceinte. Il est situé au coin de la propriété dite du *Moulin-à-Vent*, appartenant à M. Bellissime et formant la division du sol de la ville antique désignée, sur le plan, par le chiffre I. Ce massif de blocage sans parement, est le seul reste de l'enceinte qui subsiste jusqu'aux environs de l'Amphithéâtre. En effet, à partir d'ici, et sur une distance de près de 500 mètres, le rempart fait entièrement défaut; aussi ce n'est qu'au point où nous sommes parvenus dans notre excursion, que M Petit, entreprenant la sienne en sens contraire, a commencé ses investigations. Mais, en l'absence de toute ruine apparente, l'existence et la direction de l'enceinte, pendant les quatre cinquièmes de ce dernier parcours, nous sont attestées par un talus nettement dessiné, et de hauteur variable, qui nous donne le niveau des terres supérieures, autrefois maintenues par le mur fortifié.

Un premier secteur de 140 mètres nous conduit à la maison de campagne, avec remise et jardin, occupant la place de la tour du moulin-à-vent qui a procuré son nom à ce quartier. C'est sur ce plateau culminant que venait aboutir l'aqueduc, et le propriétaire actuel, dont les souvenirs, bien précis, remontent à une soixantaine

d'années, nous a affirmé avoir vu, près de la maison d'habitation, l'angle en retour décrit par le canal et indiqué, d'ailleurs, au plan de M. Texier; là, l'aqueduc déposait ses eaux dans de grands bassins, dont le fond bétonné a été reconnu, notamment sur l'emplacement du jardin, et d'où de plus petits canaux les distribuaient dans les diverses parties de la ville.

Toujours guidés par le talus indicateur, nous suivons la ligne de l'enceinte sur la partie de la propriété Bellissime appelée le *pauvadour*, nom donné, dans le pays, aux surfaces gazonnées où paissent les troupeaux, et, après avoir parcouru une nouvelle distance de 100 mètres, nous arrivons à une maisonnette qui figure sur notre plan : ici, encore, le propriétaire se souvient d'avoir vu un fort vestige du rempart, péniblement démoli, il y a une quarantaine d'années, jusqu'aux fondements. En quittant le chemin de L'Agachon, nous avons eu constamment, sur notre droite, une succession de mamelons formant contrefort au haut plateau d'assiette de la ville antique, et plongeant dans la vallée du Reyran, encore caché à nos yeux. A la hauteur de la maisonnette, la rivière s'est rapprochée; un peu plus loin, elle baigne le pied même de la colline.

A partir de cette maisonnette, nous longeons encore, pendant une cinquantaine de mètres, le talus indiquant, sur la déclivité du *pauvadour*, la continuation du rempart; puis le terrain s'abaisse brusquement jusqu'à la tranchée du chemin de fer de la mine des Vaux, qui nous barre le passage. Cette dépression correspond à une forte érosion opérée, par le Reyran, dans le flanc de la colline que couronnait la muraille d'enceinte, éro-

sion qui, de proche proche, a déterminé un éboulement intérieur assez considérable pour faire disparaître, à la fois, le rempart et les terres qui le supportaient. Ceci expliquerait pourquoi la tranchée du railway des Vaux, cheminant d'abord dans la partie déprimée de la colline, n'a pas même rencontré les fondements du mur d'enceinte, dont elle coupe la ligne à angle droit.

Tournant l'ouverture de cette tranchée, nous montons sur l'extrémité du *pauvadour* Bellissime, qui domine les ruines de l'amphithéâtre, et où va se terminer cette longue excursion.

L'étude des antiquités de Fréjus n'a pas été pour nous l'affaire d'un jour. Nous y sommes revenu à bien des reprises, et parfois, des conclusions, qui nous avaient paru définitives, ont dû être modifiées et rectifiées. Ainsi, en ce qui concerne l'enceinte murale, nous avions d'autant mieux adopté, dans le plan joint à ce volume, le double prolongement proposé par celui de M. Petit, qui la faisait aboutir aux deux extrémités des Arènes, qu'une substruction, qu'on remarque dans le lit même du Reyran (point *A*), pouvait sembler provenir de l'une des tours d'angle de cette enceinte. Mais une fouille postérieure au tirage de notre plan, nous a revelé, entre le chemin des Vaux et l'amphithéâtre, l'existence du rempart, allant se raccorder, en angle presque droit, avec la tour ruinée qui nous a servi de point de départ. La partie qui touche à la tour a été mise à découvert sur une longueur de 8 mètres, montrant le parement régulier de ses deux faces, et donnant la largeur normale de 2 m. 40 cent. Pour le surplus (35 mètres), nous nous sommes

contenté de reconnaître la face occidentale de cette base du mur, dont les assises, d'abord horizontales, suivent ensuite le mouvement ascensionel de la roche sur laquelle il est bâti. Le mur se perd à peu près à la hauteur et dans le très-proche voisinage de la porte consulaire des arènes, et offre, là, quelques arrachements sortant de l'alignement, qui pourraient bien être les restes d'un ouvrage destiné à renforcer l'angle que dessinait le rempart pour se diriger vers la maisonnette, que nous avons au droit de nous, et où, nous le disions tout-à-l'heure, ses vestiges ont été reconnus. Quoiqu'il en soit, une chose demeure établie par le résultat de notre fouille, c'est que l'amphithéâtre avait été construit complétement en dehors de la ville.

Tel était l'immense circuit de cette place forte, munie d'un grand port, que les Romains avaient assise sur la Méditerranée pour s'en assurer la domination contre la puissance de Massilia. Nous avons voulu, pour la première fois, en fournir une description complète. C'est une bonne fortune, pour l'antiquaire, de rencontrer d'aussi grands restes d'une enceinte fortifiée, dont toutes les autres villes gallo-romaines, même Autun (l'ancienne Bibracte), citée à cet égard, n'offrent que de faibles débris. Ici, nous nous trouvons en présence de plus de 2,000 mètres de murs plus ou moins élevés sur le sol, la moitié du périmètre total lequel mesure près de 4,000 m. Le développement tout exceptionnel qu'a reçu ce premier article consacré aux antiquités de Fréjus, ne paraîtra point hors de propos, si l'on considère que, dès l'abord, nous avons dû faire connaître les moyens et procédés de construction des Romains, lesquels se reproduiront systé-

matiquement dans ce qui subsiste de leurs autres édifices. Il nous a semblé ensuite plus naturel, et cela abrégera notre tâche, de décrire, au cours de cette promenade, les portes antiques de Forum Julii, dont nos devanciers avaient fait autant d'articles à part. Enfin, nous ne croyons pas avoir à nous excuser d'être entré dans des détails nouveaux sur ce véritable phénomène d'architecture, qui nous montre une enceinte, garnie de tours, disposée en aqueduc sur une notable partie de son pourtour.

M. Petit (voir plus haut p. 413) nous a donné, à ce sujet, une théorie d'où il résulterait que le canal des eaux a été construit postérieurement au rempart, devenu inutile une fois la paix et la conquête assurées. Ce n'est qu'après avoir fait connaître les deux citadelles et le port, que nous chercherons à élucider ces questions de date, en ce qui regarde la construction simultanée ou successive des diverses parties qui constituent l'ensemble de la grande place maritime des Romains dans les Gaules.

Quant à l'absence de tout chemin de ronde dans la section du rempart servant au passage de l'aqueduc, dont parle M. Petit, il pouvait y être suppléé, en cas de siége, au moyen d'une plate-forme courante en madriers, supportée par une charpente intérieure.

L'enceinte, du moins dans la partie qui nous occupe, était-elle défendue par un fossé? C'est l'opinion, jetée en passant, de M. Victor Petit : « Cette muraille, précédée d'un fossé aujourd'hui comblé (se borne-t-il à dire, p. 31), servait de support de passage à la cuvette de l'aqueduc. » L'existence de ce moyen de

défense, employé d'une manière générale, nous paraît très-problématique ; le pourtour extérieur de l'enceinte n'en montre aucune trace, et dans bien des endroits, ici surtout, la configuration du sol devait y faire obstacle. Il est manifeste que la plus grande force défensive de la place résidait dans ses nombreuses tours, d'où les assiégés pouvaient suffisamment protéger le pied du rempart. Au reste, rien n'empêche de penser, ainsi que le soupçonne M. Victor Petit, qu'il ait été pourvu à la sécurité du canal des eaux par une seconde ligne défensive : les mamelons, qui séparent la ville du Reyran, offrent, à peu de distance du rempart-aqueduc, plusieurs points propices à la construction d'ouvrages avancés, qui paraissent, même, y avoir été établis.

Il nous reste à dire un dernier mot relatif aux tours rondes qui garnissaient l'enceinte. Leur diamètre, évidemment uniforme, nous est fourni par les deux tours du château-d'eau et de la propriété Anglès, les seules dont la circonférence entière ait été reconnue par nos fouilles : ce diamètre, hors d'œuvre, mesure exactement 10 mètres. Quant à la hauteur des tours, elle nous est approximativement indiquée par la partie subsistante de la tour Anglès, laquelle s'élève sur le sol extérieur d'une quinzaine de mètres. M. Charles Texier distribue ces tours le long de l'enceinte à une distance moyenne de 15 mètres. Cette distance semble bien rapprochée, et nous estimons qu'elle doit être au moins doublée ; nous avons, pour nous guider à cet égard, les deux arcades avec tours qui bordent le clos Serraillier du côté du nord-ouest, lesquelles sont séparées par un

intervalle de 36 mètres n'offrant pas la moindre trace d'une tour intermédiaire.

II.

LES DEUX CITADELLES.

La Plate-Forme. — La principale force de la place, du côté de la mer, consistait dans les deux ouvrages considérables que, sans y mettre une précision absolue, nous appellerons la Citadelle de l'Est et la Citadelle de l'Ouest. La première, nous l'avons dit, est plus particulièrement désignée, dans le pays, sous le nom assez moderne de la Plate-Forme, qu'elle doit à sa configuration, mais qui ne conviendrait pas moins à la citadelle occidentale. L'abbé Girardin ne nous en a pas laissé une description proprement dite; il se borne à quelques lignes relatives, surtout, aux magasins construits dans la profondeur de la Plate-Forme, et à la salle voûtée, située vers le milieu, précisément découverte de son temps. Voici ce texte compris dans son chapitre VIII, où il traite du Port.

Quant aux magasins où l'on tenoit les agrès et les provisions des vaisseaux de l'empire, ils se montrent de loin sur une éminence au dessus du port, à l'orient de la ville. Il me souvient qu'étant fort jeune, le bruit se répandit qu'on avoit découvert une ouverture dans cet endroit-là, par laquelle on descendoit dans des caves souterraines ; j'y courus aussitôt, et j'y descendis avec d'autres à la faveur de quelques flambeaux. Nous trouvâmes quatre magasins voûtés, fort larges et fort hauts, qui étoient encore très-bien cimentés, et qui

communiquoient les uns aux autres. Ce ne sont pas les seuls qui sont dans cette éminence qui est carrée, fort grande et soutenue de bons murs. On voit, du côté de la ville, quatre de ces magasins dont les voûtes sont ruinées. Je suis sûr qu'il y en avoit d'autres bâtis au-dessus de tous ceux dont je viens de parler, ou que, du moins, il y avoit des maisons ; on en distingue encore les ruines en remuant le terrain de cet endroit, qui, par la bizarrerie des temps, se trouve aujourd'hui couvert de vignes et de grands arbres fruitiers, qui étendent leurs racines et vivent sur les voûtes des magasins.

Transcrivons pareillement ici les courts passages consacrés à l'ensemble de la citadelle par deux autres devanciers, dont l'attention s'est aussi presque exclusivement portée sur les constructions souterraines de la Plate-Forme. M. de Villeneuve se contente de désigner cet ouvrage avancé par le nom de *Redoute orientale*, peu en rapport avec ses dimensions et son importance.

Cette redoute (dit-il, p. 17) est située sur la même ligne que la Porte Romaine, et la partie orientale se joint avec l'ancien rempart. Elle forme un carré long d'environ 60 mètres sur 50 de large : les murs environnants sont extrêmement épais, surtout vers l'est, où, comme on vient de le dire, ils se confondaient avec les remparts.

M. Texier, sous la rubrique de *Citadelle du Levant*, s'exprime ainsi :

L'orient de la ville est défendu par une citadelle d'une étendue aussi grande que celle du couchant ; ses contours irréguliers, qui suivent les sinuosités du rocher, ainsi que son voisinage de la mer, ont dispensé d'y établir des tours de défense ; les murailles sont d'une épaisseur considérable et sont soutenues par de grands contreforts.

Il est à remarquer que cette citadelle n'est point défendue par des tours, comme les autres fortifications de Fréjus. Les citadelles que l'on trouve dans les anciennes villes du Latium et de la Sicile, ont une certaine analogie avec cette construction, qui était d'une vaste étendue et contenait les dispositions nécessaires pour loger un grand nombre de soldats. Un escalier intérieur conduisait vers une poterne, et de là, jusque hors des remparts..... La construction de la citadelle est

en petits moellons de grès et de laves. Les additions qui y ont été faites sont en ouvrage réticulé. Les rochers qui s'étendent circulairement ont été taillés à pic pour former le bassin du port. La citadelle dominait toute l'enceinte de la ville, qui elle-même est assise sur une haute terrasse couronnant le port et la rade (1e *Mém.* pp. 193 et 195),

La Plate-Forme figure un quadrilatère irrégulier, dont la plus grande face extérieure, regardant le sud-est, mesure 110 mètres; la partie de la muraille extérieure, qui fait front au nord-est, et forme un angle droit avec cette première section, n'en mesure que 80. Les murs donnant l'angle correspondant, et destinés uniquement à isoler la citadelle de la ville, sont loin d'égaler en épaisseur ceux qui la défendaient contre les attaques du dehors; ils mesurent, du côté du nord-ouest, 95 mètres, et 70 seulement du côté du sud-ouest. Pour construire ce grand ouvrage, les Romains profitèrent de la déclivité du sol allant en mourant dans la plaine, et après avoir élevé les deux fortes murailles formant sa défense extérieure, et celle qui, au sud-est, le sépare de la ville, ils nivelèrent l'intérieur au moyen des terres empruntées surtout au vallon dit de Saint-Louis, qui borde le flanc du nord-est. Les travaux de terrassement ont dû être considérables, car la roche intérieure ne constitue que la moindre partie de cette éminence, dont les constructions souterraines ont été établies au fur et à mesure de l'apport des terres de remblai.

Pour procéder à une description méthodique de la Plate-Forme, nous reviendrons à l'angle sud-ouest de la propriété Rolland, dite les Antiques, qui nous a déjà servi de point de repère dans notre promenade

autour de l'enceinte. Nous ne répèterons point ce que nous avons dit des deux fronts extérieurs comme continuation de la ligne générale des remparts; nous nous attacherons aux seuls détails que nous avons voulu réserver.

Jusqu'ici, on a pris la portion de muraille la plus rapprochée de l'enclos appelé le *Paradis*, pour le mur fortifié de la citadelle. Son peu d'épaisseur suffirait pour établir le contraire, et, d'un autre côté, son degré bien supérieur de conservation, qui fait contraste avec les dehors du rempart soumis aux intempéries de l'air, indique bien que c'est là une construction intérieure, très-tardivement mise à jour. Cette muraille séparait les deux plus grands des magasins voûtés pratiqués dans la profondeur de la Plate-Forme : on distingue, vers le haut, les arrachements de la naissance de la voûte qui venait s'appuyer sur le véritable mur extérieur de la citadelle, lequel formait l'autre paroi du premier de ces magasins. La porte cintrée qui s'ouvre dans le mur de séparation, seul subsistant aujourd'hui, n'a rien d'une entrée militaire; ce n'était, évidemment, qu'une ouverture pour communiquer d'un magasin à l'autre. D'ailleurs, nous l'avons déjà dit, les traces de l'enceinte fortifiée se remarquent en avant de cette muraille secondaire : elles consistent en un rognon de bâtisse situé à 25 mètres du mur de clôture du *Paradis*, et suivi, 20 mètres plus loin, d'une portion [illegible] du rempart, de six mètres de long, très-bien parementée à l'extérieur.

De toute cette colossale muraille du sud-est, il ne reste qu'un grand fragment, long d'une trentaine de mètres,

qui suffit pour faire juger de la puissance résistante que les constructeurs avaient donnée à cette partie des fortifications. Trois énormes contreforts servent d'appui à la muraille contre la poussée des terres intérieures; leur épaisseur est de 2 m. 50 cent. et la largeur de leur pied de 4 m. 50 c.: ils sont placés à 8 m. 50 cent. l'un de l'autre. De même que le mur qu'ils contrebutent, leurs diverses faces ont conservé presque tout entier leur revêtement en pierres de petit appareil. Seulement, sur une hauteur moyenne de deux mètres, la base de toute la construction montre la masse de son blocage, débordant le parement supérieur; ce blocage de fondation, qui ne fut jamais parementé, a été déchaussé par l'effet des pluies ou les convenances de l'agriculture, laquelle s'est emparée des terres formant talus autour de la citadelle. Plusieurs rangées de trous interrompent la surface des contreforts et du mur de fond ; ces trous ont dû servir à la pose des pièces d'échafaudage : ceux qui traversent toute l'épaisseur de la muraille, pourvoyaient à l'écoulement des eaux pluviales, lorsque le sol intérieur en était saturé. La hauteur du rempart, entièrement rasé, sur tout son pourtour, au niveau de la plate-forme, est encore, ici, de près de 15 mètres au-dessus de la plaine.

La suite du front sud-est, jusqu'à l'angle oriental (lettre *I*), est représentée par une série d'énormes fragments de muraille couchés sur le flanc de la butte. Au point *J* du plan, nous avons indiqué la position d'une tour, sans être bien certain de sa primitive

existence ; la forme arrondie de quelques-uns des blocs de maçonnerie, qui se trouvent en cet endroit, semblait nous y autoriser. Néanmoins, nous ne voulons point taire le renseignement qui nous a été postérieurement fourni par l'un des propriétaires actuels de la terre où gisent ces grands débris, M. le chanoine Rolland, lequel croit se souvenir d'avoir vu, là, un gigantesque contrefort, et non une tour. Par contre, le même nous a affirmé l'existence, il y a une cinquantaine d'années, à l'angle oriental, d'un ouvrage circulaire dont les restes informes dessinent, aujourd'hui, la figure irrégulière que nous avons essayé de représenter.

Tout le front latéral de la citadelle, faisant face au nord-est, a été conservé jusqu'au niveau de la surface terrassée, montrant son parement intact au-dessus du blocage de fondement, mis ici également à nu par le déplacement des terres. A 35 mètres de l'angle oriental (point *i* du plan), se voit la sortie de deux conduits souterrains superposés, arrivant de l'intérieur. Huit mètres plus loin, les ruines très-distinctes d'une tour (lettre *H*) viennent donner un démenti à l'assertion trop absolue de M. Texier, enregistrée plus haut. Il n'en reste que la base que le déchaussement des terres de support a fait éclater en plusieurs fragments, qui, malgré cette dislocation, se maintiennent encore debout : les deux angles formés par le rempart et la partie de la muraille circulaire qui le débordait, sont très-nettement accusés. A 45 mètres au-delà de cette tour, s'en présente un autre dans le même état de ruine, également marquée *H* sur le plan ; mais celle-ci,

quoique contribuant à la défense de la citadelle, appartient à la suite de l'enceinte générale, et dépasse de quelques mètres l'angle en retour formé par le mur transversal, courant du nord-est au sud-ouest, qui constitue l'une des faces intérieures de la Plate-Forme. Ce mur sépare la citadelle de l'esplanade artificielle, située un peu en contre-bas, à laquelle nous avons donné le nom de Champ de Mars, et qui devait être aussi, croyons-nous, le *Forum*, dans le sens de champ de foire, où se tenaient les marchés.

Par son origine, ou par une prompte assimilation, la population de Forum Julii était entièrement romaine, et on n'avait pas senti la nécessité de se prémunir contre elle ; aussi les murailles de la citadelle, du côté de la ville, entièrement dépourvues de tours, n'avaient-elles reçu qu'une médiocre épaisseur. Celle qui borde le Champ de Mars, a été ruinée au ras du terre-plein de la Plate-Forme ; mais, du terrain inférieur, on en peut suivre la base, qui se trouve encore dans un état de conservation parfaite, sauf vers l'extrémité orientale, où se présente une lacune de quelques mètres dont on serait tenté de faire la porte de communication entre la citadelle et la ville. M. de Villeneuve, dans le plan annexé à son rapport, assigne à cette ouverture indispensable une position qui semble mieux justifiée : « L'entrée de la Plate-Forme, (dit-il, p. 37) « se trouve évidemment au point L (qui marque le « milieu de cette face), où l'on voit un intervalle qui « n'a pas de mur apparent, tandis que, de chaque « côté, il est assez saillant. »

Au sud-ouest, le niveau de la Plate-Forme est de 4

à 6 mètres plus élevé que celui du sol de la ville. De ce côté, la citadelle était presque entièrement bordée par les magasins dont nous avons souvent parlé. Comme à la face sud-est, on a pris également ici un long mur latéral, soutenant encore le terrassement supérieur, pour le front même de la fortification. Nous ne pouvons que reproduire nos précédentes observations : sa plus grande conservation relative, sa couleur même, des arrachements de voûte qu'on remarque à son sommet, nous donnent la persuasion que ce mur formait la paroi intérieure d'un grand magasin longitudinal ; les vestiges du véritable mur de clôture de la citadelle, qui faisait, en même temps, l'autre côté du magasin, se voient très distinctement à quelques mètres en avant (voir le plan).

L'intérieur de la Plate-Forme n'offre plus aujourd'hui qu'une surface parfaitement unie, devenue une terre à blé complantée d'oliviers et bordée de grands chênes, appartenant à M. le docteur Eugène Pascal. Avant toute autre remarque, notre attention se portera sur la construction souterraine qui en occupe le milieu, et est devenue célèbre, parmi les archéologues, sous le nom de *Citerne de la Plate-Forme*, adopté par notre plan, mais que le lecteur, après ce qui va suivre, ne lui maintiendra peut-être pas.

Girardin nous a parlé de la découverte fortuite qui fut faite de cette construction singulière vers la fin du XVIIe siècle, époque de sa jeunesse ; il ne put qu'imparfaitement la reconnaître, obstruée qu'elle était par un amoncellement de terres et de débris qui ne disparut qu'en 1803, grâce aux soins de la commission des fouilles nommée par M. le préfet Fauchet et présidée par

M. le comte Christophe de Villeneuve-Bargemont. Le déblaiement complet, la description exacte, la première et sérieuse étude de l'édifice souterrain de la Plate-Forme sont le fait de cette commission : c'est lui rendre la justice qui lui est due que de copier ce qu'a écrit en si bons termes, sur ce ce sujet intéressant, son savant rapporteur. Le lecteur n'aura point à se plaindre de la longueur de la citation.

Après une visite minutieuse des antiquités de Fréjus, dont il est rendu compte dans la premiére partie du rapport, les commissaires se mirent en devoir de procéder aux fonilles qu'ils avaient reçu mission d'entreprendre.

Il fut convenu (dit M. de Villeneuve, p. 34) qu'on formerait deux ateliers, et le plus nombreux fut destiné à déblayer les voûtes de la Redoute Orientale. Cela ne demandait que du temps et quelques frais. On était assuré d'un succès, si non brillant du moins utile et satisfaisant pour les amateurs d'antiquités. Eu effet, nous eumes la satisfaction de voir se déployer successivement un des plus beaux édifices de ce genre que le temps ait conservés ; et, après quinze jours de travaux, on pouvait parcourir, dans tous les sens, des lieux où auparavant on n'entrait qu'avec peine, et dont on pouvait seulement deviner l'étendue et les dimensions.

Cet édifice souterrain forme un carré de 13 mètres 5 centimètres de longueur sur 10 m. 50 cent. de largeur. Il est divisé en trois galeries voûtées dans une direction parallèle, séparées chacune par cinq piliers épais de 1 m. 25 c., distants l'un de l'autre de 2 m.50, et supportant quatre arcades qui forment une communication, et, par conséquent, quatre autres galeries qui sont en largeur ce que les autres sont en longueur. Les voûtes ont environ 5 m. de hauteur depuis le sol jusqu'à la partie la plus élevée de leur cintre : l'ouverture par laquelle on descend, est carrée, et a environ 2 m. Sa hauteur est également de 2 m., depuis la voûte jusqu'à l'endroit où commence le terrain ; et il est à remarquer que tout l'édifice est surmonté par une plate-forme unie et enduite de cimeat, de sorte que la terre qu'on y cultive mainte-

nant, à l'épaisseur d'un mètre, paraît avoir été rapportée. Aux quatre extrémités du souterrain, se trouve un pareil nombre de canaux qui paraissent remonter dans le mur à une assez grande distance. Ils sont tous dans une situation correspondante, c'est-à-dire, sur le côté le plus long, et à environ un mètre des coins. Leur ouverture, à peu près ronde, est élevée de près de 3 m. 50 c. du sol. Elle peut avoir 30 centimètres de diamètre. La partie du canal qui se rapproche le plus du mur, est construite en pierres, et le ciment en a été enlevé. Mais, à mesure qu'il remonte, il paraît être formé de larges tuyaux de terre cuite, qui s'adaptent les uns dans les autres.

Une fois déblayées, il était interessant de savoir si ces voûtes n'avaient pas quelques communications avec des édifices du même genre : nous fîmes donc sonder le mur dans chacun de ses côtés ; mais, à une certaine épaisseur, nous trouvâmes la terre, et nous acquîmes, par là, la conviction qu'elles étaient parfaitement isolées, et que, s'il y en avait d'autres, leurs issues étaient inconnues.

Quelle était la destination de ces voûtes souterraines?

Voila la question qui dut se présenter naturellement. Nous nous réunîmes d'abord à penser que ce ne pouvait être qu'une conserve d'eau destinée à fournir les vaisseaux qui mouillaient dans le port, ou la ville en temps de siège, dans le cas où l'aqueduc aurait été coupé. Divers motifs semblaient fortement appuyer ces conjectures. Il a été dit plus haut, et il est aisé de s'en convaincre par l'inspection des lieux, qu'une branche de l'aqueduc se dirigeait vers le port : n'était il pas à présumer que cette eau pouvait servir à remplir cette citerne, quand les circonstances l'exigeaient ? La pente et la construction des canaux qui se trouvent aux quatre coins, semblaient encore indiquer qu'ils étaient destinés à y verser de l'eau quand elle y était dirigée. Ces idées furent extrêmement fortifiées par l'inspection d'un grand plan de Lyon, aux extrémités duquel sont représentés les monuments antiques et modernes qui se trouvent dans cette ville. On y voit le plan géométrique d'un édifice souterrain connu sous le nom de *Conserve d'eau*, qui est absolument semblable à celui que nous joignons à notre mémoire. L'unique différence, c'est qu'il y a cinq rangs de voûtes dans celui de Lyon, différence qui ne saurait en rien influer sur leur destination présumée.

Dans cette persuasion, nous nous occupâmes de faire quelques recherches sur la direction des canaux angulaires : nous creusâmes la terre au-dessus, et bientôt nous nous aperçûmes

que ce canal (1), après avoir suivi en ligne directe pendant quelques mètres, tournait tout-à-coup à droite, du côté opposé à l'aqueduc, où nous supposions qu'il devait aller. Un conduit, qui lui est correspondant dans le mur oriental de la redoute, offrait un aliment important à notre curiosité. (2) Nous fîmes, en conséquence, quelques recherches, et elles nous firent découvrir un second conduit, placé au-dessus de celui que nous connaissions, et beaucoup plus petit que lui ; mais nous ne pûmes établir aucune conjecture, puisqu'ils se dirigeaient l'un et l'autre dans des sens opposés, et qu'ils étaient trop étroits et trop enfoncés dans la terre pour pouvoir les suivre.

Ainsi, nos idées premières se trouvaient à peu près déroutées ; mais elles le furent bien davantage, lorsqu'après avoir déblayé les voûtes, nous nous aperçumes que la couche de ciment, qui couvrait le sol, n'offrait aucune trace de ce sédiment que laissent les eaux quand elles séjournent long-temps; qu'il n'y avait rien qui indiquât la hauteur successive de ce liquide, ainsi qu'on le voit dans toutes les citernes ; qu'aucune issue n'avait été pratiquée pour les cas où on aurait voulu vider celle-ci, ou même la renouveler.

A l'époque où se faisaient ces fouilles, deux hommes de l'art, MM. Fabre et Pierrugues, l'un, ingénieur en chef, et l'autre, ingénieur ordinaire du département, se trouvaient à Fréjus pour affaires de service : leurs connaissances spéciales furent mises à contribution par les membres de la commission archéologique. Comme ceux-ci, M. Fabre avait pensé, au début, que la salle souterraine de la Plate-Forme ne pouvait être qu'une conserve d'eau. « Après avoir vérifié nos observations sur « les lieux, écrit le rapporteur (p. 40), elles lui paru« rent assez fortes pour combattre notre première opi« nion, qu'il avait d'abord partagée. » La part prise par l'ingénieur ordinaire à cette intéressante discussion, tient plus de place dans le rapport, et la commission recon-

(1) Le canal, seul recherché, est celui de l'angle oriental.
(2) C'est le double conduit dont nous avons signalé l'existence, en décrivant le front nord-est de la citadelle (point *i* du plan).

naît que « ses idées ont infiniment servi à rectifier les siennes, » quoique quelques-unes n'aient point été adoptées par elle.

M. Pierrugues, ajoute M. de Villeneuve, nous conseilla d'enlever un fragment du ciment qui couvre le mur, pour en examiner les qualités. et constater ses rapports avec celui qu'on employait pour contenir l'eau. Cet avis fut suivi, et il ne produisit rien qui tendît à confirmer ou à détruire notre première opinion, puisque le ciment, qui était à la vérité peu épais, était assez semblable à celui que nous avions trouvé dans l'aqueduc : mais, en creusant davantage, nous trouvâmes une couche très-considérable de charbon pilé, mêlé avec du ciment. Tout le monde sait que l'effet de cette substance est *d'asorber l'humidité, et de faire en quelque sorte l'office d'éponge*; elle se dissout d'ailleurs dans une eau trop abondante, et finit par se détacher. Il est donc évident, d'après cela, que ces souterrains n'ont point été construits pour servir de réservoirs ou conserve d'eau. Mais, dans ce cas, à quoi servaient les quatre tuyaux angulaires ?

Sur ce point, les idées de M. Pierrugues diffèrent de celles des membres de la commission, bien que, comme elle, il en soit venu à penser que la salle voûtée de la citadelle de l'Est n'etait point une citerne.

« Il est certain (dit l'ingénieur, dans une lettre que reproduit le rapport) qu'au premier aspect, on est tenté de considérer ces tuyaux comme des canaux destinés à conduire les eaux de la pluie qui tombaient sur la superficie du terrassement de la redoute ; mais si on indique un autre usage de ces briques creuses, la présomption qui en resta sera bientôt dissipée. Or, il est encore vrai que les Romains, pour soulager la charge de leurs voûtes, étaient dans l'habitude de remplir les reins avec des briques creuses de 8 à 9 cent. de diamètre, sur 20 à 25 c. de longueur, qui s'emboîtent précisément les unes dans les autres, comme si elles étaient destinées à conduire de l'eau. On trouve cette construction dans les Thermes de Caracalla, où M. de Saint-Far en prit l'idée. et en reproduisit l'application dans quelques édifices à Paris. »

Tout en rendant justice à l'*ingéniosité* de cette ex-

plication, la commission déclare qu'elle ne lui a pas paru « s'adapter parfaitement aux circonstances dont il s'agit »; elle fait remarquer que les tuyaux des souterrains de Fréjus sont beaucoup plus larges que ceux dont M. Pierrugues indique les dimensions: « De plus « (ajoute le rapport en manière de conclusion, et il « faut prendre note de cet apercu nouveau), leur pente, « leur direction, leur position symétrique semblent an- « noncer une destination plus précise, et nous serions « assez portés à croire *qu'ils avaient été faits pour en- « tretenir un courant d'air, et faire l'office de ventila- « teurs.* »

Un autre point, de peu d'importance, sur lequel M. Pierrugues et la commission diffèrent d'avis, est la question de savoir si, comme le pense le premier, le but principal des constructeurs, en édifiant ces voûtes souterraines, a été d'amoindrir la charge des terres de remblai et de diminuer d'autant la force de leur poussée contre les murs formant le pourtour de la citadelle, ou si, comme l'estiment les commissaires, « ces voûtes ont été construites pour servir de magasins quelconques, » l'autre objet, en supposant qu'il soit entré dans le plan des ingénieurs romains, « n'ayant pu être que très-accessoire (p. 44).» Mais, en présence des observations faites en commun, tous sont d'accord sur l'affectation de l'édifice souterrain comme ayant contenu toute autre chose que de l'eau.

Restait à expliquer cette similitude que les membres de la commission avaient, dès l'abord, cru trouver entre la salle souterraine de la Plate-Forme et la constrution

à laquelle le plan général de Lyon, placé sous leurs yeux, donnait le nom de *conserve d'eau*. Ayant pu se procurer, ultérieurement, l'*Histoire littéraire* de cette ville par le père Colonia, le premier qui ait fait connaître l'édifice dont il est question, ils ne virent rien dans son texte qui contrariât leur seconde opinion; nous le reproduisons, afin de mettre le lecteur en possession de toutes les pièces de cet important litige archéologique. Voici donc comment s'exprime le père Colonia :

« Parmi les réservoirs, les bains, et les autres édifices destinés à recevoir l'eau de nos aqueducs, il en reste un, dans la vigne des religieuses Ursulines, près de Saint-Just, qu'on peut regarder comme un monument antique des mieux conservés qui soient peut-être en Europe. Ce sont des bains romains construits dans la terre, faits en forme de voûtes, et fort régulièrement décorés par une triple enceinte de portiques, encore tout entiers. Ils ont 45 pieds de longueur, et 44 de largeur. La muraille a 3 pieds d'épaisseur, et le ciment qui les incruste est presque aussi dur que la pierre même. » (Tome Ier, page 48).

Les commissaires ont omis de déduire les conséquences qu'ils tirent de ce texte : évidemment, et le père Colonia semble le donner à entendre, ils y ont vu l'indication que l'édifice lyonnais était une sorte d'établissement thermal. « Si ce passage (se contentent « ils de dire, p. 43) n'était pas suffisant pour prouver que les voûtes souterraines de Fréjus n'ont rien « de commun avec la conserve d'eau de Lyon, on « pourra acquérir un nouveau degré de conviction en « examinant le plan géométral et l'élévation de cet « édifice qui se trouvent dans l'ouvrage cité. »

Voici, enfin, dans quels termes M. de Villeneuve termine cette discussion loyale et approfondie, qui paraît

sait, dès le début, avoir épuisé un sujet sur lequel on dispute encore.

Il résulte de toutes les considérations que nous venons de présenter, que le monument que nous avons fait déblayer, et que nous venons de décrire, n'était point une conserve d'eau, comme nous l'avions cru d'abord. Il est très-difficile, sans doute, de décider quel était son usage spécial ; mais on peut avancer, avec quelque probabilité, qu'on l'employait à contenir des matières sèches, qui avaient besoin d'être garanties de l'humidité : sa situation au milieu d'un ouvrage de fortification, et dans le voisinage du port, semble faire croire qu'on y déposait des cordages, des rames, des armes ou des machines de guerre ; peut-être même servait-il de casemates dans un cas de nécessité... (1) Nous sommes loin cependant de donner notre opinion comme décisive. Les détails dans lesquels nous sommes entrés, prouveront que notre unique but a été de rassembler tout ce qui tend à faire connaître l'ensemble de ces ouvrages, de recueillir les diverses conjectures auxquelles on se livre, en les examinant avec soin, et de mettre, enfin, ce résultat sous les yeux des savants qui se livrent à l'étude de l'antiquité. Ce que nous ne craindrons pas de répéter, c'est que ce monument mérite toute leur attention et leur intérêt, sous quelque rapport qu'on le considère. (*Rapport*, p. 44).

Cette importante découverte reçut une nouvelle et plus grande publicité du voyage entrepris peu après, à travers la France méridionale, par un savant membre de l'Institut, en même temps, conservateur des médailles et antiquités de la Bibliothèque impériale, lequel a consigné ses observations dans un ouvrage en quatre volumes, aujourd'hui d'un grand prix pour la science. Toutefois, on est surpris du peu de place accordé par Millin aux monuments de Forum-Julii. Sa relation est l'œuvre d'un voyageur fatigué et mécon-

(1) « On tirait parti de ces voûtes (dit, de son côté, M. Pierrugues) comme magasins pour conserver les pièces démontées des machines de guerre, et surtout les approvisionnements de pieux et de fascines qui servaient à faire les retranchements intérieurs (en cas de brèche.) »

tent du peu de ressources et d'aises que lui offrit la bourgade d'alors : il a hâte d'en sortir, et son livre porte les traces d'une mauvaise humeur dont la réputation de Fréjus a longtemps pâti. La salle souterraine de la citadelle de l'Est fut surtout ce qui attira son attention. Millin venait de visiter l'édifice de Lyon ; mieux que personne, il était à même d'établir une comparaison que la commission locale n'avait pu faire *de visu*. Pour lui, notre monument paraît être une citerne.

Nous descendîmes, dit-il, à l'aide d'une échelle, dans un souterrain que M. Fauchet, alors préfet du Var, avait fait décombrer ; il est entièrement vide. C'est une conserve d'eau : elle est formée de galeries en arcades, dont trois règnent sur la longueur, et quatre sur la largeur ; il y a, aux quatre coins, un trou par lequel l'eau entrait dans la conserve. Elle est assez semblable à celle de Lyon. L'enduit dont les murs sont couverts est d'une composition remarquable : on les a d'abord crépis, et sur cette première couche on en a étendu une seconde qui contient une grande quantité de charbon réduit en poussière ; une troisième couche de mortier recouvre le tout. Les anciens auraient-ils connu la propriété que possède éminemment la poudre de charbon d'empêcher la putréfaction de l'eau ? En ce cas, ils auraient fait par hasard et par une suite de tâtonnements, une découverte que M. le sénateur Berthollet n'a due qu'à son génie (1).

A côté de cette courte description, il faut placer ce que dit Millin du monument de Lyon, afin que le lecteur ait tous les éléments nécessaires pour se former une conviction dans cette question fertile en controverses :

On voit dans une vigne qui fait partie de l'ancien couvent des Ursulines, une construction souterraine qui est vulgairement appelée la *conserve d'eau*, parce qu'on croit qu'elle était destinée à conserver de l'eau pour un bain qui était plus bas. Le plan de cette construction est carré ; une galerie règne autour, et la partie intérieure est coupée transversale-

(1) *Voyage dans le Midi de la France*, Paris 1807, t. II, p. 488.

ment par trois galeries qui se croisent; l'entrée de chacune est formée par une arcade; toutes sont voûtées. La profondeur est à peu près de douze marches. Neuf ouvertures dont la voûte est percée, paraissent avoir servi pour donner de l'air à ce souterrain dont la maçonnerie est très-solide, très-bien conservée, et recouverte d'un ciment aussi dur que la pierre même. Dans un des quatre coins de la galerie qui l'entoure, on voit une ouverture placée à six pieds environ au-dessus du pavé; la tradition veut qu'elle ait servi pour introduire l'eau dans ce réservoir, qui paraîtrait plutôt avoir été un cellier; cela est d'autant plus probable que nous n'y trouvâmes aucune ouverture par laquelle l'eau eût pu s'écouler.

Ainsi Millin est très porté à croire que l'édifice de Lyon n'est point une conserve d'eau, et il en voit une preuve, ou du moins un fort indice, dans cette absence de toute ouverture inférieure qui eût pu servir à l'écoulement des eaux, remarque déja faite par la commission de 1803, en ce qui concerne la salle voûtée de Fréjus; mais le savant accadémicien paraît avoir ignoré le travail si substantiel de cette commission, et la rapidité de sa visite ne lui a pas permis de constater ce défaut d'issue qui ici, comme là, s'accorde mal avec le plan et les nécessités d'une citerne.

L'attention de M. Texier s'est également portée sur le monument souterrain de la Plate-Forme. A l'inverse de la commission, il avait d'abord pensé, lors d'un premier voyage, que ce ne pouvait être qu'une construction propre à emmagasiner des matières sèches, notamment des céréales; de nouvelles observations, qu'il va nous faire connaître, l'amenèrent postérieurement à conclure que c'était bien là une conserve d'eau.

Au milieu de la citadelle, dit-il, se trouve, dans le terre-plein, une grande citerne destinée à contenir les eaux pour

l'usage des troupes. Des fouilles faites sur la partie supérieure de cette cirterne, ont mis à découvert un dallage en pente et des murs disposés en carré, qui paraissent indiquer qu'elle se trouvait au milieu d'une *area* ou cour. On se contentait alors d'y recueillir l'eau des pluies ; peut-être aussi quelque source voisine, actuellement tarie, y portait-elle ses eaux.

L'intérieur de la citerne est soutenu par deux rangées d'arcades transversales et divisé ainsi en trois nefs. Le mortier qui les recouvre a été fabriqué et appliqué avec un soin particulier ; les angles sont arrondis, tant aux arêtes des arches que dans la jonction du sol avec les murs.

Comme, dans la première année que je visitai les ruines (1828), je n'avais trouvé, dans cette construction aucun conduit destiné à y amener les eaux, j'avais pensé d'abord qu'on pouvait la considérer comme une réserve de grains. L'attention que j'avais portée sur l'enduit avait contribué à m'induire en erreur. En effet, j'avais remarqué, sous la première couche du ciment, une épaisse couche de charbon pilé et de chaux ; or, suivant le texte de Vitruve (L. VII, ch. 4), les anciens employaient cette précaution pour détourner l'humidité des constructions exposées à cet inconvénient ; j'en concluais que cette salle avait dû servir à recevoir des matières sèches, telles que des grains. Mais, à un second voyage, lorsque j'étudiai l'aqueduc, j'y vis la même couche de charbon recouverte par le mortier. De plus, je retrouvai les conduits de l'aqueduc qui portaient l'eau à la citerne : ces conduits sont obstrués dans l'intérieur, mais on les observe fort bien dans un château-d'eau voisin. (1° *mém.* p. 194).

Avant de formuler une opinion personnelle, épuisons l'exposé de la question par la mention de ces quelques lignes de M. Victor Petit, lequel a joint à son texte une vue perspective, représentant la moitié de notre salle souterraine, qui en fait très-bien comprendre la disposition.

On reconnaît (dit-il p. 46) que l'édifice se compose de trois voûtes parallèles en berceau plein-cintre, lesquelles sont traversées par quatre rangées d'arcades plus basses, également à plein-cintre, et destinées à faire communiquer entre elles les trois galeries principales. Celles-ci ont 14 mètres de longueur, sur 3 m. de largeur : la hauteur, sous clef, est de 4 m. Notre plan indique la symétrie de la position des piliers carrés, construits en blocage, revêtus de petites pierres carrées,

lesquelles ont été autrefois recouvertes d'un enduit destiné, pense-t-on, à préserver les murs de l'infiltration des eaux. Tout porte à croire, en effet, que cette salle n'est autre chose qu'une citerne établie au centre d'autres constructions, dont les toitures ou les terrasses étaient aménagées pour verser toutes les eaux pluviales dans le réservoir que nous décrivons, et dont la seule entrée semble être l'ouverture qui s'est révélée par l'éboulement des terres qui l'obstruaient...

En terminant, M. Victor Petit signale un fait que nous ne sommes pas à portée de vérifier, c'est l'analogie qui, selon lui, « existe entre la citerne de Fréjus « et la grande citerne de la célèbre abbaye de Vézelay « (Yonne). »

Nous n'avons point à regretter les développements qui précèdent sur un monument presque unique dans son genre, et le mieux conservé, le seul intact de ceux qu'on peut voir à Fréjus. Nous n'ajouterons rien aux diverses descriptions qu'on vient de lire, et dont une double visite, faite en 1876 et en 1878, nous a mis à même de confirmer tous les détails, donnant, toutefois, la préférence aux mesures de M. de Villeneuve comme les plus exactes. Le pavé des galeries se compose d'un épais béton, malheureusement crevassé vers l'angle de l'est, ce qui donne lieu à des infiltrations d'eau pluviale formant une nappe souterraine de 20 à 25 cent. de profondeur, laquelle, faute d'écoulement et de moyens suffisants d'évaporation, ne disparaît jamais entièrement, même dans la saison sèche. Cependant, une certaine quantité de terres et de débris, amoncelés sous l'ouverture par laquelle on descend, permet de considérer l'ensemble de la construction. On peut aussi, en s'aidant de quelques grosses pierres introduites du dehors, et en mettant à profit un ourlet de vase des-

séchée, laissé en été, par le retrait des eaux, le long des murs, se rendre parfaitement compte des principaux détails : bien entendu qu'on doit se munir de flambeaux, car l'ouverture pratiquée au sommet de la voûte ne fournit à l'observateur qu'un jour absolument insuffisant. La deuxième planche jointe à ce volume, contient un plan et deux coupes différentes de l'édifice de la Plate-Forme, qui en donnent l'idée la plus exacte et la plus nette. M. Méro a marqué, vers le milieu de la muraille du sud-est, entre les deux piliers engagés, la place d'une porte murée, dont nous avons pu reconnaître très-distinctement le montant de gauche, formant, avec la muraille, un angle bien parementé; le montant de droite n'apparaît pas, et la bâtisse intermédiaire semble antique. Etait-ce une ouverture projetée dans le plan primitif, et a-t-elle été bouchée peu de temps après sa construction? Nous ne saurions le dire.

Mais il est grand temps de conclure.

Comme Girardin, la commission de 1803 et MM. Fabre et Pierrugues, comme l'avait d'abord pensé M. Texier lui-même, nous estimons que la salle souterraine de Fréjus n'était point une citerne. La grande raison de décider c'est qu'on n'y trouve, au ras du pavé, aucune issue pour l'écoulement des eaux, car celle dont nous venons de parler, si elle a fonctionné, eût été une véritable porte d'entrée, impliquant l'idée d'un magasin, et non l'orifice d'un canal. On a remarqué ce qu'a dit M. de Villeneuve de l'absence, dans les parties basses de la construction, de tout dépôt ou sédiment nécessairement produit par un long séjour des

eaux. Le principal argument de M. Charles Texier, emprunté à Millin, se tire de la composition de l'enduit qui recouvre les parois intérieures de l'édifice souterrain. Une partie de cet enduit se trouve mélangée avec du charbon pilé : Millin voit, dans l'emploi de cette substance, le dessein d'empêcher la putréfaction de l'eau, et M. Texier déclare l'avoir reconnue dans la confection des parois du canal de l'aqueduc; mais, au cours de son troisième mémoire (p. 251), il semble lui-même ôter à son argument toute sa force, en disant : « On « ne peut, au reste, supposer que ce charbon ait été « destiné à purifier l'eau, puisqu'il est recouvert par « un enduit fort épais de ciment et de mortier. » Nous avons ramassé et déposé à la Collection de la ville, deux fragments d'enduit détachés du mur de la salle voûtée de la Plate-Forme; en voici l'exacte composition : une première couche, celle-ci adhérente à la muraille, avec forte proportion de charbon pilé; une seconde sans charbon, où la brique pilée domine; et une troisième en chaux presque pure, avec légère addition de brique pilée. Il est donc évident que la première couche, séparée du liquide par les deux autres, n'eût pu avoir sur lui aucune action, et ici s'applique parfaitement l'observation de Vitruve, rapportée par M. Texier, que les anciens employaient, dans leurs enduits, la poudre de charbon pour absorber l'humidité des murs.

Ce qui peut frapper le plus le lecteur dans les paroroles reproduites de M. Charles Texier, c'est, d'abord, ce qu'il dit de ce dallage en pente, encadré de murs, destiné à faire l'office d'entonnoir pour recueillir et

transmettre à la citerne l'eau des pluies. A cela, nous ne pouvons faire qu'une réponse, c'est qu'une fouille de 4 mètres carrés, pratiquée sur le dessus de la salle souterraine, dans la partie N. E. du terrain, ne nous a montré qu'une surface entièrement plane, formée d'un fin béton en caillous cassés très menu, et noyés dans un abondant ciment, confirmant ainsi ce détail de la description précédente de M. de Villeneuve, que « tout l'é« difice est surmonté par une plate-forme unie et en« duite de ciment. »

M. Texier parle ensuite, comme les ayant reconnus, de conduits souterrains qui portaient les eaux de l'aqueduc à la citerne, avouant, il est vrai, que ces conduits sont obstrués à l'intérieur, mais ajoutant qu'on les observe très-bien dans un château-d'eau voisin. C'est là une affirmation qui manque de précision et nous reporte à ce que M. de Villeneuve et lui nous disaient, dans l'article précédent, de la bifurcation de l'aqueduc. Le premier, dirige vers le port le canal dérivé de ce château-d'eau dont nous avons longuement parlé. Quant à M. Texier, nous rappelons ses paroles : « Ce « château-d'eau porte son tribut à la citadelle; mais « on remarque, dans la partie inférieure du mur, un « conduit souterrain dirigé vers la place, qui portait « peut-être ses eaux dans le bassin situé au milieu du « Forum. » A cet égard, le rapport de 1803 contient d'autres constatations dont c'est ici la place. Après avoir dit qu'une branche de l'aqueduc se dirigeait vers le port, pour le service public, M. de Villeneuve ajoute (p. 27) : « On en trouve encore quelques vestiges à « l'entrée des magasins, vers le haut de la vigne du

« Paradis, où nous avons supposé qu'il y avait un « bassin, ou tout au moins un canal. » Ce passage se complète par le suivant, qui se lit dix pages plus loin : « On voit encore dans la partie extérieure de la Plate-« Forme, à 4 mètres du côté occidental, un conduit « voûté se dirigeant vers l'aqueduc; comme il est large « et haut, un homme y entra, et le suivit dans un es-« pace d'environ 44 mètres. »

Nous avons fait désencombrer l'entrée ou plutôt la sortie, devenue invisible par suite d'éboulements, de ce conduit voûté, marqué *i* sur notre plan, à sa véritable place, c'est-à-dire à 10 mètres en dehors de l'angle occidental de la Plate-Forme. Ce souterrain, large de 55 centimètres et haut de 1 m. 10 c., peut aujourd'hui être parcouru sur une étendue de plus de cinquante mètres : après une vingtaine de pas, il incline à gauche, et prend la direction du château-d'eau. Ce ne peut être que de ce conduit souterrain que M. Texier a entendu parler, car il n'en existe aucun autre se dirigeant du château-d'eau vers la citadelle. Celui-ci est évidemment un canal voûté; nous en avons retiré quelques larges plaques d'un sédiment tufier recouvrant le sol et indiquant que l'eau y avait longtemps coulé. Ce canal sera, si l'on veut, une preuve de la bifurcation de l'aqueduc; mais il n'est pas possible, par la pensée, de l'utiliser pour en amener les eaux dans la citerne de la Plate-Forme, car son ouverture de sortie est placée à un niveau au moins aussi bas que celui du sol de la salle voûtée ; elle est dominante, relativement au Forum, et surtout à l'anse du Paradis, l'un et l'autre situés tout auprès : il est donc rationnel de penser que

les eaux du canal se dirigeaient vers ces deux points, ou vers l'un d'eux.

Ces dernières remarques nous paraissent encore venir à l'appui de l'opinion, que nous partageons, que la salle qui occupe le centre de la Plate-Forme, n'est point une conserve d'eau, mais un magasin souterrain complétant ceux que nous allons maintenant décrire.

Avant Girardin, en 1698, un ingénieur du temps, dans un mémoire dressé pour proposer la restauration du port de Fréjus, terminait ainsi sa description de ce port : « Fort près de là, on découvre de grands ma« gasins qui servaient peut-être pour l'avitaillement « des galères ; par la bizarrerie des temps, il croît de « bon vin au-dessus ; mais on pourroit encore profiter « de ces beaux greniers voûtés, que tant de siècles « n'ont endommagés en rien (1). »

Moins de trente ans après, l'historien de Fréjus, dans un passage reproduit au début de cet article, nous montre ces constructions déjà très-dégradées : « On voit, dit-il, du côté de la ville, quatre de « ces magasins dont les voûtes sont ruinées. »

M. de Villeneuve, au commencement de ce siècle, les decrit à peu près dans l'état où elles se trouvent aujourd'hui.

La partie du sud-ouest de la redoute est occupée, dit-il, par cinq rangs de magasins voûtés, parallèles les uns aux autres. Le premier, qui s'étend jusque vers le milieu de la plate-forme, est long d'environ 20 mètres, et large de 5 : les voûtes en sont détruites, et on n'en voit que le commencement. Les quatre autres sont dans une proportion de moitié plus petite ; mais ils sont mieux conservés, et les voûtes de

(1) Nous tirerons un plus grand parti de ce document intéressant lorsqu'il sera question du Port.

quelques-uns subsistent presque dans leur entier. (*Rapport*, p. 18).

M. Texier s'abstient de toute description ; il s'est borné à mesurer la largeur des magasins, qui, selon lui, varie de 3 mètres jusqu'à 5 m. 50 cent.; mais il s'occupe de leur destination, à propos de cette pente maçonnée dont il nous a déjà parlé, conduisant des magasins à la partie réservée du port, et sur laquelle nous reviendrons bientôt.

Dans ses trop rapides notes consacrées, en 1835, aux antiquités de Fréjus, M. Prosper Merimée a un mot pour les magasins de la Plate-Forme. « Quelques « grands souterrains voûtés tombant en ruines, écrit-il, « sont attenants à la même enceinte : sans doute c'é- « taient des dépendances du port de Fréjus, des maga- « sins, des arsenaux ou des ateliers (1). »

Celui qui a le mieux étudié cet ensemble de constructions est M. Victor Petit, et il convient de lui faire honneur de sa description, formulée en ces termes :

Les constructeurs romains tirèrent parti de la déclivité du sol vers le rivage de la mer pour établir (derrière la haute muraille d'enceinte et dans le remblai de la Plate-Forme) plusieurs salles voûtées parallèles entre elles, et séparées seulement par des murs n'ayant guère plus d'un mètre d'épaisseur. Une quantité considérable de broussailles ont pris racine dans les monceaux de décombres qui proviennent de la chute des voûtes.......... Ces voûtes, toutes en berceau plein-cintre, sont formées d'une masse énorme de blocage, c'est-à-dire de monceaux de pierres de toutes les grosseurs, employées telles qu'elles furent tirées des carrières et empâtées dans un mortier très-compacte, qui a dû être d'une pâte très-fine lors de sa mise en œuvre. A peine. dans ce blocage, peut-on trouver une fissure dans laquelle puisse pénétrer un fêtu

(1) *Notes d'un Voyage dans le midi de la France*, par P. Mérimée. Inspecteur général des monuments historiques de France; Paris, 1835, Fournier imp. lib. p. 253.

de paille. Une porte cintrée, encore entière. et quelques vestiges d'arcades font reconnaître que de semblables ouvertures mettaient toutes ces salles en communication. indépendamment d'ouvertures plus grandes, établies dans le grand mur de pourtour de la Plate-Forme. Il ne semble pas douteux que ces salles ne fussent des magasins de dépôt pour les approvisionnements du port antique. (*Note descriptive*. etc., p. 50.)

On n'a parlé jusqu'ici que de cinq magasins établis sur le bord du terre-plein de la Plate-Forme : il faut en compter sept, en y comprenant les deux dont il a été question plus haut (pages 440 et 444). Nous ne répéterons pas les observations qui nous ont fait conclure à leur existence; le lecteur en sera juge, et nous avons la confiance que son appréciation confirmera la nôtre.

Commençant par le front S O., et nous portant à quelques mètres du canal souterrain que nous venons d'examiner, voici comment se présentent ces magasins.

D'abord, une vaste salle, autrefois voûtée, doublant en quelque sorte le flanc de la citadelle, sur une longueur de 42 mètres, avec une largeur de 5 m. Son extrémité N. O. est marquée par un mur en équerre, indiquant la forme de la salle; un autre pan de mur, perpendiculaire à la muraille de soutènement, désigne l'extrémité opposée, un peu moins large que le côté qui lui fait face.

En retrait de quelques mètres, et s'enfonçant dans la Plate-Forme, viennent les cinq magasins, seuls mentionnés jusqu'ici. Les deux premiers ont 12 mètres, 60 cent. de profondeur, sur une largeur de 4 m., et une hauteur de 5 m.; l'un, a conservé les deux-tiers, et l'autre, la moitié de sa voûte. Le mur qui les séparait, a disparu, sauf vers le fond où se distinguent un certain nombre de voussoirs, encadrés d'un chape-

let de petits moellons et ayant appartenu à une porte de communication. A l'entrée du premier magasin, un angle bien parementé indique la direction de la muraille qui fermait extérieurement ces diverses salles. Les murs intérieurs montrent, par parties, leur revêtement en pierres de petit appareil, sans trace d'enduit, probablement disparu.

Les deux magasins suivants, un peu plus larges et un peu moins longs, mesurent 10 mètres sur 5 m. 50 c. Leur mur de séparation subsiste, n'indiquant aucune ouverture pour communiquer de l'un à l'autre; on ne voit pas de porte, non plus, pour passer dans le magasin qui suit : les portes d'accès, s'ouvrant sur la ville, suffisaient sans doute, pour les salles qui ne communiquaient point entre elles, aux nécessités du service.

La salle qui s'offre à nous, après ces quatre magasins, affecte de bien plus grandes proportions : 25 mètres de profondeur, sur une largeur de 4 m. 80 c. La voûte entière s'est effrondée, sauf une partie des retombées retenues par les deux murailles latérales, dont le parement a peu souffert. Ajoutons ici, que le mur formant le fond des cinq magasins qui précèdent, quoique fortement travaillé par la poussée des terres de remblai, est encore dans un assez bon état de conservation. C'est vers le premier tiers du mur de droite, que s'ouvre la porte cintrée, haute de 4 m. et large de 1 m. 80 c., que nous avons déjà signalée, laquelle faisait communiquer le magasin où nous nous trouvons, avec celui que nous avons reconnu, doublant le commencement de la face S. E. de la citadelle, dans une position identique à celle du long magasin latéral du

sud-ouest. Celui-ci formait également un parallélogramme irrégulier, dont notre plan reproduit la configuration, mesurant 16 mètres 50 cent. sur la longueur, 4 m. à l'une des extrémités, et 6 m. 80 c. à l'autre, où se voit le mur de fond, formant, avec la muraille séparative des deux magasins, une encoignure au haut de laquelle existe encore un restant de la voûte qui reliait cette muraille au rempart d'enceinte de la citadelle.

On remarque, dans le long mur faisant face à la ville, quelques parties du revêtement, dont les petites pierres carrées sont disposées en losange, ce qu'on appelle l'appareil *réticulé*. MM. Texier et Petit ont cherché à expliquer cette disposition. Le premier semble y voir l'application d'un système : « La construc-« tion de la citadelle, dit-il, est en petits moellons de « grès et de laves : les additions qui ont été faites sont « en ouvrage réticulé (1). » Le second se demande, (p. 53), si les constructeurs crurent trouver là un motif d'ornementation, une cause de solidité, ou tout simplement l'emploi de matériaux plus petits que ceux taillés pour la construction générale? Nous serions porté à croire que cet accident, qu'on ne retrouve dans aucune autre partie des murs de la citadelle, est une simple fantaisie d'ouvrier, primitivement masquée, du reste, par le mortier ou ciment qui devait recouvrir la muraille en question, laquelle, nous croyons l'avoir établi, n'était qu'une muraille intérieure. C'est beaucoup s'avancer que d'y voir *à priori*, comme M. Texier, une marque et une preuve d'additions faites aux constructions premières de la Plate-Forme.

(1) Ier *Mém*. p. 195.

'ous ceux qui ont parlé de ces salles voûtées, à l'ex-
tion de M. Charles Texier, n'y ont vu que des ma-
ins d'approvisionnements pour la marine. « Ils ser-
ent pour l'avitaillement des galères, » dit le mémoire
1698 ; « on y tenoit les agrès et les provisions des
sseaux, » ajoute Girardin : pour M. Mérimée, ce sont
es magasins, des arsenaux ou des ateliers ; » pour
Petit, enfin, « des magasins de dépôt pour les ap-
visionnements du port. » M. Texier, ayant le pre-
r et seul reconnu la pente en maçonnerie qui va
ces salles à la partie du port appelée le *Paradis*, a
sé et nous a déjà dit (v. ci-dessus, p. 393) qu'il ne
ait pas les considérer comme ayant pu servir à ren-
ner les agrès de la marine, mais comme destinées à
ttre à couvert les petites galères, après les avoir ha-
s sur la pente maçonnée. « L'usage de tirer à sec
es navires (ajoute-t-il, à l'appui de son opinion), re-
onte aux temps les plus reculés ; » et il croit pou-
avancer qu'Octave, vainqueur à Actium, et maître
flotte d'Antoine, n'envoya à Fréjus que « des vais-
x légers. (1) » C'est là une affirmation qui paraîtra
dée, car l'histoire ne fournit point ce détail. Les
es romaines, même les simples trirèmes, étaient
dimension telle qu'il n'eût pas été possible d'en
même un nombre fort restreint, dans les cons-
ns de la Plate-Forme, suffisamment spacieuses
ntenir un approvisionnement maritime d'une
importance, mais évidemment trop peu déve-
si on en fait des voûtes d'abri pour les navires

Mémoire, p. 195.

Nous nous en tiendrons donc à l'opinion la plus accréditée, qui fait de ces magasins autant de dépôts de provisions et d'agrès, dont la pente en maçonnerie, observée par M. Charles Texier, facilitait le chargement et le déchargement.

La surface de la Plate-Forme servait d'assiette à des édifices nombreux et importants, si l'on en juge par la quantité de débris antiques qui en parsèment le sol et dont M. Victor Petit a signalé la présence. M. Texier a supposé aussi, avec grande raison, que cette citadelle « contenait des dispositions nécessaires pour loger un grand nombre de soldats. » Fréjus était le lieu de résidence de la VIII[e] légion : les deux citadelles avaient dû être aménagées en vue de l'installation des 6,000 hommes qui la composaient, sans préjudice des marins appartenant aux équipages de la flotte impériale, qui stationnait dans le port. L'abbé Girardin, plus précis et placé dans de meilleures conditions d'observation, puisqu'il écrivait il y a un siècle et demi, pense que, sur le terre-plein de la Plate-Forme, il existait d'autres magasins, *ou du moins des maisons*, dont, nous a-t-il dit (p. 438), on distinguait encore, de son temps, « les ruines en remuant le terrain ».

Une fouille récente nous a fourni la confirmation de ces paroles de l'ancien historien de Fréjus. A l'angle sud-est de la citadelle, nous avons été assez heureux pour mettre à découvert les substructions, marquées au plan, d'une grande maison avec salle de bain, qui était probablement le logement du commandant des troupes. Nous rendrons compte de cette fouille, en parlant des

habitations particulières dont les vestiges se montrent encore dans l'enceinte de la ville antique.

On remarquera également sur notre plan, indiqué par la lettre *K*, un mur long d'une vingtaine de mètres, sur une épaisseur de 80 cent., établi, là, pour contrebutter la poussée des terres, et soulager la muraille d'enceinte, placée 8 m. plus loin, avec laquelle ce mur formait peut-être quelque vaste logement intérieur.

Outre le conduit double, dont on voit la sortie dans la partie N. E. de la Plate-Forme, la commission de 1803 avait signalé (p. 37 de son rapport), dans le front sud-ouest, « un petit conduit qui s'enfonce dans l'intérieur des terres. » Nous avons fait déblayer l'orifice, obstrué à nouveau, de ce canal, mais seulement jusqu'à une profondeur de 3 m., son peu de largeur (d'abord 45, et bientôt, 35 cent.) rendant le travail en quelque sorte impraticable. Presque aussitôt le conduit se divise en deux branches; l'une remonte en ligne droite : l'autre, plus étroite, incline sur la gauche : à sa sortie de la Plate-Forme, ce canal traverse, sous un assemblage de dalles brutes, le sol du magasin longitudinal qui flanquait le terre-plein, et semble se diriger vers le Paradis. A ces canaux, il faut en ajouter deux autres dont nous avons reconnu l'ouverture, le premier, à l'angle occidental de la citadelle, et le second, dans le haut de l'éboulement qui a échancré le terre-plein, à la suite du magasin latéral construit sur le flanc sud-est. Ces divers conduits, uniformément désignés sur notre plan par la lettre *i*, étaient, croyons-nous, autant de petits égoûts destinés à l'écoulement

des eaux pluviales, et au service des eaux ménagères provenant des habitations supérieures.

Nous terminerons ce long article consacré à la citadelle orientale, par un mot sur l'assertion de M. Charles Texier, qu'on a lue p. 438, au sujet de l'escalier qui conduisait à une poterne et, de là, hors des remparts. Nous ne nions pas, mais nous dirons qu'un examen scrupuleux ne nous a rien fait reconnaître de semblable, soit à l'intérieur, soit dans le pourtour de la Plate-Forme.

La Butte Saint-Antoine. — La seconde citadelle n'est pas moins intéressante à étudier. La butte qu'elle forme, montre encore la chapelle abandonnée et dédiée à Saint-Antoine, qui lui a procuré son nom. La considérant surtout relativement au port, dont elle circonscrit et protège la partie occidentale, on l'a aussi appelée et nous l'appellerons la Citadelle de l'Ouest, quoique, en réalité, elle soit placée au sud même de la ville.

L'abbé Girardin, au cours de sa promenade à l'entour du port, détermine, en quelques lignes, l'origine et la destination de ce grand ouvrage.

« Remontant, dit-il, sur l'éminence où est bâtie la chapelle de Saint-Antoine, je m'y arrêtai pour considérer ce poste. C'est une espèce de cavalier que les Romains firent exprès pour défendre le port de la fureur du Nord-Ouest. On accumula, pour cet effet, quantité de terre qu'on soutint par de bons murs, par des tours et d'autres ouvrages. On y bâtit des maisons et des magasins dessus ; on en voit même quelques-uns au-dessous, avec certains conduits souterrains, qui subsistent encore dans leur entier. Ce poste avait plus de sept ou huit cents pas de circuit ; car il faut remarquer qu'il commençoit près des murs de la nouvelle ville, et que la voie par où l'on va présentement à nos moulins, n'étoit point alors. Il est fait en carré long, et venoit, en biaisant un peu, vers la

Porte Dorée. De là, on découvroit à plein toute notre rade. (T I. p. 73).

M. de Villeneuve donne aussi, de cette éminence fortifiée, la courte description d'ensemble qu'on va lire :

La redoute, connue sous le nom de Redoute Saint-Antoine, est une plate-forme en carré long, mais finissant en pointe vers le midi : sa circonférence pouvait avoir 300 mètres. Elle servait également à fortifier le côté sud-ouest de la ville, c'est-à-dire, l'espace compris entre la porte Paticière et la porte Dorée, et à garantir le port du vent du nord-ouest. Les murs en sont très-épais, et, dans la partie occidentale, ils sont doubles et épaulés, dans toute leur étendue, par d'épais piliers. L'extrémité méridionale, qni touche au port, est fortifiée par un tour immense qui domine tous les environs. L'intérieur de la redoute est composé de terres rapportées ; mais il est coupé qar un grand nombre de canaux ou conduits souterrains, tous voûtés, et qu'on présume devoir conduire à d'autres ouvrages plus considérables. L'un des canaux traverse en entier la redoute de l'ouest à l'est, et sert de canal pour conduire l'eau à un moulin : les autres sont encombrés de pierres ou de terre, et on ne peut savoir où ils finissent. Un d'entre eux se nomme le *Conduit de la Chèvre d'or*, et le peuple prétend qu'il y en a une de cachée : ce qu'il y a de certain, c'est que des enfants, jouant, il y a quelques années, dans l'une de ces voûtes, trouvèrent une tête en grès presque défigurée, mais portant les caractères de la plus haute antiquité. Si l'on faisait de nouvelles fouilles, on pourrait déblayer quelques-uns de ces canaux, et il est possible qu'ils conduisissent à d'autres travaux intérieurs, semblables à ceux de la redoute Orientale. (*Rapport*, p. 16).

MM. Texier et Petit ont accordé une grande attention à cette citadelle de l'ouest, et se sont principalement occupés des détails. Le premier a bien démêlé la double nécessité d'où sortit la vaste construction que nous avons sous les yeux : par une de ces répétitions qui lui sont familières, il y revient à deux fois, à quelques pages seulement de distance. Après avoir cru pouvoir, dans un autre endroit, attribuer à Jules César la construction de la citadelle de l'est et de la partie du port

qui l'avoisine, il fait honneur à Agrippa de celle de la forteresse occidentale et de la partie du port adhérente.

En suivant, dit-il, le pourtour des murailles, depuis la citadelle située au levant jusqu'à celle du couchant, qui défend le port et la rade, on remarque une enceinte circulaire (*le Paradis*) taillée en partie dans le rocher, qui paraît être un reste de l'ancien port de César; mais le grand môle, le phare et la citadelle du couchant, sont les ouvrages qu'Agrippa y ajouta dans la suite. La mer n'ayant pas assez de profondeur en cet endroit pour qu'on pût y faire arriver de grandes galères, on fut obligé de creuser un nouveau port à mains d'hommes. Les sables amoncélés dans le fond ont servi à élever la redoute qui le ferme, et en même temps à défendre l'enceinte des vents du sud-ouest. (1er *mém.* p. 186).

Un vaste terrassement, établi dans la direction du nord au sud, servit pour la fondation d'une citadelle. La rade qui, en cette partie, n'offrait sans doute pas assez de profondeur, fut creusée de main d'homme, et les terres furent transportées dans le terre-plein de la citadelle. Celle-ci se joignait à la ville par une plate-forme fortifiée, mais en était séparée par le canal de l'Argent, dont l'embouchure se trouvait dans le fond du port. (*Ibidem.* p. 196.)

Nous avons déjà fait le tour de la citadelle Saint-Antoine, en décrivant la suite de la muraille d'enceinte, laquelle se confondait avec le mur extérieur de cette éminence artificielle. Les détails que nous avons dû réserver, vont trouver ici leur place.

Notre plan reproduit l'ensemble et les principales dispositions de cet ouvrage considérable, dont la surface mesure 104 mètres, de l'est à l'ouest, et 170 mètres du sud au nord, en arrêtant la limite septentrionale au canal des moulins, dit le *Béal*, qui le traverse dans toute sa largeur. On vient de voir que M. Texier fait, de plus, état d'une plate-forme fortifiée joignant la citadelle à la ville antique ; Girardin, de son côté, nous dit que ce *poste* ou *cavalier* commençait près des murs de la nouvelle ville, « et venoit, en biaisant un peu, vers la porte

Dorée, » ce qui doublerait presque l'aire de la forteresse romaine. En effet, cette seconde partie, séparée de la première par le *Béal*, était, naguère encore, remblayée au niveau de la plate-forme qui n'a point été entamée : les terres amoncelées là, furent enlevées, en 1859-61, pour établir les remblais de la gare et de la chaussée du chemin de fer. La surface dénudée, une partie du moins, formait probablement l'un des cimetières de la ville, car on y déterra plusieurs tombeaux, dont les inscriptions, heureusement copiées par un savant de passage à Fréjus, sont aujourd'hui perdues.

M. Texier parle du bon état de conservation de la citadelle de l'ouest. « Elle est encore (dit-il p. 197), en-« tièrement conservée ; quelques parties dégradées per-« mettent d'apercevoir sa construction intérieure. » Il y a, là, une évidente exagération ; toutefois, ce qui reste, comparé aux débris de la citadelle orientale, peut servir à une étude plus complète de l'architecture militaire des Romains.

Partant, comme nous l'avons fait pour notre excursion autour de l'enceinte, du second passage-à-niveau qui traverse la voie ferrée à la hauteur de l'ancienne porte de la Clède, nous rencontrons bientôt le commencement tronqué du long mur formant le front occidental de la Butte Saint-Antoine. Jusqu'au point où le *Béal*, faisant un angle droit, s'introduit dans la citadelle, le mur antique, assez bien conservé, a reçu un couronnement de maçonnerie relativement moderne, coupé par des embrasures, et indiquant, qu'au moyen-âge, la fortification romaine avait été utilisée par la population de Fréjus.

qui l'avoisine, il fait honneur à A ...identale, p
forteresse occidentale et de la ... montrant les p

En suivant, dit-il, le pourtor ... le temps, se dév
delle située au levant jusqu' ... uantaine de mètre
le port et la rade, on rem ...
Paradis) taillée en part ... sence d'une singular
reste de l'ancien port ... d'arrêter nos regards. M
et la citadelle du ...
ajouta dans la suit ... premier, et elle a aussi fix
en cet endroit ... Petit. Voici comment l'auteur de
galères, on fr ...
d'hommes. J ... aime à se répéter, s'est exprimé,
ver la red ... deux passages différents :
l'enceint ...

Un ... murailles du couchant sont construites avec u
sud ... pour résister aux machines de guerr
cet ... circulaires soutiennent le mur de face
... ces espèces de niches sont remplies de
... pilonné : à 6 mètres de distance, dans le mas
... on découvre un grand mur parallèle au mur d
... à soutenir les terres, si le premier venait à êt
... Ces substructions étaient en même temps desti
... la poussée des eaux de la mer, qui venaient
... l'autre côté de la citadelle. (1er *mém.* p. 187).

On établit, dans l'intérieur du massif, un mur
sur lequel fut construite une longue suite de niches
laires. La poussée des terres se trouva ainsi parfait
soutenue par cette grande série de cintres qui présenta
résistance considérable entre le premier mur et les n
On pilonna du sable marin extrait de l'intérieur du
et, enfin, la suite des niches fut masquée par un grand
droit, qui formait le rempart. On atteignit ainsi le
but de bien soutenir les terres, et de faire en sorte
rempart pût résister facilement aux efforts du bélier.
p. 197).

M. Victor Petit nous fournit, en plus, une obs
tion qu'il faut recueillir, sur la façon dont les Ro
avaient utilisé, pour la construction de ce front d
citadelle, la roche même, qui, de ce côté et peu
dans toutes ses parties, compose la base de la bu

La muraille qui fait face à l'ouest, offre, dit-il, q

…nes d'attention. Ainsi, on remarque d'abord
est posée simplement, c'est-à-dire, sans
sur la surface des bancs de rochers qui,
étaient bordés par la mer avant l'épo-
romaine. Ces rochers formaient une
…ble à celles qu'on remarque en grand
…e Fréjus, notamment au-delà du petit
…tel. Les terres de remblai furent conso-
…raine d'appui ou de bordure, établie sur
…e en général, mais fortifiée par la forme don-
…raille elle-même, c'est-à-dire, par des contreforts
…ntre eux par des courbes ou voûtes soutenant la pous-
des terres. Nos ingénieurs actuels n'ont pas trouvé de meilleur procédé pour soutenir les terrains mobiles mis à découvert par les immenses tranchées des chemins de fer. A Fréjus, les voûtes formant demi-cercle ont 3m05c en moyenne de diamètre intérieur. (*Note descriptive* etc., pp. 75-77).

Nous avons figuré sur le plan (lettres *uuu*) les trois séries de ces voûtes qui se présentent, en effet, au spectateur comme autant de niches, soigneusement construites en petits moellons carrés. Ces trois séries apparentes, l'une de huit, l'autre de six, et la dernière, de trois niches, d'une ouverture uniforme de 3 mètres, sont séparées par la continuation du mur extérieur, encore subsistant dans une partie de sa hauteur, et toujours couronné par la bâtisse ajoutée au moyen-âge. Avant la disparition partielle de ce mur, sur lequel s'appuient les arêtes formées par la jonction des arcs de cercle, il eût été impossible de se douter d'un système de construction que, comme un rideau, il dérobait aux regards; et tout fait penser que cette suite de niches servant de contre-forts, se continue, sans interruption, derrière les parties de la muraille de clôture qui existent encore. Cette muraille, de même que les niches sont établies sur une base de rochers, dont la face a

A partir du canal, la muraille occidentale, presque encore dans toute sa hauteur, et montrant les pierres de son revêtement rongées par le temps, se développe sur une longueur d'une cinquantaine de mètres. Ici, nous nous trouvons en présence d'une singularité de construction qui mérite d'arrêter nos regards. M. Ch. Texier l'a signalée le premier, et elle a aussi fixé l'attention de M. Petit. Voici comment l'auteur des *Mémoires*, qui aime à se répéter, s'est exprimé, à cet égard, dans deux passages différents :

Les murailles du couchant sont construites avec un soin remarquable pour résister aux machines de guerre. Des substructions circulaires soutiennent le mur de face. Intérieurement, ces espèces de niches sont remplies de sable marin pilonné : à 6 mètres de distance, dans le massif du terrain, on découvre un grand mur parallèle au mur de face, destiné à soutenir les terres, si le premier venait à être démoli. Ces substructions étaient en même temps destinées à soutenir la poussée des eaux de la mer, qui venaient battre de l'autre côté de la citadelle. (1er *mém.* p. 187).

On établit, dans l'intérieur du massif, un mur droit, sur lequel fut construite une longue suite de niches circulaires. La poussée des terres se trouva ainsi parfaitement soutenue par cette grande série de cintres qui présentait une résistance considérable entre le premier mur et les niches. On pilonna du sable marin extrait de l'intérieur du port, et, enfin, la suite des niches fut masquée par un grand mur droit, qui formait le rempart. On atteignit ainsi le double but de bien soutenir les terres, et de faire en sorte que le rempart pût résister facilement aux efforts du bélier. (*Ibid.* p. 197).

M. Victor Petit nous fournit, en plus, une observation qu'il faut recueillir, sur la façon dont les Romains avaient utilisé, pour la construction de ce front de leur citadelle, la roche même, qui, de ce côté et peut-être dans toutes ses parties, compose la base de la butte.

La muraille qui fait face à l'ouest, offre, dit-il, quelques

particularités dignes d'attention. Ainsi, on remarque d'abord que cette muraille est posée simplement, c'est-à-dire, sans assises de fondation, sur la surface des bancs de rochers qui, cela n'est pas douteux, étaient bordés par la mer avant l'époque de la domination romaine. Ces rochers formaient une sorte de presqu'île semblable à celles qu'on remarque en grand nombre dans la rade de Fréjus, notamment au-delà du petit port de Saint-Raphaël. Les terres de remblai furent consolidées par une muraille d'appui ou de bordure, établie sur peu d'épaisseur en général, mais fortifiée par la forme donnée à la muraille elle-même, c'est-à-dire, par des contreforts reliés entre eux par des courbes ou voûtes soutenant la poussée des terres. Nos ingénieurs actuels n'ont pas trouvé de meilleur procédé pour soutenir les terrains mobiles mis à découvert par les immenses tranchées des chemins de fer. A Fréjus, les voûtes formant demi-cercle ont 3^{m}05^c en moyenne de diamètre intérieur. (*Note descriptive* etc., pp. 75-77).

Nous avons figuré sur le plan (lettres *uuu*) les trois séries de ces voûtes qui se présentent, en effet, au spectateur comme autant de niches, soigneusement construites en petits moellons carrés. Ces trois séries apparentes, l'une de huit, l'autre de six, et la dernière, de trois niches, d'une ouverture uniforme de 3 mètres, sont séparées par la continuation du mur extérieur, encore subsistant dans une partie de sa hauteur, et toujours couronné par la bâtisse ajoutée au moyen-âge. Avant la disparition partielle de ce mur, sur lequel s'appuient les arêtes formées par la jonction des arcs de cercle, il eût été impossible de se douter d'un système de construction que, comme un rideau, il dérobait aux regards; et tout fait penser que cette suite de niches servant de contre-forts, se continue, sans interruption, derrière les parties de la muraille de clôture qui existent encore. Cette muraille, de même que les niches sont établies sur une base de rochers, dont la face a

été taillée avec beaucoup de soin à l'aplomb du mur, et fait corps avec lui. Signalons, enfin, une particularité offerte par la troisième série des contre-forts circulaires; nous voulons parler de l'orifice çintré d'un canal, large de 60 cent., lequel s'enfonce dans le terre-plein de la citadelle, supportant, sur sa voûte, l'arête formée par la première et la seconde niche: cette hardiesse d'architecture n'a nui en rien à la solidité de la construction.

A l'angle même de ce front occidental, se présente une seconde ouverture cintrée, celle-ci large de trois à quatre mètres, autant que permet d'en juger une bâtisse moderne qui empâte les deux faces de l'angle: elle donne accès dans une salle voûtée, aujourd'hui obstruée par un éboulement qui se manifeste à 6 m. de l'entrée. Rien n'indique le système de fermeture de cette large issue, qu'on avait dû cependant protéger contre les entreprises du dehors. On vient de voir que, de ce côté, la citadelle était puissamment défendue, d'abord, par le mur intérieur dont a parlé M. Charles Texier, ensuite par la série des contre-forts circulaires qui y étaient adossés, et enfin, par le mur de face qui contre-buttait leurs arêtes et masquait le tout.

Ce n'est point ici que nous relèverons ce que dit M. Petit de la présence des eaux de la mer autour de la Butte Saint-Antoine, opinion partagée par M. Texier; l'examen de cette question trouvera mieux sa place dans l'article suivant consacré au port.

La partie méridionale de la citadelle, arrondie en trois lignes brisées, est remarquable par la conservation relative de ses murailles. Formant un angle légèrement

rt avec le long mur que nous venons de décrire, .ouveau front de 59 mètres s'offre à nous, derrière el, à une distance de 5 mètres, s'élève un autre ainsi que nous l'avons remarqué du côté de l'ouest. tre-deux n'est point, ici, rempli par une suite de es droites contre-buttant les terres, mais, nous dit 'exier, qui le premier a observé ce détail, divisé, ıne succession de petits murs perpendiculaires à la « en un grand nombre de cellules carrées, qui ıient aussi, sans-doute, remplies de sable ou de re (1[re] *mém.* p. 197) »; elles contribuaient pa-ment à diminuer la poussée des remblais. Une ıcrure de 5 mètres, opérée vers le milieu de ce , révèle cette nouveauté, que nous allons voir produire, d'un mur double formant le rempart. secteur suivant, se relevant au N. E., mérite une tion particulière. Il se présente entre deux tours es de 7 mètres de diamètre (lettres *Q Q*), ruinées de terre à l'extérieur, mais ayant conservé, du de la butte dont cette construction circulaire sou-, pour sa part, l'énorme remblai, presque toute leur eur. « Ces tours (ajoute M. Charles Texier), dont hauteur est double de celle du rempart, étaient ndes et engagées dans la muraille d'environ un rs de leur diamètre. Elles étaient divisées en deux ıges auxquels on arrivait par un escalier intérieur bois; on en retrouve les traces sur le mur, ainsi e les scellements des supports. La partie supé-eure des tours est détruite. » Nous complètons ces ls. Chacune des tours était, en outre, à la hau-du chemin de ronde, percée de deux portes cin-

trées correspondantes, d'une largeur de 1 m. 80 cent. et d'une hauteur de 3 m., sous clef. Les portes de la tour de gauche sont entièrement conservées : la tour de droite n'en montre qu'une, privée de son cintre ; l'autre a été bouchée par une bâtisse qui n'a rien d'antique.

La courtine, longue de 30 mètres, qui relie les deux tours, est également formée par un mur double, dans lequel, vers le milieu, se trouve une porte cintrée de 2 mètres 40 c. d'ouverture (lettre *r* du plan). Cette face a plus particulièrement fixé l'attention de M. Petit, qui en fournit un dessin fort exact. Voici ce qu'il en dit à deux reprises, par l'une de ces répétitions que l'on rencontre plutôt chez M. Texier.

Au centre de la muraille qui réunit les deux tours d'angle, s'ouvre une porte cintrée, large de 2 mètres 50 cent., laquelle, à l'aide d'un escalier de la même largeur à peu près, établissait une communication directe de la plate-forme au quai ou rivage qui contournait, sur les côtés ouest et est, le revers de la butte. (*Note descriptive* etc., p. 81.) — Cette belle muraille, avec ses deux tours d'angle, dont la base est enfouie aujourd'hui dans des terres de remblai, et qui devait autrefois être baignée par la mer, présente un aspect monumental que l'exiguité de notre dessin empêche de rendre. A gauche, entre les deux tours, on remarque une porte cintrée laquelle formait, à l'aide d'un large escalier, aujourd'hui intercepté, une communication directe entre le rivage et la plate-forme de la fortification. Notre dessin ne peut pas rendre non plus la saillie d'une sorte de revêtement en pierre placé à la base du grand mur, et destiné, selon nous, à protéger, contre la violence des vagues, les fondations principales. (*Ib.* p. 83.)

Cette théorie de la mer entourant la Butte Saint-Antoine, sera, nous le répétons, l'objet d'un examen ultérieur. Pour le dire sans plus tarder, et en dehors de toute discussion, nous ne pensons pas que les eaux, comme le soutient de son côté M. Charles Texier,

soient venues *battre* la partie des murailles de la citadelle occidentale non comprise dans le périmètre du port. Les murs qui contournent la butte au sud et à l'est, ne nous semblent avoir été doublés que pour obtenir une plus grande résistance à la poussée des terres supérieures; et même on pourrait croire, que c'est après réflexion, et aprés avoir constaté la faiblesse de la muraille qui soutient directement les remblais, que l'on en construisit une autre accolée au parement de la première, dont la régularité parfaite indique une construction qu'on avait d'abord jugée suffisante, et qui paraissait devoir être définitive. Quant à la porte de communication signalée, un déblaiement opéré par M. l'ingénieur Fage, propriétaire de la surface méridionale de la Butte Saint-Antoine, a montré, d'abord, un passage voûté d'nne profondeur de 3 m. 50 cent., sur une largeur de 3 m. 40 cent., et une hauteur, sous clef, de 3 m. 70 cent. Il mène, au moyen d'un escalier de trois énormes marches, occupant toute la largeur du vestibule, à la margelle d'un puits carré, de construction antique, qui fournit encore une eau excellente à boire. A gauche, s'enfonce une seconde galerie voûtée, large seulement de 2 m. 10 cent.; celle-ci, qui est interceptée par un mur de construction plus ou moins récente, conduisait peut-être, par un escalier aujourd'hui masqué, sur le sommet de la plate-forme. Dans tous les cas, si c'était là l'une des entrées de la citadelle, elle se trouvait suffisamment défendue par les deux tours dont nous avons parlé.

A 35 mètres de la seconde tour, dans la direction du nord, se voient les ruines d'une troisième de bien plus

grande dimension, que M. Texier, par des considérations dont le bien fondé a été unanimement reconnu. pense être les restes du principal phare de Forum Julii. C'est dans notre description du port, que nous ferons figurer cette construction qui complète son ensemble. La courtine si bien conservée, unissant la tour d'angle à la tour du phare, nous montre, ménagé dans une portion de son épaisseur, le plancher du chemin de ronde qui devait règner tout autour de la forteresse: la paroi de notre côté, destinée à protéger ce cheminement intérieur, a disparu ; mais on aperçoit très-bien le chemin de ronde sortant de l'une des tours et entrant dans l'autre. Ici, pas de double muraille, du moins apparente. Dans le bas de l'angle formé par le rempart et la tour du phare, se voit l'encadrement d'une petite poterne cintrée, large de 1 m. 10 cent. et haute de 1 m. 40 cent., comprise probablement dans le plan primitf: par des motifs qu'il n'est point aisé de deviner, on dût renoncer à cette entrée, car elle se trouve fermée par un mur dont le parement régulier dénote l'origine antique.

A cet angle, vient s'appuyer, en équerre, une muraille également bien conservée, longue seulement de 11 mètres, et renforcée, à sa base, par les restes d'une seconde muraille qui, très-vraisemblablement, atteignait la hauteur de celle contre laquelle elle a été plaquée. Ce double mur longe et soutient l'un des côtés du massif de maçonnerie, qui établissait, au moyen d'un large emmarchement, la communication entre le môle, ou grand quai du port, et le phare.

Après avoir contourné ce massif, on pénètre dans ce qui fut le port, circonscrit, en cet endroit, par une

haute et belle muraille contre laquelle venaient battre, non les vagues de la mer, mais les eaux paisibles d'un bassin parfaitement abrité. Ce front oriental de la citadelle, dont nous avons déjà déterminé l'étendue (120 mètres), partant de la tour du phare avec laquelle il forme un angle en bon état protégé par une construction moderne, se termine au canal des moulins (lettre *T*). Le chemin de ronde n'apparaît point ici. Des fouilles, pratiquées sur la bordure de la plate-forme, révéleraient peut-être son existence : il serait pareillement intéressant de vérifier, et ce travail serait à souhaiter pour tout le pourtour de l'enceinte, si, derrière ce grand mur, les Romains n'avaient pas établi leur système de contreforts semi-circulaires, adossés à une seconde muraille intérieure, qui de ce côté, mieux qu'à l'ouest, tout en contrebuttant la poussée des terres, eussent augmenté la résistance à l'effort direct des eaux, dans le cas où, contre notre opinion, cette action eût été à redouter.

La forte muraille longeant le Béal, qui, en partie construite sur le rocher, soutient, du côté du nord, les remblais de la butte, sur une longueur de 100 mètres, se trouve placée en regard d'un mur en tout point pareil, éloigné seulement de 6 mètres : une voûte recouvrait l'entre-deux où coulent les eaux de l'Argent, qui alimentent aujourd'hui les moulins de Fréjus, comme autrefois, il y a tout lieu de le croire, elles venaient aviver le port romain.

A l'extrémité occidentale du canal, et tout-à-fait à fleur de l'eau, on remarque, dans le mur de la citadelle, deux espèces de portes de 1 m. de large, sur une

hauteur de 1 m. 40 cent., pour l'une, et de 1 m. 10 cent., pour l'autre, s'ouvrant sur une grande salle voûtée, ménagée dans le terre-plein de la plate-forme (Lettre *R*). Ces ouvertures, qu'il y a de fortes raisons de croire antiques, paraissent toutefois avoir été agrandies au marteau, ou plus tard remaniées, car elles ne montrent, dans leur encadrement, aucune trace d'une disposition primitive. La véritable porte existe dans l'épaisseur de l'enceinte extérieure, près de l'entrée du canal. Elle conduit, d'abord, dans une sorte de vestibule formé par une première pièce voûtée, large de 3 m. 50 cent., haute de 3 m., et profonde de 2 m. De là, on pénètre dans la salle principale, mesurant 15 m. de longueur sur 4 m. 50 cent. de largeur. Elle sert aujourd'hui de dépôt de chaux à l'un des entrepreneurs de la ville, M. Henri Scala. Les divisions maçonnées et le fond exhaussé des fosses construites à cet usage, ne permettent pas de reconnaître le système de pavage employé ici ; peut-être étoit-il uniquement composé d'un béton assez fin, dont on voit un échantillon au seuil des deux ouvertures latérales donnant sur le canal. Une particularité à noter, ce sont les cordons formés de deux briques, et espacés de 66 cent., qui divisent, dans toute la longueur, la maçonnerie des murs et le blocage de la voûte, sauf à la clef. C'est moins, là, un ornement qu'un moyen d'assurer les assises rectilignes de la bâtisse. Maintenant, quelle pouvait être la destination de cette salle ? Y renfermait-on des matières sèches, des approvisionnements ; ou plutôt y logeait-on des soldats, chargés de surveiller l'entrée du canal, et de repousser, par les ouvertures dont nous avons parlé, ceux qui au-

raient tenté de s'introduire, par là, dans la citadelle? Il est difficile de rien préciser à cet égard.

La surface de la Butte Saint-Antoine, comme celle de la citadelle orientale, devait être couverte de constructions. Girardin nous le disait tout à l'heure : « On y « bâtit des maisons et des magasins dessus ; on en voit « même quelques-uns au-dessous, avec certains con- « duits souterrains qui subsistent encore dans leur « entier. » Le rapport de 1803 signale de nombreux canaux ou conduits souterrains qui coupent l'intérieur de la Butte. « La plate-forme de la citadelle (ajoute « M. Texier, p. 198), qui est aujourd'hui couverte de « cultures, contenait sans doute les habitations des sol- « dats : des murs situés à distances égales, que l'on re- « trouve à peu de profondeur au-dessous du sol, pa- « raissent avoir appartenu à des casernes disposées en « forme de camp. » Les mêmes débris antiques, que l'on rencontre à la citadelle de l'Est, se retrouvent ici. M. Petit, observateur plus attentif, n'a pas manqué d'en faire la remarque : « La surface aujourd'hui « cultivée de la Butte Saint-Antoine, dit-il p. 83, est « jonchée de débris de terre cuite, tuiles, briques ou « poteries, au milieu desquels se rencontrent des frag- « ments épars de pavés de mosaïque, de très-petites « dimensions. Nous en avons recueilli quelque mor- « ceaux, de couleur blanche avec bordure noire. » ...us avons aussi ramassé, sur la superficie de l'une et 'autre citadelle, une infinité de tessons antiques, de ...rceaux de mosaïques et, de plus, une grande va- ...té de fragments de marbre, quelques-uns curieux et

rares, indiquant le luxe d'une partie des constructions élevées sur les deux plate-formes fortifiées. Elles offrent un champ intéressant pour des fouilles futures; l'heureuse chance qui nous est advenue à la citadelle orientale, ne peut qu'encourager dans cette voie.

III.

LE PORT.

Nous abordons la partie, sans contredit, la plus importante des antiquités de Fréjus. C'est en vain qu'on chercherait sur le littoral entier de la Gaule, les vestiges d'un autre port romain. En Italie même, Misène, Ostie, Baies, Ravenne, Ancône n'offrent point cette masse de constructions, plus ou moins ruinées, il est vrai, qui permettent au curieux le moins préoccupé de science archéologique, de saisir l'ensemble et les détails du grand établissement maritime de Forum Julii. Notre plan, sauf une seule lacune qui peut donner lieu à discussion, reproduit d'une manière exacte et longuement étudiée, le périmètre irrégulier de ce vaste bassin, mesurant plus d'un demi-kilomètre de profondeur, sur une largeur plus grande encore, ainsi que nous espérons l'établir. Dans l'excursion que nous allons entreprendre autour du port, nous nous aiderons, pour leur en faire honneur, des observations publiées par nos prédécesseurs; mais nous serons heureux d'y joindre

dre celles que l'on trouve dans de nombreux documents manuscrits, non utilisés jusqu'ici. (1)

Il y a plus de trois siècles, en 1560, le port romain de Fréjus sc trouvait déjà dans un état de ruine qui faisait dire au chancelier L'Hôpital, rendant compte, dans l'une de ses épîtres en vers latins, de son voyage à travers la Provence:

Apparet moles antiqui diruta portus,
Atque ubi portus erat, siccum nunc littus et horti.

« Nous voyons apparaître l'enceinte ruinée de l'ancien
« port de Forum Julii ; des jardins ont pris la place de
« ce port maintenant délaissé par la mer. » (2)

Avant d'entamer une description méthodique et dé-

(1) Nous devons la communication de ces précieux documents à l'obligeance de M. le docteur Eugène Pascal, qui, depuis vingt ans, par des recherches incessantes dans les archives de Fréjus, de Draguignan, de Toulon, d'Aix et de Marseille, a pu se procurer la valeur de plusieurs volumes de pièces intéressant le passé de sa ville natale, et surtout la dernière période de l'histoire de sou port. Ce labeur, si méritoire, a de beauconp abrégé et facilité notre propre travail.

(2) Ces vers que nous avons déja cités conjointement avec les trois autres qui les précèdent, dans la première partie de notre volume, forment en quelque sorte l'épigraphe d'un article de M. Charles Lenthéric, Ingénieur des Ponts-et-chaussées, sur Fréjus, article publié dans la *Revue des Deux Mondes* (n° du 1er août 1879) au moment même où nous allions livrer ce chapitre à l'impression. L'auteur, connu par deux publications antérieures (*Les villes mortes du golfe de Lyon* et *La Grèce et l'Orient en Provence*), dans lesquelles il a étudié, au triple point de vue géologique, historique et archéologique, notre littoral méditerranéen, de Port-Vendres aux Bouches du Rhône et à Marseille, s'était proposé, nous a-t-on dit, de poursuivre ses études jusqu'à la frontière italienne. S'il doit en être ainsi, il nous semble s'être trop hâté en imprimant un travail détaché qui eût réclamé de plus longues investigations personnelles pour le préserver des erreurs qu'il contient. L'esprit de l'article est des moins bienveillants pour Fréjus : on s'y étend sur son *insalubrité* en termes qui

taillée de l'ancien port, nous mettrons sous les yeux du lecteur trois descriptions qui en font connaître les di-

eussent déjà paru exagérés, il y a cinquante ans, avant l'achèvement des grands travaux qui ont fait autant de champs fertiles de ses plaines desséchées et assainies.

Ce peu de justice se manifeste, dès le début, par la manière de traduire l'épître latine de L'Hôpital, dont il est ici question. Ainsi, dans les vers que nous omettons, l'équitable chancelier se contente d'appeler Fréjus « une petite ville » *parvam urbem* ; l'auteur de l'article fait signifier à ces mots « une *pauvre* petite ville. » *Apparent* ingentes *arcus*, ajoute l'illustre voyageur : « On voit apparaître de grands arceaux, » on pourrait même dire des arcs ou *majestueux* ou *grandioses* ; ce serait assurément plus exact que de traduire *ingentes arcus* par « des arceaux *effondrés*. » Quant aux deux derniers vers concernant le port, M. Lenthéric les rend ainsi : « Le port a disparu sous les sables ; ce n'est plus « qu'une plage et des champs. » Si l'on entend par là, en dehors des termes qu'emploie le magistrat-poète, un comblement du fait de la mer, ce qui semble s'accorder avec l'idée de *plage*, nous verrons que telle n'a pas été la cause de l'anéantissement du port de *Forum Julii*.

De cette traduction par trop libre, l'écrivain de la *Revue des Deux Mondes* tire une conclusion qui, nous en sommes persuadé, paraîtra excessive à nos lecteurs. « Il est impossi-« ble, dit-il, de faire en moins de mots une description plus « nette et plus vraie. Fréjus est, en effet, moins qu'une ville « déchue ; c'est une ville morte, étouffée, comme tant d'au-« tres du littoral, par les boues et les alluvions du fleuve qui « lui avait donné la vie. » A coup sûr, les eaux même débordées de l'Argent n'ont jamais pu atteindre la cité antique, pas plus que la ville moderne qui la remplace sur le plateau, choisi sans doute par les Romains précisément pour se préserver de toute inondation.

La publication de son travail faite avant l'apparition de ce livre, quoique depuis bien longtemps il soit sous presse, n'en constitue pas moins M. Charles Lenthéric notre devancier : c'est un devoir et un droit pour nous de faire figurer désormais ses assertions dans le système de composition que nous avons adopté, et qui comprend l'exposé, le plus souvent textuel, et l'examen critique des opinions de ceux qui nous ont précédé.

mensions et l'ensemble, et que nous demanderons à des sources non consultées jusqu'ici.

Le premier extrait est emprunté au Supplément du grand ouvrage de Bernard de Montfaucon, religieux de la congrégation de Saint-Maur, sur les monuments que nous a légués l'antiquité. Il n'est autre chose que l'explication du plan du port de Fréjus, reproduit en onglet sur notre première planche, et qui est dû au célébre Peiresc, cet oracle provençal de la science archéologique de son temps. Voici cette note explicative, mise par le savant Benédictin en regard du plan de Peiresc, dressé en 1628.

Un manuscrit de feu M. de Peiresc, qui est présentement à la bibliothèque du Roi, nous fournit le plan que ce grand homme avoit levé ou fait lever de l'ancien port de Fréjus. Il y a à remarquer les mesures telles qu'on les employoit à Aix, sa patrie. La canne est la grande mesure de ce pays-là ; elle a six pieds et deux lignes : j'en avertis ici, parce que j'ai laissé dans l'estampe les cannes telles que les a mises M. de Peiresc, sans y rien ajouter ni diminuer. Ce port étoit presque triangulaire : il avoit en sa plus grande longueur environ trois cent cinquante cannes, en le prenant depuis une des tours de l'entrée, et presque autant en sa plus grande largeur. A son entrée étoient deux tours, une de chaque côté, dont on voyoit encore alors les masures, c'étoit pour défendre l'abord. Le canal de l'entrée a environ 80 cannes de largeur. On voyoit encore, au milieu du port, les masures d'une forteresse d'où l'on pouvoit, avec des balistes et des machines de guerre, défendre l'entrée du port, ou du moins empêcher ceux, qui auroient forcé le passage, de se tenir en sûreté dans le port. Du côté d'occident, à l'extrémité du port, on voit une porte sur le bord du port, qui est peut-être quelque reste de fortifications. Le port est présentement à sec, et assez avant dans les terres, la mer s'étant retirée là comme en bien d'autres endroits. (*L'Antiquité expliquée*, in folio ; *Supplément*, t, IV, p. 121. — Paris 1757.)

Ce qui suit est tiré d'nn mémoire inédit, dressé en 1698 par un ingénieur de la Marine, chargé d'étudier la

question du rétablissement du port de Fréjus. Nous retrouverons plus loin sa discussion technique et ses conclusions, entièrement favorables à cette restauration; nous ne voulons faire connaître, ici, que la partie de ce remarquable travail relative au premier état du port.

Ce port retient encore aujourd'hui son ancienne forme, le quai subsiste en son entier, et sa capacité, qui est assez grande. pourroit être plus ou moins étendue, parce que le fond n'étant que limon ou sable, l'on ne trouveroit aucune difficulté dans le curage. soit du bassin, soit du canal qui communique à la mer. Il y a seulement environ quarante années. qu'on a vu construire des bâtiments au bas de la ville. qu'on lançoit ensuite à l'eau sur le bassin. d'où on les conduisoit à la voile, par le canal, jusqu'à la mer...

Ce port est à couvert du vent du nord-ouest, que nous appelons *mistral*. et qui est des plus violents. Les Romains élevèrent. à ce dessein. un fort auquel on a donné depuis le nom de Saint-Antoine. Il est si bien situé que de là, comme d'un cavalier élevé, on peut foudroyer toute la plage de Fréjus. La ville achevoit de rompre les grosses brises, car, elle paroît une ville haute à l'égard du port. Pour parer au vent du sud-ouest (*Labech*) qui est des plus dangereux de la méditerranée. les Romains tirèrent comme un rideau depuis ce fort jusqu'au phare ou fanal. qui est à l'embouchure du port, et, de là, on le continua. le long du canal. jusqu'à la mer. Il ne seroit rien de plus aisé que de bâtir sur les fondements de ce mur ; ils paroissent à fleur de terre, le long du rivage et encore davantage dans la mer : s'il étoit réparé, et (comme l'industrie de ce siècle perfectionne les inventions des anciens) si l'on vouloit faire quelque chose de plus fort que ce mur. cette entrée seroit nette et assurée comme au temps des Romains. Le voisinage de la rivière d'Argent étoit tout ce qu'il y avoit à craindre pour ce port, à cause du sable qu'elle porte ; mais ils s'y prirent si bien qu'ils en tirèrent avantage. Le même mur ou digne qu'ils avoient élevé contre le vent du sud-ouest. fut continué assez avant dans la mer, et le sable de cette rivière. venant à s'adosser contre ce mur. rendoit la barrière plus forte.

« Tel étoit l'état de ce port lorsque les Romains en étoient les maîtres. Sans doute qu'ils n'avoient choisi cet endroit préférablement à tant d'autres qui sont en Provence, pour

établir un port, qu'après avoir remarqué qu'il n'y en avoit aucun de plus avantageux à ce dessein. (Archives des Etats de Provence ; Collection de M. E. Pascal).

Enfin, le célèbre d'Anville va nous dire dans quel état, vers le milieu du siècle dernier, se trouvait le port des Romains, et quelle fut son importance comparée à celle des autres ports antiques de l'Italie.

Ce port s'ouvroit au fond d'une anse, qui est aujourd'hui moins profonde qu'elle n'étoit autrefois, parce que l'entrée du port, resserrée entre deux môles, dont il subsiste des vestiges, se trouve actuellement écartée de la mer de 500 toises par des atterrissements que les sables charriés par la rivière d'Argent, voisine de Fréjus, ont formés, et qui ont paru s'accroître encore dans le courant de ce siècle. Selon deux plans manuscrits de Fréjus, et dont l'un m'a été communiqué par M. le comte de Caylus, la disposition du local fait connoître que la largeur du port pouvoit être d'environ 250 toises, et sa profondeur, à commencer de l'entrée entre les deux môles, d'environ 280. Je remarque que le port de figure hexagone, que Trajan avoit creusé dans le fond du port de Claude, près de l'embouchure du Tibre, ayant environ 270 cannes romaines de largeur entre les deux faces de l'hexagone, selon les plans qu'on en a donnés d'après les vestiges, il n'en résulte guère plus de 300 toises, ou un espace qui n'excède pas considérablement l'étendue du port de Fréjus. Le port de *Centum-Celle*, ou de Civita-Vecchia, qui est encore un ouvrage de Trajan, n'a qu'environ 200 cannes d'étendue. Celui d'*Antium*, selon le plan du pilote Airouard, n'a que 300 toises d'enfoncement, sur environ 150 de largeur. Ainsi le port de Fréjus pouvoit entrer en comparaison avec ceux que le voisinage de Rome rendoit plus nécessaires à cette capitale du monde. Il ne reste d'eau actuellement, dans ce port, que celle d'une petite lagune, près d'un quai de construction romaine qui fait angle avec le môle de la droite en entrant. Cette lagune reçoit un canal, dérivé de l'Argent dans le XV[e] siècle, et qui passe par un conduit sous le lit d'un torrent nommé Reiran, que l'Argent reçoit immédiatement au-dessous de Fréjus. L'issue du canal et du lac dans la mer s'éloigne actuellement de plus de 500 toises de l'ancienne ouverture du port. Mais avant que ce port fût tout-à-fait impraticable, on y entroit par le côté qui regarde le Labech, ou sud-ouest, au moyen d'un canal appelé *Canal de*

Barbarie, qui avoit son ouverture dans la rivière d'Argent, plus près de l'embouchure de cette rivière et du rivage de la mer qu'aujourd'hui et avant le progrès des atterrissements. (*Notice sur l'ancienne Gaule*, Paris 1768).

Nous commencerons l'inspection du port par le grand môle, qui, partant du pied de la tour du phare, dont les ruines se dressent sur la Butte Saint-Antoine, se dirige de l'ouest à l'est, en une longue ligne droite, légèrement recourbée aux trois quarts de sa longueur, vers l'entrée du bassin. C'est de cette façon que procéda l'abbé Girardin, dans la visite dont il nous a rendu un compte plein d'utiles renseignements ; nous en détacherons les lignes suivantes, relatives à ce quai du midi.

J'ai mesuré de mes pas le circuit de ce vaste port ; je descendis, pour ce sujet, au bas de la chapelle de Saint-Antoine, où commençoit précisément le quai méridional, dont les vestiges paroissent encore d'un bout à l'autre, à droite, et je m'avançai, de là, jusqu'à une masure que nous appelons la *Lanterne*, en comptant mes pas, de sorte que j'en fis 680 dans cette course...... Ce quai méridional a communément 20 ou 21 pans de largeur, quelquefois davantage. Un mur, haut d'environ 2 cannes, régnoit dans toute sa longueur, et le bornoit au midi ; ce mur s'avançoit même fort loin au-delà du phare (la Lanterne), sur les bords du canal, où il subsiste encore tout entier pendant un certain espace de chemin. Ce mur, ainsi fabriqué, servoit à deux usages : il défendoit le port et le canal, les mettoit à couvert des vents du sud et surtout du sud-ouest qui est dangereux sur nos côtes ; servant, pour ainsi dire, de rideau et arrêtant les sables que les vents soulèvent ordinairement (t. I, p. 70.)

M. Texier s'est tout spécialement occupé de ce quai méridional auquel il donne de préférence le nom de môle. Il y revient à trois fois en douze pages, et c'est ici l'un des plus frappants exemples de ce système de redites, pui jette un peu de confusion dans ses mémoires, et en rend quelquefois la lecture moins attachante.

Le rapprochement de ces divers passages fera mieux saisir l'ensemble des idées de l'auteur.

— Depuis la citadelle du couchant jusqu'à la pointe du môle, le port a une longueur de 540 mètres. Vers le dernier quart de cette longueur, il s'arrondit en arc d'ellypse... Vers le tiers supérieur du môle, on rencontre les vestiges d'une petite consigne par laquelle il fallait passer pour arriver à la citadelle. Le port était séparé de la grande rade par toute la longueur du quai. Pour défendre l'enceinte de ce côté, on avait construit sur le môle un grand mur qui le suivait dans toute son étendue. Ce mur était soutenu par de grands pilastes, entre lesquels se trouvaient des bancs pour les marins; il se termine par un grand exèdre, sur lequel on venait s'asseoir pour voir entrer et sortir les vaisseaux. (1er *Mémoire*, pp. 187-188).

— Au point où finit l'enceinte de rochers, a été jeté un long môle qui s'étend de l'ouest à l'est. Sur la partie sud, on remarque les traces d'un grand mur, qui servait à mettre les navires à l'abri, en même temps qu'il défendait le port. Ce môle venait s'ouvrir sous les traits de la citadelle par une embouchure étroite. Des colonnes de grès, plantées de distance en distance, servaient à amarrer les navires : on en retrouve encore une en place, quoique, plus tard, les amarres aient été remplacées par des colonnes de porphyre. (*Ibidem* p. 196).

— Le môle de Fréjus, qui était joint à la citadelle par une pente semblable à celles qui sont retracées dans les monuments, s'avançait en pleine mer : le lieu n'étant pas propre, en soi, pour couvrir les vaisseaux et les défendre contre la tempête; comme, d'ailleurs, il n'y avait pas de rivière qui gênât, enfin, comme la profondeur était suffisante d'un côté, il fallait bâtir, de l'autre côté, un môle qui enfermât le port et qui s'avançât dans la mer, ainsi que les môles d'Ostie bâtis par Claude. Le port était abrité par un long mur élevé sur le môle, et soutenu, de distance en distance, par des pilastres ou des contre-forts : un banc régnait tout le long de ce mur, de manière qu'on pouvait y jouir tranquillement du spectacle du port et de la mer. Il n'était pas permis de circuler sur le môle; dans toute la longueur, il était intercepté par des portes et par des petits corps de garde ou consignes. L'un était situé à 193 mètres de la citadelle; il était construit sur un massif en maçonnerie, dans lequel avaient

été pratiquées des salles voûtées, qui servaient sans doute à renfermer les barques destinées au service du port. Un pied-droit en saillie sur le long mur, indique une porte à cet endroit. Un second corps de garde était situé à l'endroit où commence la courbure du môle. (*Ib.*, p. 200).

Le chemin public, qui après avoir contourné la Butte Saint-Antoine, mène de la montée de la tour du phare à la tourelle appelée la Lanterne, est établi sur le quai même du port. On s'engage d'abord entre les murs de clôture de deux propriétés, appartenant, celle qui tient la place d'une partie de l'ancien port, à M. Ferdinand Pascal, et l'autre, qui borde le quai sur la droite, à son frère, M. Eugène Pascal.

Après un premier parcours de 107 mètres, sans vestiges apparents, on remarque à gauche, sortant de l'alignement du mur de clôture, quelques rognons de bâtisse antique; ils proviennent d'une construction assez importante qui empiète sur la propriété Ferdinand Pascal, c'est-à-dire sur le port. C'est là, vraisemblablement, l'un des deux corps de garde ou consignes que M. Texier signalait tout à l'heure, indiquée *d* sur son plan. Ce massif en maçonnerie de 20 mètres de long sur 5 et 6 de large, ayant pu servir, en effet, de soubassement à un édifice quelconque, est aujourd'hui trop remblayé par les terres de transport, pour qu'il soit possible, sans fouille, de reconnaître s'il renferme des salles voûtées, où l'on mettait à couvert les barques chargées de la police du port. Une double observation se présente encore ici. M. Charles Texier, dans son texte, indique cet ouvrage, figuré sur son plan comme sur le nôtre presque en face de la maison de campagne de M. E. Pascal, comme se trouvant à 193 mètres

de la citadelle. C'est évidemment une erreur d'impression qu'il est facile de vérifier. Le massif n'est réellement qu'à un peu plus de cent mètres de la tour du phare : peut-être l'auteur avait-il écrit le chiffre 103, ce qui se rapprocherait de la vérité. Nous pensons, en outre, que c'est par une confusion difficile à éviter dans des mémoires postérieurement rédigés à Paris sur des notes détachées prises sur les lieux, que M. Texier place, à cet endroit même, « un pied-droit en saillie sur « le long mur, indiquant une porte. » On ne voit aujourd'hui, et on ne voyait de son temps, de traces du mur qui bordait et protégeait le quai, que 136 mètres plus loin, après avoir depassé d'une quinzaine de mètres le chemin qui s'embranche sur le quai, et longe le mur-clôture du jardin Eugène Pascal, qu'un angle droit porte au sud.

A partir de ce point, marqué *d'* sur notre plan, nous côtoyons, sur une étendue de 256 mètres, la forte muraille élevée par les Romains sur leur môle, et qui nous conduit à l'entrée du port. Elle sert de clôture à quelques propriétés avec maisonnette, pour le service desquelles des brèches ont été pratiquées dans ce mur qui a 1 m. 20 c. d'épaisseur : la muraille n'a conservé que le tiers de sa hauteur, que Girardin estime avoir été de deux cannes et M. de Villeneuve (p. 19) de quatre mètres, ce qui est la même chose, car nous avons dit que la canne, comme d'ailleurs la toise, valait deux mètres, à très peu de chose près. On remarque, dans presque toute la longueur, que le mur, parementé, a été bâti sur un soubassement en blocage que l'abaissement du sol a mis en partie à nu. Du côté

du port, les terres rapportées, affleurant presque le quai, permettent seulement de reconnaître à une très-faible profondeur le mur, baigné par les eaux, qui le soutenait : l'écartement de ces deux murs nous donne la largeur du quai, qui est uniformément de près de 4 mètres, et non de 5, comme l'imprime M. de Villeneuve dans la même page.

Ce n'est qu'à une nouvelle distance de 136 mètres comptés à partir du commencement de la muraille d'enceinte, qu'on rencontre, auprès de la troisième maisonnette, le pied-droit (c'est le seul) indiquant une porte ou l'une des portes qui barraient le quai, et dont il fallait attendre ou demander l'ouverture pour pouvoir circuler. Il consiste en un arrachement formant une légère saillie sur le môle, et déterminant, avec la muraille d'enceinte, deux angles qui ont conservé leur parement ; car toutes ces constructions du port, entièrement semblables à ce qu'on voit ailleurs, étaient faites du même blocage intérieur, masqué par un revêtement régulier en pierres de petit appareil,

De ce pied-droit, maintenant, jusqu'à la Lanterne, le môle, sur une étendue de 120 mètres, décrit cet arc d'ellipse que M. Texier a le premier observé, tous ceux qui l'ont précédé ayant écrit que le quai méridional se poursuivait en ligne droite jusqu'à l'entrée du port. Seulement, nous sommes tentés de croire à une nouvelle erreur, lorsqu'il affirme « qu'un second corps de garde était situé à l'endroit où commence la courbure du môle. » Il n'existe, là, que le pied-droit de la porte dont nous avons parlé, et on ne distingue sur la gauche du quai, aucune ruine qui indique, comme près de

a maison Pascal, une construction quelconque empiétant sur le bassin du port : le peu de largeur du quai ne permet pas de supposer qu'on y ait rien bâti dessus. Quoique nous n'ayons point achevé l'inspection de ce môle du sud, nous constatons pareillement ici qu'on chercherait vainement trace ou seulement indice de ces *grands pilastres*, dont parle le même, qui *soutenaient* le mur d'enceinte, ni des *bancs pour les marins*, qui se trouvaient placés dans l'entre-deux.

Parvenu à 40 mètres plus loin, on remarque derrière le mur d'enceinte, à 2 mètres 30 cent. de distance, de grands pans de maçonnerie couchés par terre, provenant probablement d'ouvrages destinés à fortifier les approches de l'entrée du port ; à moins que ce ne soient là, ce qui aurait droit de surprendre, autant de débris de l'enceinte, projetés à cette distance par des explosions de mine plus ou moins récentes. Mais, après avoir dépassé ces blocs espacés sur une étendue de 34 mètres, et en cheminant en dehors du mur épais de 1 mètre 20 cent., qui jusqu'ici a accompagné le quai sur notre droite, nous nous trouvons en présence de fortifications véritables, plaquées contre ce mur même, et se développant jusqu'à l'entrée du port, sur un nouveau parcours de 46 mètres. Cette masse de ruines, rasée à deux mètres du sol, semble retenir la forme de trois bastions flanquant une courtine de 4 mètres d'épaisseur. Le tout se termine par une demi-tour, dont la base semi-circulaire, seule subsistante, mesure, à l'intérieur, 6 mètres 50 cent : cette base, en dedans et en dehors, a conservé une partie de son parement. Un mur long seulement de 2 mètres, relie cette véritable demi-

tour, la seule que nous ayons rencontrée à Fréjus, à la tourelle de la Lanterne, en face de laquelle se trouve un massif informe de maçonnerie : l'entre-deux dessine un étroit couloir de 2 mètres de large, qui constituait l'entrée ou la sortie du quai. Il donne accès sur une esplanade arrondie, un grand musoir, construit en béton cyclopéen à la jonction du canal, venant de la mer, avec le bassin du port (Voir sur le plan, Lettres *a' b' c'* et *D'*).

Cet ensemble de constructions, plutôt indiquées que décrites, a éveillé l'attention de nos devanciers, qui les mentionnent dans leurs descriptions portant principalement sur le petit monument, longtemps pris pour le phare, dont des réparations peut-être excessives ont assuré la conservation. Nous mettons en relief, pour compléter nos propres observations, ce qu'ils on dit à cet égard de plus intéressant.

Girardin a parlé le premier de cette tourelle, terminée par une petite pyramide, à laquelle sa forme, ou peut-être un fanal hissé dans sa partie supérieure, a fait donner ce nom singulier de *Lanterne*, qui sert à la désigner. Pour l'historien de Fréjus, comme pour la commission des fouilles de 1803, c'était, là, le *Phare* même de l'ancien port.

— La Lanterne étoit le Phare, où l'on allumoit du feu la nuit pour servir de guide aux vaisseaux qui vouloient aborder. Le haut de ce phare est octogone ; il est posé au bout du quai, sur le bord du canal, à l'entrée du bassin, à 1,400 pas de la mer en droite ligne. Cet édifice étoit assez élevé, et on voit à l'entour les vestiges de plusieurs autres bâtiments qui servoient, ou de magasins, ou de logements aux gardes qui veilloient à la sûreté du port, et aux officiers qui exigeoient les droits du prince et de la ville. (Girardin, t. I, p. 71).

— Le Phare est un bâtiment rond sur lequel est une tour

octogone ; et on voit, aux environs, les ruines de plusieurs autres édifices, qui servaient vraisemblablement de logement aux gardes ou aux préposés des douanes. On avait coutume d'allumer des feux au sommet de ce phare, pour diriger la marche des vaisseaux en mer, et guider ceux qui entraient dans le port. (Rapport de M. de Villeneuve, p. 19).

M. Charles Texier est le premier qui ait donné, de cette tourelle pyramidale, une explication reçue désormais comme entièrement plausible : on sait qu'il place à l'autre bout du môle, le véritable phare destiné à être vu de la haute mer ; la Lanterne, selon lui, n'était qu'un petit phare marquant l'entrée du port. Voici ce qu'il en dit, çà et là, dans son habitude de répétitions, et en quels termes il mentionne les constructions que l'on remarque à la pointe du môle.

— Vers le tiers supérieur du môle, on rencontre les vestiges d'une petite consi.. ne par laquelle il fallait passer pour arriver à la citadelle (*c'est le massif que nous avons signalée à 107 mètres du grand phare*). Des ruines, qui se voient à la pointe, indiquent aussi quelques constructions analogues ; mais on n'en retrouve plus que les soubassements. (1er *Mémoire*, p. 188). — Le môle se termine par un grand exèdre, sur lequel on venait s'asseoir pour voir entrer et sortir les vaisseaux (*Ibidem*). — Dans le voisinage est un grand exèdre, sans doute placé là pour la commodité des promeneurs ou des inspecteurs du port. (p. 201).

— Les constructions qui se remarquent à la pointe du môle sont tellement ruinées que l'on a peine à en reconnaître la destination ; mais la tourelle octogone, couverte en pyramide. qui subsiste encore. n'a sans doute été construite que pour indiquer l'entrée aux petites barques. Son peu d'élévation ne permettait pas de s'en servir pour faire des signaux éloignés, mais on a pu tracer sur chacune de ses faces, un cadran solaire. (1er *Mémoire* p. 188). - Le phare (*de la citadelle*) éclairait les vaisseaux qui se trouvaient au large ; un feu, placé à la pointe du môle, indiquait l'entrée. L'usage de ces fanaux portatifs, composés d'une grille de fer profonde, emmanchée d'un long hâton, était très-répandu

chez les anciens : on voit figurer ces fanaux sur plusieurs bas-reliefs. (*Ibib.* p. 201).

Une page plus loin, l'auteur revient sur le même sujet, mais cette fois pour l'épuiser ; il en fait un article à part sous ce titre, qui convient au monument, d'*Édifice prismatique*.

— Près de l'exèdre, on remarque un monument singulier, dont la destination n'est pas facile à retrouver : sur un soubassement demi-circulaire, s'élève un prisme à six faces dont le plan est un hexagone régulier. Ce prisme est couronné par une pyramide également à six faces. La hauteur du monument ne dépasse pas 10 mètres 50 cent. J'ai retrouvé à la Bibliothèque royale (dépt. des Estampes) un plan manuscrit sur lequel d'Anville paraîtrait avoir composé sa description de Forum Julii. Cet édifice y est désigné comme étant le reste du phare ; mais cette opinion ne saurait être admise, car l'édifice est massif : aucun escalier ne conduisait au sommet. La hauteur, qui égale à peine celle des remparts de la ville, ne permettait pas de l'apercevoir de la pleine mer, tandis que la tour de la citadelle, quoique démolie dans sa partie supérieure par la foudre, qui l'a frappée plusieurs fois, atteint encore une hauteur de 26 mètres au-dessus du sol actuel du port, près de 32 au-dessus du niveau de la mer. Tout concourt à démontrer que le petit monument dont je parle n'était point un phare. Les faces ont été revêtues de stuc. Si j'osais hasarder un mot sur sa destination, je supposerais que les faces du prisme ont été disposées pour un cadran solaire, comme les faces de la tour des Vents, à Athènes. Le sommet pyramidal était surmonté d'une girouette qui indiquait le vent aux navigateurs. Telle est la destination qu'il me semble le plus convenable d'assigner à ce bâtiment. Des six faces de l'hexagone, deux seulement se trouvent dirigées vers les points cardinaux ; mais on aurait pu les faire servir toutes à porter des cadrans, car on peut en tracer sur un plan orienté d'une manière quelconque. (1er *Mém.* p. 202).

Nous avons signalé l'énorme bâtisse, en tuf et lave, qui se trouve en regard de la Lanterne, et forme avec elle un étroit passage très-facile à garder : M. Texier ne l'a point négligée, et il risque, à son sujet, une hypothèse qui n'a rien d'improbable. « A l'endroit où se ter-

« mine le môle (dit-il p. 201), on remarque un grand « massif en maçonnerie. L'usage voulait qu'un temple « fût placé à l'entrée des ports : cette masse, aujour- « d'hui informe, était peut-être le soubassement d'un « édicule. »

Le port n'a pas été, de la part de M. Victor Petit, l'objet des mêmes investigations que la plupart des antiquités de Fréjus. Il s'est contenté, après avoir reproduit la description de l'abbé Girardin, de la faire suivre de quelques lignes où il parle ainsi du quai méridional et des constructions qui le terminent :

Un chemin longe la muraille romaine ; il traverse ou côtoie de larges massifs de maçonnerie à fleur de sol et qui ressemblent, ainsi que nous l'avons répété souvent, à des blocs de rochers, tant l'adhérence des matériaux est forte. Après avoir suivi le mur antique sur une longueur de 530 mètres, qui correspondent aux 680 pas comptés par l'abbé Girardin, on arrive à un massif de maçonnerie plus considérable dont nous donnons un dessin, pris du coté de l'est, lequel montre, dans son état actuel, une sorte de tourelle à huit pans, d'origine romaine, mais que des travaux de restauration, faits en 1826, ont un peu modifiée. Girardin désigne cette tourelle sous le nom de *Lanterne* « c'étoit le phare où l'on allumoit du feu la nuit. » Ceci est d'ailleurs, à Fréjus, une tradition fort ancienne. (*Note explicative*, p. 86).

M. Petit semble vouloir s'en tenir, quant à la destination probable de cet l'édifice, à l'opinion de l'abbé Girardin, qu'il ne combat nullement.

Nous ajouterons quelques mots aux descriptions qu'on vient de lire. Parfois on rencontre, chez les observateurs les plus sincères, de ces distractions qu'on aurait bien de la peine à expliquer. Ainsi, nous voyons l'abbé Girardin, M. de Villeneuve et M. Victor Petit faire de l'édifice en question une construction *octogone*,

et M. Charles Texier, lui-même, imprimer une première fois ce mot, avant de lui substituer celui d'*hexagone*, qui convient seul ici. La Lanterne, en effet, est une tourelle à six pans, se terminant par une sorte de corniche en ourlet, sur laquelle repose une petite pyramide également à six faces. Voici son état actuel. La corniche et la pyramide ont gardé leur physionomie antique : les travaux de restauration se sont surtout attaqués à la base et aux faces ouest, sud-ouest et sud ; les autres faces sont à peu près intactes et ont conservé leur revêtement, montrant, par intervalle, quelques traces de stuc mais rien qui indique ces cadrans solaires dont parle M. Texier. Le moindre appareil, fixé dans la bâtisse, pouvait servir à suspendre un feu quelconque, et ainsi l'édifice, de jour et de nuit, faisait reconnaître aux arrivants l'entrée du port. Une dernière observation, portant sur le massif qui forme la base de la Lanterne : il a été construit par encaissement, procédé dont nous avons entretenu le lecteur, d'après M. Texier (V. p. 380) ; le grès employé est d'un rouge-rosé que nous n'avions pas encore rencontré. (1).

(1) M. Charles Lenthéric s'est occupé de cet édifice prismatique, et nos lecteurs, par un premier extrait de son travail pourront, déjà faire connaissance avec son système de composition, qui consiste à faire de larges mais trop discrets emprunts à ses devanciers. En effet, après avoir, une seule fois, écrit le nom de M. Texier, associé à celui de l'abbé Girardin (il n'en indique pas d'autre), l'auteur n'hésite pas à s'approprier ses observations, omettant de lui en reporter le mérite. Dans ce qu'il dit de la Lanterne, une seule chose est nouvelle, c'est la parfaite conservation de l'édifice, qui semble l'avoir frappé et ne s'accorderait guère avec les réparations dont il a été l'objet.

« A l'extrémité de la grande jetée, on remarque dans un état parfait de « conservation un monument singulier dont le soubassement circulaire « est surmonté d'un prisme à six faces, couronné lui-même par une py- « ramide hexagonale. La hauteur totale de cet édifice étrange est de « 10 mètres 50. Sa destination première n'est pas facile à trouver et a

L'esplanade ou exèdre, qui se développe au pied de la tourelle hexagone et de la ruine de l'édicule dont parle M. Texier, a vu disparaître la moitié de son puissant béton en énormes cailloux et en quartiers de roche, désagrégé, à grands efforts, pour se procurer des matériaux de construction et gagner, en même temps, quelques pouces de terre bien chèrement achetés. Au moment même où nous écrivons, et depuis une année, la propriétaire douteuse de la surface gazonnée qui recouvre cet annexe du port, qu'on doit croire protégé par la loi de classement des monuments historiques, exploitant la ruine romaine en véritable carrière, lui a fait subir une nouvelle et déplorable dévastation : c'est du vandalisme, non pas gratuit mais coûteux, car la

« donné lieu à des méprises singulières. Un plan manuscrit de d'Anville, déposé à la Bibliothèque nationale, le désigne comme étant « *l'ancien phare de Forum Julii*. Mais cette opinion est absolument « insoutenable. L'édifice est complètement massif, aucun escalier ne conduit au sommet, et sa hauteur est inférieure à celle des remparts, des « tours de l'enceinte et de la citadelle. L'interprétation la plus rationnelle est donc que ce petit monument était une sorte de balise destinée à diriger la marche des vaisseaux dans l'avant-port, où la navigation devait être quelque peu incertaine, à cause de la diminution progressive de la profondeur, et des ensablemens toujours croissans de « l'Argens. Peut-être les faces du prisme étaient-elles utilisées, comme « celles de la célèbre Tour des Vents à Athènes, pour le tracé de cadrans « solaires, et le sommet de la pyramide était-il surmonté d'une sorte de « girouette ou d'un mat qui permettait de donner aux navigateurs la « direction du vent et de leur faire les signaux nécessaires pour les manœuvres de l'entrée. » (*Revue des Deux Mondes*. tome xxxiv, 3e Livraison, 1er août 1879, p. 661).

Ajoutons une observation. M. Texier ne parle d'aucun plan de Fréjus ou de son port dû à d'Anville ; il dit seulement avoir retrouvé à la Bibliothèque royale (il écrivait sous la monarchie) un plan sur lequel le savant géographe paraissait avoir composé son travail concernant Forum Julii ; d'Anville lui-même (V. ci-dessus p. 487) nous apprend qu'il a uniquement travaillé sur des plans faits par d'autres. Et cependant M. Lenthéric semble affirmer qu'un plan manuscrit de Fréjus ou de son port, dressé par d'Anville, se trouve déposé à la Bibliothèque nationale ; donnant nécessairement à entendre qu'il a constaté, par lui-même, l'existence de ce document.

dépense doit de beaucoup dépasser le profit, surtout dans un pays où la pierre abonde; il y a là un amour de la destruction qu'on ne saurait comprendre. L'exèdre, dans son état actuel, mesure encore 30 mètres de largeur sur une longueur de 25 mètres.

Continuant notre marche à partir de la Lanterne, nous suivons, sur une étendue de 114 mètres, une nouvelle muraille, épaisse seulement de 85 cent., haute de 3 à 4 mètres, et d'une remarquable conservation, car elle montre, des deux côtés, son parement presque intact. Ce mur constituait moins un ouvrage défensif, qu'une sorte de rideau destiné à abriter du vent le canal de communication entre la mer et le port, et à le préserver des ensablements. 17 mètres avant que ce mur ait entièrement disparu, il dessine une inflexion à droite (sud-est) très-marquée : une fouille indiquerait sa direction ultérieure, et donnerait, par conséquent, les moyens de déterminer le point où le canal rencontrait la mer. Un quai, large seulement de 2 mètres 70 cent., accompagne cette longue muraille, soutenu par un petit mur, qui paraît en plusieurs endroits. A quelques pas des derniers vestiges de la grande muraille, on remarque, sur la gauche, couchée à l'alignement du quai qui devait la supporter, une magnifique borne d'amarre, de forme conique, longue de 1 mètre 90 cent., et mesurant, à sa base, 90 cent. de diamètre. Ce bloc énorme, en porphyre bleu-gris de l'Estérel parfaitement poli, montre, sur sa circonférence, un trou carré ayant sans doute reçu le scellement d'un anneau en métal, et une forte rainure occasionnée par le long frottement des chaînes.

Après avoir, croyons-nous, épuisé ce qui concerne le double môle qui, au sud, protégeait le port et son canal, nous franchirons la voie ferrée au troisième passage-à-niveau en venant de la Gare, pour nous rendre, par un assez grand détour, à une petite maison de campagne faisant face à la Lanterne ; cette propriété, appelée la *Roubine*, appartient aujourd'hui à M Méro.

Sur cet emplacement de la bastide de la Roubine, le plan de Peiresc a figuré une tour, correspondante à une autre tour qui indique les fortifications qu'on remarque près de la Lanterne ; l'une et l'autre sont désignées par le nom de *Forteresse* ; nous devons en conclure, qu'au commencement du XVIIe siècle, date de la confection du plan, un ouvrage plus ou moins considérable protégeait également l'entrée du port, du coté opposé à la Lanterne. C'est, au surplus, ce que nous a formellement dit Montfaucon : « A l'entrée du port, « étoient deux tours, une de chaque côté, dont on « voyoit encore alors (en 1628) les masures ; c'étoit « pour défendre l'abord. » Il n'en reste plus aujourd'hui que des substructions, cependant très-apparentes, sur lesquelles la maison Méro a été bâtie, et qui débordent tout autour, de manière à faire croire, qu'indépendamment d'un ouvrage fortifié, il y avait là un exèdre faisant pendant à celui qui se voit en face. La listance entre les deux, soigneusement mesurée, est de } mètres, ce qui fournit la véritable largeur de l'enée du port, sur laquelle on a varié, en se trompant ; a effet, Montfaucon lui donne environ 80 cannes (160 ètres), lorsque Girardin ne parle que de cinquante ;

M. de Villeneuve, comme M. Texier, écrivent 100 mètres, ce qui, on le voit, est encore trop.

Avant de parcourir le quai du nord et le quai oriental, nous mettrons sous les yeux du lecteur ce qui a été dit de ces deux parties de l'enceinte du port, des constructions de la Roubine et d'un bâtiment qui en est peu éloigné, par l'abbé Girardin et M. de Villeneuve. L'un et l'autre, dans leur exploration, poursuivie en sens contraire de la nôtre, partent de la pompe ou puits Saint-Roch, figuré sur notre plan au nord, proche de la chapelle de ce nom (lettres *II*).

Etant arrivé au puits de Saint Roch, dit le premier, je pris à droite, et, peu après, je retrouvai les débris du quai oriental, au delà des jardins qui aboutissent à l'Etang.... A peine avois-je quitté cet endroit, que le quai même, se présentant à découvert, je commençai à y marcher dessus, et j'allai ainsi jusqu'au bout du port, vis-à-vis de la Lanterne. Là, j'aperçus plusieurs vestiges de bâtiments qui répondoient au phare (a Lanterne) et aux édifices d'alentour, et faisoient ainsi une espèce de symétrie à l'entrée du port. De ces masures au phare, il y a environ cinquante cannes de distance..... Je remarquai, de plus, que les deux quais étoient parallèles à l'entrée du port l'espace de 100 cannes, et qu'ensuite le bassin du port s'étendoit tout d'un coup vers la ville, du midi au septentrion. Il y avoit un édifice sur la pointe que fait le quai du nord, cessant d'être parallèle avec le quai du midi: il en reste encore des voûtes entières. (*Histoire de Fréjus*, t. I, p. 74).

— Du puits Saint Roch, le quai suit une ligne droite jusqu'à une réunion de plusieurs bâtiments dont les voûtes sont encore très bien conservées, et qui étaient vraisemblablement destinés aux mêmes usages que ceux qui environnent le phare, auquel ils correspondent. Quoique le quai soit moins bien conservé dans cette partie, et qu'il soit quelquefois caché sous terre, on n'en perd néanmoins jamais la trace dans son entier. Ces deux points formaient l'entrée du port qui, dans cet endroit, est large d'environ 100 mètres. Un autre quai moins large se dirige vers la mer, parallèlement à l'autre côté, et l'intervalle compris entre eux forme un chenal bien marqué et d'une grandeur proportionnelle à la gran-

deur du bassin : du côté que nous parcourons en ce moment, il se termine à un très-petit bâtiment nommé actuellement la *Roubine*, qui ne pouvait être qu'un corps de garde avancé. (Rapport M. de Villeneuve, p. 20).

M. Texier a concentré son attention sur le môle méridional; il ne dit que ces mots de la partie de l'enceinte du port qui nous occupe en cet instant.

L'autre côté de l'enceinte était défendu par un quai parallèle au grand môle, dans une étendue de 180 mètres; ensuite il retournait directement vers la ville, et rejoignait les anciennes constructions par des murs qui sont aujourd'hui détruits. (1[er] *Mém.* p. 187).

M. Victor Petit ne nous fournit pareillement que quelques lignes nécessitant une explication que nous ne tarderons pas à donner. Après avoir parcouru le môle du sud, jusqu'à la Lanterne, il poursuit ainsi :

Nous revenons vers la Porte-Dorée, non pas en suivant le mur antique, mais au contraire en traversant le chemin de fer à un passage-à-niveau, pour nous diriger vers une maisonnette isolée au milieu des prés. Cette maison, que rien de loin ne signale à l'attention, est bâtie sur les fondations d'un édifice antique, désigné, à Fréjus, sous le nom de « la Consigne » et qui occupe, en effet, l'un des principaux angles de l'ancien port. Ce massif de murailles, de forme à peu près carrée, renferme plusieurs petits caveaux voûtés, à demi enfouis sous le sol de la prairie. Cette prairie, quelques champs et de nombreux jardins recouvrent d'autres massifs de maçonnerie, qui témoignent de l'étendue et de la solidité des constructions antiques établies au milieu de la rade primitive. (*Note descriptive*, etc. p. 86).

Nous allons tâcher d'éclaircir ce qui peut paraître obscur dans les divers textes qu'on vient de lire.

De la bastide Méro (point *C'*) à une seconde bastide (*B'*) appartenant au S[r] Mège, le quai ou môle septentrional se dirige droit à l'ouest, sur une longueur de 166 mètres. Complètement démoli jusqu'au ras de

terre, il n'en est pas moins reconnaissable aux massives substructions qui, sur tout ce parcours, attestent son existence. On chemine sur le quai même, dont la largeur, à l'endroit où finit le mur qui longe la propriété Méro, mesure 3 mètres: ce môle, qui regardait la ville, était donc construit dans de moindres proportions que celui du sud, destiné à protéger le port du côté de la mer. Arrêtons-nous quelques instants pour étudier cette bastide Mége, placée à l'angle que fait le quai pour se porter au nord.

La construction moderne, comprenant deux petites pièces, s'élève sur la plate-forme d'un édifice antique représentant un quadrilatère régulier de 8 mètres de côté; ce n'en est évidemment que la partie inférieure. Cette base, en forme de dé, est l'une des choses les mieux conservées de tous les ouvrages des Romains; les quatres faces montrent leur revêtement en moellons smillés de ce beau grès vert que ceux-ci tiraient d'une carriére encore en exploitation à huit kilomètres de Fréjus, sur la route de Bagnols. Ce qui reste de l'édifice se compose de deux petites galeries voûtées et parallèlement disposées, auxquelles on accède par une porte cintrée de 1 mètre 20 cent. d'ouverture, avec voussoirs du même grès, hauts de 30 cent. et larges de 10. L'encombrement intérieur ne permet pas d'apprécier la hauteur des voûtes, dont le crépissage est encore adhérent. La première, mesure en largeur 1 mètre 80 cent., et la seconde, 2 m. 90 c.; elles devaient communiquer par une porte remplacée par une brèche qui l'a complètement déformée. La galerie du fond, séparée de la première par un mur de 57 centimètres d'épaisseur, est

éclairée au moyen de deux petites ouvertures semblables à des meurtrières, hautes de 55 c. et larges seulement de 30 : elles donnent sur l'avant-port, et permettaient d'en surveiller les mouvements. La longueur des galeries est celle de l'édifice, moins l'épaisseur des murs latéraux, laquelle mesure 1 m. 50 c. A la face ouest, adhère un massif en maçonnerie ayant conservé quelques traces d'un escalier destiné à conduire au-dessus des salles voûtées, très-vraisemblablement surmontées d'un étage. Cette consigne ou corps de garde était séparée des eaux du port par un petit exèdre de 8 mètres seulement de largeur, qui a, en partie, retenu sa forme : à 2 mètres 50 c. de la face occidentale de l'édifice, se trouve encore, en place, une belle borne d'amarre du même porphyre gris-bleu de l'Estérel, que l'on a omis de signaler, et dont la circonférence, prise à 30 cent. du sommet, mesure 1 m. 90 c. De cet exèdre partait le quai de l'Est, se dirigeant vers la pompe ou puits Saint-Roch. Son existence se révèle d'abord par quelques substructions ; mais elles disparaissent bientôt, et la direction de cette partie de l'enceinte du port n'est plus indiquée que par la différence de niveau existant entre la propriété Serraillier, qui était autrefois le port, et les terres contigües formant un talus très-visible.

Ce qui précède nous permettra de relever quelques inexactitudes, pressenties déjà par le lecteur, dans les derniers passages empruntés aux écrits de nos devanciers.

Girardin a décrit les lieux avec sa fidélité accoutumée, et comme il est, en outre, le plus ancien, son té-

moignage, de toute façon, doit obtenir la préférence. D'après lui l'extrémité du quai septentrional se trouvait en face même de la Lanterne et ce point d'arrêt indique, sans équivoque possible, l'emplacement de la bastide Méro. Là, nous dit-il, on voyait (comme on les voit encore) des vestiges de bâtiments qui répondaient à cette tourelle et aux édifices environnants, « faisant, ainsi, une « espèce de symétrie à l'entrée du port. » C'est avec raison que l'auteur à choisi les deux points par lui désignés pour mesurer la largeur de cette entrée ; seulement il se trompe en ajoutant qu'à partir de l'entrée, les deux quais, celui du nord et celui du sud, se développaient parallèlement : les deux môles ne sont point parallèles; l'un se poursuit en ligne droite, de la bastide Méro à la bastide Mège, tandis que la partie correspondante du quai méridional décrit cet arc d'éllipse dont nous avons parlé. Ils dessinent ensemble ce que nous appelons l'avant-port.

Une plus grande inexactitude, résultat d'une confusion évidente, se remarque dans le texte de M. de Villeneuve. Ce qu'il dit du quai oriental, lequel, partant du puits Saint-Roch, va joindre des constructions antiques, qui ne peuvent être que la consigne Mège, est parfaitement exact ; là où l'erreur commence, c'est de placer en cet endroit plusieurs bâtiments voûtés, quand ce qui subsiste n'indique certainement qu'un édifice isolé et de petite dimension, ne correspondant nullement à la tourelle prismatique, mais se trouvant de 100 mètres plus rapproché de la Butte Saint-Antoine, qui forme la limite occidentale du port. Cette erreur, de faire de l'angle marqué par la maisonnette Mège, l'un

des côtés de l'entrée du port, en a amené une plus grave qui est de prendre l'avant-port pour le canal même de communication du port à la mer. Le quai moins large que le môle sud d'après M. de Villeneuve, et, qu'en omettant de rectifier Girardin sur ce point, l'auteur dit également être parallèle au môle, est nécessairement celui qui va de la bastide Mège à la bastide Méro, puisqu'il ajoute que, du côté de la mer, « ce quai se termine à « un bâtiment appelé *la Roubine.* » (p. 20).

Quant à M. Charles Texier, c'est évidemment sans vouloir donner à son expression une portée démentie par ses propres constatations, qu'il parle du parallélisme des deux quais à partir de l'entrée du port.

Il y a peu à reprendre dans ce que dit M. Petit de l'édifice « de forme à peu près carrée et renfermant plusieurs caveaux voûtés, » connu, affirme-t-il, sous le nom de la Consigne que nous ne faisons pas difficulté d'adopter ici, bien qu'à vrai dire, ce nom soit plus généralement donné à un autre bâtiment, de plus grande proportion, situé vers le milieu du port. L'édifice qui supporte la bastide Mège, forme un carré parfait et ne renferme que les deux petites galeries voûtées que nous avons décrites, et non un plus grand nombre, comme paraîtraient le faire croire les paroles de M. Petit. Nous regrettons le vague de son texte relativement à ces « autres massifs de maçonnerie qui témoignent de « l'étendue et de la solidité des constructions antiques « établies au milieu de la rade primitive. » L'existence de cette rade primitive, placée en dehors de l'enceinte septentrionale et orientale du port, est une question que nous retrouverons bientôt. Nous ne pen-

sons pas que M. Victor Petit ait vu, là, des traces de constructions que nul, avant lui, n'aurait remarquées; il est plus que probable qu'il n'a entendu parler que des restes de la double enceinte et, en second lieu, des vestiges qui se voient à la Roubine.

Nous reprenons notre marche, à l'effet de déterminer le circuit du port.

De la consigne Mège, un nouveau parcours de 140 mètres nous amène, en ligne droite, à un ponceau construit sur l'un des canaux d'écoulement des eaux de la ville. Indépendamment de la légère différence de niveau que nous avons signalée entre les terres qui ont servi à remblayer le port, et le sol qui n'en faisait point partie, une rangée de saules marque, pour le moment, le bord intérieur du quai disparu, dont Girardin, il y a 150 ans, avait pu voir, il nous l'a dit, « les débris, » et même des parties « où il se présentoit à découvert presque dans son entier; » et dont M. de Villeneuve, au commencement de ce siècle, avait encore, pu suivre les traces, quoique quelquefois cachées sous terre. La destruction complète de ce quai est due à M. Serraillier lequel a terminé, vers 1840, le comblement du port. Là se trouvaient, à cette date, deux amarres également en porphyre, qui ont été transportées à la ferme construite au milieu même du port pour l'exploitation de la riche propriété rurale qui en a pris la place.

Parvenus au ponceau dont il vient d'être question, on se trouve en présence d'un problème très-délicat et que des fouilles seules donneraient les moyens de résoudre. L'enceinte du port, à partir de là, et même à partir du point A', qui marque sur notre plan l'interruption du

quai, allait-elle, en une ligne courbe, rejoindre le puits Saint-Roch, pour, de là, se reporter vers l'ouest ; ou continuant sa direction au nord, venait-elle se raccorder avec l'angle de la citadelle orientale ? La question est donc de savoir si l'enclos du *Paradis*, la propriété Beuf, dont nous avons déjà plus d'une fois parlé, faisait partie du port.

Nos auteurs habituels, sauf M. Texier, sont peu affirmatifs à cet égard. « Que si le port (ajoute Girardin, « p. 80, en terminant son exploration) s'étendoit dans « cet enfoncement où est la Vigne que nous appelons « le Paradis, au-dessous des magasins du port, il avoit « encore plus de mille pas de circonférence. Quelques-« uns le disent ainsi ; et je sais certainement que lors-« qu'on creuse dans ce quartier, après quelques pans « de bonne terre, on trouve du sable tout pur, mêlé de « coquillages, preuve que les eaux de la mer étoient « autrefois là. » M. de Villeneuve s'exprime ainsi à la page 18 de son rapport : « Quelques personnes ont « prétendu que le port s'étendait jusque là *(jusqu'aux « magasins situés à l'angle de la Plate-Forme)*, et ils « se fondent sur ce que la Vigne du Paradis est beau-« coup plus basse, et semble former un bassin creusé « avec intention ; et que, quand on enlève la première « terre, on trouve du sable mêlé de coquillages. Il se-« rait trop long de détailler les raisons qu'on peut « donner pour ou contre cette assertion ; mais, dans « tous les cas, il est au moins vraisemblable qu'il y « avait un canal qui communiquait du port à ces ma-« gasins, qui appartenaient sans doute à l'Etat. » M. Petit ne s'est point expliqué là-dessus, et ce n'est

que par induction que l'on peut dire qu'il fait arriver les eaux du port dans l'enfoncement en question. « Quand on a laissé et dépassé sur la droite la cha-« pelle de Saint-Roch, on retrouve, écrit-il p. 88, au-« delà d'un banc de rochers formant un petit promon-« toire les murs antiques *(le rempart)* qui contournent « le creux d'un vallon très-abrité et nommé, peut-être « pour cette raison, le Paradis. Ici encore les terres « de remblai ont ébranlé et même renversé une no-« table partie des murs, aujourd'hui cachés sous des « broussailles et à moitié enfouis sous les atterrisse-« ments qui ont comblé aussi le port de Fréjus. »

La brèche la plus considérable observée par M. Petit, nous a déjà paru une échancrure ménagée à dessein par les constructeurs, pour faire aboutir la pente en maçonnerie, dont M. Texier a reconnu l'existence, et sur la destination de laquelle nous nous sommes expliqué, pp. 393 et 465 de ce volume. Celui-ci estime (nous répétons ses paroles une première fois reproduites) qu'elle servait à tirer à terre les petites galères pour les renfermer dans les magasins de la Plate-Forme; « or, ajoute-t-il, la pente ne communique pas « avec l'enceinte du port, mais avec cette partie que « les anciens appelaient *cothon*, et qu'aujourd'hui on « appelle la *darse* »; plus loin, il répète que cette pente « descendait jusque dans les eaux du port »: c'est formellement dire, et dire deux fois, que l'anse du Paradis en faisait partie. C'est aussi notre opinion, basée sur les observations mêmes de M. Texier. Nous pensons seulement, comme nous l'avons écrit p. 465, que la pente en maçonnerie était plutôt affectée à l'embarque-

nent et au débarquement des agrès et provisions conenus dans les magasins de la citadelle orientale, qu'à a mise à terre et à la remise à l'eau des galères, même l'un faible échantillon, les magasins, vu leur peu d'éendue relative, ne pouvant en renfermer qu'un trop petit nombre.

Mais comment se faisait la communication entre le port, proprement dit, et cette espèce d'annexe, *cothon* ou *darse*, appelée aujourd'hui le Paradis ? Si le quai de l'Est allait rejoindre l'angle occidental de la citadelle, où sont les magasins, tout est dit ; l'enclos du Paradis n'était qu'un prolongement de la surface du port, dessinant la principale de ces irrégularités qu'on remarque dans sa délimitation, du côté de la ville. Si au contraire (toujours à partir du petit pont près duquel nous nous sommes arrêtés) le quai, décrivant une courbe sur la gauche, venait seulement aboutir à la pompe Saint-Roch, ainsi que l'indique, nous devons le dire, un plan manuscrit, relativement moderne et sans nom d'auteur, conservé au cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale, alors le port ne pouvait communiquer avec son annexe de la propriété Beuf, que par un canal qu'a pressenti M. de Villeneuve : dans ce cas, nous devons nous représenter l'anse du Paradis comme un arrière-port presque entièrement clos, et l'on serait tenté d'en faire, vu la proximité des dépôts d'agrès et d'approvisionnements, un bassin de radoub et d'armement pour les navires.

Des découvertes récentes, amenées par l'établissement de l'usine à gaz, représentée, sur notre plan, dans le voisinage du puits Saint-Roch, sembleraient autori-

ser la seconde hypothèse. Les travaux du gazomètre surtout, et l'installation d'une pompe à feu destinée à élever sur le plateau de la ville la nappe d'eau trouvée en cet endroit, avaient nécessité de grandes excavations qui ont fait reconnaitre plusieurs constructions antiques. D'abord, deux murs d'un mètre d'épaisseur, se réunissant en angle droit au centre même de la circonférence du gazomètre ; puis, un petit conduit couvert en plates-bandes de grès, lequel paraît se diriger vers l'emplacement de la maison Beuf ; ensuite une galerie voûtée, large d'un mètre, et enfin une seconde galerie pareillement voûtée, d'une largeur de 2 mètres sur 2 m. 50 c. de hauteur, l'une et l'autre indiquées sur le plan par la lettre *t*. Celle-ci, venant de la ville, et longeant, au sud-ouest, le mur extérieur de l'usine, était vraisemblablement un égout qui se déversait dans le port ; et peut-être faut-il voir, dans la galerie la moins spacieuse, un canal souterrain contournant le Paradis ou se poursuivant en ligne plus ou moins directe dans le sous-sol de la darse, pour aller rejoindre, à travers les terres hautes, le canal voûté dont nous avons parlé page 459, lequel allait prendre (d'après M. de Villeneuve) une portion des eaux de l'aqueduc, et « les dirigeait vers le port pour le service public. » Mais ce ne sont là que des probabilités que nous formulons avec une entière réserve. Revenons sur une particularité bien curieuse. Des nécessités de construction ayant occasionné une brèche dans le béton qui forme le radier de la galerie en question, on se trouva en présence d'une nappe souterraine alimentée par de nombreuses infiltrations : c'est cette eau, jointe à celle

du puits Saint-Roch, qui, au moyen d'une pompe à feu, fournit abondamment, depuis trois ans, à tous les besoins de Fréjus.

Mais une particularité plus intéressante pour la question qui nous occupe, a été révélée par les fouilles de l'usine à gaz ; c'est la présence, à 5 ou 6 mètres au nord du gazomètre, et à une faible profondeur, de la roche taillée à pic, lavée et polie par les eaux, dans une direction oblique conduisant du port à l'anse voisine. Le rempart qui soutient, 10 mètres plus loin, le terrassement intérieur de la ville, porte sur une base rocheuse pareillement taillée, ainsi qu'on peut s'en convaincre à l'angle qu'il forme pour prendre le contour du Paradis. Or, l'entre-deux a été trouvé rempli par un sable fin mêlé de petits coquillages. Une conclusion semble donc ressortir de ces diverses constatations, c'est que, là, devait exister le canal, large d'une dizaine de mètres, qui faisait communiquer le port avec la partie que nous appelons la darse ou le bassin d'armement et de radoub.

Ce que nous avons dit aux endroits ci-dessus indiqués, de l'enclos du Paradis, nous dispense de plus longs détails. Les murs, qui le circonscrivent de trois côtés, montrent des parties encore bien conservées, principalement dans le voisinage de la maison d'habitation de M. le capitaine Beuf. Vers les deux tiers de la longueur du mur du fond, à une hauteur de 3 à 4 mètres, on remarque l'orifice découvert d'un canal à parois de briques, lequel probablement jetait ses eaux dans le bassin. Dans la troisième section, la plus longue,

celle où se trouve, à 1 m. 50 c. du sol actuel, l'interruption d'une cinquantaine de mètres destinée à faciliter les communications avec les magasins de la citadelle, on a recueilli des tuyaux de plomb, au moyen desquels, sans doute, l'eau potable était amenée aux navires. Cette section du mur d'enceinte se termine à un angle formé par un pan de muraille en retour, dont la direction, prolongée, irait rejoindre la portion du quai oriental figurée sur notre plan (lettre *A'*), et donnerait à ce côté du port, à partir de la consigne Mège, un développement en ligne droite de près de 450 mètres. Quelques-uns adoptent ce prolongement du quai; mais jusqu'à preuve contraire, c'est-à-dire, jusqu'à ce que la pioche en ait décidé, nous croyons que la darse était également close le long de la route de Saint-Raphaël, et qu'elle ne communiquait avec le port que par le canal creusé dans la roche vive, laquelle forme la base de cette sorte de petit promontoire où se trouvent accumulés la maison Beuf, l'usine à gaz, le puits et la chapelle saint-Roch. Trois amarres en grès, renversées depuis plus ou moins long-temps, se voient là couchées près de deux cuves provenant de sépultures antiques, qui reçoivent l'eau de la pompe.

Au puits Saint-Roch, commençait le quai que nous appellerons le quai de la ville, décrivant comme un arc de cercle jusqu'au pied du phare de la citadelle Saint-Antoine, qui nous a servi de point de départ pour cette excursion. Du côté que baignaient les eaux, notre plan en reproduit, de la manière la plus approximative possible, le contour irrégulier : des fouilles, difficilement consenties dans des jardins fertiles, pourraient seules

permettre de fournir un tracé géométriquement exact de sinuosités que, pour le moment, nous ne saurions expliquer, et qui sont dues probablement à des nécessités d'accès du côté du port ou de circulation le long du quai, et peut-être encore à la nature d'un sous-sol que nous n'avons pu explorer. Du côté de la ville qui le domine d'une grande hauteur, le quai, devenu aujourd'hui la route de Saint-Raphaël, était borné par le rempart même, dont les lignes brisées contribuaient à lui procurer une surface plus irrégulière encore.

En jetant les yeux sur le plan, on est frappé de l'élargissement considérable qu'il présente aux deux bouts de la partie qui longe les remises adossées au rempart. Ces grands espaces, ménagés entre la ville et le port, devaient être, pensons-nous, deux chantiers de constructions navales, ou deux espèces de places affectées au chargement et au déchargement des navires, soit de guerre, soit de commerce; car le port de Forum Julii n'était pas seulement un établissement militaire; cette ville devait justifier, par un mouvement commercial également actif du côté de la terre et du côté de la mer, son nom de « Marché de Jules. » Le plus grand emplacement, celui qui se développe à partir de la chapelle Saint-Roch, sur une longueur de 120 m., est entièrement occcupé par la propriété Disdier. Dans le fond s'élèvent deux terrasses superposées et soutenues par des murs antiques dont quelques substructions apparaissent. L'intervalle entre le mur *n*, sur lequel a été construite, il y a peu d'années, la muraille clôturant la propriété, et le mur *m*, portion du rempart romain déjà mentionnée p. 392, qui se confond avec le mur

de soutènement du Cours, est pris par un embranchement de la route de Saint-Raphaël à Fréjus, lequel se détache de la route directe à la hauteur de la chapelle Saint-Roch, et, en contournant la propriété Disdier, arrive, par une rampe très-accentuée, à l'entrée de la cité antique, actuellement désignée sous le nom de Porte Reynaude. Nous croyons cette chaussée un ouvrage des Romains, et nous estimons, ainsi que nous l'avons dit au même endroit, qu'elle avait été construite pour établir une communication, même par charriot, entre le port et la ville. De grandes dalles de grès, soigneusement taillées, déterrées dans le jardin de Mme Disdier, à l'est de la maison d'habitation et en dedans du mur de clôture, sembleraient indiquer que là existait quelque édifice important: des briques de diverse forme, des fragments de marbre, des tessons de poterie, des monnaies romaines etc. ont également été trouvés dans le jardin Disdier, prouvant, s'il en était besoin, que ce grand emplacement était tout-à-fait en dehors du port. (1).

Le quai de la ville se resserre ensuite, sur une étendue de 164 mètres, le long des remises qui masqu le rempart soutenant une partie de la ville haute. Dea bornes d'amarre en porphyre, d'un diamètre beauco plus petit que les précédentes, se voient dans de des jardins qui bordent la route, celui de Mlle Mau et celui de M. Ricard. La première est en place; seconde est couchée sur un petit exèdre débordant de

(1) Parmi les médailles les mieux conservées que Mme Ve Di bien voulu nous remettre pour la collection de la ville, nous citerons très-belle Faustine en argent, et en bronze, des monnaies de Ve de Domitien, d'Adrien, de la colonie de Nîmes et de l'empereur thume.

mètres l'alignement du mur intérieur du quai, lequel se montre à découvert.

Au sortir de cette passe servant de communication, on se trouve dans une seconde esplanade formée par l'éloignement simultané du rempart et du mur du quai. Cet emplacement est occupé, à gauche, par plusieurs jardins dont le plus grand est celui de Mme Bareste, et à droite, par l'immeuble de Mme Dufau, séparés par la route de Saint-Raphaël, laquelle aboutit à une sorte de place appelée *la Cascade*. Le quai, se poursuivant toujours en lignes brisées et s'abaissant au sud, contourne l'édifice de la Porte-Dorée; arrivé là, et jusqu'au Béal ou canal des moulins, il ne se manifeste plus que par la différence de niveau des terrains, celui qui marque l'emplacement du port se trouvant de 1 à 2 mètres en contre-bas. Sans tenir compte des nombreuses sinuosités figurées sur notre plan, ce quai de la ville, du puits Saint-Roch au Béal, décrit un arc de cercle qui ne mesure pas moins de 500 mètres.

Du canal des moulins au phare, distants l'un de l'autre de 120 mètres, le port était borné par le front oriental de la citadelle Saint-Antoine : n'ayant point fouillé dans cette partie, nous ne saurions dire si, ce qui toutefois paraît probable, le quai se continuait au pied de la haute et forte muraille d'enceinte.

Tel était le vaste circuit de ce port, l'un des plus grands que les Romains aient construit dans les Gaules. Sa profondeur, de la Lanterne qui marque l'entrée, à la citadelle de l'ouest, est de 565 mètres. Sa plus grande largeur, prise du môle sud, en face de la bas-

tide Mège, était de près de 500 mètres si, n'admettant point l'annexe du Paradis, on s'arrête à la pompe Saint-Roch, et de 620 m. si l'on poursuit jusqu'au fond de cette anse : dans le premier cas, le pourtour entier donne environ 1,740 mètres, et dans le second, 2,150

Jusqu'aux travaux de M. Texier, on avait pris pour le phare la petite tourelle hexagone construite à l'entrée du port. En plaçant ce phare dans la haute tour dont les ruines imposantes se dressent devant nous, le savant architecte a fait une véritable découverte ; nous lui en laisserons tout le mérite, et nous grouperons ici ce qu'il a répété à plusieurs reprises, sur le même sujet, dans le cours de son premier mémoire.

— Le grand phare était situé sur la citadelle ; il était composé de plusieurs étages servant aux observations. Quoique ruiné en grande partie, il en subsiste encore une partie haute de 25 mètres. La salle du rez-de chaussée servait de communication avec le port ; on montait au premier étage par un escalier extérieur, qui subsiste encore aujourd'hui (1er *Mém.* p. 188).

— La citadelle dont les gardiens étaient chargés spécialement de veiller sur le port, était destinée aussi à guider sûrement les vaisseaux vers ce point. Une haute tour, dont les ruines s'élèvent encore à plus de 24 mètres, était construite à la naissance du môle ; au niveau de la plate-forme était une salle basse ; des escaliers intérieurs conduisaient du chemin de ronde dans une salle située au premier étage.

La disposition de cette tour diffère de celle des deux tours voisines par des avant-corps percés de portes et de fenêtres ; la partie qui existe est trois fois plus haute que les vestiges restants des autres tours. Une grande pente conduit du môle dans la salle du rez-de-chaussée ; en fouillant au pied, j'ai trouvé un grand nombre de briques en forme de secteurs, paraissant avoir appartenu à des colonnes antiques placées dans la partie supérieure de la tour. J'ai trouvé là une grande console en grès. Toutes ces constatations réunies à celles que je vais exposer, m'ont convaincu

conclure que les ruines de l'édifice ne sont autre chose que les restes de l'ancien phare destiné à éclairer le port et la rade.

Il est remarquable que, toutes les fois que les anciens historiens ont parlé de grands fanaux élevés dans les ports, ils n'ont pas manqué de les comparer au phare d'Alexandrie. La description la plus détaillée de cet édifice qui soit parvenue jusqu'à nous, se trouve dans les Commentaires de César... Ce phare n'était pas une tour isolée, destinée seulement à éclairer les navires ; une salle placée dans la partie supérieure, devait servir à des surveillants qui rendaient compte de tout ce qu'ils voyaient.

Dans la disposition du phare de Fréjus, on retrouve toutes ces conditions ; il communiquait directement avec la citadelle par le moyen de chemins couverts dans lesquels on pouvait circuler en sûreté. La citadelle, séparée de la ville par le canal de l'Argent, tenait au môle par l'intermédiaire du phare. Dans cette tour, on trouve, à chaque étage, des salles dont l'usage peut avoir été consacré à recevoir les surveillants (*cohortes vigilium*) et à renfermer les substances combustibles que l'on brûlait dans la lanterne, *ut ad nocturnos ignes cursum navigia dirigerent*. (Ibidem, pp. [illegible]-199).

— La position du phare, loin de l'entrée du bassin, ne doit point surprendre : encore aujourd'hui nous en voyons des exemples. Je citerai le port d'Ambleteuse, qui est disposé d'une manière semblable. Le phare éclairait les vaisseaux qui se trouvaient au large ; un feu, placé à la pointe du môle, indiquait l'entrée. (*Ib.* p. 201).

— La tour de la citadelle, quoique démolie dans sa partie supérieure par la foudre, qui l'a frappée plusieurs fois, atteint encore une hauteur de 26 mètres au-dessus du sol actuel du port, près de 32 au-dessus du niveau de la mer. (*Ib.* p. 202). (1).

(1) M. Charles Lenthéric, condensant ce qu'a écrit M. Texier qu'il ne fait que copier, mais ne le citant point, s'exprime ainsi :

« Le phare de Frejus existait au pied de la citadelle, à l'origine même de la grande jetée. Il les reliait entre elles par le moyen de chemins couverts dans lesquels on pouvait circuler en sûreté... Comme à Alexandrie, à Ostie à Boulogne, la tour était à plusieurs étages, en retrait les uns sur les autres jusqu'au sommet ; des salles étaient établies à chaque étage pour les surveillans, *cohortes vigilium*, et les dépôts de matières combustibles qu'on brûlait au sommet de l'édifice. Les vestiges du monument permettent encore de distinguer la plate-forme inférieure, le chemin de ronde et l'escalier qui conduisait à la

La tour du phare se présente aujourd'hui sous un aspect plus ruiné encore que du temps de M. Charles Texier. Sans doute, comme le dit M. Lenthéric, il serait difficile d'en faire une restauration plus ou moins certaine, chose que l'auteur des Mémoires a cependant essayée dans l'une des planches jointes à son texte. Mais il n'est point exact d'affirmer, ainsi qu'on le lit dans la *Revue des Deux Mondes*, que la tour du phare « s'est complètement écroulée depuis peu ; » ses restes dominent encore d'une hauteur de 47 pieds le sol colmaté de l'ancien port.

Nous devons croire que M. Texier, il y a juste un demi-siècle, a vu tout ce dont il parle, et la division de la tour en plusieurs étages formant autant de salles, et cet escalier extérieur conduisant au premier étage, qu'il dit encore existant, et ces escaliers intérieurs mettant en rapport le chemin de ronde avec ce même étage, et cette salle du rez-de-chaussée précédée par une grande pente qui établissait la communication entre le phare et le môle. Voici, à cette heure, la description exacte de l'édifice.

Du côté de la citadelle, et au niveau de son terre-plein, la tour est précédée par un petit avant-corps en forme de portique et en saillie de 2 mètres 40 cent.; ses faces antérieures ont conservé quelques restes du pa-

« salle du premier étage ; au centre, un amas de briques en forme de « secteur paraît provenir des colonnes placées à la partie supérieure « dans la chambre du fanal. Mais la tour, dont les ruines branlantes s'é- « levaient encore, il y a à peine cinquante ans, à près de 25 mètres, « s'est complétement écroulée depuis peu et il est aujourd'hui presque « impossible de faire une restauration certaine du monument et d'en « fixer la hauteur même approximative. » (*Revue des Deux Mondes*, août 1879, p. 663).

rement en moellons smillés. Cet avant-corps, adhérent à la tour, la déborde de chaque côté d'environ un mètre. A droite, la muraille circulaire montre, au ras de terre, une seule assise des pierres de son revêtement; à gauche, une dépression du terrain permet d'apercevoir l'angle formé par la tour, dont le parement se présente en bon état, et le rempart de la citadelle dans lequel elle est engagée. L'avant-corps communique avec la tour du phare par une ouverture large de 3 mètres. L'intérieur de l'édifice, mesurant 7 mètres de diamètre, n'est qu'un monceau de débris antiques, provenant sans doute des voûtes ou planchers, qui ont entièrement disparu ou des parties hautes de la muraille circulaire, uniquement représentées aujourd'hui par l'énorme tronçon pyramidal dont nous avons déterminé la hauteur: sa face sud, encore parementée et figurant un pied-droit, indique que là existait une ouverture donnant sur le môle et le port. Des constructions parasites ont encore contribué à dénaturer les dispositions primitives du phare.

Du côté du quai, se trouve un second avant-corps d'un prolongement de 10 mètres sur 4 mètres de largeur, qui faisait communiquer la tour du phare avec le commencement du grand môle. Nous avons déjà (p. 478) dit un mot du mur latéral de gauche de cette construction; la muraille correspondante se voit dans un grand hangard servant de magasin de bois à l'intérieur de la propriété Ferdinand Pascal, qui, nous le savons, était le port: cette même muraille, après 10 mètres, forme un angle double qui la fait se

raccorder avec la tour, laquelle ne se manifeste que par un segment de 2 m. 50 c., figurant le sommet de l'angle droit décrit par l'avant-corps et la continuation de l'enceinte de la citadelle. Ces murs latéraux, il est vrai ruinés à 4 mètres du sol, n'offrent aucune trace des portes et des fenètres dont parle M. Texier. Ils étaient assurément réunis par une voûte, formant abri à cette pente qui conduisait du môle à la salle du rez-de-chaussée du phare, au moyen de deux escaliers de quelqnes marches, dont on voit les massifs de support, à l'entrée de l'avant-corps, et 8 mètres plus loin, à l'entrée même de la tour.

Notre plan, comme celui de Peiresc qui y est joint, marque l'emplacement, au milieu des eaux du port, d'un édifice auquel on donne le nom de la *Consigne*, et que Girardin a le premier signalé. « A l'Occident « du port, dit-il p. 76 (*c'est-à-dire dans sa partie « occidentale*), non loin de la Porte Dorée, s'élève « une grande masse de bâtiments qui est encore au« jourd'hui entourée d'eau, où, selon les apparences, « il y avoit des troupes qui veilloient à la sûreté du « port, ou aux intérêts du prince et de la ville, et à « maintenir la paix et le bon ordre parmi le prodi« gieux nombre de navires qui y mouilloient. » Montfaucon, expliquant le plan de Peiresc, nous a déjà dit que, du temps de celui-ci, « on voyoit encore « au milieu du port, les masures d'une forteresse « d'où l'on pouvoit, avec des balistes et des machines « de guerre, défendre l'entrée, ou du moins empê« cher ceux, qui auroient forcé le passage, de se tenir « en sûreté dans le port. » Cette construction n'a

point échappé à l'attention de M. de Villeneuve: « Vers le milieu du port, dit-il, p. 20, à la hauteur « de la tour Saint-Antoine (*le phare*), se trouve un « petit bâtiment carré qui servait de consigne: il est « construit dans le même genre que celui qu'on voit « au milieu du port de Toulon. » M. Charles Texier n'a jeté qu'un mot, en passant, dans son deuxième mémoire relatif à l'Amphithéâtre, à l'endroit où, parlant du mode de construction de ses murs en blocage, il fait remarquer qu'il est facile d'enlever des bancs entiers de ce solide béton : « On peut faire la même obser- « vation, ajoute-t-il p. 221, au massif en tuf qui se « trouve au milieu du port; on peut en enlever une « assise, comme un banc de pierre de taille à la car- « rière. »

La consigne est devenue un bâtiment de ferme, un *ménage*, comme on dit dans le pays, dont les terres fertiles, dues au complet colmatage du port, sont aujourd'hui traversées, d'un bout à l'autre, par la chaussée du chemin de fer, qui se dirige sur Saint-Raphaël en passant entre la Lanterne et la bastide Méro. La construction romaine n'a rien gardé de sa forme. Les ruines qu'on voit en cet endroit, se composent d'énormes pans de maçonnerie, atteignant une hauteur de cinq mètres le long d'un hangard fermé situé à l'ouest. Dans la partie de l'est, on reconnaît le blocage cintré de deux voûtes d'une grande épaisseur. Ce béton vraiment cyclopéen, en grès et tuf noyés dans un abondant mortier mêlé de gravier et de coquillages, montre bien cette disposition en blocs horizontaux, en assises, dont a parlé M. Charles Texier.

Nous devons revenir sur une importante question que le texte de l'abbé Girardin, déjà mis sous les yeux du lecteur, semble avoir tranchée. Y avait-il réellement un canal qui unissait le port à la mer ? Malgré l'affirmation de l'historien de Fréjus, M. Texier, dans les passages suivants, le nie par deux fois de la manière la plus formelle, appuyant cette opinion sur son système relatif à la situation de la plage au commencement de l'époque gallo-romaine.

On a quelquefois supposé que la mer s'était retirée de ces côtes par suite de l'abaissement successif de son niveau; mais il y a plutôt lieu de croire que ce niveau est resté le même sur tout le rivage. Il est évident, du moins, que le port de Fréjus a été comblé par les sables qu'a amoncelés la rivière d'Argent..... L'éloignement actuel de la mer a fait croire à quelques personnes que jamais elle n'était venue battre le pied de la colline. Ce serait supposer que le port communiquait avec la mer par le moyen d'un canal; mais cette supposition ne saurait être admise, car des fouilles faites dans les sables, depuis la pointe du môle jusqu'à la mer, n'ont, en aucun endroit, laissé à découvert une seule trace de construction : puisque les deux quais et les murailles sont encore parfaitement conservés, on ne peut admettre que toutes les traces du canal se seraient entièrement perdues. (1er *Mém*. p. 188 et 189).

Le grand môle du port s'étend aujourd'hui parallèlement au rivage et est éloigné de 1,050 mètres de la mer. Jusqu'à présent il a été dit que les eaux arrivaient dans ce port par le moyen d'un canal ; mais comment, dans un canal d'une si grande étendue, ne reste-t-il plus un seul débris pour en marquer la place, lorsqu'on voit les deux môles conservés dans toute leur intégrité ? Pourquoi refuser de reconnaître que les atterrissements sont formés par les eaux de l'Argent et du Reyran réunies, qui ont leur embouchure vers la partie moyenne de la rade ? Il faudrait, pour résoudre la question, donner, dans l'enceinte du port, plusieurs coups de sonde. (3e *Mém*. p. 248).

Le silence gardé par M. Charles Texier sur l'opinion contraire de son devancier, achèverait de nous

faire croire, chose qui aurait droit d'étonner, qu'il n'a point connu l'Histoire de l'abbé Girardin, qu'au surplus il ne cite jamais, ne prononçant pas même le nom de l'auteur, et ne faisant aucune allusion, si lointaine soit-elle, à ses estimables travaux.

On a lu, page 488, la double mention faite par l'ancien historien de Fréjus, du canal de communication du port à la mer ; nous rétablissons ici son texte dans son entier.

Un mur, haut d'environ deux cannes, régnoit dans toute la longueur du quai méridional, et le bornoit au midi : ce mur s'avançoit même fort loin au-delà du Phare (la Lanterne) sur les bords du canal, où il subsiste encore tout entier pendant un certain espace de chemin. On croit que les Romains l'avoient conduit bien avant dans la mer ; les mariniers assurent même que, pendant la bonace, on en voit des restes dans l'eau, vers l'endroit où étoit l'embouchure du canal ; il en paroît quelques vestiges de temps en temps au-delà du Phare. Ce mur, ainsi fabriqué, servoit à deux usages ; il défendoit le port et le canal, les mettoit à couvert de la violence des vents du sud, et surtout du sud-ouest qui est dangereux sur nos côtes, servant, pour ainsi dire, de rideau, et arrêtant les sables que les vents soulèvent ordinairement. En second lieu, l'avantage qu'on en retiroit dans la mer, étoit de retenir, par là, le limon que la rivière, qui se dégorgeoit à demi-lieue de là, pouvoit amener. Ce limon ou sable rougeâtre, qui fait changer de couleur à notre mer, après les grandes eaux des pluies qui grossissent extrêmement le fleuve d'Argent, s'adossoit contre le mur dont je parle, et laissoit l'entrée du canal libre ; au lieu que, sans cette espèce de digue, elle auroit été infailliblement comblée dans la suite des temps. (t. I, p. 71).

Dans un autre ouvrage (*Notice et Description historique du Diocèse de Fréjus*), composé de 1748 à 1753, et publié seulement de nos jours, l'abbé Girardin, parlant de l'embouchure de l'Argent, dont le père de Sainte-Marthe, dans son *Gallia christiana*, avait fait le port des Romains, s'exprime ainsi :

Le port de Fréjus étoit bien loin de là, car l'Argens (1) rouloit ses eaux dans la mer au bout occidental de notre plage, comme il fait encore aujourd'hui, quoique nos ancêtres aient changé et rapproché de la ville le lit de ce fleuve: mais le port étoit à trois ou quatre milles de là, au bout oriental de la plage, et on n'entroit pas de la rivière dans le port; il falloit aller d'un bout de la plage à l'autre, chercher le canal qui étoit assez long entre deux terres, et qui a communication, même aujourd'hui, avec la mer, pour entrer dans le port, situé au pied de la ville. La mer a toujours été éloignée de quelques milles du port; c'est l'entrée du canal que les sables ont presque bouchée, mais non l'entrée du port. Avec un peu de soin, jamais les sables ne l'auroient embarrassé. Il seroit aisé de recreuser ce canal jusqu'au port. et de nettoyer le port même qui est devenu étang. (2)

Bien avant la publication de l'Histoire de Fréjus, un document manuscrit, que M. Texier est excusable de n'avoir pas connu, puis qu'il paraît avoir été ignoré de Girardin lui-même, avait pareillement constaté l'existence de ce canal. Nous voulons parler du mémoire de 1698, relatif au rétablissement du port, dont nous avons reproduit un fragment qui en témoigne. On y lit, en effet, que le fond du port « n'étant que limon « ou sable, on ne trouveroit aucune difficulté pour le « curage, soit du bassin, soit du canal qui communi- « que à la mer; » et encore: « Pour parer au vent du « sud-ouest, les Romains tirèrent comme un rideau « depuis le fort Saint-Antoine jusqu'au phare qui est « à l'embouchure du port (la Lanterne), et de là, on « le continua, le long du canal, jusqu'à la mer; » et enfin : « Il ne seroit rien de plus aisé que de bâtir sur « les fondements de ce mur; ils paraissent à fleur de

(1) On écrivait et on écrit encore indifféremment *Argent* ou *Argens*.

(2) *Description historique du Diocèse de Fréjus*, publiée par M. l'abbé J. B. Disdier (Draguignan, 1872), p. 93.

« terre, le long du rivage, et encore davantage dans « la mer. (1) »

A soixante-quinze ans de là, le projet de restaurer le port de Fréjus ayant été repris, de nombreux mémoires et devis furent produits par les hommes compétents; ils forment la meilleure partie de la collection Eugène Pascal, dont nous avons parlé. Deux de ces documents, dûs à MM. Vallon et Segaud, ingénieurs de la province, faisant l'inventaire de ce qui subsistait encore des constructions anciennes, mentionnent d'une manière plus ou moins formelle le canal des Romains. Dans son rapport daté de Fréjus le 20 mars 1774, M Vallon s'exprime en ces termes:

Nous avons vérifié aujourd'hui le projet de canal de communication des eaux de la mer avec le marais de l'ancien port. Il nous a paru qu'il ne falloit plus penser d'y parvenir par le curage de l'ancien canal fait par les Romains, à cause de la difficulté de garantir son embouchure des sables que les vagues de la mer ne cesseroient d'y entrainer, Une digue qui seroit construite en tête du village de Saint-Raphaël, d'environ 45 toises de longueur, sous une direction tirant sud est et nord-ouest, pourvoiroit à coup sûr à cet inconvénient... L'aspect (des lieux) ne nous a laissé aucun doute sur la pente nécessaire de ce canal pour amener les eaux de la mer dans l'ancien port, surtout dès qu'il est convenu que les Romains eux-mêmes les y ont conduites par leur ancien canal, dont on voit encore des vestiges.

M. Segaud, il faut le reconnaître, est moins précis; mais ce qu'il dit, dans son mémoire de l'année suivante, au sujet des restes de la jetée ou digue destinée à protéger l'entrée du port, semble impliquer nécessairement l'existence d'un canal.

Si les Romains avoient prolongé l'embouchure du port par une jetée fort avancée, afin que l'entrée n'en fût pas com-

(1) Archives d'Aix.

blée par les sables d'Argens, cette jetée, faute d'entretien, ou par les dévastations, peut avoir été rompue, depuis les vestiges existants jusqu'à l'endroit ou la mer bat à présent. Le reste de la jetée existant encore sous le sable, peut l'avoir amoncelé du côté de l'Argens, ot lorsque cette rivière a changé son cours (comme il y en a des preuves) elle a cessé d'apporter de nouvelles matières, qui, augmentant de hauteur, auroient continué à combler la conque, en croulant par dessus les débris de la jetée.

Mais le témoignage le plus affirmatif, et nous arrêterons là nos citations, est celui de la commission archéologique de 1803. Voici comment s'exprime son président et rapporteur :

Le port, proprement dit, commençait au phare qu'on nomme actuellement la Lanterne. Là était un chenal bordé d'un quai, et une muraille peu élevée qui continuait jusques à la mer, à présent distante d'environ 1,400 pas. On y remarque deux bornes en granit, qui servaient à amarrer les vaisseaux ; le frottement des chaînes est encore très-visible (*Rapport* de M. de Villeneuve, p. 18). — Il paraît certain que le port de Fréjus fut entièrement l'ouvrage de l'art : le bassin fut creusé à main d'homme, et joint à la mer par un canal dont on voit encore aujourd'hui les vestiges. Ce canal est construit presque parallèlement au fleuve (d'Argent), ce qui semble indiquer qu'on a eu en vue de le garantir des sables et du limon : on va même jusques à assurer que le fond est enduit d'un ciment aussi dur que celui qu'on employait au canal des aqueducs (*Ib.* p 21).

De tout ce qui précède, il se dégage, pour nous du moins, cette certitude que le port communiquait avec la mer par un chenal, dont des fouilles seules, en prouvant matériellement son existence, pourraient permettre de déterminer la longueur, ce qui nous donnerait, en même temps, l'exacte délimitation de la plage de Fréjus. M. Texier nous dit bien que, de la pointe du môle à la mer, en creusant dans les sables, on n'a jamais mis à découvert une seule trace de construction;

is il ne s'explique pas sur la nature, l'époque et les
constances de ces fouilles; il ne dit point, et nul ne
souvient ici, qu'il les ait fait pratiquer lui-même.
illeurs, il est un témoin qui nous semble attester
ne manière permanente et irrécusable l'existence
canal des Romains, c'est le mur-rideau, si l'on peut
xprimer ainsi, que nous avons décrit à la page 500,
uel, partant de la Lanterne, c'est-à-dire, de l'en-
e du port reconnue par tous, se dirige vers la mer
subsiste encore l'espace de 114 mètres. Evidem-
nt, comme l'ont pensé ceux qu'on vient de lire, il
pouvait servir, puisque nous sommes en dehors du
t, qu'à protéger un chenal, dont la direction sui-
t très-vraisemblablement celle du canal actuel des
ulins, qu'on appelle, à partir de la Lanterne, le
agourdier: l'inflexion au sud-est, prononcée par la
raille antique, près de son interruption, indiquerait
nbouchure du chenal romain dans le voisinage de
e du canal moderne, en se rapprochant de Saint-
haël. Quant à la largeur de ce chenal, elle n'est
tionnée nulle part: il devait probablement aller en
trécissant à partir de l'entrée du port, laquelle
plus de 80 mètres d'ouverture; mais dans quelle
rtion? Nous ne saurions, en l'état, rien dire de
n.

ersant maintenant le port, nous gagnerons les
nts des moulins, qui marquent sa plus grande
eur, afin d'étudier un autre canal qui nous pa-
ir joué un grand rôle dans ce qu'on peut ap-
conomie du bassin maritime de Forum Julii.

Dans notre description de la Butte Saint-Antoine, nous avons parlé (p. 479) de la galerie voûtée longue de 100 m. qui borne, au nord, la partie subsistante de cette citadelle. Là, coule aujourd'hui le Béal dérivé de l'Argent, lequel, après avoir fait tourner les moulins Pascal, quitte l'ancien port pour se rendre à la mer. Il y a tout lieu de croire, avons-nous dit, que ce passage voûté, aboutissant au port, y jetait, dans l'antiquité, les eaux de la même rivière, en plus grande quantité toutefois, car elles étaient destinées à procurer au canal de sortie un courant assez fort pour empêcher l'ensablement de son embouchure. Cette opinion, nous pourrions dire, cette découverte ne nous appartient point. Elle a été produite pour la première fois par M. Fauchet, préfet du Var, signalé, au commencement de ce siècle, par ses talents administratifs, et aussi par des connaissances géologiques et archéologiques dont témoigne la précieuse statistique qui porte son nom. Il s'en explique à deux reprises, d'abord, à l'article du port de Fréjus, et ensuite, dans un chapitre consacré aux marais existants de son temps à Fréjus et ailleurs : nous nous bornerons à intervertir l'ordre de ces deux passages.

— Le port fut creusé dans l'intérieur des terres, sous les murs de la ville, et communiquait à la mer par un chenal sinueux de 2,000 mètres de longueur (1) ; pour défendre son entrée contre les sables quartzeux que les vagues y apportaient, et le tenir toujours libre, on avait amené dans le port une dérivation de l'Argens, dont le volume était suffisant pour en entraîner les dépôts et tenir l'embouchure constamment libre ; dès que cette dérivation cessa d'être entretenue, le chenal se combla, le port ne communiqua plus avec la mer et devint marais. (*Statistique du Var*, p. 189).

— Vers le milieu du siècle dernier, les Etats de Provence se déterminèrent à faire disparaître ce marais... (L'un des

(1) Le chiffre de 2,000 mètres est évidemment exagéré.

moyens proposés consistait) à déblayer le port et à y introduire de nouveau les eaux de la mer, en rouvrant le canal de communication. On objecta, contre ce projet, la difficulté de garantir l'embouchure du canal des sables que la mer pousse constamment sur ses rivages, et le reste de son cours, des dépôts plus lents, mais aussi inévitables, occasionnés par les apports des vents et des eaux pluviales.

Les Romains avaient eu à combattre cet obstacle; mais on ne se douta point, lors de cette discussion, des moyens qu'ils employèrent pour le vaincre.

Entre le Puget et Fréjus, sur la rive gauche de l'Argens, est un pont à trois arches, dont le débouché total est de 12 mètres ; il est placé dans un lieu où jamais on n'a vu le plus faible ravin. Ce monument, très-bien conservé, suppose nécessairement un grand volume d'eau ; sa position indique que l'Argens la fournissait, et comme la direction de son ouverture est vers le port de Fréjus, il est difficile de ne pas croire que cette grande dérivation était destinée à entraîner avec elle les dépôts du canal et à repousser les sables de son embouchure. (*Ibidem*, p. 59).

Pour la partie archéologique de ce qui concerne Fréjus, M. Fauchet, dans sa statistique de 1805, a surtout utilisé les travaux de la commission des Fouilles instituée par lui deux ans auparavant; toutefois, sur ce point important et nouveau, il a été au-delà de l'opinion formulée en ces termes par le rapport de M. de Villeneuve :

A un quart d'heure du Puget, et à 50 mètres à droite de la grande route, on trouve un pont antique à trois arches, et qui est parfaitement conservé : chacune d'elles est large de deux mètres, et sa hauteur est à peu près la même. Sa construction n'a rien d'extraordinaire, et ne diffère pas de celle de tous les ponts antiques qu'on connaît ; mais ce qui est à remarquer, c'est que ce pont est au milieu d'une vaste prairie, et qu'il ne paraît pas que depuis longtemps des eaux aient passé sous ses voûtes. Cependant il n'a pas été construit sans motif, et les avant-becs, qui se trouvent placés du côté de l'ouest, donnent lieu de croire que les eaux venaient de ce côté : il est donc vraisemblable d'en conclure que les Romains avaient dérivé un bras de la rivière d'Argens vers la ville de

Fréjus, pour servir aux bains ou à tous autres usages, et qu'ils l'avaient dirigé sous ce pont. (*Rapport*, p. 8).

M. Charles Texier semble se rallier à l'explication de M. Fauchet. Dans l'extrait de son premier mémoire, que nous avons donné p. 470, après avoir constaté que la citadelle occidentale se joignait à la ville par une plate-forme fortifiée, détruite, depuis, pour les nécessités du chemin de fer, il ajoute : « Elle en était séparée par un canal de l'Argent, dont l'embouchure se « trouvait dans le fond du port ; » et il renvoie à son plan, qui fait passer, en effet, cet ancien canal dans la même galerie voûtée que le Béal actuel. Son 3e mémoire n'est pas moins explicite : « L'eau étant très-rare « à Fréjus (écrit-il, p. 244), les anciens furent obligés « d'amener dans la ville une dérivation de la rivière « d'Argent, qui venait se jeter dans le port. » Ce que dit l'auteur de ce manque primitif d'eau potable à Fréjus, tient à ce qu'il présume (autre question qui viendra en son lieu) que l'établissement du canal antique « est « antérieur à la construction de l'aqueduc. » Mais M. Texier donne à ce canal une destination plus générale que M. Fauchet. « C'est de là, dit-il au même endroit, qu'on tirait les eaux pour le service des Ther- « mes situés au sud-ouest de la ville. » Vers la fin de son premier mémoire, nous relevons encore ceci : « La « rareté des eaux dans la ville de Fréjus, qui est située « sur une colline aride, a rendu nécessaire l'usage de « celle de l'Argent. Son embouchure était bien plus « voisine de la ville qu'elle ne l'est aujourd'hui, mais « le niveau du sol empêchait de conduire ses eaux jus- « qu'aux parties hautes de Fréjus. On creusa un ca-

« nal, qui prenait naissance à 12 milles de la ville, « sur le chemin de *Forum Voconii*, et qui apportait « les eaux de l'Argent dans la partie basse de Fré- « jus. » Quelles que fussent les saignées pratiquées à ce canal, pour les besoins des Thermes et ceux des habitants logés dans la plaine, si, ce qui n'a jamais été dit, il existait un bas-quartier, un faubourg en dehors de l'enceinte circonscrivant le plateau où était la ville, il n'en reste pas moins établi, au témoignage de M. Texier, que la masse des eaux dérivées de l'Argent se déversait dans le port.

M. Charles Texier décrit aussi ce pont, qui a provoqué l'observation de M. Fauchet: nous rapprochons sa description, plus exacte quant aux mesures, de celle du rapporteur de 1803.

Le canal, traversant la route qui conduisait à *Forum Voconii*, on y jeta un pont. Ce pont, qui peut être regardé comme un des plus antiques ouvrages que les Romains aient faits aux environs de la ville, est remarquable par sa forme gracieuse et l'harmonie de toutes ses parties. Sa belle conservation est une preuve de la solidité avec laquelle il a été établi. Il est composé de trois arches : celle du milieu est large de 6 mètres 25 cent. Le canal devait passer sous celle-ci ; les arches extrêmes, qui n'ont que 3 m. de largeur, étaient destinées à donner passage aux eaux dans les grandes crues. (1er *Mém.* p. 210).

M. Texier dit à la même page, que ce pont, une fois construit, « fut bientôt entouré de quelques habita- « tions, » et que « de là naquit le lieu appelé *Pons* *Argenteus*, » où Lépide, chargé d'arrêter Antoine, fit camper ses troupes » et d'où il data ses lettres à Cicéron et au Sénat, que nous avons rapportées dans la première partie de ce volume. On sait, et nous en avons fourni les preuves, que le pont qui fut témoin

de la défection de Lépide, se trouvait dans le voisinage des Arcs, à 23 kilomètres de Fréjus.

Celui qui se voit à 2,700 mètres de cette ville, au quartier des Esclapes, et tout près de la seconde maisonnette du chemin de fer, a porté le nom singulier et inexpliqué de *Pont d'Artifex*; c'est ainsi que le désigne l'abbé Girardin, dans sa Description du Diocèse de Fréjus, p. 88. Peut-être ce nom lui a-t-il été donné, à une époque plus ou moins ancienne, comme un hommage à l'élégance de l'ouvrage et à l'habileté de l'ouvrier. Le pont est orienté nord et sud. Le canal ancien, coulant de l'est à l'ouest, suivait à peu près la même direction que le Béal d'aujourd'hui et la grande route d'Italie. Celle-ci s'introduisant dans la ville au moyen d'une rampe assez rapide, c'est donc en dehors de Fréjus, et dans la plaine même, qu'il faut chercher le point d'aboutissement du canal antique, comme on y trouve celui du canal des moulins. Mais pour arriver dans le port, en venant de l'ouest, les eaux devaient forcément traverser l'ouvrage fortifié qui le protégait de ce côté; or, il n'y a de praticable, à cet effet, que la galerie voûtée qui donne passage au Béal. Une seule chose, car en archéologie il convient de tout dire, semblerait faire croire que le canal romain ne pénétrait point par là; c'est l'aspect de l'ouverture extérieure pratiquée dans le mur occidental de la citadelle, laquelle ne se présente point comme un arceau régulièrement cintré, avec voussoirs plus ou moins apparents, mais comme une brèche arrondie par le haut et faite pour l'introduction du Béal. Toutefois, ce doute est aussitôt combattu par l'existence, à l'autre bout de la galerie, d'une ouverture de

sortie en forme de voûte dont on distingue une partie des voussoirs de tête ; cette ouverture est du double plus élevée que celle de l'entrée, dans son état actuel : il y a donc lieu de penser que cette dernière, donnant sur la campagne, avait été maintenue plus basse à dessein, et que l'arc dessiné par ses voussoirs a été ruiné au XVI[e] siècle, lorsqu'on établit le canal des moulins. Sans doute, dans l'antiquité, une forte grille, indépendamment du corps de garde dont nous avons parlé, protégeait cette entrée du canal. Nous terminerons cet article par une dernière remarque portant sur l'existence, dans un hangard attenant au bâtiment propre du moulin, de vestiges antiques qui paraissent avoir appartenu à quelque énorme vanne, d'où les eaux de l'Argent se précipitaient dans le port d'une hauteur de plusieurs mètres, formant ainsi « une espèce d'*écluse de chasse* « qui entretenait l'entrée constamment libre (1). »

La description du port de Forum Julii ne serait pas complète, si nous n'y faisions figurer un second phare placé sur l'un des deux îlots qui se trouvent en face de Saint-Raphël, phare que d'autres ont mentionné avant nous, mais dont nos propres observations nous permettent d'affirmer l'existence. Le nom de *Lion de mer* a été donné à l'îlot le plus éloigné, celui dont il s'agit, rocher porphyrique d'une belle couleur fauve, qui, de loin, ressemble en effet à un monstrueux animal accroupi dans l'eau : l'îlot le plus rapproché du rivage, de forme moins fantastique et d'une pareille constitu-

(1) Nous trouvons cette expression si juste dans le *Dictionnaire géographique, historique, etc. de toutes les communes de la France*. par Girault de Saint-Fargeau, Paris, 1845, Lib. de Firmin-Didot, t. II, p. 69.

tion géologique, a été appelé par assimilation le *Lion de terre.*

Le premier qui parle de ce phare de mer, est l'ancien historien de Fréjus. « Ceux qui vont se promener « en bateau, dit-il, sur ces grands rochers que nous « appelons *les Lions*, à trois milles du port, peuvent « remarquer que sur le milieu du *Lion de mer*, il y « avoit une tour ou un phare, qui annonçoit le port de « Fréjus. » (Girardin, t. I, p. 77). M. de Villeneuve dit de même, p. 20 : « On assure qu'il y a encore les « vestiges d'un autre phare sur l'un des deux rochers « connus sous le nom de Lions. » Enfin, dans une excellente notice intitulée *Fréjus ancien et moderne* et publiée par *l'Annuaire* du Var de 1836, M. Sénéquier de Grasse s'exprime ainsi : « L'entrée du canal était, « selon toutes les probabilités, annoncée par un phare « placé à l'extrémité occidentale de l'immense rocher « dit le *Lion de mer*, qui se trouve à une lieue environ « du rivage, et où des vestiges d'une tour subsistent « encore. » Ce n'est point à l'ouest de l'ilot que se voient ces vestiges, mais à peu près vers le milieu qui présente une surface aplanie. Ils consistent en une substruction, toutefois très-apparente, dessinant une muraille circulaire; au centre de la circonférence, se reconnaissent les fondations d'un énorme pilier rond, ce qui permet de supposer que le phare de mer était ainsi construit : un massif central servant de pivot à un escalier tournant, lequel occupait le vide ménagé entre cette construction pleine et la paroi intérieure de la tour ; le tout est ruine jusqu'au ras de terre.

On n'a jamais relevé ce que dit Raimond Solery ou

Soliers, au rapport de Bouche, de ces deux rochers
rphyriques placés à l'entrée du golfe de Fréjus. Si on
n croyait ce ne seraient là que les points culminants
ıne île montueuse qui s'est affaissée dans la mer.
cherchant la position des îles de la Méditerranée
ntionnées par les anciens, Bouche cite le chapitre V
troisième livre de Pline, où se trouvent nommées
rès les *Stœchades* ou Iles d'Hyères, en se dirigeant
rs l'est, *Sturium*, *Phœnice*, *Phila*, *Lero* et *Lerina*
s Iles de Lérins). « Jules Raimond de Soliers,
ajoute-t-il, estime que Sturium est cette isle qui est la
plus voisine du cap de *las Portas*; que Phœnice est
l'isle dite *Teste de Can*, à l'embouchure du golfe de
Grimaud; que Phila est cette grande isle composée
des deux qui sont à l'entrée de la plage de Fréjus, vulgairement dites *les Lyons* (1). » L'histoire n'a con-
vé aucun souvenir du cataclysme qui aurait amené
disparition de cette grande île, et n'en aurait laissé
s de l'eau que les deux sommets rocheux qu'on voit
ore.

aintenant, à qui convient-il d'attribuer la construc-
du grand ouvrage dont nous venons d'étudier l'en-
le et les détails? C'est demander, en d'autres ter-
quel est le créateur de la place maritime qui a
lans l'antiquité le nom de *Forum Julii*? car on ne
t comprendre, au début, la ville sans son port,
us que le port sans la ville. Cette double ques-
ous ramène au problème des origines de Fréjus,

I, p. 43.

déjà une première fois abordé dans la partie historique de ce volume : c'est surtout à propos du port qu'on s'en est occupé ; il nous faut forcément y revenir.

Nous connaissons le système de l'abbé Girardin : Fréjus, bourgade des Ligures-Oxybiens, fut d'abord colonisée (on ignore à quelle époque) par les Phocéens de Marseille, qui doivent être regardés comme ses véritables fondateurs ; l'écrivain avoue qu'on ne sait pas *certainement* le nom qu'ils donnèrent à leur nouvelle colonie, mais il pense qu'ils l'appelèrent *Oxubia*, du nom du peuple qui dominait sur ces parages. Son devancier Joseph Antelmi, historien plus sérieux, croit aussi à cette colonisation massaliote, toutefois, il se borne à la mentionner, sans en faire, comme lui, un sujet d'amplification littéraire. Nous avons mis sous les yeux du lecteur cette page où l'abbé Girardin, affectant le ton de l'histoire, a donné corps et crédit à la *tradition* phocéenne, et qui n'est autre chose qu'un pastiche, mieux encore, une reproduction du *Télémaque* décrivant la fondation de Salente (1).

(1) Nous plaçons ci-dessous, en regard l'un de l'autre, le texte de Fénélon et celui du naïf historien de Fréjus, en soulignant les phrases entières empruntées à l'épisode de l'arrivée de Mentor et de son élève, sur le rivage où Idoménée roi de Crète, chassé de son royaume, était occupé à bâtir la capitale de ses nouveaux Etats.

TEXTE DE FÉNÉLON.

Télémaque regardoit avec admiration cette ville naissante semblable à une jeune plante qui, ayant été nourrie par la douce rosée de la nuit, sent, dès le matin, les rayons du soleil qui viennent l'embellir ; elle croît, elle ouvre ses

TEXTE DE GIRARDIN.

Fréjus *naissant sur le rivage de la mer*, entre les mains des Phocéens, *étoit semblable à un jeune arbre qui s'élève insensiblement, et qui étendant tous les jours ses branches et ses feuilles, devient toujours plus fort et plus*

ant à l'attribution faite à Jules César de ce qu'on ait appeler la seconde fondation de Fréjus, et cela autre preuve que le nom même de *Forum Julii* i a été donné, elle apparaît d'abord dans l'ouvrage é en 1680 par Joseph Antelmi, lequel formule son opinion avec sa sobriété ordinaire : « L'an avant J.-C., Jules César obtient la province des ules et l'administre durant neuf années. Pendant temps, il décore la colonie de Fréjus, déjà *an-*

es boutons, elle étend ses s vertes, elle épanouit ses odoriférantes avec mille cou- nouvelles ; à chaque moment la voit, on y trouve un nou- lat. Ainsi florissoit la nou- ille d'Idoménée sur le rivage mer ; chaque jour, chaque elle croissoit avec magnifi- , et elle montroit de loin aux gers, qui étoient sur la mer, de aux ornements d'architecture élevoient jusqu'au ciel. Toute retentissoit des cris des ou- et des coups de marteaux : erres étoient suspendues en ar des grues avec des cor- Tous les chefs animoient le au travail dès que l'aurore soit ; et le roi Idoménée, nt partout les ordres lui-mê- isoit avancer les ouvrages ne incroyable diligence. (*A- res de Télémaque*, Liv. IX).

nd nous arrivâmes sur cette it Idoménée) nous y trouvâ- peuple sauvage qui erroit es forêts, vivant de sa chasse fruits que les arbres portent -mêmes. Ces peuples, qu'on e les Manduriens, furent ntés, voyant nos vaisseaux armes : ils se réfugièrent es montagnes. (*Ib*. Livre X).

agréable à voir. Tous les chefs de cette entreprise animoient le peuple au travail, dès que l'aurore paroissoit. Les uns creusoient les fondements, les autres amenoient les pierres; ceux-ci travailloient au ciment, ceux-là bâtissoient ; il y en avoit qui prenoient garde que les bâtiments fussent solides et bien alignés ; enfin, *toute la côte retentissoit des coups de marteau et des cris des ouvriers. Chaque jour, chaque heure*, Fréjus *croissoit heureusement, et montroit de loin aux étrangers, qui voyageoient sur mer*; de nouvelles maisons, et d'autres édifices *qui s'élevoient au ciel*. (*Histoire de Fréjus*, T. I, p. 5).

Lorsque les marseillais *arrivèrent sur nos terres, ils y trouvèrent un peuple sauvage*, sans police et sans demeure certaine, qui *vivoit de la chasse*, de la pêche *et des fruits que les arbres portent d'eux-mêmes. Ce peuple voyant les navires, les armes* et l'attitude des Phocéens aguerris, *se retira dans les montagnes* du nord... (*Ibid*. p. 4).

« *cienne* et *illustre*, de ses principaux monuments, et « l'honore de son nom (1). » Nous avons indiqué la provenance de ces deux épithètes employées par Tacite dans la Vie d'Agricola. Un demi-siècle après, et sur cette seconde question, nouvelle amplification de l'abbé Girardin également riche en détails aussi précis que peu justifiés Nous avons aussi reproduit cette page, où, entre autres affirmations, on lit : Que ce fut Jules César *qui agrandit et perfectionna le port*; — qu'il *acheva d'entourer la ville de murs et les fortifia*; — qu'il *y établit un marché pour la rendre commode et opulente, et la fit appeler* Forum Julii, *c'est-à-dire, Marché de Jules*: — « qu'il l'honora plusieurs fois de « sa présence et confia à ses citoyens ses provisions « pour la guerre des Gaules, établissant chez eux des « magasins et un arsenal qui servoient d'entrepôts aux « sommes et aux munitions que le Sénat lui envoyoit « pour entretenir ses troupes; » — « qu'il fit non-seu« lement bâtir ces magasins immenses qui subsistent, « mais encore plusieurs édifices publics; » — Enfin ce fut lui « qui embellit la ville, à l'Orient, par cette porte « magnifique, qui ouvroit l'entrée à ceux qui venoient « d'Italie (la Porte Romaine). » Tout cela, pour Girardin, est *indubitable* (2).

En ce qui concerne ce délicat et nuageux problème des origines, les écrivains postérieurs semblent avoir voulu lutter d'affirmations avec le vieil historien de Fréjus. M. Charles Texier s'était déjà signalé dans la voie séduisante et facile des suppositions données

(1) *De Initiis Ecclesiæ Forojuliensis*, p. 143.

(2) Voir notre première Partie, p. 6

comme des faits acquis ; M. Charles Lenthéric l'a dépassé. Voici comment le premier s'exprime :

Depuis l'embouchure du Rhône jusqu'au delà du Var, la côte se trouvait couverte de villes florissantes. L'ancien peuple se retira dans les montagnes, et les Marseillais fondèrent successivement Antibes, Toulon, Hyères et d'autres villes de la côte : Fréjus fut de ce nombre ; mais c'est en vain qu'on chercherait son nom antérieurement à l'époque romaine..... Fréjus était la métropole du pays des Oxybiens, voisins des Décéates ; ils étaient bornés au nord par les Suétriens. Pline nous donne une ample connaissance des peuples parmi lesquels Fréjus était situé... La plupart de ces peuples avaient concouru à élever à Auguste le trophée dont on voit les ruines vers la pointe de Monaco ; ils faisaient partie de la vraie Ligurie. Il n'y a pas lieu de croire que Fréjus soit une ville et un port de fondation toute romaine ; car Tacite, dans la Vie d'Agricola, citoyen de Fréjus, dit que son beau-père était de l'illustre et ancienne colonie des Fréjusiens...

Les établissements des Marseillais sur cette côte ayant toujours eu pour but le commerce maritime, Fréjus dut sa fondation à la petite anse que forme la côte en cet endroit ; et César, en arrivant dans les Gaules, trouva déjà un port ouvert à ses vaisseaux. Le titre de *Colonia Pacensis*, qui lui est donné par Pline, ne peut s'entendre que d'un traité des anciens habitants du pays avec les Romains, car c'étaient les Salyens eux-mêmes qui avaient appelé (attiré) les Romains au-delà des Alpes. César, profitant de cette alliance, choisit la ville et le port de Fréjus pour établir la correspondance par mer entre les Gaules et la métropole ; il fonda un entrepôt pour les besoins de son armée; peu à peu, le nom de *Marché de Jules*, qui lui avait été donné par les Romains, prévalut sur le nom ancien et fut le seul sous lequel, dans la suite, la ville de Fréjus fut connue. (1[er] *Mémoire* pp. 171-173).

... Il est difficile de ne pas admettre que la fondation de cette ville remonte au-delà de l'invasion de César. Si le témoignage de Tacite n'était pas suffisant pour appuyer cette opinion, l'étude seule du pays ne saurait manquer de la faire naître. Si les Romains n'eussent pas trouvé, en cet endroit, un établissement déjà formé par les Marseillais, on se demande en vain quel motif eût pu les décider à choisir ce lieu pour y établir le principal port de toutes les Gaules, surtout quand on accepte l'opinion commune, qu'il a été entièrement creusé de mains d'hommes. (3[e] *Mém.*, p. 240).

M. Texier, faisant de science certaine les parts dans la construction de Fréjus, attribue nommément à Jules César celle de la citadelle de l'Est, que nous avons longuement décrite sous le nom de la Plate-Forme, et la partie du port qui l'avoisine, pendant qu'avec une égale précision il fait honneur à Agrippa, le lieutenant d'Auguste, de l'agrandissement du port vers l'ouest et le sud, ainsi que de l'établissement du môle, qui va du Phare à la Lanterne, et de la citadelle pareillement décrite sous la désignation de *Butte Saint-Antoine.* « En « suivant (dit-il p. 186) le pourtour des murailles de- « puis la citadelle située au levant jusqu'à celle du cou- « chant, qui défend le port et la rade, on remarque une « enceinte circulaire taillée en partie dans le rocher(1), « qui parait être un reste de l'ancien port de César; « mais le grand môle, le phare et la citadelle « du couchant, sont les ouvrages qu'Agrippa y » ajouta dans la suite. » Au cours de son 3e mémoire (p. 249), l'auteur parle du « second môle, parallèle à « celui du sud, et qui tourne ensuite vers le nord, » ajoutant : « Il est probable qu'il s'étendait jusqu'à la ci- « tadelle de Jules César. » Cette direction et ce point d'attache hypothétique du môle oriental ont été indiqués ci-dessus, pages 511-514. Enfin M. Ch. Texier (pp. 208 et 251) désigne encore formellement la Plate-Forme par ce nom de « citadelle de Jules César. »

L'écrivain est plus prolixe en ce qui concerne Vipsanius Agrippa. Nous avons reproduit de lui, au commencement du chapitre III de la partie historique, un premier extrait qui nous a montré, en dehors de tout té-

(1) Evidemment l'enclos du Paradis.

moignage plus ou moins ancien, l'ami et gendre d'Auguste conduisant d'abord ses légions à Fréjus, puis, après être allé en Italie jeter les fondements du port de Pouzzoles, revenu vers ses troupes « qui étaient restées à Fréjus, » s'occupant d'agrandir l'établissement maritime inauguré par l'oncle de son maître. « Quoique le « port, dit-il, eût déjà reçu quelques gros navires, A- « grippa entreprit de le mettre en état de contenir une « grande flotte : sa position dans le voisinage de peti- « tes îles (1), et sa proximité de l'Italie, durent le faire « préférer aux ports qui existaient alors. D'ailleurs Ju- « les César avait déjà commencé des travaux impor- « tants ; la ville avait reçu son nom, et cette circons- « tance ne dut pas peu contribuer à décider celui dont « toute l'ambition était de plaire à Octave. (2) » M. Ch. Texier nous a dit encore que « les travaux entrepris « par Agrippa furent terminés assez promptement pour « que le port fût en état de recevoir les restes de la « flotte de Pompée (Sextus), » fait historique, comme tout ce qui précède, absolument passé sous silence par les écrivains de l'antiquité.

Selon sa constante habitude, l'auteur est revenu à plusieurs reprises sur le même sujet. Le passage suivant, non encore cité, détermine la part respective de César et d'Agrippa dans la construction du port de *Forum Julii.*

Le port de Fréjus a dû subir, à une certaine époque, les changements nécessaires pour qu'il fût possible d'y introduire une grande armée navale. Les constructions faites par

(1) Nous ne savons de quelles îles il peut-être ici question, à moins qu'il ne s'agisse des îlots appelés les *Lions*.

(2) 1er *Mém*. p. 179.

Jules César, suffisantes pour y recevoir les convois qu'on envoyait d'Italie, n'offraient, ni pour l'étendue, ni pour la défense, la sécurité nécessaire aux besoins d'une guerre maritime. Le môle et le port de Jules ont été conservés et employés pour former un bassin propre aux bâtiments de commerce. Un vaste terrassement, établi dans la direction du nord au sud, servit pour la fondation d'une citadelle. La rade qui, en cette partie, n'offrait sans doute pas assez de profondeur, fut creusée de main d'homme et les terres furent transportées dans le terre-plein de la citadelle... Un môle, se dirigeant de l'ouest à l'est, prenait naissance au pied de la citadelle, et, par une courbe elliptique, allait former l'embouchure de ce nouveau port dans le voisinage de l'ancien. (1[er] *Mém.* p. 196).

La seconde des planches jointes par M. Charles Texier à ses Mémoires (*Plan de la ville et des antiquités de Fréjus*), contient des indications qui viennent à l'appui de son double système relatif à la construction du port et à la situation contemporaine de la plage. L'auteur y porte la limite des eaux de la mer jusqu'au pied de la ville, et lui fait suivre, à partir de la porte Reynaude, la ligne de l'enceinte romaine, contournant l'anse du Paradis, passant à la base de la Plate-Forme, puis, de là, remontant au nord-est le long des hauteurs qui bornent la plaine actuelle, laquelle, par conséquent, faisait autrefois partie du golfe. L'intérieur du port, tel que nous l'avons décrit, a reçu cette dénomination: *Port d'Agrippa*. Au-dessus et au nord du point où s'interromp le môle oriental (lettre *A'* de notre plan), a été inscrite la mention *Port de Jules César*, toutefois, sans aucune délimitation précise sur trois des côtés; la ligne du rempart seule, dans l'intention de l'auteur lequel fait arriver la mer jusque là, indiquerait la configuration de ce port du côté sud-est de la ville antique. Mais dans sa planche n° 1 (*Carte physique des envi-*

rons de Fréjus), M. Texier a fourni un petit plan du port, qui montre le môle oriental se poursuivant en ligne droite, depuis notre point *A'* jusqu'à l'angle de la Plate-Forme où se voient les magasins. Le lecteur n'a pas oublié que c'est là un des tracés de ce côté du port que nous avons proposé et qui déterminerait sa plus grande surface. Le dessin de cette planche, établie, il est vrai, sur une échelle très-réduite, n'indique qu'un seul port, et ne distingue par aucun signe et aucune annotation le bassin de César de celui d'Agrippa. Nous relevons ces détails pour montrer que, sur ce point délicat, les idées de M. Texier ne sont pas sans offrir quelque confusion.

Nous allons voir maintenant ce que M. Charles Lenthéric a emprunté ou ajouté au système de son devancier. Nous rapprocherons ses assertions de celles de l'abbé Girardin et de M. Texier, et nous formulerons au fur et à mesure les réflexions et réponses que leurs divers textes nous paraissent comporter, et quant à la construction du port de Fréjus, et quant à la constitution historique de la plage et aux causes naturelles qui ont amené l'anéantissement de l'établissement maritime de Forun Julii (1).

(1) Avisé de l'apparition prochaine de la troisième et dernière partie du grand travail de M. Charles Lenthéric sur le littoral méditerranéen, dans lequel Fréjus devait être nécessairement compris, nous avons dû ralentir notre impression, afin de mettre à profit les renseignements que le nouveau volume pourrait nous offrir en dehors de ce qui a été communiqué à la *Revue des Deux Mondes*. Nous ne recevons qu'aujourd'hui (15 novembre) cette publication complémentaire, ornée de deux cartes ou plans relatifs à Fréjus,

On reconnaît aisément la parenté qui existe entre M. Texier et M. Lenthéric, en quête l'un et l'autre d'arguments à allure plus sérieuse, plus scientifique, pour renforcer le thème par trop poëtique de l'abbé Girardin; mais, nous l'avons dit, dans cette recherche le premier se trouve distancé, et là où il ne voit qu'une colonie marseillaise, M. Charles Lenthéric, remontant plus haut le cours des âges, croit découvrir un premier établissement formé par les Phéniciens : cela, d'après lui, « est hors de doute. » Nous abrégeons son texte.

Avant la conquête romaine, Fréjus était le centre principal de la peuplade des Oxybiens.... leur pays était borné, au nord, par celui des Suétriens montagnards...

Il est hors de doute que les Phéniciens d'abord, puis les Grecs de Phocée, dont on retrouve les traces dans toutes les villes littorales de la Ligurie, avaient fondé à l'embouchure de l'Argens un établissement de commerce, et qu'une ville liguro-phénicienne ou liguro-grecque existait bien avant l'occupation romaine. Le vertueux Agricola, beau-père de Tacite, était de Fréjus; il l'appelle une « illustre et *très*-ancienne colonie, » et parle de sa prospérité dans les siècles qui ont précédé la campagne de César. Toutefois on n'a retrouvé que très-peu de vestiges de cette période antérieure à la conquête; et la ville de Fréjus ne se dessine nettement qu'à l'époque de la colonisation romaine, c'est-à-dire un demi-siècle avant notre ère (1).

— On ne sait absolument rien d'historique sur la situation de Fréjus antérieurement à la conquête romaine; mais on ne saurait douter que la lagune de l'Argens n'ait offert

---

mais qui, à notre grand regret, ne contient rien au-delà des termes de l'article déjà paru. Nous n'avons donc rien à changer aux observations que la lecture de la Revue nous avait suggérées; seulement, pour plus d'exactitude, nous indiquerons à la fois, dans nos citations, la page du recueil et celle du livre.

(1) *Fréjus, le port romain et la lagune de l'Argens* (Revue des Deux Mondes, Août 1879, p. 642). — *La Provence maritime ancienne et moderne*, Paris 1880 (79), — Plon et Cie Imprimeurs-éditeurs; pp. 301-302).

de très-bonne heure un asile aux premiers navigateurs de la côte de Provence, pêcheurs ligures, commerçans grecs et phéniciens... Il est fort probable que, derrière les bans vaseux de l'Argens, il existait une petite rade tranquille qui a dû être de tout temps connue et fréquentée. Des médailles marseillaises qui portent la légende classique MAΣΣ ont été trouvées sur le territoire de Fréjus et démontrent d'une manière indéniable le passage et même le séjour des Grecs de Phocée....

Le nom que portait la ville primitive de Fréjus est encore un problème. On n'a découvert aucun débris de monument, aucun vestige épigraphique antérieur à la conquête : tout est romain dans la vallée de l'Argens ; toutefois le souvenir de l'occupation ligure, phénicienne et grecque semble apparaître sur quelques inscriptions de l'empire et leur donne un intérêt tout particulier. (*Revue*, p. 648 ; — *Volume*, p. 314).

On voit qu'à l'appui de son opinion en faveur de la haute antiquité de Fréjus, M. Lenthéric, comme M. Texier, invoque l'autorité de Tacite, disant qu'Agricola, son beau-père, « était originaire de l'ancienne et illustre « colonie des Forojuliens, *Vetere et illustri colonia Forojuliensium ortus.* » L'abbé Girardin (p. 136 de son histoire) s'était déjà servi de cet argument pour prouver l'existence de Fréjus avant l'époque romaine ; car il lui semblait que Tacite, postérieur à César seulement de 80 ans, ne pouvait avoir appelé ancienne une ville « qui n'avoit pas même un siècle de fondation. » M. Texier se borne à reproduire la mention de l'historien latin. Mais M. Charles Lenthéric, par une de ces licences d'interprétation qui transforment entièrement un texte, écrit : « Le vertueux Agricola, beau-père de Ta« cite, était de Fréjus; il (Tacite) l'appelle *une illustre et « très-ancienne colonie*, et parle de sa prospérité dans « les siècles qui ont précédé la campagne de César. » Tacite se contente de dire « ancienne » et non « *très*-ancienne ; » et quant à l'expression *illustri*, malgré la

profondeur et la concision proverbiales de l'écrivain, c'est lui faire dire trop de choses que de la traduire par cette affirmation d'une prospérité antérieure de plusieurs siècles à la venue du conquérant des Gaules : en outre, il est facile de s'en convaincre, dans toute la *Vie d'Agricola*, on ne trouve absolument, sur Fréjus, que les cinq mots latins que nous venons de transcrire. M. Lenthéric invoque encore la découverte faite parfois sur le territoire de Fréjus de médailles marseillaises, y trouvant une démonstration *indéniable* du passage et même du séjour des « Grecs de Phocée. » De semblables médailles ont été recueillies en bien d'autres lieux de la côte et même sur des points plus ou moins éloignés de la mer; les relations commerciales devaient avoir éparpillé un peu partout, et principalement le long de la Méditerranée, la monnaie grecque, et en rencontrer dans une localité quelconque du littoral, ne saurait être une preuve sans réplique de l'établissement, à demeure, des Phocéens de Marseille en cet endroit.

Enfin, au soutien de ses idées, M. Charles Lenthéric croit pouvoir recourir à deux inscriptions, l'une gréco-latine, l'autre entièrement latine, mises à jour en 1861, lors des travaux du chemin de fer. Ces documents épigraphiques, aujourd'hui disparus, ont été lus et expliqués par un savant helléniste membre de l'Institut, M. Alexandre, heureusement de passage à Fréjus, lequel en a fait l'objet d'une communication à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et ensuite d'un mémoire publié par la *Revue archéologique* de cette même année. Ce n'est point dans l'article de la

Revue des Deux Mondes que nous prenons ces détails, son auteur ayant jugé suffisant, sans désigner personne, de faire vaguement honneur « aux soins éclairés « de quelques amis de l'antiquité » de la conservation des deux inscriptions dont il s'agit,et de quelques autres, découvertes dans les mêmes circonstances.

L'inscription gréco-latine recouvrait la tombe d'un enfant appellé Caius Vibius Ligur, tandis que l'autre fait lire le nom étranger d'un certain *Baricbalus* ou *Saricbalus*, écrit par son héritière. Le surnom de *Ligur*, dit M. Alexandre, « n'a rien de surprenant à « Fréjus, dans le voisinage de la Ligurie. » Quant à l'inscription latine, le même s'exprime ainsi: « Le nom « a pu être Baricbalus ou Saricbalus, barbare de toute « manière et probablement phénicien, à en juger par « sa terminaison. La première forme est la plus vrai- « semblable, à cause des deux racines hébraïques *barac* « et *baaal* qui donnent à ce nom un sens très-naturel : « *béni de Baal* ou *du Seigneur*. Au reste, la présence « de quelque riche marchand phénicien (ou origi- « naire des colonies phéniciennes d'Afrique, ce qui est « plus probable) dans la ville alors maritime et très- « commerçante de Fréjus, ne saurait étonner per- « sonne. » (1)

M. Lenthéric s'approprie en ces termes les réflexions originales de M. Alexandre :

— Le nom de *Ligur* mérite d'être noté et n'a rien qui doive surprendre à Fréjus, sur une terre occupée pendant plusieurs siècles par une tribu ligurienne, qui devait, même sous la domination de Rome, former toujours le fond de la population.

(1) *Revue archéologique*, pp. 370 et 461).

—Le nom de *Baricbal* est d'autant plus intéressant qu'il n'a rien de romain; c'est évidemment un nom d'origine barbare et très-probablemement phénicienne, à en juger par la terminaison. Les deux racines hébraïques *barac* et *bahal* lui donnent un sens très-naturel : « béni de Baal ou du Seigneur ; » et tout porte à croire que le généreux testateur était quelque riche marchand, armateur de Tyr ou de Carthage, qui faisait encore le commerce à Fréjus vers le milieu du III[e] siècle et sous la protection de l'administration romaine. (*Revue*, p. 649; *Volume*, pp. 316 et 318) (1).

---

(1) Dans sa *Provence maritime ancienne et moderne*, M. Ch. Lenthéric a voulu, en partie, réparer son oubli ; il renvoie à la Revue archéologique et nomme M. Alexandre seulement pour dire qu'il lui emprunte sa lecture, en caractères grecs ordinaires, de la première inscription, et sans ajouter qu'il reproduit également d'après lui le texte même de l'inscription gravée sur la pierre en majuscules mi-partie grecques et latines. Ce qu'on ne trouve ni dans la Revue des Deux Mondes, ni dans le volume, c'est l'aveu des emprunts presque textuels faits au travail du savant académicien, dont nous venons de donner un exemple, et qui paraîtront encore plus évidents par le rapprochement suivant.

Première inscription.

M. ALEXANDRE	M. CH. LENTHÉRIC
Cette inscription se lit sur la face antérieure d'un petit cippe... ayant la forme d'un piédestal aplati...avec un trou de scellement au-dessus, probablement pour assujettir un buste ou une urne... La beauté des caractères et leur forme irréprochable ne permettent guère d'abaisser l'âge de ce petit monument au-dessous du second siècle après notre ère : quelques signes de décadence dans le style me feraient pencher de préférence pour la dernière moitié de ce même siècle. (*Revue archéologique*, année 1861, p. 370).	L'une d'elles (de ces inscriptions), la plus curieuse sans contredit, était gravée sur un cippe funéraire qui paraît avoir été le piédestal d'un vase ou d'une statue. La beauté des caractères, leur forme irréprochable, ne permettent pas d'abaisser l'âge du monument au-dessous du II[e] siècle après notre ere, et quelques signes de décadence dans le style semblent même indiquer la seconde moitié de ce siècle. (*Revue des Deux Mondes*, p. 648; *Volume*, p. 315).

Deuxième inscription.

Cette inscription, également tumulaire.... paraît avoir été destinée primitivement à être encastrée dans la façade d'un mo-	C'est encore une inscription funéraire et qui paraît avoir été destinée primitivement à être encastrée dans la façade d'un

L'introduction de ces deux textes épigraphiques dans l'œuvre de M. Lenthéric, a été d'abord faite pour corroborer son système sur les origines de Fréjus : ce nom de Vibius *Ligur*, les caractères grecs employés dans l'inscription où il se lit, le nom phénicien de ce Baricbal, lui sont une preuve (preuve bien légère) de la conservation « du souvenir de l'occupation ligure, « phénicienne et grecque. » (*Revue*, p.650). Mais l'inscription gréco-latine sert surtout à l'auteur d'argument en faveur de son thème favori de l'insalubrité de Fréjus, qu'il ne se contente point d'affirmer dans le présent et veut faire remonter jusqu'aux temps antiques. Quelques détails deviennent indispensables : le lecteur voudra bien nous permettre cette courte digression.

La partie grecque de l'inscription se compose de quatre vers que M. Alexandre traduit ainsi : « On « construisit cette tombe pour de plus âgés ; mais « l'arbitre des destinées a frappé (mot à mot, a rencontré, « a atteint) un petit enfant de sept ans par l'influence « du climat (mot à mot, de la région, de la contrée). « Ses proches et les auteurs de ses jours, tous ensemble, « ont enterré celui qu'ils avaient élevé, (leur cher

---

nument modeste sans doute comme elle-même. Les lettres en sont superficiellement gravées, mollement et peu régulièrement dessinées, évidemment par un artiste inhabile ou négligent. Elles sont un peu inclinées à droite et présentent deux exemples de ligature, tous indices de décadence qui font penser d'abord au quatrième siècle ou à la fin du troisième. (*Ib.*, p. 460).

monument modeste comme l'inscription elle-même. Les lettres sont superficiellement gravées, peu régulières, offrent des indices très-nombreux de décadence et dénotent un artiste médiocre ou négligent du troisième et peut-être du quatrième siècle après notre ère. (*Ibidem*, pp. 649 et 317).

« Caius. Oh! que les espérances des mortels sont « peu stables! »

Comment faut-il entendre cette « influence du climat » à laquelle est attribuée la mort du jeune Vibius Ligur? La signification de l'expression *du climat* (*klimati*, en grec) (1) a donné lieu, dans le sein de l'Académie des Inscriptions, à une discussion du plus curieux intérêt entre M. Alexandre et M. Emmanuel Miller, l'un de ses collègues, helléniste non moins distingué et philologue d'une réputation européenne. Tous les deux ont publié leur sentiment dans la *Revue archéologique*. Voici d'abord l'explication de M. Alexandre.

Le mot *klimati* est peut-être le seul qui offre quelque difficulté d'interprétation. Je le prends, non dans le sens aujourd'hui vulgaire du mot français *climat*, devenu presque synonyme de *température*, mais dans celui que les Grecs lui donnaient ordinairement et qui est emprunté aux géographes. Ceux ci partageaient, comme on sait, la zone tempérée en un certain nombre de climats ou zones secondaires d'après la longueur des jours. Par suite, le même mot s'est employé pour exprimer la latitude d'un pays, et par extension le pays lui-même. (M. Alexandre relève un passage de Vitruve qui recommande aux architectes, en construisant une maison, de tenir compte des influences des régions « ce que les Grecs appellent *klimata*, climats). » — Voilà donc, dit-il, la notion géographique du mot *klima* appliquée à l'hygiène, et cela rentre tout-à-fait dans le sens de notre épitaphe. Il est vrai que la position de Fréjus pour les Romains, ni même pour les Grecs, n'est pas bien septentrionale : mais les anciens s'exagéraient en général la rigueur du climat des Gaules, et celui de Fréjus passe encore aujourd'hui, à tort peut-être, pour le plus froid, le plus inconstant de toute la côte de Provence. (*Revue archéologique*, année 1861, p. 372).

A cela M. Miller fait une réponse, qu'à notre grand

(1) Le manque de caractères grecs nous force d'écrire ainsi le mot de l'inscription.

regret nous sommes forcé d'abréger. Il discute les autorités sur lesquelles M. Alexandre fonde son interprétation, puis, arrivant à cette prétendue rigueur du climat de la Provence, et en particulier de Fréjus, il continue ainsi :

Ce dernier argument serait favorable à la thèse développée plus haut s'il était appuyé autrement que par une simple affirmation. Malheureusement les témoignages anciens et modernes sont tout à fait contraires à cette opinion en ce qui concerne le climat de la Provence.... Quant à Fréjus, en supposant même que son climat fût un des plus froids de la Provence, ce que je ne pense pas, il s'en faudrait de beaucoup qu'il eût été considéré par les Grecs et les Romains comme un de ceux qu'il était dangereux d'habiter. Il suffit de se rappeler que César a honoré cette ville de son nom, et que les Romains y firent de nombreux travaux dont les restes subsistent encore aujourd'hui, pour prouver que les anciens n'avaient pas une mauvaise idée des conditions climatériques dans lesquelles se trouvait cette contrée,... Il s'agit ici d'une famille indigène, comme doivent le faire supposer et le nom de Vibius, qui était très-répandu dans le midi de la Gaule, et le cognomen *Ligur* qui pourrait bien n'être qu'un ethnique. Pourquoi alors rendre le climat responsable de la mort de cet enfant enlevé à sept ans ? à quel âge cessait cette responsabilité ? Pourquoi y rester, si son influence presque fatale était si connue ? D'un autre côté, s'il s'agit d'une famille étrangère, comment supposer que l'épitaphe n'eût pas mentionné les regrets des parents d'être venus aborder sur une plage aussi inhospitalière ? Les objections se présentent en foule, et il est bien difficile d'y répondre.

Toutes ces réflexions me confirment de plus en plus dans ma première pensée, qui consiste à donner ici au mot *klimati* un sens astrologique et surtout celui d'année climatérique. ... Il est évident pour moi que le poète a attaché à ce mot une idée d'astrologie judiciaire, à cause de l'âge auquel l'enfant était mort.... Constatons maintenant que l'inscription de Fréjus nous reporte à un siècle où l'astrologie judiciaire était très en honneur parmi les Romains. C'était l'époque où cette science envahissait tout, et où chacun faisait dépendre ses qualités physiques et morales de l'influence des astres....

En résumé, mon sentiment est que le mot *klimati* de l'ins-

cription de Fréjus doit être pris dans le sens astrologique et signifie que l'enfant a succombé à l'influence climatérique du chiffre sept. (1)

De ce débat entre véritables savants il résulte donc, que tout ce qu'on pourrait dire de plus défavorable pour Fréjus, à l'époque romaine, se bornerait à accuser la rudesse de son climat qui, dans l'espèce, aurait causé la mort d'un enfant. Il appartenait à M. Ch. Lenthéric, qui probablement pas plus que nous n'est un helléniste de profession, de voir dans le texte de l'inscription de Fréjus ce que deux des membres les plus compétents de l'Institut n'ont pas su y lire. Non seulement il repousse la version de M. Miller, laquelle désintéresse complètement le climat de cette ville ; il se refuse à accepter celle de M. Alexandre, trop favorable encore sans doute, car elle n'implique que l'idée d'une température plus ou moins froide, qui, toutefois, ne devait pas avoir été nécessairement meurtrière pour un enfant qu'on dit de famille indigène. Interprétant ensuite de son chef le texte en question, et donnant au mot *klimati* une troisième signification ausi arbitraire qu'imprévue, elle lui sert d'argument à l'appui de son thème fondamental de l'*insalubrité* de Fréjus due à l'existence d'une plaine marécageuse qu'il voit dans le passé en dehors de tout témoignage, comme il la retrouve aujourd'hui en dehors de toute évidence. Pour mieux autoriser cette étrange interprétation, il revient ainsi par deux fois, dans une même page, sur la conclusion qu'il croit pouvoir en tirer.

(1) *Nouvelles observations sur l'inscription gréco-latine trouvée à Fréjus*, par E. Miller. p. 6 et suiv. (Extrait de la Revue archéologique) au bureau de la Revue, Paris, 1864.

... Il est intéressant de constater qu'à l'époque romaine les conditions climatériques de la basse plaine de l'Argens étaient assez mauvaises, et il n'est peut-être pas téméraire de conclure que les étangs, qui longeaient la ville du côté de la mer, engendraient alors, comme au moyen-âge et de nos jours, des fièvres pernicieuses.

... On le voit donc : quelques lignes détachées de deux inscriptions presque oubliées nous permettent de trouver à Fréjus, au milieu de l'époque impériale, le souvenir des Ligures, des Phéniciens, des Grecs, en même temps qu'une sorte de constatation de l'insalubrité de cette zone marécageuse, au temps même de sa plus grande prospérité. (*Revue*, p.649 ; Vol. pp. 317 et 318).

Aux considérations si probantes, invoquées par M. Miller pour combattre l'opinion de M. Alexandre relative à la prétendue rigueur du climat de cette partie de la côte, nous ajouterons un témoignage contemporain qui répond, en même temps, aux suppositions de M. Lenthéric sur les conditions sanitaires de Fréjus dans l'antiquité ; c'est la lettre adressée par Pline-le-Jeune au fréjusien Valère Paulin, son ami, lettre reproduite *in extenso* à la page 182 de ce volume, et dans laquelle se trouve la *constatation* formelle, et celle-ci indéniable, de la salubrité (*aerem salubrem*, dit le texte) de cette contrée à l'époque romaine.

Revenant à la question des origines, qui implique celle de la primitive construction du port, nous pensons, d'après ce qui précède, que les Phéniciens doivent être retirés du débat. Quant à la *tradition* phocéenne, le mot est de Girardin, elle est née évidemment, avons-nous dit au commencement de la première Partie, d'une mauvaise lecture du texte de Strabon, lequel énumérant les diverses villes du littoral, de l'ouest à l'est, nomme d'abord à part les colonies massaliotes, Tauroentum, Olbia, Antibes et Nice ; puis ajoute :

« qu'on trouve de plus, sur la côte, le Port d'Auguste « (*Navale Augusti*) situé entre Olbia et Antipolis, à « 600 stades de Massalie, et nommé *Forum Julii.* » Girardin à traduit ce passage tout d'une haleine, comprenant ainsi Fréjus au nombre des cités filles de Marseille dont l'auteur grec a manifestement voulu l'exclure. Disons encore que dans tous les autres écrivains de l'antiquité, historiens ou géographes, on ne rencontre ni une phrase, ni un mot qu'il soit possible de rattacher à cette fondation, même présumée, de Fréjus par les Phocéens.

Reste l'origine ligurienne. Un surnom gravé sur une pierre tumulaire du IIIe siècle, ne saurait avoir la valeur d'une preuve historique à cet égard, pas plus que les quatre vers qui acompagnent le cognomen de Ligur, n'indiquent une origine grecque, beaucoup d'inscriptions, où les caractères grecs sont employés, ayant été trouvées dans des villes incontestablement latines. Nous croyons néanmoins, nous l'avons déjà dit, que très-probablement, sur le plateau où est Fréjus, il a existé quelque *oppidum* celto-ligure, demeure d'une fraction de la tribu oxybienne, transformée, par les Romains, en une place forte de premier ordre. (1)

C'est à Jules César et à Agrippa que MM. Texier et Lenthéric attribuent cette transformation : voyons quels développements nouveaux ce dernier a donnés aux idées de son devancier, qui devaient paraître suffisamment hasardées. Voici la part de César.

La nécessité d'assurer des communications régulières entre Rome et la province nouvellement conquise, décida de la

(1) V. 1re Partie pp. 8 et 56.

fortune de Fréjus. C'était, en effet, le premier port après les Alpes et même le seul jusqu'à Marseille par où il fût possible de pénétrer facilement dans le pays Ligure au delà des Alpes. Marseille elle-même n'offrait pas les mêmes avantages. . . . C'était d'ailleurs une ville libre, étrangère, peuplée de commerçans grecs et beaucoup plus préoccupée de ses intérêts matériels que désireuse d'être absorbée dans le réseau de l'administration romaine.

La petite ville de Fréjus n'avait aucune prétention et se prêtait mieux aux exigences du futur dictateur. Elle ouvrait la vallée de l'Argens. A peu de distance de la voie Aurélienne s'embranchait une autre route stratégique qui pénétrait par Riez et Forcalquier jusqu'au cœur de la Provence ; on pouvait donc avoir, à la sortie même de l'Italie, une station maritime à la disposition de Rome.

César n'hésita pas. Irrité d'ailleurs contre Marseille, qui avait embrassé contre lui la cause de Pompée, repoussé ses avances et l'avait contraint à un siège long et meurtrier, il ne résista pas au désir de donner une rivale à la grande ville phocéenne, et en même temps qu'il renforçait la colonie de Narbonne, il envoyait au petit port de l'Argens une sorte d'avant-garde d'occupation qui devait être le germe de la colonie. Ce furent, comme à Narbonne, des vétérans de son corps préféré, la 10e légion, qu'il chargea de cette mission ; mais il est assez peu probable que cette première colonie fût exclusivement militaire, puisqu'à cette époque la légion de ce nom combattait en Espagne. Quoi qu'il en soit, la ville prit alors le nom de son nouveau maître, en même temps que celui de la légion qu'il y avait envoyée et s'appela officiellement *Forum Julii Decumanorum*, Forum de Jules.

...Le port de Fréjus fut donc pour ainsi dire décrété par un acte de volonté souveraine. La ville était baignée au sud par des étangs assez peu profonds qui communiquaient directement avec la mer ; à l'ouest, elle était bordée par le cours marécageux de l'Argens, et c'est dans cette lagune morte plus ou moins recreusée que vinrent mouiller tout d'abord les navires de la flotte romaine. Dans ces conditions, la ruine du port ne pouvait être qu'une affaire de temps. (*Revue*, pp. 643 - 644 ; *Volume*, pp. 304—305).

M. Lenthéric fait ainsi la part d'Agrippa :

—César n'eut pas le temps de mettre ses projets à exécution. Le port ou plutôt la partie de l'étang ou venaient stationner

les navires. et qui,dans le principe, paraît avoir été tout à fait à l'est de la ville, fut bientôt comblé par les atterissements ; et lorsque, quelques années plus tard, Agrippa, ministre et favori d'Auguste, vint occuper la Gaule, il dut entreprendre des travaux considérables pour le mettre en état de recevoir la flotte romaine et les 300 galères que la victoire d'Actium venait de livrer à son heureux maître.

C'est à cette époque qu'il faut placer la construction de la plus grande partie de Fréjus. Les géographes des premiers siècles la désigneront désormais sous le nom de *classica navale Augusta,colonia Octavanorum*,ce qui signifie que c'était un arsenal dédié à Auguste et que la colonie avait été renouvelée par les soldats de la 8e légion.(*Rev.*,p.650 ; *Vol.*,p.319). —Le port, ainsi que nous l'avons dit, s'étendait au sud de la ville et n'était qu'une portion de la lagune approfondie et placée directement sous la protection des forts. Tout d'abord on l'avait établi au pied de la Plate-Forme, dans la partie qui semblait le moins exposée aux ensablemens de l'Argens et du Reyran. C'était là qu'était le port de César ; mais quelques crues des deux rivières en exhaussèrent bientôt le fond, et Agrippa dut faire construire un épi, puis un môle isolé, entre lesquels on fut obligé d'entretenir la profondeur au moyen de dragages incessamment renouvelés. (*Rev.*, p. 654 ; *Vol.*, p. 329).

Sur cette double question de la fondation du Fréjus romain et de son port due à Jules César, et de leur agrandissement par Agrippa agissant sous les ordres d'Auguste, nous prions le lecteur de vouloir bien se reporter à la discussion qu'il a déjà luc dans la partie historique de ce travail. (1)

En ce qui concerne César, on a vu par l'analyse de ses Commentaires et celle des écrits consacrés par l'antiquité à sa biographie, qu'il ne serait pas même permis d'affirmer que le conquérant des Gaules ait visité Fréjus, où Girardin le fait venir si souvent. Nous ne craignons pas de le redire à satiété, c'est le nom seul de

(1) Voir, pour César, le chapitre 1er, pp. 6 à 8 et 36 à 56; pour Auguste et Agrippa, le chapitre III, pp. 93—107, 123, 125 —135).

n *Julii* qui a fait illusion aux écrivains locaux
us le reconnaissons, à tous les historiens proven-
les deux derniers siècles. A cet égard, nous avons
é un grand nombre de cités gauloises parées de
rnom de *Jules*, et trois villes, même, appelées
e Fréjus *Forum Julii*, sans que cette dénomi-
t, en l'absence de tout témoignage historique,
ait fait attribuer une origine césarienne. Nous
également reproduit le texte de Suétone dont
gumente, et qui parle de l'envoi, par César, de
urs colonies dans les Gaules, parmi lesquelles l'au-
e cite nommément que celles d'Arles et de Narbon-
ous n'avons point omis de dire qu'un historien re-
andable, M. Amédée Thierry, suppléant à l'insuffi-
du texte de l'écrivain latin, y avait vu la preuve
fondation, à cette occasion, de Fréjus par Jules
. Mais M. Charles Lenthéric ajoute bien plus
e au texte de Suétone, en précisant le numéro de
gion, la Dixième, dont Jules César aurait envoyé
étérans à Fréjus en même temps qu'à Narbonne,
ui fut cause, selon lui, «qu'alors la ville s'appela offi-
llement *Fornm Julii Decumanorum*.» Pomponius
et Pline-l'Ancien nous ont bien dit (1re Partie,
5) que, de leur temps, Fréjus portait le titre de
nia Octavanorum, Colonie des *Octavaniens* ou sol-
de la Huitième légion ; mais nul jusqu'ici, à notre
aissance, n'avait accolé au nom de cette ville, et
oie officielle, celui des *Decumani*, spécialement et
uement affecté à la capitale de la Gaule Narbon-
. L'un des membres les plus compétents de l'Aca-
e des Inscriptions en ce qui concerne la géogra-

phie ancienne de la Gaule, M. Ernest Desjardins, dans son beau commentaire de la *Table de Peutinger*, où il a relevé avec tant de soin et d'exactitude les titres et noms donnés par l'antiquité aux diverses cités gallo-romaines, n'inscrit nullement, à l'article de Forum Julii celui de *Colonia Decumanorum*. Probablement l'auteur de la *Provence maritime* y sera arrivé par cette suite de déductions : — Suétone, sans désigner une légion plutôt qu'une autre, dit que César envoya des colonies militaires dans les Gaules, notamment à Narbonne et à Arles : donc, et M. Thierry est de cet avis, il en a envoyé en même temps une à Fréjus ; d'autres textes ont donné à la première de ces villes le titre de *colonia Decumanorum* : donc (ce qui suit reviendrait en propre à M. Lenthéric) ce furent les vétérans de la 10ᵉ légion qui furent alors envoyés à Narbonne : donc encore, Fréjus reçut les mêmes soldats, et la ville dut être et fut appelée Colonie des Décumans. C'est oublier qu'*Arelate* (Arles), qui bien certainement, à cette époque, reçut de César une colonie, porte le titre de *colonia Sextanorum*, Colonie de la sixième légion, et n'a jamais pris, pas plus que Forum Julii, celui de *colonia Decumanorum*. Que Jules César ait envoyé une colonie à Fréjus, nous l'ignorons, comme nous ignorons, historiquement parlant, s'il a pris part à la construction romaine de la ville, et quelle part il y a prise, répétant ici, ce que nous avons dit au début, qu le nom *Julien* de cette ville n'a eté, sans doute, qu'un hommage rendu par une cité préexistante au glorieux dictateur, la marque d'un patronage sollicité ou spontanément accordé.

Il y a, en effet, le mot de Tacite, parlant de l'ancienneté de la colonie fréjusienne, relativement au temps où il vivait. Nous avons émis à ce sujet, et nous croyons devoir la rappeler, l'opinion qu'antérieurement à Jules César une colonie romaine, probablement civile, avait pu être envoyée à Fréjus. Nous avons évoqué le souvenir de Marius, comme le créateur possible de l'établissement maritime, décoré, plus tard, du nom de l'heureux conquérant des Gaules ; mais cela, nous le répétons, proposé à titre de simple hypothèse et sans plus de preuves historiques que tout ce qu'on a dit de César(1). Nous ajouterons, néanmoins, cette considération. Le premier acte de la conquête romaine sur le sol de la Gaule, a été la lutte avec les deux peuples Décéates et Oxybiens, habitant, les uns, autour d'Antibes, les autres, aux environs de Fréjus ; ces combats sont de l'année 154 avant J. C. ; ainsi de l'an 154 à l'année 58, date de l'arrivée de Jules César, 104 années se sont écoulées : n'y a-t-il pas là assez de marge chronologique pour y placer l'édification romaine de Fréjus par d'autres mains que celles de César, et nous dirons, si l'on veut, de Marius, étant donné le désir bien plus impérieux encore au début de la conquête, de la part de la métropole, de se procurer, sur la côte méditerranéenne, un port à proximité de l'Italie ?

Une dernière observation. Nous avons dit (p.48) que 'il était une époque où Jules César eût pu concevoir idée de fonder un établissement maritime à Fréjus

(1) V. 1re Partie, pp. 33—36.

dans le cas où il fût encore à créer, c'aurait été, la Gaule une fois conquise, au cours de sa guerre avec les partisans de Pompée et au lendemain de la prise de Marseille, dans le but, comme le dit M. Amédée Thierry, et après lui M. Lenthéric, de donner une rivale à la cité phocéenne. Mais la prise de Marseille a eu lieu en l'an 48 avant l'ère chrétienne, et la mort de César, devenu dictateur seulement en 45, est de l'an 44 ; et cependant, dès l'année suivante, nous avons vu *Forum Jolii* figurer, sous ce même nom, dans la Correspondance de Cicéron, et servir de point de ralliement et de refuge aux troupes, considérables encore malgré sa défaite, de Marc-Antoine : quatre années auraient-elles suffi à la construction d'une place telle que sur de pareilles données historiques on doit se figurer Fréjus ? (1)

(1) Plutarque, dans ses *Vies parallèles des hommes illustres*, prête à Jules César de vastes projets, mais ne parle nullement de grands travaux accomplis par lui.

César, dit-il, se sentait né pour les grandes entreprises, et loin que ses nombreux exploits lui fissent désirer la jouissance paisible du fruit de ses victoires, ils lui inspiraient, au contraire, de plus vastes projets.... Il songeait à couper l'isthme de Corinthe ; il avait même chargé Aniénus de cette entreprise et de celle de creuser un canal profond qui commencerait à Rome et irait jusqu'à Circéum, pour conduire le Tibre dans la mer de Terracine et ouvrir au commerce une route plus commode et plus sûre jusqu'à Rome. Il voulait aussi déssecher les marais Pontins, dans le voisinage de Sétium, et changer les terres qu'ils inondaient en campagnes fertiles qui fourniraient du blé à des milliers de cultivateurs. Il avait enfin le projet d'opposer des barrières à la mer la plus voisine de Rome, en élevant sur ses bords de fortes digues; et, après avoir nettoyé la rade d'Ostie (à l'embouchure du Tibre), que des rochers, couverts par les eaux, rendaient périlleuse pour les navigateurs, d'y construire des ports et des arsenaux qui pussent contenir le grand nombre de vaisseaux qui s'y rendaient de toutes parts : mais ces grands ouvrages restèrent en projet. (Plutarque (*Vie de César*) traduit par M. Alexis Pierron, Paris, 1861; t. IV p. 100).

Si Jules César, devenu tout-puissant, n'eut pas le temps de

Dans le troisième chapitre de cet ouvrage, nous avons également recherché quelle a pu être la part d'Agrippa et de son maître dans la création progressive de Fréjus (1). Sur cette coopération possible, probable même, l'histoire ne s'explique pas davantage. Une seule chose reste acquise, c'est le nom de *Navale Cæsaris Augusti*, par lequel Strabon désigne l'établissement maritime de Forum Julii, nom traduit par ces mots « le Port» ou «l'Arsenal naval d'Auguste,» pouvant indiquer, ou que les travaux qui ont complété cet établissement ont été exécutés par ses ordres, ou que plutôt, ce grand port lui fut dédié, à l'imitation du port de Baïes, sur la côte de la Campanie, véritablement construit par Auguste, qui le plaça sous l'invocation du nom de son père adoptif, d'où la dénomination de *Portus Julius* sous laquelle le désigne Suétone. Un autre indice de la participation d'Auguste à l'acroissement d'une cité maritime que Tacite, un siècle après, appelait *claustra maris* (la clef de la mer), est fourni par le rapprochement du titre de *Colonia Octavanorum*, que Pomponius Méla et Pline donnent à Fréjus, de celui de *legio Octava Augusta* que portait la Huitième légion. On peut en déduire qu'Auguste envoya à Fréjus une colonie de soldats ou de vétérans de ce corps décoré de son nom, et que, d'après la tradition romaine, ceux-ci ont dû mettre la main aux travaux de la place dont ils avaient la garde. M. Texier et M. Lenthéric

aliser, aux portes de Rome, les grands desseins qu'il avait -més, comment croire qu'il se fût occupé d'abord des tra-ux également considérables que comportait une place ma-ime telle que Fréjus ?

(1) 1re Partie, pp. 101, 127—129.

sont d'accord pour fixer à l'époque du Triumvirat l'exécution de ces travaux, comprenant, non seulement l'achèvement ou la transformation du port, mais la construction des édifices les plus importants de Forum Julii. « Les principaux monuments qui existent encore « dans le territoire de Fréjus, nous a dit le premier, « doivent être rapportés à cette époque. » — « C'est à « cette époque, répète le second, qu'il faut placer la « construction de la plus grande partie de Fréjus. »

Mais c'est à Agrippa que l'on fait surtout honneur des développements que reçut alors la ville, pour réaliser les intentions de son maître. M. Texier et M. Charles Lenthéric à sa suite, précisent sa part personnelle dans cette œuvre. On devait à Vipsanius Agrippa la construction du port gigantesque de Pouzzoles, celle des Aqueducs et des Égouts de Rome, l'édification du Panthéon, la décoration du Forum, etc. ; de là cette conclusion tirée par M. Texier le premier, qu'Agrippa a dû être l'auteur des construction similaires, toute proportion gardée, de Forum Julii. Ce sont ici, répéterons-nous, des présomptions, de très-fortes probabilités, si l'on veut, mais sans aucune certitude puisque l'histoire n'en dit rien. Ce que nous avons fait remarquer, c'est qu'au lendemain de la bataille d'Actium, qui mit fin au Triumvirat, le port de Fréjus était un établissement définitif et complet, dont l'importance, qui lui vaut de la part de Strabon l'épithète de *considérable*, permettait d'y envoyer les 300 galères d'Antoine pour renforcer les forces navales qui devaient s'y trouver dejà. Que s'il s'agit, en l'absence du moindre adminicule de preuve historique, de dire : cette citadelle est l'œuvre

de Jules César, cette autre a été bâtie par Agrippa ; César a construit telle partie du port, Auguste et Agrippa la partie opposée, nous nous excusons d'apporter en semblable matière une timidité et des scrupules qui feront peut-être sourire des esprits plus hardis.

Malgré le développement qu'a nécessairement pris cette étude sur le port romain, car il constitue sans contredit la partie la plus intéressante des antiquités de Fréjus, nous devons encore, pour être complet, dire quelque chose des questions de géologie et d'hydrographie anciennes, particulières à la plaine qui sépare aujourd'hui la ville de la mer. M. Texier, et en dernier lieu M. Lentheric, sont, au reste, les seuls qui aient abordé ces questions ; nous n'aurons donc à examiner que les opinions qu'ils ont émises à cet égard. Mais pour bien comprendre ce qui va suivre, une courte description de la plage actuelle de Fréjus devient indispensable.

La ville, assise sur une éminence isolée dans tous les sens de la basse plaine, fait face au golfe de son nom, lequel décrit une courbe rentrante partant de la pointe de Saint-Aigous, située au sud-ouest, et venant rejoindre Saint-Raphaël, placé à l'opposite, à moins de 5,000 mètres en ligne droite; il est inutile de s'étendre davantage. La ligne arrondie, formée par le rivage, ne dessine pas un arc de cercle parfait. Se dirigeant au nord-est, elle atteint, à l'embouchure du canal des Moulins dit le *Cougourdier*, le point qui la rapproche le plus de Fréjus, et surtout de l'entrée de l'ancien port, pour, de là, se rabattre brusquement au sud-est, vers Saint-Raphaël : la mer, à cet endroit, est aujourd'hui

éloignée de la ville d'environ 1,500 mètres, et seulement de 1,000 mètres de la tourelle appelée la Lanterne qui, comme nous le savons, marque l'entrée du port romain. L'*Argent*, dont il a été si souvent question, venant de l'ouest, se jette dans la mer à trois kilomètres et demi de Fréjus, tout auprès de la pointe de Saint-Aigous, après avoir reçu le *Reyran* : leur confluent se trouve à un kilomètre et demi de la ville. A l'opposé, quelques petits torrents grossis dans la saison des pluies, et sortant des montagnes à l'est de Frejus, la Valescure, le Pé légal, la Garonne, viennent aboutir à la mer tout à fait dans le voisinage de Saint-Raphaël, distant, en ligne directe, de moins de trois kilomètres de Frejus. Telle est la constitution présente de la basse plaine de Frejus, qu'on peut appeler aussi la plaine de Saint-Raphaël. Il nous reste à dire quelques mots des deux principaux cours d'eau que nous venons d'indiquer.

Le *Reyran* prend sa source au nord de Bagnols et de Frejus, à six lieues de cette dernière ville. C'est une rivière torrentueuse, à sec pendant les trois-quarts de l'année, mais qui, à l'époque des pluies, roule avec une impétuosité extrême un grand volume d'eau, entraînant, en même temps, une quantité considérable de sable et cailloux ramassés dans les gorges de l'Estérel, d'où il sort. Arrivé près de Fréjus, il y rencontre les contre forts de la colline sur laquelle la ville est bâtie, et, forcé de la contourner, il se rejette à l'ouest, pour aller trouver l'Argent qui le reçoit dans son lit : c'est dire que la ville même, entièrement située sur la hauteur, n'a rien à craindre de ses débordements dont, en outre,

la plaine est garantie par les fortes chaussées qui bordent son cours.

L'antiquité, qui ne parle nulle part du *Reyran*, nomme plusieurs fois l'*Argent*. Lépide, dans sa marche simulée à l'encontre d'Antoine, écrit une première fois à Cicéron « qu'il est venu camper sur les bords de « l'Argent, *ad flumen Argenteum* », et il date sa lettre du « camp du Pont d'Argent, *ex castris, ex Ponte Argenteo* »; une deuxième lettre porte également cette indication : *à Ponte Argenteo*. Pline fait suivre la mention de Forum Julii de ces paroles : *amnis in eo Argenteus*, « l'Argent « y coule (1). » Enfin Claude Ptolémée, dans sa nomenclature des divers points de la côte, mentionne les embouchures de l'Argent (*Argentei fluvii Ostia*) immédiatement avant le nom de Fréjus (*Forum Julii colonia*) (1). Le mot *argenteus* qui, dans ces dénominations antiques , n'était qu'un qualificatif de ceux d'*amnis*, de *fluvius* ou de *flumen*, est devenu, dans notre langue, le nom même de la rivière de troisième ordre qu'on appelle un fleuve pour faire honneur à la définition géographique, qui veut que l'on désigne ainsi les rivières aboutissant à la mer. Ce nom est écrit de plusieurs façons . Honoré Bouche imprime indifféremment *Argents, Argent* et *Argens*, la statistique de M. le préfet Fauchet *Argens*, M. Charles Texier *Argent* ; M. Lenthéric donne la préférence à *Argens* : nous avons adopté l'orthographe de M. Texier, qui nous parait rendre mieux l'expression latine.

(1) 1re partie, pp. 69, 82 et 126.

(2) Nous donnons la traduction latine du texte grec de Ptolémée, après le Recueil de D. Bouquet, t. I p. 81.

Il n'est point à croire que les anciens aient donné à cette rivière le nom de fleuve *argenté* ou de fleuve d'*argent*, parce qu'ils avaient reconnu, dans son sable, la présence d'une plus ou moins grande quantité de paillettes provenant de quelque mine de ce riche métal, chose qu'on a vainement cherché à constater. Il est plus vraisemblable de penser que cette épithète d'*argentée* fut donnée à ses eaux à cause de leur limpidité et de leur transparence, en dehors de la saison pluvieuse, où elles coulent tantôt grisâtres, tantôt rougeâtres, suivant la couleur des terres ravinées par les pluies sur leur passage. C'est ce que nous lisons, à deux siècles d'intervalle, dans la Chronologie de la Provence d'Honoré Bouche et dans la Géographie classique du département du Var, qui vont nous faire connaître l'origine, le parcours et les affluents de l'Argent.

De ce fleuve, sous le nom d'Argents, ainsi dit sans doute pour la beauté et la clarté de ses eaux, fait mention M. Lepidus, gouverneur de cette province.... Ce fleuve, fort petit en ses trois sources, l'une au terroir de Seillons près de Saint-Maximin, l'autre au terroir de Saint-Martin et de Varages, et la troisième au terroir de Barjols, avant qu'il se dégorge dans la mer non loin de la ville de Fréjus, devient assez grand par la jonction de plusieurs ruisseaux et rivières qui s'y jettent dedans, comme du *Caulon* près de Correns, de *Caramie* qui vient de Mazaugues et passe par Brignolles, de l'*Isssolet*, qui vient de Forcalqueiret passant par Cabasse, de *Graneyonne* qui passe par Draguignan et par Trans, et par quelques autres qui le grossissent de beaucoup avant qu'il arrive vers le terroir de Fréjus et entre dans la mer. (*Chorographie et Histoire de Provence* t. I, p. 30).

— Le département du Var est divisé en un certain nombre de vallées dirigées en grande partie de l'ouest à l'est.... qui, après s'être réunies, soit directement, elles aboutissent au littoral, et versent ainsi leurs eaux à la mer.... De toutes ces vallées la plus importante est sans contredit celle d'Ar-

gent. au fond de laquelle coule la rivière de ce nom. Traversant le département sur une très-grande largeur, elle en coupe la partie centrale et en embrasse, par ses ramifications, une vaste étendue. C'est par cette vallée, à laquelle aboutissent celles des treize affluents du fleuve. que s'écoulent les eaux des cantons de Brignoles, etc. (suivent les noms de 16 cantons).... L'Argens est formé par trois sources différentes, qui se réunissent à Châteauvert : la première sort du pied de la montagne de Seillons, près du village de ce nom, et non loin de la route départementale n° 6 de Marseille à Digne. Cette rivière tire son nom de la pureté de ses eaux, qui paraissent argentées ; elle coule de l'ouest à l'est.... et se jette dans la mer Méditerranée à quatre kilomètres au sud-ouest de Fréjus, après un cours de 115 kilomètres. Les affluents de l'Argens sont la Meyronne, le Cauron, la rivière salée de Barjols, la Ribeirotte du Val, la Cassole, le Caramy, la Bresque, le Florièye, l'Aille, la Nartuby et l'Endre, et plusieurs autres ruissseaux ou torrents dont les lits sont à sec en été (1).

Nous pouvons maintenant reproduire d'une manière utile et discuter avec plus de clarté les assertions de MM. Texier et Lenthéric, relatives aux transforma-

(1) *Géographie du Var* par M. J. J. Aubin, Chef de division à la Préfecture, officier d'Académie ; Draguignan 1876, pp. 43—44.

Sur le même sujet, M. Charles Lenthéric s'exprime ainsi :
« L'Argens est un véritable fleuve ; ses eaux troubles et blanches lui ont « fait sans doute donner son nom *Argenteum flumen*. Il prend sa source « dans la région ouest de la Provence, au pied de la chaîne de la Sainte-« Baume, près de l'ancienne station romaine de *Tegulata*, aujourd'hui « la Grande-Pegière (Var), traverse des terrains très-meubles, et après « un cours de plus de 100 kilomètres, roule à la mer une très-grande quan-« tité de sables et de limons. » (*Revue*, p. 647 ; *Vol.*, p. 312).

M. Texier avait déjà écrit : « L'Argens prend sa source aux environs de « *Tegulata*, aujourd'hui Saint-Maximin, sur la voie Aurélienne. » (1er *Mém.*, p. 209). L'identification avec Saint-Maximin ne saurait être acceptée.

Pour les sources de l'Argent, il nous a semblé plus prudent de nous en rapporter aux géographes locaux. La source la plus rapprochée de la montagne de la Sainte-Baume en est encore à une grande distance, et elle est bien plus éloignée de la Grande-Pégière (les cartes modernes portent *Pugère* et placent ce hameau dans le département des Bouches-du-Rhône et non dans celui du Var). Quant aux eaux « troubles et blanches » de l'Argent, qui lui auraient fait donner son nom peu justifié, nous ne pensons pas qu'elles aient été souvent observées réunissant ces deux conditions à la fois.

vo

tions de l'appareil littoral du golfe de Fréjus et aux destinées du port qui fait l'objet de cette étude. Nous connaissons déjà une partie de leurs idées à cet égard : les extraits suivants compléteront l'exposé de ce qui chez eux a pris l'importance d'un système. Nous commençons par ce passage du troisième mémoire de M. Charles Texier, consacré aux anciennes *carrières* de Fréjus et aux *matériaux* employés par les Romains dans la construction de cette ville et de son port.

Une chaîne de hautes montagnes, qui va se rattacher aux derniers chaînons des Alpes maritimes, s'étend parallèlement au rivage, depuis Nice jusqu'à Saint-Tropez. Elle forme, sur la côte, un rempart contre les vents du nord, et contribue à donner à ce climat toute la douceur et les charmes que l'on chercherait en vain dans des pays plus méridionaux.... De Fréjus jusqu'à Cannes, les montagnes sont de la classe de celles que les géologues regardent comme primordiales.... La plus haute, le mont Vinaigre, dont le sommet est élevé d'environ 1,329 mètres au-dessus du niveau de la mer, est une montagne porphyrique, qui termine la chaîne de La Napoule (1). Son pied a longtemps été baigné par les eaux de la mer, qui se sont étendues à plus de six lieues dans les terres, jusqu'aux montagnes de Fayence. Le golfe de Fréjus avait alors une étendue considérable, et la mer couvrait tout le pays où est située la ville de Mons. Le séjour des eaux se reconnaît dans les roches calcaires qui forment le contour de ce bassin immense ; on y retrouve, dans le lias, des débris marins d'une époque très-reculée.

Cet état des côtes paraît avoir été antérieur aux deux catastrophes, diluvienne et volcanique, que le pays a successivement éprouvées à des intervalles de temps considérables. Un terrain houiller s'est formé dans le fond du golfe. Soit qu'à cette époque la terre, plus échauffée, produisît dans nos contrées des végétaux qui ne naissent aujourd'hui que sous les tropiques, soit qu'un vaste débris d'un autre continent eût été entraîné par les courants jusqu'en ces lieux, on trouve, au milieu des couches de houille, les débris d'une forêt de bambous d'une grandeur gigantesque.... Ce vaste dépôt a dû occa

(1) Ou de l'Estérel. Le mont Vinaigre, d'après toutes les cartes, n'a que 616 mètres d'altitude.

sionner une retraite de la mer sur l'étendue de plusieurs milles.

Mais le pays, après avoir subi l'épreuve des eaux, devait encore subir celle du feu. Les volcans devaient apporter leurs terribles tributs pour changer entièrement la face de la contrée. Quelle que soit l'époque où cette seconde catastrophe est arrivée, il est évident qu'elle a eu lieu après le dépôt de la houille, car le grès la recouvre, et on retrouve des laves poreuses sur le grès. Les feux souterrains se firent jour au milieu des porphyres, sur le flanc du mont Vinaigre. Les tremblements de terre durent être épouvantables, pour que le feu pût se faire jour au milieu d'un sol porphyrique. Des quartiers de la montagne s'écroulèrent dans la mer, où ils ont formé des caps. Une autre partie s'abîma sur elle-même, et le porphyre calciné coula avec les laves liquides. Une portion de la contrée fut couverte des matières sorties du volcan. Les laves coulèrent dans la mer, où elles formèrent un promontoire à la distance de plus d'une lieue.... Les atterrissements qui sont survenus, ayant consolidé le terrain, ont apporté dans le territoire de la contrée des modifications qui ont dû la rendre habitable. Les débris des montagnes de porphyre, roulés par les eaux, finirent par s'agglomérer, et formèrent ces poudingues qui constituent les terrains modernes de Fréjus. La mer, s'éloignant peu à peu, abandonna sur ses anciens rivages les débris de ses produits organiques, qui furent recouverts par d'autres terrains de transport.

L'inspection du pays fait donc voir, d'une manière précise, que le grand golfe de Fréjus est incessamment comblé par les atterrissements des montagnes qui l'environnent, Ce mouvement, qui a lieu depuis les temps les plus reculés, marche rapidement, puisque, depuis les Romains jusqu'à nos jours, les terres ont gagné une longueur de 1050 mètres sur les eaux. Il est évident qu'il arrivera un temps où les deux caps de Saint-Raphaël et de Saint-Aigous seront la limite des terres, et où le golfe de Fréjus sera entièrement comblé. (3e *Mémoire*, pp. 241—244).

M. Charles Lenthéric, généralisant moins cette question des atterrissements, étudie plus particulièrement la part qui revient aux crues de l'Argent dans le comblement d'une partie du golfe de Fréjus.

A l'origine de notre période géologique, dit-il, l'Argens débouchait dans un golfe étroit, profond, véritable défilé qui a été peu à peu comblé par les apports du fleuve. Ce golfe

tions de l'appareil littoral du golfe de Fréjus et aux destinées du port qui fait l'objet de cette étude. Nous connaissons déjà une partie de leurs idées à cet égard : les extraits suivants compléteront l'exposé de ce qui chez eux a pris l'importance d'un système. Nous commençons par ce passage du troisième mémoire de M. Charles Texier, consacré aux anciennes *carrières* de Fréjus et aux *matériaux* employés par les Romains dans la construction de cette ville et de son port.

Une chaîne de hautes montagnes, qui va se rattacher aux derniers chaînons des Alpes maritimes, s'étend parallèlement au rivage, depuis Nice jusqu'à Saint-Tropez. Elle forme, sur la côte, un rempart contre les vents du nord, et contribue à donner à ce climat toute la douceur et les charmes que l'on chercherait en vain dans des pays plus méridionaux.... De Fréjus jusqu'à Cannes, les montagnes sont de la classe de celles que les géologues regardent comme primordiales.... La plus haute, le mont Vinaigre, dont le sommet est élevé d'environ 1,329 mètres au-dessus du niveau de la mer, est une montagne porphyrique, qui termine la chaîne de La Napoule (1). Son pied a longtemps été baigné par les eaux de la mer, qui se sont étendues à plus de six lieues dans les terres, jusqu'aux montagnes de Fayence. Le golfe de Fréjus avait alors une étendue considérable, et la mer couvrait tout le pays où est située la ville de Mons. Le séjour des eaux se reconnaît dans les roches calcaires qui forment le contour de ce bassin immense ; on y retrouve, dans le lias, des débris marins d'une époque très-reculée.

Cet état des côtes paraît avoir été antérieur aux deux catastrophes, diluvienne et volcanique, que le pays a successivement éprouvées à des intervalles de temps considérables. Un terrain houiller s'est formé dans le fond du golfe. Soit qu'à cette époque la terre, plus échauffée, produisît dans nos contrées des végétaux qui ne naissent aujourd'hui que sous les tropiques, soit qu'un vaste débris d'un autre continent eût été entraîné par les courants jusqu'en ces lieux, on trouve, au milieu des couches de houille, les débris d'une forêt de bambous d'une grandeur gigantesque.... Ce vaste dépôt a dû occa

(1) Ou de l'Estérel. Le mont Vinaigre, d'après toutes les cartes, n'a que 616 mètres d'altitude.

nner une retraite de la mer sur l'étendue de plusieurs milles.
Mais le pays, après avoir subi l'épreuve des eaux, devait
core subir celle du feu. Les volcans devaient apporter leurs
ribles tributs pour changer entièrement la face de la
trée. Quelle que soit l'époque où cette seconde catastrophe
arrivée, il est évident qu'elle a eu lieu après le dépôt de
houille, car le grès la recouvre, et on retrouve des laves
reuses sur le grès. Les feux souterrains se firent jour au
lieu des porphyres, sur le flanc du mont Vinaigre. Les
mblements de terre durent être épouvantables, pour que
feu pût se faire jour au milieu d'un sol porphyrique. Des
rtiers de la montagne s'écroulèrent dans la mer, où ils
formé des caps. Une autre partie s'abîma sur elle-même,
le porphyre calciné coula avec les laves liquides. Une
tion de la contrée fut couverte des matières sorties du
can. Les laves coulèrent dans la mer, où elles formèrent
promontoire à la distance de plus d'une lieue.... Les atter-
ements qui sont survenus, ayant consolidé le terrain, ont
orté dans le territoire de la contrée des modifications qui
dû la rendre habitable. Les débris des montagnes de
phyre, roulés par les eaux, finirent par s'agglomérer, et
mèrent ces poudingues qui constituent les terrains moder-
de Fréjus. La mer, s'éloignant peu à peu, abandonna sur
anciens rivages les débris de ses produits organiques, qui
ent recouverts par d'autres terrains de transport.

'inspection du pays fait donc voir, d'une manière précise,
le grand golfe de Fréjus est incessamment comblé par les
rrissements des montagnes qui l'environnent. Ce mou-
nent, qui a lieu depuis les temps les plus reculés, marche
idement, puisque, depuis les Romains jusqu'à nos jours,
terres ont gagné une longueur de 1050 mètres sur les
x. Il est évident qu'il arrivera un temps où les deux caps
Saint-Raphaël et de Saint-Aigous seront la limite des
res, et où le golfe de Fréjus sera entièrement comblé.
Mémoire, pp. 241—244).

I. Charles Lenthéric, généralisant moins cette ques-
n des atterrissements, étudie plus particulièrement
part qui revient aux crues de l'Argent dans le com-
ment d'une partie du golfe de Fréjus.

l'origine de notre période géologique, dit-il, l'Argens
ouchait dans un golfe étroit, profond, véritable défilé qui
é peu à peu comblé par les apports du fleuve. Ce golfe

s'enfonçait de plus de 15 kilomètres dans l'intérieur des terres ; et, si l'on avait jaugé depuis un certain nombre d'années le débit moyen de l'Argens et déterminé approximativement la proportion des matières minérales et terreuses que ses eaux contiennent en temps de crue, on pourrait connaître très-exactement le taux d'avancement de la plage et préciser mathématiquement la position relative de la mer et du continent à différentes époques du passé. Ces documents nous font absolument défaut ; toutefois il est certain qu'à l'origine de notre ère la ville de Fréjus n'était pas, comme on l'a dit si souvent, sur le bord même de la mer. Le texte de Ptolémée, qui écrivait au II° siècle après Jésus-Christ, distingue très-nettement la colonie romaine des embouchures du fleuve qui se divisait en plusieurs bras et formait au sud de la ville une sorte de delta aux contours variables. Comme Narbonne et Aiguesmortes, situées aux embouchures de l'Aude et du Rhône, Fréjus était donc séparé de la mer par une lagune plus ou moins profonde ; dans la suite des siècles, cette lagune vive a été peu à peu atterrie par les eaux troubles de l'Argens, et l'étang jadis navigable est devenu successivement une lagune morte, un marais pestilentiel, une plaine d'alluvions entrecoupée de fondrières tour à tour inondées et asséchées. (*Revue*, p.647 *Volume*, p. 313).

Reconaisant notre incompetence dans cette science un peu incertaine de la géologie préhistorique, nous prendrons seulement les choses a l'époque romaine qui édifia les grands ouvrages dont les vestiges frappent nos yeux et sont l'objet déterminant de cette etude. Quelle était donc la situation probable de la plaine maritime de Fréjus, un siècle avant notre ère ?

M. Texier nous a dit, et son plan traduit sa pensée, que c'était la mer même qui venait baigner la colline où est la ville. C'est au-dessous de la citadelle de la Plate-Forme ou de l'Est qu'il place son port primitif, et l'enclos, que nous avons appelé le Paradis, marque la partie la plus enfoncée dans les terres de cette « petite « anse » où, suivant lui, « César, en arrivant, trouva

« un port ouvert à ses vaisseaux. » Le grand môle du sud et le quai allant du Phare à la Lanterne, œuvres d'Agrippa, étaient donc construits dans la mer. C'est ce que l'auteur affirme à deux reprises : « Le port était « séparé de la grande rade par toute la longueur du « quai ; » — « Le môle de Fréjus s'avançait en pleine « mer, ainsi que les môles d'Ostie bâtis par Claude.(1)» M. Texier va plus loin, et après avoir affirmé ainsi la présence de la mer au bas de la face sud-est de la ville, il n'hésite pas à la placer au sud-ouest, de l'autre côté de la Butte Saint-Antoine. Ce fait lui paraît démontré par l'existence de deux longs murs, disposés en équerre, dont on remarque les restes à 600 mètres au sud-ouest de Fréjus, auprès de la ferme de Villeneuve construite sur les ruines des anciens Thermes. L'écrivain s'en est également expliqué par deux fois, en ces termes :

— La preuve la plus évidente que la mer a baigné toutes ces terres, c'est que les jardins des Thermes, éloignés de plus de 500 mètres, étaient défendus par un môle semblable à celui du port (le môle du sud) ; il subsiste encore dans son intégrité. Sa longueur est de 132 mètres, et sa largeur de 4 ; il est coupé à angle droit par un second môle de 100 mètres de long. Que ces constructions aient été faites pour repousser les eaux, cela est hors de doute. D'ailleurs, les sables accumulés en cet endroit, l'eau que l'on trouve à une petite profondeur, ne peuvent laisser à cet égard la moindre incertitude. (1er *Mém.*, p. 189).

— Les ruines de ces thermes, aujourd'hui transformées en métairie, sont situées au milieu d'une prairie peu élevée au-dessus du niveau de la mer. On remarque, là, un grand môle qui s'étend vers le nord dans une longueur de 160 mètres et qui tourne à angle droit vers l'ouest et vers l'est. Ce môle, destiné évidemment à repousser les eaux de la mer, prouve, d'une manière irrécusable, qu'elles inondaient tout ce terrain : en y creusant à la profondeur de 1 mètre, on rencontre aussitôt le sable marin et les eaux. Comme toute la

(1) 1re Partie, pp. 489 et 541.

plaine est de niveau avec le sol actuel du port, il est impossible que la mer ait touché ce môle sans avoir été baigner le pied de la colline de Fréjus ; alors le môle formait une jetée au milieu de la mer, et le long mur, qui est à son extrémité, défendait les navires contre les vents du sud-ouest. Ce môle d'équerre formait la partie du port que l'on appelait *naustathmos* (1), aujourd'hui la *darce*, et que l'on retrouve dans les ports de Civita-Vecchia (*Centum-Cellæ*) et d'Anzio (*Antium*).(3e *Mém.*. p. 244).

Ainsi, voilà le port romain, (nous parlons de celui d'Agrippa) déjà décrit, délimité et dessiné par M. Texier dans une forme précise qu'on devait croire définitive, qui prend une extension inopinée à cause de l'existence de ces constructions attenantes aux Thermes, dont nous rechercherons tout à l'heure la destination, toute autre, la preuve en sera fournie, que la nécessité de contenir les eaux de la mer. Mais une question se présente d'elle-même. Si, depuis les Thermes jusqu'à la ville, et baignant le revers occidental de la butte Saint-Antoine, une partie de mer dont on n'indique pas, du côté de l'ouest, la limite artificielle qui aurait pu arrêter les atterrissements de l'Argent, formait une darse, un bassin, une annexe quelconque du port, comment communiquait-on de là avec ce port même, tel que nous le connaissons, et que les cartes de M. Texier le circonscrivent d'après les vestiges seuls subsistants? La citadelle de l'Ouest, le grand môle méridional et le mur de clôture qui se continue après la Lanterne, empêchaient évidemment toute communication ; il fallait donc évoluer, par certains temps avec difficulté et péril, pour aller trouver, à plus d'un kilomètre à l'est, la seule entrée du port reconnue de tous : cela paraitra

(1) Le mot est en grec dans le texte.

peu pratique et nous porte nécessairement à croire, contrairement à l'opinion de M. Charles Texier, que la mer n'occupait point l'espace compris entre les Thermes, la butte Saint-Antoine et la ville.

Pour M. Texier, c'est donc bien la mer qui venait baigner la base de la colline de Fréjus, toute entière entourée par les eaux au milieu desquelles elle s'avançait en véritable promontoire. M. Lenthéric nous affirme qu'au commencement de l'ére chrétienne, Fréjus ne se trouvait pas sur le bord même de la mer; il n'en fait pas moins arriver les eaux sous les murs de la ville antique, car, pour lui, la mer de M. Texier se transforme en une lagune, délimitée, dans les deux planches jointes à son volume, avec une netteté et une précision que le texte n'offre pas au même degré. « La « ville, nous a-t-il appris, était baignée au sud par des « étangs assez peu profonds qui communiquaient di- « rectement avec la mer ; à l'ouest, elle était bordée « par le cours marécageux de l'Argens, et c'est dans « cette lagune plus ou moins recreusée que vinrent « mouiller tout d'abord les navires de la flotte ro- « maine. » L'auteur a ajouté plus loin : « Fréjus était « séparé de la mer par une lagune plus ou moins pro- « fonde; dans la suite des siècles, cette lagune a été peu « à peu atterrie par les eaux troubles de l'Argens, et « l'étang jadis navigable est devenu successivement « une lagune morte, un marais pestilentiel, etc. » Le vague nous paraît exister surtout dans ce que M. Lenthéric nous dit de son port primitif, phénicien, phocéen ensuite, placé à l'embouchure de l'Argent derrière les bancs vaseux du fleuve, » ce qui semble-

rait marquer sa position au sud-ouest de Fréjus : c'est là qu'il fait arriver « l'avant-garde d'occupation » envoyée par Jules César. Son travail avançant, ce port se déplace, et nous le retrouvons successivement à l'est et au sud de la ville : — « Le port ou plutôt la partie de « l'étang où venaient stationner les navires, et qui, « dans le principe, paraît avoir été tout à fait à l'est « de la ville, fut bientôt comblé par les atterris- « semens. » — « Le port, ainsi que nous l'avons dit, « s'étendait au sud de la ville et n'était qu'une portion « de la lagune approfondie et placée directement sous « la protection des forts. Tout d'abord on l'avait établi « an pied de la Plate-Forme, dans la partie qui sem- « blait le moins exposée aux ensablemens de l'Argens « et du Reyran. C'était là qu'était le port de César, » c'est-dire au sud-est ; l'indication *sud* s'applique au port dit d'*Agrippa*, que défendaient, en effet, les deux citadelles.

Les planches si délicatement exécutées, qui enrichissent le volume de M. Charles Lenthéric, ont déterminé, avons-nous dit, avec une grande précision les limites de sa lagune, laquelle empiète sur la plaine d'environ 1,500 mètres. Cette limite décrit la même courbe que le rivage actuel du golfe, sauf vers le nord, où la lagune gagne en largeur pour aller inonder le port d'Agrippa et celui de Jules César. C'est évidemment ici, sous le bénéfice de cette transformation de la mer en lagune, une figuration sur le papier du système inauguré par M. Charles Texier et qui fait arriver les eaux de la mer au pied même de la citadelle de la Plate-Forme. Adoptant les indications de son devancier,

M. Lenthéric nous montre sa lagune enserrant dans tous les sens les môles du port romain, puis s'étendant, vers l'est, le long des hauteurs : à un point que M. Texier n'a nullement indiqué et dont le choix demanderait une justification, le crayon de son traducteur imprime au rivage de la lagune une brusque inflexion, qui le fait se diriger, à travers la plaine unie, sur le petit cap de Saint-Raphaël, en avant duquel il rencontre le bord actuel de la mer.

Il est, cependant, une partie du système de M. Texier que les cartes de M. Lenthéric ne traduisent point. Nous venons de voir le premier, faisant état des constructions voisines des Thermes, et qui sont pour lui de véritables môles, affirmer l'existence, en cet endroit, de la mer, et y placer comme une sorte de second port. L'auteur de la *Provence maritime ancienne et moderne* maintient la limite occidentale de sa lagune figurée à une certaine distance de la ferme de Villeneuve, d'où elle gagne la pointe méridionale de la citadelle Saint-Antoine, désignant tout ce côté de la campagne si richement cultivée de Fréjus, sous le titre d'*Atterrissements de l'Argens au Ier et au IIe siècles* : mais le texte n'explique en rien cette répudiation d'une partie de la théorie de M. Charles Texier, fidèlement acceptée jusqu'ici.

Nous avons mis sous les yeux du lecteur ces divergences, ces obscurités, ces assertions vagues encore malgré leur précision apparente, ces systèmes, en un mot, nés d'une pure fantaisie d'écrivain à qui il a convenu de placer sous les murs de Fréjus un port primitif,

et par conséquent naturel, ce qui y a fait arriver nécessairement les eaux de la mer ou celles d'une lagune. De preuves géologiques ou historiques, on n'en donne pas. Pour expliquer cette retraite de plus d'un kilomètre et demi opérée par les eaux (c'est la distance, on le sait, qui sépare Fréjus de la mer), on se contente d'invoquer la loi générale des atterrissements, produits surtout, d'après M. Texier, par les montagnes voisines, et selon M. Lenthéric, par les apports de l'Argent et du Reyran. Evidemment ces deux causes ont contribué à combler une partie du golfe de Fréjus ; mais dans quelle proportion, suivant les époques ? M. Charles Lenthéric avoue, qu'en l'état, on ne saurait déterminer la progression des atterrissements anciens du plus fort affluent du golfe, et M. Texier n'est pas plus explicite en ce qui concerne les matières terreuses fournies par la ceinture de montagnes qui circonscrit, de deux côtés, la plaine de Fréjus. Au reste, la question n'est pas de savoir si, à une époque quelconque, les eaux (mer ou lagune) ont couvert toute cette plaine qui aujourd'hui forme un large encadrement à la mer ; au point de vue purement géologique, la chose est très-certaine, et la mer, ainsi que nous le lisions tout à l'heure, dans ses limites des premiers âges, a dû emplir, à une grande distance, la vallée de l'Argent, et franchir l'immense rampe de 35 kilomètres qui sépare Fréjus de Mons, pour aller, à 800 mètres d'altitude, déposer les produits marins qu'on retrouve dans le sol.

Quelle était à l'époque romaine, c'est-à-dire, un siècle avant notre ère, la situation de la plage de Fréjus ? telle est la question qu'il s'agit de résoudre.

ment, nous croyons l'avoir démontré,
. qu'à cette date, les eaux arrivaient
autre part, on manque absolument de
dans une période relativement récente,
ier la marche de l'ensablement du golfe,
la ne saurait être mis en doute, se poursuit
manière insensible mais continue. Nous sommes
obligé de procéder par hypothèse ; c'est ce que
nous allons faire avec toute la réserve que commande
un pareil sujet.

Tout en admettant que, dans les temps antérieurs à l'histoire de la contrée, le golfe se soit enfoncé jusqu'à la colline de Fréjus, rien ne s'oppose à croire que déjà, à l'arrivée des Romains, la mer ou la lagune, par l'avancement progressif des terres, avaient reculé d'une manière plus ou moins notable. On voit, à proximité du rivage actuel, des constructions élevées sur des points qui, il y a deux ou trois siècles, étaient assurément couverts par les eaux. La même chose a pu arriver du temps des Romains : ils ont construit sur un sol atterri depuis plus ou moins longtemps, et formant une zone solide autour du golfe. Quelle était, à ce moment, la largeur probable de cette zone ? Ici les constatations archéologiques nous viennent en aide et donnent à notre hypothèse une base qui, nous l'espérons, permettra de l'accepter.

Nous invoquerons l'existence même des Thermes, situés, nous le redisons, à plus d'un demi-kilomètre au sud-ouest de Fréjus. On voit encore là une masse de constructions dont les fondations n'ont pu être assises que sur un sol complètement atterri. C'est ce qu'a sû-

rement compris M. Charles Lenthéric, en laissant en dehors de sa lagune cette partie de la plaine, comprise par lui sous la désignation générale d'*Atterrissements de l'Argens*. M. Texier semble placer les Thermes au milieu des eaux, sans s'expliquer sur ce qu'aurait eu de bizarre le choix d'un pareil emplacement : et nous ne lui prêtons point cette opinion, puisque la plus forte muraille de son môle en équerre fait face à la ville, ce qui suppose que dans sa pensée, ainsi que nous l'avons dit, les eaux de la mer remplissaient l'intervalle qui les sépare. Il faudrait alors supposer qu'une chaussée ou môle donnait accès aux bains publics ; mais jamais vestiges d'un pareil travail n'ont été reconnus sur un point quelconque. C'est dans l'article spécialement consacré aux Thermes que nous essayerons de démontrer que le môle en équerre, observé par M. Texier, n'a très-probablement été destiné qu'à garantir des inondations de l'Argent les jardins et annexes des Bains. Une nouvelle preuve à l'encontre du système de M. Texier, qui, de ce côté, fait arriver la mer à la ville, c'est la découverte de plusieurs tombeaux romains en briques, pierre et marbre, opérée, il y a une quinzaine d'années, à mi-distance de la ferme de Villeneuve, dans la propriété de Madame Dufau, qui borde la route conduisant aujourd'hui, et probablement dans l'antiquité, de Fréjus aux Thermes (1).

Si on nous accorde, et il est difficile de le contester, que ces Thermes n'ont pu être construits que sur un terrain depuis plus ou moins longtemps affermi, étant

(1) La Collection de la ville possède l'un des sarcophages en pierre, et les débris de l'une des tombes en marbre trouvés dans cet endroit où se voyait, il n'y a pas longtemps, une chapelle dédiée à Saint-Pierre.

données la forme arrondie du golfe et la marche normale de l'atterrissement semi-circulaire, nous pouvons déjà dire qu'à l'époque romaine, cet atterrissement présentait, en avant de la ville, une zone d'au moins un demi-kilomètre de large. Ajoutons qu'une ligne courbe, suivant, à cette distance, le contour actuel du golfe, et qui laisserait en dehors les bâtiments des Thermes, y laisserait également les édifices construits autour de l'entrée du port, et même le grand mur qui, de la Lanterne, se dirige vers la mer. Mais il y a plus. A 500 mètres au-delà de la ferme de Villeneuve, sur la gauche de la même route, qui mène à l'Argent, et dans la direction du rivage actuel de la mer, les travaux de l'agriculture ont mis à jour, il y a dix ans, des substructions antiques dessinant un petit bâtiment carré, dont la destination n'a point été précisée. Nous n'avons pu vérifier par nous-même l'existence de ces ruines, aujourd'hui recouvertes de cultures, mais le fait nous a été formellement affirmé par le propriétaire du terrain, le sieur Otto; il est, d'ailleurs, de notoriété publique à Fréjus, où l'on parle encore de la trouvaille faite, à cette occasion et au même endroit, de l'un de ces trésors que la crédulité des cultivateurs se figure avoir été enfouis un peu partout. Dans ce cas, l'appareil littoral, à l'époque romaine, nous présenterait un développement en largeur de près d'un kilomètre.

Voila pour le sud-ouest. Au sud-est de Fréjus, on a pareillement obtenu des constatations matérielles qui viennent à l'appui de notre thèse. En avant de la Plate-Forme, sur le bord de la route de Saint-Raphaël, a été trouvé, en 1826, dans la propriété Rolland, un

tombeau romain construit en maçonnerie et recouvert par de larges briques à rebord, renfermant un squelette et divers objets qui n'ont pas été conservés ; c'est déjà une preuve que les eaux ne venaient point, ainsi qu'on l'a dit, battre le pied de la citadelle. 500 mètres plus loin et à 200 mètres au sud de la chapelle Saint-Lambert, en rencontre, sur le nouveau chemin de Valescure, un reste de bâtisse romaine, rasée jusqu'au sol de la voie, dans l'intérieur de laquelle avaient été encastrées deux urnes en terre, dont on reconnaît encore la place. Cette ruine a aussi sa légende, et l'on n'ôterait point de l'esprit d'un très-grand nombre qu'un certain Gandolphe de Fréjus a trouvé, en cet endroit, un trésor qui l'a fort enrichi, quand il ne devait évidemment son aisance qu'à son travail et à son économie. Etait-ce là un tombeau ? Nous croirions plutôt qu'il faut y voir une installation domestique, un caveau ou réduit pour la conservation de l'huile ou du vin, dépendant de quelque villa dont des restes de muraille, que l'on remarque non loin de là, sur la vieille route de Valescure (ancienne *Via Aurelia*), sembleraient attester l'existence (1). Quoi qu'il en soit, ces vestiges antiques ne permettent pas de supposer que les eaux aient inondé la partie du territoire où ils se trouvent; nouvelle confirmation de ce que nous avons dit au sujet de la largeur probable de la zone littorale, à l'époque romaine.

Maintenant nous devons au lecteur de lui faire connaître ce qui nous paraît avoir été le système adopté par les Romains dans la création du port de *Forum Julii*.

(1) Nous donnons, à la fin du volume, le tracé de la Voie Aurélienne de la Napoule au pont des Arcs.

pensons qu'il faut simplement en revenir à
ation toute naturelle du vieux Girardin, en appli-
ux seuls Romains ce qu'il dit des Grecs de Mar-
« Les Phocéens qui mettoient toute leur fortune
le sort de la navigation, ayant fondé Fréjus, y
ce port si conforme à leur génie, et si nécessaire
splendeur et à l'augmentation de leur nouvelle
ie : *ils le creusèrent au pied de la ville, et y
venir les eaux de la mer par un grand canal.* (1) »
pinion que le port antique fut creusé de main
e dans un sol suffisamment atterri, le lecteur
u la lire dans plusieurs des extraits reproduits
s du présent chapitre. Elle est acceptée par
uments manuscrits que nous avons cités, puis-
econnaissent l'existence d'un canal artificiel
nt le port à la mer. MM. de Villeneuve et
sont, sur ce sujet, on ne peut plus formels. « Il
certain, nous a dit le premier, que le port de
s fut entièrement l'ouvrage de l'art ; le bassin
eusé à main d'homme et joint à la mer par un
. » — « Le port, écrit le second, fut creusé dans
ieur des terres, sous les murs de la ville, et
uniquait à la mer par un chenal. » (2)
rd, il y a tout lieu de croire que la ville et le
nsi que nous l'avons indiqué, furent construits
e temps. Les remparts et les deux forteresses
un ensemble qu'il n'est pas possible de disjoin-
a pensée ; d'un autre côté, les citadelles, tout en
nt la ville, sont si habilement disposées pour

oire de Fréjus, t. 1er p. 70.
i-dessus, pp. 526, 528 et 530.

protéger le port, quelles ont dû entrer évidemment dans les combinaisons de ceux qui eurent à le construire. Il existe d'ailleurs, à cet égard, des preuves que l'on ne saurait repousser : à la Plate-Forme, les magasins de la marine, ménagés dans son terre-plein et faisant corps avec les autres constructions, de même que la pente bétonnée,qui,de ces magasins,descendait dans le bassin du Paradis ; à la citadelle Saint-Antoine, le phare, mais surtout la disposition longitudinale de cet ouvrage fortifié, destiné, au dire de tous, à garantir le port des fureurs du maître vent de la Provence, le redoutable Mistral (*magistral, maëstral*). Une dernière preuve, enfin, de la contemporanéité de tous ces ouvrages, dont l'ensemble formait ce qu'on peut appeler le Toulon des Romains, enceinte murale, tours, citadelles, phares, môles, cales, arsenaux, consignes, etc., peut se déduire de leur similitude parfaite, et quant aux choix des matériaux et quant aux procédés de leur emploi. Si l'on accepte nos précédentes observations et nos calculs, nous reconnaitrons ensuite que les Romains, désireux de posséder un grand port à proximité de l'Italie et voulant le rendre plus sûr,en l'éloignant de la mer, trouvèrent en avant et au pied même de l'éminence qui supporte Fréjus , une plage sablonneuse de près d'un kilomètre de large essentiellement propre à leur dessein. C'est dans ces terres, d'une extraction si aisée, qu'ils creusèrent le vaste bassin que nous avons décrit, long de plus de 500 mètres, et le canal, auquel nous donnerons une longueur à peu près égale, qui y amenait les eaux de la mer ; la déclivité de la plaine, du bas de la colline au rivage actuel du golfe, n'étant que de trois

mètres, il ne fut pas nécessaire de creuser beaucoup pour permettre à la mer de se précipiter dans le port.

Les Romains donnèrent à leur port et à leur canal une disposition oblique par rapport à la ville, allant du nord-ouest au sud-est, où l'embouchure du chenal s'ouvrait dans les eaux claires de Saint-Raphaël, le plus loin possible du cours inférieur et des bouches de l'Argent, situées à l'autre extrémité de la courbe elliptique décrite par l'ancien golfe comme par celui d'aujourd'hui. Le port fut protégé contre les limons de l'Argent et du Reyran réunis, d'abord, par toute la longueur de la citadelle Saint-Antoine, ensuite, par le puissant môle qui va de cette citadelle à la Lanterne, et à partir de là, tout le long du chenal, par le grand mur dont une partie reste entière et qui devait se prolonger jusqu'à la mer. Ainsi garanti, à l'ouest, au sud-ouest et au sud, par cette ceinture ininterrompue de fortifications, le port et le canal n'avaient donc rien à craindre des envasements par le fait du fleuve. L'envasement ne pouvait venir du côté opposé, car, à l'est et au sud-est, la plage n'offrait que quelques médiocres cours d'eau, s'écoulant d'ailleurs, à distance du port, dans la direction de Saint-Raphaël ; de là, une moindre épaisseur donnée aux môles du nord et de l'est.

La seule crainte, celle-ci très-sérieuse, était de voir l'entrée du canal s'obstruer par les sables que les vagues mettent en mouvement, et par les limons provenant des crues de l'Argent, que le courant littoral entraîne jusque là. C'est à cet inconvénient que les Romains cherchèrent à parer en jetant dans le fond du port une

notable portion des eaux du fleuve, destinée à produire, dans le chenal, un courant qui contribuait à rendre libres son parcours et son entrée. Cette combinaison ne devait point exclure, en effet, l'emploi des dragages, pratiqués également dans le bassin du port, ainsi que l'attestent les sables amoncelés derrière la maison de campagne de M. le docteur Pascal, au milieu desquels ont été recueillis une foule de débris antiques, fragments d'ustensiles en poterie et en bronze, clous de navires, ferrements, etc., provenant évidemment du curage du port. La prise du canal de dérivation des eaux de l'Argent devait avoir été réglée de manière à leur maintenir, en cas de crue, un étiage normal ; toutefois le volume d'eau, versé dans le port, a dû être considérable, à en juger par les douze mètres d'ouverture du pont des Esclapes sous lequel passait le canal; et c'est peut-être ce qui a fait dire à Pline que l'Argent coulait dans Fréjus, *amnis in eo Argenteus*. En effet, quelque rapprochée qu'on suppose son ancienne embouchure, il ne pouvait s'écouler dans la mer d'une façon naturelle (la situation élevée de la ville lui en interdisait l'accés) qu'en dehors du port, dont l'enceinte, à l'ouest, au sud-ouest et au sud, avait été précisément construite contre lui : cette circonstance que la majeure partie de ses eaux traversait le port attenant à la ville et faisant ainsi corps avec elle, semble justifier, en quelque sorte, l'expression de l'écrivain latin.

Mais les Romains avaient dû se préoccuper également de la nécessité de mettre leur port à l'abri des vents qui souflent le plus souvent sur cette côte. L'ingénieur qui a dressé, en 1698, le mémoire déjà cité,

a parfaitement saisi et déterminé le plan qu'ils suivirent à cet effet. « Ce port, dit-il, est à couvert du vent « du nord-ouest, que nous appelons *mistral*, et qui est « des plus violents. Les Romains élevèrent, à ce « dessein, un fort auquel on a donné le nom de Saint-« Antoine. La ville achevoit de rompre les grosses « bises (*les vents du nord*), car elle paroît une ville « haute à l'égard du port. Pour parer au vent du sud-« ouest (*labech*), qui est des plus dangereux de la « Méditerranée, les Romains tirèrent comme un rideau, « depuis ce fort jusqu'au phare ou fanal qui est à « l'embouchure du port, et, de là, on le continua, le « long du canal, jusqu'à la mer (1). » L'abbé Girardin nous dit à son tour : « Comme le mur du quai (*le « grand môle*) mettoit le port à couvert des vents du « sud, et que ce dernier ouvrage (*la citadelle Saint-« Antoine*) le défendoit du vent de l'ouest, de même « la ville rompoit les grosses bises ; ainsi, ce port étoit « sûr et commode (2). »

Le port de Forum Julii a dû subsister dans ces conditions, d'abord pendant toute la durée de l'empire romain, servant, d'après Tacite, de port d'attache à la troisième armée navale de l'empire. Nous avons vu sa marine mentionnée dans les débats sanglants d'Othon, de Vitellius et de Vespasien, et nous avons cité deux inscriptions sépulcrales trouvées à Fréjus et relatives, l'une, à un commandant de trirème de l'empereur Antonin, et l'autre, à un Préfet de la flotte sous le règne de Marc-Aurèle (3). A partir de là, l'antiquité reste

(1) V. 1re Partie p. 486.
(2) *Histoire de Fréjus*, t, I, p. 73.
(3) V. 1re Partie, p. 313.

muette sur ce port fameux ; mais le moyen-âge nous a offert la charte de la fin du X[e] siècle, par laquelle le comte de Provence, Guillaume I[er], concède à l'évêque Riculfe, le restaurateur de la ville définitivement ruinée par les Sarrasins, tous les droits sur les marchandises qui entraient dans le port et en sortaient, preuve qu'à cette date le port communiquait encore avec la mer, mais très-probablement pour une simple navigation de petit cabotage. Nous ne saurions déterminer les diverses phases de sa décadence : quant aux causes de sa ruine définitive, elles nous paraissent devoir être attribuées à la double oblitération, par défaut d'entretien, du canal d'avivement de l'Argent et de celui qui mettait en communication le port avec la rade ; mais, pour ce dernier, nous n'avons en vue que l'obstruction de son entrée par suite de l'amoncèlement des sables, car il nous semble impossible que les eaux débordées de l'Argent ou du Reyran aient jamais pénétré dans le bassin et le chenal, protégés contre leurs inondations par une clôture impénétrable, ainsi qu'on peut encore s'en assurer aujourd'hui (1).

---

(1) M. Charles Lenthéric n'a point éprouvé le même embarras pour préciser la marche des transformations et de la décadence du port de Fréjus : aux détails qu'il nous a déjà fournis, nous joignons les suivants, réunis en une seule citation.

— Malgré les avantages que pouvait présenter la nouvelle colonie comme poste stratégique, il est certain que le choix de César était, au point de vue nautique, assez mauvais. De tout temps les anciens connaissaient les atterrissements produits par les rivières qui écoulent leurs eaux limoneuses dans les mers sans marée, et le soin qu'*ils* ont pris bien souvent d'éloigner les ports des embouchures des fleuves en est une preuve certaine. Vitruve, le plus expéri-

menté des Romains en matière de construction, signale l'instabilité des ports établis dans les zones de dépôt. (*Revue*, p. 644 ; *Vol.*, p. 305).

— Tout d'abord on l'avait établi (le port) au pied de la Plate-Forme, dans la partie qui semblait le moins exposée aux ensablements de l'Argens et du Reyran. C'était là qu'était le port de César ; mais quelques crues des deux rivières en exhaussèrent bientôt le fond, et Agrippa dut faire construire un épi, puis un môle isolé, entre lesquels on fut obligé d'entretenir la profondeur au moyen de dragages incessamment renouvelés. Le remède était borné et la source du mal permanente. Au bout de deux siècles, l'épi d'Agrippa fut tourné par les atterrissements. On chercha alors à provoquer des chasses énergiques dans le port par une dérivation de l'Argens, dont on aperçoit encore les traces au nord de la citadelle ; mais les chasses ne sont jamais efficaces dans les mers sans marée, et l'envasement qui avait eu lieu par le haut s'opéra par le bas. On fut alors réduit à entretenir d'une manière continue une passe artificielle dans l'étang. On creusa un chenal maritime large et profond, et, à mesure que de nouveaux dépôts de l'Argens exhaussaient le fond de la lagune et augmentaient la largeur de l'appareil littoral, on prolongeait ce canal jusqu'à la mer : bientôt il fallut creuser sans cesse pour assurer le passage des bateaux du plus faible tirant d'eau. (*Rev.*, p. 654 ; *Vol.*, p. 329).

— Un port comme Fréjus, établi en pleine zone d'atterrissements, était destiné à une décadence rapide. Nous avons vu que, sous les premiers empereurs, on avait dû construire un môle avancé et détourner les eaux de l'Argens, tantôt pour rejeter au large les atterrissements, tantôt pour opérer une chasse dans le bassin. Ce ne furent que des palliatifs. Tant que l'empire fut florissant, il fut possible d'organiser un service d'entretien pour opérer le dragage du port, continuellement menacé par les crues de l'Argens. Ce n'était qu'une affaire de main-d'œuvre, et la main-d'œuvre ne coûtait rien à l'époque romaine. Une armée de terrassiers convenablement dirigés pouvait facilement maintenir dans la lagune et le chenal une profondeur de 3 mètres, bien suffisante pour les navires de l'époque ; mais dès le Ve siècle, l'arrivée des barbares interrompit le cours régulier de l'administration impériale ; le port ne fut plus l'objet que d'un entretien intermittent, et les boues de l'Argens et du Reyran, qui arrivaient d'une manière continue, exhaussèrent dans une très-forte proportion le fond de la zone inondée, et commen-

cèrent à combler les étangs qui séparaient la ville de la mer. L'invasion sarrasine ruina complètement le pays.... Le port de Fréjus était perdu pour toujours ; car on ne pouvait appeler de ce nom un marais à peine navigable, au milieu duquel divaguaient les eaux de l'Argens et du Reyran. Comme Ravenne, Ostie, Narbonne et Aiguesmortes, le port de César a subi la loi fatale de l'envasement. (*Revue*, pp. 665-6 ; *Vol.*, p. 353).

Nous avons signalé l'impossibilité, pour les deux rivières qui baignent, au sud-ouest, la plaine de Fréjus, d'avoir jamais fait sentir leur action dans la partie de la plage où MM. Texier et Lenthéric, placent le prétendu port de César ; et il nous paraît démontré, qu'après l'érection de la citadelle de l'ouest, du môle qui lui fait suite et de la muraille longeant le chenal, les sables et les boues de l'Argent et du Reyran réunis ont dû s'amonceler le long de cette barrière protectrice, et n'ont pu, en quoi que ce soit, exhausser le fond de la partie de l'anse ou de la lagune dont on fait le port d'Agrippa.

Le lecteur a remarqué combien M. Charles Lenthéric renchérit en affirmations précises sur son devancier, en ce qui concerne les modifications successives apportées, suivant lui, au port romain de Fréjus : — Agrippa construisit d'abord un épi, puis un môle isolé. « Au bout de deux siècles, » ces ouvrages furent tournés par les atterrissements. Ce fut alors, seulement, qu'on eut recours au canal de dérivation de l'Argent pour provoquer des chasses énergiques dans le port. Ce moyen n'ayant point empêché la continuation de l'envasement par les crues du fleuve, on creusa un chenal, prolongé à plusieurs reprises à mesure que, par de nouveaux dépôts de l'Argent, le fond du port s'exhaussait, et que le rivage gagnait sur la mer. A la chute de l'empire romain, le travail incessant de dragage, nécessité pour maintenir la profondeur du port et du canal de communication, continuellement menacés par les crues de l'Argent, fut abandonné ou négligé, et le port, subissant la loi fatale de l'envasement, devint un marais au milieu duquel divaguaient les eaux de l'Argent et du Reyran. — Il nous semble qu'il y a plus de probabilité et un moins grand travail d'imagination à croire avec Girardin, avec MM. de Villeneuve et Fauchet, que le port de Fréjus a été créé tout d'une pièce sur une plage suffisamment atterrie, et que ce sont les sables amoncelés à l'entrée du chenal qui ont causé sa ruine.

Ce chapitre du port étant devenu, par son étendue, un véritable mémoire, nous regrettons de ne pouvoir faire figurer ici, comme nous l'avions espéré, quelques notions sur la marine des anciens, empruntées surtout à la collection des travaux de l'ancienne académie des Inscriptions et Belles-Lettres, où le sujet se trouve traité à fond.

IV

EDIFICE DE LA PORTE DORÉE

En faisant le tour des remparts de la ville antique, nous avons rencontré sur notre chemin l'arc monumental qu'on désigne sous le nom de *Porte Dorée*. Ce nom, consacré jusqu'à la venue de M. Charles Texier, lui avait été donné selon les uns, au dire de l'abbé Girardin et de M. de Villeneuve « à cause des grands clous à tête dorée » qui formaient des dessins réguliers sur sa façade ; d'autres, suivant les mêmes, ont prétendu qu'en appelant ainsi cette arcade, où ils ne voyaient qu'une porte de communication entre le port et la ville, on avait seulement voulu indiquer que c'était par là que « passaient les richesses qui arrivaient à *Forum* « *Julii*, et qui en sortaient. » M. Texier, ayant reconnu que l'arceau en question faisait partie d'un portique ou *stoa* appartenant à un grand édifice, ruiné, pense-t-il, par les Sarrasins, a proposé une dénomination nouvelle, et prétendu qu'on devait écrire la *Porte d'Orée*, c'est-à-dire, la porte située au bord, à l'entrée du port, Nous donnons son explication.

Quant au nom de la porte d'Orée, il est motivé par la position de cette porte. Les Sarrasins avaient ravagé la ville de Fréjus et incendié les bâtiments qui se trouvaient dans le port. Les fortifications de l'enceinte furent, sans doute, démolies, et les principaux édifices qui bordaient le port eurent la triste destinée des vaisseaux. Le *stoa*, qui était couvert en charpente, ne put échapper aux flammes ; il fut détruit, et l'arcade de la porte d'Orée fut le seul débris qui resta debout. Cependant, le port fut encore fréquenté par de légers bâtiments ; les sables accumulés n'en avaient pas encore fermé l'entrée, mais, de la ville, on n'y arrivait plus qu'en franchissant les ruines qui l'entouraient. La seule porte du portique

offrait un abord praticable : c'est par elle qu'on arrivait à l'*orée* de la mer. Ce vieux mot est encore usité dans le langage provençal ; on dit même encore : « l'orée d'un jardin. » La porte d'Orée n'était donc pas autre chose que la porte du bord de la mer. (1er *mémoire*, p. 206).

M. Lenthéric est le seul, à notre connaissance, qui ait adopté cette dénomination, qu'il semble donner comme venant de lui. Nous laisserons au monument son ancien nom, sans pouvoir, plus que nos devanciers, dire au juste les raisons qui l'ont fait prévaloir. « Je croyais, « ajoute M. Texier, en arrivant dans ce pays, trouver, « comme tous les voyageurs (1), le monument décoré « de clous dorés ; mais il a fallu en revenir à la vérité « et au positif, » en d'autres termes, reconnaître que ces clous dorés n'existaient pas. Mais n'ont-ils jamais existé ? Girardin l'affirme positivement dans ce passage que nous croyons devoir reproduire de nouveau, et où, après avoir rappelé l'opinion de ceux qui estiment que les richesses introduites, jadis, dans Fréjus par cette porte, lui avaient fait donner le nom de Porte d'Or, *Porta Aurea*, il ajoute : « Mais il est plus vraisem« blable qu'elle a eu ce riche nom à cause des grands « clous de fer à têtes dorées qu'on y avoit placés dans « la maçonnerie, à distance presque égale, et que l'on « voit encore très-distinctement dans l'entre-deux des « pierres qui parent les piliers de cette porte magni« fique. » (*Hist.* t. 1er, p. 46). L'ancien historien de Fréjus décrivait la Porte Dorée telle qu'on la voyait il y a aujourd'hui un siècle et demi, et il n'est pas admissible qu'il ait voulu faire accepter par ses contemporains une affirmation que l'inspection du monument n'aurait

(1) Sans doute « comme l'ont dit tous les voyageurs. »

point justifiée. Quoi qu'il en soit, dès 1803, toutes traces de ce système d'ornementation avaient disparu, à en juger par ce que nous a dit M. de Villeneuve dans son rapport de cette date, où il reproduit les deux explications ayant cours au sujet de ce nom de *Porte Dorée*. « La première opinion, ajoute-t-il (celle qui le faisait « dériver des marchandises introduites, par là, dans la « ville), paraît d'autant plus vraisemblable, qu'on « trouve des portes de ce nom dans plusieurs villes « anciennes ; quant à la seconde, quoique Girardin « l'appuie et prétende qu'on voyait, de son temps, des « clous à tête dorée, elle porte sur des conjectures qui « semblent peu solides. » (p. 12) (1).

L'existence d'un ensemble de constructions aux environs de la Porte Dorée, nous a déjà été signalée par

(1) V. ci-dessus, pp. 387 et 388.

— « Quatre portes, nous dit M. Lenthéric, donnaient accès à la ville : la « porte des Gaules, *porta Gallica* ; celle qui s'ouvrait du côté de l'Italie, « *porta Romana* ; une autre, moins importante, au sud de la porte des « Gaules, sur la berge adoucie de l'Argens, *porta Argentea* ; une dernière « enfin, beaucoup plus ornée que les précédentes, donnait sur le port ; « c'était la porte d'Orée, *porta Oræ*, désignée plus souvent, mais fort « improprement, sous le nom de *porta Aurea*, porte dorée » (*Revue*, p. 651 ; *Vol.*, p. 321).

En lisant ces lignes, on pourrait croire que les dénominations latines appliquées aux portes de *Forum Julii*, nous ont été léguées par l'antiquité ; il n'en est rien, aucun texte, aucune inscription ne nous autorisent à les attribuer aux Romains. Que si on invoque, en leur faveur, la tradition, il faudrait pouvoir prouver quelles remontent au moins au-dela du XVIIe siècle, date des premiers écrits publiés sur Fréjus ; et, ici encore, ceux qui les emploient seraient fort embarrassés. De la part des écrivains qui ont voulu, à ce propos, faire montre d'érudition, les noms de *Porta Gallica*, *Porta Romana* s'expliquent par la position de ces deux entrées, l'une, regardant la Gaule, et l'autre, l'Italie. Quant au nom de *Porta Aurea*, qui avait pour lui une possession d'au moins deux siècles, nous le voyons déjà se transformer en celui de *porta Oræ*. Mais ce qui nous frappe le plus, c'est cette dénomination nouvelle de *porta Argentea*, employée pour désigner notre *porte Paticière* : l'éloignement des berges de l'Argent, même dans l'antiquité, nous paraît mal justifier cette tradition qui commence.

l'ancien historien de Fréjus. « Cette porte étoit accom« pagnée, dit-il, de plusieurs bâtiments qui l'ornoient, « de magasins et de maisons qui servoient de demeure « aux officiers qui la gardoient ; on en voit beaucoup « des restes tout à l'entour. » (*Girardin*, t. I p. 47). M. de Villeneuve s'est exprimé presque dans les mêmes termes : « D'après les fondements qu'on découvre tout « auprès, il paraît que la Porte Dorée était environnée « de vastes édifices qui lui servaient d'ornements, et « dans lesquels logaient les personnes préposées à la « garde des portes, au service du port et du com« merce. » (*Rapport*, p. 13). C'est à M. Texier que l'on doit de mieux connaître cette partie jusqu'à lui négligée des antiquités de Fréjus. Ses recherches ont amené d'importantes constatations, qui furent, pour les archéologues de son temps, une véritable révélation. Voici comment il rend compte de ses fouilles et de leurs résultats à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, dont il avait reçu sa mission.

Quelques fouilles, faites aux environs, m'ont mis à même de présenter à l'Académie le véritable état actuel des lieux. En cherchant dans les maisons voisines de cet édifice, on s'aperçoit bientôt qu'elles sont assises sur des constructions antiques. Dans une cave, on retrouve un pied-droit semblable à ceux qui supportent la Porte d'Orée ; l'autre se remarque dans une écurie voisine. En continuant une tranchée transversale, on reconnaît toutes les limites de cet édifice.

La Porte d'Orée n'est autre chose que le débris d'un grand portique ou *stoa*, qui se trouvait dans le voisinage du port. Il avait environ 21 mètres de long sur 10 mètres de large : il était éclairé par de grandes arcades, dont une seule est encore entière ; mais dans les pieds-droits on reconnaît les arrachements des archivoltes des autres. Cinq de ces arcades étaient fermées par des murs à hauteur d'appui, dont on retrouve tous les arrachements. On entrait dans le portique par l'arcade située du côté de la ville. L'édifice était décoré

d'un ordre ionique en marbre blanc ; mais les restes de cet ordre ayant été trouvés dans les fouilles, il est difficile de dire s'il était employé intérieurement ou à l'extérieur. Il paraît, par les arrachements qui restent dans la partie supérieure, que ce portique était, non point voûté, mais couvert par un toit en charpente. On trouve une suite d'évidements faits dans la construction, qui n'ont pu servir qu'à maintenir des fermes. Une voûte d'une aussi grande dimension (20 mètres sur 10) aurait eu une poussée beaucoup trop forte, surtout à l'élévation où elle se trouvait.

Du côté de la ville, le portique était précédé d'une avant-salle dont l'usage est indéterminé ; au-dessous est une citerne souterraine : elle a évidemment contenu de l'eau qui était conduite dans le port par une vanne ; les gonds de cette vanne sont en fer et encore en place. L'eau arrivait par un canal dans lequel on peut pénétrer aujourd'hui ; il se prolonge très-avant sous terre, et n'est intercepté que par les fondations d'une maison moderne. C'est en vain que j'ai cherché, dans l'intérieur de la ville, à en retrouver quelques embranchements.

Cet ensemble constitue le groupe de ruines dépendantes du portique ; mais, à une petite distance, on trouve plusieurs constructions dont le plan et le niveau sont tels qu'on ne saurait dire si elles dépendaient du lieu qu'on vient de décrire.

Une fouille faite parallèlement au portique a mis à découvert les vestiges d'une grande salle décorée de niches : elle a 27 mètres 61 cent. de long ; sa largeur n'a pu être déterminée, vu la difficulté des fouilles. Elle est décorée de six niches alternativement rondes et carrées ; au milieu, il en existe une plus grande qui a environ 2 mètres 90 c. de diamètre, et enfin, aux deux extrémités, il en existe deux autres dans le fond desquelles il y a des conduits en plomb. Le mur dans lequel sont pratiquées ces niches, a une grande épaisseur (2 m. 61 c.).... Toutes ces niches étaient revêtues de marbre blanc et de marbre turquin. Au milieu de la salle, on trouve une excavation profonde de 2 mètres, qui paraît avoir servi de piscine : elle est pavée en grandes dalles de marbre blanc : on n'en a déblayé qu'une petite partie, attendu que l'exhaussement du terrain rendait la fouille très-dispendieuse. Le plan de cette salle porte tous les caractères d'un bain ; cependant, les renseignements fournis par l'examen des fouilles sont trop vagues pour qu'on puisse avancer aucune opinion certaine.

Un grand escalier en grès conduit ensuite à une salle basse, dont le sol devait être au niveau des eaux de l'ancien

port. Elle était voûtée d'une manière toute particulière ; le mur était orné de peintures et de stucs rouges. D'autres petits escaliers, qui se croisent pour monter dans la partie supérieure, compliquent encore cette disposition, qu'il est est plus facile de dessiner que de décrire. Dans cette salle, on trouva plusieurs tuyaux de plomb.

Il est certain qu'on est là sur l'emplacement d'un vaste et intéressant édifice ; mais il y a lieu de craindre qu'il ne soit pas complètement connu de longtemps. Les fouilles que j'y ai faites en 1829, déjà très-dispendieuses, n'ont mis à découvert qu'une très-petite partie du terrain. La ville avait fait faire, en 1822, quelques travaux qui ont mis à découvert les escaliers et la salle basse. Aujourd'hui, on ne pourrait les continuer avec fruit qu'en achetant une petite maison assise sur les soubassements antiques et une partie du jardin attenant. (1er *Mémoire* pp. 204—206).

Des nécessités de voirie et d'exploitation agricole ont amené le comblement successif des fouilles pratiquées, en cet endroit, à deux reprises différentes. Il ne reste, pour nous faire une idée de leurs résultats, que le procès-verbal que nous venons de transcrire, et les plans joints par M. Charles Texier à son texte, et reproduits dans notre seconde planche. Donc, plus rien d'apparent de cette avant-salle qui, du côté de la ville, précédait le portique, ni de la citerne placée au-dessous, ni de cette piscine dallée en marbre blanc, ni de la salle basse et du grand escalier qui y conduisait, non plus que des petits escaliers pareillement signalés. Dans la notice explicative, mise au-devant de nos planches, nous donnons quelques indications relatives à ces parties, aujourd'hui cachées, de l'édifice de la Porte Dorée. Contentons-nous, ici, de décrire ce qu'on voit de ce grand ensemble dépendant du port, et établi sur un terrassement ménagé très en contre-bas du sol de la ville antique.

Il est facile de reconnaître le périmètre du *stoa*. Ce

portique, disposé en carré long, était éclairé par six arcades, trois regardant la ville, et trois s'ouvrant, au sud, sur le port : celle qui a reçu le nom de Porte Dorée, occupait le centre de la façade méridionale. Le temps l'avait fortement endommagée, ainsi qu'en témoigne M. Victor Petit dans ces lignes écrites il y a une quinzaine d'années.

Une masse considérable de maçonnerie, eu égard au peu d'épaisseur des piliers, surmonte l'arceau central, le seul qui reste maintenant. Cette masse énorme se soutient par l'équilibre plutôt que par l'adhérence des mortiers. D'utiles travaux de soutènement ont été faits en 1820, ainsi que l'indique une inscription. L'équilibre, qui maintient sur de fragiles appuis le grand arc de la Porte Dorée, peut être détruit d'un moment à l'autre, et alors s'écroulera l'un des plus curieux spécimens de l'art de bâtir des Romains de la première époque. (*Note descriptive*, etc., p. 58).

Cet appel d'un antiquaire prévoyant a été entendu, et, dès 1868, des travaux de consolidation peut-être trop complets, sont venus, pour une nouvelle série de siècles, assurer la conservation de ce qui nous reste de la Porte Dorée. Voici dans quel état elle se présente aujourd'hui.

Les deux pieds-droits de l'arcade ont été renforcés, sur les quatre faces, par un revêtement en moellons de grès rougeâtre, proprement smillés; ce n'est qu'à la base des piliers, du côté du nord, qu'on distingue encore une petite portion de l'ancien parement. La surface cylindrique intérieure de la voûte en plein cintre, l'*intrados*, ainsi que les arcs formés par les voussoirs de tête, ont été entièrement refaits. La masse de maçonnerie antique qui surmonte cette voûte, se distingue des autres constructions de Fréjus par une disposition alternative d'assises de moellons en

grès rouge et en porphyre, et de lignes de briques sur deux, trois et six rangs. On y remarque, en outre, du côté de la ville, des espèces de consoles, pareillement en briques, figurées sur l'élévation du monument reproduite dans notre planche.

Dans une grande étable et au fond d'une petite écurie contiguë, on peut aisément reconnaître les trois autres côtés du *stoa*, qui paraît avoir été fermé à ses deux extrémités. Les piliers d'angle et les pieds-droits correspondants à ceux de la Porte Dorée y montrent leur saillie, et l'on voit, sur les murs latéraux, les mêmes lignes composées de plusieurs rangs de briques, dont nous parlions tout à l'heure. Ainsi que l'a constaté M. Ch. Texier, toutes les arcades, sauf celle qui occupe le centre de la façade septentrionale, et par laquelle on accédait au portique en venant de la ville, étaient fermées jusqu'à une certaine hauteur ; peut-être trouvait-on, pour arriver au port, un escalier dont il semble subsister quelques vestiges en dehors de la Porte Dorée. Une suite d'arceaux bouchés, à voussoirs de briques, mesurant 1 m. 30 c. d'ouverture, paraît avoir décoré extérieurement le soubassement de tout l'édifice.

Une particularité qu'on n'a point expliquée, c'est l'existence de deux murs d'équerre, l'un qui continue à l'ouest, sur une longueur de 11 mètres, la façade du portique regardant le port, et l'autre (il est évidemment interrompu) long encore de 11 m. 60 c., sur lequel on distingue des parties d'enduit en chaux mêlée de brique concassée. Cette disposition ferait croire qu'une terrasse dont nous avons les deux côtés, et destinée à

servir de débarcadère, séparait le *stoa* du port : des briques épaisses, d'une largeur de 60 cent., qu'on retire parfois en défonçant les terres transportées dans cet endroit pour l'établissement d'un jardin, indiqueraient quel était son système de pavage. C'est là, sans doute, qu'abordaient les personnages de distinction.

Une semblable terrasse, baignée, à l'une des extrémités, par les eaux du port, isolait probablement le portique du côté de la ville, ou servait d'assiette aux constructions qui le précédaient (Plan, lettre *O*). Un ensemble de murs, d'une parfaite conservation, en dessine les contours, formant, à l'est, une sorte de réduit pour le débarquement des arrivants moins qualifiés (Lettre *f'*) A l'un des nombreux angles décrits par ce mur de soutènement, on remarque l'ouverture du canal voûté signalé par M. Texier, qui se déversait dans le port et qu'on peut encore parcourir sur une longueur de 12 mètres. Des ruines du *stoa,* on a fait, au moyen de quelques constructions parasites, la maison d'habitation des fermiers qui exploitent l'importante propriété appartenant à M. le docteur Serraillier, et due à l'entier colmatage de l'ancien port. La terrasse que nous venons de mentionner, forme une avant-cour dont la porte charretière s'ouvre sur une sorte de place suburbaine, où l'on a entassé des matériaux provenant de diverses démolitions, afin d'obtenir une rampe fort rapide, qui mène à l'une des entrées de la ville moderne : quelque nécessaire qu'ait dû paraître ce travail, nous avons vu s'achever avec regret, car il rend désormais toute fouille impossible à l'effet de remettre au jour et de compléter les découvertes de M. Texier.

En sortant de la ferme de la Porte Dorée, on trouve, à une vingtaine de pas sur sa gauche, la ruine montrant des niches alternativement rondes et carrées, dont il a été question, et qui est en quelque sorte adossée au rempart romain. M. Texier nous a dit qu'elle formait l'un des côtés d'une grande salle, au milieu de laquelle se voit une piscine dallée en marbre. Cette disposition a été figurée sur le plan d'ensemble que donne notre deuxième planche. La base d'une tour, érigée lors de la construction de la troisième enceinte de Fréjus, a englobé deux des niches, à l'origine au nombre de neuf, On ne distingue rien, sur le sol, de leur revêtement en marbre blanc et en marbre turquin, que l'on retrouverait peut-être en fouillant à quelque profondeur.

L'emplacement de la salle basse, ornée de peintures et de stucs rouges, dont parle encore M. Texier, nous paraît, en l'absence de toute indication fournie par son texte, devoir être recherchée dans la portion du plan qui fait suite à la figure représentant le gros mur décoré de niches. Là, en effet, se voient le grand escalier signalé comme conduisant à cette salle souterraine, et les petits degrés établis, ajoute l'auteur, « pour monter à la partie supérieure ; » ce qui semblerait vouloir dire que cette salle était, au moyen d'une voûte, divisée en deux étages. Sur toute cette partie des édifices de la Porte Dorée, nous ne possédons que le texte assez obscur et les plans trop succintement annotés de M Texier. Les données nous manquent donc pour apporter ici plus de clarté : bornons-nous à signaler un reste de construction, décorée,

dans sa partie inférieure, de sept petits arceaux à voussoirs de briques et fermés, semblables à ceux qui ornaient le soubassement du portique. Le mur dont il est question, est celui-là même, qui formant un angle droit avec le prolongement de la façade méridionale du *stoa*, borde, au revers, ce que nous croyons avoir été une terrasse donnant sur le port : au-dessus des arceaux, se développent neuf rangées de briques, qui se remarquent également de l'autre côté.

On se demande quelle a pu être la destination des divers bâtiments dont on retrouve les ruines éparses aux environs de la Porte Dorée. Girardin y voit des magasins et des logements pour les officiers chargés de la garde de cette entrée de la ville, auquels M. de Villeneuve ajoute les agents préposés au service du port et du commerce. D'après M. Texier, le plan de la grande salle, au milieu de laquelle existe une piscine, *porte tous les caractères d'un bain* ; « cependant, « reprend-il aussitôt, les renseignements fournis par « l'examen des fouilles sont trop vagues pour qu'on « puisse avancer une opinion certaine (p. 206). » A l'appui de cette opinion qui placerait, là, des bains destinés aux marins, on pourrait encore invoquer l'existence des canaux et des tuyaux en plomb signalés par M. Texier lui-même ; mais nous nous garderons d'être plus affirmatif que l'écrivain à qui, seul, il a été donné de pouvoir interroger cette partie du sous-sol antique.

De la profusion des briques intercalées dans les assises de moellons, l'architecte-archéologue a tiré cette

conclusion que l'édifice de la Porte Dorée devait être postérieur aux autres constructions de la ville gallo-romaine. « La différence, dit-il, qui existe entre cette « construction et celles que l'on retrouve dans Fréjus, « suffit pour indiquer que ce monument date d'une « autre époque. Il était décoré avec magnificence, car « on retrouve aux environs de nombreux fragments « de marbre, de chapiteaux, et des morceaux d'enta- « blement. » (1er *Mém.* p. 203). Ailleurs, M. Texier enregistre la découverte faite, dans les fouilles du *stoa*, d'un « grand chapiteau ionique (en marbre) appartenant « à l'ordre qui ornait ce monument, » et de nombreux débris de marbre gris veiné, « provenant du même « ordre. « (3e *Mém.* pp. 257—258). Ce chapiteau, trouvé en 1829, était resté jusqu'à ces derniers temps dans un hangard situé auprès de la maison de ferme ; le propriétaire vient de le faire transporter dans sa résidence de Cannes ; mais on en remarque un second, de tout point conforme et non encore signalé, au-dessus d'un soupirail de la cave de l'habitation.

M. Prosper Mérimée, en 1834, visitant les lieux comme Inspecteur-général des monuments historiques, n'a point hésité à reconnaître les caractères de bains publics dans les constructions avoisinant la Porte Dorée; il complète, en outre, les renseignements qu'on vient de lire au sujet des trouvailles faites en cet endroit. « Tout près de cette porte (écrit-il à la page 254 de « ses Notes, publiées l'année suivante), en se dirigeant « vers l'intérieur de la ville, on rencontre les fondations « de bains antiques que des fouilles récentes, dirigées « par M. Texier, ont mises à découvert. Le pavé est

« détruit, mais plusieurs colonnes de beau marbre, « plus ou moins mutilées, ont été déterrées dans ce « lieu. On en a retiré également quelques fragments « de statues, parmi lesquelles je n'ai distingué qu'une « tête de Jupiter d'un assez beau style, sculptée à « l'effet, comme un ouvrage destiné à la décoration. » Cette tête, dont le nez avait été brisé, figure dans la Collection de Fréjus; le silence de M. Texier, en ce qui concerne ce précieux morceau, ferait croire qu'il ne provenait point de ses fouilles, mais bien de celles qu'il nous apprend avoir eu lieu en 1822 (1).

(1) M. Charles Lenthéric a consacré la page qu'on va lire aux édifices de la Porte Dorée. Quoique, fidèle à un système qui est l'opposé du nôtre, il ne cite pas M. Texier, on reconnaît ce qu'il a puisé dans ses mémoires. Il a consulté aussi les Notes de M. Mérimée, et il lui emprunte textuellement, sans en avertir davantage son lecteur, les mots que nous soulignons, relatifs à cette tête de Jupiter.

Non loin du phare on voit encore la porte célèbre que l'on désigne vulgairement sous le nom de *porte dorée*.... Cette porte, exécutée avec beaucoup plus de soin que toutes les constructions de Fréjus, est formée d'assises très-régulières de grès rouge, de porphyre et de briques ; elle est incontestablement d'une époque postérieure à la plupart des monuments de la ville, et paraît avoir été ornée avec une sorte de magnificence. On a, en effet, retrouvé tout autour des débris très-nombreux de plaques de marbre, des chapiteaux, des fragments d'entablements et de statues, *parmi lesquelles une tête de Jupiter d'un assez beau style, sculptée à l'effet, comme un ouvrage destiné à la décoration*. La porte n'est d'ailleurs qu'une partie d'un grand portique ou *stoa* qui était éclairé par de grandes arcades et précédait un édifice fort vaste, composé de plusieurs salles dont la plus grande, disposée suivant un ordre ionique en marbre blanc, était ornée de niches et de statues.

Il est assez difficile de se rendre très-bien compte de la destination primitive du monument, aujourd'hui presque méconnaissable. La porte dorée seule est debout au milieu des ruines ; le soleil du midi l'a recouverte d'une teinte tellement ardente que le pinceau ne pourrait la rendre avec

fidélité sans être accusé de parti pris d'exagération. Est-ce la couleur blonde de cette maçonnerie ensoleillée, ou les riches marchandises que l'on faisait passer par cette porte pour les amener dans les magasins de la ville, qui ont fait donner à cette arcade le nom de *porte d'Or*, *porta aurea*? Il est difficile de l'admettre; encore moins faut-il croire avec quelques antiquaires par trop naïfs, que de grands clous à tête dorée reliaient les stucs peints qui décoraient la porte et dessinaient, sur les piliers, les bandeaux et la voûte, des dessins étincelants.

Cette fameuse porte d'Or n'était, en réalité, que l'ouverture principale d'un élégant portique qui donnait accès sur le quai; c'est là qu'il faut placer l'ancien rivage de l'étang, ce que dans notre vieux français on désignait, il y a à peine trois siècles, sous le nom de l'*orée*, dont l'étymologie *ora*, bord, plage, est tout à fait transparente. La porte d'*Orée*, *porta Oræ*, n'était donc ainsi nommée que parce qu'elle s'ouvrait sur la berge même de la lagune qui constituait le port de Fréjus; et cette désignation, sainement interprétée, est d'autant plus intéressante qu'elle nous donne une nouvelle et précise indication de l'ancien état des lieux (*Revue*, p. 663; *Volume*, p. 348).

C'est ainsi que ce nom tout nouveau de *Porte d'Orée*, car il date seulement de M. Texier, devient, à son tour, une preuve irréfragable en faveur de cette opinion également nouvelle qui place, sous les murs même de la ville antique, la mer, la lagune ou l'étang : de la certitude des prémisses dépend la légitimité de la conclusion.

Nos lecteurs auront remarqué la seule chose que M. Lenthéric ajoute au texte de son devancier, lorsqu'il parle de cette grande salle « disposée « suivant un ordre ionique, (laquelle) était ornée de niches et de statues. » M. Charles Texier réserve expressément cet ordre ionique pour le portique ou *stoa*; nous ajouterons qu'il n'indique point que les niches en question aient été destinées à recevoir des statues; dans deux d'entre elles, il a même observé des tuyaux en plomb, qui feraient plutôt croire que ces enfoncements étaient affectés à un usage quelconque d'une salle de bains. Au reste, pour la partie souterraine de ces édifices de la Porte Dorée, il nous semble prudent de nous en tenir à ce qu'en a dit M. Texier, seul unique explorateur. Dans un autre endroit de son travail, M. Lenthéric parle des fouilles que celui-ci aurait opérées « à deux reprises différentes, en 1822 et en 1829. » Ce fut en 1828 que M. Charles Texier commença ses fouilles, achevées l'année suivante; la date de 1822 est celle des fouilles exécutées par la municipalité de Fréjus, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même.

V

INTÉRIEUR DE LA VILLE

TOPOGRAPHIE — DIVISION — QUARTIERS — ÉDIFICES

Il est des villes, telles que Lyon, Nimes, Aix et Marseille, dont il serait impossible de déterminer, d'une manière précise, la configuration antique : les constructions, postérieures à la ruine, ont successivement couvert puis débordé leur emplacement primitif, le sol a été bouleversé, les enceintes murales ont disparu, et ce qui reste des monuments, malgré leur intérêt pour des études isolées, ne permet pas de *restituer* l'ensemble et les divisions de la cité. Il en est autrement de Fréjus réduit au quart de la surface occupée par le Forum Julii des Romains, surface que délimite avec certitude le rempart dont nous avons reconnu et suivi le grand circuit de près d'une lieue : d'un autre côté, la culture, qui s'est emparée du terrain compris entre la ville moderne et cette ancienne enceinte, n'en a que fort peu modifié le relief, et l'on peut dire qu'ici le sol est une antiquité qui a aussi son langage. Nous l'avons étudié au même titre que les ruines dont il est semé. Les divisions établies dans le plan joint à ce livre, sont le fruit d'une longue et minutieuse exploration, poursuivie en tenant compte des remarques de ceux qui ont écrit avant nous. Nous allons donc, ce plan à la main, parcourir l'intérieur de la ville antique, décrivant, au passage, les vestiges de toute sorte qui s'offriront à nous.

Entrons par la porte *Romaine* ou *de Rome*. C'est par là que la voie Aurélienne pénétrait dans la ville,

qu'elle traversait dans toute sa longueur. Elle chemine, d'abord, au bas du mur méridional du clos-Serraillier (III), franchit, ensuite, la route de Boson, et s'introduit dans la propriété Anglès, appelée le *Capitou* ou Vigne du Chapitre (II), quelle quitte pour gagner les remises construites derrière le jardin du Séminaire, et, de là, descend, en longeant les propriétés Bellissime et Decuers (I), jusqu'à sa sortie à peu de distance de la Porte des Gaules : nous dirons plus loin les motifs qui autorisent ce tracé.

Il nous a paru établi que l'entrée de la ville, en venant du côté de l'Italie, se composait premièrement, et à l'alignement du rempart, d'une porte garnie de tours, dont on voit encore la poterne latérale, et, en second lieu, d'une arche monumentale, située à quelques mètres dans l'intérieur, sous laquelle, il y a moins d'un siècle, passait la grande route qui avait pris la place de la *Via Aurelia* et qui a été reportée, depuis, un peu plus au sud. Après avoir dépassé l'arc triomphal, on rencontrait, à sa gauche, une vaste esplanade de 200 mètres de long sur une largeur de 150, à laquelle nous avons donné le nom de *Champ de Mars*, que nous traduirions par le mot de *forum*, en y attachant la double signification de champ de manœuvre et de champ de foire. A la suite venait le véritable forum, le Forum politique, lieu où se réunissaient les comices et où l'on rendait la justice. En face, à droite de la voie publique, se trouvait le quartier du *Théâtre*, groupé autour du monument de ce nom.

Le Champ de Mars. — Cette dénomination nouvelle nous en faisons l'aveu, en y ajoutant l'idée de marché,

proposée pour désigner notre première subdivision, nous semble justifiée par le double voisinage de la citadelle de la Plate-Forme et de l'une des principales entrées de la cité qui avait pris ou reçu le nom de *Marché de Jules*. Quoi qu'il en soit, on devra reconnaître que cette esplanade, au fond de laquelle s'ouvrait la porte de communication entre la citadelle et la ville, parfaitement unie, avec une pente suffisante pour l'écoulement des eaux, est une œuvre artificielle. La preuve s'en trouve dans son niveau, complètement indépendant de celui des terrains environnants, en contre-bas, au nord-ouest, du quartier du Théâtre, et dominant, au sud-ouest, la place du forum et la pente qui mène aux magasins de la citadelle. De ce côté, depuis les magasins jusqu'à la voie *Aurélia*, un mur épais soutenait les terres; on en retrouve les traces en fouillant le talus qui marque sa direction ; mais son existence est suffisamment attestée par la présence de trois contreforts antiques destinés à garantir sa solidité (Lettres *jjj* du plan).

Le Forum.—Quant à l'emplacement assigné au forum proprement dit, c'est encore ici une découverte de M. Charles Texier, lequel avait reçu, à ce sujet, une mission spéciale de l'Académie des Inscriptions. Nous devons lui en laisser tout le mérite : nos fouilles n'ayant pas porté sur ce point, et en l'absence de tout vestige apparent, nous lui laisserons aussi la responsabilité de ses affirmations, ne pouvant ni les confirmer ni les contredire.

L'Académie, dit-il, avait recommandé de rechercher l'emplacement du *Forum* et d'en déterminer les principales dis-

positions. Je crois avoir réussi dans la solution de cette question, parce que plusieurs des édifices, qui dépendaient du Forum, sont encore faciles à reconnaître, et que le terrain sur lequel il était situé n'est envahi ni par les constructions, ni par les cultures.

Le Forum était situé dans le champ qui s'étend depuis la citadelle de Jules César jusqu'au Théâtre. Cet édifice en était séparé par la grande voie Aurélienne qui passait devant la façade. Les limites étaient, d'un côté, une des portes de la ville décorée de pilastres et de sculptures, et, de l'autre, un édifice construit tout en marbre blanc et qui paraît avoir été un temple. Il s'étendait vers le petit port (le *Paradis*), dont il était séparé par des magasins et des arsenaux, et était décoré par un portique attenant à la citadelle. D'un autre côté, on retrouve un grand mur percé de portes et formant aussi un portique : il est impossible d'affirmer s'il y avait, là, plutôt des édifices publics que des boutiques ou des maisons particulieres, car ce mur ne se trouve qu'en fondation. Les colonnes du Forum étaient en marbre vert campan : les chapiteaux étaient corinthiens et en marbre blanc.

Au milieu du Forum, on trouve une légère dépression dans le terrain : une tranchée peu profonde m'a fait découvrir là un mur épais recouvert d'un enduit. On avait suppléé à la rareté des eaux douces dans la ville de Fréjus, par un aqueduc qui amenait les eaux de la rivière de Siagne jusque dans les tours qui servent de château-d'eau. On en remarque une dans laquelle est pratiquée une descente propre à un volume d'eau considérable. Ce château-d'eau porte son tribut à la citadelle ; mais on remarque, dans la partie inférieure du mur, un conduit souterrain, dirigé vers la place, qui portait peut-être ses eaux dans le bassin situé au milieu du Forum. Ce bassin ne devait être autre chose qu'un de ces réservoirs comme il s'en trouvait un très-grand nombre dans la ville de Rome (1er *Mém.*, p. 208).

Il y aurait quelque hésitation sur l'emplacement du Forum tel que ce texte l'indique, mais l'auteur, dans son plan de l'ancien Fréjus, marque bien sa position au sud-ouest de notre Champ de Mars ; seulement, ayant pensé que cette esplanade n'était qu'une partie, une suite de la « citadelle de Jules César, » il a désigné le tout sous ce même nom de *citadelle*, qui nous paraît devoir

être réservé à la partie vraiment fortifiée, dite la Plate-Forme et dominant, au sud-est, le port et la plage. En faveur des indications de notre plan, nous rappellerons l'existence du mur transversal, percé d'une porte de communication, qui maintient encore, à un niveau supérieur très-prononcé, les terres formant l'aire de la forteresse ; nous relèverons aussi cette double circonstance que, tandis que les constructions souterraines et les substructions à fleur de sol abondent sur la Plate-Forme, on ne rencontre rien de pareil dans l'esplanade où nous croyons que se tenait le marché public.

Les limites assignées par M. Charles Texier au Forum sont assez vagues : nous en fournissons un tracé que l'inspection des lieux nous paraît justifier. Le Forum faisait, en effet, face au Théâtre ; il en était séparé, non-seulement par la voie Aurélienne, mais encore par un espace ménagé au-devant de cet édifice. A l'extrémité opposée, il touchait presque à la partie du port appelée le Paradis. M. Texier place, ici, des magasins et des arsenaux, sans dire qu'il en ait reconnu les fondations ; il nous semblerait peu probable que les Romains eussent ainsi privé leur place la plus fréquentée de la vue de la mer : de ce côté, notre plan relève, dans le terrain, de brusques différences de niveau que nous ne pensons pas être accidentelles. La position du portique *attenant à la citadelle*, est naturellement indiquée par la direction de la muraille avec contreforts, qui, au sud-ouest, bordait et soutenait le terrassement du Champ de Mars. Mais l'incertitude est complète en ce qui concerne la face correspondante, où

M. Texier a retrouvé les substructions d'un long mur percé de portes et dessinant également un portique. En nous disant que les limites du Forum, dans ces deux sens, étaient, d'un côté, une des portes de la ville décorée de pilastres et de sculptures (la Porte Romaine), et de l'autre, « un édifice construit tout en marbre blanc « et qui paraît avoir été un temple, » (édifice qu'il nous apprend, ailleurs, avoir occupé l'emplacement de l'Hôpital), l'écrivain, son plan en témoigne, a seulement voulu indiquer que le Forum était situé entre ces deux points, assez éloignés l'un de l'autre. En effet, la dépression du terrain, qui marque évidemment sa position, est séparée, de la Porte de Rome, par toute la largeur du Champ de Mars, et de l'hôpital actuel, par toute la partie supérieure de la propriété Colle et la promenade publique appelée le Cours. Nous nous sommes donc cru autorisé à prendre pour limite du Forum, du côté de la ville, la ligne très-caractérisée qui accuse un changement complet de niveau, et où l'on rencontre, en outre, quelques substructions affleurant le sol. (1)

Le Cours. — Cette esplanade, mesurant 128 mètres de long sur 50 m. de large, est, on peut l'affirmer, un terrassement de l'époque romaine. Il est séparé du champ faisant suite au Forum, par un chemin public très-encaissé qui va s'embrancher (lettre *M* du plan) à la route haute de Saint-Raphaël, laquelle contourne,

(1) La division de la ville antique (ce renseignement à l'adresse des explorateurs futurs), désignée par le chiffre romain IV, et que traverse en biais la grande route d'Italie, forme deux fonds de culture distincts : le Champ de Mars et la Plate-Forme appartiennent à M. Eugène Pascal ; le reste, sauf une modique enclave, qui est la propriété de M. le docteur Mireur, vient d'être vendu, par les héritiers Colle, à MM. Decuers, maire actuel de Fréjus, et Serraillier, médecin à Cannes.

au nord, la propriété Disdier, et aboutit à la porte Reynaude. Une semblable voie devait exister là dans l'antiquité, pour servir de communication entre le grand emplacement de décharge ménagé dans le haut du port (massif de la pompe Saint-Roch—jardin Disdier) et la partie orientale de la ville, dont nous venons de décrire une partie. A l'appui de cette opinion, nous invoquerons les vestiges d'un mur de soutènement accusé par le talus fortement accentué du terrain Colle, talus qui nous montre, au point *K*, l'orifice d'un canal romain indiquant la date des substructions voisines ; et ensuite, l'exhaussement de la promenade même du Cours, laquelle dessine l'autre côté de la voie. Quant à l'antiquité de ce dernier terrassement, elle est démontrée par l'existence du rempart romain qui en soutenait les remblais à l'extrémité sud-est, ainsi que nous l'a dit M. Victor Petit en termes formels (v. p. 392), et par la présence des substructions encore apparentes à la surface d'un sol souvent remué, notamment au bas de l'escalier de la chapelle de l'Hôpital. De cette terrasse, admirablement située, et dominant d'une dizaine de mètres la propriété Disdier, les anciens venaient contempler l'aspect et l'animation du port étalé sous leurs yeux, et jouir, comme nous le faisons aujourd'hui, de la vue du golfe et de la chaîne si pittoresquement dentelée de l'Estérel (1).

(1) En 1817, la commission chargée par M. Siméon, préfet du Var, de fouiller, à son tour, le sol de l'ancien Fréjus, avait porté son attention sur le haut de la promenade du Cours, où se trouvait une croix de fer, appelée, on n'a pu nous dire pourquoi, la *Croix d'Estelle*. Par leur rapport d'avril 1818, conservé aux archives de la Préfecture, les commissaires rendent ainsi compte des résultats de leur exploration sur ce point :
« On n'a pu faire que des fouilles peu considérables à la Croix d'Estelle...
« à une petite profondeur, on a d'abord trouvé les restes d'un tombeau

Édifice de l'Hôpital. — Cet édifice ne nous est connu que par ces quelques lignes qu'on lit dans la partie du 3e mémoire de M. Charles Texier consacrée aux matériaux employés à Fréjus « pour la grande décoration. »

Les fouilles faites pour les fondations de l'Hôpital, ont fait reconnaître l'emplacement d'un édifice construit tout en marbre. On a extrait, d'une profondeur de 5 mètres 50 cent., deux grands morceaux d'entablement portant frise et architrave en un seul bloc, de nombreux débris de chapiteaux et des fragments de statues, qui paraissent avoir été brisées à dessein en très-petits morceaux ; enfin, on y a découvert deux morceaux de fûts de colonnes, qui indiquent une grande richesse dans cet édifice (p. 257).

Les fûts de colonnes trouvés dans les fouilles de l'Hospice, sont de belle brèche africaine verte, tachée de rouge et de blanc. On sait que la dureté de cette roche égale sa beauté. Il est probable, d'après les débris que l'on rencontre en cet endroit, que l'on se trouve sur l'emplacement d'un temple ; cependant, on n'a découvert aucune inscription qui pût en donner la certitude (p. 258).

Il y a lieu de s'étonner qu'un fait aussi intéressant pour l'histoire monumentale du pays, n'ait point été consigné dans quelque document administratif, du moins n'avons-nous rien trouvé, qui s'y rapporte, aux archives de la ville ou à celles du département. C'est également en vain que nous avons interrogé les souvenirs des habitants, et cependant, la construction de l'hôpital ne remonte qu'à l'année 1825 ; mais on ne

« qui était construit en briques, dont une grande partie étaient brisées. Sa « longueur a dû être de 1 m. 50 c., et il était situé du levant au couchant. « La tête paraissait avoir été placée de ce dernier côté, où l'on a trouvé une « petite médaille de cuivre. Ce tombeau renfermait quelques restes d'une « tête et des débris d'autres ossements.

« A la distance d'environ un mètre de ce tombeau, on a découvert une « urne avec son couvercle, en grès dur d'un gris foncé, commun dans « le pays. Elle contenait quelques fragments d'ossements, et l'on a reconnu « dessous, et aux environs, des cendres et des menus morceaux de « charbon. »

saurait révoquer en doute le témoignage de M. Texier, dont la mission n'est que de trois ans postérieure à la pose de la première pierre de cet édifice par Mgr de Richery, le premier titulaire de l'évêché restauré de Fréjus.

Le Théâtre. — Retournons à la Porte Romaine et pénétrons dans le clos-Serraillier, où nous avons déjà introduit le lecteur pour y étudier la portion de l'enceinte murale qui le circonscrit au nord-est, au nord et au nord-ouest. Ce clos représente en partie la subdivision de la ville gallo-romaine que nous avons appelée le *quartier du Théâtre*. Nous sommes ici sur la pente très-adoucie de la butte dont nous avons décrit le sommet disposé en une plate-forme triangulaire, maintenue, du côté de la campagne, par l'angle du rempart, et, du côté de la ville, par le mur qui supporte la cuvette de l'aqueduc et figure la base du triangle (Plan, lettre *D*). Le Théâtre avait été construit à peu près à égale distance du rempart et de la voie Aurélienne, présentant sa façade au Forum et regardant la mer; on avait profité de la déclivité du sol pour l'établissement des gradins. Quoique arrivé à son dernier degré de ruine, ce qu'on voit encore de cet édifice, entièrement omis par Girardin, ne saurait laisser le moindre doute sur sa destination; néanmoins, ce n'est que très-tard qu'on lui a reconnu les caractères d'un monument affecté aux jeux de la scène.

La commission archéologique du commencement de ce siècle, a consigné, dans son rapport, ses incertitudes à cet égard. Voici, d'abord, en quels termes (p. 29) elle

rend compte de son exploration préliminaire de la partie du sol antique comprenant nos deux sections II et III, et où était situé le Théâtre.

Le demi-cirque.— L'espace compris entre la Porte Romaine et l'enceinte actuelle, et qui se trouve au nord de la grande route, parait avoir été le quartier le plus habité et le plus opulent de la ville antique. On y marche presque toujours sur des fondements d'édifices considérables : on y voit l'emplacement des maisons, des rues, des places publiques, et surtout une grande quantité de canaux ou conduits souterrains; on en a trouvé en maçonnerie, en briques, en terre cuite et même en plomb. C'est ce dont on a eu lieu de se convaincre quand on a planté des vignes dans cette grande esplanade connue sous le nom de *Vigne du Chapitre*, et dans toutes les propriétés adjacentes. Celle de M. Grisolle, qui n'en est séparee que par un espace peu considérable, renferme des ruines d'un bâtiment très-vaste et qui,à en juger par son étendue, devait être un édifice public, ou appartenant à quelque personnage distingué par ses richesses ou par ses fonctions.

La propriété Grisolle et le clos-Serraillier ne sont qu'une même chose. Tout à l'heure, nous reviendrons sur ces nombreux vestiges antiques, signalés dans le quartier du Théâtre et la circonscription voisine. Pour le moment, nous n'avons à nous préoccuper que des ruines dont la disposition semi-circulaire devait être assez apparente pour justifier ce nom de *demi-cirque*, ou plutôt de demi-amphithéâtre, que lui donne le rapporteur de 1803. Incertains, à la première vue, de dire si c'était là un édifice public ou privé, les membres de la commission, après avoir procédé à des fouilles, se montrent plus hésitants encore, et sont tentés d'y voir, tour à tour, un amphithéâtre, un forum, un marché ou les principaux thermes de la ville.

Il fut décidé (reprend M. de Villeneuve à la fin de son rapport) de transporter les ouvriers à l'endroit dont nous

avons parlé p. 29, sous le titre de *Demi-Cirque*. Quelques travaux faits pour suivre les fondements, nous firent découvrir que c'était un véritable cirque, parfaitement circulaire, et aussi considérable que celui de la Porte des Gaules (1). A l'entour se trouvent des compartiments voûtés assez bien conservés dans la partie du nord : comme nous n'avons vu aucune trace des galeries qui font le tour de l'autre cirque, il est à croire qu'il n'avait pas la même destination ; mais on peut assurer, sans crainte de se tromper, que cet édifice était très-considérable : si l'on remarque, d'ailleurs, qu'il était situé dans le lieu le plus peuplé de la ville, ainsi que l'attestent les fondations environnantes, on pourra en conclure que c'était un *Forum*, ou tout au moins un lieu destiné aux marchés publics. Montfaucon ayant donné, d'après un manuscrit de Peiresc, la description des bains publics qui existaient à Fréjus, il serait important d'examiner si ce n'était pas dans cet endroit qu'ils étaient situés. Dans le cours de ces fouilles, nous découvrîmes plusieurs canaux en poterie, qui se dirigeaient en divers sens ; de plus, un tronçon de colonne cannelée de marbre blanc, un chapiteau en grès d'ordre corinthien, et divers fragments d'entablement qui devaient recouvrir la sommité de l'édifice, un piédestal de marbre blanc ; enfin, plusieurs morceaux de cette substance, qui annonçaient que rien n'avait été négligé pour l'embellissement de cet édifice (p. 56).

Il est impossible de suspecter la bonne foi d'un homme tel que M. de Villeneuve-Bargemont ; sa compétence également n'est pas douteuse ; que penser, dès lors, de cette affirmation que l'édifice dont il s'agit affectait une forme entièrement circulaire ? La chose nous paraît inexplicable, en présence des ruines telles que les ont faites peut-être des fouilles subséquentes. C'est bien ici un théâtre, dont la demi-circonférence est parfaitement tracée. M. Charles Texier ne s'y est pas trompé, et c'est sans hésitation, que, le premier, il a assigné à l'édifice du clos-Serraillier sa véritable des-

(1) L'Amphithéâtre, situé à l'ouest de Fréjus : ces noms de *cirque* et de *demi-cirque* sont improprement employés.

tination, opposant son plus complet état de ruine à la situation meilleure de l'amphithéâtre.

Le théâtre, dit-il, est bien plus ruiné. Il parait avoir été construit à une époque antérieure aux amphithéâtres de pierre. Il est situé sur le sommet de la colline et tourné vers la mer ; son grand diamètre est de 71 mètres, et le diamètre de l'orchestre est de 28 m. Toute la portion hors de terre a été en grande partie détruite : mais on retrouve, en fouillant les décombres amoncelés dans son enceinte, toute la précinction inférieure, le mur de la scène, et des fondations qui sont peut-être celles des salles destinées aux mimes. — Au théâtre, on rencontre des débris de marbre d'une grande épaisseur, qui paraissent avoir décoré le pourtour de l'orchestre et le *proscenium*. (1[er] *Mém.*, p. 193; 3[e] *Mém.*, p. 257).

Lorsque, en 1834, M. Mérimée accomplissait son voyage d'inspection à travers la France méridionale, les mémoires de M. Texier, quoique communiqués à l'Institut, n'avaient point encore été publiés. L'explorateur officiel pouvait donc croire être le premier à avoir constaté l'existence d'un théâtre antique à Fréjus; c'est ce qu'il semble dire dans la note suivante.

Au nord de la ville et à peu de distance du cirque (l'amphithéâtre), j'ai reconnu l'emplacement d'un théâtre : les fondations des murs de la scène et des gradins sont encore visibles. Le propriétaire du sol le faisait défoncer pour y planter un verger. Auprès on aperçoit beaucoup de substructions qui paraissent avoir appartenu à des maisons particulières. Plusieurs pavés, en mosaïque commune, étaient à peine couverts de terre : il suffisait de l'écarter avec le pied pour en apercevoir les dessins (*Notes d'un voyage dans le midi de la France*, p. 251).

Depuis, la ruine du théâtre n'a fait que s'accroître, et ce n'est que tout récemment qu'on a cessé de venir y puiser, comme à une carrière d'un voisinage commode, des matériaux pour les constructions de la ville. Ce qu'on voit au-dessus du sol, consiste seulement en quelques restes des voûtes rampantes qui supportaient

les gradins; d'autres voûtes ont entièrement disparu, ne laissant, sur les murs latéraux, que les arrachements qui marquent le point de départ de leur courbe. Il est impossible de dire si le monument avait plusieurs étages de gradins, deux, au moins, comme le théâtre d'Orange, et si, de même qu'au théâtre d'Arles, l'hémicycle extérieur était décoré d'un portique. Pour ce qui est de l'ornementation intérieure, malgré l'affirmation de M. Petit, lequel pense « qu'elle consistait « uniquement en peintures à fresque sur enduits fins « et bien lissés (p. 45), » on peut croire, d'après les particularités ci-dessus mentionnées, que le marbre n'y avait pas été épargné (1).

M. Charles Texier se contente d'énoncer la probabilité que le théâtre de Fréjus ait été construit avant l'époque des amphithéâtres de pierre. On sait que le premier amphithéâtre en pierres qu'ait possédé Rome (antérieurement on les établissait en charpente) fut bâti par Statilius Scaurus, l'ami d'Auguste, 29 ans avant notre ère, et deux années après la bataille d'Actium qui rendit le neveu de César maître de l'empire : il faudrait donc croire que la colonie romaine de Forum Julii avait précédé la métropole pour ces sortes de constructions, ce qui est difficile à admettre.

Il a été dit qu'une place publique s'étendait devant la façade du théâtre, séparée du *forum* par la voie Aurélienne. Son existence nous semble prouvée et sa largeur déterminée par un mur fort épais, qui soutient sur la droite, en regardant le nord, un terrassement

(1) Nous avons recueilli, dans les ruines du théâtre, un fragment de corniche en marbre blanc, déposé à la collection des Antiquités locales.

d'un niveau plus élevé de deux mètres, figuré par un trait sur le plan. En l'absence de tout vestige apparent, nous n'avons pas cru devoir tracer la ligne indiquant l'autre côté de cette place; mais il est rationnel de la supposer à une distance égale de la façade du théâtre, laquelle se trouvait, de la sorte, symétriquement encadrée.

Constructions avoisinant le Théâtre.—Les traces des édifices dont parlent MM. de Villeneuve et Mérimée, se voient principalement le long du chemin de Boson, qui sépare les propriétés Colle et Serraillier de la propriété Anglès. A peine engagés dans cette voie sinueuse, on remarque, à droite, un pan de muraille antique, long de 5 mètres, sur lequel le mur de clôture a été établi, et qui montre, du terrain Colle, une partie de son parement : cette bâtisse fait face au midi, et formait la façade ou le mur de derrière d'une maison ainsi orientée. 60 pas plus loin, bordant encore la route sur la droite, vient un second fragment de maçonnerie romaine d'une longueur de 4 mètres, lequel se confond avec la muraille de clôture. A 20 pas de là, à l'endroit où finit la propriété Colle, et près de la première porte de l'enclos Serraillier, apparaissent quelques substructions indiquant, selon toute probabilité, le passage de la voie Aurélienne en travers du chemin actuel. A une nouvelle distance de 25 pas, nous rencontrons à notre gauche, c'est à dire, sous le mur de clôture de la propriété Anglès, deux restes de bâtisse antique, situés à 6 mètres l'un de l'autre, et encadrant une épaisse couche de ciment, posée sur lit de moëllons pour recevoir un pavage en mosaïque que M. Mérimée

a pu voir encore débordant la route, mais qui, aujourd'hui, n'existe que sous le terrain fortement remblayé du clos-Anglès. Nous sommes ici, évidemment, sur l'emplacement d'une autre maison romaine, fait que corrobore l'apparition, à quelques pas de là, d'un restant de pavé en briques sur le même côté du chemin. Un nouvel arrachement significatif, émergeant de l'enclos Anglès, se montre 24 pas plus loin, et un peu plus avant on remarque, encastré dans le mur Serraillier, un gros bloc de maçonnerie également antique et dépendant de la même construction, détruite pour le passage du chemin. Enfin, nous signalerons, à une petite distance sur la gauche, une couche de béton fin sur lit de briques, circonscrite par deux petits murs dont les arrachements indiquent le sommet d'un angle s'ouvrant dans la propriété Anglès; c'est là le pavé d'une chambre appartenant probablement à la même maison que les vestiges précédents. Plus rien à constater, le long de cette route de Boson, que les ruines du théâtre, qui paraissent avoir empiété sur le chemin ; mais une chose digne de remarque, c'est la profusion de matériaux romains, blocs de béton, dalles, moëllons smillés en grès et porphyre, briques, tuiles, fragments de marbre, employés dans la construction des murailles de clôture qui bordent la voie jusqu'à sa sortie dans la pleine campagne.

Le Capitou. — Cette section II, appelée autrefois la Vigne du Chapitre ou Capitou, et aujourd'hui le Clos-Anglès, qui s'étend du chemin de Boson à celui de l'Agachon (le plan porte Leaugachon) et que circonscrit, au nord-ouest, la continuation de l'enceinte romaine, représente la portion du sol antique la plus riche en

débris de toutes sortes. La terre arable n'est qu'un mélange assez peu fertile, où dominent, pulvérisés par la culture, les morceaux de briques et de tuile, les fragments de mosaïques, les tessons de poterie et d'objets en verre, des restes d'ustensiles en métal, et surtout des échantillons de marbre d'une grande variété d'épaisseur et de couleur. De semblables vestiges se rencontrent dans bien d'autres parties d'un territoire jadis couvert de constructions, notamment à la Plate-Forme, dans le clos-Serraillier, dans la propriété Colle longeant le Cours, sur le plateau du Moulin-à-Vent, sur celui de Notre-Dame aux environs de l'amphithéâtre, à la butte Saint-Antoine, etc.; mais aucun de ces points ne promet à des recherches moins pénibles une récolte archéologique plus fructueuse. C'est ici qu'ont été trouvées deux des plus précieuses antiquités de Fréjus, qui eussent si bien figuré dans une collection locale trop tard commencée ; nous voulons parler du buste de Janus et du trépied mentionnés par l'abbé Girardin. Voici ce qu'il dit d'abord du Janus, à la date de 1729 :

Notre Chapitre faisant planter une vigne, il y a quinze ans, dans une terre où étoit autrefois une partie de l'ancien Fréjus, les ouvriers trouvèrent un Janus de marbre, en ouvrant un fossé. J'ai considéré cette pièce avec beaucoup d'attention. Elle a, d'un côté, le visage d'un homme à grande barbe, et de l'autre, celui d'une jeune fille, avec une coiffure, et des bandelettes qui descendent de la tête sur le devant des épaules. Ce n'est qu'un buste ; le marbre n'en est pas fin, mais la figure qu'il représente est très-belle.... Le Chapitre fit présent du buste de Janus, en 1725, à S. E. Mgr le cardinal de Fleury, notre ancien évêque, et le lui fit porter à Paris. Cette pièce est assurément des premiers temps, et il n'y a personne parmi nous capable d'en supposer une pareille : les bons connaisseurs en auront porté, sans doute, le même jugement. (t. I, pp. 64—66).

Nous avons inutilement recherché au musée du Louvre ce buste de Janus, conservé peut-être dans quelque collection particulière, à moins que, comme tant d'autres trésors de l'antiquité, il n'ait passé à l'étranger. Il en est de même du trépied en bronze qui, durant deux siècles, a fait l'admiration du monde savant. D'après Girardin (t. I, p. 67) « des travailleurs l'avoient déterré « par hasard dans un champ appartenant au Chapitre, « en 1630. » Le même ajoute que cette pièce en quelque sorte unique, d'abord recueillie par M. Pierre Antelmi, « chanoine de Fréjus, homme curieux et « habile, » fut ensuite donnée par celui-ci « à M. l'abbé « de Peiresc, conseiller au parlement de Provence, qui « l'envoya à M. le cardinal de La Rochefoucault, abbé « de Sainte-Géneviève à Paris ; de sorte que, dit-il, « ce trépied est aujourd'hui dans le cabinet des raretés « de cette abbaye, où je l'ai vu, et où les curieux « peuvent l'aller voir. »

A défaut de la vue du trépied de Fréjus, qui semble malheureusement perdu, nous avons eu la bonne fortune de retrouver à Paris, dans les manuscrits de Peiresc, l'original de la dissertation composée par lui sur cet objet religieux, auquel il a conservé son nom grec de *tripos*, et qui est le seul de ses nombreux ouvrages que l'on ait imprimé. Elle est précédée d'une note, également de sa main, écrite dans sa maison de Beaugentier ou Belgentier (Var), où le savant magistrat avait l'habitude de passer ses vacances ; nous la reproduisons textuellement avec son orthographe du temps.

Le Tripos antique de bronze, trouvé aux masures anciennes de la ville de Fréjus, en l'an 1630, par Etienne Barjole, fut achepté par moi, et me fut apporté par Saint-Julien, le 15

mars au dit an, en ce lieu de Beaugentier. Il étoit composé de cinq pièces faites en sorte qu'elles se pouvoient assembler, et représenter la forme d'un *tripos*, tel qu'on le voit figuré dans les médailles, marbres et pierres précieuses, sans qu'il y ait pourtant aucune apparence que lesdites pièces eussent jamais été soudées, enchassées, clouées ou affichées ensemblement, à demeurer. Ains semble qu'elles étoient ainsi faites exprès pour les dresser et en bastir la structure dudit Tripos quand on vouloit et pour la débastir aussi quand on vouloit; voire, possible, pour faire qu'elle ne se tînt debout que comme par hazard, et pour pouvoir être renversée au moindre souffle de vent, afin de rendre plus mystérieuse sa subsistance à ces superstitions idolâtres du temps passé (1).

C'est donc à tort que l'historien de Fréjus a cru et nous dit que cette pièce rare, après avoir plus ou moins longtemps fait partie de la collection de Pierre Antelmi, fut donnée par lui à Nicolas Peiresc. La place nous manque pour fournir même une brève analyse de la dissertation de ce dernier, publiée seulement en 1730, dans un recueil de pièces détachées. Nous nous contenterons d'en reproduire la fin, qui précise le point de l'emplacement de Forum Julii où la découverte du trépied a eu lieu, et mentionne d'autres trouvailles faites dans le même endroit ; mais auparavant nous transcrirons ces quelques lignes de l'Avertissement de l'éditeur, qui expliquent la célébrité acquise par le trépied de Fréjus.

Quand l'amour de M. de Peiresc pour les gens de Lettres, et l'étendue de ses connoissances ne l'auroient pas rendu célèbre parmi les savants, sa Vie écrite par Gassendi avec tant de pureté et d'élégance, et qui suffit toute seule pour rendre immortelle la vie de ce grand homme, me dispenseroit de faire ici son éloge. Mais je crois que les lecteurs me sauront quelque gré de leur mettre sous les yeux ce que le même Gassendi nous a marqué touchant l'occasion qui engagea

(1) Bibliothèque-Nationale. MMss. de Nicolas Peiresc, N° 9530: *Recueil d'Antiquités*, f° 166.

M. de Peiresc à écrire la dissertation que je leur présente aujourd'hui.

En 1629 (30), on trouva à Fréjus un Trépied haut d'un pied et demi ou environ, ce qui fit conjecturer à M. de Peiresc, dit Gassendi, que c'étoit un de ces trépieds votifs, dont on ornoit les temples, lesquels ressembloient en tout à celui de Delphes, sur lequel la Pythonisse ou Prêtresse d'Apollon étant assise, respiroit l'air de l'antre à la bouche duquel le trépied étoit adapté.... M. de Peiresc n'eut pas plutôt acquis ce trépied qu'il en envoya la description à presque tous les savants de France et de l'Italie, les priant de lui en donner l'explication : plusieurs travaillèrent à l'envi, mais aucun ne l'expliqua d'une manière aussi plausible que M. de Peiresc lui-même, selon le jugement d'Holstenius, rapporté par Gassendi. La trop vaste érudition de M. de Peiresc faisoit qu'il ne finissoit aucun ouvrage, et qu'il n'étoit jamais content de ce qu'il avoit écrit sur les matières qui se présentoient; aussi n'a-t-il jamais rien fait imprimer; mais l'estime que les savants faisoient de tout ce qu'il écrivoit, en multiplioit les copies. C'est ce qui est arrivé à la dissertation que je publie aujourd'hui (1).

En commençant son mémoire, Peiresc énonce que « le tripos ou trépied de bronze antique, » sur lequel il va écrire, « a été déterré dans les ruines et masures « d'un vieil temple. » C'est après avoir épuisé tout ce que les ressources de la plus saine érudition peuvent fournir sur un pareil sujet, qu'il termine ainsi :

On est maintenant à fouiller derechef pour découvrir les fondements du temple et des vieilles masures d'alentour du lieu où ce trépied a été trouvé. Cependant, on demeure d'accord que le lieu auquel cette pièce a été déterrée, est pavé de marbre blanc fort ténu et fort délié, et qu'il est étroit comme une petite galerie, laquelle étoit pourtant garnie, par un côté, de colonnes de briques et de petits siéges fort proprement faits, mais le tout enfoncé si profondément en terre que l'on tient que ce fût un caveau souterrain et par dessous le niveau du terrain et du pavé du temple, possible pour mieux imiter les lieux plus sacrés et plus retirés du temple de Delphes, où les Pythonisses descendoient pour aller monter

(1) *Continuation des Mémoires de Littérature et d'Histoire*, par le P. Desmollets t. X, partie II, p. 243. Paris, 1730 ; chez Simart, lib-imprimeur.

sur le grand trépied. Il s'y est aussi trouvé des tuyaux de plomb et de cuivre et des fontaines; *et il y a un grand acqueduc antique, qui ne passe pas loin de là*, et dont on pouvoit détourner quelques rameaux dans ce temple, pour y imiter les sources des sacrées fontaines Castaliennes ou Delphiques.

Et fort près de là, se sont trouvés des manches ou poignées de dague ou d'épée, ou bien de couteaux et d'autres instruments des sacrificateurs, fort bien travaillés en bronze à feuillages, un chapiteau bien feuilleté de chandelier de bronze antique, à trois faces, qui montre que le pied devoit être en triangle comme le trépied, ainsi que portoit l'usage le plus commun des anciens, et d'autres petites galanteries qui ne méritent point d'être négligées, et qui ont pu servir pour l'usage des sacrifices, si ce n'étoient (plutôt) des présents et dépouilles appendues au temple, comme pouvoient être ces épées ou poignards dont les lames de fer sont allées en poudre et dont les manches et pommeaux étoient peut-être bien plus convenables que toute autre sorte de dépouilles à ce qu'on appeloit *Manubiæ*.

Et ce qui est plus important, en ce même lieu-là fut trouvé, environ trente ans il y a, un excellent camaïeu d'agate orientale, où sont représentées les Nymphes d'Homère avec des perches à la main, sous un arbre chargé de petits Amours (lequel camaïeu fut porté à Rome, l'an 1600, et vendu au feu Sr Lelio Pasqualini, et, depuis, est tombé ès mains du cardinal Buoncompagno), qui étoit un noble joyau et digne de servir d'ornement et d'enrichissement d'un temple des plus augustes, et de tous les dons qui y pouvoient être.

Non guère loin de là, il s'est trouvé d'autres masures et ruines de fabriques bien plus superbes, car il y a force colonnes, frises et incrustations de marbre; mais ce lieu-là semble avoir été conservé longuement dans sa pauvreté plus ancienne et dans ses ornements de simple brique, hors du seul pavé de marbre qui n'a pas plus d'épaisseur que d'un doigt. Les colonnes sont de six briques à chacune assiette, qui sont faites en triangle et prennent la sixième partie de la circonférence de la colonne, et vont toutes aboutir, comme à un centre, dans le cœur ou noyau de la colonne; et puis, les assiettes et jointures des briques s'entre-croisent assez proprement, quoique la fabrique de ces briques soit bien grossière, et partant, vraisemblablement bien ancienne.

Nous avons souligné le passage où l'auteur nous apprend que le temple et la galerie souterraine dont il

est question, étaient situés dans le proche voisinage de l'Aqueduc. Trois propriétés, celles de MM. Serraillier, Anglès et Bellissime, sont bordées, du côté de la campagne, par le rempart qui sert de support au canal des eaux ; mais seul le clos-Anglès, l'ancien Capitou, a appartenu aux chanoines de Fréjus : or, Girardin nous disant que le trépied avait été déterré dans l'un des fonds du Chapitre, le lieu de la découverte se trouve ainsi précisé. C'est sans doute aux ruines du théâtre que Peiresc fait allusion, lorsqu'il nous dit que, *non guère loin de là*, on rencontre « d'autres masures et « ruines de fabriques (1) bien plus superbes, car il y a « force colonnes, frises et incrustations de marbre ; » et ce qu'il ajoute, par opposition, de la simplicité architecturale du *lieu* dont il a déjà parlé, ne peut s'entendre que de la galerie souterraine où a été recueilli le trépied. Le savant antiquaire a joint à sa dissertation manuscrite, un dessin d'autant plus précieux de cette pièce remarquable qu'on ne sait où la prendre aujourdui. Il en existe quatre gravures, l'une dans les *Miscellanea* de Spon, l'autre dans la description du *Cabinet de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève* par le P. Claude du Molinet, la troisième dans le second volume de Montfaucon ; la plus récente fait partie de l'atlas qui accompagne la relation du voyage de Millin dans le midi de la France. En 1807, date de ce dernier ouvrage, le trépied de Fréjus n'avait point encore disparu : « On « conserve à Paris, dit l'auteur, dans le cabinet des « Antiques de la Bibliothèque-impériale, le trépied de

(1) *Fabrique* pour *construction, ordonnance*.

« bronze sur lequel le célèbre Peiresc a composé une « dissertation. » (*Voyage,* etc., t. II, p. 491). On ne saurait révoquer en doute le témoignage de Millin, alors conservateur du dépôt public par lui désigné; son successeur actuel, M. Chabouillet, dont la compétence et la science sont universellement reconnues, nous a affirmé que ce trépied ne se trouvait point parmi les objets confiés à sa garde. Nous ajouterons que nous l'avons vainement recherché dans la collection des bronzes antiques du Louvre.

La seule construction romaine qu'on voit encore dans la Vigne du Chapitre, consiste en une vaste citerne, dessinée sur la partie *f* de notre plan qui correspond à la portion la plus relevée du sol. Elle présente, sur le sommet de sa voûte, une étroite ouverture par où l'on y a jeté une masse de débris antiques dont on a voulu débarrasser la propriété; c'est dire le double intérêt qu'il y aurait à désencombrer cette construction souterraine.

Quartier du Moulin-à-Vent.—Nous avons déjà parlé (pp. 429—434) de cette grande subdivision de l'ancienne cité, presque entièrement réprésentée par la propriété Bellissime (Plan, N° I). La tour d'un moulin-à-vent s'élevait, il y a une cinquantaine d'années, sur l'emplacement occupé par la maison de campagne actuelle; de là, le nom donné au quartier et que nous lui conservons quoiqu'il soit aujourd'hui peu usité. Ce quartier est séparé du clos-Anglès par le chemin de l'Agachon, où il faut reconnaître une voie secondaire, qui entrant par la porte du Nord dont nous avons constaté l'existence (point *B),* venait, dans l'an-

tiquité, se raccorder en angle droit avec la grande voie Aurélienne, à peu près vers le milieu de son parcours intérieur. La preuve de ce que nous avançons, résulte de la construction d'un mur de soutènement dont on aperçoit un fragment à l'angle de la propriété Bellissime le plus rapproché de notre porte septentrionale, et qui subsiste en son entier, sur une longueur de 34 mètres, à l'autre extrémité, c'est à dire, à l'endroit où le chemin de l'Agachon, arrivant du Reyran, pénètre dans la ville moderne après avoir franchi la route de ceinture que nous croyons être la *Via Aurelia*. Ce magnifique pan de mur (lettre *m'*) n'a point échappé à l'attention de M. Victor Petit : « Le chemin du Reyran, dit-il p. 30, « longe la base d'une haute muraille romaine ; cette « muraille, destinée à soutenir une levée de terre « assez considérable, formait, il n'en faut pas douter, « la terrasse d'un vaste édifice. » En pénétrant dans la propriété Bellissime, on remarque, en effet, que la partie délimitée d'un côté par le mur en question, de l'autre, par un talus très-accentué (ligne *d*), et, aux deux extrémités, par l'ancienne enceinte et la voie Aurélienne, forme un parallélogramme rectangle d'une assez grande étendue et relevé de plusieurs mètres au-dessus des terrains environnants (section *e* du plan). Ce terrassement, parfaitement nivelé, nous paraît une œuvre artificielle, et la très-grande quantité de débris antiques qu'on y rencontre, ne laisse aucun doute qu'un important édifice ou plutôt une agglomération d'habitations n'aient existé là. Nous sommes parvenus au point culminant de l'ensemble de petites collines dont la surface, faiblement ondulée, servait d'assiette à la cité

romaine. Ce plateau supérieur, d'où la vue s'étend sur un panorama immense, se prolonge jusqu'aux constructions modernes, teintées en rose sur le plan, et élevées là où se trouvaient aussi, jadis, les réservoirs et autres travaux d'art destinés à la réception et à la répartition des eaux de l'Aqueduc. Le terrain s'abaisse ensuite par degrés jusqu'à l'Amphithéâtre, conservant des traces évidentes des modifications que lui avaient fait subir les anciens.

Nous rencontrons dans les seuls MM. Texier et Petit quelques remarques sur cette vaste subdivision du sol de l'antique Forum Juli, que nous reproduisons en les faisant suivre d'un commentaire obligé, car elles peuvent ne pas sembler suffisamment claires à ceux qui, pour la première fois, prendront connaissance des lieux. C'est au début de son deuxième mémoire, relatif aux fouilles exécutées par lui à l'Amphithéâtre, que M. Charles Texier a consigné les observations qu'on va lire.

Les anciens remparts s'élevaient sur la colline dans laquelle l'amphithéâtre est enclavé, et venaient ceindre toute la partie nord du monument, pour remonter ensuite vers le nord-est. Cette portion du rempart recevait un embranchement de l'aqueduc, qui était destiné à porter de l'eau à l'amphithéâtre : les conduits sont encore apparents dans toute l'étendue des murailles. La colline sur laquelle la ville est construite, dernier prolongement de la chaîne du mont-Vinaigre, s'abaisse ici dans la plaine. Ce terrain, d'une nature volcanique, a fourni quelques carrières aux anciens pour la construction de leurs murailles. On a profité de la pente du sol pour y asseoir la moitié de l'amphithéâtre. Les produits des excavations ont fourni des matériaux. Les terres ont été relevées par des murs de soutènement qui existent encore ; de sorte que, dans cette partie de la ville, les maisons s'élevaient en amphithéâtre fort au-dessus des remparts. Des vestiges de mosaïques, et une quantité prodigieuse de tuiles et de débris dont les terres sont couvertes, indiquent que ce quartier était très-peuplé. Il est

difficile de reconnaître, plus haut, la forme du terrain, parce que des fortifications, établies à plusieurs époques différentes, ont tellement changé l'aspect du sol, qu'il n'y a plus d'espérance de rien retrouver en cet endroit. Au-dessous des bastions en terre, on remarque la prise d'eau du canal qui alimentait l'amphithéâtre ; il descendait vers le sud-ouest, pour gagner le rempart, et, de là, portait les eaux au monument. Les murs de terrassement suivent une ligne parallèle au rempart ; à l'endroit où ils sont interrompus, il est probable qu'il existait de grands emmarchements qui établissaient une communication entre les différents étages du quartier. Le rempart venait atteindre l'amphithéâtre vers le milieu de la hauteur de la colline : là, on retrouve deux exèdres qui sont tournés vers le sud, et d'où l'on pouvait jouir du spectacle de la mer (p. 212).

Parvenu au sommet de la butte du Moulin-à-Vent, M. Petit s'exprime ainsi (nous resserrons son texte) :

— De ce même point, qui domine toute la ville, l'aqueduc semble avoir été divisé en plusieurs branches allant alimenter des réservoirs, aujourd'hui comblés ou détruits. Des conduits en poterie, des fondations de murailles isolées semblent indiquer encore çà et là, sur la pente de la colline, la direction des branches du canal ; mais depuis longtemps ces conduits, presque à fleur de sol, ont été détruits par les propriétaires du terrain livré à la culture.

— La compagnie du chemin de fer, lors de la construction des remblais qui avoisinent Fréjus, fit enlever une quantité considérable de terres du versant sud de cette colline. On mit à découvert des amas nombreux de débris de tuiles, de briques, poterie, etc.

— Les chétives et sales maisons que nous avons entrevues sont établies sur l'emplacement de l'un des plus beaux quartiers, selon toutes probabilités, de la ville antique, lequel s'étendait, faisant face au midi, entre l'amphithéâtre et le théâtre, éloignés l'un de l'autre de 1,700 mètres environ. Des traces nombreuses de fondations, des amoncellements considérables de débris de constructions, témoignent de l'importance de ce quartier antique, admirablement situé en vue de la mer, au sud, et des montagnes, au nord et à l'est (pp. 28 et 30).

M. Victor Petit nous donne l'explication de la forte dépression qu'on remarque dans la partie sud-est du

pauvadour (lieu de pacage) de la propriété Bellissime faisant face au cimetière de Fréjus : nous avons vu, qu'en même temps que les constructeurs de la voie ferrée de Toulon à Nice venaient chercher, là, leurs terres de remblai, ils demandaient des matériaux plus solides à la regrettable destruction du rempart, qui clôturait, au sud-ouest, la ville antique. Ces réservoirs secondaires, ces canaux, ces conduits qui devaient sillonner ce versant de la colline, ont complètement disparu, sauf deux seuls vestiges, l'un (lettre *h'*) à proximité du chemin de ceinture qui longe l'enceinte du XVe siècle, laquelle sert de clôture au cimetière, et l'autre au point *i*, sur le bord même du chemin. Quant à l'importance de toute la partie septentrionale de la cité romaine, comprise entre l'amphithéâtre et le théâtre, elle est déjà suffisamment attestée par nos propres observations. En signalant les chétives habitations qu'on découvre du haut de la butte du Moulin-à-Vent, M. Petit veut sans doute parler des premières rangées de maisons de la ville moderne, qui sont, en effet, du plus triste aspect : ce quartier extrême de Fréjus conserve quelques traces des fondations, des ruines enregistrées par l'auteur, lequel semble viser également les vestiges que nous venons de constater depuis la Porte Romaine jusqu'ici.

Ce que dit M. Charles Texier demande plus d'explications, et nous craignons bien de ne pouvoir les fournir assez nettes, ni assez plausibles. Il y a évidemment chez lui quelque confusion, notamment en ce qui concerne cet embranchement de l'aqueduc destiné à faire arriver l'eau dans les Arènes. C'est après avoir énoncé

ce fait, confirmé par nos fouilles, que la muraille d'enceinte construite en dehors et à proximité de l'amphithéâtre, après avoir atteint le milieu de la colline dans laquelle l'édifice est engagé, prenait ensuite la direction du nord-est, qu'il ajoute que *cette portion* du rempart recevait l'embranchement dont il s'agit, affirmant que, de son temps, « les conduits étaient « encore apparents dans toute l'étendue des murailles. » A lire ce texte, on croirait volontiers qu'en 1828, date de la mission de M. Ch. Texier, la partie de l'enceinte romaine qui reliait l'amphithéâtre au château-d'eau d'arrivée (*maison Bellissime*) existait toujours, supportant un canal amoindri dans lequel coulait une dérivation de l'aqueduc principal. Mais on se trouve dérouté par l'inspection du plan que l'auteur a joint à son travail, et qui, sur tout ce parcours, ne dessine une ruine isolée qu'au point où, d'accord avec M. Petit et avec le plan de M. Texier lui-même, nous plaçons les bassins collecteurs de l'aqueduc. La question est encore obscurcie par ce qu'écrit celui-ci quinze lignes plus loin : « Au-dessous des bastions en terre, on remarque « la prise d'eau du canal qui alimentait l'amphithéâtre ; « il descendait vers le sud-ouest, pour gagner le « rempart, et, de là, portait les eaux au monument. » Le même plan ne relève qu'une substruction pouvant être le fond d'un canal ; c'est le vestige antique que nous avons indiqué dans la partie sud du *pauvadour* Bellissime, à quelque distance du cimetière. Or, un canal qui aurait passé là, eût suivi une toute autre direction que celle marquée tout à l'heure par M. Texier, et n'eût pu arriver à l'amphithéâtre que par

l'Est, et non par le Nord qui serait le point d'accès d'un embranchement se confondant avec le rempart, du château-d'eau aux Arènes. Nous ne nous chargeons pas de concilier ces diverses affirmations, et nous terminerons nos observations sur ce sujet en émettant l'opinion que M. Charles Texier, lorsqu'il mentionne ces conduits de l'aqueduc encore apparents dans toute l'étendue du rempart, a voulu seulement désigner le canal normal que nous avons suivi de la Porte Romaine à la butte du Moulin-à-Vent; et que ce n'est que par supposition, et en l'absence de toute preuve matérielle, qu'il parle de l'embranchement destiné à alimenter les Arènes.

Les travaux de la tranchée du chemin de fer de la mine des Vaux, qui coupe en deux la colline dans laquelle l'amphithéâtre est enclavé, offraient une occasion unique pour s'assurer de l'existence de ce canal de dérivation, mais les substructions mises à jour, n'ont rien montré qui permette de l'affirmer. Nous les avons indiquées sur notre plan. Ce sont des fondations de murailles, des pavages d'habitations ou des fonds de bains en ciment. Nous avions pris un instant pour le radier d'un canal, une couche épaisse de béton fin, de médiocre largeur, se dirigeant vers les Arènes (lettre *a*); mais une fouille pratiquée à l'ouest de la tranchée du *railway*, nous a fait reconnaître que cette bande cimentée (sans doute le fond d'un bassin longitudinal) aboutissait à la partie du rempart que nous avons mise à découvert, et où ne se trouve aucune interruption pour donner passage aux eaux. C'est sur ce point de la colline qu'il conviendrait peut-être de

placer les exèdres dont il est question dans le texte de M. Texier.

Nous avons figuré sur notre plan (lettres *b b*) les terrassements dont parle le même, lesquels affectent une forme arrondie, modelée sur le contour du rempart. La ligne *c* indique la seule muraille de soutènement qui subsiste en partie, circonscrivant, au nord-est, la propriété Decuers, dite de Notre-Dame, plus basse de niveau que le terrain Bellissime, et où l'on ramasse la plus grande quantité de débris antiques; c'est là que nous avons retrouvé les substructions de la maison romaine décrites dans notre Introduction.

Des restes de constructions antiques se remarquent en assez grand nombre dans le Fréjus d'aujourd'hui. Toutefois, il serait bien difficile de déterminer la topographie exacte de cette portion de la cité gallo-romaine, car, pour diverses causes, le terrain s'est considérablement exhaussé, et il faut souvent descendre dans les caves afin de retrouver le plan qui formait jadis le rez-de-chaussée des habitations. Sur plusieurs directions, on peut suivre les grands travaux de canalisation établis dans le sous-sol pour les besoins et l'assainissement de la ville, à l'instar, toute proportion gardée, de ce qui avait été fait pour Rome. Enfin, indépendamment de la profusion de matériaux antiques employés dans la construction des édifices et des maisons modernes, on rencontre fréquemment, au coin des rues ou de chaque côté des portes cochères, des tronçons de colonnes et des fragments d'amarres empruntés au quais du port,

en porphyre, marbre et grès, remplissant l'office de vulgaires bornes.

Sortis de la propriété Bellissime par le portail, grillé en fer, ouvrant sur le chemin de ceinture qui borde l'enceinte du XVe siécle, nous pénétrons dans une sorte de place circonscrite par la ligne même de ce rempart, le cimetière et quelques-unes des maisons dont M. Petit nous signalait la chétive apparence. On marche, d'abord, sur des fondations antiques affleurant le sol. A gauche, dans le fond de la bergerie Jullien (point *p'* du plan), on trouve, ensuite, une énorme bâtisse romaine de 12 mètres de long sur une épaisseur moyenne de 3 m., ruinée presque à ras de terre, laquelle n'a pu appartenir qu'à quelque grand édifice; on distingue encore l'un des cordons de briques qui entraient dans sa construction, briques hautes de 9 cent. Cinquante mètres plus loin, dans le premier jardin dépendant de la maison de Blacas, se remarque, à l'angle nord, une seconde muraille romaine, de ce côté bien paramentée, qui se profile sous les remblais d'un autre jardin disposé en terrasse : cette muraille, courant nord et sud, se retrouve en fondation dans toutes les caves, écuries et remises des maisons qui longent la rue de l'Agachon, laquelle occupe évidemment l'emplacement d'une rue antique. Au reste, la découverte de semblables substructions est journalière à Fréjus ; c'est ce dont il nous a été facile de juger en suivant avec attention les travaux de reconstruction et de voirie de ces trois dernières années.

Le Temple. — Girardin, le premier, et, après lui, les commissaires de 1803 ont parlé de cet édifice, omis par

M. Charles Texier, mais qui figure dans le précieux opuscule de M. Petit lequel en a donné une vue à peu près complète. Ses ruines se voient dans la partie sud de la ville, à égale distance de l'ancienne maison des Jésuites et du couvent actuel des religieuses du Bon-Pasteur. Voici la courte description qu'en fait l'ancien historien de Fréjus.

Nous voyons près de la maison des R. P. Jésuites, les vestiges d'un temple, dont la partie septentrionale subsiste toute entière. Elle est fort élevée, et on remarque dans l'épaisseur et au milieu du mur, une concavité en forme de coquille, fort grande, et deux moindres, l'une à droite et l'autre à gauche, de la même figure. C'étoit là où étoient les autels et les statues des Dieux qu'on y révéroit, et, pour ainsi dire, le sanctuaire du temple. On ne peut douter que ce lieu ne fût un temple des païens, puisque la maçonnerie de ce bâtiment est de la même nature que celle des autres Antiques de Fréjus que j'ai décrites dans les chapitres précédents, et que d'ailleurs nous savons que les idolâtres plaçoient les statues de leurs divinités au nord.... Ce temple est enfermé depuis quelques années dans le jardin domestique du Sr Ferrier qui a beaucoup bâti de ce côté-là. Ce bourgeois ayant fait percer la coquille qui est à la droite, trouva, derrière, une grande et belle cave, qui servoit peut-être aux tromperies et aux illusions par lesquelles les prêtres des faux-dieux amusoient et trompoient le peuple (t. I, pp. 59 et 61).

Le rapport de M. de Villeneuve, après avoir reproduit presque textuellement ce passage de l'abbé Girardin, le complète par quelques observations nouvelles qu'on va lire.

A en juger par ce qui reste, ce temple était grand, et ses dépendances très-considérables : aux environs, se trouvent deux grandes caves pavées en mosaïque, une citerne immense et très-bien construite ; et toutes les maisons modernes sont bâties sur des fondements antiques. Comme on distingue l'emplacement de plusieurs cours spacieuses, on peut conjecturer que c'était le temple principal, et qu'il y avait un collège de prêtres, d'augures et d'autres ministres de la religion (*Rapport*, p. 28).

On a lieu d'être étonné de la manière dont M. Victor Petit s'exprime sur le même sujet :

Cette construction est tellement enclavée au milieu de bâtiments parasites, qu'il est presque impossible d'en faire un dessin exact. Malgré nos recherches, nous n'avons pas retrouvé, dans sa disposition telle qu'elle est décrite par l'abbé Girardin, la grande muraille, aujourd'hui bien mutilée, de ce temple. Peut-être le déblaiement complet de l'édifice permettrait-il de reconnaître l'exactitude descriptive habituelle de l'historien de Fréjus (91).

Si M. Petit, sans pousser plus loin ses investigations, s'est borné à traduire par le crayon la description de Girardin, on peut dire qu'il a bien rencontré, car son dessin est la fidèle représentation de ce qui existe encore, et ne diffère presque en rien de ce que l'historien de Fréjus avait constaté. On peut facilement s'en convaincre, en pénétrant dans les bâtiments adossés à la grande muraille, laquelle fait face au midi.

Déjà, du jardin de la maison Couloubrier (l'ancien jardin Ferrier), on aperçoit le sommet de la majeure partie de la construction ; à droite, sur un peu plus du tiers de sa longueur, elle se montre toute entière dans une petite cour partagée par les SSrs Petit et Ragonneau, jusqu'à l'angle que forme un mur en retour, lequel dessine l'un des côtés de la vaste salle carrée dont la grande muraille devait occuper le fond. Le côté opposé nous avait été indiqué au sortir du jardin Couloubrier, dans la rue qui l'avoisine, par la base parementée d'une troisième muraille également antique, se profilant en biais sous le mur moderne de la remise-écurie appartenant à la De Berenger. En entrant dans ce bâtiment assez spacieux, nous n'avons pas été médiocrement surpris d'y retrouver cette « partie septentrio-

nale » du temple dont parle l'abbé Girardin, construction fort élevée, dans l'épaisseur et au milieu de laquelle on remarque « une concavité en forme de co-« quille, fort grande, et deux moindres de la même fi-« gure, l'une à droite, et l'autre à gauche. » La coquille ou niche de droite, placée en dehors, dans la petite cour sus-mentionnée, a été entièrement déformée. La concavité centrale consiste en une arcade monumentale de 5 mètres 40 cent. d'ouverture, avec une profondeur de 2 m. 45 c., et présentant encore, à partir du sol, qui paraît avoir été fortement remblayé, une élévation de 6 mètres 25 cent.; elle se trouve coupée en deux par le plancher du grenier à foin. L'enfoncement de gauche, large seulement de 3 m. 15 cent. sur une hauteur de 3 m., et servant d'étable à porc, est une véritable coquille voûtée en cul de four. La principale divinité devait être placée au centre de la grande arcade, sur quelque autel qui a disparu : très-probablement, les deux coquilles latérales abritaient aussi des statues.

Pour explorer le revers de la construction, il faut pénétrer dans les remises des SS[rs] Corridor et Castagne, pareillement surmontées de greniers. De ce côté, la haute muraille présente une surface parfaitement unie ; dans le grenier Castagne, elle a conservé tout son parement; les assises de moellons sont séparées, à 1 mètre 20 c. d'intervalle, par des cordons formés de trois rangées de briques posées sur un lit de mortier très-épais. La même disposition se remarque de l'autre côté, et cet emploi des briques, déjà constaté à la Porte Dorée, fait penser à M. Petit (nous rapportons son opinion sans discuter) que la construction daterait,

au plus, de la fin du IIIe siècle. Ce qui reste des deux murs latéraux nous donne la longueur du temple, mesurant 17 mètres; quant à sa largeur, elle ne pourrait être déterminée que par une fouille transversale, car le jardin Couloubrier n'offre aucune substruction qui révèle l'existence du mur de façade, dans lequel s'ouvraient la porte ou les portes conduisant à l'intérieur. Ainsi que M. Texier l'a conjecturé pour le portique ou *stoa* de la Porte Dorée, il est probable que cette grande salle rectangulaire était couverte par un toit en charpente, plutôt que par une voûte qui aurait produit une poussée trop forte sur des murs de 10 à 12 mètres d'élévation.

La salle souterraine dont parle l'abbé Girardin, forme aujourd'hui la cave de la maison Ragonneau. Elle mesure 19 mètres de long sur 4 m. 60 cent. de large, et se trouve de 2 mètres en contre-bas du sol du jardin Couloubrier, remblayé d'autant, car il est à croire que le pavé de cette salle était de plein-pied avec le pavé du temple. Ce niveau paraît avoir été celui des constructions accessoires signalées par M. de Villeneuve. On le retrouve, à l'est, dans les deux caves des maisons Couloubrier et Laugier, pavées l'une et l'autre d'une mosaïque blanche avec grandes raies noires; le pavage de cette dernière, présentant une surface de 8 mètres sur 5 m. 35 cent., est le mieux conservé des deux. C'est dans la maison Couloubrier, à 13 mètres de l'angle oriental du temple, que se trouve la citerne antique également mentionnée par M. de Villeneuve. On y descend, de la cuisine, par une ouverture pratiquée dans la voûte qui la recouvre. Cette citerne, de forme

carrée et mesurant 4 mètres de côté, s'enfonce dans le sol d'une profondeur de 5 mètres, 20 cent.; elle est parfaitement cimentée et a servi jusque dans ces derniers temps à l'usage pour lequel elle avait été construite, ce qui a assuré sa conservation.

Le Baptistère. — En descendant l'escalier de huit marches, qui conduit à l'entrée de l'église-cathédrale, on remarque, à sa gauche, un édicule d'une disposition gracieuse, servant aujourd'hui de baptistère, sur la date duquel les antiquaires ne sont point d'accord. Nous groupons ici ce qu'en ont dit MM. de Villeneuve, Fauchet et Millin.

— Le Baptistère est un bâtiment rond terminé par une coupole que supportent huit colonnes de granit, d'ordre corinthien. Quelques personnes ont pensé que cet édifice était antique, et avait servi de temple ; mais il est vraisemblable qu'il a été construit dans des temps plus modernes. Sur les huit colonnes, il y en a quatre qui sont d'un granit plus beau et d'une plus belle proportion que les autres. Celles-ci semblent avoir été faites après coup et pour imiter les premières. On a voulu cacher cette disparité sous un enduit de chaux ; mais l'œil du connaisseur la distingue aisément. (*Rapport-Villeneuve*, 1803, p. 31).

— Le Baptistère est un temple octogone de 8 mètres de diamètre, orné de huit colonnes d'une seule pièce, de granit noir très-dur, formé de quartz et de schrol ; les colonnes ont 3 m. 75 cent. de hauteur et 40 cent. à leur plus grand diamètre : leur base est attique et de marbre blanc ; leur chapiteau, de la même pierre, mais d'ordre corinthien ; elles sont espacées, de milieu à milieu, de 2 m. 65 c. ; la corniche, en saillie de 20 cent., porte la naissance des arcs en plein-cintre qui forment le dôme ; des chapelles sont pratiquées dans les entre-colonnements ; le dôme, à huit pans, paraît un peu surhaussé : une couche de plâtre dont on a récemment enduit l'intérieur de l'édifice, cache les détails, et ne permet pas d'en apprécier le mérite. Ce monument, le seul que la destruction n'ait point atteint, est du même genre que le Baptistère d'Aix. (*Statistique-Fauchet*, 1805, p. 191).

— A côté de l'entrée (de l'église) est le Baptistère, petit

édifice rond soutenu par huit colonnes de granit noir très-dur, avec des chapiteaux corinthiens de marbre blanc ; on croit que c'était un temple, et rien ne dément cette conjecture. (*Voyage de Millin*, 1807, t. II, p. 480).

Nous n'ajouterons que peu de choses. Les enfoncements ménagés dans les entre-colonnements, sont alternativement carrés (surmontés d'une voûte en plein-cintre) et semi-circulaires (voûtés en cul de four). Le dôme se présente comme une coupole régulièrement arrondie et non divisée en huit pans. Nous ne pensons point, d'autre part, que les colonnes appartiennent à des époques différentes : les quatre de droite paraissent, au premier coup d'œil, plus sveltes que les quatre qui leur font face ; mais cela tient uniquement à cette circonstance que leur surface polie s'est effritée par espaces, ce qui, dans certaines parties, a diminué leur diamètre, comme il en serait d'un arbre qu'on aurait dépouillé d'une portion de son écorce. Toutes ces colonnes doivent provenir d'un même gisement dont M. Charles Texier a constaté la présence au nord de la ville de Draguignan.

Près du village de Callas, dit-il, on rencontre un base granitique qui s'étend jusque vers Pennafort. C'est là que se trouvent les traces les plus irrécusables d'une exploitation ancienne. Les syénites que produit la montagne sont identiques avec les principaux restes en granit que l'on rencontre à Fréjus ; savoir, huit colonnes de 3 mètres de hauteur, employées dans le Baptistère, et plusieurs débris et fûts servant de bornes dans différents endroits. Les colonnes de Riez, qui sont d'une dimension beaucoup plus forte, sont tirées des mêmes carrières. (3e *Mémoire*, p. 261).

Les bases en marbre blanc et très-peu élevées de ces huit colonnes sont absolument identiques. Il n'en est pas de même des chapiteaux également en marbre, qui,

quoique appartenant tous à l'ordre corinthien, offrent, sous leur couche de badigeon, quelque différence dans les détails : les fûts de granit ont été heureusement débarrassés de l'enduit de chaux qui les recouvrait. Le caractère antique de cette décoration n'est point douteux ; mais peut-on en dire autant de l'édifice lui-même ? M. Fauchet et Millin semblent y voir un temple datant de l'époque romaine. M. de Villeneuve pense le contraire, et son opinion peut s'étayer du silence gardé sur ce côté de la question par MM. Mérimée et Texier. Nous avons reproduit la seule mention faite par ce dernier de l'édicule qui nous occupe. Voici comment le premier s'exprime : « On remarque le Baptistère « séparé de l'église par un porche, et soutenu par huit « colonnes antiques en granit gris, surmontées de « chapiteaux corinthiens en marbre blanc *(Notes* etc., « p. 255). » C'est dans les mêmes termes que M. Mérimée parle du baptistère de la cathédrale de Saint-Sauveur à Aix, auquel M. Fauchet assimile celui de Fréjus ; il ne relève que l'incontestable antiquité des colonnes employées, sans rien ajouter sur l'époque probable de la construction. Pour pouvoir apporter une solution certaine, il faudrait, à Fréjus, mettre à nu quelques portions intérieures de la muraille, empâtée par un enduit fort épais : la question serait jugée si on retrouvait, au-dessous, ce parement en moëllons smillés qui caractérise, ici, toutes les constructions romaines (1).

(1) M. Victor Petit, dans son ouvrage inachevé, avait annoncé un examen plus ou moins approfondi de la question. Nous n'y trouvons que ces quelques lignes, suffisantes, néanmoins, pour nous faire connaître que

Bains. — *Citernes.* — *Puits.* — *Canaux et Égouts.* — Sous ce titre multiple, nous nous contenterons de réunir, la place nous faisant défaut, quelques brèves indications relatives aux constructions plus ou moins profondément enfoncées dans le sous-sol de la ville antique. En ce qui concerne les installations thermales, nous trouvons d'abord, dans l'abbé Girardin, les lignes suivantes :

Les anciens se baignoient souvent, et on ne creuse presque jamais la terre, dans l'enceinte du vieux et du nouveau Fréjus, qu'on ne trouve des vestiges des bains, qui étoient faits tantôt de ciment tout pur, tantôt mêlé de certains dés de marbre rangés avec art dans le fond du bain, ainsi qu'il paroît distinctement dans plusieurs endroits que les eaux des pluies ont nettoyés....

...Quoique je n'ai pu découvrir, dans notre ville, aucun reste de bain public, je ne doute pas que les empereurs n'y en eussent fait bâtir pour la commodité et la santé de leur flotte et de leurs soldats qui y résidoient, mais on voit fort communément des traces de bains domestiques, ainsi que je l'ai déjà dit. (t. Ier, pp. 170 et 172).

Les thermes vraiment publics, sur lesquels nous revindrons bientôt, se trouvaient en dehors de la ville, à la ferme de Villeneuve. Nous avons parlé de ceux qui existaient auprès de la Porte Dorée, à l'usage probablement de certaines classes privilégiées. Quant aux bains privés, nous nous bornerons à rappeler ce que nous avons dit, dans l'introduction, des substructions des deux maisons romaines mises à jour par nos

son opinion était contraire à l'antiquité de l'édifice, pris dans son ensemble :

« On voit aussi (et nous aurons, à cet égard, quelques détails à donner) « huit belles colonnes à chapiteaux antiques dans le baptistère de la « cathédrale. Ces colonnes proviennent, sans nul doute, d'un monument « romain, d'un temple probablement construit assez longtemps après les « grandes murailles dont nous avons signalé le mode uniforme d'appareil « (p. 26). »

fouilles ; l'une surtout, à la citadelle de l'Est, nous a montré un appareil balnéaire complet.

Les citernes paraissent avoir été nombreuses dans la cité gallo-romaine. Sans parler de la construction souterraine de la citadelle orientale, où M. Texier voit une conserve d'eau, nous avons signalé la citerne de la maison Couloubrier, dans le voisinage du temple, et celle du clos Anglès. Tout près et en dehors du mur méridional de cet enclos, derrière le Grand-Séminaire, les travaux de l'agriculture ont récemment fait reconnaître l'existence d'une semblable construction. Mais la conserve d'eau la plus considérable subsiste à l'est de la ville actuelle, proche le rempart romain qui, là, domine les édifices de la Porte Dorée (point *q* du plan); cette citerne voûtée porte le nom de la *Glacière,* indiquant sa destination moderne, laquelle, à son tour, explique sa parfaite conservation.

Des puits assurément antiques existent en plusieurs endroits. Nous citerons seulement le puits situé dans la rue Saint-François ; celui du même nom, muni d'une pompe pour l'usage du public, qui se voit à l'ouest de la ville, près de la Gare ; à l'autre extrémité, le puits ou Pompe Saint-Roch dont nous avons déjà parlé ; rue aux Arbres, un puits rond surmonté d'une coupole conique, mis à découvert, l'année dernière, lors des déblaiements opérés dans le sous-sol de la maison Ansaldi pour l'établissement d'une tonnellerie ; et enfin, le grand puits carré dont nous avons signalé l'existence dans la partie méridionale de la citadelle Saint-Antoine.

La canalisation souterraine de la ville antique a laissé plus de traces. Quelquefois, il est difficile de

distinguer les conduites qui distribuaient aux divers quartiers l'eau de l'Aqueduc, des égouts qui recevaient les eaux pluviales et les eaux ménagères, pour les jeter dans le port ou dans la dérivation de l'Argent que nous connaissons : il semble qu'il conviendrait de ranger, dans cette dernière catégorie, les canaux principaux et surtout ceux que l'on rencontre à une plus grande profondeur. M. Charles Texier est le seul qui ait porté son attention sur cette partie essentielle de la construction romaine, beaucoup plus apparente de son temps qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Dans plusieurs endroits, dit-il, on trouve les égouts de la ville, qui viennent déboucher sur la campagne ; ces conduits, qui seraient assez grands pour qu'on pût s'introduire par là dans la ville, étaient fermés par des grilles dont il reste encore des scellements. Plusieurs de ces égouts sont même assez bien conservés pour qu'on puisse en parcourir l'étendue pendant une grande longueur, jusqu'à ce qu'un éboulement intercepte le passage. Quelques-uns sont cintrés à l'issue et voûtés dans toute leur étendue ; d'autres sont couverts par de larges plates-bandes de grès. (1er *Mém.*, p, 184).

En étudiant avec le lecteur le périmètre de l'antique Forum Julii, nous n'avons reconnu aucune de ces ouvertures d'égout, sauf peut-être à l'endroit indiqué p. 383, c'est-à-dire, dans la petite cour de l'Hôtel du Midi, qui donne sur le jardin de la Gare ; sans doute que, lors de la venue de M. Texier, elles se montraient dans les parties du rempart qui ont disparu depuis. Aux nombreux conduits souterrains dont nous avons constaté l'existence, au cours de nos diverses excursions, nous ajouterons ceux qu'on voit, rue Nationale, dans les maisons Otto et Sénéquier (Elisée) ; rue de l'Evêché, dans les maisons Jeansoulin et Toucas, et

devant la maison Jouve ; et enfin, celui qui relie la Glacière avec la piscine ornée de niches de la Porte Dorée. Le canal souterrain de la maison Sénéquier, voûté presque à hauteur d'homme, sert encore à l'écoulement des eaux de pluie : nous l'avons parcouru sur une longueur de près de 150 mètres. Mais la construction la plus curieuse en ce genre, est celle qui montre son ouverture dans la cave de la maison Jeansoulin. Après un parcours de quelques mètres, ce véritable égout-collecteur débouche dans une sorte de carrefour, surmonté d'une petite coupole, où viennent aboutir deux conduits latéraux dont les apports étaient reçus par le canal principal, lequel, au sortir du rond-point, prend la direction du port.

Nous terminerons cette énumération bien incomplète des constructions souterraines de l'ancien Fréjus, par la mention de la belle cave antique qui forme le sous-sol de la maison Conte, en face de l'Hôtel-de-Ville, et qui ne mesure pas moins de 22 mètres sur 4 m. 40 c., avec voûte de pierres brutes, prenant naissance sur une assise de briques.

VI

CONSTRUCTIONS EXTÉRIEURES

Cette section, consacrée aux antiquités du dehors, va nous montrer les grands restes de trois édifices de premier ordre, l'Amphithéâtre, les Thermes et l'Aqueduc. Ici, notre travail consistera surtout en résumé et en extraits des recherches de nos devancier, lesquels ne nous ont presque rien laissé à dire. Nous aurons ensuite

à nous occuper de quelques vestiges plus ou moins importants, disséminés dans la campagne, qu'ils ont passés sous silence ou dont ils ont peu parlé, et qui complètent ce vaste ensemble de ruines qu'on chercherait vainement ailleurs.

L'Amphithéâtre. — L'ancien historien de Fréjus en a fourni une description qui mérite d'être intégralement reproduite, car elle se distingue autant par sa clarté que par son exactitude, dont témoigne ce qui nous reste du monument de jour en jour plus dégradé ; seulement, l'abbé Girardin lui donne le nom peu approprié de *Cirque*, nom employé par les Romains pour désigner les hippodromes où se faisaient les courses de chars ou de chevaux. Voici cette description, qui nous fait connaître l'état de l'Amphithéâtre au commencement du dernier siècle.

Le Cirque de Fréjus étoit situé au couchant, hors de la ville, joignant les murs : il a plus de 150 pas de longueur, de la porte orientale à celle d'Occident. La première porte a 18 pans de hauteur et 15 de largeur ; la seconde est plus haute et plus large. La figure de ce cirque est ovale. L'arène ou le terrain que ce bâtiment enferme, a plus de 280 pas de circonférence interne.

On voit d'abord des voûtes du côté méridional, qui naissent de la terre, et s'élèvent 3 ou 4 pans au-dessus de l'arène. Ces voûtes servent de base aux premiers degrés du Cirque, et d'appui au corps de l'édifice en dedans. Ces degrés sont au nombre de quatre qui règnent tout à l'entour. Ensuite s'élève un mur haut d'environ 5 pans, qui est fait pour terminer ces quatres premiers degrés, où se plaçoient les gens de qualité, comme dans les lieux les plus commodes. On y alloit par le dedans et par les dehors, à la faveur de certaines portes dont je parlerai bientôt.

Ce mur, qui ne se découvre que de la hauteur de 5 pans, naît pourtant de la terre, et sert de fondement à un grand portique ou vaste galerie voûtée, qui règne tout autour, du côté méridional du Cirque, derrière les degrés dont je viens

de parler. Ce portique a 14 pans de largeur, 20 de hauteur, et 175 pas de longueur : il servoit à mettre à couvert ceux qui assistoient aux spectacles, lorsque quelque orage de pluie ou de vent les surprenoit, ou que le froid ou le soleil n'étoient pas supportables. On entroit dans cette galerie du côté de l'arène, par 12 portes cintrées, qui s'élargissent en dedans, pour donner plus de jour. Elles ont 6 pans 1|2 de largeur, et environ 8 pans de hauteur. Elles sont éloignées de 7 à 8 pas l'une de l'autre. On entroit aussi dans cette galerie du côté du midi, par 9 grandes portes placées entre les piliers qui soutiennent le corps du Cirque en dehors. Ce portique n'avoit du jour que par ces portes, et sa voûte soutient 6 autres rangs de degrés plus élevés, qui règnent aussi tout à l'entour de l'amphithéâtre, et qui étoient destinés pour les bourgeois et les autres gens du second ordre.

Les degrés de cette seconde rangée avoient environ 3 pans chacun de largeur, ainsi que ceux de la première dont j'ai parlé, et aboutissoient à un mur dont je parlerai tout à l'heure. Après cela s'élevoit une seconde galerie, moindre en hauteur et en largeur que la galerie inférieure, car elle n'avoit qu'environ 18 pans de hauteur et 10 de largeur, mais elle étoit aussi longue et voûtée de même. On ne pouvoit aller à la seconde rangée des degrés que par cette deuxième galerie, à laquelle on montoit, du côté du midi, par une grande montée que l'on voit encore ; et lorsqu'on y étoit arrivé, on trouvoit 12 portes, à distances presque égales, par lesquelles on alloit se placer sur ces six degrés. Ces douze portes avoient les mêmes dimensions que celles de la galerie inférieure, près de l'arène : elles servoient à donner aussi du jour, et elles étoient bâties directement sur les autres, s'enfonçant néanmoins dans le corps du Cirque vers le midi.

De ce second portique, on alloit à une troisième rangée de degrés bâtis sur la voûte ; c'étoient les places destinées pour le peuple, qui arrivant en foule dans cette galerie supérieure dont je parle, trouvoit plusieurs grandes montées du côté du midi, pour se rendre aux degrés de l'amphithéâtre qui lui étoient destinés. Ces montées paroissent distinctement et alternativement dans l'entre-deux des piliers qui servent de contreforts au Cirque, et elles avoient environ 6 pans de largeur. Un mur, haut de 5 ou 6 pans, séparoit cette troisième rangée de degrés d'avec la seconde, et servoit de mur fondamental à la galerie supérieure, et de soutien aux degrés du peuple. Je n'ai pu compter combien la voûte de cette galerie soutenoit de degrés, parce qu'elle est entièrement ruinée, et qu'ils sont par conséquent tombés ; mais il y a apparence

qu'il y en avoit beaucoup plus pour le peuple amateur des spectacles que pour les deux autres ordres de citoyens ; dans le haut des montées, en se tournant du côté du nord, le peuple trouvoit 12 portes placées perpendiculairement sur celles des deux portiques, du côté de l'arène, et se plaçoit comme il vouloit dans cette troisième rangée de degrés si élevés. Les portes servoient de fenêtres partout, et fournissoient également du jour aux galeries et aux montées.

Le côté septentrional du Cirque étoit bâti sur une roche molle, et il n'y avoit absolument point de ces voûtes à-demi souterraines qui portoient le premier rang de degrés de l'arène, du côté meridional. Il n'y avoit point non plus de portique inférieur, si ce n'est l'espace de 32 pas vers la porte orientale du Cirque. Je ne sais pourquoi on ne choisit pas un autre endroit pour pouvoir donner une symétrie parfaite à un si bel édifice ; il n'y avoit qu'à s'éloigner un peu plus de cette roche, ou la faire sauter, puisqu'elle se casse facilement. Le Cirque étoit néanmoins régulier du côté de l'arène; il n'y avoit cependant que des fausses portes dans le bas, et on n'alloit aux premiers degrés de ce côté-là, que par l'arène: mais on entroit à la seconde rangée par un portique semblable au second, qui est du côté du midi. On montoit pour aller à ce dernier, mais on descendoit, pour se rendre à ce premier, par des degrés pratiqués dans le terrain qui est fort haut dans le derrière. Enfin, on montoit au troisième rang de degrés, qui étoient au-dessus de la voûte de cette galerie, par des montées qui ont leur fondement dans le terrain ou roche molle dont j'ai parlé, et qui sont placées dans l'entre-deux des piliers, comme les autres du midi.

Ce bâtiment a 600 pas de circuit en dehors ; il étoit soutenu par 30 grands piliers au midi, qui ont environ 70 pas de hauteur, et il devoit avoir très-bonne grâce lorsqu'il étoit entier, car je suppose qu'il étoit terminé par quelques ornements d'architecture de ce temps-là. D'ailleurs, on y voyoit en dedans 72 portes qui servoient de fenêtres, rangées avec symétrie dans sa circonférence, 15 ou 18 rangs de degrés, et assez de place pour faire asseoir plusieurs milliers de personnes. Il étoit fabriqué, en dedans et en dehors, de la même manière que les murs et les tours de la ville, c'est-à-dire, de pierres brutes de toute figure en dedans, liées par un ciment que nos maçons ne savent plus faire; et le dehors étoit paré de pierres taillées, tirant sur le vert, ayant environ un pas de face, mais moins hautes que larges, et rangées avec art. Cela faisoit un fort joli effet, comme on peut voir encore aujourd'hui. (t. I, pp. 51—57).

Nous avons averti le lecteur (p. 366) que le *pan*, huitième partie de la *toise* ou de la *canne*, mesures de longueur usitées du temps de Girardin, équivalait à 25 centimètres : le *pas* doit être pris pour 78 c., à une très-minime fraction près. L'auteur ne nous fournit ici que des chiffres approximatifs. M. Texier, le premier, a dressé un plan rigoureusement exact de l'édifice. « Le « plan de l'Amphithéâtre, dit-il p. 236, est une ellipse « dont le grand axe, pris en dehors des constructions, « est de 113 mètres, et le petit axe, de 85 mètres. « L'arène a 67 mètres 71 cent. dans son grand axe, « et 39 m. 6 c. dans son petit. » Les deux monuments de ce genre les mieux conservés, dans l'ancienne Gaule Narbonnaise, donnent les mesures suivantes : *Amphithéâtre d'Arles* — grand axe, y-compris les constructions, 137 m. 20 c., à l'intérieur, 96 m. 40 c. ; petit axe, 80 m. 40 c. et 39 m. 63 c. : *Amphithéâtre de Nîmes* — grand axe, 133 m. 38 c. et 69 m. 14 c. ; petit axe, 101 m. 40 c. et 39 m. 7 c. On voit que l'amphithéâtre de Fréjus ne le cédait pas de beaucoup, pour les proportions, aux monuments plus célèbres que nous venons de mentionner. Il en diffère par la disposition de son assiette. A Nimes, on avait construit sur une surface entièrement plane ; à Arles, après avoir choisi l'emplacement des arènes sur la déclivité d'une roche calcaire qu'on incisa circulairement du côté de la hauteur, on aplanit ensuite ce sol montueux pour y bâtir. Sans doute, comme le fait remarquer l'abbé Girardin, il eût été facile, à Fréjus, de placer l'amphithéâtre à quelque distance de la colline ; mais il est à

croire, ainsi que d'autres l'ont dit, qu'en l'adossant à l'éminence rocheuse qui supporte la ville, et servit d'assise presque à la moitié des gradins, les Romains voulurent diminuer le travail et les frais de la construction. Le temps et surtout les hommes se sont acharnés sur ce monument ; cependant, ce qu'il en reste le classe immédiatement après les deux édifices dont nous venons de parler.

C'est presque dans ces termes que s'exprime M. de Villeneuve, tout en constatant la marche ininterrompue des dévastations apportées à l'amphithéâtre de Fréjus, qu'il appelle lui aussi le Cirque, et l'abandon dans lequel, dès 1803, on laissait ces ruines, malgré tant de ravages toujours imposantes.

Quoique le Cirque de Fréjus ne puisse se comparer, pour la beauté et la grandeur, à ceux de Vérone, de Nimes et d'Arles, on ne peut disconvenir que ce ne soit un monument très-précieux. Il est très-bien distribué, et sa construction le rend digne des autres ouvrages des Romains. Depuis quelque temps, il a été considérablement dégradé, et la plupart des particuliers, qui ont des bâtiments ou des murs à construire, viennent s'y pouvoir de pierres : l'intérieur du Cirque, qu'on désigne sous le nom d'arènes, forme un cloaque infect, parce qu'on y laisse croupir les eaux de la pluie ; et, sous ce rapport, il serait à désirer que l'administration prît quelque moyen pour conserver ce monument. (*Rapport*, p. 10).

Ce vœu ne fut entendu qu'en 1817, époque où, sur la demande du conseil municipal de Fréjus, un préfet ami des arts, M. Siméon, institua la commission dont nous avons déjà dit un mot, spécialement chargée « de « veiller à la conservation des monuments d'antiquité « de cette ville. » L'arrêté préfectoral traçait ainsi le programme de l'œuvre assignée à ses membres :

« 1° Vérifier ceux des monuments anciens dont l'état « demande des réparations indispensables pour leur « conservation ; 2° indiquer ceux qui exigeraient des « fouilles pour être mis à découvert ; 3° proposer l'éva- « luation des dépenses que ces travaux nécessi- « teraient ; 4° proposer les mesures que la commission « jugera nécessaires pour conserver les monuments « existants et empêcher qu'il y soit porté, à l'avenir, « aucune atteinte. » Cette commission, par des motifs qui nous sont inconnus, ne paraît pas avoir poursuivi ses travaux au-delà de deux années. Ses premiers soins se portèrent sur l'Amphitheâtre, toujours désigné sous le nom de Cirque, où des fouilles assez importantes amenèrent la découverte de quelques particularités d'un véritable intérêt. Nous donnons les parties essentielles du rapport en date du 1er avril 1818, qui fut adressé, sur ce sujet, à M. Le préfet du Var.

Voici le résultat des fouilles faites dans le Cirque.

On a découvert le parement intérieur de l'enceinte, sur toute la moitié du Cirque qui n'est pas adossée à la montagne.... La découverte de ce parement a fait connaître l'ancienne entrée du Cirque du côté de la ville, qui avait été fermée par le couvent des Dominicains, bâti et appuyé sur la partie de l'édifice qui la regarde ; elle est semblable à celle qui lui est opposée du côté du Reyran, par laquelle on passe actuellement, et ces deux ouvertures remarquables sont situées aux extrémités du grand axe.

Au-dessus du sol actuel, ces ouvertures ont 8 m. 08 c. de largeur. Mais les fouilles ont fait découvrir, dans la partie inférieure, deux murs de 85 cent. d'épaisseur, qui la divisaient en trois passages : celui du milieu est de 4 m. 78 c., et les deux latéraux, chacun de 80 c. de largeur. Ces deux couloirs étroits communiquaient à la galerie intérieure pratiquée sous la deuxième série de gradins. Les murs, qui les séparent du passage principal, ne sont prolongés que jusqu'à 1 m. 85 c. derrière le parement de l'enceinte intérieure ; de sorte que ces portes présentaient intérieurement la largeur totale de

Rappelons, pour l'intelligence de ce qui précède et de ce qui va suivre, les dispositions générales de ces sortes d'édifices, d'abord construits en bois, puis en pierres à partir d'Auguste, et destinés aux combats d'hommes et d'animaux, devenus la passion dominante du peuple romain.

Les deux parties principales d'un amphithéâtre étaient, d'une part, l'Arène, ainsi nommée à cause du sable *(arena)* qu'on y étendait pour absorber le sang et rendre le sol plus assuré sous les pieds, et le *visorium*, nom que l'on donnait à l'ensemble des gradins, divisés en plusieurs étages ou *précinctions*, où s'asseyaient les spectateurs. Autour de l'arène régnait un fossé rempli d'eau, appelé l'euripe *(euripus)*, en arrière duquel s'élevait le mur du *podium* : le fossé et ce mur de médiocre hauteur mais armé de grilles et de pointes en fer, avaient pour objet de garantir les spectateurs des atteintes des bêtes féroces ; c'est autour du *podium* que se plaçaient les principaux personnages. Ensuite venaient les gradins, étagés depuis le *podium* jusqu'au sommet de l'édifice, et supportés par des voûtes circulaires *(fornices, concamerationes)*, formant galerie aux divers étages pour l'usage du public ; seulement, les voûtes les plus rapprochées de l'arène, véritables constructions souterraines, servaient à renfermer les bêtes destinées aux jeux, et, de là, leur nom de *caveæ* ou *carceres*. Outre la séparation en séries ou précinctions, l'ensemble des gradins, le *visorium*, se trouvait encore divisé en autant de coins *(cunei)* par une succession de petits escaliers qui permettaient à chacun de gagner sa place. On pénétrait du dehors dans

l'amphithéâtre, et on arrivait des galeries aux diverses précinctions, par de nombreuses ouvertures voûtées, appelées *vomitoria* ; aux extrémités du grand et du petit axe s'ouvraient les principales portes communiquant directement avec l'arène. Tout l'édifice était renfermé dans une haute muraille circulaire, plus ou moins décorée, et surmontée par des consoles percées de trous où s'adaptaient les poteaux servant à maintenir les cordes du *velarium* (la tente) qni protégeait les spectateurs contre les ardeurs du soleil.

Dans ce qu'on a déjà lu, au sujet de l'amphithéâtre de Fréjus, on reconnaît ces principales dispositions, modifiées toutefois, en ce qui concerne une notable portion du monument, par le parti qu'on avait pris de le construire, moitié en plaine, et moitié sur la déclivité d'une colline. Aux renseignements particuliers que nous ont fournis le texte de Girardin et le procès-verbal de la commission locale, nous allons joindre les détails plus abondants et les plus précis qu'on doit à M. Charles Texier.

Ce fut, avons-nous dit, en 1828 que cet habile architecte doublé d'un archéologue, élève-lauréat de l'Ecole des Beaux-Arts, arriva à Fréjus, avec une commission spéciale du gouvernement, et muni d'instructions rédigées par l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres. L'étude de l'Amphithéâtre lui avait été surtout recommandée ; le ministère de l'Intérieur pourvoyait aux frais des fouilles qu'il devait entreprendre, notamment, pour mettre à découvert le sol de l'arène : M. Texier se mit aussitôt à l'œuvre, et, avant la fin de l'année, il put envoyer à Paris un rapport sur ses

découvertes, dont il a composé, plus tard, le second des trois mémoires publiés seulement en 1849 dans l'un des recueils de l'Académie des Inscriptions. Nous ne pouvons donner ici qu'une courte et bien insuffisante analyse de ce travail qu'il faut lire en entier : nous laisserons le plus souvent la parole à l'auteur, nous permettant, toutefois, de condenser et de coordonner son texte, où l'on voudrait plus de concision et de méthode.

L'état de conservation dans lequel M. Charles Texier trouva encore l'Amphithéâtre, peut faire juger des nouvelles dévastations qu'il a eu à subir depuis les cinquante dernières années.

La partie sud (la moitié construite en plaine), dégagée de toutes parts, offre encore, dit-il, des restes assez importants : la galerie du rez-de-chaussée est conservée dans toute son étendue, ainsi que toute la première galerie. — Il ne reste plus de gradins que sur le côté sud : c'étaient de gros blocs de grès tirés des carrières des environs de la ville, et posés sur des massifs en moëllons de 50 cent. de hauteur, qui formaient des emmarchements dans tout le pourtour de l'arène. (2e *Mém.* pp. 212 et 216).

Avant d'aller plus loin, précisons l'orientation du monument. M. Texier l'a déterminée avec une rigoureuse exactitude. « Le grand axe, écrit-il, est orienté « nord-ouest, un quart sud-ouest ; » par conséquent, les deux moitiés de la construction elliptique, dans le sens de la longueur, doivent être désignées, en négligeant les fractions, par les mots de côté ***nord-est***, côté *sud-ouest*, et non point par ceux de ***nord*** et de ***sud***.

Voyons maintenant ce que dit M. Texier de la partie sud-ouest, la mieux conservée de son temps, et aujourd'hui encore relativement la moins dégradée.

La première précinction était formée par cinq rangées de gradins, au bas desquels se trouvait un passage pour circuler autour du *podium* ; dans la moitié sud-ouest, elle était desservie par 13 portes, qui communiquaient avec la galerie du rez-de-chaussée. Des marches élevaient le sol jusqu'à la moitié de la hauteur des gradins, qui eux-mêmes étaient entaillés pour servir d'escalier. Un mur de 1 mètre de hauteur séparait cette 1re précinction d'avec les supérieures. Le dernier rang de gradins était d'une largeur seulement égale à la moitié de celle des autres, parce qu'il n'était pas destiné à recevoir les pieds du spectateur placé au-dessus. Cette précinction était portée sur des voûtes qui suivaient la courbe de l'arène, et qui étaient, de distance en distance, reliées par des murs capables d'en retenir la poussée. On y remarque des conduits destinés à l'écoulement des eaux pluviales, qui étaient portées dans l'euripe.... On pouvait faire le tour de la moitié de l'arène dans ces corridors souterrains ; aujourd'hui, non-seulement ils sont comblés par les terres, mais encore il sont inondés. La 1re précinction se trouvait ainsi divisée en douze *cunei* ou loges destinées aux familles de distinction. Comme les gradins de pierre ont été enlevés, on ne saurait dire si ces loges étaient séparées par des barrières de bois ou de marbre, ainsi qu'on l'a remarqué dans quelques autres amphithéâtres.... Le corridor du rez-de-chaussée, qui communique avec les portes du grand axe, a 3 m. 23 cent. de large. Il dessert douze vomitoires du rez-de-chaussée, qui conduisent aux portes de l'arène. Il est à remarquer qu'une partie du vomitoire communiquait à un trumeau du mur de l'arène, afin que la foule pût se diviser en se plaçant. La hauteur de la galerie est de 4 mètres, à partir de l'imposte ; elle était dallée en grès houiller tiré de la vallée du Reyran (pp. 216 et 217).

Ces renseignements se complètent par ceux-ci qu'on rencontre trois pages plus loin :

Les escaliers qui desservent le 1er étage, étaient posés sur des voûtes rampantes dont il reste plusieurs traces. Les marches étaient en grès, posées sur les voûtes et scellées dans les murs d'échiffre. Comme les marches ont été enlevées dans tous les vomitoires, il n'est pas facile de reconnaître s'il y avait des paliers ; mais il est certain que la pente était très-rude, car les débris des marches que l'on retrouve ont au moins 30 cent. de hauteur. Les trois vomitoires à gauche de

découvertes, dont il a composé, plus tard, le second des trois mémoires publiés seulement en 1849 dans l'un des recueils de l'Académie des Inscriptions. Nous ne pouvons donner ici qu'une courte et bien insuffisante analyse de ce travail qu'il faut lire en entier : nous laisserons le plus souvent la parole à l'auteur, nous permettant, toutefois, de condenser et de coordonner son texte, où l'on voudrait plus de concision et de méthode.

L'état de conservation dans lequel M. Charles Texier trouva encore l'Amphithéâtre, peut faire juger des nouvelles dévastations qu'il a eu à subir depuis les cinquante dernières années.

La partie sud (la moitié construite en plaine), dégagée de toutes parts, offre encore, dit-il, des restes assez importants : la galerie du rez-de-chaussée est conservée dans toute son étendue, ainsi que toute la première galerie. — Il ne reste plus de gradins que sur le côté sud : c'étaient de gros blocs de grès tirés des carrières des environs de la ville, et posés sur des massifs en maçonnerie de 50 cent. de hauteur, qui formaient des emmarchements dans tout le pourtour de l'arène. (2e *Mém.*, pp. 212 et 216).

Avant d'aller plus loin, précisons l'orientation du monument. M. Texier l'a déterminée avec une rigoureuse exactitude. « Le grand axe, écrit-il, est orienté « nord-ouest, un quart sud-ouest : » par conséquent, les deux moitiés de la construction elliptique, dans le sens de la longueur, doivent être désignées, en négligeant les fractions, par les mots de côté *nord-est*, côté *sud-ouest*, et non point par ceux de *nord* et de *sud*.

Voyons maintenant ce que dit M. Texier de la partie sud-ouest, la mieux conservée de son temps, et aujourd'hui encore relativement la moins dégradée.

La première précinction était formée par cinq rangées de gradins, au bas desquels se trouvait un passage pour circuler autour du *podium* ; dans la moitié sud-ouest, elle était desservie par 13 portes, qui communiquaient avec la galerie du rez-de-chaussée. Des marches élevaient le sol jusqu'à la moitié de la hauteur des gradins, qui eux-mêmes étaient entaillés pour servir d'escalier. Un mur de 1 mètre de hauteur séparait cette 1re précinction d'avec les supérieures. Le dernier rang de gradins était d'une largeur seulement égale à la moitié de celle des autres, parce qu'il n'était pas destiné à recevoir les pieds du spectateur placé au-dessus. Cette précinction était portée sur des voûtes qui suivaient la courbe de l'arène, et qui étaient, de distance en distance, reliées par des murs capables d'en retenir la poussée. On y remarque des conduits destinés à l'écoulement des eaux pluviales, qui étaient portées dans l'euripe.... On pouvait faire le tour de la moitié de l'arène dans ces corridors souterrains ; aujourd'hui, non-seulement ils sont comblés par les terres, mais encore il sont inondés. La 1re précinction se trouvait ainsi divisée en douze *cunei* ou loges destinées aux familles de distinction. Comme les gradins de pierre ont été enlevés, on ne saurait dire si ces loges étaient séparées par des barrières de bois ou de marbre, ainsi qu'on l'a remarqué dans quelques autres amphithéâtres.... Le corridor du rez-de-chaussée, qui communique avec les portes du grand axe, a 3 m. 23 cent. de large. Il dessert douze vomitoires du rez-de-chaussée, qui conduisent aux portes de l'arène. Il est à remarquer qu'une partie du vomitoire communiquait à un trumeau du mur de l'arène, afin que la foule pût se diviser en se plaçant. La hauteur de la galerie est de 4 mètres, à partir de l'imposte ; elle était dallée en grès houiller tiré de la vallée du Reyran (pp. 216 et 217).

Ces renseignements se complètent par ceux-ci qu'on rencontre trois pages plus loin :

Les escaliers qui desservent le 1er étage, étaient posés sur des voûtes rampantes dont il reste plusieurs traces. Les marches étaient en grès, posées sur les voûtes et scellées dans les murs d'échiffre. Comme les marches ont été enlevées dans tous les vomitoires, il n'est pas facile de reconnaître s'il y avait des paliers ; mais il est certain que la pente était très-rude, car les débris des marches que l'on retrouve ont au moins 30 cent. de hauteur. Les trois vomitoires à gauche de

escalier qui conduisait de la grande porte du nord-ouest à la 1re précinction ; il se compose de cinq marches fort hautes.... Bientôt le dallage de la grande galerie, sous la porte, fut découvert. On remarquait, à droite et à gauche, dans le mur du *podium*, des arrachements ; en nettoyant le dallage, on découvrit de nombreuses traces de scellements, avec des trous pour des ferrures de portes ; des stries, marquées sur le grès, indiquaient qu'une lourde barrière s'était souvent mue sur ses pivots ; les débris trouvés dans la fouille, prouvèrent ensuite que chaque grande porte de l'arène était fermée par une barriere de marbre, qui s'attachait aux extrémités du *podium*. Cette barrière était formée de quatre parties, deux dormantes et deux mobiles : elle était retenue dans le dallage par des crampons en bronze, ainsi qu'il a été facile de le voir par le plomb resté dans les trous ; elle reposait sur un petit socle en grès, qui était de 4 centimètres de haut, taillé dans l'épaisseur des dalles.

Le sol s'abaisse suivant une pente moyenne de 3 c. par mètre. On mit à découvert par la fouille une partie de 4 m.50c. de largeur sur une longueur de 7 m. 80 c. ; à gauche de la porte, on déblaya une espèce de cellule irrégulière, qui avait cependant été fermée par une porte de métal : elle parait avoir été destinée à enfermer quelques objets relatifs aux jeux ou au service de l'amphithéâtre, comme les clefs des vannes, etc. La largeur de cette cellule, à son entrée, est de 2 m. 12 c. ; elle se termine en triangle. (pp. 226 et 228).

Relativement à la porte du petit axe, faisant face à la colline, M. Charles Texier ajoute les renseignements suivants à ceux déjà recueillis par la commission de 1817 :

La porte du sud-ouest, qui communique avec l'arène et avec la galerie du rez-de-chaussée, est aussi conservée en entier. Elle conduit à deux petits escaliers par lesquels on arrive sur les gradins (p. 215).

.... Dans la galerie qui conduit de la grande porte sud-ouest du petit axe à l'arène, on remarque, à droite et à gauche, deux salles basses dans lesquelles on pénétrait par des portes d'un mètre de large. Ces salles étaient destinées à recevoir les corps des gladiateurs et des animaux tués pendant le combat. Elles se fermaient par des portes de bronze dont on a retrouvé les scellements (p. 216).

Avant l'arrivée de M. Charles Texier, on ne connais-

sait nullement la porte correspondante, cachée qu'elle était sous un énorme amas de terres et de décombres, représentant les deux premières précinctions de la moitié nord-est de l'amphithéâtre ; tout ce qui dépassait la colline avait disparu ; la construction intermédiaire existait seule à l'état de ruine. Le nouvel explorateur dirigea de ce côté son plus grand effort.

Toute la partie nord-est de l'édifice, engagée dans la colline, ne s'élève, dit-il, qu'à partir de la galerie du 1er étage ; le reste était assis sur le rocher. Avant de commencer les fouilles, nous ne remarquâmes en cet endroit qu'une masse de terre en pente et couverte de broussailles, qui ne permettait pas de voir quelles étaient les dispositions des dégagements. Les murs des arcades portant des escaliers étaient eux-mêmes enfouis dans les décombres... (p. 213).

.... Toute cette partie est rasée au niveau du terrain (la plate-forme de la colline). On remarque que chaque vomitoire ascendant de la partie opposée communique avec un escalier descendant vers la galerie du 1er étage. Une partie des gradins, taillés dans le grès rouge, ont été détruits par suite de la décomposition de la roche ; mais le reste, qui était taillé dans la lave, a subsisté jusqu'à ces derniers temps (p. 222).

Les fouilles, très-longues et très-pénibles dans cette partie, eurent un plein succès, et produisirent des résultats inattendus, dont l'auteur rend compte en ces termes (en resserrant son texte, nous n'omettons rien d'essentiel) :

On découvrit (d'abord) une partie de la galerie du 1er étage cachée sous ses propres débris. La voûte s'était écroulée depuis bien des années, et avait formé un massif qu'on eut beaucoup de peine à enlever.... On dégagea cette galerie afin d'avoir un point pour fixer le sommet du petit axe.

En continuant la tranchée, on découvrit le sommet d'une voûte qui se prolongeait bien avant sous terre. Elle ne paraissait avoir aucune communication avec le dehors, et semblait seulement destinée à soutenir un escalier ou quelques gradins ; mais on remarqua que les angles des pieds-droits

étaient arrondis, ce qui parraissait indiquer un passage fréquenté. Des ouvriers furent placés sur la colline, dans la direction de la galerie que l'on cherchait : ils furent bientôt arrêtés par des masses de décombres provenant des parties supérieures de l'édifice, et par des pierres d'une grosseur et d'un poids énorme, qu'il était presque impossible de remuer. On fut obligé ne reprendre les travaux par la partie inférieure ; on découvrit des sommets de murailles, qui indiquaient une galerie taillée dans le rocher, parallèle à la courbe de l'arène. Les angles qui formaient les murailles étaient tous arrondis. Bientôt, on aperçut deux nouveaux embranchements, l'un se dirigeant vers l'arène, et l'autre vers la voûte à laquelle on travaillait depuis longtemps. On était déjà parvenu jusqu'au rocher ; dans l'intérieur de la galerie, on avait extrait plusieurs débris de gradins, des fûts de colonnes et des morceaux d'un entablement largement exécuté.... Enfin, on trouva la fin de la voûte horizontale ; mais on ne pouvait pas atteindre le sol.... Les ouvriers continuaient de dégager la galerie.... On fit tomber plusieurs débris énormes, parmi lesquels on reconnut deux fragments de doucine de 30 c. de hauteur, provenant de la partie supérieure de l'édifice ; une grande console percée, destinée à recevoir les mâts qui retenaient la *vela* ; plusieurs morceaux informes, et des débris de l'entablement dont on avait déjà trouvé les traces. Les travaux étant continués dans le haut et dans le bas de la galerie, permirent de mettre le sol à découvert.... Ensuite, on mit à jour un grand escalier, montant depuis la galerie jusqu'au sommet de la colline. Là était une porte qui communiquait directement avec la ville, et c'est par là qu'on arrivait à la 1re précinction du côté du nord-(est). L'escalier communique au rez-de-chaussée par trois embranchements, dont l'un conduisait dans l'arène, et les deux autres, à la 1re précinction.

On trouva des marches encore en place : quelques-unes paraissent avoir été restaurées peu de temps avant la destruction du monument, car elles sont intactes ; les autres sont fort usées. L'escalier devait être composé de 19 marches ; il conduisait à un point élevé de 5 m. 73 cent., ce qui donne une hauteur moyenne de plus de 28 c. pour chaque marche, attendu qu'il existe un palier qui rachète une pente de 23 cent.... Cette galerie n'est pas couverte par une voûte rampante comme toutes les autres ; elle l'est par deux voûtes horizontales qui s'élèvent avec la pente de l'escalier. La partie supérieure de la voûte s'étant écroulée, on fut obligé, pour la sûreté des ouvriers, de la faire étayer solidement.... Il est

clair, par ce qui précède, que l'amphithéâtre communiquait avec la ville au moyen de cette galerie. Toutes les autres portes conduisaient dans le corridor du 1er étage. En prolongeant la fouille dans la direction de l'escalier, on trouva de gros blocs de grès enclavés dans la maçonnerie, qui paraissent être des restes du mur d'enceinte de l'édifice. La galerie qui conduit dans l'arène, s'ouvre d'abord sur une porte menant à un autre escalier dont on trouve encore quelques marches en place ; mais cette partie est écroulée. (pp. 223-226).

Nous avons mentionné la fouille opérée sous la voûte de la grande porte du nord-ouest ; cette fouille fut approfondie en la poussant vers l'arène, mais les eaux souterraines, dont la présence avait été constatée par la commission de 1817, vinrent singulièrement compliquer le travail de M. Texier. Sur sa demande, M. le préfet maritime de Toulon envoya à Fréjus trois fortes pompes d'épuisement, ainsi que tous les ustensiles nécessaires. Elles furent placées, l'une, dans la large excavation dont nous venons de parler, l'autre, au fond d'une fouille de moindre importance, pratiquée en avant de la porte nord-est du petit axe, la troisième, en dehors de la porte du sud-ouest. Malgré le jeu constant de ces pompes, l'eau ne cessait d'envahir les ouvriers, obligés de travailler dans une boue liquide qu'on enlevait avec des seaux. M. Charles Texier a donné de ce phénomène une explication qui nous paraît entièrement plausible.

On commença, dit-il, à découvrir les eaux à 80 cent. au-dessous du sol actuel, dans les voûtes qui portent la 1re précinction : il y en avait toujours un volume considérable ne tarissant jamais ; cependant il est presque certain qu'aucune source ne venait alimenter l'inondation ; mais les terrains environnants, étant tous supérieurs au sol, même actuel, de l'amphithéâtre, les eaux se rassemblaient dans ce lieu ainsi qu'en un vaste réservoir. Comme le roc se prolonge au-dessous du sol de l'arène, les eaux, n'ayant pas d'écoulement, s'y con-

servent : une des causes majeures de cet état de choses sont les crues fréquentes du Reyran, pendant l'hiver. Les hautes eaux de ce torrent, qui s'élèvent fort au-dessus du sol actuel, franchissent une barre naturelle formée par un prolongement du rocher, et viennent se verser dans l'amphithéâtre. Là, étant privées d'écoulement et de moyen d'évaporation, elles séjournent constamment : dans les plus grandes chaleurs, on est certain d'en rencontrer à une grande profondeur (p. 230).

La grande fouille était parvenue dans le champ de l'arène ; on l'a continua, sur la gauche, le long du *podium*, et ici encore les efforts de l'habile explorateur amenèrent des constations aussi intéressantes qu'imprévues.

Cependant, ajoute-t-il, on ne connaissait pas encore la hauteur du *podium* ni le véritable sol de l'arène, quoiqu'on eût pu supposer qu'on en était bien près ; on ouvrit une tranchée dans la partie gauche de la fouille ; enfin, après des difficultés qui s'augmentaient avec l'étendue des travaux, on mit à découvert le pied du *podium*. On trouva, en place, de grands socles de marbre blanc, de 24 cent. d'épaisseur et d'une hauteur égale, retenus par des goujons de bronze dans un massif en grès dur sur lequel le *podium* est construit ; on trouva quatre de ces goujons en place dans une étendue de 6 mètres : ils entraient de 4 cent. dans les blocs de grès, perçaient de part en part les socles de marbre, et sortaient d'environ un décimètre, pour retenir en place les dalles de marbre, posées de champ, qui revêtaient le *podium* ; ce qui expliquait les nombreux débris de marbre que l'on a rencontrés. Le dallage est composé de grands blocs de grès dur de 1 m. 25 c. à 1 m. 30 d'épaisseur. Il est probable, si l'on en juge par ce qu'on a découvert, que tout le pourtour du *podium* est encore aujourd'hui environné de ses socles de marbre avec les goujons de bronze ; au-devant des scellements retrouvés, il y a encore un champ de 45 cent. de large, après lequel le dallage manque entièrement (p.229).

A la porte du nord-est, la fouille, également contrariée par les eaux, procura néanmoins quelques résultats qui méritent d'être relevés, en vue des conclusions qu'en tire M. Texier. Successivement, on retira deux blocs

de l'entablement portant architrave et frise, un chapiteau corinthien en pierre calcaire, quantité de débris de marbre informes, parmi lesquels plusieurs morceaux provenant des plaques de revêtement du *podium* et des autres parties du monument ; on y remarquait des traces de sciage, « ce qui confirme, fait « observer l'auteur, dans la pensée que toute la déco« ration de l'édifice a été enlevée pour être employée « ailleurs (1). »

Mais la remarque, nous pourrions dire la découverte la plus intéressante due à M. Charles Texier, est celle qui concerne le portique intérieur formant le couronnement de l'amphithéâtre de Fréjus, disposition qu'on ne rencontre point dans les amphithéâtres de Nimes et d'Arles, lesquels, il est vrai, possèdent, au rez-de-chaussée, un portique extérieur, destiné aux mêmes usages. Voici par suite de quelles observations l'auteur fut conduit à constater l'existence et à déterminer l'ornementation de cette galerie supérieure, entièrement disparue.

On avait ouvert plusieurs autres tranchées au dehors de l'édifice, pour chercher les traces du portique extérieur ; on n'abandonna ces fouilles qu'après s'être assuré que le portique n'avait jamais existé.... Mais, dans un amphithéâtre, il doit

(1) 2ᵉ *Mém.* pp. 226 et 232. — Au cours de son 3ᵉ mémoire, relatif aux matériaux qui figurent dans les constructions antiques de Fréjus, M. Texier revient sur le même sujet, en ces termes : « En général, il est « à remarquer que tous les revêtements de l'amphithéâtre avaient une « très-grande épaisseur ; aussi, dans un temps dont le souvenir est « perdu, avait-on établi un atelier de marbrerie dans ce monument pour « en employer tous les revêtements ; la grande quantité de recoupes « que l'on trouve dans les fouilles ne permet pas d'en douter. D'ailleurs, « on a rencontré des morceaux portant l'empreinte de plusieurs sciages, « ce qui paraît démontrer que quelques-unes des dalles de revêtement « ont été refendues pour être employées autre part. » (3ᵉ *Mém.* p. 257).

exister nécessairement un endroit pour mettre les spectateurs à l'abri en cas de mauvais temps ; aussi une observation plus attentive fit voir que cette disposition avait existé. Les blocs de grès, portant architrave et frise, furent examinés attentivement. On remarqua que l'entablement était tourné vers l'arène. Les morceaux de colonnes trouvés s'accordent bien, pour la dimension, avec cet entablement. Comme il n'existe plus que deux précinctions de gradins parmi les ruines de l'édifice, on ne saurait reconnaître les traces de la pose des colonnes; mais on est porté à croire que la partie supérieure de l'édifice était couronnée par un portique décoré de colonnes, sous lequel on se retirait lorsqu'il faisait mauvais temps. Cet étage offrait en dehors un attique, dans l'entablement duquel étaient posées des consoles; ces consoles étaient percées pour recevoir les grands mâts destinés à retenir la *vela*. Le portique se trouvait de plain-pied avec le haut de la colline, et servait d'arrivée à l'amphithéâtre du côté de la ville, ce qui donnait au monument un aspect régulier. Les morceaux d'entablement découverts dans les fouilles, ne sont pas les seuls qui aient été reconnus ; on en avait déjà trouvé beaucoup sur la colline même(pp. 233 – 234).

La difficulté presque insurmontable de lutter contre l'envahissement des eaux, décida, enfin, M. Charles Texier à abandonner ses fouilles. Outre les découvertes déjà signalées, elles avaient permis de constater d'autres particularités curieuses. Ainsi, du côté de la colline et au bas du second escalier écroulé dont il a été question, on trouva, dans la petite enceinte longitudinale qui, de la porte du nord-est, mène à l'arène, une conduite souterraine couverte par une plate-bande de grès et s'ouvrant sur une petite salle de 4 m. de longueur sur 2 m. 10 c. de largeur.

La pente de cette conduite, ajoute le texte, descendait rapidement vers la petite enceinte, dont le sol, composé d'un béton uni, avait une inclinaison du côté de l'arène. On déblaya, autant que possible, cette conduite, pour voir si elle n'allait pas rejoindre le canal de l'aqueduc ; mais on fut arrêté par des décombres et par des eaux. Cependant, un conduit vertical témoignait que ce canal était destiné à

l'écoulement des eaux pluviales. Cette disposition est différente de celle que l'on remarque de l'autre côté, parce que, les gradins n'étant pas portés sur des voûtes, l'euripe ne peut pas passer par-dessous. (p. 226).

Cette fouille du nord-est fit également reconnaître l'existence d'une ouverture souterraine, qui semblait se relier au canal d'écoulement dont on vient de parler.

En prolongeant la tranchée vers l'arène, on découvrit un puits, dont il fut impossible de trouver le fond, vu l'abondance des eaux qui en sortaient. Ce puits carré, situé dans la direction de la conduite, paraît avoir été destiné à recevoir les eaux de toute la partie qui est assise sur le rocher, pour leur donner issue hors de l'édifice. Soit que les terres sablonneuses, qui forment le sol dans cette partie, eussent plus facilement donné passage aux eaux qui s'infiltraient, soit qu'elles fussent réellement plus abondantes dans cet endroit, on les voyait sortir avec une grande impétuosité du fond de ce trou, et elles s'élevaient rapidement au niveau des eaux de l'échelle. Ce puits était défendu par une petite porte dont les scellements et les traces ont été mis à découvert. On trouva, en cet endroit, une grande pierre portant les traces d'une vanne qui avait dû fermer le canal d'écoulement. (p. 232).

Relevons encore, dans les deuxième et troisième Mémoires, quelques détails relatifs à la construction de l'Amphithéâtre. C'est à propos de ce monument, que M. Texier nous a déjà signalé (v. p. 380) le mode de bâtir « par encaissement, » c'est-à-dire, en assises de blocs de béton superposés, employé à Fréjus par les Romains. Les murs, ainsi construits, sont tous revêtus d'un parement en grès vert, extrait, nous apprend l'auteur, du pied des montagnes de Bagnols, grès qui avait fourni aussi « des morceaux d'appareil pour l'entablement. » Les gradins étaient en « grès de Fréjus. » Nous avons vu qu'on avait eu recours au grès houiller de la vallée du Reyran, pour le dallage des galeries et du pourtour de l'arène.

On aperçoit, dans la bâtisse, des séries de trous qui paraissent, au premier coup d'œil, n'avoir servi qu'à l'établissement des échafaudages dressés pour les besoins de la construction. M. Texier ne pense pas qu'ils aient eu cette unique destination ; le motif qu'il en donne, c'est qu'il eût suffit de les pratiquer à des distances doubles, tant en hauteur qu'en largeur : il fait ensuite observer que quelques trous traversent de part en part des murailles de 1 m. d'épaisseur, « ce qui n'était évidemment pas nécessaire pour la pose des boulins : » leur nombre ,dit-il enfin, « n'augmente pas « en raison de la hauteur du mur, il croît en raison de « son épaisseur ; il est même des murailles fort élevées « qui n'en sont point percées, tandis que des murs plus « bas en ont plusieurs rangées. » (2e *Mém.* pp. 220 et 221). Nous nous contentons de signaler cette anomalie, ne pouvant, pas plus du reste que M. Texier, en fournir une explication satisfaisante.

Les voûtes, comme toutes celles que nous avons déjà remarquées, sont construites en pierres brutes (ici grès et laves), « cimentées par un béton solide, composé de cailloux du Reyran, de sable et de chaux. » La plupart montrent encore, sur leur enduit intérieur, l'empreinte des planches ou madriers ayant composé les cintres placés pour leur construction. Toutes les impostes des voûtes formant galerie et des voûtes rampantes qui supportent ou abritent les escaliers, sont en briques de diverses dimensions. Les plus grandes, mesurant 45 cent. de longueur sur une largeur de 30 c.. sont timbrées du nom de CASTORIS, qui est celui du fabricant. A ce propos, on lit dans le 1er mémoire de

M. Texier (p. 192) une remarque qui doit prendre place ici : « Un tombeau, découvert il y a quelques « années, était couvert avec des briques marquées « du même nom ; on y a trouvé le squelette d'une « jeune femme qui portait entre les dents une médaille « de Septime-Sévère, circonstance singulière qui, si elle « n'est pas propre à donner l'époque de la fondation « du monument *(l'amphithéâtre)*, peut, au moins, « faire présumer que l'édifice est à peu près du temps « de cet empereur. »

Nous avons vu que les gradins du côté nord-est avaient été taillés dans le roc. Ils furent surtout détruits vers la fin du siècle dernier, lorsque, pour les nécessités du pavage de la grande route d'Italie, qui passe tout auprès, on établit une exploitation à la mine dans l'enceinte des arènes. M. Charles Texier pense qu'afin de donner à tout l'intérieur du monument un aspect uniforme, on avait revêtu les gradins, ménagés dans la roche, de blocs de grès blanc. « Ces blocs, « ajoute-t-il, dont quelques-uns ont été retrouvés dans « les fouilles, ont 2 m. 50 c. à 3 m. de longueur, sur « environ 70 cent. de largeur et 60 c. de hauteur ; ils « étaient reliés, en-dessous, par des queues d'aronde « en bois ; ceux qui se trouvaient au-devant des « portes, étaient entaillés pour servir d'escaliers. » (2e *Mém.* p. 222).

En ce qui concerne la décoration intérieure de l'Amphithéâtre, outre les plaques de marbre trouvées encore en place au pied du *podium*, et les nombreux débris provenant du revêtement de ce mur haut de 8 pieds qui circonscrivait l'arène, on recueillit, au milieu des

[illegible] également en marbre, [illegible] en avant de la porte [illegible] « Un autel de marbre, [illegible] a été trouvé dans la [illegible] un massif en maçon- [illegible] devaient se placer [illegible] c'est là qu'on célébrait [illegible] commencer les jeux. »

[illegible]

[illegible] consacre aux matériaux [illegible] en ces termes sur ce [illegible] portique qui couronnait [illegible] et les colonnes qui [illegible] de nombreux fûts [illegible]

— [illegible] les fûts de colonnes et des [illegible] l'amphithéâtre [illegible] et frise, en grès de [illegible] à part, a aussi été [illegible] est rentrante, d'où il suit [illegible] l'arène : on a donc [illegible] portique placé dans le [illegible] plus probable [illegible] portique extérieur pour [illegible] en cas de mauvais temps.

— [illegible] dans ce pays, l'a fait [illegible] propres à la décoration. [illegible] dans l'amphithéâtre [illegible] C'est une [illegible] qui n'est pas sans [illegible]

[illegible] deuxième mémoire [illegible] de Fréjus dont [illegible] sous les yeux du

[illegible]

lecteur. Souvent, dans ces travaux de restitution, l'imagination joue le principal rôle; ici, les déductions nous paraissent pleinement justifiées, et l'on conçoit qu'en s'adressant à l'Académie, de qui il tenait sa mission, l'auteur se félicite du *succès complet* de ses fouilles, qui l'a mis à même de présenter à la docte compagnie « une description et des plans de l'amphi- « théâtre dans son état primitif. »

Un seul point, ajoute-il, est conjectural, c'est la décoration du mur extérieur; mais ce point est de peu d'importance dans un édifice de ce genre, où la disposition est la partie principale et où les détails n'apprennent rien de nouveau. Il y a lieu de croire que le mur d'enceinte était décoré d'arcades, séparées par des pilastres doriques. Cet ordre du rez-de-chaussée soutenait un attique qui servait de soubassement à un grand mur portant les consoles....

On arrivait à l'arène par trois portes qui étaient fermées par de grandes barrières de marbre.... Les animaux étaient conduits dans l'Amphithéâtre par les portes du grand axe; les salles souterraines situées sous les gradins de la 1re précinction, servaient à les renfermer.... Chaque grande salle est séparée de celle qui la suit par une petite cellule ayant deux portes, sans doute pour y faire passer les animaux l'un après l'autre par le moyen de trappes. Ces salles souterraines ne règnent que dans la moitié sud-(ouest) de l'Amphithéâtre, l'autre moitié étant assise sur le rocher.

La porte Consulaire, ou porte nord-est du petit axe, était ouverte sur la colline : toute cette partie étant élevée au niveau du 1er étage, on arrive dans la galerie du rez-de-chaussée par le moyen d'escaliers descendants....

L'amphithéâtre de Fréjus était percé, dans sa circonférence, de 52 arcades : 3 mènent à l'arène, 22 dans la galerie du rez-de-chaussée, et le reste au 1er étage.

La galerie du rez-de-chaussée conduisait à la 1re précinction par 24 portes. Cette précinction, composée de 6 rangs de gradins, était, suivant l'usage introduit par Scipion, destinée aux premières familles de la ville, comme on le voit dans les amphithéâtres dont les gradins sont conservés.... Le *podium*, qui sépare la 1re précinction de l'arène, était revêtu de marbre blanc. Près des sommets des axes, il existait de petits escaliers qui allaient directement dans l'arène.

On arrive à la galerie du 1er étage par les 26 autres arcades conduisant à la 2e précintion, et par les 26 portes situées en face des escaliers : cette précinction est composée de 6 rangs de gradins.

Enfin, on arrive au corridor de la 3e précinction, qui est aussi desservie par 26 portes ; elle n'est composée que de 5 rangs de gradins.

De ce corridor, on va de plain-pied, au 3e étage, sous le portique qui règne tout autour de l'amphithéâtre. Il était soutenu par 156 colonnes de pierre blanche ; les chapiteaux étaient de l'ordre composite simple. Le mur (de fond) de ce portique portait les consoles destinées à soutenir la tente ; toute la toiture était en bois....

L'amphithéâtre de Fréjus pouvait contenir 9,095 spectacteurs ; car on a pour développement du gradin supérieur 256 mètres, et pour le gradin inférieur 172 ; ensemble, 428 mètres. La moitié, ou 214 m., donne une longueur moyenne pour les gradins, qui, au nombre de 17, produisent un développement de 3,638 mètres pour tous les gradins ; et, en supposant qu'un spectateur prenne 40 cent. de place, on a un nombre de 9,095 spectateurs. Si l'on suppose que le portique ait pu être occupé pendant la représentation, on pourra porter ce nombre à 12,000 pour le maximum. On trouve, par le même calcul, que l'amphithéâtre de Nimes contenait plus de 23,000 spectateurs ; il n'avait point de portique dans la partie supérieure, mais il avait 35 rangs de gradins. (2e *Mém.* pp. 336—39).

Depuis l'époque de la mission de M. Charles Texier, la dégradation de l'Amphithéâtre n'a fait que s'accroître, malgré d'assez grands travaux de consolidation exécutés, sur quelques points, en 1868. Voici dans quel état il se présente aujourd'hui.

Côté sud-ouest, vu de l'arène :

Sur la droite, près de la porte nord-ouest du grand axe, petite portion du *podium*, mis à jour par les fouilles de 1828 (seule fouille qui n'ait pas été entièrement comblée), conservant intact son parement en moëllons smillés, mais dépouillé de son revêtement de marbre : nous avons suivi, sur la gauche, le

podium à 40 cent. de profondeur, dans une longueur de 30 mètres.

En arrière, émergeant du sol remblayé, les sommets des voûtes des salles souterraines qui supportaient la 1re précinction ; leur série est interrompue par toute la largeur de la porte sud-ouest du petit axe donnant accès dans l'arène ; de chaque côté de cette entrée, cinq vomitoires, de peu de largeur, mènent de la galerie du rez-de-chaussée à la 1re précinction. On n'aperçoit plus que quelques traces de la maçonnerie portant les blocs de grès qui formaient les gradins : quatre blocs seulement sont encore en place. M. Texier a déposé tout auprès un fragment de l'entablement provenant du portique supérieur. Il avait également mis en évidence, sur le bord du chemin public qui traverse les arènes, l'une des consoles à corniche destinées à soutenir les poteaux de la *vela* : pour éviter son entière destruction, nous l'avons fait transporter dans la collection des Antiquités de Fréjus.

Les bâtiments parasites de l'ancien couvent des Dominicains, convertis en fabrique de roseaux pour les filatures, masquent entièrement la porte du sud-est, et empiètent sur toute la partie de l'amphithéâtre comprise entre cette porte et le troisième vomitoire s'ouvrant sur la 1re précinction.

Les murs latéraux de la galerie du rez-de-chaussée sont bien conservés. La voûte subsiste sur un tiers de la longueur totale ; les retombées des portions écroulées sont partout apparentes. Près de la porte nord-ouest du grand axe, une fouille nous a montré le pavage de

la galerie, qui, dans cet endroit du moins, n'est point en grès houiller, mais en briques carrées de 25 centimètres de côté.

Pour pénétrer du dehors dans cette galerie, en face de la porte du petit axe qui conduit à l'arène, on trouve trois arcades dont les voûtes, très-rapprochées, traversent toute la construction supportant les deux précinctions supérieures. Les autres ouvertures, par lesquelles on arrivait de l'extérieur dans la galerie, sont plus espacées ; elles ne correspondent point avec les vomitoires qui conduisent aux gradins de la 1re précinction, mais avec l'entre-deux qui les sépare, disposition adoptée, sans doute, pour rompre la force du courant d'air.

Dans la galerie qui régnait au 1er étage, et soutenait les gradins de la 2e précinction, il ne reste que des portions de la double muraille, laquelle a retenu, dans la partie sud, la naissance et quelques retombées de la voûte aujourd'hui écroulée.

Il ne subsiste rien, on le sait, de la 3e précinction, ni du portique supérieur.

Le monument ayant été totalement dépouillé de sa façade extérieure, cette moitié bâtie dans la plaine apparaît, du dehors, comme une masse arc-boutée par les murs de refend qui encadraient les ouvertures en couloir des divers étages, et font l'effet de grands contreforts. C'est entre ces murs qu'étaient construits les escaliers conduisant à la galerie du 1er étage, d'où l'on arrivait à la 2e précinction, et, de là, au portique et à la 3e précinction : un double cordon de briques marque partout la naissance des voûtes rampantes, presque toutes disparues, sur lesquelles les marches étaient établies.

Côté du nord-est :

Cette seconde moitié de l'Amphithéâtre n'offre aucun vestige des salles souterraines voûtées qui, du côté opposé, soutenaient les gradins de la 1re précinction. Rien, pareillement, du *podium* ; mais il est indubitable qu'il se trouve sous les terres amenées de la collline.

La galerie du rez-de-chaussée n'existe qu'à l'état de tronçon, dans le voisinage de la porte sud-est du grand axe ; là, se voient deux petites salles voûtées dont la destination est inconnue. Plus loin, la roche a dû naturellement servir d'appui au reste des gradins de la 2e précinction.

Assis sur le rocher volcanique, se développe, dans toute sa longueur, le mur de fond de la galerie du 1er étage, qui donnait accès à la 2e précinction ; ce mur est percé de onze moyennes arcades, dont huit ont éte fort habilement restaurés. Quatre autres, plus larges, apparaissent à l'étage supérieur ; c'est ce qui reste des ouvertures qui conduisaient les spectateurs, venant de la ville, à la 3e précinction.

Au centre, se trouve l'ensemble de constructions que nous avons désigné sous le nom de *porte consulaire*. Depuis les fouilles de M. Charles Texier, cette partie, exposée à des éboulements continuels de terres et de menus matériaux, avait fini par s'encombrer de nouveau. Nous l'avons déblayée entièrement, et l'on peut reconnaitre, dans leur intégrité, la portion inférieure de l'escalier descendant de la colline, dont il reste encore en place sept grandes marches parfaitement conservées ; la voûte horizontale qui les protège ; la petite plate-forme, ménagée en avant de l'escalier qui

conduisait dans l'arène, et les deux couloirs coudés menant aux gradins de la 1re précinction.

Le lecteur trouvera dans la première des planches qui accompagnent notre plan de l'antique *Forum Julii*, une coupe sur une ligne marquée A B au plan, qui lui fera bien comprendre la disposition de l'ensemble des gradins (le *visorium*), celle des galeries qui les supportaient, et l'agencement des escaliers qui desservaient les précinctions supérieures : la note explicative, mise en avant des planches, contient toutes les indications nécessaires à l'intelligence de cette figure.

Nous terminerons cet article par une question souvent reproduite. L'amphithéâtre de Fréjus a-t-il servi pour des naumachies, dans lesquelles des galères, montées par les gladiateurs, représentaient des combats nautiques ? En l'état, et jusqu'à des fouilles plus complètes, il y a tout lieu de croire que ce n'est point ici que les Romains se procuraient ces sortes de spectacles, qui paraissent avoir eu lieu dans les amphithéâtres de Metz et de Saintes.

Construction attenante au rempart. — En quittant l'Amphithéâtre par la porte du sud-est, et en pénétrant dans le terrain destiné à devenir la gare du chemin de fer des Vaux, on aperçoit, adossée au talus qui marque la place de l'ancien rempart, une ruine dont le seul M. Victor Petit a dit un mot. Au cours de sa promenade en dehors de l'enceinte romaine, après avoir constaté, aux environs de l'amphithéâtre, la démolition, alors récente, de la muraille antique sur une notable étendue de sa longueur, il ajoute : « Toutefois on peut encore, « en suivant la base d'un pli de terrain dépendant

« de la butte du Moulin-à-Vent (propriété Bellissime), « remarquer quelques vestiges de constructions dont « voici le plan. C'est là, selon toutes les probabilités, « le soubassement d'un édifice isolé, démoli depuis de « longues années. » (p. 12).

Le dessin de M. Victor Petit ne donne pas une idée suffisamment juste de ce qui se voit sur ce point, indiqué y sur notre plan. La construction, longue seulement de quelques mètres, présente une muraille en assises de moëllons régulièrement taillés, derrière laquelle existe un vide délimité par deux murs latéraux, et qui paraît avoir été plutôt un bassin ou réservoir qu'une chambre d'un édifice quelconque. Les niches plaquées contre cette muraille, et que le croquis de M. Petit semble confondre avec la bâtisse antique, sont de simples coquilles d'abri, comme on en trouve dans plusieurs jardins, établies là pour protéger de jeunes plants d'orangers. Sur la droite, se montrent les vestiges d'une muraille plus épaisse, indiquant que la construction primitive se développait en avant du rempart. Tout auprès, se trouve l'ouverture d'un canal voûté, sortant du massif de la colline et assez haut pour suffire au passage d'un grand volume d'eau. S'il nous fallait absolument assigner une destination à ce petit ensemble, nous en ferions le point d'arrivée de l'embranchement de l'aqueduc dont parle M. Charles Texier (v. ci-dessus, pp. 629—32), et nous placerions, dans l'espèce d'hémicycle formé par la courbe du rempart et par un mur droit dont on voit quelques traces à la partie inférieure du terrain, le lieu où pouvaient se faire les naumachies. Nous n'avons pas besoin de dire avec

quelle réserve nous nous laissons aller à produire une semblable explication.

Les Thermes. — A plusieurs reprises, il a été question de ces bains publics, qui se voient au sud-ouest de la ville. Pour s'y rendre (ceci à l'adresse des étrangers), on traverse la voie ferrée, au second passage-à-niveau établi sur l'emplacement de l'une des portes de l'euceinte du XV[e] siècle, dite *Porte de la Clède*, et, après avoir longé le revêtement romain de la Butte Saint-Antoine jusqu'au pont du canal des Moulins, on prend, sur la droite, le chemin qui conduit au confluent du Reyran et de l'Argent; un parcours de 700 mètres vous amène à un massif de constructions de tous âges, appelé la Ferme de Villeneuve; c'est là qu'était le principal établissement balnéaire des Romains à Fréjus.

Chose singulière! Girardin, si exact, si soigneux en ce qui concerne l'examen et la description des antiquités de son pays, n'a point reconnu aux ruines placées sous nos yeux, et souvent masquées, il est vrai, par des constructions parasites, les caractères indéniables d'un grand établissement thermal. Uniquement frappé par la configuration circulaire de l'une des moindres parties de l'édifice, décorée de niches à l'intérieur, il n'y a vu qu'une sorte de *panthéon*, toutefois bien exigu, dont la masse des autres bâtiments aurait formé les dépendances; aussi a-t-il compris l'édicule en question dans son chapitre consacré aux *anciens Temples* de Forum Jlii.

Il y a encore, dit-il, à six ou sept cents pas de la ville, sortant par la porte de la Clède pour aller vers la rivière

d'Argent, les débris de beaucoup de bâtiments, sur lesquels on a construit la ferme de Villeneuve, qui est un domaine considérable appartenant à M. de Suffret, juge de notre ville, et lieutenant du siége de notre Amirauté (1). La tradition nous apprend qu'il y avoit un Panthéon dans ce lieu-là : et en effet, on y voit une rotonde à demi ruinée, avec plusieurs petites niches, où étoient, sans doute, placées toutes les divinités qu'on adoroit dans le pays (t. I, p. 61).

Cependant dès 1630, un siècle auparavant (on sait que la publication de l'abbé Girardin est de 1729), sur un dessin à lui envoyé de Fréjus, l'illustre Peiresc n'avait pas hésité à assigner à l'ensemble des constructions romaines dont il subsiste encore de si grands restes, leur véritable destination. Il en avait dressé lui-même un plan, qui figure dans l'un de ses portefeuilles conservés au cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque-nationale. Ce plan, annoté de sa main, a été publié en 1757 par Bernard de Montfaucon, dans le troisième volume de son Supplément ; celui-ci l'accompagne d'une notice que nos devanciers ont négligée ou n'ont pas connue, et que nous nous empressons de reproduire ici.

Fréjus étoit une ville que son port rendoit anciennement très-considérable : il y avoit des Thermes dont M. de Peiresc a fait lever le plan et le profil. Nous donnons ici ce plan ; pour ce qui est du profil, ce n'étoient plus queq uelques pans de murs qui ne pouvoient rien apprendre.

On ne pouvoit apporter plus de précision, pour avoir les choses exactement, que M. de Peiresc en apportoit. Comme il ne pouvoit être présent partout, il demandoit des mémoires et des plans sur les mêmes choses à différentes personnes, pour les comparer ensemble, et prendre plus sûrement son parti. Cela paroît dans son manuscrit qui est à présent à la Bibliothèque du Roi, où l'on voit l'Arc d'Orange dessiné cinq ou six fois par différentes personnes.... De ce même manuscrit

(1) Aujourd'hui propriété de M. Gavot, vice-président du tribunal de Nice.

nous avons tiré ce plan des Thermes : M. de Peiresc y a fait quelques corrections, qui font voir qu'il n'étoit pas entièrement content de ce dessin : il vouloit, en tout, la dernière exactitude. Il a marqué à peu près la longueur et la largeur sur chaque partie des bains, et il les marque par *pans* ou *palmes* : la palme fait les trois-quarts d'un pied. Suivant son calcul, les Thermes, dans leur plus grande longueur, en y comprenant l'épaisseur des murs, ont 250 palmes, qui font 187 pieds, c'est-à-dire 31 toises, à quelque petite chose près. M. de Peiresc, qui ne regardoit pas ce plan comme fait avec la dernière exactitude, n'a pas aussi marqué les mesures avec toute la précision possible ; il marque toujours rondement tant de palmes, sans jamais mettre ni pouces, ni quart, ni demi. Ces thermes avoient donc, en leur plus grande longueur, 31 toises, et en leur plus grande largeur, la moitié de la longueur.

Il n'est pas aisé de dire à quoi servoient toutes ces parties des Thermes. Il s'en falloit bien que tous les thermes et tous les bains fussent de la même forme ; ils varioient selon le caprice ou la volonté de ceux qui les bâtissoient. La grande pièce, longue et carrée, au milieu de laquelle M. de Peiresc a mis *balneum*, étoit apparamment le bain pour le commun des gens. La pièce ronde, qui a dans son circuit quatorze petites niches, pouvoit être le bain des gens de qualité, qui se mettoient chacun dans sa niche. Ces trois qu'on voit autour de la chambre pouvoient être la place des cuves d'eau chaude, d'eau tiède et d'eau fraîche, qu'on faisoit couler suivant le besoin. Cette chambre qui a l'inscription *tessellatum*, écrite par M. de Peiresc, étoit peut-être le *frigidarium* ou la chambre fraîche ; celle qui est de la même grandeur étoit le *tepidarium* ou la chambre tiède, et la suivante la chambre chaude qu'on appeloit aussi *concamerata sudatio* ; c'étoit là où l'on prenoit la dernière disposition pour les bains. A côté du grand bain, il y a deux chambres longues qui pouvoient être l'*eleothesium* ou la chambre des vases d'onguents et de parfums dont on se frottoit après le bain. Le grand espace qu'on voit après les bains, jusqu'au mur opposé, étoit le lieu où l'on exerçoit la jeunesse à la palestre, à la lutte et autres jeux. Il y en avoit dans les thermes, et les trois chambres, qui les terminent de ce côté, étoient destinées pour s'y retirer après les exercices.

Voila tout ce qu'on peut dire, à mon avis, de plus vraisemblable touchant ces thermes ; ce que j'en ai dit est fondé sur l'usage que les anciens faisoient de ces bâtiments. Si l'on

avoit examiné les choses sur les lieux mêmes, on pourroit peut-être parler plus sûrement. (*L'Antiquité expliquée*, (*Supplément*); Paris 1757, t. III, p. 167).

Nous reviendrons sur cette destination assignée par Montfaucon aux diverses salles ou pièces de l'édifice : contentons-nous de remarquer que, dans sa légende explicative, la pièce ronde, le Panthéon de Girardin, devient la partie des thermes réservée aux baigneurs de distinction.

Les archéologues chargés, en 1803, de procéder aux fouilles dont nous avons si souvent parlé, concentrèrent leur attention sur cette construction circulaire, beaucoup moins ruinée alors qu'elle ne l'est aujourd'hui. Avant de mettre sous les yeux du lecteur le résultat de leurs investigations, nous transcrirons ces quelques lignes consacrées, par le rapporteur, à l'ensemble des ruines qu'on voit à la ferme de Villeneuve.

Cette ferme est située à un quart-d'heure de la ville, vers le sud-ouest, et construite, presque dans son entier, sur d'anciens bâtiments. Une esplanade carrée, environnée de murs épais, dont on peut suivre les fondements des trois côtés, précédait l'édifice principal, et lui servait sans doute d'avenue. La partie méridionale consiste en une suite de voûtes très-longues, qui communiquaient les unes aux autres dans tous les sens, et formaient un corps de logis; elles sont, en général, très-bien conservées : à l'extrémité, vers l'ouest, il existe un canal voûté, qui a 1 mètre de large sur 1 m. 70 c. de haut, et semble avoir été destiné à conduire des eaux, ou à offrir une communication cachée. Tous ces bâtiments occupent un espace considérable; et, en suivant avec exactitude les fondations dont on voit les vestiges, on se convaincra facilement que ce lieu était autrefois un édifice important. (*Rapport - Villeneuve*, p. 46).

Lorsque les fouilles furent commencées sur ce point isolé, on n'y distinguait qu'un reste de muraille sémi-

circulaire, présentant, dans son épaisseur, six petites niches comprises entre deux plus grandes. La première pensée des commissaires, préoccupés du texte de Girardin, fut que c'était bien là un temple, et que les cavités signalées n'avaient pu être destinées qu'à recevoir les statues des divinités honorées dans ce lieu. « Tout disent-ils, concourait à prouver que la rotonde « était un panthéon : les bâtiments environnants pou- « vaient être la demeure des prêtres, ou tout autre « établissement religieux : ils pouvaient être égale- « ment la maison de campagne d'un homme riche ou « puissant, qui, en raison de son éloignement de la ville, « y avait fait construire un petit temple. » Toute la partie inférieure du monument était enfouie sous terre : l'inspection des lieux, ajoutent les commissaires, pouvait faire présumer que jamais le sous-sol n'avait été exploré : les travaux furent commencés, et voici l'énumération des particularités successivement mises à jour.

Après avoir creusé environ 35 centimètres, on trouva un degré circulaire, qui avait à peu près la même hauteur et la même largeur ; un second degré se présenta et fut suivi d'un troisième, après lequel on parvint au fond, c'est-à-dire, à une circonférence de 3 mètres de diamètre, recouverte d'un ciment très-fin et très-dur : il paraît que les degrés avaient été autrefois couverts de plaques de marbre, car on en trouva quelques débris.

Lorsque tout cet espace fut déblayé, on désira savoir si cette rotonde, parfaitement régulière, se trouvait isolée, et on suivit les fondations environnantes (1). On attaqua les points où elles étaient les plus saillantes, et on découvrit une ouverture assez large et demi-circulaire, à l'extrémité de laquelle se trouvait un canal, qui conduisait à un bassin exactement rond, de 1 mètre 50 c de diamètre, enduit d'un ciment très-fin, comme le sol de la rotonde, et à-peu-près au même

(1) Le rédacteur renvoie, par des lettres que nous supprimons, à un plan joint à son rapport

niveau, c'est-à-dire, à 1 mètre de profondeur. L'ouvrier employé dans cet endroit, ayant entendu résonner sa bêche, on en conjectura qu'il pouvait y avoir un double plancher, et en effet, on en trouva un second à 1 décimètre du premier; mais, à l'instant, il fut couvert par un volume assez considérable d'eau. Notre première idée fut que cette rotonde pouvait être tout simplement une salle de bains, et que cette eau pouvait fort bien y être conduite de la rivière d'Argens par un canal souterrain. Mais, comme rien ne put constater à nos yeux l'existence de ce conduit, nous en vinmes à conclure que ces eaux y étaient venues, en cherchant leur niveau à travers les terres, d'un ruisseau voisin, ou même de la rivière qui n'en est guère qu'à un demi-kilomètre.

Il était à présumer que ce bassin n'était pas le seul; et nous en trouvâmes effectivement trois autres systématiquement disposés, mais inégaux entre eux par la forme et la grandeur.

Le bassin, qui se trouve au-dessous de la grande niche, est d'une forme ovale; le suivant est rond, à la vérité, mais d'un diamètre beaucoup moindre que le premier : le bassin suivant est le seul conforme au premier. Mais tous ont la même profondeur, et semblent destinés à recevoir de l'eau. Il est à remarquer qu'ils se trouvent situés aux quatre coins d'un mur carré dont les fondements subsistent encore, et embrassent toute la rotonde.

Dans ces différentes fouilles, on n'a rien trouvé de remarquable, si ce n'est un petit morceau de succin long de 6 centimètres, épais de 5, et en forme de spirale : il était couvert d'une espèce de pellicule argentine, qui s'en allait en poussière à mesure qu'on la touchait. Cet enduit n'étant formé par aucun métal, nous pensâmes que c'était une décomposition de nacre que les anciens savaient préparer et employer aux mêmes usages que nos feuilles d'or et d'argent. Mais, après un examen plus approfondi, nous ne tardâmes pas à nous convaincre que cet enduit n'était autre chose qu'un verre fin que sa qualité intrinsèque, le laps de temps, le défaut d'air, ou quelque cause active, mais cachée, avaient décomposé et réduit à des feuilles tellement minces que, n'ayant aucune consistance, elles se détachaient au moindre contact. Cette opinion fut bien plus clairement démontrée lorsqu'on eut trouvé, quelques jours après, une petite bouteille absolument dans le même état. Quoi qu'il en soit, il paraît vraisemblable que ce morceau de succin faisait partie de quelque ornement destiné à la toilette des dames, ou à servir de jouet aux enfants. (*Rapport*, p. 49).

Au fur et à mesure que se produisaient ces découvertes, l'assertion de l'abbé Girardin perdait de son autorité sur l'esprit, d'abord prévenu, des membres de la commission, et ils en vinrent à conclure, non sans quelques réserves, que la rotonde déblayée par leurs soins pouvait bien être une salle de bains ; toutefois, ils n'étendent point leur conclusion à l'ensemble du grand édifice placé sous les yeux.

Le résultat de nos recherches dans la ferme de Villeneuve a donc été, disent-ils, de faire connaître, dans son entier, l'édifice que Girardin, fondé sur la tradition, désigne comme un panthéon. Ont-elles confirmé cette manière de voir ? C'est ce qu'il serait assez difficile de décider. Cependant il faut convenir que l'inspection des lieux semble décider le contraire ; et, parmi les édifices connus sous ce nom, il n'en est aucun qui ait la même distribution que celui-ci. Dira-t-on que les deux grandes niches étaient destinées aux dieux principaux, et que les six petites, qui en supposent beaucoup d'autres, étaient pour les divinités inférieures? Mais, dans ce cas, à quoi servaient les quatre bassins? Quelques personnes ont prétendu que cette rotonde et ses dépendances pouvaient être une manufacture quelconque ; mais, pour soutenir cette opinion, il faudrait que quelques indices annonçassent à quoi elles avaient pu être employées ; et, une fois l'emploi déterminé, on pourrait discuter les raisons qui se présenteraient pour ou contre cette conjecture. L'idée la plus simple qui se présente est que cette rotonde était une salle de bains, et sa situation à l'extrémité des bâtiments vient l'appuyer fortement. Le bassin du milieu était destiné à un réservoir d'eau froide. Sur deux des points étaient des baignoires particulières ; les deux autres creux servaient, l'un à placer le fourneau, et l'autre renfermait l'étuve pour se parfumer : les niches étaient faites pour décorer la salle, ou contenir des objets utiles. Tout se trouve expliqué au moyen de cette supposition.... Quoi qu'il en soit, nous sommes bien loin de donner ces idées comme certaines. Nous les avons émises parce que nous les avons cru raisonnables et qu'il ne s'est présenté à notre esprit aucune objection propre à les détruire. C'est aux personnes versées dans l'étude des antiquités, qu'il appartient de prononcer en dernier ressort (pp. 53 — 54).

M. de Villeneuve et ses collègues, on le voit, ne connaissaient point les précieux manuscrits de Peiresc, et semblent avoir ignoré la notice et le plan insérés par Montfaucon dans son supplément. Tel paraît également avoir été le cas de M. Texier ; c'est donc de lui-même, vingt-cinq ans après, qu'il détermina l'affectation de l'ensemble et de quelques détails du monument qui nous occupe, et nous devons, par conséquent, lui en faire encore un mérite.

Les Thermes, dit-il, situés hors de l'enceinte des murailles, se trouvaient sur le bord de la mer.

L'étendue des bâtiments qui existent encore, parait comprendre la totalité de l'ancien édifice. Les champs environnants n'offrent aucune trace de ruines, et on remarque toutes les dispositions nécessaires dans un édifice de ce genre.

La partie la plus endommagée est la salle qui précède la piscine (*apodyterium*): on y arrivait par trois arcades dont les arrachements subsistent encore sur le mur du fond. A droite et à gauche étaient des salles pour des bains particuliers; les réservoirs occupaient des cellules ménagées dans les cintres; l'eau descendait par des conduits placés dans l'intérieur de la muraille. Les deux salles carrées, dont les voûtes et les stucs sont encore en bon état, paraissent destinées au même usage.

Du vestibule on passe dans la piscine, dont le bassin est comblé et existe encore en entier. On descendait dans l'eau par deux escaliers qui se trouvent aux extrémités. La grande niche, qui est au milieu, était destinée à ceux qui voulaient assister aux exercices. La piscine était alimentée par un grand réservoir placé à l'extrémité de la salle, et les eaux s'écoulaient par un canal, qui se voit immédiatement au-dessous. Tout l'intérieur du *labrum* est encore couvert d'enduits qui ont été peints. La voûte, en plein cintre, a été démolie.

De là on passait, par un conduit tortueux, dans le *spheristerium*, qui servait en même temps d'étuve. Les fourneaux étaient placés dans une salle voisine, et l'eau, en vapeur, arrivait par des conduits situés au fond des grandes niches. Un bassin circulaire, placé au milieu, était rempli d'eau chaude à l'usage de ceux qui ne se contentaient pas de la vapeur. Les douze niches que l'on trouve encore à l'entour de

la salle, étaient trop petites pour que les baigneurs pussent s'asseoir dedans ; il est probable qu'elles étaient destinées à recevoir des réchauds pour chauffer la salle ou pour brûler des parfums. La voûte est entièrement démolie ; mais, d'après les indices, la salle était couverte par un grand cône percé au sommet et fermé par le *laconicum*. C'est la même disposition que celle du *spheristerium* trouvé dans les thermes de Pompéi, et dont la voûte conique, encore existante, sert à confirmer cette conjecture : on y voit de même le bassin, avec les marches et les trois grandes niches servant à prendre les bains de vapeur.

Il est impossible de deviner par quel moyen les eaux étaient conduites dans le réservoir ; un trou carré, qui se trouve à la voûte, est le seul endroit par où elles pouvaient y pénétrer. Si ce réservoir était destiné à contenir les eaux venant de l'aqueduc, il fallait qu'elles fussent apportées par des conduits souterrains qu'aujourd'hui on ne peut découvrir. (1er *Mém.* p. 190).

Nous nous sommes déjà expliqué (pp. 573—577) sur cette assertion de M. Texier, plaçant les Thermes au bord de la mer. Nous en dirons encore un mot, après avoir procédé à une description méthodique du monument qui n'a point été faite. Notre première planche est, en grande partie, consacrée aux thermes de Fréjus: nous en fournissons un plan (figure N° 1) dressé sur les lieux, en tenant compte des travaux de M. Charles Texier, et en utilisant la gravure de Monfaucon d'après Peiresc. Qu'on nous permette un court préambule.

D'abord, on ne donna le nom de thermes *(thermæ)* qu'aux bains d'eau chaude ; dans la suite, ce nom, concurremment avec ceux de *balnea, balneæ,* fut appliqué à tous les établissements où l'on prenait, à la fois, des bains d'eau froide et d'eau chaude, et aussi des bains de vapeur. Dans les provinces, comme à Rome, le bain était entré dans les habitudes, au point que patriciens et plébéiens se baignaient plusieurs fois par jour ; et,

pendant que les empereurs luttaient de magnificence dans la construction et la décoration des thermes de la métropole, les gouverneurs provinciaux, les villes, elles-mêmes, bâtissaient sur de moindres proportions, mais encore avec un grand luxe, de semblables monuments. Des thermes de Rome, il ne reste que des ruines informes. En Gaule, on cite les thermes d'Aix en Provence, de Bourbon, de Néris, et les Bains-Julien qui se voient à Paris ; mais, sauf pour ces derniers, il est presque impossible de suivre leurs traces. Les bains publics de Fréjus sont, avec les thermes de Julien, les seuls spécimens, un peu complets, de ces établissements qui tenaient tant de place dans la vie romaine ; toutefois, quant aux détails, la construction que nous allons décrire offre encore plus d'intérêt que l'édifice parisien.

Notre plan représente les Thermes dans leur plus grand développement nord et sud. La façade était tournée vers l'est. C'est de ce côté, en avant de l'entrée de la pièce principale (lettre *U*), que se trouvait l'avant-salle dont parle M. Texier, l'*apodyterium* des Grecs, où l'on pénétrait par les trois arcades dont il croit reconnaître les traces, et où les baigneurs quittaient leurs vêtements, ce qui avait fait donner par les Romains à cette partie le nom de *spoliatorium*. Il n'en reste rien.

La destination des trois pièces situées sur la droite et communiquant entre elles, est difficile à préciser. Les deux plus au nord, servent aujourd'hui à remiser les charrettes et les tombereaux de l'exploitation. On s'introduit, en venant de Fréjus, dans la salle *R* par une grande brèche, pratiquée dans la muraille. Mais,

une fois entré, on trouve immédiatement à sa gauche une porte antique de 1 mètre de large et haute de 1 m. 50 c., qui ouvre, à présent, sur la campagne, et peut-être établissait une communication avec des dépendances depuis longtemps disparues. Cette salle mesure 5 m. 35 c., sur 5 m. 20. La voûte est encore entière ; le pavé est un béton fin, solidement cimenté, qu'on rencontre à une faible profondeur. En face de la porte, on en remarque une autre, celle-ci en forme d'arceau, et s'ouvrant, à l'ouest, sur l'espace vide figuré au plan. Puis viennent deux fenêtres, peut-être deux niches ou armoires, se faisant face et allant en se rétrécissant dans l'épaisseur des murs, revêtus d'une partie de leur enduit en stuc.

Maintenant, à quel usage était affectée cette salle? Le plan de Peiresc la désigne par le mot de *tessellatum*; Montfaucon en fait le *frigidarium*, lieu consacré au bain froid, et M. Texier croit que cette salle et les deux suivantes, de même que celle ou celles qu'il suppose avoir existé à gauche de l'entrée de la grande piscine, servaient à des bains particuliers. Cette destination, tout-à-l'heure nous dirons pourquoi, doit être attribuée à la salle *T*. Quant à celle qui nous occupe, dans l'incertitude où nous sommes, faute de vestiges suffisants, en ce qui concerne l'existence en avant des bâtiments d'un vestibule où l'on déposait les vêtements, nous serions tenté d'y voir la véritable pièce d'entrée, le *spoliatorium*. En effet, cette salle est la plus rapprochée de la ville, et la brèche, qui se présente à vous en arrivant de ce côté, peut très-bien avoir fait disparaître les montants et le cintre de la porte principale existant là dans l'antiquité.

Dans ce cas, la salle suivante *S* serait l'*eleothesium* des grecs, l'*unctuarium* des Romains, où l'on se faisait oindre d'huile et d'essences, avant comme après le bain. Montfaucon y place le *tepidarium*, chambre chauffée, qu'on traversait à pas lents, en sortant du bain tiède pour se rendre au bain froid. Cette salle, à-peu-près de la même grandeur que la précédente, avec laquelle elle communiquait par une porte devenue une brèche agrandie, montre une seconde porte percée dans sa paroi occidentale, en regard d'une cavité à pans évasés, semblable à celles qu'on remarque dans la salle *R*. La voûte est encore entière, et les murs ont conservé une partie de leur stuc.

De là on pénétrait, dans la salle *T*, par une porte qui a également disparu avec un très-grand pan du mur de séparation, remplacé par une muraille toute moderne. La configuration de cette pièce, mesurant 8 m. 50 c. de longueur sur une largeur de 7 m. 50, mérite plus d'attention. Le plan reproduit les nombreux angles rentrants et saillants dessinés par ses murs. On y voit une grande coquille de 4 m. 50 d'ouverture ; la voûte en cul-de-four, qui la terminait, a été démolie de même que les autres voûtes qui recouvraient les diverses parties de la construction, laquelle semble former une sorte d'édicule à part. Leur disparition a mis à découvert ces conduits ou réservoirs supérieurs dont parle M. Charles Texier, et qui sont, à nos yeux, la preuve annoncée que c'était bien là une salle de bains : c'est l'absence de toute disposition semblable, dans les deux pièces précédentes, qui nous a porté à leur donner une

destination différente de celle assignée par M. Texier. Peut-être était-ce dans ce lieu qu'on prenait les bains d'eau chaude, auquel cas il conviendrait de l'appeler le *caldarium* ou la *calida lavatio*.

Nous avouons ne savoir en quel endroit placer ce *tepidarium*, où l'on séjournait quelque temps avant de gagner la grande salle *E*, destinée au bain froid, pris en commun.

Nous pénétrons, par la porte *I'*, dans cette autre partie encore bien conservée des Thermes. Le plan de Peiresc écrit ici *balneum*, que Montfaucon traduit par « le bain pour le commun des gens ; » M. Texier dit *labrum*, ce qui s'applique à la piscine qu'il lui a été, sans doute, donné d'observer : nous ferons de cette pièce principale le *frigidarium*, nom employé par les anciens pour désigner la salle, ornée d'une *schola*, au milieu de laquelle se trouvait une vaste cuve, *piscina natalis*, où l'on pouvait nager. Nous avons figuré ce grand bassin, disposé en carré long, et ses deux escaliers latéraux d'après les dessins de M. Charles Texier, car, aujourd'hui, le tout est caché sous les remblais formant le sol, uniformément nivelé, d'une remise qui comprend le *frigidarium* dans son entier; la voûte, dont on aperçoit très-distinctement la naissance sur la muraille orientale, a été remplacée par une toiture que soutiennent trois énormes piliers, appuyés dans le fond même de la piscine. Les quatre murs de la salle, encore en bon état, dessinent un parallélogramme régulier de 23 mètres 75 cent. de long, sur 9 m. 25 c. de large : la surface du bassin peut être approximativement fixée à 15 mètres en longueur, sur une largeur de 7 m. Tout

autour régnait un promenoir, dont les deux grands côtés, larges de 90 cent., apparaissent au-dessus du sol actuel. La grande niche *F*, placée en face de la porte d'entrée, large de 5 m. 10 c., et d'une profondeur de 2 m. 65 c., était la *schola*, sorte de réduit où devisaient entre elles les personnes qui ne se baignaient point. Notre figure 3 (coupe sur la ligne *A B* du plan) fera bien comprendre toute la disposition de cette partie si intéressante des thermes de Fréjus. Le point *V* indique le passage dont parle M. Texier, conduisant dans la rotonde située derrière la grande salle que nous venons de décrire.

Notre plan des Thermes marque (lettre *X*) la position et la direction, relativement au reste de l'édifice, d'un couloir voûté, long de 15 mètres, et large seulement de 1 m. 10 cent. L'entrée s'en voit dans un petit poulailler, situé à côté de l'escalier qui mène au logement du fermier. Le plan relève encore, en ce même endroit, un prolongement du mur méridional des thermes, débordant l'alignement des salles *R, S, T*, lequel nous a fait penser que peut-être,à l'est des constructions qui ont été conservées, il en existait d'autres dont les substructions mêmes n'apparaissent point.

La lettre *y* de notre figure 3 désigne, au-dessus du couloir dont il vient d'être question, une galerie voûtée, longue de 12 m. 30 c., large de 1 m. 73 c. et haute de 2 m. 70 c., dans laquelle on pénètre par la cuisine de la maison d'habitation. La voûte est intacte, sauf une ou deux crevasses, et a retenu presque tout son enduit, qui est un stuc encore bien lissé qu'on retrouve également en place sur les parois latérales et

sur le mur du fond. Vers le milieu de la galerie, à droite, on remarque une véritable armoire, de 50 cent. d'ouverture, qui s'enfonce de 36 c. dans l'épaisseur de la muraille, s'agrandissant au point de présenter, dans le fond, une largeur de 1 m. 40. Aucune porte de communication n'existe dans le mur mitoyen qui sépare cette galerie de la grande salle de la piscine.

Quelle était la destination de cette pièce longue et du couloir voûté, situé au dessous? Nous manquons de données pour l'indiquer. « A côté du grand bain « (dit Montfaucon, lequel n'a connu les lieux que par « le plan de Peiresc,) il y a deux chambres longues « qui pouvoient être l'*eleothesium*. » Il est évident que c'est de la partie du monument dont il s'agit ici que l'auteur a entendu parler. Nous avons cru pouvoir placer la chambre des parfums dans la pièce *S*, laquelle communique avec la première des salles où l'on prenait certainement des bains, ainsi qu'en témoignent les réservoirs et conduits ménagés dans sa voûte, tandis que le couloir *X* et la galerie *Y* semblent isolés des pièces où l'on se baignait.

Ce couloir paraît avoir attiré l'attention des explorateurs de 1803, et c'est vraisemblablement cette construction inférieure que M. de Villeneuve a eue en vue lorsqu'il nous dit, « qu'à l'extrémité, vers l'ouest, il « existe un canal voûté qui a 1 mètre de large sur « 1 m. 70 c. de haut, et semble avoir été destiné à « conduire des eaux ou à offrir une communication « cachée. » Nous pencherions pour la dernière explication : ce passage voûté, que termine, à ses deux extrémités, un arceau formé par des voussoirs de tête

parfaitement appareillés, n'offre aucun caractère d'une conduite servant à amener l'eau du dehors, et faisait très-probablement communiquer entre elles certaines parties de l'édifice, aujourd'hui disparues. Le plan de Peiresc fait précéder, en effet, l'entrée orientale de ce couloir d'une chambre existant évidemment de son temps, et que n'indiquent ni le plan de M. Texier, ni celui de M. Petit qui n'en est que la reproduction. Nous avons déjà appelé l'attention du lecteur sur un pan de muraille appartenant à cette portion détruite des Thermes, et nous signalerons, en outre, à quelques mètres au sud-est des constructions encore debout, une bâtisse de fondation, qui est un indice que l'ensemble des bâtiments s'étendait au moins jusque là.

En les contournant, nous rencontrons, à l'ouest, la rotonde qui a si fort exercé la sagacité des antiquaires. M. Charles Texier semble l'avoir explorée dans l'état où l'avaient laissée les fouilles de 1803 ; comblée à nouveau, depuis son passage, nous avons dû, pour l'étudier à notre tour, la faire entièrement désencombrer, et nous allons la décrire, notre plan sous les yeux, telle qu'elle se montre aujourd'hui.

La disposition circulaire a été pratiquée dans un massif de maçonnerie formant, extérieurement, un carré parfait de 7 mètres de côté ; trois des angles sont occupés par trois cuves (*a a a*); au quatrième angle, était la porte (*V*) qui établissait une communication avec la salle de la piscine E : au milieu, se trouve un plus grand bassin (*G*) dans lequel on descend par trois degrés circulaires ; le fond de ces diverses cavités est un fin béton, encore bien conservé.

Sur tout le pourtour, ont été distribuées douze petites niches (et non point quatorze, ainsi que l'écrit Montfaucon d'après le plan de Peiresc), voûtées en cul-de-four, dont six seulement existent dans leur entier; notre fouille a fait reparaitre la base, l'empreinte demi-circulaire des six autres, dessinée sur le massif de maçonnerie, qui, en cet endroit, a été rasé jusqu'au niveau du sol extérieur. Ces douze niches, de dimensions parfaitement identiques, mesurent 54 centimètres d'ouverture, et s'enfoncent de 60 cent. : la hauteur des niches existantes, sous la clef de l'arceau qui en forme l'encadrement supérieur, est de 1 mètre 20 centimètres.

Le fond des trois cuves angulaires est sur le même plan que celui du grand bassin qui occupe le milieu de la rotonde. Elles ne sont point parfaitement rondes et offrent, dans leur périmètre, quelques différences ainsi que l'a remarqué M. de Villeneuve. Voici leur mesure exacte, prise sur les deux axes : cuve placée à gauche, en regardant le fond de la rotonde, grand axe, 1 m. 49 cent., petit axe, 1 m. 43 c.; cuve de droite, 1 m. 70 — 1 m. 65 ; cuve correspondante de l'angle en face, 1 m. 50 — 1 m. 33. Nous avons vainement cherché l'explication de ces irrégularités, qui se retrouvent dans les trois échancrures interrompant la paroi circulaire des cuves et y donnant accès de l'intérieur de la rotonde; en suivant le même ordre, nous relevons, pour ces ouvertures, les mesures suivantes : 80, 86 et 83 centimètres. Notre troisième planche contient une coupe sur la ligne *C D* du plan général des Thermes, (figure 2), qui fera bien saisir la disposition inté-

rieure de la rotonde, avec ses niches, ses cuves angulaires et son bassin central, parfaitement rond, dont le fond donne un diamètre de 2 m. 93 centimètres.

La lettre *V* marque la porte de communication entre la rotonde et la grande salle de la piscine. M. de Villeneuve place, ici, son quatrième bassin d'angle; mais, comme Peiresc et M. Charles Texier, nous n'en avons reconnu que trois. Une porte était nécessaire pour le service de la rotonde, sorte d'annexe du batiment principal des Thermes. Or, en étudiant avec attention le point de l'édicule dont il s'agit, après avoir constaté que rien, dans le bas, ne révèle l'existence d'un enfoncement circulaire, on remarque très - distinctement, malgré la bâtisse moderne qui empâte cette partie de la rotonde, le pied-droit, le montant de gauche de la porte antique, avec son revêtement en petit appareil romain : la construction se profile en ligne droite dans le massif primordial, indiquant que, là, ne se trouvait point l'une de ces grandes niches qui surmontaient les trois autres cuves angulaires; évidemment l'ouverture, établissant la communication, a été bouchée à une époque plus ou moins récente. Ces grandes niches, déjà mentionnées par MM. de Villeneuve et Texier, formaient, au-dessus des bassins d'angle, comme un demi-dôme leur servant d'abri; une seule a été conservée à la cuve de gauche; elle montre, dans le haut, une petite fenêtre ovale avec encadrement de moëllons smillés.

Une remarque qui n'a point été faite, c'est que, très-probablement, le massif central de maçonnerie dans lequel a été ménagé le grand bassin bordé d'un escalier

circulaire, et qui, obstruant l'entrée des cuves, s'élève jusqu'à la base des petites niches, a été construit après les autres parties de la rotonde; nous dirions volontiers longtemps après, par suite d'une observation facile à vérifier sur quelques portions de murailles, réparées par les Romains eux-mêmes. Cette remarque a pour objet la présence de fragments, de tessons de briques, noyés pêle-mêle dans le mortier avec les pierres de tout calibre, qui presque toujours, à Fréjus, composent exclusivement le béton constituant les entrailles des murs antiques : l'emploi de pareils matériaux, dont on ne voit nulle trace dans l'épaisse muraille qui enclosait la rotonde, ne peut qu'être un indice de construction subséquente.

Cette salle était protégée par une voûte en forme de dôme, dont il ne reste que quelques rares débris, marquant sa naissance au-dessus d'un cordon de trois rangs de briques qui règne tout autour de la partie subsistante du mur circulaire; un semblable cordon se reproduit 1 m. 20 plus bas, à 60 cent. de l'arceau des petites niches. Nous avons remarqué ce que dit, à cet égard, M. Charles Texier. Il croit que l'édicule était couvert « par un grand cône percé au sommet et fermé « par le *laconicum,* » ainsi que la chose existe au *spheristerium,* retrouvé intact, de Pompéi, lequel offre les mêmes dispositions que la rotonde de Fréjus, c'est-à-dire, « le bassin avec les marches et les trois « grandes niches servant à prendre les bains de va- « peur. » Ce mot nous ramène à la question de l'usage probable de cette curieuse partie de nos thermes.

L'affectation religieuse que lui donnait Girardin,

peuplant ses niches de divinités païennes, est depuis longtemps abandonnée, quoique, dans des publications plus ou moins récentes, on parle vaguement d'un panthéon à Fréjus, qui ne saurait être logé qu'en cet endroit. C'est bien là une salle de bains; mais il est très-difficile, pour ne pas dire impossible, de préciser la destination de chacune de ses parties. Le lecteur a déjà lu les explications proposées par Montfaucon, ainsi que par MM. de Villeneuve et Texier. Suivant le premier, « la « pièce ronde qui a, dans son circuit, 14 (12) petites « niches, pouvoit être le bain des gens de qualité, qui « se mettoient chacun dans sa niche; » il ajoute que « les trois (grandes niches) qu'on voit autour de la « chambre, pouvoient être la place des cuves d'eau « chaude, d'eau tiède et d'eau fraîche, qu'on faisoit « couler suivant le besoin. » D'après M. de Villeneuve, « le bassin du milieu était un réservoir d'eau froide; » des *quatre* cavités ou cuves, situées en dehors du circuit de la rotonde (il est certain qu'il n'y en a jamais eu que trois) « deux étaient des baignoires parti- « culières; » dans la troisième, se trouvait « le four- « neau nécessaire au service du bain; » la quatrième, « renfermait l'étuve pour se parfumer; » enfin, les niches « étaient faites pour décorer la salle, ou conte- « nir des objets utiles. » Pour M. Ch. Texier, cette rotonde « servait en même temps d'étuve, » et il pense que des fourneaux, placés dans une salle voisine, chauffaient l'eau, dont la vapeur « arrivait par des con- « duits situés au fond des grandes niches; » le bassin du milieu était, selon lui, « rempli d'eau chaude, » et

les douze niches pratiquées dans l'épaisseur de la muraille circulaire, trop petites, à ses yeux, pour permettre aux baigneurs de s'y asseoir, étaient probablement destinées « à recevoir des réchauds pour chauffer la « salle ou brûler des parfums. » Toutes les suppositions sont admissibles; mais, dans ce qu'on a lu, nous retiendrons seulement ceci, qui paraît prouvé par la similitude de la rotonde de Fréjus avec le *spheristerium* ou étuve des thermes de Pompéi, c'est que ce lieu servait à prendre des bains de vapeur, après quoi l'on se baignait dans les différents bassins, sans qu'on puisse dire lesquels étaient remplis d'eau chaude, d'eau tiède ou d'eau froide. Une chose ne nous semble point démontrée, c'est la destination assignée par MM. de Villeneuve et Texier aux douzes petites niches. Contre leur opinion, et à l'appui de celle de Montfaucon, nous trouvons la largeur de ces niches (54 cent.) très-suffisante pour qu'un homme puisse y prendre place, et subir là, d'abord, l'action de la vapeur, avant de se plonger dans les cuves,

Quant à la manière dont la vapeur et l'eau, à température variée, s'introduisaient dans la rotonde, il n'est pas possible, en l'état, de la déterminer. Le bassin du milieu n'offre, dans tout son pourtour, aucune trace d'un conduit propre à y faire arriver l'eau. Il en est de même pour les deux cuves angulaires les plus rapprochées de la campagne. Dans la troisième seulement, voisine de la demi-tour qui enclot la *schola* de la grande salle à la piscine, on remarque, tout-à-fait au bas, une ouverture formée par deux tuiles creuses, laquelle met cette cuve en communication avec une

sorte de réduit à ciel ouvert, ménagé dans l'encoignure dessinée par la muraille circulaire et le mur droit extérieur de la rotonde : le fond de ce réduit, que notre fouille a fait reparaître, parfaitement cimenté et de niveau avec celui de la cuve, montre, au pied du petit mur qui relie la rotonde à la demi-tour, un trou parfaitement rond et large de 10 cent. donnant dans un conduit souterrain, lequel semble prendre la direction de l'ouest. Une réflexion se présente naturellement, c'est que, par suite de leur position dans le fond même des deux cavités, ces ouvertures étaient destinées à l'écoulement et non à l'introduction des eaux. D'ailleurs, circonstance qu'on n'a point relevée, les cuves n'ont aucune communication entre elles, ni avec le grand bassin central, dont le massif circulaire de maçonnerie, formant encadrement, obstrue, comme nous l'avons dit, les échancrures laissées dans la muraille de la rotonde, et où se trouvaient, sans doute, de petits escaliers pour descendre dans les trois bassins de moindre dimension.

Cependant, soit la vapeur, soit l'eau, devaient pouvoir pénétrer dans cette portion des thermes dont la destination ne semble pas douteuse. M. Charles Texier a signalé, dans la voûte, « un trou carré » par où les eaux pouvaient être versées dans le grand bassin. Une partie de cette ouverture se distingue encore au-dessus de la naissance de la voûte ; mais resterait toujours à expliquer comment, du réservoir du milieu, l'eau pénétrait dans les bassins angulaires. Si nous osions risquer une explication, que nous ne formulons, bien entendu, qu'à titre de simple hypothèse, nous dirions que

vraisemblablement la vapeur et l'eau à température graduée arrivaient dans l'intérieur de la rotonde, au moyen d'un système de tuyaux en plomb, introduits, à la fois, par l'ouverture carrée dont parle M. Texier et par celle, de forme ovale, qui se voit dans le fond de la grande niche encore subsistante. Cet appareil, que les premières dévastations ont nécessairement fait disparaître, permettait de distribuer l'eau, soit froide, soit tiède, soit chaude, dans les divers bassins où l'on se baignait, après avoir subi, dans les petites niches, l'action de la vapeur, que l'on faisait ressortir, lorsqu'on voulait s'en débarrasser, en ouvrant, à l'aide d'une chaîne, l'espèce de bouclier rond, appelé *laconicum*, qui fermait le sommet du cône ou de la voûte, et a donné son nom à ces sortes d'étuves, appelées également *concamerata sudatio* et *spheristerium*.

Le lecteur nous pardonnera de l'avoir retenu aussi longtemps devant cette partie, sans contredit la plus intéressante, des ruines qui représentent aujourd'hui les bains publics de Forum Julii. Un dernier mot, relatif à sa décoration intérieure. Comme les antiquaires de 1803, nous avons pareillement, en fouillant les décombres, rencontré quelques fragments de marbre, blanc ou gris, provenant, sans doute, du revêtement des marches des divers escaliers, et peut-être de l'ornementation de certaines parties des murs, plus généralement couverts d'un enduit, qui a dû recevoir des stucs peints dont on voit quelques restes dans les petites niches du fond. Une couche très-épaisse de cet enduit garnit encore l'enfoncement de la grande niche et la paroi circulaire des bassins construits en dehors

de la circonférence de l'édicule. Mais hâtons-nous de reprendre la suite de notre exploration.

Notre plan indique (lettre *H*) la direction d'un long mur qui, du côté de l'ouest, semble avoir formé la limite des Thermes, et venait, par un angle droit (*I*), se raccorder au massif carré dans lequel a été pratiqué le *spheristerium*. Il subsiste, à l'extrémité opposée, sur une longueur d'une dizaine de mètres. Peiresc ni M. Texier n'en ont tenu compte. Nous avons déduit son existence de la présence de l'important tronçon dont il vient d'être question, et sa direction nous a été donnée par l'alignement de cette partie conservée, laquelle est attenante à la première des trois nouvelles salles (*J, K et L*) où nous allons introduire le lecteur. Le texte de M. Texier est muet au sujet de ces trois pièces, que l'auteur a néanmoins relevées sur son plan (dessin n° 7), se contentant de les désigner, dans l'*explication* de ses planches, par la mention suivante : *Petit édifice dépendant des Thermes*; tandis que le plan de Peiresc les relie à l'ensemble des constructions situées à l'est, par la figuration très-accentuée d'une muraille en retour, existante sans doute de son temps.

Nous pénétrons dans cette partie reculée des Thermes, par la porte *M* s'ouvrant sous un hangar qui fait face au nord. C'est là, sans nul doute, une ouverture antique, maintenant déformée. Elle sert d'accès à la chambre du milieu *K*, voûtée en plein cintre, de même que les deux autres, et mesurant, en longueur, 7 m. 10, et en largeur, 2 m. 65. Voûte et murs ont retenu tout leur enduit, revêtu d'un stuc d'apparence romaine. Le sol, fait d'un épais béton, était vraisemblablement

pavé en marbre ou en briques. Dans chaque muraille, à une hauteur de près d'un mètre, se voit un enfoncement à côtés évasés, sorte d'armoire que nous avons déjà observée dans la galerie *Y*. Cette salle communique avec la suivante *J*, d'une dimension à peu près égale, par une porte qui a conservé sa forme : ici, la voûte et les murs ont entièrement perdu leur enduit et leur stuc ; une ouverture, donnant à l'ouest, semble une fenêtre antique agrandie ; le pavé est encore plus fruste que celui de la chambre voisine. Revenus sous la hangar, nous contournons le bâtiment pour gagner une porte *N*, placée à l'est, laquelle nous introduit dans la salle *L*, celle-ci beaucoup plus large et sensiblement plus longue que les deux précédentes : 4 m. 52 c., d'une part, et, de l'autre, 7 m. 38. Cette pièce a autrefois servi de chapelle, sans doute à une époque où probablement, avant d'être converties en métairie, les ruines des Thermes, moyennant quelques constructions parasites, qui subsistent en partie, avaient été transformées en ermitage ou en couvent : l'entrée, d'architecture gothique, date de ce temps. L'intérieur vient d'être tout récemment crépi et badigeonné; mais, avant cette opération, il était facile d'en reconnaître le caractère antique, déjà constaté par Peiresc et M. Charles Texier, et attesté par l'appareil romain de la muraille qui enserre, au sud, les trois salles en question.

Nous sommes forcé d'avouer notre impuissance pour déterminer l'usage auquel elles ont pu être affectées. Notre plan, comme ceux de Peiresc et de M. Texier, montre un grand espace vide, s'étendant du mur extérieur du *laconicum* à la muraille dont nous venons de

parler. « Le grand espace, qu'on voit après les bains « jusqu'au mur opposé (nous reprenons le texte de « Monfaucon), étoit le lieu où l'on exerçoit la jeunesse « à la palestre, à la lutte et autres jeux ; il y en avoit « dans les Thermes, et les trois chambres, qui les ter- « minent de ce côté, étoient destinées pour s'y retirer « après les exercices. » Ce qui nous empêcherait d'adopter cette double opinion, c'est l'existence, dans ce terrain spacieux devenu la cour de la ferme de Villeneuve, de substructions, de restes de canaux et même de bassins antiques, d'où la conséquence, pour nous, que là se trouvaient d'autres édifices, aujourd'hui disparus. Notre plan a marqué, au pied du mur septentrional du *laconicum*, l'emplacement de l'un de ces vestiges, et nous devons à une fouille postérieure, la connaissance d'un étroit bassin qui longe la haute muraille, encore bien conservée, de la salle où se trouve la grande piscine. Ces constatations, rapprochées de remarques du même genre faites plus haut, et corroborées par les indications du plan (lettres *P* et *Q*) désignant d'autres constructions à l'est des trois salles que nous avons décrites, ne nous permettent pas d'accepter l'affirmation déjà produite par M. Texier, que « l'é- « tendue des batiments, qui existent encore, parait « comprendre la totalite de l'ancien édifice. »

Presque toujours les thermes étaient ornés de jardins, et quelquefois, comme les bains de Septime Sévère à Rome, on les plaçait au milieu d'un véritable parc : on s'y promenait sous des allées bordant les endroits réservés, appelés *xystes* (l'*éphébéum* des Grecs), où les jeunes gens prenaient leurs exercices. L'empla-

cement de ces dépendances, pour ce qui regarde les thermes de Fréjus, est naturellement indiqué dans l'esplanade attenante à l'édifice, dont la configuration antique est encore très-apparente, dessinée par de vastes substructions émergeant du sol. Cet état des lieux n'a point échappé à l'attention de M. de Villeneuve et de ses collègues : « Une esplanade carrée « (avons-nous lu dans leur rapport), environnée de « murs épais, dont on peut suivre les fondements des « trois côtés, précédait l'édifice principal, et lui servait « sans doute d'avenue. » L'esplanade des Thermes, d'après les restes des murs qui en formaient la clôture, mesurait, de l'est à l'ouest, 230 m., et 180 m. du nord au sud : la première distance est certaine ; pour établir la seconde, nous supposons que le mur de clôture se continuait, dans la partie sud, au moins à quelques mètres des bâtiments des bains, ainsi isolés de la campagne environnante.

Nous retrouvons ici une question qui nous a déjà préoccupés lorsqu'il s'est agi de la citadelle occidentale et surtout du port (1). Nous savons que M. Charles Texier, suivi par M. Petit et, en dernier lieu, par M. Lenthéric, fait arriver la mer jusqu'au pied de l'enceinte et des ouvrages fortifiés du Fréjus gallo-romain. En ce qui concerne la présence des eaux dans la partie sud-ouest de la plaine actuelle, comprise entre les anciens remparts, la citadelle de la Butte Saint-Antoine et la ferme de Villeneuve, les deux premiers sont très-précis. D'après M. Victor Petit, la mer venait battre tout le front de

(1) Voir, ci-dessus, pp. 473. 476, 567, et ce que nous disons, de la page 572 à la page 581.

la forteresse qui regarde les Thermes; et M. Texier voit dans les constructions circonscrivant l'esplanade de deux côtés, des espèces de môles qui protégeaient, contre les vagues, les bains publics et leurs dépendances. Ce qu'il appelle ainsi, consiste en deux épaisses murailles, l'une, longue de 120 m. et ruinée jusqu'à fleur de terre, se dirigeant droit au nord, à partir du bâtiment des Thermes, l'autre, dans quelques parties plus relevée, courant de l'est à l'ouest, sur une étendue de 90 m. et offrant avec la première, à l'extrémité de laquelle elle s'appuie, la figure d'un T gigantesque.

On a lu (p. 573) les deux passages où M. Texier résume sa pensée à l'égard de ces môles, et nous ne reviendrons pas sur les arguments qui nous ont paru démontrer l'absence, à l'époque romaine, des eaux de la mer dans le voisinage immédiat des Thermes, opinion que semble partager M. Charles Lenthéric, à s'en rapporter aux dessins dont il a enrichi son texte. Une seule circonstance, invoquée par M. Texier à l'appui de sa thèse, reste à examiner. Il s'agit de la présence des eaux et « du sable marin » qu'on trouve, dit-il, en cet endroit, « en y creusant à la profondeur d'un mètre. » Pour rencontrer ce sable, il faut traverser l'épaisse couche d'alluvions déposée dans cette partie de la plage par les inondations de l'Argent, dont le cours, au début de notre ère, se rapprochait beaucoup plus de la ville. Nous ne pouvons que le répéter, si, au point de vue purement géologique, il n'est pas douteux que la mer a autrefois couvert la plaine qui entoure aujourd'hui le golfe de Fréjus, tout porte à croire que, lors

de la conquête, cette plage, dans une moitié ou moins de sa largeur, était complètement atterrie, permettant ainsi aux Romains d'y établir un port artificiel, et d'y fonder des constructions telles que celles des Thermes, dont la masse nous a paru une preuve irréfutable de ce solide atterrissement. Quant à l'eau douce qu'on trouve à une certaine profondeur, c'est là un phénomène qui se reproduit sur tous les points de la plaine maritime de Fréjus, et s'explique par l'existence d'une nappe souterraine qu'alimentent des collines et des montagnes peu éloignées.

Les *môles* de M. Texier se justifient par d'autres raisons que le voisinage de la mer. Nous avons déjà écrit (p. 580) que, très-probablement, ces grands murs avaient eu pour objet de protéger les dépendances et les jardins des Thermes contre les inondations provenant de l'Argent, et nous ajouterons du Reyran. Une étude plus attentive de la muraille septentrionale, celle qui fait face à Fréjus, nous a suggéré une explication, une hypothèse nouvelle que nous n'hésitons pas à soumettre à l'appréciation de nos lecteurs.

On se souvient de ce qui a été dit (pp. 530-37) de l'importante dérivation destinée à jeter dans le port une très-notable portion de l'Argent. Ce canal passait nécessairement au nord de la muraille en question, et il est plus que vraisemblable qu'on en tirait le volume d'eau nécessaire à la consommation des bains. Dans son remarquable *Mémoire historique* sur l'ancien et le moderne Fréjus, M. Sénequier s'exprime ainsi au sujet de la construction qui nous occupe : « On croit « reconnaître (à Villeneuve) des massifs contre lesquels

« arrivait ou passait un canal ; il est présumable que « la dérivation de la rivière d'Argent, indiquée par le « pont antique qu'on aperçoit à côté de la route de « France, à deux kilomètres de la ville, aboutissait « dans cet endroit (1). » Il nous semble que la direction donnée par le pont dont il s'agit et le point par où le canal romain pénétrait dans la citadelle de l'ouest, avant d'atteindre le port, rapprocherait beaucoup plus ce canal de la cité antique. S'il en était ainsi, un embranchement de médiocre longueur suffisait pour amener les eaux au pied du *môle* septentrional, où il y a lieu de penser qu'on avait construit un bassin destiné à les réunir. Ce réservoir, vu la situation des lieux, eût été de quelques mètres en contre-bas de l'esplanade que nous connaissons ; mais l'eau, par un moyen quelconque, pouvait sans doute parvenir dans un bassin supérieur, assez élevé pour lui procurer la pente nécessaire à son écoulement vers l'édifice des bains publics.

Ce qui nous le ferait croire, c'est la configuration de ce soi-disant môle, au point de rencontre avec la muraille venant des Thermes qui le coupe en équerre. On trouve là, sur une longueur de vingt mètres, non un mur parfaitement rectiligne sur ses deux faces, mais une construction plus épaisse et plus compliquée, qui, dans sa disposition, a dû comprendre une sorte de tour dont il reste un fragment très-appréciable. La partie concave, à peu près au niveau du sol de l'esplanade, montre, divisée en grands blocs, une couche de

(1) *Annuaire du Var* (1836).
Nous avons parlé, dans la partie du volume ci-dessus désignée, de ce pont, dit *Pont des Esclapes* ; tout-à-l'heure il en sera encore question.

fin béton, jadis horizontale mais ayant subi une forte inclinaison par suite de l'écroulement de la majeure partie de la muraille circulaire, laquelle nous semble avoir formé le fond du bassin supérieur ou château-d'eau dont nous avons soupçonné l'existence. Une autre chose à remarquer et qui nous porte à conclure à la présence d'un réservoir au pied même du mur septentrional, c'est l'épais ciment dont ce mur est enduit jusqu'à sa base, ciment qu'on retrouve sur les parois intérieures des citernes et bassins antiques conservés à Fréjus. Nous ne saurions trop le redire, c'est uniquement à titre d'hypothèse que nous produisons ces explications, en y ajoutant la probabilité, que la muraille transversale, courant nord et sud, tout en préservant des inondations les dépendances des Thermes, ait pu servir d'aqueduc pour conduire dans les salles de bain les eaux de la rivière d'Argent.

Nons ne quitterons pas l'esplanade de Villeneuve sans appeler l'attention du lecteur sur une particularité inopinément révélée par nos fouilles. En creusant dans le bas de la partie moyenne du *môle* septentrional, du côté qui fait face aux Thermes, nous n'avons pas été peu surpris d'y rencontrer, séparées par des murs de 56 cent. d'épaisseur, trois cuves contiguës à la grande muraille, d'une profondeur de 1 m., 50 cent., et mesurant, en longueur, 1 m. 60, c., et en largeur, 90 cent. Leur déblaiement nous a procuré de nombreux tessons de poteries, de couleur variée, et quelques fragments d'une mosaïque en cubes fort menus avec raies noires sur fond blanc, qui font partie de la Collection d'antiquités de Fréjus. Il est probable qu'on se trouve là en présence

de trois tombes, antérieurement fouillées et dévastées. Il serait intéressant de vérifier s'il n'existe pas d'autres tombeaux sur l'esplanade des Thermes, portant à penser qu'une partie de ce terrain a pu être affectée à quelque cimetière privilégié. Mais c'est surtout dans l'intérieur et à l'entour même des bains, qu'il est désirable de voir entreprendre des fouilles nouvelles, qui ne sauraient manquer d'amener d'importantes constatations, en vue de la connaissance, encore si incomplète, des dispositions et du fonctionnement des thermes antiques.

Sépultures de la chapelle Saint-Pierre. — Nous avons parlé (p. 580) des trouvailles faites à environ 300 mètres de Fréjus, sur le bord et à la droite de la route qui mène à la ferme de Villeneuve, auprès d'une chapelle, aujourd'hui démolie, placée sous le vocable de Saint-Pierre. Parmi les objets mis à découvert par un défoncement de terres assez profond, mais pratiqué sur un espace peu étendu, nous avons cité un sarcophage en grès de grande dimension ainsi que les débris d'un tombeau fabriqué avec des dalles de marbre très-épaisses, offerts à la Collection municipale par M. le Docteur Ollivier, l'un des héritiers de Mme Dufau ; nous y ajouterons, également en marbre, et non moins gracieusement donnés par un autre héritier, M. Martini, une colonne plate à fortes cannelures, et une tablette ayant servi de couronnement à un mausolée, sur la tranche de laquelle se lit le nom de la famille Pompeia. Mentionnons pareillement, comme trouvés au même endroit, un second sarcophage en pierre, retiré entièrement brisé, et un certain nombre de tombes formées par de grandes briques, dont le fermier d'alors, le Sr Mauron, auteur

de ces différentes découvertes, a construit un canal destiné à l'irrigation d'un jardin, vers l'extrémité sud de la Butte Saint-Antoine. Si de semblables découvertes sont insuffisantes pour permettre d'affirmer l'existence, aux environs de l'ancienne chapelle Saint-Pierre, d'un cimetière véritable, elles nous autorisent à répéter qu'on doit y voir une preuve certaine que la mer ne remplissait pas l'espace compris entre la ville et les Thermes. Nous en dirons autant du terrain situé un peu plus à l'ouest, ainsi qu'en témoigne l'edifice dont il va être question.

La Tourrache. — Girardin ne dit rien de cette construction, restée inaperçue jusqu'à la visite de M. de Villeneuve-Bargemont et de ses collègues, lesquels ont consigné en ces termes, dans leur rapport, le résultat de leurs fouilles sur ce point.

A une très-petite distance de la Ferme de Villeneuve, on voit un petit bâtiment rond, connu sous le nom de *Tourrache.* L'intérieur était encombré à la hauteur d'un mètre, et, comme sa destination était évidemment religieuse, nous nous décidâmes à y employer quelques journées d'ouvriers. Le résultat de ces recherches fut que le sol de *la Tourrache* est formé par une couche de ciment qui était sans doute recouverte de plaques de marbre; que sa forme, ronde à l'intérieur, était octogone à l'extérieur; qu'il y avait deux fenêtres, et qu'on n'y entrait que par une porte très-petite; et que, d'après la construction et la disposition des murs, il est vraisemblable qu'il n'y avait point de toit. (Le *sacellum* était ordinairement découvert; c'est ce qui le distinguait du petit temple nommé *ædiculum*) Du côté de l'ouest se trouvait une niche carrée, enfoncée dans le mur, et remplie par une pierre énorme qui était scellée, à chaque extrémité, par des plaques de plomb. Nous la fîmes enlever, croyant que ce pouvait être un tombeau; mais nous ne découvrîmes rien qui tendit à confirmer ces idées, et quelques médailles de cuivre de *Constantin* et de *Constans* furent l'unique fruit de ces travaux. Il résulte de tous ces faits, que cet édifice était un *sacellum*, qui avait été bâti par un homme opulent, soit par dévotion, soit pour lui servir de sépulture (p. 55).

MM. Texier et Petit ont aussi parlé, mais comme s'ils eussent été les premiers à en faire mention, de l'édicule qui nous occupe. Le premier lui consacre seulement ces quelques lignes :

En remontant (des Thermes) vers la ville, on trouve, sur le chemin, un tombeau d'une grande dimension, dont toute la partie supérieure est démolie. La construction extérieure de cet édifice consistait en grandes pierres incrustées irrégulièrement et qui portaient des inscriptions; mais peu à peu ces pierres ont été enlevées, et maintenant il n'en reste plus que les encaissements. L'intérieur était décoré d'un grand sarcophage placé dans une niche spacieuse : cinq vases funèbres étaient placés à l'entour. Les murailles étaient décorées de fresques à fond bleu d'azur. (1er *mém.* p. 191).

Après avoir renvoyé à une continuation de son travail, qui n'a point paru, ce qu'il se proposait de dire de son propre fond au sujet des Thermes, M. Victor Petit s'exprime ainsi sur le monument de la Tourrache.

Ce petit édifice, vu à cent pas de distance, semble être bâti avec de grandes pierres de taille. Cette apparence s'efface à mesure que l'on s'approche, et enfin on reconnait avec une certaine déception, que ce n'est plus là que l'*empreinte* de pierres de grand appareil sur d'épaisses couches de mortier et de blocage.

Le petit édifice antique est maintenant à demi enfoui sous le sol mouvant au centre duquel il a été bâti. Les terres aujourd'hui cultivées du quartier de *la Tourache*, sont les produits des alluvions de la rivière d'Argent, ou d'Argens, qui passe à une assez longue distance depuis que l'ancien cours a été détourné ou comblé.

Il résulte du surhaussement des terres environnantes qu'il faut se baisser pour pénétrer, par une trouée, dans l'intérieur de l'édifice. Cet intérieur, de forme ronde, qui a environ 4 m. de diametre, présente, du côté du nord, une surface plane dans laquelle est pratiquée une arcade plein-cintre ayant peu de profondeur et dont notre dessin montre la dispesition.

On remarque, vis-à-vis de [illegible] deux petites arcatures

ayant l'apparence des anciennes piscines des chapelles chrétiennes. Deux fenêtres éclairaient cette salle qui (cela ne semble pas douteux) était recouverte d'une coupole.

Une flaque d'eau assez profonde occupe ou recouvre l'emplacement du pavé, lequel, peut-être, existe encore sous les détritus formés par l'eau stagnante qui a pénétré dans l'intérieur de ce petit temple, dont l'épaisseur des murs n'est que de 90 cent. aujourd'hui. Les pierres de taille avaient la hauteur uniforme de 62 c. sur une longueur d'environ 1 mètre.

Tel est, dans son amoindrissement actuel, le petit édifice solitaire de la *Tourache*.

Nous avons, en 1878, fait entièrement déblayer cet édifice qui, de loin, ressemble à une tour ruinée; de là le nom qu'il a reçu dans le pays. Depuis la visite de M. Victor Petit, un amas, sans cesse accru, de terres mêlées de pierres et de débris, dont on purge la campagne environnante, avait envahi l'intérieur, absorbant, toutefois, les flaques d'eau produites, à certaines époques, par les pluies. Une fois mis à jour, le pavé, en béton soigneusement cimenté (rien ne nous autorise à dire qu'il ait été dallé en marbre), nous a présenté, vers le milieu, une assez large crevasse, qui provient, sans doute, de quelque sondage destiné à vérifier le sous-sol, où l'on ne rencontre que le terrain de fondation. Les eaux d'un fossé voisin, filtrant par cette ouverture, maintiennent aujourd'hui, dans le fond de la Tourrache, une nappe profonde, selon les saisons, de 25 à 45 centimètres; mais, au lendemain de l'enlèvement des déblais, et avant l'arrivée de l'eau, il nous a été loisible d'examiner toutes les dispositions du *sacellum*, reproduites par la figure 6 de notre planche n° 1.

La lettre *P* désigne la porte d'entrée, ouverte à l'ouest. Elle a été débarrassée jusqu'au seuil, et l'on

peut maintenant, sans trop de peine, pénétrer dans l'édifice dont le pavé se trouve en contre-bas des terres labourées de 1 m. 30 c.; c'est la hauteur des matières superposées au sol antique par les crues de l'Argent et du Reyran. Cette porte, large de 1 m. 24 c., et haute, sous clef, de 2 m. 50 c., est cintrée en pierres plates non taillées; l'un des côtés est encore, dans sa partie inférieure, parfaitement parementé; l'autre ne montre que le blocage intérieur, sauf à sa base, où quelques moellons du revêtement nous ont permis de déterminer avec exactitude la largeur de l'ouverture. L'épaisseur du pied-droit le moins ruiné nous donne celle de la muraille circulaire, qui est, comme pour les tours garnissant l'enceinte de la ville gallo-romaine, de 1 m. 20 c., et non de 90 cent., ainsi que porte la description de M. Petit.

L'intérieur de la Tourrache, d'un diamètre de 4 m. 30 c., a gardé intact son parement en moellons smillés; toutefois, il y a lieu de croire que les parois étaient revêtues d'un enduit que M. Texier pense avoir été couvert de peintures. La lettre A marque la position de l'enfoncement rectangulaire dont parlent nos devanciers et que le dessin, joint au texte de M. Victor Petit, a le tort de ne pas faire partir du pavé même de la rotonde, qui leur est commun. Cette sorte de sanctuaire, large de 2 m. 10 c., profond de 1 m. 4 c., n'est point voûté en cul-de-four, le fond en est plat; sur une très-petite portion de son cintre, élevé de 3 m. 40 c. au-dessus du sol, on distingue encore quelques restes de fresque de couleur bleue. Nous avons trouvé, et laissé au bas de ce

réduit, deux grands fragments d'une dalle fort épaisse, probablement les débris de la « pierre énorme qui était « scellée, à chaque extrémité, par des plaques de « plomb, » vue en place par les explorateurs de 1803 : sur cette espèce de table ou d'autel, pouvaient être disposées une ou plusieurs urnes contenant les cendres des principaux personnages à la mémoire desquels le monument était dédié. Cette supposition nous semble plus plausible que l'affirmation de M. Charles Texier mettant là un sarcophage, qu'au reste il n'a pu voir.

Une forte présomption en notre faveur serait l'existence des petites niches, pareillement cintrées et à fond plat, que l'architecte a accouplées deux par deux à 1 m. 50 du sol, les unes en face même de la porte, et les autres à peu près en regard de la grande niche (XV du plan). Le rapport de M. de Villeneuve les omet entièrement, et M. Petit se contente de mentionner les deux situées en face de l'entrée; quant à M. Texier, en disant, après avoir parlé du principal enfoncement, que « cinq vases funèbres étaient placés à l'entour, » il semble en ajouter une cinquième. Nous pensons, comme lui, que ces petites niches d'une dimension uniforme (55 cent. pour la hauteur, 60 pour la largeur, et pour la profondeur 45 cent.) et offrant encore quelques traces du stuc rose qui en ornait l'intérieur, ont dû contenir des urnes cinéraires; et la conclusion à tirer de ce qui précède, c'est que la Tourrache était très-vraisemblablement un petit *columbarium* construit pour les membres d'une même famille (1).

(1) On appelait ainsi une pièce ordinairement ronde, montrant, dans son pourtour, une ou plusieurs séries d'enfoncements cintrés, assez semblables aux trous à nid d'un *colombier*.

Quoique notre figure, d'accord avec la description de MM. de Villeneuve et Petit, ne donne à l'édifice que deux fenêtres de 80 cent. d'ouverture (OO), cependant nous ne devons point omettre une sorte de meurtrière beaucoup plus étroite, percée au centre de la grande niche. La démolition de la partie supérieure du monument a fait disparaitre le haut des deux premières ouvertures et, en même temps, la ligne pouvant indiquer la naissance d'une voûte : en l'état, nous ne saurions donc décider si, comme l'estime M. de Villeneuve, l'édifice était à ciel ouvert,ou si, comme semble l'affirmer M. Victor Petit, il était surmonté d'une coupole ; faisant observer, toutefois, qu'avec des fenêtres il n'y avait plus nécessité de prendre le jour par en haut. L'élévation totale de ce qui subsiste de la Tourrache est d'environ 5 mètres, 3 m. 80 c. hors de terre, et de 1 m. 25 à 1 m. 30 c. enfoncé dans le sol.

On doit accepter ce qu'ont dit MM. Texier et Petit de l'emploi, pour la décoration extérieure d'une partie au moins du monument, de larges dalles ou pierres de grand appareil, dont quelques *incrustations* se remarquent, en effet, dans le massif de la bâtisse. Mais l'assertion de M. Charles Texier, relative aux inscriptions gravées sur ces dalles (chose qu'évidemment il n'a pu vérifier par lui-même, M. de Villeneuve et ses collègues n'ayant rien vu de pareil vint-cinq ans auparavant), nous parait singulièrement hasardée, et nous ne savons sur quel document elle s'appuie : ces derniers écrivent que le petit édifice était, au dehors, octogone et non de forme ronde : malgré son état de ruine, il est facile de se convaincre du contraire. Quant à l'époque

de sa construction, les médailles de Constantin et de son fils, trouvées dans les fouilles de 1803, sembleraient indiquer la période du Bas-Empire.

Le Pont des Esclapes. — Ce pont, ainsi appelé aujourd'hui du nom du quartier, et situé dans les prairies à une demi-heure de marche sur la route de Marseille, a déjà attiré notre attention; à ce que nous en avons dit (pp. 530-35) nous ajouterons seulement ces quelques lignes concernant sa destination (1).

M. Charles Texier pense qu'il avait été construit pour le service de la grande voie Aurélienne reliant *Forum Julii* à *Forum Voconii* (Chateauneuf ou le Luc), c'est-à-dire, allant directement de l'est à l'ouest. Comme ce pont est orienté nord et sud, il y a plutôt lieu de croire qu'il était affecté au passage d'une voie secondaire destinée à mettre en communication les contrées voisines du golfe de Saint-Tropez (l'ancien *Sinus Sambracitanus*) avec la région montagneuse qui s'étend fort loin au nord de Fréjus, suivant à peu près le tracé de la route actuelle de Bagnols. Nous devons à M. Muterse, Garde-général des Forêts, à qui ces localités sont familières, la connaissance d'nn tronçon de cette voie antique, placé, en plein bois, aux environs de la Gardiette; tout auprès se voient les restes d'une construction ayant vraisemblablement servi de logis aux gardes chargés de veiller à la sécurité des voyageurs. Un poste semblable, protégeant, à la fois, le passage du pont et le croisement, très-rapproché, de la voie Aurélienne avec celle dont nous parlons, avait été établi,

(1) Nous ne pouvons donner au lecteur la signification de ce nom *les Esclapes*, que nous avons inutilement demandée.

sur un terrassement qui domine la maison de ferme de la propriété, dite également *Les Esclapes*, appartenant à M. le baron Isnard de Grasse : là, en effet, existe une muraille romaine, longue d'une vingtaine de mètres, qui n'a point été remarquée jusqu'ici ; elle soutient une espèce de plate-forme offrant toutes les conditions d'un poste d'observation.

Un dernier mot, qui aurait pu trouver place ailleurs, mais que nous ne voulons point omettre. Pline l'Ancien, dans sa revue de la côte méditerranéenne, après avoir nommé Forum Julii, ajoute : *Amnis in eo Argenteus* (d'autres éditions portent *in eâ*, sous-entendant *civitate* ou *colonia*), ce qu'on a traduit par ces mots : « l'Argent y coule (1). » Nous savons que les arches du pont des Esclapes présentent une ouverture additionnée de douze mètres, ce qui indique le passage d'un très-grand volume d'eau, la moitié peut-être du cours normal du fleuve : comme cette dérivation traversait le port, formant avec la ville un même tout, l'écrivain latin a pu dire que l'Argent coulait dans Forum Julii. D'un autre côté, nous n'ignorons pas que le géographe grec, Claude Ptolémée, distingue l'embouchure de la rivière de la ville elle-même, disant qu'après Marseille, Tauroentum et le promontoire de Citharista, viennent « la « ville d'Olbia, les bouches du fleuve d'Argent, la co- « lonie de Forum Julii, ect. (2) » Il est évident que, malgré la forte saignée qu'on lui avait fait subir, l'Argent ne cessait pas de poursuivre directement son cours jusqu'à la mer, où comme aujourd'hui, dans les moments

(1) V. 1re Partie, p. 126.
(2) D. Bouquet t. I, p. 81.

assez fréquents de grande crue, il se jetait par plusieurs embouchures : ainsi pourraient se concilier les textes, en apparence contradictoires, de Pline et de Ptolémée.

L'Augéry. — Nous nous transporterons maintenant, par delà la rivière, au quartier dit de Villepey du nom d'un ancien hameau disparu, et appelé, dans de très-vieux documents, *Villapiscis*, à cause du voisinage d'un étang fort poissonneux. Là, nous rencontrons d'abord, au coin de la maison de ferme appartenant aujourd'hui à M. Sigefried, un beau tronçon de colonne cannelée en brèche africaine, de 50 cent. de diamètre, et d'une longueur de 1 m. 40 c. Il nous paraît difficile d'admettre qu'on ait pris la peine d'apporter de Fréjus ce lourd monolithe uniquement pour en faire une borne ; nous penserions plutôt qu'il provient de quelque édifice très-rapproché, probablement de celui dont les ruines se voient sur le bord de la route de Sainte-Maxime, à l'endroit appelé l'Augéry, sans doute du nom de quelque ancien propriétaire. Ces vestiges antiques soutiennent une petite plate-forme, longue de 8 m. 20 c. et large de 6 mètres, qui semble représenter l'aire d'un monument disparu : à l'un des angles, existe une voûte sur laquelle a été posée une *bastide*, désignée, dans le pays, par cette dénomination de l'Augéry.

Salles voûtées de Saint-Aigons. — Une marche de moins d'une demi-heure, dans la direction de la Pointe Saint-Aigons, nous amène en face d'autres constructions de beaucoup plus importantes. L'abbé Girardin et M. Ch. Texier les ont seuls mentionnées, sans les décrire. Ce n'est point dans son *Histoire de Fréjus*, mais dans sa *Description historique du Diocèse* (p. 92), que le pre-

mier, après avoir parlé d'une ancienne église dédiée à Saint-Michel, qu'on ne voyait déjà plus de son temps à Villepey, et rappelé les droits que le monastère de Montmajour d'Arles possédait sur la terre de ce nom depuis le XII[e] siècle, ajoute : « Cette abbaye jouit encore (en « 1750) de la dîme de ce lieu, où il ne reste qu'une pau- « vre chapelle sous le titre de Saint-Aigulfe, bâtie sur « deux grandes caves, qui paroissent de la façon des « Romains, à l'extrémité du terroir vers la mer. » M. Texier se borne à ces quatre lignes : « Au pied de la col- « line de Saint-Aigous, qui est aussi éloignée de la mer « que celle de Fréjus, on retrouve des conserves sou- « terraines, qui paraissent destinées au service de la « marine. » (3[e] *Mém.* p. 246). Saint-Aigous (*Aigulfus* en latin) était un moine de Lérins, martyrisé par les Barbares vers l'an 600 ; la tradition porte que son corps fut inhumé dans la chapelle même dont parle Girardin, et qui fait encore partie de l'ensemble des bâtiments appelés la Ferme ou le *Ménage* de Saint-Aigous, appartenant à M[me] Roudier, de Roquebrune (1).

Les deux *caves* ou *conserves* dont il est ici question, consistent en deux salles voûtées et juxtaposées, d'une longueur de 26 mètres, et larges seulement de 4 m. 75 c. Le caractère antique de leur construction ne saurait faire l'objet d'un doute : c'est le même système de voûtes en blocage, auquel l'adhérence d'un mortier de composition supérieure a procuré une solidité que vingt siècles n'ont pu entamer ; et le mur intermédiaire a conservé ce parement en petits moellons qui nous est

(1) Une nouvelle chapelle, sous le même vocable, a été construite à quelque distance, celle dont il s'agit ayant reçu une autre destination.

bien connu. Une épaisse couche de béton, étendu sur les parois intérieures et semblable à celui qui garnit le canal de l'aqueduc, semblerait indiquer, suivant l'expression de M. Texier, que ces deux pièces, en partie souterraines, étaient des conserves d'eau douce; mais d'où provenait leur approvisionnement? nous ne saurions le dire. Peut-être faut-il voir là de grands magasins complétant l'ensemble d'un vaste établissement maritime. Ces voûtes supportaient d'autres constructions dont il serait encore plus difficile de déterminer le plan et la destination : des pans de murs, régulièrement parementés, et une fenêtre, pratiquée sur les reins de l'une des voûtes, sont les seules choses à noter.

Ici se termine la revue des édifices situés dans la moitié occidentale de la plaine de Fréjus; gagnant la partie opposée, nous allons, en peu de lignes, signaler aux explorateurs quelques vestiges antiques qui ne doivent point être dédaignés.

A 100 mètres de l'angle sud de la citadelle orientale dite la Plate-Forme, tirant au levant, nous mentionnerons d'abord, dans la propriété Rolland, et le long du chemin qui gravit le monticule si gracieusement couronné par sa plantation d'arbres et d'arbustes exotiques, un mur destiné, dans l'antiquité comme aujourd'hui, à soutenir les terres de cette petite éminence sur laquelle s'élevait peut-être quelque villa romaine. C'est là que lord Brougham, avant de se rabattre sur Cannes, eût désiré planter sa tente; M. le président Rolland y a tout disposé pour une construction qui sera l'occupation et l'agrément de sa retraite : que n'a-t-il, dans l'inté-

rêt de son pays, trouvé la place prise par cet étranger providentiel !

Un peu plus loin, marchant toujours à l'est, nous arrivons à la villa Martini dont les jardins viennent d'être profondément remaniés. Là existait, à l'époque romaine, une fabrique de poterie commune qui paraît avoir eu une certaine importance, à en juger par l'amoncèlement de débris, provenant des pièces de rebut, qu'il a fallu extraire à une profondeur de plusieurs mètres pour l'établissement d'une réserve d'eau. Cette fabrique comprenait un ou plusieurs fours ; c'est ce qu'attestent de nombreuses briques réfractaires recueillies aux environs de cet amas de tessons (anses, goulots, fonds, fragments de panse d'autant de vases brisés) indiquant une grande variété de forme et de dimension. L'argile, qui servait à la fabrication, se trouve sur les lieux mêmes et dans les propriétés limitrophes.

Plus loin encore, dans la direction du sud-est, sur un plateau artificiellement nivelé et dominant la plaine d'une quinzaine de mètres, se voit une chapelle abandonnée, autrefois dédiée à Saint-Lambert, nom devenu celui du quartier. Il est facile de reconnaître que cet oratoire a été bâti sur les ruines d'une construction romaine : une partie du mur, qui soutient le terrassement, montre encore son parement antique, et l'on remarque, derrière le chevet de la petite chapelle, de grands fragments d'un béton fort épais, qui devait former le pavé de quelque habitation. La voie Aurélienne passait tout auprès ; serait-ce encore, ici, un poste d'observation pareil à celui dont nous avons cru pouvoir

constater l'existence au quartier des Esclapes? Il est permis de l'affirmer.

Nous avons (p. 582) signalé les restes de constructions qu'on aperçoit, à peu de distance, le long du double chemin de Valescure ; nous n'y reviendrons pas.

Ces vestiges antiques de la moitie orientale de la plaine sont completés par ceux qu'on rencontre à Saint-Raphaël et qui consistent — en une grande citerne, au quartier des Caseaux, — en des restes de quai sur le bord de la mer, — et en substructions plus ou moins apparentes, disséminées sur l'esplanade du Casino actuel ; mais nous réservons pour notre *appendice* ce qui a trait aux antiquités de la localité voisine.

VII

L'AQUEDUC.

Il nous reste à parler de la construction, sans contredit, la plus considérable de celles que les Romains ont élevées sur nos côtes ; l'aqueduc de Fréjus est, en outre, ce qu'on voit de mieux conservé, en ce genre, dans toute l'étendue de l'ancienne Gaule. Sa description complète, depuis le point où il prend l'eau de la Siagnole, demanderait un mémoire entier, qui sera ultérieurement publié lorsque nous aurons reconnu, sur tout son parcours, une conduite de plus de 40 kilomè-

tres, dont seulement le premier tiers, à partir de la ville, a été l'objet de nos études. L'un de nos devanciers, M. Victor Petit, a consacré à cette importante section (importante, surtout, par les grands travaux d'art qu'elle comprend) le dernier et le plus nouveau chapitre de sa *Note descriptive*; nous sommes forcé, manquant désormais de place pour continuer notre système de citations, d'y renvoyer le lecteur. L'abbé Girardin et M. de Villeneuve n'ont fait qu'effleurer le sujet dont il sera ici question; quant à M. Charles Texier, il s'est contenté, à cet égard, d'une simple page.

Nous nous sommes suffisamment étendu sur ce qui est relatif à l'aqueduc, une fois sa jonction opérée avec le faîte du rempart, qui lui sert d'appui. Nous allons donc, en remontant la pente du canal, entreprendre, dans la direction du nord, une excursion qui nous conduira au centre du massif si tourmenté et si pittoresque de l'Estérel, près du puits houiller de la Madeleine, c'est-à-dire, à trois grandes lieues de Fréjus, seize kilomètres au moins avec les nombreux détours que nous aurons à faire. Nous tâcherons de préciser le plus possible les indications de distance, d'orientation et d'accès, afin de faciliter aux antiquaires et aux touristes cette course à travers bois et très-souvent au milieu des rochers et des ravins, où l'intérêt compensera largement la fatigue.

En dehors de la porte Romaine, qui sera notre point de départ, nous recontrons d'abord, à gauche de la route d'Italie, quatre forts piliers, restes des hautes arcades les plus rapprochées de la ville; ils nous sont un spécimen de la construction normale de l'aqueduc, toute

en blocage dissimulé sous un revêtement en pierres de petit appareil. Ces pieds-droits, consolidés par de grands contreforts, supportent une portion de la cuvette qui n'a jamais été voûtée ou dont la voûte a été démolie. A quelques pas plus loin, l'aqueduc traverse en diagonale la grande route, et nous retrouvons sur la droite, au bord même du fossé, la fondation d'un autre pilier, suivie d'un pied-droit assez élevé, flanqué de deux contreforts nouvellemment réparés. Vient ensuite une belle arcade, haute de douze mètres, large de cinq, qui peut donner une idée de l'aspect grandiose qu'offrait l'aqueduc aux approches de la ville. Chose singulière,un seul de ses pieds-droits est appuyé par des contreforts; l'autre n'en a jamais eu. Les voussoirs de tête, très-minces, sont encadrés, extérieurement, par un cordon de petits moellons carrés, disposition gracieuse que l'on retrouve sur toute la ligne de la construction.Le canal, supporté par l'arceau, est non voûté.

Cette arcade forme le sommet d'un premier angle très-ouvert décrit par l'aqueduc, sortant d'un mamelon situé à 1,400 mètres de Fréjus, avant d'aborder le rempart antique. On s'est étonné que les Romains, dans cette partie, n'aient point fait suivre à leur canal la ligne droite. « Aux abords de la ville, dit M. Mé-
« rimée, et sur un terrain uni, l'aqueduc fait plusieurs
« détours que je ne puis m'expliquer qu'en supposant,
« qu'à l'époque où il a été construit, il existait, en
« ces lieux, des bâtiments importants qu'on n'a pas
« voulu détruire pour lui donner un alignement régu-
« lier. (1) » La visite trop précipitée de l'explorateur

(1) *Notes d'un Voyage dans le Midi de la France*, p. 252.

officiel ne lui a pas permis de se rendre un compte bien exact de la configuration du sol. Loin d'être uni, le terrain présente, à gauche de la route, de très-fortes ondulations, qui eussent nécessité, si l'aqueduc, depuis son point de sortie, s'était dirigé en ligne droite vers la ville, la construction d'arcades qu'on a jugé devoir être trop élevées, eu égard à la nature des matériaux dont on pouvait disposer. C'est donc pour se maintenir sur la partie la plus élevée du sol, que les constructeurs ont fait subir au canal, non pas *plusieurs* détours, comme l'entend M. Mérimée, mais cette première déviation et une seconde que nous allons signaler dans un instant.

L'aqueduc, reprenant la gauche de la route, se poursuit droit au nord-est sur la propriété de M. Ferdinand Pascal, laquelle nous montre successivement quatre piliers plus ou moins ruinés et de nombreuses substructions marquant la place d'autant de piliers disparus, jusqu'à un groupe de deux arcades de moyenne hauteur et privées de contreforts, réservés pour la consolidation des pieds-droits d'une élévation exceptionnelle. Ces deux arcades se trouvent juste en face de la première borne kilométrique, à partir de Fréjus. Quarante pas plus loin, vient une série de cinq arches encore moins élevées, assises sur un plan incliné qui fait varier leur hauteur, la largeur (5 m. 35 cent.) restant la même : dans plusieurs parties de leur construction, on remarque l'emploi des briques avec une certaine profusion.—Nouvelle interruption de 40 pas, suivie d'un second groupe de deux arcades plus basses encore, le terrain montant toujours ; puis, l'inflexion au nord annoncée et décrite

par un mur plein, long de 28 mètres, qui reçoit le canal souterrain.

L'examen de cette première section est à la portée de tous les visiteurs de passage, et en moins d'une heure d'aller et retour, il leur sera loisible de se rendre compte des dispositions de l'aqueduc, des détails et des particularités de sa construction, toujours les mêmes, que nous sommes forcés de réserver pour le travail d'ensemble que nous nous proposons de publier. Girardin a concentré presque toute son attention sur cette partie voisine de Fréjus. De son temps, un plus grand nombre d'arcades, et des plus élevées, subsistaient dans leur entier. Il en cite une ayant 9 cannes (18 mètres) de hauteur. « Le canal où passoit l'eau est, dit-il, encore « couvert en voûte ; ce qui marque que tout l'aqueduc « l'étoit aussi, et il paroît qu'un homme y pouvoit « marcher debout au-dessous (1). » Nous retrouverons cette question à la fin de notre description ; ce que nous pouvons dire dès à présent, en ce qui concerne la section déjà explorée de l'aqueduc, c'est qu'aucun pilier, aucune des arcades, sauf une seule encastrée dans la masse du rempart (l'arcade de Girardin a disparu), ne montre de voûte au-dessus de la cuvette. En montant sur le long mur qui reçoit l'aqueduc des flancs de la colline, on n'y remarque également aucune trace d'une voûte écroulée ou démolie. Avant d'aller plus loin, nous pouvons déterminer la disposition et les dimensions normales du canal. Il se compose, d'abord, de deux murailles latérales de 40 c. d'épaisseur ; ces murailles soutiennent et protègent ses parois intérieures, épaisses de

(1) Tome Ier, p. 86.

42 c., et formées d'un béton en pierres concassées et en petits cailloux; une couche de ciment, mélangé de briques pilées, en garnit le fond : la largeur de la cuvette est de 70 et sa profondeur de 60 centimètres. L'intérieur n'offre ici qu'une proportion relativement minime de ces matières déposées par les eaux, qu'on rencontre en grande quantité dans d'autres parties de l'aqueduc.

M. Victor Petit, au cours de son excursion, passe presque sans transition, du point où nous nous trouvons, à la première série importante d'arceaux, située dans la campagne à près de 3 kilomètres de Fréjus. Nous comblons cette lacune, à l'intention de ceux qui voudront suivre pied à pied le tracé du canal des Romains.

L'aqueduc contourne à mi-côte, d'abord, dans la direction de l'ouest, et ensuite, en se dirigeant au nord, le petit mamelon Pascal. Son passage souterrain est manifesté, à 250 pas de notre nouveau point de départ, par des blocs de béton, provenant de la cuvette, récemment déplacés pour une plantation d'arbres. Sur le revers septentrional, nous apercevons le canal même sortant de terre et y rentrant, et, à 50 pas vers l'est, nous le trouvons établi sur une muraille longue d'une trentaine de mètres, destinée à lui faire franchir la dépression qui sépare le premier mamelon d'un second également peu élevé.

Le canal a de nouveau pénétré sous terre; il contourne ce monticule de la même façon, et reparaît, par intervalle, dans la partie haute du petit vallon qui précède le coteau de Bellevue; il se montre sur le revers

méridional de ce coteau, puis, à l'ouest, au-dessous de la maison d'habitation dite le Séminaire, longe, à une distance de quelques mètres, l'allée de l'ancien jardin, et disparait sous une voûte qui doit former un véritable tunnel.

Nous ne retrouvons l'aqueduc qu'auprès de la bastide du Sr Joseph Bertrand, lequel l'a déblayé sur une longueur de 80 mètres pour l'écoulement des eaux pluviales. Redevenu souterrain, il reparait, non loin de là, près de la bastide Chapot. Entre cette bastide et celle du Sr Jean Testanier, nous rencontrons bientôt un ouvrage d'une certaine importance; c'est un gros mur de 37 m. de long, supportant la cuvette, qui franchit, sans appui, une interruption produite, vers le milieu, probablement par la disparition d'une petite arche

A environ 500 mètres de la chapelle de Sainte-Brigitte, vient une construction identique, celle-ci d'un développement de 50 m. : là, même brèche indiquant pareillement, sans doute, la place d'une ouverture cintrée pour le passage des eaux en temps de pluie.

Le canal, cheminant sous terre, nous conduit, après une marche d'un quart d'heure, dans une légère dépression du terrain qu'il traverse sur une troisième muraille d'appui. Longue seulement de 20 m. et très-bien parementée sur toute sa face occidentale; celle-ci n'a jamais été percée par une arcade, le sol ne formant point ravin comme dans les deux vallons précédents.

En quittant cet ouvrage, la cuvette aborde une petite colline, qu'elle perce en tunnel à une dizaine de mètres du sommet, et, sur le versant opposé, trouve, pour la recevoir et lui faire franchir la vallée qui suit, un

pont de cinq arches qu'on appelle, dans le pays, les *Arcs Bonnet*. M. Petit (p. 118) les reproduit, sans explication, sous la dénomination d'*Arcs Sorellier*. Il a évidemment voulu dire *Serraillier*, nom de l'ancien propriétaire d'une ferme voisine; mais notre désignation est bien celle qui convient, car elle est tirée du nom de celui à qui appartient le terrain sur lequel est construite cette partie de l'aqueduc.

Elle comprend cinq arcades d'inégale hauteur et larges de 4 m. 50 c. Tout le revêtement en petits moellons, les voussoirs de tête des arceaux et le cordon qui les encadre sont presque intacts. Les piliers ont 1 m. 50 d'épaisseur ; ils sont sans contreforts, la construction n'étant pas d'une grande élévation. Le haut, formé par la cuvette découverte dans toute sa longueur, présente un développement de 47 mètres (1).

Nous reprenons notre exploration, contournant avec l'aqueduc quelques plis de terrain plus ou moins accentués. Après 300 mètres, le canal s'engage encore sur une muraille en bâtisse pleine, longue de 40 m., qui le transporte, non voûté, au-delà d'une nouvelle dépression du sol. Là, il s'enfonce dans le coteau qui nous sépare d'un vallon assez ouvert, où nous rencontrons

(1) Pour ceux, qui désireux uniquement de visiter les diverses séries d'arcades situées dans les gorges les plus pittoresques, voudraient, à partir d'ici, s'éviter la peine d'une course à travers bois, nous dirons qu'aujourd'hui une fort belle route, conduisant, par la vallée du Reyran, à la mine de schiste bitumineux de Boson, c'est-à-dire, à 8 kilomètres 1/2 de Fréjus, leur donne les moyens de faire en voiture la plus grande partie du trajet : nous aurons soin de préciser les points où l'on devra mettre pied à terre. Si on commence par les *Arcs* Bonnet, il faut quitter la route à la hauteur du *ménage* Serraillier, et marcher, en se dirigeant au levant, jusqu'à 1 kilomètre de la chapelle *Sainte-Brigitte*, dite également de *Saint-Pons*.

une seconde série de cinq arcades, appelées les *Arcs Bérenguier* (M. Petit écrit à tort *Béringuet*). Celle du milieu, servant au passage des eaux pluviales, mesure 5 m. de hauteur; l'élévation des autres varie avec l'inclinaison du terrain : elles présentent une ouverture uniforme de 5 m. 40 c.; la cuvette, à jour, a 60 mètres de longueur. (Quitter, pour voir ces arcs, la route de Boson à la hauteur du *ménage* Escoffier, placé sur la gauche; les arcs sont à quelques minutes, dans le vallon de droite).

Une assez longue marche, à travers des bois de plus en plus accidentés, nous amène à une partie de l'aqueduc malheureusement très-endommagée, appelée les *Arcs du Gargalon*, du nom du torrent qui forme, ici, le fond d'une vallée excessivement pittoresque. Des 14 arcades qui composaient cette série, 6 seulement restent debout, 5 sur la droite se faisant suite et supportant une portion du canal longue de 50 m., et la sixième, complètement isolée sur la gauche : nous regardons habituellement du côté de l'ouest, qui est celui de l'arrivée. La largeur normale des arcades subsistantes est de 5 m. 25 c., ce qui donne pour l'ensemble de la construction, en tenant compte de l'épaisseur des piles, une longueur totale de 130 mètres; leur hauteur varie avec la déclivité du sol sur lequel on les a bâties, de 6 m. à 14 mètres. Quatre des piliers sont appuyés par des contreforts, que nous n'avons point rencontrés dans les deux séries précédentes. Nous remarquons encore, ici, quelques assises de briques, employées dans la construction ou pour un travail de réparation. (Si l'on fait l'excursion en voiture, on s'arrêtera au pont du Gargalon, situé à

4,700 m. de Fréjus, et l'on remontera le torrent sur une longueur d'environ un demi-kilomètre.)

A cinq ou six cents mètres du Gargalon, en appuyant un peu sur la gauche, on trouve une quatrième série d'arcades qui transporte l'aqueduc de l'autre côté de la profonde et verdoyante vallée de la Moutte. Pour y arriver, on chemine pendant une demi-heure sur une assez bonne route forestière, distinguant, à droite, les sinuosités du canal sur le versant d'un fort mamelon, jusqu'à un col très-surbaissé d'où l'on aperçoit à ses pieds la vallée, ayant en face de soi une haute colline extrêmement boisée. La construction dont il s'agit, comprenant six arches, est connue sous le nom d'*Arcs de la Moutte*. Par inadvertance, ou plutôt, par suite d'une confusion dans le classement des notes qui ont servi à la rédaction de son travail, M. Petit a interverti l'ordre des différentes séries. Il place, en quatrième lieu, sous la dénomination d'*Arcs Bouteillière*, une construction de trois arches qui ne vient qu'après les arcs de la Moutte; tandis qu'il reporte à six pages plus loin avec le nom d'*Arcs-Sennecquier*, et après deux nouveaux groupes, la série devant laquelle nous sommes parvenus, spécifiant bien que celle-ci offre *six* ouvertures, et qu'elle est située « dans « le sauvage vallon de la Moutte. » Les trois arcades centrales, hautes de 9 à 10 m. et larges de 4 m. 50 c., sont soutenues par des contreforts doubles; celles de côté, construites sur un terrain très-incliné, n'ont que 3 m. de largeur. La cuvette, longue de 60 m., sert de passage journalier aux hommes et aux troupeaux. (Pour visiter les arcs de la Moutte, en venant par la route de

Boson, s'arrêter à 500 m. du pont du Gargalon et prendre sur la droite.)

Le canal, se dirigeant à l'ouest, puis au nord, contourne la haute colline dont nous avons parlé, et nous mène d'abord à une arche biaise bien conservée, établie sur un profond ravin creusé dans le rocher, et présentant une ouverture de près de 5 mètres. Il chemine ensuite à peu de profondeur sous la terre, et l'on en reconnaît la direction à de nombreux affaissements produits par l'écroulement de sa voûte. Nous nous rapprochons de la route de Boson, qui bientôt sera en vue, et, à 250 m. de cette même route, nous rencontrons une autre arche plus petite et à moitié écroulée. Nous suivons le canal, qui a reparu, et, peu après, nous arrivons à un vallon très-étroit, creusé dans une masse porphyrique utilisée par les Romains et, depuis quelque temps, exploitée à nouveau. C'est là que se voit l'aqueduc de trois arches que M. Victor Petit a décrit et dessiné, par anticipation, sous la désignation d'*Arcs-Bouteillière*. On y accède de la route, éloignée de moins de 300 m., par un sentier qui s'en détache à la hauteur de la sixième borne kilométrique, près des bastides Raybaud et Sénéquier.

Cette partie peu considérable de l'aqueduc (elle ne supporte, en effet, que 40 m. de cuvette), servant également de passage, est de toutes la plus remarquable par sa conservation, ses proportions élégantes et les soins apportés à sa construction. Nous lui conservons le nom que lui a donné M. Petit et qui est celui du quartier lui-même. Bâtis entièrement de ce porphyre rougeâtre que les constructeurs avaient sous la main, les arcs Bouteil-

lière s'élèvent dans une gorge, fermée, immédiatement après, par un mur de rochers d'où se précipite en cascade, à la moindre pluie, un torrent qui s'écoule sous l'arche du milieu, plus haute de quelques mètres que les deux latérales : les pieds-droits, qui les séparent, sont munis de contreforts absolument intacts. Une particularité des plus curieuses a échappé à l'attention de M. Victor Petit; c'est l'existence, au-dessus de la grande arche, d'une large et épaisse dalle de grès encastrée dans la paroi du canal, et sur laquelle a été sculpté, en très-fort relief, le buste d'un personnage dont malheureusement la tête a disparu : le cou se voit encore; les bras, les épaules et la poitrine sont drapés à l'antique. Que représentait cette sculpture? Peut-être l'empereur ou le gouverneur provincial sous lequel l'aqueduc a été construit; peut-être l'ingénieur qui en a conçu le plan, ou bien encore le chef de légion qui a présidé à son exécution. Les hypothèses peuvent se donner un libre cours.

A partir d'ici, le canal, contournant un premier coteau, nous amène, d'abord, aux restes d'une arche isolée, pareillement construite en moellons de porphyre. Il s'engage ensuite sur le flanc d'une haute colline, qui le rapproche encore de la route de Boson, et, par un détour sur la droite, nous conduit à la plus grande curiosité de cette œuvre magistrale, un double aqueduc, que M. Petit (pp. 127-29) a décrit et très-exactement dessiné sous la dénomination d'*Arcs Escoffier*. On nous a néanmoins affirmé qu'il faut dire les arcs *Sénéquier*, nom du propriétaire du sol et d'une bastide, située sur le bord de la route, qui marque le point où les explora-

teurs, qui craignent la fatigue, devront mettre pied à terre pour se porter à une petite distance vers l'est.

Voici, brièvement résumée,la description de cette bizarre construction.

En arrivant de l'ouest,une première rangée de six arcades se présente à nous, assez hautes mais peu larges, sauf une seule, la troisième de droite, dont l'ouverture mesure 4 m. 70 c. Celle-ci, destinée au passage d'un torrent profondément encaissé en amont et en aval, est, à mi-hauteur, traversée par un mur construit sur voûte, qui lui donne l'aspect de deux arches superposées. Les plus hautes piles sont, de chaque côté, munies de contreforts. Maintenant, derrière et presque à toucher, se trouve un second aqueduc de cinq arches seulement ayant une largeur uniforme, pareillement soutenu par des contreforts dans sa partie la plns élevée, mais n'offrant pas cette singularité de deux arcades superposées que nous venons de signaler. La partie supérieure des deux aqueducs, d'une colline à l'autre, présente un développement d'environ 80 mètres. Les deux cuvettes, très-encombrées de tuf, ne sont point voûtées.

Comment expliquer le double emploi qui se remarque ici? M. Petit pense que l'aqueduc le plus éloigné a été construit le premier. Il en voit une très-forte présomption dans la régularité de ses dispositions, en harmonie avec tout ce que nous connaissons déjà. Suivant lui, la cause probable de la seconde construction, a dû être l'ébranlement de quelque pile de l'aqueduc primitif, par suite d'une crue extraordinaire du torrent. Cette explication paraît assez plausible, mais la place nous manque pour la discuter.

A partir du double aqueduc, le canal poursuit, à très-peu de distance de la route de Boson, son cours sinueux sur le flanc des collines abruptes qui bordent la rive gauche du Reyran. En cinq minutes, on arrive à une petite arche de 1 m. 50 c. d'ouverture, qui se voit de la route même. Puis, l'aqueduc, disparaissant dans le sol, reparaît à 40 m. seulement de la route, qu'il longe, à mi-coteau, jusqu'à un étroit vallon dont le fond remonte rapidement à l'est. Là, autre petite arche remarquable par sa conservation, sauf à sa base affouillée par les eaux. Quelques minutes après, nous rencontrons un enfoncement rectangulaire parfaitement maçonné, de 70 c. sur 60, véritable *regard* ménagé pour descendre dans le canal redevenu souterrain et dont on distingue la voûte à moins d'un mètre de profondeur. Ce regard, le seul de tout le parcours qui n'ait pas été obstrué, se trouve en vue de la route de Boson, à peu près à la hauteur du 7me kilomètre et en face du *ménage* Marius Castagne, situé sur la rive droite du Reyran. La marche sur des versants presque à pic, à travers un fouillis inextricable de taillis et de broussailles, est devenue presque impossible. Nous gagnons la route, et, à une distance de 4 ou 500 m. du regard, nous apercevons, sur notre tête, l'ouverture béante du canal qui, débouchant de terre, semble s'avancer dans le vide. L'aqueduc, récemment coupé en cet endroit pour les nécessités de la route, reprend, après une courte interruption, le flanc abrupte de la colline, et nous le rejoignons, 300 m. plus loin, dans un vallon élargi, où se trouve le premier puits de la mine de schiste bitumineux de Boson. Nous nous arrêterons quelques ins-

tants pour considérer une série d'arcades qui vont nous offrir une nouvelle et curieuse particularité. Elles sont à 60 mètres de la route. M. Victor Petit (p. 132) les appelle les *Arcs-Grisolles*, du nom de l'ancien propriétaire de toute cette contrée boisée, appartenant aujourd'hui à divers ; nous adopterons la dénomination d'arcs du *Puits de l'Aqueduc*, plus précise, et qui est celle sous laquelle on les désigne aujourd'hui.

Nous avons encore devant nous un double aqueduc, mais non composé de deux constructions distinctes, établies à une certaine distance. Ici, les deux aqueducs ont été juxta-posés, accolés ensemble, les pieds-droits et les ouvertures se correspondant ; des contreforts assurent, de chaque côté, la solidité de tout l'édifice ; de plus, on ne remarque aucune différence de niveau dans le fond des deux cuvettes, qui paraissent avoir été protégées par une voûte. Pourquoi ce double canal, dont nous retrouverons bientôt un second exemple? C'est là un problême que nous ne sommes point encore en mesure de résoudre. L'aqueduc avait quatre arches, l'une, la seconde de gauche, large de 5 m. et donnant passage à un petit ravin ; la première de droite s'est écroulée: par un phénomène de cohésion qui étonne, la cuvette, privée d'appui, n'a pas fléchi, et elle traverse, comme le ferait une grosse poutre, l'intervalle de 10 m. laissé vacant par la disparition de la bâtisse.

Nous nous approchons des bâtiments d'exploitation de la mine de Boson, construits auprès d'une spacieuse clairière traversée par le Reyran, où viennent aboutir plusieurs petites vallées qui se convertissent en torrents à certaines époques de l'année. L'aqueduc les franchit

successivement et nous conduit, par un détour, à une arche isolée, suivie d'un pied-droit qui a retenu les amorces d'autres arcades disparues. Parvenu dans le vallon qui précède les principaux puits d'extraction, le canal y trouvait un pont-aqueduc dont il ne subsiste que deux piles, l'une avec contreforts, couronnées par la cuvette. A l'établissement même de Boson (et non Bonson, comme l'écrit M. Victor Petit), nous le voyons serpentant sur la colline, échancrée, çà et là, pour la construction d'une importante usine de distillation et d'épuration d'huiles minérales. C'est ici que l'intérieur de l'aqueduc offre son maximum d'obstruction, due aux molécules calcaires déposées par les eaux : un bloc de cuvette, qui a roulé près du logement de l'Ingénieur, n'accuse pas moins de 60 centimètres de tuf en une infinité de couches superposées. Après les bâtiments de Boson, le canal continue à contourner la colline, et devant le puits n° 5, nous remarquons les ruines d'un groupe d'arcades que nous estimons avoir été au moins au nombre de six, à en juger par l'écartement des deux piliers restant debout. A cinq minutes de là, nous nous trouvons en présence d'une dernière et importante série d'arceaux, qui nous montre encore deux cuvettes cheminant ensemble sur le sommet d'une construction formée de deux ponts en quelque sorte plaqués l'un contre l'autre.

Dans l'opuscule de M. Petit, ils sont appelés les arcs d'*Esquine*, désignation générale de cette partie de la chaîne de l'Estérel, et l'auteur donne au fort torrent qui coule au-dessous, le nom de l'*Appié d'Amie*, qu'on lui

a dit être celui de la vallée même, et dont il déclare ne pouvoir s'expliquer la bizarrerie. Le mot *appié* signifie, dans le pays, un enclos abrité et destiné à l'éducation des abeilles (*apes*), et ce nom d'Amie, ou plutôt d'Amic, a appartenu à l'un de ceux qui se livraient à cette industrie depuis longtemps perdue. Aujourd'hui, la vallée en question s'appelle le vallon de *la Malatrache*, dénomination du torrent, parfois très-impétueux, qui, à peu de distance des arcs, se jette dans le Reyran. Quant à cette portion de l'aqueduc, elle reçoit plutôt la désignation d'*Arcs de Bonhomme*, du nom du propriétaire du sol, que celle moins précise d'*Arcs d'Esquine*.

La série comprenait huit arcades, d'un développement d'environ cent mètres. Les trois principales, celles qui correspondent au lit du torrent, ont disparu sans doute emportées par les eaux; les cinq de droite (nous faisons face au nord), bâties sur le versant d'un coteau, vont en grandissant jusqu'à l'interruption : la dernière a, sous voûte, la hauteur que devaient présenter les arches écroulées, 9 à 10 mètres. Celle-ci et sa voisine sont seules munies de contreforts qui manquent aux piliers des arcades suivantes; mais on remarque trois de ces appuis le long de la muraille qui relie le pont au coteau. Les deux fonds des cuvettes paraissent être de même niveau; c'est dans celle du sud, la mieux conservée, et qui semble avoir été voûtée, qu'on distingue les couches les plus épaisses de ce sédiment calcaire si inégalement réparti dans l'ensemble de la conduite. Les arches du pont ont une largeur de 5 m. 40 c.; l'épaisseur totale de la construction double est de cinq mètres. Nous n'essaierons pas davantage d'expliquer cette nouvelle singularité de

deux aqueducs juxta-posés. Avons-nous sous les yeux deux constructions distinctes, élevées à des dates différentes, la seconde pour parer à un accident survenu dans la première; où n'est-ce là qu'un seul et même édifice, ainsi construit en une seule fois, et d'après un plan préconçu, pour correspondre à quelque nécessité d'écoulement,à quelque loi hydraulique qui nous échappe? Nous nous réservons d'approfondir ces questions dans une publication spéciale où la place ne nous sera point aussi strictement mesurée.

C'est par les *Arcs-Bonhomme* que se termine l'excursion de M. Petit,avec la partie seule achevée de son intéressant travail. Nous pouvons encore servir de guide au lecteur pendant trois ou quatre kilomètres, suivant toujours l'aqueduc, qui, toutefois, ne nous offrira plus les grands travaux d'art que nous venons d'indiqner plutôt que de décrire.

Au- delà de la Malatrache, le canal s'enfonce dans la première des hautes collines bordant la rive gauche du Reyran.Il ne reparaît qu'à une assez grande distance mais fort détérioré,et sa direction est seulement marquée par des blocs de maçonnerie disséminés sur le sol. La rivière a tellement rongé le pied des collines, que la marche devient impraticable sur leurs versants coupés à pic. Nous rétrogradons vers le confluent de la Malatrache, et après avoir passé le Reyran au moyen d'une rangée de pierres, qui suffit pendant la majeure partie de l'année, nous remontons, sur une longueur de près de deux kilomètres, la chaussée construite pour l'établissement du *rail-way* de la mine de houille des Vaux, et servant de digue à la rive droite.L'aqueduc se poursnit

en contournant les pentes abruptes de la rive opposée, mais fréquemment interrompu par des coulées de terres qui ont laissé le roc à nu. En avant du point où le lit de la rivière est en quelque sorte étranglé entre deux masses rocheuses, et qu'on appelle, pour cette raison, le *Malpasset*, un éboulement plus considérable a décharné entièrement la montagne sur une étendue de plusieurs centaines de mètres: immédiatement après, un fragment de l'aqueduc, long de près de 50 m., montre sa voûte à moitié écroulée et comme suspendue aux flancs de la colline. Nous traversons de nouveau la rivière, et nous gravissons avec beaucoup de peine l'escarpement jusqu'à la hauteur du canal, ce qui nous permet de reconnaître une couche de tuf de deux centimètres d'épaisseur, adhérente à sa voûte, preuve qu'il a coulé là dans tout son plein.

Revenus sur la chaussée de la rive droite, nous rencontrons bientôt l'interruption des travaux, qui n'ont été poussés qu'au torrent de la Bueyne venant de Bagnols, où il porte le nom de la Vauloube. Ici, la vallée du Reyran s'élargit progressivement. Après avoir cheminé quelque temps encore sur la rive droite, nous empruntons le lit même de la rivière, et une demi-heure d'une marche pénible, au milieu des cailloux roulés, nous amène au puits de la Madeleine, situé sur la rive gauche, et faisant partie de l'exploitation houillère de la Compagnie dite du Reyran. A un demi-kilomètre de là, nous allons encore visiter une arche bien conservée, large de 4 mètres, qui supporte une portion de cuvette. non voûtée, longue de 17 m. Cette arcade, appelée

l'*Arc Jaumin*, construite en travers d'un petit ravin, le plus souvent sans eau, marquera le terme de notre course.

Une distance d'au moins vingt kilomètres, en ligne droite, nous sépare de la prise d'eau qui alimentait le canal romain. Nous regrettons d'avoir été, pour des raisons de santé, obligé d'ajourner l'étude de cet important parcours. Toutefois ce regret se trouve atténué par la bonne fortune qui nous est échue, de pouvoir mettre sous les yeux de nos lecteurs une note très-substantielle dans sa briéveté, due à l'obligeance d'un homme des plus compétents que nous ne saurions assez remercier, M. le Docteur Mireur père, de Callian, lequel a bien voulu suppléer à l'insuffisance de notre exploration. Voici cette note décrivant l'aqueduc dans le sens de la pente des eaux, qui est celui que nous devrons suivre lorsque nous aurons à revenir sur le même sujet.

Au bas de la colline sur laquelle se trouve placé le village de Mons, jaillissent, entre d'autres moins abondantes, deux sources considérables, qui se jetant ensemble dans le lit d un torrent supérieur appelé le Fil et à sec pendant la plus grande partie de l'année, constituent la Siagnole; on les appelle le Neisson, en provençal *Neissoun* (la Source) et elles sont situées sur la rive gauche du torrent dans le lit duquel la Siagnole va commencer son cours. Un peu au-dessous, se montrent les restes du barrage romain. De grosses pierres, retenues dans des rainures pratiquées aux dépens des fortes roches voisines, attestent le soin donné à cet ouvrage. Divers blocs gisent çà et là, près d'un roc profondément entaillé pour recevoir la maçonnerie. Le barrage du nouveau canal qui conduit les eaux de la Siagnole dans le territoire des communes de Callian, de Montauroux et de Tourrettes, est construit sur l'emplacement de la prise d'eau antique.

Le canal romain suivait, d'abord, la rive gauche de la rivière pendant 200 mètres environ, recueillant, dans son parcours, quelques filets d'eau qui s'échappent de la montagne, et passait ensuite sur la rive droite. On remarque, le long

de ce trajet, un certain nombre de blocs grossièrement taillés et qui formaient, à eux seuls, le lit du canal. Sur la rive gauche, existent encore les restes d'un pilier, à l'endroit où s'élevait le pont-aqueduc qui portait les eaux sur la rive opposée.

Pendant plus de deux kilomètres, le canal suit maintenant le versant de la colline de Beauregard, le plus souvent en sous-sol, et ne se montrant guère que sur de faibles parties de son parcours, jusqu'à *Roquetaillade* (Roche-Taillée), une des curiosités les plus intéressantes de l'aqueduc, en même temps qu'une attestation du génie persévérant du grand peuple.

La roche de calcaire fut attaquée à deux reprises. Un premier travail encore très-apparent, fait près du point où la roche plonge à pic dans la gorge de la Siagnole, déjà profonde, point choisi en raison de la moindre hauteur que donnait l'inclinaison à mesure qu'on se rapprochait du bord, resta inutile. La paroi de gauche offrant une résistance insuffisante, à cause probablement de la disposition de la masse calcaire moins compacte en ce point, se détacha, et ses débris se retrouvent dans le lit même de la Siagnole, au fond de la gorge. La roche fut attaquée à nouveau à une petite distance au-dessus de la première ouverture, et l'on peut encore aujourd'hui admirer l'importance du travail et l'habileté des dispositions prises. Taillés à la smille, sur une profondeur moyenne de 4 à 5 mètres et une longueur de 50, les deux côtés de la roche, divisée, restent unis par une portion solide laissée intacte et formant un arc supérieur destiné à prévenir tout danger de dislocation et d'ébranlement. Le fond de la tranchée était occupé par le canal, voûté assez haut pour qu'un homme pût s'y tenir debout. Deux ou trois mètres restent libres entre la voûte et la partie du roc respectée par l'instrument et dessinant l'arc.

Depuis Roquetaillade jusqu'au quartier des *Hautes-Côtes*, dans le territoire de Callian, sur un parcours de 7 kilomètres, le canal suit les sinuosités du terrain, le plus souvent recouvert par une voûte, d'autres fois par de larges et épaisses dalles. Cette partie de l'aqueduc romain était assez bien conservée pour qu'elle ait pu être utilisée, avec quelques réparations, lors de la construction du nouveau canal de dérivation de la Siagnole, en 1872. A cette époque, un dépôt calcaire épais en remplissait le fond, témoignant d'un long passage des eaux.

L'aqueduc, que nous avons pu suivre sans interruption jusqu'ici, ne se montre plus qu'à de longs intervalles. On

en voit cependant, de loin en loin, des traces qui permettent à la pensée de le reconstruire entièrement. Vers la partie supérieure du quartier des *Hautes-Côtes*, on rencontre des débris du canal dans la *Carraire* qui limite les communes de Callian et de Tourrettes. Au bas de la colline le long de laquelle il serpentait, un peu au-dessus de la route qui mène à Callian, dans la propriété Poulle, on en remarquait, il y a peu d'années encore, une partie mise à découvert par un travail de défoncement du terrain : les deux côtés de la cuvette étaient bien conservés; à l'intérieur adhérait un sédiment très-épais et composé de deux couches, l'une jaunâtre, l'autre grise et renfermant des débris de silex que l'on trouve en grande abondance au-dessus de Mons. L'établissement d'un réservoir a masqué complètement, sur ce point, le canal disparu sous l'enduit.

Des atterrissements successifs ont recouvert l'aqueduc dans la plaine de Callian, et il n'apparaît plus que dans le talus du chemin vicinal, près du pont de Mayan, entre les propriétés Tahant et Mireur, quartier de *Ricardenque*. Plus bas, au quartier de *Jean-Paul*, on peut voir un amas de pierres ayant appartenu au canal romain, et extraites du sol qui les recouvrait. Il ne reste aucune trace de son passage sur le torrent de la Camole.

On le retrouve dans le territoire de Montauroux, quartier de *Fondurane*, près de la source du Biançon. Cette source était-elle utilisée? Nous ne saurions le dire. Une portion d'un pont-aqueduc se remarque sur la rive droite du Biançon, appuyée au versant nord de la colline de *Friaou*, où l'on peut reconnaître le canal passant à *Pré-Claou* et près d'un point du lit du Biançon appelé le *Saoutet*. Là se trouvent trois petites arcades, les seules qui existent sur tout ce parcours.

Le canal contourne ensuite la colline sur le revers méridional de laquelle se montrent des débris, des pans de murs ayant formé ses parois latérales, qui permettent de suivre pendant quelque temps son tracé.

L'aqueduc se perd ensuite, et l'on n'en rencontre plus de traces jusqu'au quartier des *Ouros*, territoire de Fréjus.

Comme pour les autres monuments de Fréjus, on a vainement essayé d'assigner une date à l'immense ouvrage dont nous venons de donner une faible idée. Persuadé « qu'il n'y a qu'un empereur romain qui puisse « avoir formé une pareille entreprise, » Girardin hésite

inscriptions, toujours remplies d'abbréviations et présentant souvent d'importantes lacunes, en fournir une traduction littérale, suivie de l'explication des expressions et des sigles qu'elles contiennent. Ce sera l'œuvre des savants de profession entre les mains desquels pourra tomber ce livre. En nous aidant des travaux antérieurs, nous espérons toutefois pouvoir encore intéresser le lecteur.

Voici, d'abord, dans les documents le plus anciennement publiés, un premier groupe dont l'interprétation n'offre aucune difficulté, et qui ne réclamera, par conséquent, que de très-brèves annotations.

1

L. LVTATIO
VERECVNDO

2

VALERIO CALLITIO
C. F.

3

HERMES VENVSTAE
IVLIAE MARCELLINAE
CONIVGI KARISSIMAE
AN. XX (*a*)

(*a*) Qui a vécu vingt ans.

4

M. CRASSO
FENESTRELLAE
VETERANO L. XIX (*b*)

(*b*) Vétéran de la dix-neuvième légion.

5

M. COELIO AGRICOLAE
PARENTES
VIXIT ANNIS VIII. M. III. D. VIII(*c*)

(*c*) Qui vécut huit ans, trois mois et huit jours.

6

ANNIA SECVNDA
VXOR VIVA
SIBI ET SVIS
QVOD NASCENTI
TERRA DEDERAT
MORIENS RESTITVI

7

T. IVL. CVPITVS
HIC SITVS EST
CONL. ET FAMA (*d*)
D. S. D.

(*d*) *Conliberti et familia de suo dederunt* ou *dedicaverunt* : Ses affranchis et sa famille ont élevé ce monument de leurs deniers.

8

M. M. (*e*)
SILLANIAE VERAE
Q. VIXIT ANNIS VI.
M. VII. D. XVIII.
SILANIVS GELASIVS
ET IVLIA CHARISTOSA
FIL. DVLCISSIMAE

(*e*) *Manibus et memoriæ* : Aux manes et à la mémoire de.....

Les inscriptions suivantes forment un second groupe de beaucoup plus intéressant, ainsi qu'on va en juger. Il s'ouvre par les deux seules inscriptions conservées dont nous avons parlé.

9

CAECILIAE. D. F. APPRVLAE. FLAM.
D. DESIGNATAE. COL. DEA. AVG. VOC. M.
ANNOS. XLIII. M. II. DIES V.
MARITVS. VXORI. PIISSIMAE. PO
SVIT.

M. Denis Long (p.377 de son mémoire, déjà cité, concernant le pays des Voconticns) nous apprend que cette inscription, « gravée sur un beau sarcophage en marbre blanc découvert « à Fréjus et transporté, d'abord, à Arles, se lit aujourd'hui « *au Musée de Marseille.* (1) » Le père Sirmond l'a publiée le premier, en 1622, dans ses Notes sur Sidoine Apollinaire; Honoré Bouche l'a reproduite (t. 1. p. 134), et Seguin l'a donnée après lui, en 1687, au commencement du second volume de ses *Antiquités d'Arles.*

Ce texte est important en ce qu'il nous fait connaître que la ville de Die portait le nom de *Colonie Augusta des Voconces*, et qu'elle avait un collège de Flamines ou prêtresses, auquel allait appartenir Cæcilia Apprula, décédée à Fréjus.

10

DIS. MAN.
NVMISIAE CAESIAE G. NVMISI F.
CONIVGI PIENTISSIMAE VIXIT
ANNIS. LX. L. SOLICIVS AVRELIAN.
CENTVRIO LEG. V. MAC. ET LEG. P. MINER
VIAE P. FIDELIS SE VIVO ET NV
MISIVS CHRESTV.. LIBERTVS SIBI
ET SVIS FECERVNT.

« *Aux Dieux manes et à Numisia Cæsia, fille de G. Numisius, son épouse très-pieuse, qui vécut soixante ans, Lucius Solicius Aurelianus, centurion de la cinquième légion macédonique et de la légion première Minervia, pieuse, fidèle, pour lui, de son vivant, et Numisius Chrestus, son affranchi, pour eux et leurs descendants, ont fait construire ce monument.* »

« La pierre sur laquelle on lit cette inscription, écrit Girar- « din en 1729, a 3 pans de largeur et 2 de hauteur (75 c. sur « 50). Elle est aussi fort épaisse. On l'amena, il y a quelque

1 Collection des mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, t. II de la 2e série des travaux *présentés par divers savants*; Paris 1849.

« temps, dans la ville, et M. le Prévôt d'Antelmi, aujourd'hui évêque de Grasse, savant et curieux comme ceux de « sa famille, la demanda à celui qui en était le maître; celui- « ci la lui céda, de sorte que notre illustre Prévôt, faisant « rebâtir le mur de la maison canonicale, où il logeoit, la « fit placer *in caput anguli*, dans le coin, à portée d'être lue « par les passants. Les curieux peuvent y aller voir lorsqu'il « leur plaira. » Aujourd'hui les curieux devront se rendre à Draguignan, et munis d'une lumière, essayer de lire cette belle page que l'on a cachée, comme à dessein, dans le coin le plus sombre et le moins accessible du vestibule très-encombré de la Bibliothèque.

11

C. VALERIO PLACIDO
MIL. LEG. X. IVLIA CI
LICIA. C. F. PLACIDA
MATER FECIT
IN FR. P. IIII
IN AG. P. XI.

A Caïus Valerius Placidus, soldat de la dixième légion, sa mère Julia Cilicia Placida, fille de Caïus, a fait élever ce tombeau, de 4 pieds de large sur 11 pieds de long.

Cette inscription, vue en 1551 à Fréjus par Gabriel Simeonis, et publiée par lui, se trouve également dans Bouche et dans Girardin.

12

ANTHO CAESARIS
TRIERARCHO LIVIANO
C. IVLIVS IASO. F. C.

Ce monument, curieux pour Fréjus, faisait partie de la collection formée par Peiresc à Aix ou dans son château de Belgentier, et lui avait été envoyé par Nicolas Antelmi (*De Initiis*, etc. p. 230). Le témoignage du neveu de celui-ci, Joseph Antelmi, est, à cet égard, confirmé par l'annotation suivante, écrite de la main de Peiresc sur la copie de l'inscription : *Foro-Julii*, 1628, *eruta apud d. Antelmy*. (MSS. de Peiresc à la Bibliothèque Nationale : *Inscriptiones antiquæ*, vol. II, f° 27). « C'est une épita- « phe, nous dit Girardin, que Caïus Julius Jason eut soin de « faire mettre sur le tombeau de son parent ou son ami Li- « vianus, capitaine de vaisseau (commandant de trirème) sous « l'empire d'Antonin, qui vivoit dans le IIIe siècle; ce qui fait

« voir que Fréjus avoit encore la même splendeur que sous « Auguste, je veux dire qu'une des flottes romaines y faisoit « sa résidence, puisque les officiers de la marine d'Antonin « s'y trouvoient inhumés. »

13

D. M.
AN..................
M. AVR. AN.........
PR....... CLASSI.....
AP..................

Joseph Antelmi (*De Initiis*, p.22) est le premier à avoir fait connaître ce précieux fragment, existant de son temps à Fréjus, mais que nous ne savons malheureusement plus où prendre. *Extat* (dit-il) *in urbe fragmentum quoddam sequentia hactenus exhibens* (suit le texte). Quoique bien mutilé, ce texte nous suffit pour constater qu'il est ici question d'un Préfet de la Flotte *(Præfectus classis)* de l'empereur *Marcus Aurelius Antoninus*. Nous avons invoqué (pp. 133 et 187) cette inscription, ainsi que la précédente, pour prouver que la flotte impériale n'avait pas cessé d'être attachée au port de Forum Julii, au moins jusqu'à la fin du règne de Marc-Aurèle.

14

... ET PHILOMVS...
Q. SOLONIO. Q. F. VOL.
SEVERINO
EX V. DECVRIIS EQVO
PVBLICO LVPERCO
IIII VIR. AB. AERAR.
PONTIFICI
FLAMINI PROVINCIAE
NARBONENSIS
TRIBVNO MIL. LEG. VIII. AVG.
CIVITAS FOROIVLIENSIVM
PATRONO.

Ce document épigraphique, si important pour Fréjus, se voyait, au commencement du XVII[e] siècle, à Nimes dans le jardin de Jean Polde, historien des antiquités de cette ville, qui l'a publié le premier. Il a, depuis, été reproduit par Gruter, Antelmi et Girardin. Le texte signifie que la cité de Forum Julii (*Civitas Forojuliensium*) avait dédié ce monument « à son *patron*,Quintus Solonius Severinus,fils de Quintus,incorporé dans la tribu Voltinia, honoré du don d'un *cheval public*, quatuorvir du trésor, pontife, flamine de la provinee Narbonnaise, et tribun des soldats de la 8e légion *Augusta*. »

Le don d'un *cheval public*,élevait celui qui en était l'objet au rang de *Chevalier*. C'est,sans doute,comme commandant de la huitième légion,cantonnée à Fréjus,que Quintus Solonius Severinus, décoré par la suite d'autres charges éminentes, avait eu occasion de rendre à ses habitants des services qui l'avaient fait choisir pour protecteur, pour *patron* de la *Cité*.

15

RESTITVTOR. ORBIS
IMP. CAES.
L. D. AVRELIANO
PIO. FEL. INVICTO
AVG. PONT.
MAX. GERM. MAX.
GOT. MAX. PART. MAX.
TRIB. P. IIII. COS. III.
P. P. P. COS
V

Cette inscription qui relate tous les titres qu'on donnait à Aurélien,mise au jour par J.Antelmi(p.19),a été pareillement reproduite par Girardin, lequel s'exprime ainsi à son sujet : « Il y a, dans la cour du palais épiscopal, une colonne « brisée qui a environ 10 pans de longueur et 6 de tour. Elle « fut trouvée dans les ruines de notre ancienne ville, et c'est « un monument auguste que les Fréjusiens avoient élevé en « l'honneur de l'empereur Aurélien. »

Au commencement de ce siècle, on ne savait ce que ce fût était devenu, lorsqu'en 1823, les travaux de reconstruction du palais épiscopal le firent reparaître. C'est ce que nous apprend une lettre du maire de Fréjus, M. Vernet, adressée au préfet du Var et dont nous devons la communication à l'obligeance de M.Mireur, archiviste du département. Elle est ainsi conçue :

« M. le Préfet, en remuant des décombres à la cour de l'E- « vêché, il a été trouvé une portion de colonne, que j'ai fait « déterrer entièrement, et qui se trouve être celle qui est dé- « crite dans l'*Histoire de Fréjus*. L'inscription ci-jointe, bien « conservée et parfaitement lisible, qui est à une des extré- « mités, le prouve. Cette pièce, d'une pierre commune, a 2 « m. 1/2 de long et 1 m. 1/2 de circonférence. Cet objet,pré- « cieux par son ancienneté, était oublié et même perdu lors- « que le hasard me l'a fait retrouver; il fut élevé par les Fré- « jusiens à l'honneur de l'empereur Aurélien. »

Par une fatalité particulière aux antiquités de Fréjus, cette inscription, si opinément recouvrée, a disparu de nou-

veau, et toutes nos recherches, pour en retrouver la trace, sont demeurées sans résultat. En voici la traduction :

Au restaurateur de l'univers, l'empereur César Lucius Domitius Aurelianus, pieux, heureux, invincible, Auguste, grand-pontife, germanique très-grand, gothique très-grand, parthique très-grand, investi pour la quatrième fois de la puissance tribunitienne, consul pour la troisième fois, père de la patrie et proconsul.

Le chiffre de la *puissance tribunitienne* marquait les années de règne. Quant aux titres, qui le précèdent ici, ils sont destinés à rappeler les victoires d'Aurélien sur les Germains, les Goths et les Parthes.

Dans l'*Appendix epigraphica* de son livre sur la Gaule Narbonnaise (Leipzig, 1864), Herzog a classé ce monument parmi les *milliaires* de la contrée, se basant sur le sigle final $\overline{V}$, indicateur d'une distance à compter, sans doute, à partir de Fréjus. Il faudrait donc, au lieu d'une colonne votive, érigée en l'honneur de l'empereur Aurélien, ainsi que le dit Girardin, « comme un témoignage de la reconnoissance des « Fréjusiens pour les biens qu'ils avoient reçus de cet em- « pereur », ne voir dans ce monument qu'une simple borne milliaire, apportée à Fréjus d'un point de la voie *Aurelia* distant de six milles.

16

APOLLINI EX. V. L. M.
PRAECEP. ET GRECES
L. TREBONIO. L. F.
HERED. EX. TEST.

Nous lisons : *Apollini, ex voto; locus monumenti. Lucio Trebonio, Lucii filio, Præceptus et Greces heredes ex testamento;* ce qui veut dire que le monument construit dans ce lieu, et placé, par suite d'un vœu, sous l'invocation d'Apollon, a été élevé aux manes de Lucius Trebonius, fils de Lucius, par les soins de Præceptus et de Grecès, ses héritiers testamentaires.

La publication de cette inscription est due à Bouche; c'est lui qui nous fait connaître qu'elle provenait de Fréjus, d'où elle avoit été transportée à Aix *dans le jardin du conseiller de Pennafort*, devenu celui *des pères Minimes* (t. I. p. 55). « Elle « regarde un poète, ajoute Girardin en la reproduisant, qui « voulut que son tombeau fût sous la protection d'Apollon, auquel il le consacra par un vœu. »

17

KAL. AVI. A. M.
F. Ͻ : LEGI. IX
HIC SIT
SACRORVM

Ce texte religieux, que l'on voyait aux Thermes de Villeneuve, nous a été conservé par Girardin, lequel, on le sait, place là son Panthéon imaginaire. « Ce fut dans cet endroit, « dit-il p. 62, que la neuvième légion fit des sacrifices le « premier jour d'août, ainsi qu'on voit par l'inscription « gravée sur une grande pierre qui est aujourd'hui au milieu « des ruines des édifices, qui étoient autour du Panthéon.... « Cette pierre à 7 à 8 pans de longueur et 3 de largeur. Elle « était sur sa longueur, et on y voit la moitié d'une figure « gravée, qui est peut-être celle de la divinité que la 9e lé- « gion révérait particulièrement; et ce pouvoit être le Dieu « Mars, ce que l'on peut conjecturer par les deux dernières « lettres de la première ligne de l'inscription A. M., qui peu- « vent signifier *Ara Martis*. Cette grande pierre est par consé- « quent cassée, ou bien, elle supportoit une autre pierre, sur « laquelle étoit gravé le reste de la divinité, depuis la cein- « ture en haut. »

M. de Villeneuve (p. 47), après avoir rapporté ce passage, ajoute : « Depuis l'époque où l'*Histoire de Fréjus* a été écrite, « cette pierre, que l'auteur avait vue, a été détruite; le seul « vestige qui en reste est un morceau de pierre de 3 décim. « de large sur 1 décim. de haut, qui sert maintenant de dé- « gré pour monter à une des chambres de la Ferme : on y lit « avec la plus grande peine quelques lettres de l'inscription; « des traits grossiers sont les uniques restes de la figure du « Dieu Mars, qui y était représentée. » La seconde marche de l'escalier en question, est, en effet, formée par un fragment de dalle offrant quelques lettres à moitié effacées, et montrant plus distinctement le chiffre XVI ; mais il n'y a rien là qui rappelle le texte lu et publié par l'abbé Girardin.

Ici se termine la série des monuments les plus anciennement connus. Nous avons formé trois groupes de ceux qui vont suivre : les inscriptions publiées dans ces derniers temps; les inscriptions inédites, et celles, inédites ou non, qui se voient encore à Fréjus.

18

T. VETTIDIVS T. F. SCAPT.
VALENS IIII VIR IVRIDIC.
QVINQ. PONT. SIBI ET T.
VETTIDIO POTENTI FIL.
EQVO PVBLICO ANN. XX.
M. IIII. D. V. T. F. I.

Ce texte, de même que le suivant, reproduits d'après Herzog

par M. le baron de Bonstetten, ont probablement été tirés des manuscrits de Peiresc. Nous traduisons celui-ci :

T(itus) Vettidius Valens, fils de Titus, de la tribu Scaptia, quatuorvir quinquennal rendant la justice, pontife, a ordonné, par son testament, d'élever ce monument à lui et à Titus Vettidius, fils de Potens, honoré d'un cheval public, et décédé à l'âge de vingt ans, quatre mois et cinq jours.

Nous empruntons à M. de Bonstetten les annotations suivantes : « SCAPT. de la tribu de Scaptia. — IIII VIR. Corps de « magistrats formé 1° de deux *Duumviri juridicundo quin-* « *quenales*, qui convoquaient le sénat provincial (Curie) et « le présidaient, dressaient le cens et percevaient les impôts; « 2° de deux autres *Duumviri* d'un rang inférieur, espèces « d'Ediles, qui surveillaient les bâtisses, les routes, les mar- « chés et les approvisionnements. — EQVO PVBLICO. Elevé « au rang de chevalier par le don d'un cheval. — T. F. I. « *Testamento fieri jussit.* »

19

C. IVLIO
APOLLINI
F. APAE
MISSICIO EX TES
TAMENTO

(Monument érigé) à Apollinus, fils d'Apa, soldat congédié, d'après son testament.

Les Mss. de Peiresc (*Inscriptiones antiquæ* 2e vol., f° 197, *recto*) contiennent la première copie faite de ce document. Il se trouve inscrit dans un dessin en forme de cippe, envoyé de Fréjus, au savant antiquaire, par un correspondant anonyme soigneux de lui complaire. Ce dessin est accompagné de la note suivante, en tête de laquelle Peiresc a écrit : *Foro-Julii*, 1628.

« Cette pierre fut trouvée en un endroit du terroir, environ « mille pas de la ville, où on ne voit aucun vestige de vieux « bâtiments; elle est entière et de pierre commune du pays, « de la forme d'un autel ancien, et a deux petits bords tout « le long des côtés gauche et droit. Elle est, ici, mise au « plus juste qu'on a pu des proportions qu'elle a; sa hau- « teur peut être de trois pieds et la largeur de un pied et « demi des quatre côtés : l'inscription est un peu enfoncée « dans la pierre, avec une petite moulure tout autour. »

Dans ce texte, le mot *Apollinus* est un nom propre et non point le nom de la divinité.

20

ALBANO
TALLVTIVS
PATER

A Albanus son père Tallutius.

Cette inscription et les trois qui lui font suite furent trouvées, en 1861, lors de l'enlèvement des terres d'une partie de la Butte Saint-Antoine, situées sur la gauche du canal des Moulins,et destinées à la confection de la chaussée de la voie ferrée de Toulon à Nice. Nous avons dit (p. 548) qu'un membre distingué de l'Institut, M. Alexandre, alors heureusement de passage à Fréjus, en prit copie, et de retour à Paris, s'empressa de les publier. Pendant ce temps, un débat assez vif s'était élevé entre les autorités locales et l'administration du Chemin de fer,relativement à la posssession de ces monuments antiques: la question, portée en haut lieu par la louable sollicitude du maire,M. de Blacas, était encore pendante, lorsqu'un entrepreneur peu amateur de l'archéologie, lui donna une solution inopinée, en brisant les pierres litigieuses pour les utiliser dans les travaux dont il avait pris charge.

L'inscription d'*Albanus*, dit M. Alexandre, « se lit sur un « cippe arrondi du haut, sans ornement, sans même aucune « apparence de socle ou de corniche, véritable pierre de « taille. Elle est gravée dans un cadre rectangulaire horizon- « tal, c'est-à-dire, dont le sens horizontal est le plus large. « Elle est en assez grandes lettres, d'une belle forme, annon- « çant le Ier ou le IIe siècle. » (*Revue archéologique* (1861), t. I, p. 458).

21

D. M.
P. LICINI
PRIMI
IIIIII VIR. AVG.
P. LICINIVS
ELEVTHER
PATRON. OPTVM.

Aux Dieux Manes de P(ublius) Licinius Primus, sévir ou settumvir Augustal, Publius Eleutherus à son excellent patron.

Cette inscription était pareillement gravée sur un cippe,que M. Alexandre décrit ainsi : « Ce cippe, à peu près de mêmes « dimensions que le précédent, était un peu plus orné. « Il a la forme d'un autel aplati avec un petit socle « dans le bas, et, dans le haut, une corniche qui fait saillie

« des deux côtés, pour imiter grossièrement les cornes de « l'autel. Sur la tranche supérieure est figuré non moins « grossièrement le foyer de l'autel... En somme, c'est un tom- « beau érigé par un affranchi à la mémoire de son patron. » — « Le patron, ajoute le même, s'appelait *P. Licinius Pri-* « *mus*, nom et surnom très-communs. C'était un notable de « la ville, puisqu'il était *sevir augustalis*, membre d'une com- « pagnie ou confrérie *(soldalitium)* instituée primitivement, « comme on sait, dans chaque colonie ou municipe, pour « concourir à la célébration des fêtes en l'honneur d'Au- « guste. Comme ces compagnies se recrutaient parmi les « principaux citoyens, *è primoribus civitatis* (quoiqu'on y ad- « mît aussi des affranchis, mais souvent les affranchis étaient « fort riches), et comme il s'y attachait des privilèges hono- « rifiques, qui en faisaient le second corps de la cité, c'était « une distinction fort recherchée et souvent mentionnée « dans les inscriptions.... L'affranchi a pris le nom et même « le prénom de son patron, *P. Licinius*. Il y a joint le sur- « nom d'*Eleutherus*, qui rappelle sa mise en liberté et en « même temps sa reconnaissance. » (*Rev. arch.* p. 459).

22

(B)ARICBALO. AMIC**
**RIPPRIMA. A*
XL. ERES. EX. TESTAM
ENTO. F. ET. SIBI
(Ici, deux mains entrelacées.)

Lecture et traduction de M. Alexandre :
Baricbalo amico Agrippina Prima. Annos XL (sous-entendu *vixit*). *Heres ex testamento fecit et sibi.*

« A Baricbal, son ami, Agrippina Prima. Il a vécu qua- « rante ans. Son héritière testamentaire a construit ce mo- « nument (pour lui) et pour elle. »

Nous avons déjà (pp. 548—556) longuement parlé de la présente inscription et de celle qui vient après. Il faut lire, dans la Revue archéologique (p. 460 et suiv.), l'habile discussion d'où est sortie la reconstitution, justifiée, du texte ci-dessus. A ce que nous avons dit nous ajouterons néanmoins ces détails, toujours empruntés à M. Alexandre.

« Cette inscription, également tumulaire, offre un peu plus « de difficulté que la précédente. Elle est gravée sur une « dalle ou pierre à peu près carrée, d'environ 60 cent. de « côté, de peu d'épaisseur, et bordée d'une moulure en forme

« de cadre.... Deux ou trois lettres ont disparu par l'effet du « temps; une ou deux lettres ont conservé quelque chose de « leur forme primitive et peuvent être devinées plutôt que « lues. Dans la transcription, j'indique ces détails par des « parenthèses ou par des astériques... Les deux mains sculp- « tées au bas de ces lignes et dans le même cadre, sont un « symbole d'amitié très-fréquent sur les tombeaux des an- « ciens. Le monument de Baricbal avait, en effet, été élevé « par une héritière, qui fut, on doit le croire, une amie. » Probablement une amie dans le sens le plus intime du mot.

23

C. VIBIO LIGVRI
MAXSVMA
MATER FECIT.

A Caïus Vibius Ligur sa mère Maxime.

De tous les documents épigraphiques recueillis à Fréjus, surtout dans ces derniers temps, celui-ci est sans contredit le plus important, à cause de l'inscription en langue grecque qui accompagne le texte latin et que le défaut de caractères nous empêche de reproduire. Nous avons donné, p. 551, la traduction de ces quatre vers grecs, ainsi qu'une analyse de la discussion qui s'est élevée, à leur sujet, dans le sein de l'Institut. Nous demanderons encore au travail de M. Alexandre, quelques renseignements qui trouvent ici leur place naturelle. Voici, d'abord, la description du monument.

« Cette inscription, moitié latine, moitié grecque, se lit sur « la face antérieure d'un petit cippe de 1 mètre 20 c. de haut, « sur 50 c. de large et 12 d'épaisseur, sans autre ornement « qu'un petit socle et une petite corniche. La partie latine « est gravée en grandes lettres, dans un cadre rectangulaire « horizontal. La partie grecque a été ajoutée après coup en « lettres plus petites à la suite de l'inscription latine, et « comme elle n'a pu tenir tout entière dans le cadre, les der- « nières lignes sont rejetées au-dessous, ce qui n'est pas d'un « bon effet. » L'auteur signale en même temps, dans la formation des mots grecs, l'emploi fréquent de majuscules empruntées à l'alphabet latin.

« Le nom de *Vibius*, continue-t-il, est un des plus com- « muns parmi ceux des familles latines, et il se montre avec « un grand nombre de surnoms divers; mais il ne paraît « pas qu'on l'ait encore rencontré avec le surnom de *Ligur*. » Dans une publication récente du plus haut intérêt (*Épigraphie antique des Alpes-Maritimes*, n° 152), M. Edmond Blanc men-

tionne une inscription restituée par Mommsen, et lue ainsi *Au Dieu Mars de Cimiez Lucius Vippius Ligur*, qui se rapproche beaucoup de la nôtre. Il fait connaître, en outre, une dixaine de textes portant le nom de la famille *Vibia*, ce qui l'autorise à dire (1re Partie, p. 69) que cette famille « était l'une des « plus importantes de ce pays. » Très-probablement, donc, le jeune Vibius Ligur, que le texte grec de notre inscription fait mourir à l'âge de sept ans, était né dans le midi de la Gaule. C'est ce qu'avait déjà conjecturé le savant M. Miller, et ce qui corrobore son opinion, basée sur d'autres arguments reproduits p. 553, que la mort de cet enfant ne doit point être imputée, comme le pense M. Alexandre, à la rigueur du climat de Fréjus, qui était en quelque sorte son climat natal.

Nous réunissons, en les faisant suivre par de trop courtes notes, six inscriptions de Fréjus (entières ou tronquées), recueillies dans les manuscrits de Peiresc, et qui, à notre connaissance, n'ont point encore été publiées.

24

C. IVLIO
SEVERO
PETRVCORIO

25

D. M.
CONI IG. PIET.
FESTINA. IV
LIAE. S. RES
TITVTAE. A
NCILLA. EX
HECVNI CVI
FVNERE. S. VIE

26

.....,........................
NVTRICI. OPTIMAE. FEC....

27

IVL.MAR
CELLINAE
ANNO XX.

28

....A. TER.
...TI. TI. A. NA.
.....PO. ML. LA.
.......I. A E.
....TIS. SI. MAE.

29

VLLIC.....*e*.............*e*
ONI AI...................
VRIONI.......*e* ....
N EVTE........ ....
I ILAE....*e*...........*e*

No 24. — *Inscriptiones antiquæ*, Ier vol., fo 233.

No 25. — (*Ibidem*). La copie de l'inscription est accompagnée des annotations suivantes : « A Fréjus, contre la cha-« pelle Saint-Pons. La pierre est fort usée, et ne la peut-on « lire qu'avec grande attention. — D'autres lisent *Festina* « *Juliæ s. Restitutæ ancilla ex pecunii cui funere s. uti.* »

No 26. — (*Insc. ant.* 2e vol., fo 197). La feuille sur laquelle le correspondant de Peiresc a reproduit ce fragment, porte,

écrite de la main de celui-ci, la mention : *Foro-Julii*, 1628. L'expéditeur s'exprime en ces termes : « Cette inscription est « employée en une muraille, et sert, la pierre où elle est, de « haut seuil en une porte, tellement que la pierre peut bien « avoir 3 ou 4 pieds de long et environ 1 pied 1/2 de large. « Elle est de marbre et a été coupée pour l'ajuster au seuil « de la porte ; aussi est-elle mise renversée, eu égard aux « lettres qui y sont. Pour ce qui manque à cette inscription, « que j'ai tirée *pro ut jacet*, on ne sauroit où le trouver, à « cause que la muraille est déjà vieille. » Il est ici question d'un monument élevé par une personne reconnaissante à son *excellente nourrice*.

N° 27. — *(Insc. ant.* 1er vol., f° 233). Au premier abord, cette courte inscription semble n'être qu'une copie tronquée de notre numéro 3. Cependant, comme le texte fourni par les manuscrits de Peiresc, lequel se rapporte évidemment à la même femme, occupe en entier le petit encadrement dessiné dans une figuration de cippe ou d'autel, il est naturel de conclure que l'inscription est complète et provient d'un second monument érigé, à Fréjus, aux manes dè *Julia Marcellina*.

N° 28. — *(Insc. ant.* 1er vol., f° 94). De la main de Peiresc: *Foro-Julii*, 1631. La copie envoyée de Fréjus représente la double moulure qui ornait, dans le haut et à la droite, ce grand fragment d'inscription, gravée, dit le correspondant, sur une dalle de marbre. La lecture de Peiresc est celle-ci : *Mater Titiana Nepotillæ filiæ pientissimæ*. Nous avons remplacé par des points les signes en forme de cœur ou de feuille de lierre, intercalés par le graveur entre chaque syllabe et parfois entre chaque lettre, et que la transcription de Fréjus a reproduits avec soin.

N° 29. — *(Insc. ant.* 2e vol., f° 197). Note de Peiresc : *Foro-Julii*; 1628. Note de l'envoyeur: « Cette pierre est employée en « un bâtiment ; elle est de la commune. Les marques « sont coups de pointe de marteau qu'on a donnés pour la « redresser afin qu'elle servît au bâtiment, tellement que « cela est cause que le reste des lettres sont effacées, et n'y « en a autre vestige que ce qui est marqué en la figure *pro* « *ut jacet*. » Le rédacteur de la note termine ainsi : « Par une « autre commodité, je ramasserai quelques autres inscriptions « que je ne manquerai point de vous mander incontinent. » Aucune des notes adressées à Peiresc n'est signée, et nous avons le regret de ne pouvoir faire connaître ce Fréjusien si curieux des antiquités de son pays.

Inscriptions existant encore à Fréjus.

30

L. VAL. HERMERO+
IIIIII VIR AVG
... I I L
HERED. EX. TEST.
FECER.

A L(ucius) Valerius Hermeros, sévir augustal.... ses héritiers testamentaires ont fait (ce monument.)

M. Alexandre (*Rev. arch.* de 1862, p. 231), s'est occupé de cette première inscription qui se lit, en deux fragments espacés d'une douzaine de mètres, sur la tour de la place du Marché ayant fait partie de l'enceinte construite par l'évêque Riculfe au dixième siècle. « Elle est peut-être inédite, dit-il, « quoique un essai de traduction en ait été publié il y a près « de trente ans.» Cette traduction figure, en effet, dans la notice de M. Sénequier sur Fréjus «ancien et moderne»(*Annuaire du Var*, 1836). Mais déjà le texte ci-dessus, conservé dans les Mss. de Peiresc (*Insc.* vol. II., f° 233), avait été reproduit par Bouche (t. I, p. 248) et par Millin (*Voyage dans le Midi de la France*, 2e vol., p. 493). Sur l'inscription en elle-même, M. Alexandre s'exprime ainsi : « A la première ligne, les « deux lettres H E forment ensemble une ligature. L'o est de « petite dimension, à la manière grecque. Les deux derniè- « res lettres T I sont liées en forme de croix, mais ne sau- « raient être méconnues; car c'est bien le datif de *Hermeros*, « nom d'esclave et surnom d'affranchi des plus communs. « La cassure, ou plutôt, la coupure du milieu a dû évidem- « ment renfermer la suite des titres du défunt ou les noms « des héritiers : il n'en reste plus que les traits inférieurs « d'un mot de cinq lettres, qui formait une ligne courte. »

Nous avons lu, à l'aide d'une échelle, cette inscription placée à une quinzaine de mètres du sol. La troisième ligne, correspondant à la cassure, n'est représentée par les restes de lettres indiqués sur notre copie.

31

PETRONIAE
SERT. F. POSILLAE
PIAE
(Ici, deux mains entrelacées.)
L. SCAEFIVS
PRIMVS
VXORI FEC.

Petroniæ, (Petronii) Tertii filiæ, Posillæ, Piæ, L(ucius) Scæfius Primus uxori fecit.

Jusqu'à ces derniers temps, la pierre sur laquelle est gravée cette inscription, déterrée à 1 kilomètre de Fréjus sur le bord de la grande route, reposait dans le jardin de la propriété Eugène Pascal, au quartier de Saint-Antoine; c'est là que M. Alexandre la vue et copiée en 1861. Grâce à la libéralité de M. le Dr Eug. Pascal, elle fait aujourd'hui partie de la collection d'antiquités de Fréjus. M. le baron de Bonstetten l'a reproduite d'après la Revue archéologique. « Les caractères, dit M. Alexandre, sont grands, parfaitement lisibles, *de forme très-pure*, et probablement du 1er siècle. » Les lettres, d'une grande irrégularité, accusent, au contraire le peu de talent du graveur. L'écrivain ajoute que la pierre sur laquelle se lit l'inscription, haute de 2 mètres environ, ne présente « point de cadre » et que le texte « s'étend sur la surface, sans être autrement limité que par la longueur des lignes. » Il y a là plusieurs inexactitudes. La pierre, surmontée d'un fronton arrondi qui en occupe le tiers, ne mesure que 1 m. 47 cent. de haut : sa largeur est de 62 c. et son épaisseur de 32. La partie en-dessous du fronton est partagée en deux encadrements, séparés par les deux mains, et contenant chacun trois lignes, dont aucune lettre ne déborde ces cadres intérieurs; le tout est, en outre, enveloppé par un rebord assez large, ménagé de chaque côté du cippe.

Voici l'explication de M. Alexandre.

« C'est le tombeau d'une Petronia, fille d'un Petronius Tertius, ayant, outre son nom de famille, deux surnoms comme on en voit tant d'exemples, l'un, *Pia*, que l'on peut regarder comme son surnom en quelque sorte officiel, emprunté à la famille de son père ou de la mère; l'autre donné par la tendresse de ses parents, *Posilla*, qui se rencontre plusieurs fois comme surnom de femme sur les monuments funéraires, et qui paraît n'avoir pas encore été expliqué : c'est probablement un diminutif de *Paulus* ou *Paula*, à peu près comme de l'adverbe *paulùm* on a fait le diminutif *pauxillùm*. Le mari qui a consacré cette sépulture, s'appelle L. Scæfius Primus : son nom de famille, assez commun dans les inscriptions, se rapproche par l'étymologie *de Scævius, Scæva, Scævola*, tous noms et surnoms très-connus, dont le sens primitif n'est pas douteux. » (*Rev. arch.* 1861, p. 463).

Les mains entrelacées sont, comme dans le n° 22, un symbole de fidélité et de tendresse; mais ici (ajoute le commentateur) « de tendresse conjugale. »

32

L. OCTAVIO..........
FANI. H. EX.........
FAC. CVR.............
FRATER. M. O........

L. Octavio(Ædit uo) *fani,heres ex* (testamento) *facere curavit* (bene merenti) *frater M. O*(ctavius.)

Cette lecture est encore due à M. Alexandre, lequel a publié l'inscription sur une copie à lui adressée de Fréjus par M. Aribert Dufrène. La pierre qui la porte,creusée au revers, se trouvait alors dans le jardin de Mlle Morel, sur la route de Saint-Raphaël; nous l'avons obtenue,pour la Collection municipale,de la générosité de son héritier testamentaire, M. le grand-vicaire Maunier, et aujourd'hui sa conservation est assurée. Cette pierre mesure, en hauteur, 1 m. 15 c., et 68 c. en largeur.L'inscription a été gravée dans un cadre longitudinal de 40 c. sur 25. Au-dessous s'en voit une autre, qui n'offre aucune trace de lettres; mais sa surface est fort usée.

On lira, dans la Revue archéologique de 1862 (p. 329), la suite des déductions qui ont guidé l'ingénieux académicien dans la restitution d'un texte offrant autant de lacunes. Le mot FANI l'a surtout arrêté,et il s'est demandé si ce ne serait point là une abréviation du mot *Forojuliani*, « forme rare « pour *Forojulienses*, ou même tout à fait inconnue. » — «Il « est plus naturel, conclut-il, d'expliquer simplement FANI « comme dans l'inscription d'Orelli, n° 3964, FANI CVRATOR « (gardien du temple). Sans doute, ni le temple, ni le Dieu « qu'on y adorait, ne sont ici désignés; mais ils l'étaient « sans doute assez par l'emplacement de la sépulture. Alors, « au bout de la première ligne, il faudrait ajouter AED. ou « AEDIT (*æditu o*), et non pas CVR. (*curatori*), à cause du « verbe suivant. Si la troisième ligne n'était pas assez rem- « plie par le mot CVRAVIT, on ajouterait B. M. (*bene merenti*), « et l'inscription se trouverait ainsi complétée. La traduc- « tion serait : *A L. Octavius, gardien* (ou conservateur) *du « temple, son frère et héritier testamentaire, M. Octavius,a fait « faire* (par reconnaissance ce monument). »

33 (Inédite)

POMPEIA. M. F. QVARTA V. S. L. M.

Pompeia Quarta, M(arci) filia, votum solvit libens merito. — « Pompeia Quarta, fille de M(arcus), s'est acquittée selon « son vœu. »

Cette inscription offre une particularité assez curieuse ; on

l'a gravée, non sur la surface, mais sur la bordure d'une tablette de marbre, longue de 1 m.25 c., large de 30 c., et épaisse seulement de 5 c., qui devait former le couronnement d'un monument funéraire assez élevé pour permettre de lire sans trop se baisser. Découverte, il y a une vingtaine d'années, aux environs de l'ancienne chapelle de Saint-Pierre, dans la propriété de feue Mme Dufau, elle a été donnée à la collection archéologique de Fréjus, par l'un de ses héritiers, M. Martini, avocat à Paris.

34 (Inédite)

C. CLODIVS
C. F....

C'est tout ce qu'on peut encore lire dans un petit encadrement ménagé ou bas d'une pierre tumulaire, arrondie par le haut, mais de forme disproportionnée, car sa largeur égale presque sa hauteur (54 c. sur 60.) Cette pierre, déterrée à 1 kil. 1/2 de Fréjus, sur la propriété de Mme Christine, a été offerte par M. le Dr Mireur, son gendre, à la collection d'antiquités de la ville.

35 (Fragment inédit)

SERVILIA L. F. A.
TREBELLI TVSCI
GITANA ANN

Très-beau fragment d'inscription en grandes lettres supérieurement gravées. Il se voit au revers de l'un des piliers carrés qui soutiennent l'appentis de la maison de campagne de M. Chabert, dite le *Colombier*, située non loin de la route de Bagnols. L'inscription est sur pierre.

n° 36 et dernier. (Inédit)

....
OVIC.....
...NQVIDA....
ATTONI...
VIXISTILIME....
HOCSOLA....

A Fréjus. —Autre fragment, sur marbre, encastré au-dessus d'une porte, dans la rue qui conduit de la place Castellane à la place Agricola. La gravure en est d'une grande délicatesse. La ligne finale porte évidemment *Hoc solatium* : ce dernier mot se lit dans une inscription publiée par M. le baron de Bonstetten, p. 14, et par M. Ed. Blanc, n° 137.

Nous devons joindre à ce petit *Corpus* quelques mentions épigraphiques, relatives à Forum Julii, qu'on trouve ainsi disposées et annotées dans le magnifique commentaire de la Table de Peutinger par M. Ernest Desjardins, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres : « .... FORO. IVLII. « PACATO.... (Henzen, 5231); Q. FLAVIO VERINI FIL. QVIR. SABINO « DECVRIONI. II VIRO SALIN. CIVITATIS SVAE II VIRO FOROIVLIENS... « (Bourquelot, *Inscript. de Nice*);.... II VIR. VENAFRI ET FORO « IVLII... (Mommsen, *Inscr. neap.* 4629);.... C. IVLIVS MARCI. F. « ANIENSIS FORO IVLI MACRINVS MIL. LEG.IIII MAC.AN XXVI STIP. VI H. « S. E.(Trouvée à Mayence, Steiner, *Inscr. Danub. et Rhen.* 525).» La première chose à remarquer, est ce nom de *Forum Julium* PACATUM, lequel rappelle le titre de *colonia* PACENSIS que Pline l'Ancien donne également à Fréjus (v. Ire Partie, pp. 126, 133). Les villes, comme les familles, faisaient partie de l'une des grandes *tribus* du peuple romain : d'après l'un des textes ci-dessus, M. Desjardins constate que Forum Julii « était inscrit « dans la tribu *Aniensis*.»—« On voit par les monuments qui « précèdent, ajoute l'auteur, que la colonie était administrée « par des *duumviri* (1). »

Inscriptions et sigles figulins.

Les épigraphistes modernes font également figurer dans leurs recueils les poteries sigillées, c'est-à-dire, portant *imprimés* en creux ou en relief, au moyen d'un cachet, les noms des fabricants et quelquefois ceux des propriétaires. Nous avons ramassé sur l'emplacement de l'ancien Fréjus et déposé à la Collection locale un certain nombre de fragments de vases en belle poterie rouge dite *de Samos*, dont nous donnons les signatures, lues par le savant membre de l'Institut que nous nommions tout à l'heure, Mr E. Desjardins.

M. VALERI	L. FASTI. O	HER. M.
DAMASI	APRI	T. F.
AEL VIBI	OFF. FIR. M.	L. RASIN. PISANI.
OF. CAI	ATEI	{ V. M.
AESINI	ATEI. M.	{ HOSI.

Inscriptions sur briques et tuiles à rebord, également recueillies à Fréjus : — L. HER. OP. — ...RENN. — MARI. — CASTORIS. — LFA. — MEL. POLI.

Tous ces noms sont au génitif; les sigles O, OP, OF ou OFF signifient *opus*, *officina*, et la lettre M, *manu* : *Ouvrage de..... de la Fabrique* ou *de la Main de.....*

(1) *La Table de Peutinger, d'après l'original conservé à Vienne, précédée d'une Introduction*, ect., par Ernest Desjardins. Paris, libr. Hachette, 1873 ; *in f°*, p. 63.

On trouve enfin, dans la collection particulière de M. le Dr Prscal, onze inscriptions sigillaires de vases antiques, provenant des sables extraits du port romain, publiées par son collègue d'Antibes, M. le Dr Mougins de Roquefort, et par M. Edmond Blanc. Les voici :

GENNATVS	CRESTI	TRADIC
MARI.	VOLVSI	RVR
L. P. AAR.	S. M. T.	OF RASIN
SEX. M. P.	PATI	

II.

VOIE AURÉLIENNE.

La *Via Aurelia*, ainsi dénommée du consul *Aurélius* Cotta, qui l'entreprit deux siècles et demi avant notre ère, commençait à Rome, franchissait les Alpes-Maritimes, puis le Var, non loin de la mer; suivait à peu près le littoral jusqu'à Fréjus, et de là, à travers la Provence centrale, se dirigeait sur Arles pour rejoindre la *via Domitia* conduisant en Espagne : c'était une voie de premier ordre, de celles que les Romains appelaient *solemnes*, ce qui mettait leur entretien à la charge du trésor impérial, et *militares*, parce que les troupes en marche y trouvaient les stations et les approvisionnements nécessaires. On connaît, et nous en avons dit un mot dans la 1re partie, les deux précieux documents géographiques, légués par l'antiquité, où se trouve décrit le parcours de la voie Aurélienne; nous voulons parler de l'*Itinéraire d'Antonin* et de la *Table Théodosienne*, dite aussi *Table* ou *Carte de Peutinger*, du nom du savant allemand qui nous l'a conservée. Ils nous fournissent l'indication des localités traversées, ainsi que le nombre des *milles* qui les séparaient. Le mille romain *(millia passuum)* équivaut à 1,481 mètres, 50 cent., le *passus*, à 5 pieds. Voici, dans ces documents, les deux seuls fragments qui doivent nous occuper.

Itinéraire d'Antonin		Table de Peutinger.	
Varum flumen	M. P. VI.	Varum flumen	VI.
Antipolim	M. P. X.	Antipoli	X.
Ad Horrea	M. P. XII.	Ad Horrea	XII.
Forum Julii	M. P. XVIII	Foro Julii	XVII.
Forum Voconii	M. P. XII.	Foro Voconii	XVII.

Ainsi, à partir du fleuve du Var, distant de la station précédente(*Cenemelum*,Cimiez)de 6,000 pas(prèsde9 kilomètres), on comptait, jusqu'à Antibes, 10 milles romains (près de 15 kilomètres); d'Antibes, à la station *Ad Horrea*, 12 milles (soit 17,778 mètres); de Ad Horrea à Fréjus, 18 milles, suivant l'Itinéraire, et 17 seulement d'après la Carte (soit, d'une part, 26,667 m., et,de l'autre,25,185 m. 50 c).Quant à la différence des chiffres marquant la distance entre Forum Julii et Forum Voconii, elle nous importe moins, car nous n'étudierons,avec quelque détail, que le tracé de la voie Aurélienne d'Antibes au pont d'Argent près des Arcs, ce pont fameux qui vit la réunion d'Antoine et de Lépide, suivie de la formation du Triumvirat qui amena la chûte de la république romaine.

Du Var à Antibes, la route ne s'éloignait guère du bord de la mer. D'Antibes à Cannes, son tracé devait suivre, à peu de chose près, celui de la route actuelle : c'est ce qui nous paraît résulter de la découverte faite en 1856 à la hauteur du Golfe-Juan, et à 50 m. seulement de la route Nationale,d'une pierre indiquant des réparations exécutées à la voie par Tibère; cette inscription a été transportée à Vallauris, où on peut la lire sur les murs d'un lavoir public. (Alliez, *Les Iles de Lérins, Cannes* etc., p. 262).

Le passage de la *Via Aurelia* à Cannes, derrière le château des Tours,appartenant à M. le Duc de Vallombrosa,est attesté par le pont, assurément antique, sous lequel passe le cours d'eau appelé le *Riou*.On a contesté,sans motifs sérieux à l'appui, l'origine romaine de cet édifice, que tous, néanmoins, s'accordent à considérer comme relativement fort ancien. C'est là une question d'impression difficile à discuter; mais pour qui s'est rendu familier avec l'aspect et le système de construction des voûtes employées dans les monuments de Fréjus (et nous ne parlerons que de l'amphithéâtre et des principales séries d'arcades de l'aqueduc), le doute ne saurait subsister. Ce sont, notamment, les mêmes voussoirs de tête, très-amincis,eu égard à leur hauteur; sans parler de la disposition biaise des trois arches de ce pont, réalisée avec une science et un faire inconnus, croyons-nous, aux architectes du Moyen-âge.

C'est en sortant de Cannes que commencent les incertitudes et les difficultés, ou du moins, c'est pour déterminer, à partir de ce point, la direction de la voie Aurélienne jusqu'à Fréjus, qu'on a le plus discuté et le plus écrit. Tout dépend de la position à assigner à la station militaire que l'Itinéraire d'Antonin et la Table de Peutinger nomment *Ad Horrea*.Les limites de cette note nous invitent à nous hâter,et nous ne pou-

vons qu'effleurer les diverses questions qui vont s'offrir à nous.

La discussion à laquelle a donné lieu la situation de cet *Ad Horrea* (*horreum*, grenier, dépôt d'approvisionnements) a surgi de bonne heure. Antérieurement à Honoré Bouche (on sait que son grand ouvrage est de 1664), Sanson et le père Labbe avaient, les premiers, désigné comme lui ayant succédé le village de La Napoule, pendant que,de son côté, Raymond de Soliers proposait le bourg de Cannes. Bouche, lui, donne la préférence à Grasse, faisant subir à la voie Aurélienne une assez forte inflexion vers le Nord, pour se conformer au tracé de la carte de Peutinger, laquelle, à partir d'Antibes, montre la route s'éloignant de la mer jusqu'à Horrea, pour, de là, redescendre sur Forum Julii. Un écrivain Fréjusien, que nous avons cité souvent et qui fait autorité, Joseph Antelmi, tient pour La Napoule, suivi, en cela, par l'abbé Girardin, lequel s'en est expliqué, non dans son histoire de Fréjus, mais dans sa *Description historique du Diocèse*. Après,viennent d'Anville et l'historien provençal Papon,qui, reprenant l'opinion de Raymond de Soliers, placent *Ad Horrea* à Cannes.

La question en était là,lorsque, vers 1820, un archéologue local dont nous avons déjà mentionné les intéressants travaux, M. Sénequier de Grasse,mit en avant une opinion nouvelle (1). Selon lui, l'*Ad Horrea* des Romains est *Auribeau*, village situé à 8 kilomètres au nord de la Napoule, et appelé jadis *Auribel*, *Castrum de Auribello* : l'auteur fait dériver ce nom de Horrea - *Belli*, ajoutant au texte de l'Itinéraire et de la Table une expression que n'emploie pas davantage l'Anonyme de Ravenne, lequel, par deux fois, désigne la station dont il s'agit sous le seul nom de *Orea*,ainsi écrit.Ce système a été successivement adopté par plusieurs écrivains locaux, MM. Toulousan, Garcin, Doze, Sardou, Aube, Edmond Blanc, etc. ;c'est également celui de Walckenaer (*Géographie anc.des Gaules*), de Fortia d'Urban (*Recueil des Itin. anc.*),et de Lapie.

Mais l'ancienne opinion qui place *Ad Horrea* à La Napoule, n'a pas rencontré un moins grand nombre de partisans. Défendue avec une grande énergie par M. l'abbé Alliez (*Les Iles de Lérins*, *Cannes*, ect., 1860) et par M. le commandant Rabou (*Rev.arch.de* 1861),elle est devenue celle de la Commission de la Carte des Gaules : pour notre compte, nous n'hésitons pas à l'adopter.

La seule objection sérieuse contre cette identification de la

(1) V. *Statistique* du Département du Var, par Noyon, p. 212.

station romaine avec le village de La Napoule, situé au bord même de la mer, c'est le tracé figuratif de la table qui semble reporter Ad Horrea à une certaine distance dans les terres. Mais on sait que les détours, les zig-zag angulaires, multipliés à l'infini sur cette carte routière de l'Empire, ne doivent point être pris comme autant d'indices d'un changement de direction dans le parcours général des différentes voies. Une preuve, et nous rentrons dans notre question, que le tracé de la voie Aurélienne, dessiné par la Table de Peutinger, n'est nullement indicatif de la véritable position des lieux, c'est que Cimiez, qui forme un faubourg de Nice, y est inscrit à une distance de la mer encore plus grande que *Ad Horrea*. Au surplus, la direction de la route à partir de Cannes, déjà indiquée par le pont dont nous avons parlé, vient d'être précisée par la découverte toute récente, au pied de la butte de Saint-Cassien et à moitié chemin de Cannes à La Napoule, de nombreuses tombes romaines : on sait que les anciens plaçaient leurs sépultures le long des chemins publics. Mentionnons enfin, à l'appui de l'opinion qui met *Ad Horrea* à La Napoule, les vestiges antiques que l'on remarque dans la construction d'un petit pont très-rapproché de ce village, et surtout l'existence, dans le village même, de grandes salles souterraines, reconnues par M. Alliez, et qui, d'après lui et selon toute probabilité, étaient les magasins ou greniers d'où est venue cette dénomination de *Ad Horrea*.

Entre La Napoule et Fréjus se trouve le grand soulèvement plutonien de l'Estérel, assemblage de collines abruptes, mais relativement peu élevées, que domine, au centre, le Mont-Vinaigre, d'une attitude seulement de 616 mètres. Ce massif, borné au nord par le cours de la Siagne, ne s'arrête qu'à la mer qui, depuis des siècles, ronge, sans presque l'avoir entamée, sa base porphyrique. Tout le monde est d'accord, qu'avant l'arrivée des Romains, une route, œuvre probablement des Phéniciens, reliait les villes et les bourgs maritimes de la Celto-Ligurie. Cette route, dans les premiers temps de la conquête, c'est-à-dire, après la défaite des Décéates et des Oxybiens, peuples de la contrée qui nous occupe, dut servir longtemps encore aux nouveaux venus, et ce n'est qu'après l'entière soumission des peuplades plus septentrionales, des montagnards des Basses-Alpes et des Alpes-Maritimes, qu'ils purent avoir la pensée, en ce qui concerne le trajet de La Napoule à Fréjus, d'établir plus avant dans les terres une nouvelle voie de communication. Cette pensée fut réalisée. Nous avons donc devant nous deux routes, dont l'existence, au premier siècle de l'ère impériale, est attestée par des preu-

ves que nous allons énumérer. Nous décrivons d'abord la plus ancienne, celle qui longeait la mer jusqu'à l'endroit, où trouvant un passage à travers les collines les plus méridionales de la chaîne, elle quittait la côte pour gagner plus directement Forum Julii.

Un témoin irrécusable, une pierre milliaire du règne d'Auguste, se trouve encore en place vers le milieu du parcours, sur le versant méridional de la montagne de la Ste-Baume, dont la pointe sud, baignée par la mer, forme le cap Roux. Pour la reconnaître, nous sommes parti de La Napoule, étudiant les lieux avec soin, afin de rechercher, à défaut de constatations plus précises, le tracé probable de cette partie de la voie Aurélienne. La tranchée parfois très-profonde du chemin de fer, qui suit pareillement la côte, a, sur bien des points, bouleversé entièrement le sol et fait disparaître des indices de construction antique relevés par nos devanciers. « A un kilomètre de « La Napoule (écrit M. Alliez avant l'établissement de la voie « ferrée), en suivant le rivage qui conduit à Théoule, on « rencontre les traces d'une ancienne voie ; le rocher est « coupé sur la largeur de près de 3 mètres, et quelques points « rapprochés de ce rocher conservent encore des dalles liées « par du ciment. » (*Les Iles de Lérins*, ect., p. 371). Nous n'avons pas retrouvé ces vestiges. Le même ajoute que « d'après « la traditiou locale, la voie quittait le rivage à Théoule et « entrait dans les terres, pour venir reprendre le bord de la « mer à un endroit aujourd'hui connu sous le nom de « *Figueyretto.* » On remarque, en effet, derrière le château de Théoule, une petite vallée, dont le fond remonte à l'ouest, qui offre les traces d'une ancienne route convertie en ravin : les remblais du chemin de fer ont défiguré les lieux dans la partie haute, où se trouve un grand rocher, divisé en deux, appelé le *Rocher du Pendu*, que traversait la voie antique, au dire de l'abbé Doze. (*Bull. arch. de Draguignan, janv.* 1859). On franchissait ainsi le large promontoire de Théoule, qui s'avance très-avant dans la mer. Revenus sur le rivage, nous en côtoyons les nombreux contours, jusqu'à la station du Trayas, suivant le chemin sinueux de la Douane, établi aux seuls endroits où une route soit possible, dans cette succession ininterrompue de falaises déchiquetées par les eaux.

Notre objectif, à partir de La Napoule, étant la borne milliaire dont nous avons parlé, située à 3 kilomètres environ de la mer, notre préoccupation, avant d'arriver au Trayas, avait été surtout de trouver pour l'ancienne voie, au milieu de l'enchevêtrement des montagnes qui bordent le rivage, une issue conduisant à ce point de repère. Il n'existe, sur toute

cette première partie du parcours, que des commencements de vallées brusquement et complètement fermées : nous devions chercher plus loin le passage qui mène au vallon de la Sainte-Baume, ainsi nommé de la grotte célèbre et toujours vénérée, où l'on croit que vécut Saint-Honorat, avant de fonder le monastère de Lérins.

Notre bonne fortune nous fit rencontrer,à la gare du Trayas, un garde attaché à la surveillance des forêts de cette section de l'Estérel. Sur quelques questions relatives à l'objet de nos recherches, il s'offrit à nous servir de guide, son service l'appelant dans la direction où nous voulions aller. Nous nous engageâmes sur la voie ferrée, que nous suivîmes pendant près de deux kilomètres, jusqu'à une petite crique où la vague vient affleurer la chaussée du chemin de fer, et qu'on nomme la *Calanque d'Aurèle*.En face,s'ouvre enfin,entre deux hautes collines,un vallon plus profond qui donne accès dans la partie intérieure de la chaîne. La colline de droite est couronnée par une masse rocheuse que notre guide nous dit s'appeler le *Pic d'Aurèle*,ce qui nous a été confirmé par son chef M.le sous-inspecteur des Forêts,Muterse.Calanque d'*Aurèle*,pic d'*Aurèle*, ces deux dénominations sont évidemment un souvenir de la voie Aurélienne, laquelle pénétrait par là dans le massif boisé,comme s'y introduit le chemin qu'on suit aujourd'hui pour aller du Trayas à la Sainte-Baume. Pour l'administration forestière, ce chemin qui, après avoir atteint le Col de l'Evêque en passant sous le Pic d'Aurèle, arrive, par un tracé naturel et en quelque sorte forcé, au quartier du *Gratadis*, et, de là, dans la vallée d'Agay, est bien la voie romaine.C'est l'opinion de M. Muterse, si familier avec la topographie de son Cantonnement; opinion corroborée par une constatation faite il y a une quarantaine d'années, lorsqu'on recherchait s'il n'y aurait pas avantage à rapprocher du rivage la route actuelle de Cannes à Fréjus, afin d'éviter l'énorme rampe qu'elle présente en passant à l'est du Mont-Vinaigre. « L'employé des Ponts-et-Chaussées chargé d'ex-« plorer la partie méridionale de la chaîne, rencontra (dit « M. Alliez, p. 371) la grande voie romaine; quelques par-« ties de cette route, encore parfaitement conservées, of-« fraient une solidité extraordinaire. Pendant qu'il habitait « la contrée, pour continuer les études, un incendie dévora « la forêt voisine : il put voir l'ancienne route longeant le « flanc de la montagne, et acquit la certitude que la voie Au-« rélienne a existé près du rivage. »

Déjà,en 1820, cette route antique avait été l'objet d'une re-

connaissance dont la relation se trouve dans l'*Annuaire du Var* de la même année; seulement les explorateurs, au lieu de partir comme nous de La Napoule, avaient commencé leur excursion par Fréjus. Du bas de la montagne de la Ste-Baume au pic d'Aurèle, « en suit, disent-ils, la voie Aurélienne pen« dant à peu près une lieue »; et c'est aussi sur cette voie qu'ils déclarent avoir marché, pour franchir la distance d'un kilomètre environ, qui sépare la Sainte-Baume de la borne milliaire dont nous allons parler. Nous avons cheminé sur la même route, et il est impossible de ne pas reconnaître la haute ancienneté de sa construction, outre, comme nous l'avons dit, quelle emprunte le seul tracé indiqué par la configuration du sol.

On lit dans les Mss. de Peiresc (*Insc. ant.* t. 2, f° 141) une copie de l'inscription gravée sur le milliaire en question. Elle est accompagnée de cette note : « Fragment d'une colonne « trouvée dans un désert qui est à trois lieues de Fréjus, au « long de la Marine (du rivage), du côté du Levant. » Mais c'est à Joseph Antelmi (*De Initiis* etc. p. 72) qu'on doit la publication de ce précieux document dont la destinée a subi bien des vicissitudes. Antelmi retrouva la pierre au fond d'un ravin, et il la fit rétablir sur le bord de la route. Quarante ans après, suivant Girardin, elle avait encore roulé dans un précipice, d'où M. le chevalier d'Agay ne la retira qu'en 1810, pour la remettre à sa place. A peu d'années de là, nouvel accident, et la relation de l'*Annuaire du Var* nous la montre séparée en deux tronçons; la partie supérieure, qui porte l'inscription, était retournée dans le ravin. On a, depuis, rajusté les deux morceaux, en appuyant la colonne du côté de la montagne, et il faut espérer que, désormais, ce monument si important sera respecté. Nous ne possédons que la fin de l'inscription, la pierre étant fort usée par le haut. En voici la copie exacte:

....

...RIBVNICIA

PoTEsTATE XX

VIIII

M. Edmond Blanc, le dernier qui ait reproduit ce texte (*Epigr. ant.*, n° 133), estime que nous sommes en présence d'un milliaire d'Auguste, se basant sur l'existence d'une « demi dou« zaine d'originaux identiques » (ceux-ci très-complets) trouvés sur la voie Aurélienne, *de Vintimille à Cimiez*. Le chiffre VIIII indique la distance à partir de Fréjus, laquelle est bien, en effet, de 12 à 13 kilomètres.

De l'endroit où nous sommes parvenus, la voie traversait

la partie de la forêt appelée le *Gratadis*, dans la direction et à peu de distance du torrent de l'*Escalle*, qui,réuni à ceux du *Mal-Infernet* et de la *Cabre*,forme la rivière d'Agay, laquelle, à l'époque des fortes pluies,jette à la mer un assez grand volume d'eau.La route la franchissait à deux kilomètres de son embouchure, sur un pont dont quelques vestiges subsistent encore. De l'autre côté,se trouve un terrain bas,autrefois très-marécageux,ainsi que l'indique le nom de *Grenouiller* donné au quartier. Sortie de ce bas-fond, elle s'engageait dans une vallée appelée le Val-Bonnet, pour gagner les hauteurs qui séparent le Grenouiller de la campagne proprement dite de Fréjus.

Avant de poursuivre, relevons l'une de ces assertions à surprise qui se lisent parfois dans le livre de M. Lenthéric. D'après lui, on rencontre des vestiges *très-apparents* de la voie Aurélienne « dans le petit golfe d'Agay, à dix mètres à peine « au-dessus du niveau de la mer ; » l'auteur répète un peu « plus loin, que « l'on voit encore (à Agay) des traces de la « voie romaine à quelques mètres de la côte. » (*La Provence Marit*. ect.,pp. 361 et 371).Ceux qui connaissent les lieux,savent qu'il n'existe rien de pareil. Probablement M. Lenthéric aura cru, qu'à partir de La Napoule, la voie antique ne cessait point de suivre, dans toutes ses sinuosités, le bord même de la mer; tandis qu'après l'avoir quitté, en avant du cap Roux, elle devait, de toute nécessité, continuer à s'en tenir éloignée,pour aller,du vallon de la Sainte-Baume où se trouve la borne milliaire, à Forum Julii,laissant à une assez grande distance sur la gauche Agay, comme aussi le territoire de Saint-Raphaël.

Cette dernière partie du parcours a été explorée par les auteurs de la relation que nous avons déjà citée, et qui, on le sait, marchent en sens inverse de nous. « En sortant de Fré- « jus (disent-ils) par la porte d'Italie, on ne trouve des tra- « ces de la voie Aurélienne qu'aux environs d'une ferme ap- « pelée *Vayssière*, située à une lieue de Fréjus, à droite de « la grande route actuelle et au point où est placé un ora- « toire champêtre près d'une fontaine ; on peut la suivre de « là jusqu'à une autre ferme appelée Granouiller. » (*Ann. du Var*). Cette dernière,aujourd'hui propriété de M.le Dr Mireur, se voit dans la vallée d'Agay, à près de 4 kilomètres de la mer.Les mêmes signalent,« à une heure et demie » de Saint-Raphaël , une vallée où ils aperçurent, écrivent-ils, « les « traces d'un vieux chemin que les gens du pays appellent « *lou camin Aurélian*. » Ils ajoutent : « Ce chemin a été telle- « ment envahi par les arbres, qu'il n'est plus aujourd'hui

« qu'un sentier; mais on reconnaît à la douceur de ses pen-
« tes et à la bonté de son nivellement, que c'était une route
« tracée avec art. » Le nom de *camin d'Aurelo* avait déjà été donné par Antelmi, d'après la tradition populaire, à la partie de la route qui suit le vallon de la Sainte-Baume et le Gratadis. (*De Init.*, p. 72). « Le quartier s'appelle encore aujour-
« d'hui (répète Girardin, vers 1750) le pays Aurélien. » (*Descr. hist. du Dioc.* p. 17).

En se rapprochant de Fréjus, les développements de la culture ont, sur bien des points, transformé le terrain, et nous ne rencontrons plus de vestiges qui nous permettent de suivre la voie romaine. On pourrait peut-être la retrouver dans le *vieux chemin de La Napoule*, que la tradition place au sud des bâtiments de la ferme des Evêques et au bas de la propriété Colle. Nous en dirons autant de l'espèce de ravin qui sépare, à l'ouest, cette propriété de celle de M. Peroncely, dans le voisinage de l'aqueduc; il se termine à un rocher aplani et à fleur de sol, que les eaux n'ont pu entamer, et dont la surface présente des ornières creusées évidemment par le passage des chariots : aucune route relativement moderne ne paraît avoir existé en cet endroit. C'est à quelques mètres plus loin, c'est-à-dire, aux portes mêmes de la ville, que la route littorale se confondait avec l'embranchement venant de la partie centrale de l'Estérel. Nous rétrograderons jusqu'à La Napoule, afin d'étudier cette grande rectification apportée par les Romains dans le tracé de la voie Aurélienne.

En s'éloiguant de Cannes, dans la direction de l'ouest, on remarque devant soi une large vallée qui s'enfonce à une grande profondeur dans le massif de l'Estérel, parcourue par deux cours d'eau, l'Argentière et la Font-Saint-Jean. C'est par là que s'engage la route nationale de Nice à Toulon, en passant par Fréjus; les rampes en sont assez douces jusqu'aux contre-forts du Mont-Vinaigre; une rude montée de cinq kilomètres vous amène ensuite au Logis, dit de l'Estérel, point placé au milieu du parcours, dans le voisinage duquel se trouve un pont antique, premier témoin de l'existence de cette seconde voie Aurélienne. Les Romains durent suivre à peu près le même tracé que la grande route, tracé naturellement indiqué par la configuration des lieux. Peut-être devra-t-on reconnaître un vestige de l'ancienne voie dans une portion de chemin pavé, désigné sous le nom de *la Calade*, qui subsiste le long du ruisseau de Saint-Jean, sur la propriété du même nom, appartenant à M. Brest.

Le pont, de construction incontestablement romaine, que nous venons de mentionner et dont personne n'a parlé jus-

qu'ici, se voit sur le ravin ou torrent *de l'Estérel*, à environ 300 mètres du pont moderne sur lequel passe la route Nationale. Il se compose d'une arche unique, appuyée, de chaque côté, sur la roche vive, et présentant une ouverture de 4 m. 1/2; la largeur de sa voûte est de 3 mètres. On y accède, de la grande route, par un chemin d'une pente assez raide, qui n'est autre que la voie antique : le même chemin, formant un double lacet, gravit ensuite la rampe gazonnée qui mène au Logis de l'Estérel, et rejoint la route moderne à quelques pas de cette ancienne auberge, transformée en métairie. On donne plus particulièrement le nom d'*Estérel* à cette partie de la chaîne, par opposition à la région méridionale, désignée sous celui de quartier de la *Sainte-Baume* ou du *Cap-Roux*. Lorsque les écrivains locaux parlent de la route de l'Estérel, cela doit donc s'entendre de celle que nous parcourons en ce moment.

A partir du Logis de l'Estérel, la voie romaine suivait probablement la direction de la grande route actuelle, jusqu'à la bifurcation de la section rectificative construite en 1840, laquelle laisse sur la gauche une plus ancienne route, toujours subsistante quoique négligée, d'Italie à Marseille. Celle-ci, plus directe, et offrant, par conséquent, une pente plus uniforme et plus rapide, doit, croyons-nous, représenter, à peu de choses près, la voie antique sur les 7 ou 8 kilomètres qui restent à parcourir avant d'atteindre la banlieue de Fréjus. Plusieurs pierres milliaires, aujourd'hui disparues, ont été trouvées à diverses époques le long de cette seconde voie Aurélienne : les inscriptions qu'on y lisait nous ont été conservées par Peiresc, Antelmi et Girardin. Nous les transcrivons, en faisant suivre les textes, mais en indiquant, par un trait vertical, le commencement de chaque ligne.

La plus ancienne est de Néron. Elle est ainsi conçue : NERO CLA.... | DIVI CLAV... | GERMANICI C... | NTI CAESARIS PRO | NEP. DIVI AVG. APNEP. | CAESAR AVG. | GERMANICVS PONT. | MAX TRIB. POT. IIII. IMP. IV | COS III. P. P. RESTITVIT. Millin (*Voyage dans le Midi de la France*, t. II, p. 492) propose la traduction suivante : « Néron Claudius, fils du divin Claude, petit-fils « de Germanicus César, arrière petit-fils de Tibère César Au« guste, fils de l'arrière petit-fils d'Auguste, César, Auguste, « Germanique, Souverain-Pontife, dans la quatrième année « de sa Puissance Tribunitienne, Empereur pour la seconde « fois, Consul pour la troisième, Père de la Patrie, a resti« tué. »

Girardin, non dans son Histoire, mais dans sa Description du Diocèse (p. 20), relate les circontances de la découverte de

ce document, qu'il a publié le premier, et d'un second qu'un singulier scrupule l'a empêché de reproduire. «On trouve (écri-« vait-il vers 1750) plusieurs de ces pierres milliaires dans le « chemin de l'Estérel, qui est du terroir de Fréjus. J'en fis « transporter deux dans mon jardin, il y a quelques années. « L'une est ronde, l'autre est plate; je ne parlerai que de la « dernière pour éviter l'ennui. Elle fut découverte lorsqu'on « agrandissoit le chemin de l'Estérel, en 1743, en faveur de « Dom Philippe, Infant d'Espagne et gendre de Louis XV, no-« tre roi bien-aimé, lorsqu'il passa en Italie. Le grain de cette « pierre, qui avoit été prise sur les lieux, est fin. Les carac-« tères en sont si beaux et si bien marqués, qu'ils semblent « n'être gravés que depuis dix ans. Sa figure est plate; elle a « 6 pieds de longueur, 1 pied d'épaisseur, et 22 pouces de « largeur. On n'y trouve point le chiffre de distance; mais « je juge qu'elle étoit la douzième pierre milliaire, de Fréjus « à Antibes. » Au commencement de ce siècle, la pierre existait encore, et voici ce que Millin en dit, dans son Voyage, à la date de 1807. « Dans la maison de M. Michel, négociant, « qui appartenait autrefois à M. Girardin, auteur de l'*His-« toire de Fréjus*, est une inscription dont la moitié est cou-« verte par un petit mur : nous obtînmes la permission de « faire enlever pour un moment la pierre qui la contenait, « à condition de la replacer ensuite; ce que nous fîmes exé-« cuter par un maçon. » La copie de Millin est identique avec celle de l'abbé Girardin.

Quatre autres inscriptions, de tout point conformes, ont été trouvées en divers temps sur la voie Aurélienne, de Fréjus à Aix : l'une, au Pont des Arcs (Peiresc, *Insc. ant.* 2e vol. f° 218); l'autre, au Luc (*Ibid.* f° 17, Bergier, Spon, Bouche, Muratori etc.); la troisième, à Brignoles (*Ann. du Var.*, 1818; Noyon, *Statistique* du Dépt); la quatrième, enfin, à Tourves (*Ibidem*). Dans aucun de ces textes, pas plus que dans l'inscription de l'Estérel, on ne rencontre le mot *viam* joint au verbe *restituit*; le chiffre indiquant la distance manque également; c'est ce qui a, sans doute, empêché Millin de voir des *milliaires* dans les pierres en question. « Cette inscription (celle de « Fréjus) avait été placée, dit-il, sur quelque bâtiment réta-« bli par Néron : on en a découvert, dans cette partie des « Gaules, plusieurs autres également de Néron avec le mot « *restituit*, ce qui prouve qu'il y fit rétablir un assez grand « nombre d'édifices.» Il est difficile d'admettre que Néron ait trouvé, à une même date, et sur des points aussi rapprochés, cinq monuments de quelque importance à restaurer : la chose est surtout peu probable, en ce qui concerne les gorges

inhabitées de l'Estérel. On peut donc tenir, ce nous semble, les pierres de Fréjus, du Luc, de Brignoles et de Tourves, si ce n'est pour des milliaires, en ce sens qu'elles ne portent pas le chiffre des milles, du moins pour des monuments se rapportant à des travaux exécutés, par ordre de Néron, sur la voie Aurélienne. Quant à l'inscription des Arcs, que l'on prétend provenir de la démolition de l'une des piles du pont qui avait vu, un siècle auparavant, la jonction d'Antoine et de Lépide, si elle indique la restauration, par Néron, de tout ou partie de cet édifice, ce serait encore là un travail intéressant la viabilité de la même route.

Millin. lors de son passage à Fréjus, put voir dans la cour de l'ancienne maison Girardin, une seconde pierre à inscription, celle-ci véritable milliaire. « Dans la même cour (dit-il, « p. 493) où est l'inscription qui précède, il y a encore une « colonne milliaire qui sert de support à une treille ; elle « est dégradée et barbouillée de plâtre. Voici ce que nous « pûmes en déchiffrer : AEL | AN | AVG.P IMP | NI MAX | VIII | V. C'est évidemment la pierre milliaire ronde, que l'abbé Girardin nous dit avoir fait transporter chez lui, en même temps que l'inscription de Néron ; elle a également échappé à nos recherches. Nous serions porté à croire que c'est le même milliaire qui figure dans les Mss. de Peiresc (*Insc. ant.*, 1er vol., f° 221) avec cette annotation : « Colonne mil- « liaire, sur le chemin Aurélien, entre Fréjus et l'Estérel « (avril 1635). » La colonne a été dessinée avec sa base ; les mesures sont ainsi indiquées : hauteur de la base, 2 pans (50 centimètres), hauteur de la colonne, 9 pans (2m. 25 cent.). On y lit seulement ceci : AE | VS AN | A | VIII. Nous n'essaierons point une interprétation, que Millin n'a pas donnée, et qui n'a point tenté Peiresc. Tout ce qu'on peut dire, c'est que les premiers lettres paraissent se rapporter au nom de AELIVS, qui s'applique à Hadrien, ou à Antonin, son fils adoptif.

Dans l'ordre des temps, rappelons ici comme provenant, selon toute probabilité, de la route de l'Estérel, la colonne sur laquelle se lisait la dédicace à Aurélien, reproduite au précédent article sous le numéro 15.

Voici, maintenant, une inscription milliaire en l'honneur de Constantin-le-Grand et de ses ascendants, déjà publiée par J. Antelmi dans son opuscule latin intitulé *Pro unico Eucherio* (1) Les manuscrits de Peiresc en conservent trois copies, prises plus anciennement (*Insc ant.*, 1er vol., f° 121; 2e vol., f° 18

(1) *Assertio pro unico S. Eucherio Lugdunensi episcopo, opus posthumum*, ect. Parisiis, 1726.

et 34). Nous empruntons celle qui fait partie du premier volume ; l'inscription y est reproduite, évidemment dans sa disposition originale, sur un fût de colonne dessiné à la plume avec sa base. Elle porte ces mots : D. N. | FLAVIO CLAVDIO | CONSTANTINO | PATRE AVO MA | IORIBVS IM | PP. NATO CAE | SARI NOB SEM | PER ORBI TAER | AE PROFVTVRO | V. L'une des copies est accompagnée de cette note : « Colonne milliaire trouvée à « l'Estérel, à une lieue de Fréjus, l'an 1628. » Les deux mentions latines suivantes précèdent celle que nous venons de transcrire : *Ex antiquo quod adhuc viæ Aureliæ nomen retinet, à Foro Julii Aquas Sextias. — A Foro Julii ad Horrea et Varum, loco dicto* l'Estérel, *erutus* 1628, *translatus Aquis Sextiis.* D'après ces derniers mots, c'est donc à Aix que cette pierre milliaire doit être recherchée. Antelmi constate que le nombre V, qui termine l'inscription, marque bien la distance de Fréjus, à laquelle la pierre a été trouvée.

Le même, dans le même écrit, rapporte une autre inscription consacrée à Constantin-le-Jeune et gravée sur une colonne haute de six pieds, « découverte, dit-il, récemment ; » Girardin la reproduit, ajoutant : « Cette colonne est aujour-« d'hui placée devant le Logis de l'Estérel. » (*Hist. de Fréjus*, t. 1er, p. 116). Le texte est ainsi donné : CC. M | CAES | FIL. VAL. | CONSTANTI | NO P.F. | AVG..... | .... | AVG | NEPOTI | DIVI CONS | TANTI AVG | PII · FILIO | VIII. Après le chiffre, viennent ces quatre lignes composant évidemment une inscription nouvelle : VALENTINIANO | ET VALEN | GRATIANO | P.C.S POS. Le numéro indique, sans doute, que ce milliaire avait été planté à huit milles de Fréjus. M. Ed. Blanc a compris dans son *Epigraphie* des Alpes-Maritimes, plusieurs milliaires reproduisant des fragments de la première partie de l'inscription, et provenant de la voie Aurélienne ; mais on en trouve un texte complet, (texte connu de Peiresc et publié par Bergier, Honoré Bouche et, de nos jours, par M. Noyon) sur une colonne, que ce dernier dit exister dans le cimetière de Cabasse. Il nous permet de rectifier la double copie d'Antelmi et de Girardin, et de combler la lacune qu'elle présente. Ainsi, à la première ligne, au lieu de CC M, il convient de lire IMP(*Imperatori*) ; à la troisième, FL. (*Flavio*) et non FIL qui n'a pas de sens, et les points, dans les sixième et septième lignes, doivent être remplacés par les mots DIVI MAXIMIANI ; en effet, Constantin dit le Jeune, fils du grand Constantin, était, par sa mère Fausta, le petit-fils (*nepos*) de Maximien Hercules. Né à Arles, l'an 316, et ayant reçu, dans le partage de l'Empire, la souveraineté des Gaules, il ne régna que trois ans, de 337 à 340. La triple mention finale de l'empereur Valentinien, de son frère Va-

lens et de son fils Gratien, doit être antérieure à l'année 375, date de la mort du premier de ces princes. Ce milliaire est également perdu; dans les premières années du siècle, au témoignage de Millin, on le voyait encore auprès de l'auberge de l'Estérel, mais l'inscription en était presque entièrement effacée (1).

D'après tout ce qui précède, on ne saurait donc nier l'existence d'une double voie antique, de Cannes à Fréjus; c'est faute d'avoir étudié concurremment les deux tracés, que des esprits, de très-bonne foi d'ailleurs, se sont exclusivement prononcés, les uns. pour la route du littoral et de la Sainte-Baume, les autres. pour celle de la vallée de Saint-Jean et du col de l'Estérel. Antelmi qui, d'abord, n'avait cru qu'à la voie littorale, admit les deux routes lorsqu'il connut les deux milliaires dont nous venons de parler, et qui lui firent attribuer à Constantin la confection de la moins ancienne. (*Pro unico Eucherio*, etc.).

De son temps, l'inscription en l'honneur de Néron était encore ignorée. En possession, un demi-siècle après, de ce monument,qu'il appelle *sa pierre milliaire*, Girardin écrit dans son second ouvrage : « Il nous détrompe de l'erreur où nous « avions été avec plusieurs auteurs, que le chemin Aurélien « avoit été transporté de Cauroux (le Cap-Roux) à l'Estérel du « temps de Constantin-le-Grand et de ses successeurs, puisque « Néron, plns ancien de trois siècles que cet empereur, a fait « faire des réparations sur la voie Aurélienne dans les forêts « de l'Estérel. » L'auteur pense que ce fut Auguste qui opéra ce changement : « Il fut fait Grand-Voyer, dit-il ; l'histoire « nous apprend également qu'il vint dans la Gaule Narbon- « naise par la voie Aurélienne ; le chemin. du lieu *ad Horrea* « à Cauroux et de Cauroux à Fréjus, ne lui convenant pas, il « en fit ouvrir un autre par les montagnes de l'Estérel, lais- « sant la mer à gauche. » (*Descr. hist. du Diocèse*, p. 21.). Sans invoquer d'argument à l'appui de cette opinion, M. l'abbé Doze désigne pareillement Auguste comme l'auteur de la rectification dont il s'agit. (*Bull. de la Soc. arch. de Draguignan*, octobre 1856).

Nous serions plutôt tenté de l'attribuer à Néron lui-même. En effet, de Vintimille à Cannes (l'Epigraphie très-complète de M. Blanc en fait foi), on n'a recueilli, le long de la voie Aurelienne, aucune inscription de ce prince. Or, la première qui se présente à nous est précisément celle de la nouvelle

(1). Nous avons mentionné, à leur date, ces deux inscriptions dans la Ire Partie, p. 189.

route établie par les Romains à travers le massif de l'Estérel; elle est, en même temps, la plus ancienne que l'on ait trouvée sur tout le parcours de cette rectification, tandis que la route de la Sainte-Baume nous en offre une du temps d'Auguste : n'y a-t-il pas là un indice que celui-ci est le dernier qui se soit occupé de la voie littorale, et que Néron est le premier qui ait travaillé au tracé rectificatif?

Les deux voies, avons-nous dit, se réunissaient aux environs de Fréjus. Celle de l'Estérel se confondait avec la vieille route de Cannes, dont il a déjà été question, jusqu'à une distance d'environ 4 kilomètres de la ville. On en voit des traces le long de la route nationale actuelle, à la hauteur de la 3e borne kilométrique; d'autres traces se remarquent encore dans le chemin vicinal séparant les propriétés Jougla et Andrieux de la propriété Ferdinand Pascal, qui forme une éminence des flancs de laquelle sort le canal de l'aqueduc qu'une longue série d'arcades amenait sur les remparts de Forum Julii. Cette voie contournait, à l'est, le grand circuit décrit par l'aqueduc. On distingue un fragment de son massif épais, tranché en diagonale par le fossé de gauche de la grande route actuelle, lequel longe la propriété Péroncély : c'est près de là que s'opérait le raccordement des deux voies, pour n'en former qu'une seule, qui pénétrait presque immédiatement, par la porte Romaine, dans la cité antique.

Notre plan indique la direction que suivait la voie dans sa traversée de la ville. C'est celle qui est marquée sur le plan de M. Texier, sauf en ce qui regarde le point de sortie, que celui-ci place à la porte des Gaules, et que nous mettons un peu plus au nord-ouest, à peu près à l'endroit où se trouve le moulin-à-huile appartenant à M. Decuers. Là, a toujours été vue une interruption de l'enceinte romaine, indiquant très-probablement la position d'une ouverture fortifiée, par où l'on gagnait la campagne : nous avons (pp. 374-77) produit les raisons qui nous paraissent s'opposer à ce que la voie Aurélienne pût ressortir de la ville par la porte même des Gaules. A ce que nous avons dit de son parcours intérieur (v. pp. 606, 618 et 626), nous ajouterons que le tracé proposé, à partir de la porte Romaine, se justifie par la configuration même du terrain, presque constamment exhaussé sur la droite. Après avoir traversé la route de *l'Agachon* ou de *Leaugachon*, ce tracé se confond avec le chemin longeant extérieurement le mur d'enceinte du XVe siècle, jusqu'à l'interruption du rempart antique ; ici, la pente adoucie du sol devait procurer aux voyageurs, aux chevaux et aux véhicules, une issue et un accès également faciles,

Au sortir de Forum Julii, la voie aurélienne (c'est une tradition unanimement acceptée) allait reconnaître l'entrée sud-est de l'amphithéâtre; au siècle dernier, la grande route de Marseille empruntait ce même contour, et ce n'est qu'à une date relativement très-récente qu'a eu lieu la rectification qui lui fait longer le mur romain soutenant le côté sud de la place Agricola, pour, de Fréjus, se diriger en ligne droite vers le pont du Reyran. Le tracé romain, coupant la route actuelle en avant de ce torrent bientôt franchi au moyen d'un pont dont les ruines mêmes n'existent plus, se confondait avec le tracé du chemin de fer qui, par ses remblais, a fait disparaître trois ponceaux indiqués sur un plan fort ancien conservé par M. Eugène Pascal, lesquels, selon toute probabilité, desservaient la voie antique. On arrivait ainsi à la hauteur du pont des Esclapes. Nous avons exposé (p. 716) les motifs qui nous font penser que ce pont ne servait point au passage de la voie Aurélienne, mais donnait passage à une route secondaire, reliant le golfe Sambracitain avec les contrées montagneuses situées au nord de Forum Julii.

Du quartier des Esclapes au Puget de Fréjus, on ne rencontre aucun vestige de la grande voie. Elle traversait ce village ou passait dans le voisinage, témoin le milliaire d'Auguste dont parle Bergier (Liv. III, chap. 28) et, d'après lui, Honoré Bouche (t. I pp. 129 et 462). L'inscription qu'on y lisait, figure en deux endroits, avec quelques variantes, dans le second volume des manuscrits de Peiresc que nous avons plus d'une fois cité (f[os] 22 et 78). Elle était ainsi conçue : IMP. CAESAR DIVI F | AVGVSTVS IMP.XI | P.M. TRIBVNICIA | POTESTATE XI | IIII. Ce milliaire, de forme conique, avait été dressé, sur son petit bout, à l'entrée de l'église paroissiale du Puget, où sa base, profondément creusée, faisait l'office d'un bénitier. Aujourd'hui la pierre, transportée dans le jardin du presbytère, ne montre que les derniers mots de l'inscription.

Du Puget à la gare de Roquebrune (4 kil.), la direction de la voie Aurélienne nous est attestée par les ruines d'un ponceau antique jeté sur le ruisseau appelé le *Canavert*, et qui se voient à quelques mètres à la gauche du chemin de fer; et ensuite, par les piliers, de construction romaine, supportant les six petites arches, relativement modernes, du pont qui fait encore franchir à la grande route actuelle le fort torrent dit des *Blavets*.

De la gare de Roquebrune au Muy (6 kilom.), nous ne trouvons à citer qu'un tronçon de la voie enfoui à 1[m] du sol actuel et qu'on remarque dans le fossé qui se termine au pont de la Nartuby, à 300 m. de ce dernier bourg, très-voisin

de l'Argent. Au XVIIe siècle, on y conservait un milliaire de Tibère, dont l'inscription nous a été transmise par Bouche. « Dans le château de la maison seigneuriale du Muy, dit-il « (t. I p. 253), l'on voit une très-ancienne pierre milliaire « du temps de l'empereur Tibère, dernièrement trouvée dans « la rivière d'Argent. de 7 pans (1^{m} 75 c.) de longueur et de « 3 (75 c.) de largeur, avec cette inscription : — TI. CAES. | « DIVI AVG. F. AVG. | PONTIF. MAX. | TRIB. POT. | XXXIII. | « RESTITVIT ET | REFECIT. »

Une distance de neuf kilomètres nous sépare de l'historique *Pont d'Argent*, situé au delà des Arcs, qui doit marquer le terme de cette excursion. La voie Aurélienne suivait, à peu de chose près, le tracé de la route actuelle. Sur ce plus long parcours, on rencontre quelques vestiges de constructions romaines : 1° près de la borne kilométrique n° 74, à l'embranchement de la route de Trans et Draguignan, la moitié de droite de la voûte du pont jeté sur un assez fort ravin ; 2° sur un second ravin, à 700^{m} de la borne n° 73, une pile entière, avec éperon, utilisée par le pont moderne ; 3° à peu de distance de la 68me borne kilométrique, et à 25 m. à gauche de la grande route, dans le lit du *Réal*, qui vient des Arcs, un énorme bloc de bâtisse, provenant d'un pont antique. C'est à moins de deux kilomètres de ce point, que la voie Aurélienne rencontrait l'Argent, qu'elle traversait à 150 m. en aval du passage actuel, au moyen de ce pont qui a retenu les noms de Lépide et d'Antoine, et dont on voit encore une culée adhérante à la rive gauche, ainsi que de grands débris disséminés dans le lit du fleuve. C'est là que fut trouvée, au commencement du XVIIe siècle, l'inscription de Néron que nous avons mentionnée en parlant de celle de l'Estérel. Peiresc (2e vol. f° 218) fournit la restitution de ce texte, déjà très-mutilé à la date où il fut découvert, et qui est aujourd'hui complètement perdu.

III.

DATE DES CONSTRUCTIONS ANTIQUES DE FRÉJUS

Il serait difficile autant dire impossible. le lecteur a déjà pu s'en convaincre, d'assigner une date précise et même approximative aux divers monuments de Forum Julii. Des conjectures, des probabilités. c'est tout ce qu'il nous a été permis d'énoncer ; nous n'aurons presque qu'à rappeler ce qu'on a lu au courant du présent volume.

On doit à M. Victor Petit une observation qui mérite d'être recueillie. « Tous les édifices antiques de Fréjus (dit-il p. 24) « paraissent avoir été construits durant la même période, « par le même architecte, sous une seule inspiration, par les « mêmes ouvriers agissant à l'aide des mêmes moyens, sur « des mesures identiques, avec des matériaux taillés sur les « mêmes proportions et mis en œuvre d'une manière inva- « riable. Cette identité donne aux édifices de Fréjus une « sorte de monotonie ou d'uniformité qu'on ne retrouve « point dans les autres villes antiques du midi de la « France. » (1)

Cette similitude se remarque surtout dans ce qui subsiste de l'enceinte murale, des deux citadelles, des quais et des murailles du port, constructions essentielles de la cité maritime élevée sur ce rivage. Nous en avons conclu que cet ensemble, résultat d'un plan mûrement et savamment combiné, avait dû être bâti d'un seul coup. Quant à l'époque, nous avons exposé (V. 1re Partie, pp. 33 — 36) les considérations qui nous la feraient croire antérieure à Jules César. La question de la fondation du Fréjus romain par celui-ci a été longuement débattue, d'abord, dans ce même chapitre que nous venons d'indiquer, et ensuite, dans la section de la deuxième Partie qui concerne le port. On a lu également ce que nous avons écrit, au cours de cette section et du chapitre III de la 1re Partie, de la partic pation possible d'Auguste et d'Agrippa à l'édification des principales constructions de Forum Julii que nous désignions tout à l'heure. Il suffira d'ajouter quelques lignes concernant les principaux monuments.

Nous avons terminé notre exposé des antiquités de Fréjus par l'indication des principales opinions relatives à l'époque de l'érection de l'*Aqueduc*. Nous avons pensé que cette construction datait des premiers temps de la ville, nous appuyant sur la disposition particulière d'une partie de l'enceinte murale, qui servait à la fois de rempart et d'aqueduc. Quelques-uns estiment, néanmoins, que ce que grand ouvrage a dû être postérieur. Leur principal argument consiste dans le grand nombre de citernes et de puits qu'on découvre chaque jour dans le périmètre de la ville antique : ils y voient une preuve qu'on avait d'abord cherché à pourvoir

(1) Négligeant absolument de citer son devancier, M. Lenthéric s'exprime ainsi sur le même sujet : « Tous les édifices de la ville, les murailles de l'enceinte, les quais du port, ont été construits à la même époque, sous une seule impulsion, par les mêmes ouvriers, agissant avec les mêmes moyens, sur des mesures identiques, avec de petits matériaux tailles sur les mêmes proportions et mis en œuvre d'une manière invariable. » (Revue, p. 659 ; vol., p. 339).

aux nécessités de la population par des moyens autres qu'une adduction d'eau, laquelle n'a pu être tentée que lorsqu'on était paisibles possesseurs de toute la contrée montagneuse. Dans cette hypothèse, on aurait utilisé le mur d'enceinte comme support de la cuvette, en élevant, après coup, les arcades qui lui font traverser le diamètre des diverses tours. M. Charles Texier (3e *Mém.* p. 244) pense que la construction de l'aqueduc est probablement postérieure à l'établissement du grand canal, qui amenait dans le port, et, dit-il. *dans la ville*, une dérivation de l'Argent ; nous le pensons aussi, mais par le seul motif que ce canal nous paraît faire partie de l'œuvre primitive et d'ensemble, constituant la cité maritime : d'après la différence de niveau entre le port et la ville, l'eau de la rivière d'Argent ne pouvait servir aux besoins quotidiens des habitants.

On a lu (p. 669), l'opinion de M. Charles Texier relativement à l'*Amphithéâtre*, dont il assigne l'érection aux temps de Septime-Sévère, se basant sur la contemporanéité des briques employées dans cet édifice, et de celles formant le couvercle d'un tombeau où fut trouvée une médaille de ce prince. M. Petit, faisant état de l'absence de tout luxe « décoratif extérieur, » ajoute, en parlant de l'amphithéâtre (son observation s'étend aussi au théâtre) : « L'appareil de sa grande « et sévère muraille (de pourtour) ressemblait, en tout point, « aux épaisses murailles de l'enceinte fortifiée de la Butte- « Saint-Antoine ; ce serait là assurément la confirmation de « la haute ancienneté de ces édifices, dont la construction « serait antérieure aux monuments somptueux élevés à « Arles et à Nimes. » Cette assignation est fort vague, car on sait que l'érection des monuments d'Arles a été tour à tour attribuée à Jules César, à Auguste, à Constantin et à son fils Constance, et la construction de l'amphithéâtre de Nimes à Agrippa, à Titus, à Domitien et à Antonin-le-Pieux. Tout ce que nous pouvons dire de celui de Fréjus, c'est que, placé en dehors de la ville, il n'a dû vraisemblablement être érigé qu'assez longtemps après la construction des remparts, des citadelles et du port. Quoique situé dans l'intérieur, et malgré l'opinion de M. Texier rapportée p. 617, le *Théâtre* de Fréjus, établissement propre à une cité déjà devenue prospère, nous paraît devoir être plus ou moins postérieur à son amphithéâtre.

Deux constructions, que nous avons appelées le *Temple* et l'*Edifice de la porte Dorée*, offrent des caractères qui ont permis de leur assigner une date de beaucoup moins ancienne que celle des grandes constructions militaires et ma-

ritimes de Forum Julii. Parlant du temple, « nous avons à « signaler ici, (dit M. Petit p. 92) une disposition nouvelle « à Fréjus, c'est la disposition régulière de plusieurs rangs de « briques.... Les cordons ou chaînes de briques, au nombre « de cinq, sont séparés par dix assises de petites pierres carrées « du revêtement; ces cordons se composent eux-mêmes de « cinq rangs de briques, larges et séparées par un lit épais « de ciment. » L'auteur fait remarquer que cette disposition, constatée dans beaucoup de monuments romains du centre de la Gaule, se voyait notamment sur la muraille d'enceinte de Sens, construite vers la fin du III[e] siècle de notre ère. A cause de la similitude de main d'œuvre, M. Victor Petit pense que le temple en question date de la même époque, et serait ainsi postérieur de plus de trois siècles « relativement aux vastes murailles des divers édifices de Fréjus. » Cette même disposition de briques intercalaires, que nous avons déjà signalée dans l'Edifice de la Porte dorée (v. p. 597 et 601), a porté également M. Texier à conclure que sa construction est d'une époque postérieure, qu'il ne détermine point.

Il est à croire que les *Thermes de Villeneuve*, situés dans la campagne, n'ont été bâtis que lorsque la ville eut atteint son plein développement, les restes de bains, qu'on retrouve à l'intérieur, ayant pu d'abord suffire aux besoins des habitants.

Rappelons enfin, en ce qui concerne le tombeau de famille (le *colombarium*), existant non loin de là, les raisons qui peuvent faire attribuer à l'époque des Constantins la construction de cet édifice. (V. pp. 710 et 715).

IV.

POPULATION DE FORUM JULII

M. Charles Lenthéric est le seul qui nous fournisse, à cet égard, une appréciation raisonnée « Une des questions, écrit-« il, que l'on se pose toujours à la vue des ruines d'une ville « antique, c'est la détermination de sa population. Presque « tous les archéologues locaux mettent une sorte d'amour-« propre à proposer des chiffres fort élevés. Deux éléments « permettent cependant de renfermer celui de Fréjus dans « des limites assez justes : le périmètre de l'enceinte et les « dimensions de l'amphithéâtre. » Adoptant le nombre de 12,000 places, assignées par M. Texier à l'amphithéâtre de

Fréjus (v. p. 672), et rappelant que « une relation constante devait nécessairement exister entre les monuments destinés aux amusements du peuple et le chiffre même de la population, » et qu' « on a souvent proposé de fixer approximativement ce rapport à la moitié du nombre des habitants, » l'auteur estime que, d'après cette base. la population de Forum Julii « aurait été de vingt à vingt-cinq mille âmes. » Quant au pourtour des murailles, M. Charles Texier avait dit (v.p. 367) : « Il offre la forme irrégulière d'un polygone dont le périmètre est de 3,500 mètres environ, sans compter l'enceinte du port. » Prenant ce chiffre dans son sens absolu, et comparant l'antique Fréjus à la cité de Nimes, « dont la population ne dépassait pas 40,000 âmes à l'époque de sa plus grande splendeur, sous le règne d'Antonin, » M. Lenthéric conclut en ces termes : « Le périmètre des remparts « avait à Nimes près de 6 kilomètres ; celui de Fréjus n'avait « que 3,500 mètres ; une proportion facile à établir permet « d'arriver approximativement au chiffre de population que « l'amphithéâtre nous avait déjà donné, c'est-à-dire à 25,000 « habitants, chiffre bien inférieur sans doute à celui que l'on « cite quelquefois, mais qui représente cependant, pour « l'époque romaine, une ville d'une très-sérieuse impor-« tance. » (*Revue*, p. 664 ; *vol.* p. 250).

Les traditions se complaisent, en effet, à doubler et même à tripler ce chiffre; mais c'est en donnant à l'antique cité des faubourgs plus ou moins spacieux, dont les ruines n'apparaissent nulle part,en dehors de l'enceinte murale, et dont des fouilles n'ont point encore révélé l'existence. Il nous semble,toutefois,que le chiffre adopté par M. Lenthéric peut sans invraisemblance recevoir une assez notable augmentation. Outre que le circuit de la ville. gallo-romaine, mesuré à la chaîne, est en réalité de plus de 3,600 mètres. M. Texier a eu soin de nous dire que le port n'avait pas été compris dans ses calculs. Or, le port, indépendamment d'un contingent sans cesse renouvelé de marins, devait loger dans ses ouvrages fortifiés, ses consignes et ses magasins, un assez grand nombre d'hommes,préposés à sa garde et à son service. Quant à la considération tirée du nombre des places ménagées dans l'amphithéâtre, ne doit-on l'admettre que dans la proportion indiquée par l'auteur, relativement à la totalité des habitants ? En dehors des 12,000 spectateurs dont il s'agit, jeunes gens, hommes faits, hommes mûrs, n'y a-t-il pas les femmes, les enfants, qui assistaient peu aux spectacles, les vieillards hors d'âge, les malades, les infirmes; et, dans ces conditions, ne serait-on pas autorisé à octroyer à

Forum Julii une population de trente à trente-cinq mille âmes ? Nous pensons que cette estimation n'a rien d'excessif, et nous pencherions plutôt, étant donnée une ville de près d'une lieue de tour, pour le dernier chiffre.

V.

ANTIQUITÉS DE SAINT-RAPHAEL.

Il n'est pas sans intérêt de dire quelques mots des origines de cette localité, considérée jusqu'ici comme un faubourg de Fréjus, et en train, aujourd'hui, de se transformer d'une manière si heureuse et si rapide. Dans l'antiquité, il y existait, sur le plateau qui borde la mer, des établissements formant une annexe du port de Forum Julii ; nous en signalerons les vestiges, toutefois après avoir reproduit une page de la *Description historique du Diocèse de Fréjus* par l'abbé Girardin (ouvrage rédigé vers 1750 et resté inédit jusqu'en 1872) qui est tout ce que nous possédons sur le passé de Saint-Raphaël.

« SAINT-RAPHEAU (1). Ce village est à un quart de lieue de « Fréjus, à l'Orient, sur le bord de la mer (2). Une tour « élevée l'annonce de loin ; elle soutient l'église paroissiale « du côté du midi. Elles sont, l'une et l'autre, bâties de « pierres de taille et paroissent avoir sept ou huit siècles « d'antiquité. L'ange saint-Raphaël en est le patron. Les « moines de Lérins, ceux de Saint-Victor (de Marseille) et « les chevaliers du Temple ont possédé tour à tour la dîme « de ce lieu. On y voit les débris d'une grande maison mo- « nastique attenant l'église. Cette église fut consacrée le 7 « octobre, on ne sait quelle année, ni par quel évêque. Enfin, « celui de Fréjus a, depuis longtemps, la dîme de cette pa- « roisse. Bérenger IV, revenant du concile de Plaisance en « 1095, ayant abordé à l'île de Lérins, touché de respect pour « ce saint lieu et convaincu par les représentations des « moines, déclare, dans une charte qui se conserve à Lérins, « qu'il rend à ces religieux l'église et la dîme de Saint- « Rapheau ; ce qui marque qu'on la leur avoit ôtée injus- « tement, soit que ce fût quelque évêque qui l'avoit précédé « ou les moines de Saint-Victor. Cependant nous lisons que « soixante-dix ans après Bertrand André, évêque de Fréjus, « ôta ce bénéfice aux religieux de Lérins et le donna aux

(1) Orthographe ancienne du nom de St-Raphaël, tirée de sa prononciation provençale, et usitée encore au commencement du siècle.
(2) L'ancienne lieue de Provence compte pour 8 kilomètres.

« religieux de Saint-Victor, comme un évêque, qui avoit « précédé Béranger, les en avoit aussi privés et en avoit mis « d'autres en possession. Enfin, on dit, par tradition. que « les Templiers y avoient une demeure. L'évêque de Fréjus « jouit néanmoins de la dîme et de la seigneurie de Saint-« Rapheau depuis plusieurs siècles. Cette paroisse a 300 « communiants, un vicaire et deux petits bénéfices, l'un « sous le titre de Saint-Jean et l'autre de Saint-Louis. Placée « au bout oriental de la plage de Fréjus, et un peu à couvert « du levant par une haute colline nommée Saint-Sébastien, « elle sert de refuge aux bâtiments qui viennent charger ou « décharger des marchandises et des denrées pour le compte « de Fréjus et des lieux d'alentour. Il y a plus de trente ans « qu'on y bâtit une redoute sur une éminence, pour défen-« dre, en cas de besoin, les bâtiments qui mouillent au-des-« sous. On trouve, auprès de là, un bain taillé dans le roc « de la mer, et les vestiges d'une maison faite par les « Romains pour recevoir ceux qui venoient s'y baigner. « Son territoire est fort vaste vers l'Orient, passablement « bon et cultivé. Il renferme beaucoup de collines et des « montagnes couvertes de pins et d'arbrisseaux. » (*Desc. hist.*, p. 27).

Les vestiges antiques dont parle l'abbé Girardin, se trouvent également mentionnés dans un article non signé, publié en 1820 par l'*Annuaire du Var*. « On aperçoit dans l'eau, « dit l'auteur anonyme, au pied d'une batterie située sur « le bord de la mer, à la gauche du lieu des embarquements, « les restes d'un carré en bâtisse. On ignore à quel usage « il pouvait être destiné; mais quelques vieux murs, qui se « montrent encore à peu près sur le même point, ne permettent « pas de douter que les Romains, lorsqu'ils possédaient Fréjus, « n'eussent formé des établissements plus ou moins consi-« dérables en cet endroit, qui est dans la rade même de cette « ville. » Le même recueil insérait, en 1836, le remarquable travail de M. Sénéquier, intitulé *Fréjus ancien et moderne*, que nous avons déjà cité, et dans lequel on lit ce qui suit : « On exhume assez fréquemment des tombeaux ; on en « a trouvé dans toutes les directions, hors des remparts, « mais ce sont des sépultures isolées. Le champ de repos des « premiers habitants de Fréjus aurait été, d'après une dis-« sertation forte de preuves et de raisonnements, sur le pla-« teau situé au-delà du village de Saint-Raphaël. Là, des « ruines romaines sont apparentes ; des tombeaux, avec tous « les attributs funéraires, ont été déterrés; ce lieu, tout à la « fois battu et à l'abri des vagues de la mer, convenait sans

« doute à ces anciens peuples pour déposer la cendre « des morts. » L'auteur de la dissertation en question, est M. Alphonse Denis d'Hyères, ancien député, lequel, dans l'une de ses publications devenues rares sur le département du Var, a traité cette question qui sera plus opportunément examinée dans un livre spécial à Saint-Raphaël dont la partie archéologique nous a été dévolue ; nous nous bornerons à énumérer, ici, les antiquités dont nous avons constaté, *de visu*, la présence sur son territoire.

L'esplanade, bornée par le quai du port actuel et le rivage de la mer, nous paraît être le produit d'un nivellement artificiel. C'est là, probablement, qu'étaient les bâtiments (magasins ou chantiers) que nous croyons avoir constitué une annexe du port de Forum Julii plutôt qu'un cimetière affecté à l'inhumation de ses habitants. Au reste ce vaste plateau, destiné aux constructions qui gagnent de proche en proche, nous révèlera bientôt ses secrets, et nous suivrons avec attention les fouilles dont il sera nécessairement l'objet. L'ancien chemin de la mer, qui le traverse, est zébré de substructions indiquant quelque édifice important. Récemment, en creusant les trous des palmiers plantés le long du boulevard nouveau, on a été obligé de rompre, en plusieurs endroits, un épais béton, formant évidemment le fond d'un bassin spacieux ; les restes d'un second bassin apparaissent à l'angle nord-ouest du Casino. La construction de la route du bord de mer, a amené, en outre, la destruction de murailles transversales, aboutissant à un quai antique dont on voit les débris entre la route et la mer ; de plus, les remblais amoncelés à l'angle sud-est de la terrasse du Casino, ont dernièrement fait disparaître, à notre grand regret, un beau pan de mur conservant intact son parement en petites pierres carrées, qui marquait le commencement de ce quai. Enfin, on distingue encore sous l'eau, à proximité du rivage, les ruines que Girardin a prises pour les restes d'un bain, et il est assez piquant de constater que l'établissement des *Bains de mer de Saint-Raphaël* s'élève aujourd'hui presque au même endroit où les Romains venaient se baigner.

Mais une antiquité vraiment remarquable et non signalée jusqu'ici, est la grande citerne existante au quartier des Caseaux. Cette construction, formée de murailles de plus d'un mètre d'épaisseur et, dans le fond, soigneusement bétonnée, mesure 12 m. de large sur 28 de long, avec une profondeur de 3 à 4 mètres. Un pareil réservoir devait s'alimenter par des sources qu'on aura laissé perdre, et il est à croire qu'un canal, dont un fossé voisin creusé dans le roc semble révéler

la direction, conduisait cette eau sur le plateau du Casino pour le service des navires qui venaient là *faire aiguade*, Fréjus ne leur offrant peut-être pas un approvisionnement d'une qualité égale : l'existence des bassins que nous avons signalés,et qui pouvaient être les réservoirs d'arrivée et d'emmagasinement des eaux de source provenant des Caseaux, serait de nature à corroborer notre explication.

C'est sur le territoire de Saint-Raphaël, dans la haute vallée des *Caux*, d'où descend, vers la mer, le ruisseau torrentueux nommé le *Boulouris* (et non la *Boulerie* comme on voudrait sans raison l'appeler) que se voient les trois carrières de porphyre bleu-gris, tacheté de blanc, jadis exploitées par les Romains, et que M. Charles Texier a, le premier, fait connaître en 1828.Nous sommes forcé de renvoyer le lecteur à son 3me mémoire, en grande partie consacré à cette antique et très-curieuse exploitation,qui montre des blocs parallélipipèdes à moitié détachés d'une roche,employée,non seulement, à la décoration de Forum Julii,mais encore,ainsi que le prouve le savant explorateur, à l'ornementation de certains monuments de Rome elle-même.Dans ce quartier des Caux,M.Texier a encore constaté l'existenee d'une quatrième carrière fournissant du porphyre noir solide, qu'il croit n'avoir servi qu'à la décoration, tandis qu'on tirait des autres des colonnes de toute dimension, des dalles,des amarres pour le port, etc.

Rappelons, comme appartenant au contingent archéologique de Saint-Raphaël, le long tronçon de la voie Aurélienne qui traverse son territoire de l'est à l'ouest, ainsi que la pierre milliaire d'Auguste, dont il est fait mention au n° II de cette appendice. Le territoire de Saint-Raphaël comprend également la localité d'Agay,que nous avons pensé être l'ancienne *Ægytna*, et où nous avons ramassé de nombreux fragments et débris d'une incontestable antiquité.

VI.

FRÉJUS MODERNE

Dans le cinquième chapitre de la partie historique de ce volume (v. pp. 247-263), nous avons fait connaître les circonstances de l'entière destruction de l'ancien Fréjus, bientôt suivie d'une reconstruction partielle, due aux soins de l'évêque Riculfe ou Riculphe. Notre plan montre le contour de l'humble bourgade qui succédait à la grande cité gallo-romaine et occupait à peine le douzième de sa surface. La

ville de Riculfe se trouve circonscrite par la rue Nationale, la rue aux Arbres (depuis peu de temps rue Grisolle), le commencement de la route de Saint-Raphaël, le jardin Disdier et la promenade du Cours. Elle fut entourée d'un rempart garni de tours, dont on aperçoit des restes en arrière des maisons de la rue Nationale ; les maisons de la rue aux Arbres ont été bâties sur le rempart même. Le long de la route de Saint-Raphaël et du jardin Disdier, on avait emprunté, pour se clore, les deux lignes de l'angle trés-prononcé que forme, en cet endroit, la muraille romaine. Quatre des tours de l'enceinte de Riculfe subsistent encore, l'une, ronde, dans le milieu de la rue aux Arbres, et les trois autres, qui sont carrées, place du Marché, et rue Nationale, maisons Rolland et Carpenel ; une cinquième tour se voyait sur le Cours avant la construction de l'Hôpital, qui a nécessité sa démolition : trois portes, depuis plus ou moins longtemps démolies, donnaient accès dans la ville restaurée, à l'est, la porte Reynaude, au sud, la porte de Meou, et, pour les arrivants de l'ouest, c'est-à-dire de Marseille et d'Aix, le Grand-portail, qui a subsisté sous ce nom, jusqu'à ces derniers temps, à l'entrée de la rue de l'Evêché.

Des constructions intérieures de Riculfe, il ne reste que l'église et une partie du palais épiscopal. Ces deux édifices juxtaposés offrent, du côté du Levant, l'aspect d'une forteresse. Dans les *Notes* de son premier voyage comme Inspecteur-général des monuments historiques, M. Prosper Mérimée a consacré quelques lignes à l'église de Fréjus. « L'église de « Saint-Etienne, dit-il, malgré de nombreuses restaurations « plus ou moins récentes, porte le caractère d'un édifice du « XI[e] ou XII[e] siècle. Les murs, bâtis à grand appareil, imitent de loin l'aspect d'une construction romaine. Ils sont « probablement plus anciens que l'intérieur de l'église. La « tour placée sur le côté droit de la nef, carrée à sa base, « devient octogone au deuxième étage, qui me paraît une « addition du XIII[e] siècle. Il est surmonté lui-même d'une « lourde flèche sans élégance, comme le gothique de la Pro- « vence (1). » Aucune inscription, aucun document ne donne la date précise de la construction de l'église de Fréjus, mais on s'est toujours accordé à en faire honneur au restaurateur de la ville ; la maison de Dieu et la demeure épiscopale durent être, en effet, les deux édifices auxquels il eut d'abord à songer. Nous avons vu que Riculfe était par-

(1) *Notes d'un Voyage dans le midi de la France.* Paris 1835 ; p. 235.

venu à l'épiscopat vers l'an 974 ; l'église et le palais seraient donc de la fin du X° siècle ou du commencement du XI°.

L'église se compose d'une nef principale et d'une nef latérale, plus petite, qui paraît avoir été ajoutée après coup. La voûte de la grande nef, assez écrasée, est supportée par quatre énormes piliers de médiocre hauteur auxquels viennent se rattacher plusieurs arcs doubleaux. Ce vaisseau n'a rien de grandiose. En revanche, le porche quadrangulaire (le *narthex*), qui précède l'église, se présente comme une œuvre d'une remarquable hardiesse. Il est formé de quatre étroites arcades, d'une grande élévation, maintenues par quatre gros piliers; les deux arcades latérales sont sans issue, les deux autres servent d'entrée à la principale nef qui est la Cathédrale; le tout supporte la tour du clocher, dont la base se trouve ainsi percée à jour, disposition peu employée. La décoration intérieure de l'église-cathédrale est des plus sobres; à part la boiserie du chœur, d'un beau caractère, et le maître-autel, œuvre élégante du dernier siècle, dû aux libéralités de Mgr de Bausset-Roquefort, on ne saurait citer que les deux statues en marbre agenouillées sur les tombeaux des deux évêques Barthélemy et Pierre de Camelin, l'oncle et le neveu, ouvrages assez médiocres de la minorité de Louis XIV. La nef latérale, affectée au service de la paroisse, est encore plus dénuée d'ornementation. De chaque côté de l'autel qui en occupe le fond, se voient, surélevées seulement de 25 à 30 centimètres, deux tombes épiscopales sans inscription, dont le couvercle représente à demi-relief un prélat couché et revêtu de ses ornements. D'autres sépultures souterraines existent dans le chœur de la cathédrale, notamment celles de l'évêque Zongo-Ondedei, d'Antoine de Clermont-Tonnerre-Crusy, son successeur, de Mgr de Castellane et de Mgr Michel.

En sortant de la cathédrale on a, en face de soi, la rotonde avec colonnes antiques appelée le *Baptistère*, dont nous avons suffisamment parlé p. 639 de la seconde Partie ; elle en est séparée par un vestibule ou avant-porche où l'on descend par un escalier de huit marches. C'est sur cet escalier que s'ouvre le portail faisant communiquer les fidèles avec l'église, œuvre du commencement du XVI° siècle. On remarque les sculptures des deux vantaux en bois de chêne qui ferment cette entrée, et sur lesquels sont représentés le mariage de Saint-Joseph et de la Vierge, la Nativité, l'Adoration, des anges, des guirlandes de fleurs et des faisceaux d'armes. C'est là toute la décoration extérieure du temple, dont les murs massifs ont été bâtis en fortes assises de grès, taillées

en cabochon. Une partie de ce revêtement extérieur paraît moins ancienne que la construction à trois pans, surmontée de machicoulis, qui enserre et protège le chœur, et où l'on reconnaît, à leurs bandeaux caractéristiques, plusieurs des consoles destinées à assujétir les poteaux qui supportaient la *vela* de l'Amphithéâtre, devenu, pour cette œuvre de hâtive restauration, une carrière abondante et commode.

A ce chevet fortifié adhère, se développant nord et sud, la grande muraille de fond de l'ancien palais épiscopal, dont la partie antérieure, remplacée par le palais moderne, formait l'un des côtés de la place sur laquelle s'ouvre le portail de la cathédrale. Cette muraille, et une seconde en retour du côté du midi, sont construites dans le même système que les murs de l'église ; les pierres, de moyen et de grand appareil, sont taillées de la même façon, et l'on constate également l'emploi de matériaux antiques, surtout à gauche de l'entrée de la chapelle de l'Évêché. M. Noyon, dans sa statistique, a donné de cette chapelle, dont il attribue la construction à Riculfe, une courte description que nous lui empruntons. « Elle forme, « dit-il, l'intérieur d'une épaisse tour carrée ; sa voûte, élan-« cée, est soutenue, au milieu des murailles latérales, par « deux pilastres ronds, très-minces ; ils sont surmontés d'un « énorme chapiteau lombard orné de figures fantastiques ; « aux quatre angles de la chapelle, les arcs croisés reposent « sur des culs de lampes moins grands que les chapiteaux, « et historiés comme eux. Du reste, il n'y a pas de boiseries, « et point de tableaux précieux. »

Dans un siècle postérieur que nous ne saurions préciser, un cloître fut joint à l'église, dans la partie nord : c'est une œuvre d'une rare élégance, obstruée et surchargée aujourd'hui par des constructions parasites, que tous les amis des arts souhaitent vivement de voir disparaître. Il forme un carré parfait, composé de quatre galeries prenant jour sur une cour intérieure, chacune par huit petites arcades ogivales que soutiennent des colonnes de marbre doublées, minces, rondes, avec des chapiteaux pareillement en marbre. Au sujet de leur provenance, nous recueillons dans M. Texier le renseignement suivant : « En général, il est à remarquer que tous les « revêtements (en marbre) de l'amphithéâtre avaient une très-« grande épaisseur ; aussi, dans un temps dont le souvenir est « perdu, avait-on établi un atelier de marbrerie dans ce « monument, pour en employer tous les revêtements ; la « grande quantité de recoupes que l'on trouve dans les fouil-« les ne permet pas d'en douter. D'ailleurs, on a rencontré « des morceaux portant l'empreinte de plusieurs sciages, ce

« qui paraît démontrer que quelques-unes des dalles de re-
« vêtement ont été refendues pour être employées autre part.
« Le petit cloître de la cathédrale, construit par Arnulphe
« (Riculfe), évêque de Fréjus, est un des bâtiments pour les-
« quels ont été employés les marbres de l'amphithéâtre. Il
« est entouré d'un double rang de petites colonnes, qui n'ont
« que 23 centimetres d'épaisseur et 1 mètre de hauteur ; elles
« sont d'une dimension telle, que les dalles du revêtement
« auraient pu les fournir ». (3e *Mémoire*, *p.* 257). C'est le style ogival de ses arcades qui nous fait douter que le cloître soit de la même époque que l'église, où, voûtes et arceaux, tout est en plein cintre. Le plafond des galeries, en bois curieusement sculpté, est divisé en rosaces et caissons qui ont été peints, mais dont les couleurs sont presque entièrement effacées.

Durant les quatre ou cinq cents ans qui suivirent la reconstruction de Fréjus, la ville ne cessa de s'agrandir, et, vers le XVe siècle, il devint nécessaire d'entourer d'une nouvelle enceinte les faubourgs qui s'étaient groupés sous la protection du rempart de Riculfe. Notre plan marque son périmètre, et indique, qu'à l'ouest, on avait emprunté une partie de l'enceinte romaine, à l'imitation de Riculfe, qui, du côté opposé, avait utilisé une portion du rempart antique, employée également pour la clôture du quinzième siècle. Ce qui nous porte, contre l'opinion commune, à reculer d'un siècle la construction de cette troisième enceinte, c'est l'existence, aux archives de la Mairie, d'un devis estimatif des travaux de réparation que la ville fit exécuter en 1567, aux approches des grandes guerres de religion, travaux assez importants et qui se comprendraient peu s'il s'agit d'une construction en quelque sorte contemporaine.

Le Fréjus des trois derniers siècles n'a pas de monuments proprement dits à nous offrir. L'église dédiée à Saint-François de Paule, portant le millésime de 1509, est le plus important des édifices modernes; sa voûte très-élancée, et qui semble supportée par de légères colonnettes, est d'un bel effet. Le nouveau palais épiscopal manque entièrement de caractère architectural. On peut citer le Grand-Séminaire, construction vaste et bien ordonnée, et l'Hotel de Ville qui présente une façade assez réussie dans le goût du siècle dernier. Nous aurons tout dit en mentionnant encore la fontaine de la place de l'Evêché, surmontée d'une statue en marbre due, assure-t-on, au ciseau de Houdon, et qui serait, à ce qu'on prétend, l'une des quatre Pleureuses placées aux angles du tombeau que le comte

de Valbelle s'était fait construire de son vivant dans l'église de Montrieux et qui fut démoli pendant la Révolution.

Fréjus possède une Bibliothéque publique, composée de près de 5,000 volumes provenant principalement des couvents et monastères dépouillés à la même époque. On y remarque plusieurs grandes collections relatives à l'histoire ecclésiastique et à la théologie, collections devenues rares aujourd'hui. Mais un monument bibliographique bien plus précieux, se conserve à la bibliothèque du Grand-Séminaire ; nous voulons parler de la Bible sur velin, à laquelle on assigne pour date le huitièmeou le neuvième siècle, et qui, dit-on, figura comme une autorité unanimement acceptée dans les mémorables délibérations du concile de Trente.

NOTE

Nous avons déjà prévenu nos lecteurs que les développements pris par l'onvrage, à l'impression, nous avaient empêché d'y insérer quelques aperçus, tenus en réserve sur la marine des anciens, qui peut-être n'eussent pas été sans intérêt. Le même motif ne nous permet pas de faire figurer, ici, une notice sur les colonies romaines, depuis longtemps préparée. Nous sommes également forcé d'ajourner l'examen d'une question spéciale assez curieuse, celle de savoir si quelques-uns des débris antiques qu'on rencontre dans les Iles de Lérins, ne proviendraient pas des ruines mêmes de Forum Julii, donnés par les évêques de Fréjus aux abbés du monastère de Saint-Honorat.

Nous compléterons la série des biographies fréjusiennes éparses dans ce volume, par la mention d'un homme connu par ses aventures et sa fortune, François Mourene, qui sous le titre et le nom usurpé de marquis de Villeneuve, prit du service en Allemagne, y devint général et commanda, en 1658, les troupes de l'Empereur au siége de Cinde. Il avait épousé une femme du plus haut rang, laquelle ayant découvert par hasard sa modeste origine, le fit très-inhumainement empoisonner — (v. Girardin. t. I, p. 259).

Pour notre temps, nous ne saurions oublier Marc-Antoine

Désaugiers, né à Fréjus le 17 novembre 1772, mort en 1825. Aujourd'hui trop oublié, Désaugiers, chansonnier, auteur dramatique, surnommé l'*Anacréon français*, a, durant vingt années, été applaudi, choyé par Paris pour son talent fait de grâce et d'esprit, en même temps qu'on l'estimait à cause de son caractère et de sa probité. — Son pére, appelé comme lui Marc-Antoine, moins connu, mérite cependant une mention. né à Fréjus en 1740. neveu d'un prêtre bénificier de cette ville, il montra de bonne heure ses dispositions réelles pour la musique, et fut attaché pendant plusieurs années à la cathédrale, en qualité de Maître de chapelle. Croyant à son avenir, il se rendit à Paris vers 1776, et encouragé par l'illustre Gluck, il se livra tout entier à la composition théâtrale et fit jouer plusieurs opéras dont le souvenir ne lui a pas survécu. L'Annuaire du Var de 1828 a publié une liste de ses ouvrages, qui indique, à tout le moins, une grande fécondité.



TABLE DES MATIÈRES.

DEUXIÈME PARTIE. — *ANTIQUITÉS DE FRÉJUS.*

APPENDICE

Intérieur de la ville antique et du nouveau Fréjus. — *p*, contrefort soutenant le rempart ; *u*, le Temple ; *q*, citerne de la Glacière ; *i*, *i*, *i*, *i*, canaux de la Plate-Forme ; *v*, chemin des Thermes ; *x*, *x*, *x*, *x*, tours de l'enceinte du X[e] siècle.

PREMIÈRE PLANCHE

Figure 1. *Plan de l'édifice des Thermes.* — Le texte en a épuisé toutes les indications.

Fig. 2. — Coupe sur la ligne C D du plan (Rotonde avec bassin central, cuves angulaires et niches dans le pourtour).

Fig. 3. — Coupe sur A B (salle de la grande piscine ; *Schola*).

Fig. 4, — *Amphithéâtre* ; coupe sur la ligne A B du plan général. A, escalier conduisant sur le palier C ; A' retour de l'escalier A, menant aux plus hauts gradins ; B, escalier partant du sol et donnant acces, de l'intérieur, à la galerie E ; D, passage voûté communiquant à E ; E galerie circulaire donnant accès, par les vomitoires, aux gradins du milieu ; F, galerie circulaire accédant, par les vomitaires, aux gradins du bas ; G, voûte supportant la galerie E ; H, passage voûté conduisant, de l'extérieur, à la galerie F ; I. galerie inférieure servant à soutenir les gradins du bas ; O,O.O, cordons en briques des voûtes ; R, voûte supérieure reliant deux montants consécutifs ; N, voûte suivante ; P, arène de l'amphithéâtre ; podium.

Fig. 5. *Poterne.* — A, passage communiquant de l'extérieur à l'intérienr de la ville, au moyen de l'ouverture de l'arcade C C et de la tour B ; D E. pâté de maçonnerie dans lequel est creusée la poterne, fermant le passage de l'arceau qui suit (nos fouilles ont établi que la construction, figurée ici comme une demi-tour, était une tour complete) ; F, arrivée de l'aqueduc ; R, rempart supportant le canal.

Fig. 6. *La Tourrache.* — (voir le texte, pp. 712-715).

PLANCHE II.

Plan de l'édifice de la Porte Dorée. — (voir également le texte, pp. 591-600).

Salle souterraine de la Plate-Forme. — (Texte, pp. 444-460).



REJUS.

Pl.1

du plan

égende.

ebout

iste des traces

ment détruits

out

te des traces

ent détruits

égende.

ebout

ste des traces

ment détruits

out

te des traces

nt détruits

